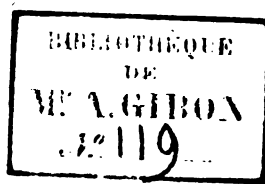




George Caspar Homans



ŒUVRES COMPLÈTES DE F. LE PLAY

TOUCHANT

LA SCIENCE SOCIALE

FONDÉE SUR L'EXPÉRIENCE

SOMMAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA SCIENCE SOCIALE

AU 1er JUILLET 1879

La Bibliothèque de *la science sociale* a pour point de départ *les Ouvriers européens*, c'est-à-dire les études faites en Europe, puis continuées dans les autres contrées, selon la méthode d'observation dite des *monographies de familles;* elle aura pour conclusion une *Synthèse sociale*. Chacun des ouvrages intermédiaires s'appuie sur des faits exposés dans les ouvrages antérieurement publiés. Tous ces ouvrages ont entre eux des liens intimes. On peut donc souvent abréger l'exposé spécial à l'un d'eux en renvoyant le lecteur aux autres. Ces renvois sont indiqués par deux lettres majuscules marquant l'ouvrage, puis par des chiffres et des signes désignant les subdivisions du texte.

TITRES DES OUVRAGES.	Dates des éditions extrêmes.	Signes de renvoi.
Les Ouvriers européens.	1855-1879	OE
La Méthode sociale. — Abrégé des *Ouvriers européens*	1879	MS
La Question sociale. — Épilogue général des *Ouvriers européens*.	1879	QS
Les Ouvriers des Deux Mondes	1858-1879	OM
La réforme sociale en France.	1864-1878	RS
L'Organisation du travail.	1870-1871	OT
L'Organisation de la famille.	1870-1875	OF
La Paix sociale après le désastre (1871)	1871-1876	PS
La Correspondance sociale	1872-1876	CS
La Constitution de l'Angleterre	1875	CA
La Réforme en Europe et le Salut en France. . .	1876	RE

LES

OUVRIERS EUROPÉENS

ÉTUDES

SUR LES TRAVAUX, LA VIE DOMESTIQUE
ET LA CONDITION MORALE DES POPULATIONS OUVRIÈRES
DE L'EUROPE

D'APRÈS LES FAITS OBSERVÉS DE 1829 A 1879

DEUXIÈME ÉDITION EN SIX TOMES

SOMMAIRE

DES OUVRIERS EUROPÉENS

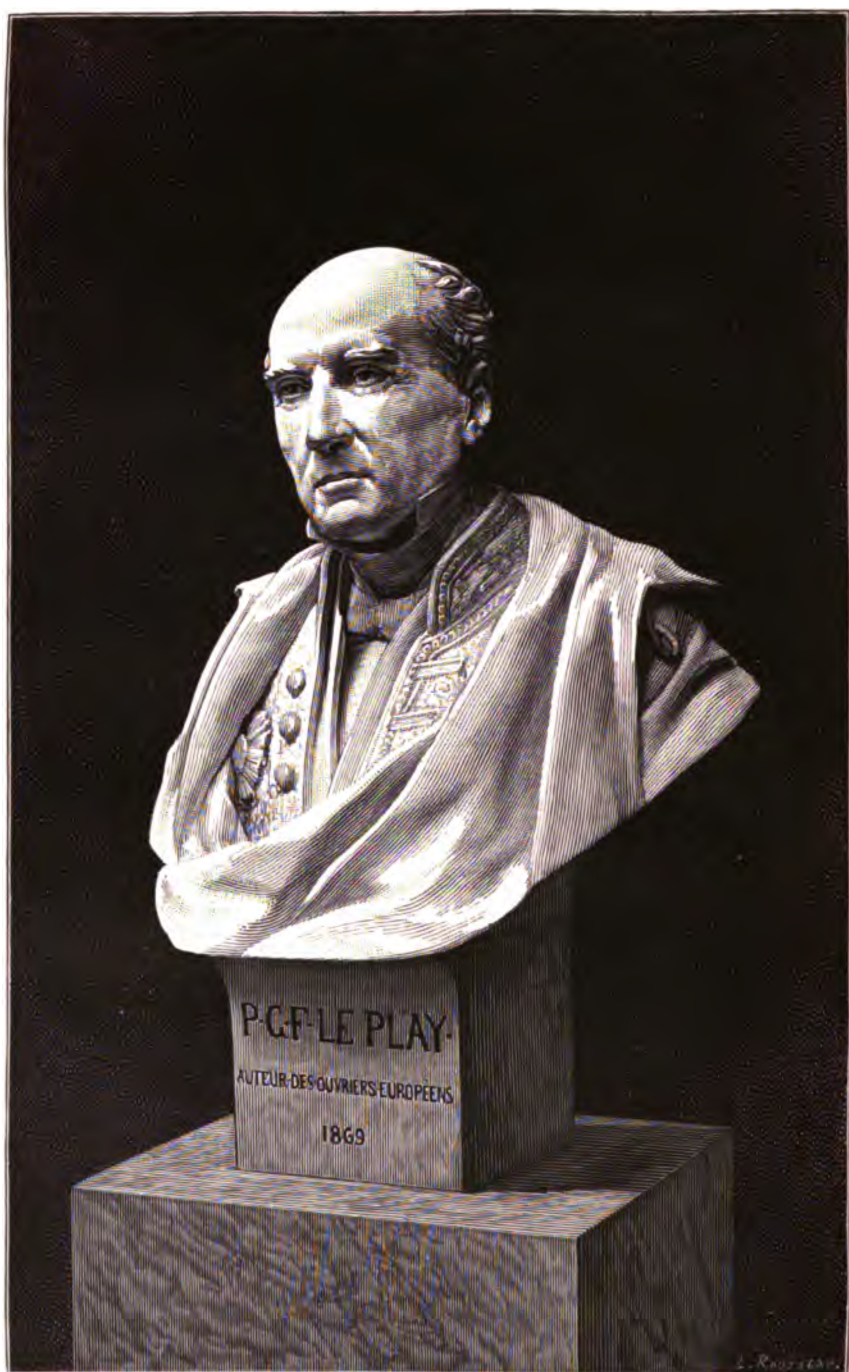
Tome I[er]. La Méthode d'observation. — Tome II. Les ouvriers de l'Orient. — Tome III. Les ouvriers du Nord. — Tome IV. Les ouvriers de l'Occident (I[re] série. Populations stables). — Tome V. Les ouvriers de l'Occident (II[e] série. Populations ébranlées). — Tome VI. Les ouvriers de l'Occident (III[e] série. Populations désorganisées).

(Chacun des 6 tomes est un tout complet qui peut être employé sans recours nécessaire aux 5 autres.)

ÉPIGRAPHE

« Il s'informait avec soin de la valeur des terres, de ce qu'elles
« rapportaient, de la manière de les cultiver, des facultés des paysans,
« de ce qui faisait leur nourriture ordinaire, de ce que leur pouvait valoir
« en un jour le travail de leurs mains ; détails méprisables et abjects en
« apparence, et qui appartiennent cependant au grand art de gouverner. »

(FONTENELLE, *Éloge de Vauban*.)


P·G·F·LE PLAY·
AUTEUR·DES·OUVRIERS·EUROPÉENS
1869

MÉTHODE

ORIGINES,



ALFRED MAME ... LIBRAIRES-ÉDITEURS

Rive droite



LES OUVRIERS EUROPÉENS

(2e ÉDITION)

TOME PREMIER

LA MÉTHODE D'OBSERVATION

APPLIQUÉE, DE 1829 A 1879, A L'ÉTUDE DES FAMILLES OUVRIÈRES

EN TROIS LIVRES OU PRÉCIS SOMMAIRES

TOUCHANT

LES ORIGINES, LA DESCRIPTION ET L'HISTOIRE

DE LA MÉTHODE

AVEC UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE DES 57 FAMILLES DÉCRITES

PAR

F. LE PLAY

Ancien Conseiller d'État, ancien Sénateur, Inspecteur général des Mines,
Commissaire général (1855-1862-1867)
aux Expositions Universelles de Paris et de Londres.



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

Rive droite
DENTU, LIBRAIRE
PALAIS-ROYAL, 19, GALERIE D'ORLÉANS

Rive gauche
LARCHER, LIBRAIRE
57, RUE BONAPARTE

M DCCC LXXIX

SOMMAIRE

DU TOME PREMIER

AVANT-PROPOS

Depuis 1789, dix souverainetés ont gouverné la France. Chacune d'elles a été instituée, puis renversée par la violence. Cet état d'instabilité et de souffrance est sans exemple. Des milliers d'hommes d'État et d'écrivains ont cherché inutilement le remède. Moi-même, quoique étranger à la politique et aux lettres, j'ai voulu, sous le poids d'une grande épreuve, retrouver le secret d'un gouvernement qui n'aurait plus l'effusion du sang pour début et pour terme.

En 1830, une blessure, offrant peu de chances de guérison, me tint suspendu pendant une année entre la vie et la mort. Dix-huit mois de torture physique et morale opérèrent dans mon âme une transformation que n'aurait pas produite une vie entière de bonheur. A la vue du sang versé par la révolution de Juillet, je vouai ma vie au rétablissement de la paix sociale dans mon pays. Je n'ai jamais oublié ce vœu, et je viens offrir au public le résultat des travaux commencés, il y a un demi-siècle, jour pour jour, dans la plaine saxonne et les montagnes du Hartz.

Pour retrouver le secret des gouvernements qui procu-

rent aux hommes le bonheur fondé sur la paix, j'ai appliqué, à l'observation des sociétés humaines, des règles analogues à celles qui avaient dressé mon esprit à l'étude des minéraux et des plantes. J'ai construit un mécanisme scientifique : en d'autres termes, j'ai créé une méthode qui m'a permis de connaître personnellement toutes les nuances de paix et de discorde, de prospérité et de souffrance que présentent, en Europe, les sociétés contemporaines. Le présent volume a pour objet de décrire et de justifier cette méthode.

J'ai constaté d'abord, au milieu de phénomènes sociaux variant à l'infini selon les lieux, que la condition préalable du bonheur se réduit à une vérité fondamentale, inhérente à la nature même de l'homme. Partout les sociétés sont heureuses, quand chaque individu possède le « pain quotidien » et pratique la « loi morale ». J'ai appris ensuite, en étudiant comparativement quatre sortes de sociétés, comment une race peut acquérir, conserver, perdre, et enfin retrouver ces deux biens essentiels de l'humanité.

Chez les races « simples et heureuses », chaque société est composée uniquement d'une nombreuse famille. Le pain quotidien est produit en abondance par un travail facile et attrayant, sous la haute direction du père de famille, sur un territoire riche en productions spontanées. La loi morale est enseignée et la pratique en est imposée à tous les membres de la communauté. Le père jouit des loisirs que ce double service exige. Il exerce son autorité au nom de Dieu : il est à la fois pontife et roi. Depuis les

premiers âges de l'humanité, cette forme de gouvernement se montre inébranlable dans certaines régions du globe. Par une exception unique, elle y perpétue, sans aucune altération, la paix et la stabilité. Dès que j'eus pénétré dans ces régions, je m'expliquai pourquoi ce régime est supérieur à tous les autres : c'est le seul où le pouvoir temporel ne peut appeler à son aide une force autre que celle de Dieu ; le seul également où le souverain, par une faveur insigne de la Providence, préfère toujours à son intérêt propre celui de ses sujets.

Les races « compliquées et heureuses » ont occupé une grande place dans l'histoire ; et, de nos jours encore, elles attirent tous les regards. La société s'y compose de familles nombreuses, mais relativement faibles. Chez la plupart de ces races, le pain quotidien est fourni, non plus par la récolte des productions spontanées, mais par des travaux pénibles et parfois répugnants. La majorité des familles consacrent leur vie entière à ces travaux : toutes ont le nécessaire ; mais elles sont déjà, dans cette organisation sociale, fort inégalement pourvues. Courbés, comme leurs enfants, sous le poids du travail manuel, la plupart des pères n'ont plus, ni la science, ni les loisirs nécessaires pour enseigner la loi morale et assurer la paix. Pour cette double fonction, ils sont remplacés par deux corps publics qui gouvernent au nom de la religion et de la souveraineté. Ces deux pouvoirs ne sont pas naturellement inspirés par l'esprit de paternité. On y supplée en soumettant ces corps à des coutumes locales qui, se multipliant à mesure que les familles s'agglomèrent, prescrivent le devoir aux

gouvernants et imposent l'obéissance aux sujets. Tant que ces coutumes sont respectées, la richesse, la science et la force s'accumulent : la société acquiert un grand éclat; les sociétés voisines s'accordent à la classer au premier rang dans leur admiration.

Je n'ai vu dans mes voyages et l'histoire ne m'a montré aucune race qui ait pu, au delà de certaines limites, concilier l'accumulation de ces conquêtes avec la conservation de la paix. Tôt ou tard les pouvoirs publics violent les coutumes locales qui les soumettaient à l'empire de la loi morale, et ils oppriment les sujets. Ceux-ci, dépouillés de leurs anciens avantages, privés parfois du pain quotidien, corrompus par les mauvais exemples, manquent au devoir d'obéissance. Par leur révolte, ils substituent la discorde à la paix, et ils plongent la nation dans un abîme de maux. Telle est la transformation qui caractérise les races « compliquées et souffrantes » : c'est celle qui s'opère en France depuis les splendeurs du règne de Louis XIV.

Cette décadence n'aboutit pas toujours à la ruine. Depuis le moyen âge, de grandes nations, en réagissant contre le mal, ont constitué des races « compliquées et réformées ». Telle fut la condition de la France, sous Charles V, Louis XII et Louis XIII; telle était l'heureuse situation de l'Angleterre vers 1830; et telle est encore celle de la Suède. Ces nations, pour opérer leur réforme, ont employé le moyen indiqué par les sages depuis Socrate jusqu'à Montesquieu, et rappelé par les épigraphes jointes aux trois Livres du présent volume. Ce moyen est le retour aux coutumes nationales et locales des temps de prospé-

rité; il a été souvent complété par l'imitation des peuples modèles de l'époque..

Quand je rapproche, dans ma pensée, l'histoire des races qui se sont réformées après avoir souffert, et le tableau offert par mon pays pendant les deux derniers siècles, je constate à la fois une ressemblance et un contraste. De 1661 à 1789, nos ancêtres ont parcouru, comme toutes les races en décadence, les voies de la corruption et de l'erreur; et ils ont persisté à les suivre. D'un autre côté, depuis 1789, nos partis politiques tranchent par cette persistance avec tous les peuples souffrants, qui n'ont pu se guérir qu'en revenant aux coutumes. En France, chaque parti se contente d'affirmer un principe, qui reste stérile, parce qu'il n'est point appuyé sur la restauration préalable des faits et des coutumes sur lesquels il reposait dans le passé. Ces affirmations partielles ne sont pas seulement inutiles : elles créent de grands dangers en déchaînant la discorde. Les dix gouvernements essayés depuis quatre-vingt-dix ans ont tous échoué par beaucoup de causes, mais surtout parce que les coutumes de la race et les traditions de l'humanité ont été détruites à l'envi par les tyrannies de l'ancien régime en décadence et par les violences de la révolution.

Je ne me décourage point cependant. Je vois même l'aurore d'un meilleur avenir dans les efforts que font maintenant quelques milliers d'hommes pour propager un plan de réforme plus judicieux. Ces hommes s'entendent, pour remonter à la connaissance des coutumes nationales ou étrangères, par la méthode décrite au Livre II du

présent volume. Chacun d'eux propage cette connaissance, dans son propre parti, par une combinaison adoptée pendant les désastres de 1871 et signalée à la fin de ce même volume.

Assurément, j'ai beaucoup à faire encore pour accomplir le vœu formé en 1830. Toutefois un premier résultat est depuis longtemps acquis. La méthode d'observation des *Ouvriers européens* a tracé sûrement les voies qui conduisent à la réforme; et, désormais, les amis de la vérité ne sauraient s'y égarer. Il y a quinze ans déjà, Sainte-Beuve et Montalembert déploraient, comme l'avait fait Cicéron à une époque semblable, les excès de l'esprit de nouveauté. Aussi s'accordaient-ils à me louer d'avoir fait la « grande découverte » qu'ils résumaient en ces termes: « En matière de science sociale, il n'y a rien à inventer. » Oserai-je ajouter qu'en France, pour les hommes les plus ardents, comme pour les partis les plus convaincus, il y a tout à apprendre?

F. LE PLAY.

Paris, 1er juillet 1879.

LIVRE PREMIER

LES ORIGINES

DE LA MÉTHODE

D'APRÈS LES FAITS OBSERVÉS DE 1829 A 1879.

« Vous vouliez corriger les abus de votre gouvernement ; mais pourquoi faire du nouveau? Que ne vous rattachiez-vous à vos anciennes traditions? Que ne vous borniez-vous à reprendre vos anciennes franchises? Ou, s'il vous était impossible de retrouver la physionomie effacée de la constitution de vos pères, que ne jetiez-vous les regards de notre côté? Là vous auriez retrouvé l'ancienne loi commune de l'Europe. » (Edm. Burke, *Réflexions sur la Révolution de France;* trad. par Alexis de Tocqueville.

SOMMAIRE

DU LIVRE PREMIER

CHAPITRE Ier. Les sociétés, la science sociale et la méthode. — CHAPITRE II. Les sociétés et la nature des lieux. — CHAPITRE III. Les sociétés et la nature de l'homme. — CHAPITRE IV. Les sociétés et les moyens de subsistance. — CHAPITRE V. Les constitutions sociales.

LES ORIGINES DE LA MÉTHODE

CHAPITRE I

LES SOCIÉTÉS, LA SCIENCE SOCIALE ET LA MÉTHODE

§ 1.

MOYENS DE GUÉRISON, PROCURÉS AUX SOCIÉTÉS SOUFFRANTES PAR LES CATASTROPHES NATIONALES ET LES REVERS INDIVIDUELS.

La méthode d'observation appliquée à la recherche du bonheur est aussi vieille que la première société d'hommes. Elle a reçu, selon les lieux et les temps, des formes innombrables. Uniforme et simple dans les sociétés heureuses (IV, 4 et 5), elle s'est compliquée dans les sociétés souffrantes; et elle y a pris des caractères fort différents.

J'avais aperçu, dès 1829, la forme spéciale adoptée dans cet ouvrage; et je n'ai pas cessé, pendant un demi-siècle, d'en perfectionner les détails. Toutefois je ne m'attribue pas le principal mérite des résultats donnés par cette méthode. Je viens de déclarer, dans l'Avant-propos, que mes travaux n'ont ajouté aucune vérité aux principes fondamentaux de la science sociale; j'ajoute ici que, s'ils ont repoussé quelques erreurs contemporaines, ils doivent ce succès aux catastrophes[1] qui ont ébranlé notre nation et aux revers qui ont frappé nos gouvernants.

Cette conclusion se dégage avec clarté des premiers

1. « C'est par des calamités nationales qu'une corruption nationale doit se guérir. » (*Lettre* de BOLINGBROKE, dans les Œuvres complètes de Pope, traduction de l'anglais par Laporte; Paris, 1779, tome VIII, p. 284.)

enseignements donnés à ma jeunesse (4) : je l'ai entrevue, dans les entretiens de mes parents et de mes maîtres, pendant les événements survenus de 1813 à 1815 ; et je l'ai retrouvée dix fois, de juillet 1830 à mai 1871, avec des caractères croissants d'évidence et de gravité. A cet égard, je choisis, parmi beaucoup d'autres, l'exemple de l'homme d'État qui, entre ces deux dernières époques, a vu ses succès et ses revers personnels étroitement liés aux catastrophes nationales. M. Thiers, en effet, est celui de nos gouvernants qui, par la vivacité de son esprit, le charme de ses écrits et le prestige de sa parole, a le plus contribué à l'égarement et à la décadence actuelle de ses contemporains. Comme journaliste, comme écrivain, puis comme ministre, il a, plus que tout autre de ses émules, provoqué la révolution de 1848. Or, pendant les deux années qui suivirent cette catastrophe, M. Thiers montra, par ses discours et ses actes, la transformation extraordinaire qui s'opère dans l'esprit des gouvernants, selon qu'ils possèdent ou perdent le pouvoir. En 1850, il voyait le mal avec sa lucidité caractéristique : il y apporta même un commencement de remède par la meilleure loi qui eût été faite en France depuis 1629 (v, 4) ; mais il ne se doutait pas que le passé engageait sa responsabilité personnelle. Le respect dû à un homme qui a exercé la souveraineté m'interdit de rapporter ici des paroles qui ne s'appuieraient que sur mes propres souvenirs. Je me borne donc à citer un de ses écrits[1]. En comparant les

1. « Puisque la société française est arrivée à cet état de perturbation morale que les idées les plus naturelles, les plus évidentes, les plus universellement reconnues sont mises en doute, audacieusement niées, qu'il nous soit permis de les démontrer, comme si elles en avaient besoin... Tandis que, nous reposant sur l'évidence de certaines propositions, nous laissions le monde aller de soi, nous l'avons trouvé miné par une fausse science ; et il faut, si on ne veut pas que la société périsse, prouver ce que, par respect pour la

idées de l'homme d'État, ministre en février 1848, déchu quelques jours après, revenu au pouvoir en 1871, le lecteur comprendra que, dès le début de ce livre, j'aie dû attirer son attention sur l'utilité des catastrophes, en ce qui touche la guérison des souffrances nationales.

§ 2.

LA SOUFFRANCE ACTUELLE DES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES; ET LA SCIENCE SOCIALE PROPOSÉE COMME MOYEN DE GUÉRISON.

L'histoire est, en quelque sorte, le tableau permanent de la contradiction qui règne entre l'aspiration permanente des hommes et leurs actions les plus mémorables. En effet, les sociétés recherchent sans cesse le bonheur; mais, bien qu'elles ne puissent en jouir que dans l'état de paix, elles reviennent toujours à la guerre, qui est l'une des sources vives de la souffrance. De notre temps, la cause de ce contraste provient surtout des erreurs accumulées au XVIIIe siècle dans l'esprit des Européens. L'une de ces erreurs est la prédominance exagérée, acquise à l'esprit de nouveauté sur l'esprit de tradition. Sans doute, les innovations contemporaines ont souvent amélioré la vie matérielle; mais, presque toujours, elles ont désorganisé la vie morale. Aussi les peuples modernes ne souffrent-ils pas moins que les anciens, chez qui dominait l'esprit de tradition.

Une erreur, liée à la précédente, consiste à croire

conscience humaine, on n'aurait jamais autrefois entrepris de démontrer... Oui, raffermissons les convictions ébranlées en cherchant à nous rendre compte des principes les plus élémentaires... Si dans ce que j'écris je cède à un sentiment personnel, c'est, je l'avoue, à l'indignation profonde que m'inspirent des doctrines filles de l'ignorance, de l'erreur et de la mauvaise ambition : de celle qui veut s'élever en détruisant, au lieu de s'élever en édifiant. » (A. THIERS : *De la Propriété*, avant-propos : 1 vol. in-8°; Paris, 1848.)

qu'une loi essentielle à l'humanité, « le développement de l'esprit humain », amène une diminution graduelle dans l'intensité de la souffrance. Au milieu des luttes et des catastrophes contemporaines, ces doctrines ne me rassurent pas sur le sort réservé à l'Europe et spécialement sur le salut de ma patrie. L'histoire moderne ne me donne à cet égard aucun motif de sécurité. Je soupçonne même que les guerres entreprises depuis quatre siècles, sous prétexte de protéger la religion et les autres grands intérêts sociaux, n'ont pas fait moins de mal que les invasions historiques des barbares, dont le mobile était le pillage. Je vois d'ailleurs en action, sous nos yeux, des causes générales et permanentes de discorde qui n'avaient, dans le passé, qu'une existence locale et temporaire.

Le mal qui ébranle aujourd'hui les sociétés européennes jusque dans leurs fondements n'est qu'un des traits de la discorde, qui est le péril éternel de l'humanité[1], mais c'est l'un des plus dangereux. Par son origine, comme par ses proportions, ce mal diffère de tout ce qui a été connu dans le passé; aussi pourra-t-on justement le nommer dans l'histoire « le fléau du XIX[e] siècle ». Autrefois, en effet, les crises aiguës, celles qui amènent l'effusion du sang humain, étaient séparées par des périodes de véritable paix. Les éléments de la paix sociale étaient fortement établis dans la vie privée. L'intérêt personnel, ennobli par le sentiment du devoir, portait chacun à respecter un maître : dans le foyer domestique, les enfants étaient soumis au père; dans l'atelier de travail, les ouvriers obéissaient au patron; dans le voisinage, les pères et les patrons se groupaient respectueusement autour de l'Auto-

1. « Tout royaume divisé contre lui-même sera ruiné, et toute ville ou maison, qui est divisée contre elle-même, ne pourra subsister. » (*Évangile selon saint Matthieu*, XII, 25.)

rité sociale[1], qui avait la sagesse nécessaire pour maintenir l'union des sentiments et des intérêts. Souvent, comme aux bonnes époques du moyen âge, l'harmonie s'étendait à une province entière, avec le concours d'une solide hiérarchie de familles et de localités. Ces sortes d'unions ont toujours été troublées par les mauvaises passions développées au sein de cette hiérarchie. L'antagonisme des intérêts et des sentiments se propageait de proche en proche, puis la guerre éclatait dans le pays tout entier. Mais quand la paix était conclue, après les effusions de sang et le ravage des territoires, les survivants trouvaient au lieu natal un repos réparateur. Alors même que l'infériorité morale des familles ne permettait pas que l'union dépassât les limites du voisinage, les individus, après la lutte, jouissaient tout au moins de ce repos dans le foyer et dans l'atelier. Aujourd'hui, cette condition première du bonheur disparaît peu à peu en Europe; et elle devient particulièrement rare parmi les populations désorganisées de l'Occident (VI).

Cet état de souffrance date déjà d'un demi-siècle. Il continue à s'aggraver dans les régions manufacturières; et les discordes intestines y sont devenues le trait caractéristique de la vie privée. Les sociétés, qui impriment ce mouvement à l'Europe, marchent rapidement vers la ruine, dont le danger est signalé ci-dessus, d'après le livre saint. Heureusement elles n'y touchent point encore; et elles ont devant elles quelques années de répit. Elles réussissent à conjurer les désordres, avant-coureurs de

1. Cette expression, comme beaucoup d'autres, est employée dans cet ouvrage avec un sens spécial. Pour connaître la définition des expressions qui feraient naître un doute dans son esprit, le lecteur pourra recourir au *Vocabulaire social* annexé au présent volume. Une définition plus détaillée de ce mot se trouve en outre, ci-après, chapitre XII, § 5.

la catastrophe; et, à cet effet, elles étendent jusqu'aux moindres localités l'action répressive des pouvoirs publics[1]. Toutefois, les tribunaux, la police et la force armée n'ont point assurément la vertu de guérir l'antagonisme social : par leur institution même, ils en révèlent tout au plus l'existence et les dangers. Leur rôle se réduit au fond à organiser pacifiquement les manifestations de ce mal. Mais, sous ces apparences de paix, se cachent des luttes lamentables. Dans le foyer et l'atelier, la discorde se fait jour par l'entente sourde des serviteurs avec les ennemis ou les concurrents que le maître peut avoir au dehors, par des habitudes d'infidélité qui dégradent les caractères, et surtout par l'instabilité dans les engagements réciproques sur lesquels repose le régime du travail et de la vie domestique. Au premier aperçu, les frottements qui accompagnent ces petites calamités semblent moins graves que les chocs violents des dissensions civiles; mais, en raison de leur continuité dans la vie journalière, ils troublent plus profondément le bonheur des familles. Ces souffrances intimes deviennent la préoccupation constante des intéressés. Elles paralysent singulièrement les forces qui, chez les races prospères, s'appliquent aux intérêts privés du voisinage et aux intérêts généraux de la nation. Quand on étudie ces souffrances dans leurs détails, selon la méthode exposée dans cet ouvrage, on en voit tout d'abord les caractères pernicieux. On est tout étonné d'apprendre que pour désigner ces détails, dans la vie usuelle des foyers et des ateliers, il se crée un langage spécial, qui se montre déjà ouver-

1. « Le pouvoir, dans toute société, se partage entre la famille et l'État, entre la religion et le gouvernement; quand il en manque d'un côté, il en faut davantage de l'autre. » (De Bonald : *Pensées sur divers sujets,* tome VI des Œuvres.)

tement à notre époque (VI, IX, 19), mais dont on ne retrouve pas la trace aux époques de paix sociale. Au surplus, les sociétés de l'Occident seraient sans excuse si elles s'abandonnaient plus longtemps aux illusions qu'un calme trompeur entretient chez les gouvernants et les riches. Les événements de 1830, de 1848 et de 1871 ont montré que chacun des édifices sociaux de cette région supporte déjà bien difficilement le contre-coup des ébranlements venus du dehors. Tout indique que ces avertissements redoutables se multiplieraient à de plus courts intervalles, si l'œuvre de restauration n'était pas prochainement entreprise.

On ne saurait dire que ces avertissements aient été inutiles. Les classes dirigeantes ne font pas encore tout leur devoir, mais la bonne volonté ne manque plus. Beaucoup d'hommes voient le mal : ils s'efforcent d'y porter remède; et la guérison serait déjà commencée, si la discorde déchaînée par l'erreur fondamentale de 1762 (v, 4), puis par onze révolutions violentes, ne troublait pas les esprits, et si la connaissance de la vérité éternelle (VI, In. 2) était aussi commune que le dévouement. Je n'ignore pas que, dans l'Occident et surtout en France, les hommes livrés aux luttes de la politique attribuent généralement la persistance du mal à la corruption ou à la perfidie de leurs rivaux. Toutefois, en me tenant plus que jamais en dehors de ces luttes, et en ouvrant chaque jour ma maison aux hommes de tous les partis, je m'assure que ces accusations réciproques sont rarement fondées. Je vois de plus en plus que les principaux obstacles opposés à la guérison sont les idées fausses que les deux grandes catégories de gens de bien, les hommes de tradition et les hommes de nouveauté, ont conçues touchant la nature du remède.

Les hommes de tradition sont souvent exclusifs dans

leurs opinions et peu judicieux dans leur conduite. Ébranlés à leur insu par l'instabilité des régimes qui se succèdent depuis 1789, ils tombent parfois dans l'erreur. Ils ne connaissent plus les anciennes coutumes qui assuraient la paix sociale aux grandes époques de prospérité; et, s'ils se montrent attachés au passé, c'est par esprit de système plus que par une conviction raisonnée[1]. Ils ne s'appliquent point assez à l'étude de ces époques prospères, d'abord pour s'éclairer eux-mêmes, puis pour dissiper les préjugés, qui se perpétuent avec les mauvais souvenirs qu'a laissés l'ancien régime en décadence. Enfin, ils ne s'adonnent pas davantage à l'observation des grands empires qui, en conservant les institutions traditionnelles de l'Europe, ont acquis la prépondérance que l'Espagne et la France possédèrent autrefois. Ils ne s'inquiètent même pas de nous apprendre comment les races prospères de notre temps concilient la soumission aux vieux principes avec les nouveautés utiles survenues, depuis un siècle, dans la nature des lieux, la condition des hommes, l'organisation des travaux et les moyens de subsistance. En résumé, les hommes de tradition, confiants dans l'excellence de leurs principes, se bornent à les rappeler, par des affirmations stériles, au milieu des débats journaliers de la politique. Ils laissent à la nation égarée le soin de remonter, par ses propres efforts, aux vérités éternelles, bien que celles-ci soient combattues sans relâche par une foule de talents et d'activités.

Les hommes de nouveauté se chargent souvent de diriger ce combat. Ils ne se montrent, ni moins convaincus, ni moins exclusifs que leurs rivaux. Quand ils ne sont

1. « Une institution n'est pas bonne parce qu'elle est ancienne; mais elle est ancienne, lorsque et parce qu'elle est bonne. » (DE BONALD : *Observations sur l'ouvrage de Mme de Staël : Considérations sur la révolution française.*)

pas complètement dans l'erreur, ils sont plus éloignés de la vérité, mais ils apportent à leur propagande plus d'habileté et d'ardeur. Ceux qui, depuis un siècle, jouent un rôle prépondérant, ne sont pas seulement impuissants à conserver les vérités nécessaires : ils faussent les idées, les mœurs et les institutions, en exaltant les préceptes du Contrat social (v, 4) et les trois dogmes de la révolution. A mesure que les fondements de la vie privée s'ébranlent et que les vieux usages se perdent dans les foyers, les ateliers ou les voisinages, les novateurs trouvent moins de résistance et deviennent plus entreprenants. Frappés des changements utiles qui s'y accomplissent chaque jour dans l'ordre matériel, grâce à une succession rapide d'inventions ingénieuses, ils se laissent aller à une fausse assimilation. Ils se persuadent que des transformations correspondantes doivent se produire, en ce qui touche l'ordre moral, dans certains éléments immuables de la nature humaine. Autant vaudrait-il prétendre que la modification du vêtement doit impliquer la transformation de l'estomac. Au milieu de ce mouvement, qui est appelé « le progrès », et qui émane en partie du funeste empire de la mode[1], les Français devancent les autres Européens; mais, en même temps, ils les corrompent par l'enseignement des erreurs, qui sont les préludes de la ruine des nations[2]. Selon l'enseignement journalier des novateurs, le génie de l'homme ne se bornera pas à créer les sciences physiques,

1. « Platon, en ses lois, n'estime peste au monde plus dommageable à sa cité que de laisser prendre liberté à la ieunesse de changer en accoustrements, en gestes, en danses, en exercices et en chansons, d'une forme à une autre. » (MONTAIGNE : *Essais,* livre I, ch. XLIII.)

2. « Il y a grand doubte s'il se peult trouver si évident proufit au changement d'une loy receue, telle qu'elle soit, qu'il y a de mal à la remuer : d'autant qu'une police, c'est comme un bastiment de diverses pieces joinctes ensemble d'une telle liaison qu'il est impossible d'en esbranler une, que tout le corps ne s'en sente. » (MONTAIGNE : *Essais,* liv. I, ch. XXII)

qui agglomèrent si aisément les familles sur un lieu donné, en y décuplant les moyens de subsistance. Il se montrera plus fécond encore, en ce qui concerne les autres éléments du bonheur. Chacun a donc le devoir de contribuer à l'invention de « la science sociale », qui procurera aux hommes le moyen de conquérir, dès la présente vie, tous les biens et en première ligne la paix et la stabilité[1]. Lorsqu'ils sont décidément engagés dans cette voie, les esprits ne peuvent être contenus par aucun frein ; et ils deviennent enclins à tout oser. C'est en vain qu'on tenterait de les arrêter sur cette pente dangereuse en faisant appel aux écrits des sages, aux faits contemporains et à l'expérience universelle[2] : ils ne veulent, ni lire, ni voir, ni écouter. En repoussant ces objections, ils s'inspirent surtout de leur idée préconçue. Tous sont d'ailleurs plus ou moins animés par le mépris, la haine et la méfiance, parce qu'ils attribuent aux hommes de tradition un esprit de routine, des intentions perfides et des arrière-pensées. Ceux qui passent de l'invention aux actes ne sont point découragés par l'insuccès persistant de leurs efforts. Au contraire, chaque nouvel échec développe en eux l'esprit de violence et les irrite davantage contre les idées qu'affectionnent les peuples prospères. C'est ainsi que l'indolence des hommes de tradition et le zèle des hommes de nouveauté étend chaque jour le règne de la souffrance parmi les sociétés de l'Occident.

1. « L'esprit d'innovation est en général le résultat combiné de vues intéressées et de vues bornées. Ceux qui ne tiennent aucun compte de leurs ancêtres en tiendront bien peu de leur postérité. » (Burke : *Réflexions sur la révolution de France*, traduit sur la 5e édition ; Paris, sans date, p. 65.)

2. « Tenez-vous sur les voies, considérez et demandez quels sont les anciens sentiers, pour connaître la bonne voie, et marchez-y ; et vous trouverez le rafraîchissement de vos âmes. — Mais ils m'ont répondu : Nous n'y marcherons point. » (Jérémie : VI, 16.)

Attristé par le spectacle de ces souffrances, j'ai conçu, comme les novateurs de bonne foi, le désir d'en opérer la guérison; mais, dans l'exécution, je me suis immédiatement séparé d'eux. En parcourant ma longue route, j'ai pris chaque jour pour guides les informations recueillies depuis le moment du départ. J'ai pu ainsi me rapprocher sûrement du but, dont mes émules s'écartaient en se laissant diriger par une idée préconçue. J'ai exposé, dans les ouvrages qui composent la *Bibliothèque de la science sociale* (voir ci-dessus l'énumération, page II), les préservatifs et les remèdes offerts à la France par les restes de nos traditions nationales et par les coutumes des peuples prospères que j'ai observés. Cependant, j'ai eu soin d'indiquer au lecteur comment il peut les vérifier, ou les trouver lui-même, aux sources où j'ai puisé.

Je n'espère pas, il est vrai, que, dans un pays divisé par la discorde et ravagé par onze révolutions, beaucoup d'hommes soient disposés à reconnaître tout d'abord l'évidence produite par des faits contraires à leurs opinions politiques ou religieuses. Toutefois, j'ai eu confiance dans l'efficacité de la méthode scientifique, qui fonde la vraie science sur l'observation des phénomènes sociaux.

Je me suis d'ailleurs appliqué à écarter autant que possible cette difficulté, en rédigeant les six tomes des *Ouvriers européens*, qui sont, en quelque sorte, les fondements de la Bibliothèque. J'y ai réparti les matières dans un ordre indiqué par la nature même de l'œuvre. Les six tomes se rattachent à un ensemble conçu d'après un plan méthodique. En même temps, ils forment six ouvrages complets sur les sujets spéciaux que j'y ai traités. Chaque tome peut être compris du lecteur, sans recours nécessaire aux cinq autres; et il peut figurer seul dans une bibliothèque de la spécialité. Ainsi, le tome I[er] suffit, à la

rigueur, au savant qui s'intéresse aux nouvelles applications de la méthode d'observation, et qui se contente de l'aperçu sommaire fourni par ce tome sur la constitution des sociétés. Les tomes II et III sont utiles aux voyageurs qui veulent observer personnellement la stabilité sociale, particulière aux populations établies dans l'Orient et le Nord de l'Europe. Enfin les tomes IV, V et VI conviennent aux hommes d'État qui sentent le besoin d'étudier, dans ses trois phases successives, la désorganisation actuelle de l'Occident.

§ 3.

LA VRAIE SCIENCE DES SOCIÉTÉS ET LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

J'ai vu naître en 1827, à l'époque où je quittais l'École polytechnique, les souffrances sociales qui ont pris aujourd'hui un caractère si dangereux; et, comme mes condisciples les plus éminents, j'ai tout d'abord songé au moyen d'y porter remède. Depuis lors mes amis, découragés sous diverses influences, ont abandonné les projets que nous avait suggérés un sentiment commun de patriotisme. Seul, j'ai persévéré dans mon entreprise; et, après un demi-siècle de travaux assidus, j'y mets en ce moment la dernière main. Le contraste de ces résultats ne peut être attribué à une supériorité qui me serait propre : il s'explique par la diversité des méthodes de travail que nous avons employées. Frappés des transformations utiles qu'opère au sein des sociétés la création des sciences ayant pour objet le monde physique, mes amis étaient persuadés que la souffrance signalée ci-dessus (2) ne pouvait être guérie que par l'invention d'un nouveau système social. Quant à moi, voyant que leur plan favori

reposait sur une idée préconçue, je restais indécis. Dans nos discussions, j'accordais ce qui était allégué touchant la fécondité des sciences physiques. Je convenais qu'une science sûre était nécessaire à la guérison du mal dont nous reconnaissions tous la gravité; mais je concluais que cette science devait, comme nos sciences polytechniques, être fondée, non sur une conception établie *a priori*, mais sur des faits méthodiquement observés et sur les inductions d'un raisonnement rigoureux. Après de longs débats, je persistai dans mon opinion; et, dès que l'occasion se présenta, je commençai à demander la science des sociétés à la connaissance des faits sociaux. Dans cette voie, j'ai réussi à l'aide du temps, sans avoir à déployer une grande perspicacité. Je suis arrivé tout naturellement à une précieuse découverte : c'est que, pour guérir les souffrances sociales, il n'y a rien à inventer. Je dus entreprendre de nombreux voyages et me livrer à de longues méditations pour découvrir une vérité aussi simple; mais, dès que je commençai à l'entrevoir, je fus tout surpris de constater que j'aurais pu en trouver la démonstration à chaque page de l'histoire.

Dans tous les temps, en effet, au milieu des tendances innées qui entretiennent la lutte éternelle du bien et du mal, les hommes ont toujours voulu conquérir le bonheur et fuir la souffrance. Sous l'inspiration de cette commune volonté, des peuples heureux se sont constitués dans des lieux et sous des régimes très différents (VI, 4, 5). Le bonheur a régné chez les pasteurs nomades des steppes asiatiques, comme chez les agriculteurs du pays de Canaan ou les citadins de l'Égypte. Sous tous ces régimes, les symptômes permanents du bonheur, la paix et la stabilité, étaient signalés par des sages qui gouvernaient les familles, les ateliers de travail, les voisinages, les cités ou les na-

tions. La science sociale a été simple ou compliquée selon que les familles étaient éparses sur le territoire ou agglomérées dans les villes. Pour la connaître à ses divers états et pour en tirer profit, nous n'avons donc qu'à nous reporter à la pratique ou aux préceptes de ceux qui ont été les vrais maîtres de chaque lieu ou de chaque époque.

La science sociale peut d'ailleurs être constituée sur des bases plus solides que celles de l'histoire. Tous les âges du monde social revivent au temps actuel; et, pour les divers états de simplicité ou de complication, les conditions fondamentales du bonheur n'ont pas plus changé que la nature de l'homme. Parfois même la paix et la stabilité peuvent être observées de nos jours dans les lieux mêmes où elles régnaient avant l'ère actuelle. Tel est le cas, par exemple, pour les pasteurs des steppes asiatiques et les pêcheurs-côtiers de la Scandinavie. Cette heureuse condition des sociétés se perpétue également depuis une époque reculée chez les agriculteurs de la plaine saxonne, des petits cantons suisses de l'Oberland et du pays basque. Pour devenir maîtres de la science sociale, nous ne sommes donc pas tenus absolument de déchiffrer des manuscrits ou de recourir aux historiens. Nous pouvons recueillir dans nos voyages les matériaux épars de la science, puis les assembler à l'aide de notre propre raison.

La connaissance des peuples heureux n'est que la moitié de la science. Le règne de la souffrance a commencé aussitôt que celui du bonheur. La question de la réforme qui préoccupe si justement les contemporains s'est donc posée à toutes les époques; et l'on peut en trouver la solution dans les faits de notre temps comme dans ceux du passé.

Quant au problème mystérieux soulevé par la reproduction éternelle de la prospérité et de la souffrance au

sein des sociétés, la méthode d'observation le résout aussi clairement que les monuments de l'histoire. Il a été souvent rappelé à mon esprit, et toujours résolu dans le même sens, par les phénomènes sociaux observés dans le cours de mes voyages. Il semble d'abord inexplicable que toutes les races célèbres aient pu passer si rapidement de l'un à l'autre de ces états. Au milieu des transformations opérées chaque jour dans le monde entier par les nouvelles voies de communication, les alternatives de la prospérité et de la souffrance sont plus rapides que jamais; et l'explication de ce terrible problème est devenue un besoin urgent des sociétés. Elle est nécessaire pour arracher beaucoup d'esprits aux deux erreurs qui ont pour origine la croyance au progrès fatal ou à la décadence fatale de l'humanité. Elle est le principal criterium de la confiance à accorder aux travaux ayant pour objet la science des sociétés. Chacun peut arriver aisément par l'étude du passé à la conclusion que j'ai moi-même trouvée. C'est surtout pour répondre sur ce point à d'incessantes questions que je complète, depuis 1855, la *Bibliothèque de la science sociale.* Je reprends, dans la seconde édition des *Ouvriers européens,* le même sujet sous toutes ses formes. Enfin j'ai indiqué ci-après (v, 4), dans le dernier paragraphe de ce Livre, les événements qui signalent en France, depuis le moyen âge, cette déplorable succession du bien et du mal, de la prospérité et de la souffrance, de la corruption et de la réforme.

En résumé, le mot « science sociale » est une nouveauté; et l'on doit peut-être regretter qu'il ait été introduit dans notre langue, car il a pu quelquefois stimuler mal à propos l'esprit d'invention. Mais, si le mot est nouveau, la chose est ancienne; et, au fond, elle constitue la plus vieille des connaissances. J'ajoute qu'elle a trouvé des

obstacles plutôt que des secours dans les nouveautés qui transforment aujourd'hui, avec une rapidité menaçante, les idées, les mœurs et les institutions des Européens. Les sages que j'ai rencontrés dans les steppes de l'Asie, où règnent encore les traditions patriarcales, m'ont paru en cette matière plus savants que nos lettrés. La même impression a été ressentie par mes compagnons de voyage et par d'autres voyageurs; et je les ai entendus exprimer le désir de se mettre pendant une saison entière à l'école des arrière-neveux d'Abraham.

Arrivé à la fin de ma tâche, je me demande encore chaque jour pourquoi plusieurs de mes anciens condisciples, doués de facultés supérieures, ne sont pas arrivés avant moi à cette définition si simple de la vraie science des sociétés. Aux indications déjà données à ce sujet, j'ajoute une réponse dont l'importance me frappe de plus en plus. Ceux de mes amis qui ont conquis la renommée par leurs talents avaient été élevés dans les agglomérations urbaines et dans les internats scolaires, où s'accumulent en France toutes les formes de l'erreur; et ils y avaient puisé les idées préconçues dont j'ai signalé ci-dessus la funeste influence. La dure contrainte exercée, dans ces écoles, par les maîtres et surtout par les camarades avait affaibli en eux cette force de caractère qui permet à une âme droite de résister à la pression d'une erreur dominante. Sous ce même régime, ils avaient contracté le défaut actuel des Français : ils étaient enclins à opposer une critique tracassière aux actes de l'autorité; ils étaient devenus peu capables de résister, avec calme et fermeté, aux abus de tous les pouvoirs. En reportant mes souvenirs vers mon éducation première, je crois remarquer que mon caractère a été moins déformé par ce genre de contraintes, sous le poids des préjugés contem-

porains. L'isolement rural, l'externat scolaire et les enseignements de plusieurs sages m'ont permis d'aborder, avec un esprit plus libre, l'étude des phénomènes sociaux. Je romps, pour deux motifs, le silence que j'ai gardé à ce sujet jusqu'à ce jour. En premier lieu, j'offre au lecteur une garantie d'impartialité, en montrant comment, éclairé de bonne heure sur les questions soulevées aujourd'hui touchant la religion et la politique, j'ai pu observer et conclure, sans céder à des sentiments exclusifs. En second lieu, fondé sur ma propre expérience, j'espère que mon récit appellera l'attention publique sur l'utilité des réformes qui soustrairont la jeunesse française à l'uniformité et à l'oppression des enseignements scolaires [1].

§ 4.

COMMENT L'AUTEUR AVAIT ÉTÉ PRÉPARÉ, A SON INSU, AVANT 1829, A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Les cinq premières années de ma vie (1806-1811) se sont passées sur les bords de la basse Seine, entre le petit port d'Honfleur, près duquel je suis né au village de La Rivière, et la forêt de Brotonne qui, au-dessus de Quillebœuf,

1. Une note jointe par Locke à son *Traité de l'Éducation des enfants* se rapporte à la bonne coutume de l'enseignement par la famille ; elle témoigne de l'importance qu'elle avait aux yeux de l'auteur. Voici ce qu'il en dit : « Dans Suétone (*Vie d'Auguste*, ch. LXIV) et dans la *Vie de Caton le Censeur*, composée par Plutarque, vous pouvez voir combien chez les Romains les parents se croyaient obligés de prendre soin eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants. » Or, Suétone rapporte que, « pour l'ordinaire, Auguste enseignait lui-même à écrire à ses petits-fils ». Selon Plutarque, Caton le Censeur, « cet illustre romain, ayant eu un fils..., lui enseigna les lettres lui-même, quoiqu'il eût un esclave honnête homme et bon grammairien... ; il composa des histoires et les écrivit de sa propre main en gros caractères... Enfin, il se donnait autant de garde de prononcer des paroles déshonnêtes en la présence de son fils que s'il eût été dans la compagnie des vierges vestales. »

confine au rivage. Ces premiers souvenirs me reportent à la détresse des pêcheurs-côtiers, dont l'industrie était détruite par la flotte anglaise qui bloquait toute cette région; à l'agitation entretenue par les péniches anglaises qui, se détachant à l'improviste de cette flotte, venaient commettre sur la côte des actes d'agression et de contrebande; enfin aux déplacements subits, imposés à mon père, officier des douanes, par le devoir de combattre ces tentatives. Les vieux pêcheurs se consolaient des humiliations infligées par le blocus, en se rappelant leurs exploits maritimes de la guerre qui prit fin en 1783. J'écoutais avec passion leurs récits, et je prenais ainsi à leur foyer les premières leçons de patriotisme. Dès que mes forces naissantes me le permirent, je me mis à la suite des enfants qui apportaient journellement à ces pauvres logis les produits de leurs petites entreprises de glanage, de pêche, de chasse et de cueillette. Ardent pour ces exercices, qui ont été souvent la récréation de mon âge mûr, j'acquis promptement, à l'aide de mes camarades, l'habileté et l'énergie physiques nécessaires pour me rendre utile au modeste ménage de mes parents. Je me rappelle encore le plaisir indicible avec lequel je coopérai, au printemps de 1810, à une pêche miraculeuse faite à coups de bâton, par le poste de la douane, sur une bande d'aloses échouée à mer basse dans une flaque d'eau, devant le hameau de La Vacquerie, sur la lisière de la forêt. Pendant l'hiver suivant, qui fut rigoureux, la récolte du combustible devint pour le ménage, comme pour mon développement physique, une utile ressource; et ma bonne mère récompensait mon zèle en m'aidant à lire un gros livre qui m'intéressait beaucoup[1]. J'acquis ainsi, en ce qui touche l'importance des produc-

1. *Éraste ou l'Ami de la jeunesse*, 1 vol. in-8°; Paris, 1773.

tions spontanées que récoltent les familles pauvres, une conviction qui m'est toujours restée présente à l'esprit; et lorsqu'en 1829, je traçai au Hartz (III, III, 21) le premier budget domestique, je plaçai dans le cadre, tant de fois remanié depuis lors, ces sortes de recettes à la place qu'elles occupent encore aujourd'hui, sous le nom de « subventions ».

Les quatre années suivantes (1811-1815) apportèrent à cette éducation naturelle un changement qui a laissé chez moi de fortes traces. En juin 1811, après la perte de mon père, une de ses sœurs richement mariée vint à Honfleur, avec son mari, apporter des consolations à ma mère. Les deux époux, privés d'enfants, me prirent en affection et m'emmenèrent à Paris, où je restai jusqu'à ce que ma tante, devenue veuve lors de la seconde entrée des armées alliées, me renvoyât à ma mère. Les idées que j'acquis, pendant cette seconde époque de ma vie, s'expliquent par la nature du milieu social où me placèrent mes parents d'adoption. L'arrivée à Paris produisit sur moi l'impression fâcheuse que j'ai toujours ressentie depuis lors à la vue des villes. Mon oncle habitait rue de Grammont sa propre maison, qui est encore désignée aujourd'hui par le nº 15; mais le luxe de l'appartement Louis XVI, où je devais rester quand je n'étais point à l'école, ne me fit jamais oublier le charme de la forêt, des vergers et des rivages du pays natal. L'école où l'on m'envoyait fut pour moi, pendant quatre hivers, un supplice dont le souvenir ne m'a jamais quitté. Elle était uniquement composée d'une pièce, située rue de Grétry à un second étage, où quarante enfants étaient renfermés pendant sept heures dans un air vicié. Aucun souvenir d'amitié ne s'y est joint à ceux que m'avaient laissés mes compagnons de chasse et de pêche; et, en ce qui touche l'enseignement, je ne saurais

me rappeler ce que j'y ai appris. Toutefois, la désorganisation introduite de nos jours, en matière d'écriture, dans la tradition nationale, par l'importation de « l'anglaise », reporte de plus en plus mon attention sur deux objets qui restent connexes dans ma pensée : l'admirable rideau des « exemples » tracés par le maître en « bâtarde », en « ronde » et en « coulée » ; et l'immense nerf de bœuf qui venait fréquemment nous rappeler l'obligation de les regarder.

La partie littéraire de l'éducation ne m'était guère donnée que dans le salon de mes parents, grâce à un concours de circonstances qui était spécial à cette époque. Chaque soir, mon oncle, âgé de 50 ans environ, réunissait d'anciens condisciples qui, nés dans l'aisance, mais moins heureux que lui, se trouvaient après les désastres de la révolution privés de famille et de fortune. Ces réunions avaient pour mobiles principaux de solides amitiés de collège, la culture habituelle des lettres, une vive sollicitude pour les événements internationaux, qui se précipitaient alors avec une rapidité inouïe. La tendance au rapprochement était motivée aussi par la diversité des opinions politiques et littéraires; mais celle-ci était tempérée par le calme et la gaîté, traits distinctifs de l'ancienne urbanité française. L'union était d'ailleurs fortifiée par le sentiment patriotique à mesure que l'indépendance nationale se trouvait plus compromise par les revers de nos armées. L'attrait de ces réunions était en outre entretenu par une table élégante et hospitalière, par une riche collection de livres qui formait la principale décoration du salon, enfin par des jeux de combinaison, qui faisaient diversion de loin en loin aux entretiens, aux lectures et aux nouvelles venues de l'étranger. Un tel milieu fut un utile stimulant pour mon esprit. Après le second hiver, dans ma septième année, la passion de la lecture, judicieuse-

ment dirigée et contenue par mes parents, me faisait oublier les ennuis physiques de la vie urbaine. J'étais chargé du service de la reliure et institué bibliothécaire de la réunion. Quand il en était besoin, je remplissais, à la table de jeu, la fonction de « quatrième » à la satisfaction de tous les amis de la maison. Pendant les deux dernières années de mon séjour à Paris, ces amis sentirent le besoin d'échapper aux poignantes impressions de cette terrible époque; et ils se plurent à m'instruire, soit en dirigeant mes propres lectures, soit surtout en répondant aux intarissables questions que me suggéraient les lectures et les entretiens de la soirée précédente. Cet enseignement m'était donné, à peu près chaque jour, par deux commensaux habituels de la maison, qui complétaient heureusement les souvenirs des lieux et des hommes que les campagnes de la révolution et du Consulat avaient laissées dans l'excellente mémoire du maître de la maison. Ces trois hommes, sortis des écoles vers l'époque de la révolution d'Amérique, déposèrent dans mon esprit une foule d'opinions touchant la littérature ancienne et l'histoire moderne de la France. Ces opinions furent momentanément effacées par les enseignements ultérieurs des écoles; mais elles reprirent leur juste influence à mesure qu'avançant dans la vie, puis constatant la décadence de mon pays, j'ai senti le besoin d'arriver, en matière de science sociale, à des convictions arrêtées. Depuis l'année 1848, où je fus, en quelque sorte requis, par des hommes d'opinions très diverses, de publier les *Ouvriers européens,* j'ai souvent reporté ma pensée sur les leçons de mes trois maîtres de 1813; et j'ai compris que je leur étais plus redevable que je ne l'avais pensé jusqu'alors. Je regrette de ne pouvoir citer les noms de ces deux maîtres, car mon oncle, leur ancien condisciple, les désignait familièrement par leur prénom. Ayant

parfois occasion de les citer, dans la suite de cet ouvrage, j'appellerai le premier le « Lettré », et le second le « Gentleman »[1]. Mon oncle subordonnait volontiers les questions politiques à l'ordre financier. Il nous racontait les services qu'il avait rendus, sous ce rapport, au régiment dans lequel il s'était engagé. Il rappelait la conduite prudente qui lui avait conservé sa fortune, au milieu des crises de la révolution. Il critiquait avec une égale fermeté les désordres de la noblesse de cour, les fraudes des fournisseurs d'armée et l'indélicatesse des acquéreurs de biens confisqués. Il blâmait sévèrement les dilapidations de l'ancien régime; et il estimait Napoléon Ier pour la sagesse de son administration plus que pour la grandeur de ses talents militaires[2]. Il louait les habitudes de sobriété que j'avais contractées pendant ma première enfance et se montrait envers moi d'autant plus généreux que je dépensais moins. Le deuxième maître, le Lettré, ancien magistrat, passionné pour la culture des lettres, s'était adonné à l'enseignement en France et à l'étranger. Il contribuait plus qu'aucun autre, par son talent de lecteur, au charme de nos soirées; et il me guidait avec une rare patience dans mes propres lectures. Pour le fond des idées, il inclinait vers J.-J. Rousseau, les Encyclopédistes et les Girondins; et, à cet égard, il était vivement combattu dans nos soirées. Le troisième maître, le Gentleman, se chargeait particulièrement de ce soin; et c'était lui sur-

1. En ce qui touche la définition de ce dernier mot, le lecteur peut se reporter au *Vocabulaire social,* formant le chapitre XVI du présent volume.

2. « Tout ce qu'on apprend de l'histoire aux enfants ne consiste presque en autre chose qu'en récits de combats et de massacres, et enfin, les glorieux éloges dont on comble les conquérants (vrais bourreaux de l'humanité pour la plupart) achèvent de corrompre l'esprit des jeunes gens, qui dès lors se figurent que l'art de tuer les hommes est la chose du monde la plus louable et la plus héroïque. » (LOCKE : *De l'Éducation des enfants,* § 119.)

tout qui se plaisait à démontrer l'influence souveraine exercée par la religion sur le bonheur individuel et la prospérité publique. Contraint de fuir la France pour échapper à l'échafaud, puis dépouillé de ses biens, il alla d'abord rejoindre les émigrés réunis sur le Rhin; mais il ne tarda pas à comprendre que leur cause était perdue d'avance; et, jusqu'à l'époque de sa rentrée en France, il ne lui resta plus qu'à se livrer, en Allemagne, à l'enseignement et à l'étude. Il voyait, dans la corruption des classes dirigeantes de l'ancien régime, la cause première de la révolution[1]. Il avait assisté au déplorable spectacle d'impiété et de corruption que les mœurs des émigrés offraient à Coblentz, à Cologne et dans les résidences affectées, par l'hospitalité allemande, à la demeure des princes; et il déclarait que ces désordres étaient devenus peu à peu, aux yeux des Allemands, l'apologie ou tout au moins l'excuse de la révolution[2]. Ces enseignements revenaient constamment, dans un langage gai et spirituel, à propos des incidents du jour : ils déposèrent dans mon esprit les premières notions de l'instruction morale et littéraire, que ne me donnait pas l'école.

Chaque année, mes parents apportaient une excellente diversion à cette existence trop sédentaire et trop sérieuse

1. « Si les supérieurs qui gouvernent perdent la voie de la justice et du devoir, le peuple s'en détache également, et perd pour longtemps toute soumission. » (Confucius, *Le Lun-yu,* livre I, ch. XIX.)

2. Le cardinal Pacca a laissé, dans ses Mémoires, des pages attristantes sur les exemples d'irréligion et de désordre donnés par les émigrés français. « C'étaient les mêmes cabales, les mêmes intrigues de la cour, » dit-il, « la même indifférence pour les maximes de la religion et de la morale, les mêmes débauches... A part quelques gentilshommes de province, tous professaient ouvertement les maximes philosophiques qui avaient amené la catastrophe... Ils n'en persévéraient pas moins dans leurs erreurs, et faisaient même tous leurs efforts pour les propager, soit par leurs discours, soit par des écrits abominables. » (Cardinal Pacca : *Mémoires,* traduits de l'italien sur la 3ᵉ édition; Lyon, 1833, 2 vol. in-8°, tome II, pages 49 et 50.)

pour un enfant. Dès le premier printemps, nous nous rendions dans le charmant pays de Bray, où résidaient deux membres de ma famille paternelle. Nous y trouvions, pendant la belle saison, une hospitalité généreuse chez d'admirables familles rurales dont l'habitation, nommée familièrement « maison du bon Dieu », était le rendez-vous habituel, le lien et l'instrument de paix du voisinage. Là, délivré de la servitude scolaire, je reprenais les habitudes du premier âge. Je me livrais avec ardeur aux travaux utiles. Je devenais l'aide favori des ouvriers ruraux, des bûcherons, des chasseurs et des pêcheurs. Je commençai, avec les bergers et les jardiniers, mes premières études de botanique. Je me trouvai ainsi initié, en dehors de tout système préconçu, à une foule de notions qui me permirent plus tard d'attribuer à ces travaux leur véritable place, dans l'étude des hiérarchies rurales et manufacturières.

Revenu à Honfleur en 1815, je constatai tout d'abord l'exactitude de l'enseignement qu'avait rapporté de l'émigration le plus sage de mes maîtres parisiens. Je vis bien ainsi que les principales conditions du bonheur se rencontraient dans la religion, la paix et la coutume nationale. Depuis que l'état de guerre avait cessé, mes vieux amis, les pêcheurs-côtiers, étaient revenus à la ville; et ils y avaient repris la prépondérance sociale. Ils retrouvaient dans le culte les diversions morales et les consolations pratiques nécessaires à leur rude et périlleux métier. Je me rappelle encore, non sans émotion, la solennité et la joie avec lesquelles ils célébraient les jours de première communion et de Fête-Dieu. Pendant sept ans (1815-1822), sur les deux rives de la basse Seine, je vis renaître le travail, paralysé depuis vingt ans par le blocus. Dans le pays d'Auge, je voyais croître rapidement le bien-être au sein des ateliers

domestiques de fileuses, de tisserands et de dentellières, en même temps que la richesse dans les fabriques collectives qui centralisaient le commerce de leurs produits. Dans le pays de Caux, le spectacle était encore plus instructif : le retour de la paix et la conservation des traditions normandes concouraient également à la renaissance de la prospérité. Les usines à engins mécaniques s'élevaient de toutes parts. Les familles de bordiers, de paysans et de grands propriétaires n'étaient point encore désorganisées par les lois de la Terreur ; elles gardaient dans leurs « masures », avec les vieilles mœurs, les habitudes de hiérarchie et d'union, qui ont persisté jusqu'à présent sur les rivages de la mer du Nord et de la Baltique. Dans cette troisième époque, comme dans la précédente, j'ai d'ailleurs été initié à la connaissance du passé par les hommes, nombreux encore, qui avaient commencé sous l'ancien régime l'exercice de leur profession. C'est ainsi, par exemple, que j'entendis souvent confirmer ce qui m'avait été enseigné à Paris, touchant l'esprit d'irréligion qui régnait chez les classes dirigeantes, pendant les années qui précédèrent la révolution de 1789. Je choisis, entre beaucoup d'autres, une anecdote qui montre à quel point les riches propriétaires fonciers du pays d'Auge étaient indifférents au bien-être du clergé des campagnes. Le prêtre qui compléta en 1816 mon instruction religieuse, et dont la cendre repose aujourd'hui dans le tombeau de ma famille, avait été curé dans un village de cette contrée. Possédant une petite fortune personnelle, il pouvait assez bien réparer, par l'usage de la viande, ses forces épuisées par un service pénible de jour et de nuit. Il partageait même, autant que possible, sa modeste pitance avec ses confrères du voisinage, qui ne vivaient guère que de pain et de légumes. L'un de ces derniers avait, tout au plus une fois par

quinzaine, le pot-au-feu au presbytère. Ce régal était procuré au pauvre prêtre et au jeune garçon qui sonnait la cloche et servait la messe, par le travail de la vieille servante. Toutefois, les forces du ménage n'étaient restaurées, par cet heureux événement, que dans le cas où la bonne femme réussissait à obtenir, au marché voisin, un bon prix du lot de fil qu'elle venait de fabriquer. Le jour où se traitait cette grande affaire, le bon curé, accompagné de son serviteur, dirigeait sa promenade sur la route par laquelle les gens du village revenaient du marché. Il était convenu que, s'il y avait succès, la servante l'annoncerait de loin en plaçant un grand rameau vert sur le panier qui lui servait à emporter le fil et à rapporter, avec la provision de nourriture, la filasse qu'elle devait élaborer pendant la nouvelle quinzaine. Quand le rameau vert se détachait sur l'horizon, au haut de la côte abrupte qui dominait le village, les deux promeneurs poursuivaient leur route, afin de féliciter plus tôt la vaillante femme; mais, quand le rameau ne se montrait pas, le curé faisait brusquement volte-face; puis il disait gaîment à son assistant : « Allons, François, encore des haricots! » Je me suis souvent reporté par la pensée à ce récit de mon vieux maître. J'en ai trouvé de fréquentes confirmations au milieu des rapports que j'eus avec l'ancien et le jeune clergé, pendant les cinq années (1818-1822), où je suivis au collège du Havre les cours d'humanité.

A cette époque, je travaillais, en toute liberté, près de ma bonne mère, dans une maison rustique, sans l'aide d'aucun répétiteur. Assidu à mes devoirs scolaires, j'employais la majeure partie de mon temps à lire Ciceron, vers lequel mes maîtres de Paris avaient souvent dirigé mon attention; et je cherchais surtout dans les opinions de Tacite, au sujet des Germains, les passages qui justi-

fiaient l'estime accordée, par le Lettré et le Gentleman, au caractère actuel des Allemands. Durant mes longues récréations solitaires, je parcourais le rivage maritime, les champs, les prés et les bois : naviguant avec les pêcheurs-côtiers ; demandant aux livres de Linné le complément de mes études botaniques du pays de Bray ; chassant au filet les bec-figues et les alouettes à l'école d'un habile Bordelais ; enfin, me mêlant aux travaux agricoles des masures cauchoises. En 1822, vers la fin de l'année scolaire, un jeune prêtre[1], qui m'avait pris en amitié, m'assura que je pouvais subir l'épreuve du baccalauréat ès lettres ; et il aida à mon succès en me donnant quelques notions de logique. Le vénérable principal du collège[2] y contribua avec la même bienveillance en m'accordant quelques leçons particulières d'histoire de France. J'avais peu de goût pour la chronologie des souverains et pour les dates des grandes batailles ; et souvent mes questions ramenaient le professeur aux souvenirs de sa jeunesse. En me racontant les principaux incidents de sa carrière, le bon maître confirma les notions que j'avais antérieurement acquises touchant la défaillance des dignitaires ecclésiastiques, la situation pénible du bas clergé sous l'ancien régime et les tendances vers la nouveauté, manifestées par une partie de ce clergé aux états généraux de 1789. Ces récits mettaient souvent en lumière le mal à côté du bien, le discrédit à côté de l'influence ; et ils ont contribué plus tard à m'expliquer pourquoi le clergé de France n'a pas encore repris sur la nation l'autorité qu'exercent si utilement les clergés dans les divers pays du Nord de l'Europe.

L'année 1823, pendant laquelle j'eus à me fixer sur le choix d'un état, fut l'époque décisive de ma vie. Dès que

1. M. l'abbé Bénard, mort récemment curé du Havre.
2. M. l'abbé Houiller, ancien prêtre de l'Oratoire.

le premier grade universitaire me fut acquis, je portai mon attention sur deux carrières qui s'offraient à moi, dans les conditions suivantes. Comme diversion à mes études littéraires, j'avais acquis, en m'aidant de traités spéciaux, des notions d'arithmétique et de géométrie. Un de nos voisins, arpenteur rural bien achalandé, que je rencontrais souvent au milieu des champs, m'apprenait l'usage des jalons et de l'équerre, profitant ainsi de mes récréations. Édifié de ma petite science théorique, il me prit en amitié; et, comme il se faisait vieux, il me proposait de me prendre pour associé et de me céder un jour sa clientèle. D'autre part, un ami de collège[1], qui se préparait, à Paris, aux concours de l'École polytechnique, me conseillait de prendre la même direction que lui. En acceptant la proposition du voisin, je m'assurais immédiatement le pain quotidien et, plus tard, l'aisance dans l'exercice d'un art subalterne. En suivant le conseil de l'ami, je reculais l'époque de l'indépendance, et je courais la chance de conquérir une situation élevée dans l'art de l'ingénieur. Ce dernier parti me souriait; mais j'ignorais entièrement si mes aptitudes répondaient aux difficultés de l'entreprise. Pour lever mes doutes, je m'adressai à un ingénieur en chef des ponts et chaussées[2], ancien ami de ma famille, qui voulut bien porter le jugement que

1. M. Louis Robert, d'abord ingénieur des constructions navales, aujourd'hui chanoine à la cathédrale de Rouen.

2. M. Dan de La Vauterie, originaire du Calvados, élève des premières promotions de l'École polytechnique, admis par mutation dans le corps des ponts et chaussées. Il avait été attaché, sous le Consulat et l'Empire, aux départements conquis dans les Pays-Bas; puis, lors de la Restauration, au port d'Honfleur, où il avait connu ma famille. En 1823, il était ingénieur en chef à Saint-Lô (Manche) : il appliquait au desséchement des marais du Cotentin les connaissances spéciales qu'il avait acquises dans les polders compris entre l'Escaut et le Rhin. Pendant l'été de cette même année, il fut chargé d'une mission ayant pour objet l'endiguement de l'île de Noirmoutier près des côtes de la Vendée.

j'attendais, après m'avoir attaché momentanément à sa personne. Un mois d'épreuve suffit : le juge me garantit le succès; mais il voulut y contribuer en se transformant en maître. Il avait conçu pour moi une vive amitié; et, comme il vivait dans le célibat, il me garda près de lui le reste de l'année, en me traitant comme un fils. Grâce à cette communauté d'existence, les habitudes de travail que j'avais contractées jusque-là furent définitivement fixées.

Le maître avait lui-même conservé, dans sa vie privée, le régime sévère des Pays-Bas. Il associait, à la simplicité et à la frugalité, l'aisance que lui assurait un patrimoine rural. Il employait son superflu à garnir de toutes les publications utiles les tables et les rayons d'une riche bibliothèque. Ses habitudes de lecture avaient surtout pour but de remédier aux lacunes que la décadence de l'ancien régime et les violences de la révolution avaient introduites dans les connaissances de la classe aisée. Selon lui, les ingénieurs de l'État, après l'accomplissement de leur devoir professionnel, avaient l'obligation morale de se rendre utiles gratuitement à la chose publique, comme le font les propriétaires fonciers en Angleterre et dans les autres états du Nord. Il disposa notre vie journalière de telle sorte, qu'après l'avoir secondé dans le service qui lui était confié, je pusse consacrer cinq heures aux lettres et aux sciences ayant pour objet l'étude des sociétés. Nous vivions solitaires, à Saint-Lô, dans une maison contiguë à un vaste jardin. Le travail professionnel commençait à quatre heures du matin, au bureau, et finissait à deux heures. Les études littéraires, sociales et scientifiques avaient lieu de quatre à neuf heures du soir, dans la bibliothèque, qui était le salon commun de nos deux chambres. Montaigne et Cicéron étaient, dans nos lectures, les points habituels de ralliement; mais nous les quittions souvent pour

comprendre et contrôler leurs pensées. Ces deux écrivains, formés au milieu de deux grandes époques de corruption, étaient, dans l'opinion du maître, éminemment aptes à jeter la lumière sur la corruption contemporaine. Montaigne, en particulier, resté pur d'esprit et de conduite malgré la corruption sociale des derniers Valois, me faisait comprendre la cause et le remède de la dèsorganisation qui dérive aujourd'hui des erreurs émanées des derniers Bourbons, du Contrat social et de la Terreur. Nos voyages dans le Cotentin et la Vendée nous exerçaient à observer chez les contemporains les vices et les vertus des temps passés. Nous nous plaisions à découvrir les espérances de paix sociale que semblaient garantir, après tant de discordes, la disposition des esprits et surtout la prospérité matérielle rétablie depuis 1815. J'admirai le magnifique spectacle qu'offrit à cette époque la Vendée, lorsque l'auguste fille de l'infortuné Louis XVI traversa ce pays. Habitué, à Paris et en Normandie, aux contradictions, mêlées de calme ou d'indifférence, que faisait naître le principe du gouvernement, je me sentis transporté dans un monde nouveau. En voyant le témoignage du sentiment énergique des familles du Marais et du Bocage, je compris pour la première fois la puissance que donne à une race d'hommes la communauté du dévouement à la religion et à la souveraineté. Sous cette impression toute nouvelle, j'improvisai un projet de rapport que je proposai au maître pour qu'il l'adressât, en son nom, au Directeur général. Ce projet comprenait implicitement la critique du scepticisme religieux et politique, qui m'avait souvent affligé. Le maître adopta avec bonté cette proposition; mais, en corrigeant dans mon texte des expressions trop enthousiastes, il m'apprit à garder plus de mesure, et me donna, sous ce rapport, la meilleure leçon de prudence que j'eusse en-

core reçue. Cet épisode provoqua des lectures et surtout des entretiens qui laissèrent une utile empreinte sur mon éducation, et me préservèrent des exagérations contraires, propres aux écoles où j'allais entrer.

Le bagage de sagesse que mon maître venait de compléter était encore bien modeste : il comprenait seulement en germe des vérités que je n'aurais su alors nettement exprimer. Toutefois, en recueillant mes souvenirs, je crois pouvoir ainsi les résumer. A l'époque d'erreur et de discorde que nous traversons, le devoir de toute âme droite et honnête est de savoir comment il faut penser et agir touchant la religion et la souveraineté. En France comme partout, les motifs de conviction doivent être surtout fournis par la tradition nationale des bonnes époques et par l'exemple des peuples contemporains les plus prospères. Quant au choix des moyens d'action propres à restaurer les deux principes, il doit être subordonné à la connaissance des derniers siècles de notre histoire. Il faut se rappeler surtout les trois actes du drame lamentable qui, au moment où j'écris ces lignes, se poursuit depuis 217 années, savoir : pendant 100 ans (1661-1762) « la corruption » par les rois et les cours; pendant 27 ans (1762-1789) la propagation de « l'erreur fondamentale », par les lettrés; pendant 90 ans (1789-1879), « la destruction de la coutume », par l'association des lettrés, des violents et des hommes de proie. Affligé par les récits du maître, froissé dans le patriotisme inculqué à mon enfance, entraîné à l'action, avec l'ardeur et l'inexpérience de la jeunesse, j'interrompais souvent ses leçons. Je le pressais de me guider dans l'accomplissement de mon devoir envers la patrie. A mes instances, il répondait invariablement : « Commencez par vous élever vous-même à la place que je vous promets. Cherchez ensuite la vérité; puis ser-

vez le maître que vous jugerez le plus capable de la restaurer. Pour moi, je ne puis vous montrer que l'entrée du chemin. Dès que vous y serez décidément engagé, consultez souvent l'auteur des *Essais*. Il vous empêchera de vous égarer aux premiers pas; et souvent, vers le point d'arrivée, vous le trouverez encore de bon conseil. » Je reçus ces derniers enseignements au moment où je quittai M. Dan de La Vauterie; et, depuis lors, je ne les ai jamais trouvés en défaut. C'est en les suivant encore au milieu de nos souffrances que je m'affermis de plus en plus dans l'espoir de la guérison. Si je ne vois pas la fin de l'œuvre que je poursuis avec mes amis, je ne saurais mieux faire que de leur transmettre cette même leçon. J'ai en vain cherché, parmi les hommes d'action de ce temps, la sagesse de Montaigne. Rarement, je l'ai vu estimé à sa vraie valeur; souvent même, les hommes parmi lesquels j'espérais trouver de nouveaux maîtres l'ont complètement méconnu, en l'accusant de scepticisme. Montaigne, au contraire, était pénétré des convictions indispensables à ceux qui propagent la vérité par l'exemple ou par les préceptes. Pour la religion, comme pour la souveraineté, il s'inspirait de la tradition nationale. Dans un temps où, comme dans l'ère actuelle, la nation était ébranlée par la corruption des classes dirigeantes, l'erreur des lettrés et les entreprises dangereuses des novateurs, il resta toujours fidèle à la coutume des ancêtres. Il a souvent émis des doutes, mais ils ne se rapportaient point aux principes essentiels : ils avaient pour objet la défaillance de ceux qui manquaient au devoir de sauver la patrie. Ces doutes étaient légitimes, car le grand penseur mourut six années avant l'acte décisif de 1598, par lequel Henri IV ouvrit l'ère nouvelle de paix. Plus j'étudie mes contemporains, plus je m'assure que Montaigne était l'interprète de la sagesse à

la triste époque des derniers Valois. A une époque non moins malheureuse, je trouve en moi des doutes semblables. Comme Montaigne[1], j'ai en vue les « principes » de ceux qui, en pratique, manquent à leur devoir.

J'arrivai à Paris dans les premiers jours de 1824, pour être admis, pendant les six années suivantes, aux trois enseignements du collège Saint-Louis, de l'École polytechnique et de l'École des mines. Les leçons de l'année précédente me procurèrent un premier avantage : je restai indifférent aux passions politiques qui animaient mes condisciples les plus habiles[2]. Je compris la nécessité de me livrer exclusivement aux études successives des trois écoles. Par goût et par devoir, j'évitai la compagnie des camarades animés des aspirations d'où sortit bientôt la révolution de 1830[3]. Soumis aux idées de hiérarchie, je me contentai de gémir intérieurement en entendant le professeur d'histoire glorifier le triste mot de Louis XIV : « L'État, c'est moi. » Je ne me laissai pas même éblouir par les leçons du Collège de France, où des professeurs éloquents discréditaient les coutumes nationales et signalaient « le développement de l'esprit humain » comme le but suprême de « la civilisation ».

1. Voir l'Avis qui précède l'Index alphabétique des auteurs cités.

2. Cet avantage fut d'abord balancé par un inconvénient : j'étais relativement sage en politique, mais fort ignorant en mathématiques. L'affection de M. Dan de La Vauterie, en me retenant en Vendée, m'avait fait perdre trois mois de l'année scolaire 1823-1824. Je me trouvai donc soumis à de dures épreuves pour arriver avec honneur à l'École polytechnique, en octobre 1825.

3. Mes deux premiers compagnons de prédilection restaient, comme moi, étrangers à la politique. C'étaient : en 1824-1825, Robert, camarade d'enfance, alors admis à l'École polytechnique, aujourd'hui membre des « Unions de la paix sociale »; en 1824-1827, Gratry, condisciple de Saint-Louis et de l'École polytechnique, plus tard prêtre éminent de l'Oratoire, et jusqu'à sa mort dévoué aux études sociales. Comme je le dis ci-dessous (5), ce fut seulement en 1828, pendant mon séjour à l'École des mines, que je revins aux questions sociales dans mes entretiens avec mon ami Jean Reynaud.

§ 5.

COMMENT LA MÉTHODE A ÉTÉ SURTOUT DÉVELOPPÉE, DEPUIS 1830, PAR LES RÉVOLUTIONS ET LES AUTRES CATASTROPHES NATIONALES.

J'ai indiqué, en plusieurs passages des *Ouvriers européens* (tomes II à VI), et notamment dans la monographie ayant pour objet le Mineur du Hartz (III, III, 21), les circonstances qui m'ont permis de tracer les premières ébauches de la méthode. Je reviens sur ce sujet avec une vue d'ensemble. Je me propose avant tout de montrer que les craintes suscitées par les catastrophes nationales ont été, plus que mes efforts, le mobile de l'œuvre. Je remets d'ailleurs au Livre III (XIII, 2) le devoir de signaler les hommes qui ont favorisé mes travaux pendant la première époque de l'entreprise.

L'admission à l'École des mines de Paris, à la fin de l'année 1827, fut pour moi une époque de bonheur. J'échappais enfin à la servitude du casernement et des salles d'étude, qui depuis deux ans paralysait mes facultés. Mon travail, redevenu libre, reprit sa fécondité. Mes récréations, subordonnées à des devoirs attrayants, acquirent un charme extraordinaire dans la compagnie habituelle de mon ami, Jean Reynaud. Dès le printemps de 1828, les rapports intermittents qu'avaient fait naître en 1826, à l'École polytechnique, l'amour de la vie rurale et certaines vues communes d'intérêt public se transformèrent en une solide amitié. Le caractère, quelque peu dominant, de « l'ancien » s'accommodait de la déférence accordée par « le conscrit ». Cette déférence m'était d'ailleurs rendue facile par l'admiration et la sympathie que j'éprouvais, conformément à la loi mystérieuse des contrastes, pour

les talents littéraires, l'inclination poétique et même pour l'imagination mystique de mon ami. A cette époque, il commençait à se passionner pour les idées saint-simoniennes. Il était poussé dans cette voie par ses entretiens fréquents avec Pierre Leroux et par les aspirations patriotiques qui nous étaient communes. Avec une éloquence entraînante, il exposait que la grandeur de la patrie devait sortir, non d'une nouvelle explosion de violence, mais d'une transformation pacifique des rapports sociaux. Quant au mobile de cette transformation, il le voyait, en partie à son insu, dans les faux dogmes de 1789, qui lui avaient été inculqués dès son enfance[1]. J'opposai tout d'abord à ses idées préconçues les opinions que j'avais puisées dans ma première éducation. Nos discussions continuelles ne diminuèrent point le dissentiment qui régnait entre nous; mais elles accrurent notre affection, en nous donnant le désir d'une association qui pût nous conduire à la découverte de la vérité. En cette matière, sans s'attacher autant que moi à la méthode d'observation, Reynaud ne repoussait pas la pensée de prendre pour criterium de nos jugements les faits sociaux observés dans un voyage fait en commun. Quant au choix des lieux à visiter, je n'avais pas oublié les récits du Gentleman (4), qui, en 1814, m'avait signalé l'Allemagne du Nord comme la patrie de la sagesse. Je fis donc agréer à mon ami le projet qui devait nous faire parcourir, en 200 jours, pendant la belle saison de 1829, les mines, les usines et les forêts des régions comprises entre la Moselle, la Meuse, le Rhin, la mer

1. Autant que je puis me le rappeler, Jean Reynaud était filleul du conventionnel Merlin (de Thionville). Il devait, à ce qu'il m'a semblé, ses éminentes vertus privées à sa vaillante mère; c'est elle qui nous reçut dans son petit vignoble de Guentrange (Moselle), au début de notre grand voyage au Hartz et dans la plaine saxonne.

du Nord, la Baltique, les montagnes de l'Erzgebirge, de la Thuringe et du Hundsruck. L'instruction pratique de l'École des mines comprenait, pour chaque élève, deux explorations successives : le projet que nous soumîmes à l'approbation de nos maîtres associait donc mon premier voyage d'étude au second voyage de mon ancien. Comme, en raison de son étendue, notre entreprise devait entraîner une dépense supérieure à l'allocation accordée à chaque élève, nous eûmes soin de nous procurer à l'avance par quelques travaux littéraires et scientifiques le supplément de ressources qui nous était nécessaire. Une circonstance particulière, qui m'a laissé un sentiment de gratitude, nous procura un second supplément, et vint accroître nos chances de réussite[1].

Ce voyage fut accompli dans les conditions les plus favorables pendant les sept mois de mai à novembre. Il fut un de mes plus précieux moyens d'instruction. J'en ressens encore journellement les bons effets; et je m'explique de plus en plus que la prépondérance internationale d'une race d'hommes ait toujours été en rapport avec l'étendue des connaissances acquises, dans des voyages méthodiques, par la jeunesse des classes dirigeantes. A défaut des traditions détruites en France depuis 1789, un enseignement spécial sur l'art des voyages devrait être le complément des hautes études. Après avoir connu beaucoup de voyageurs, je reste d'ailleurs convaincu qu'en perfectionnant

1. Informé par les professeurs de l'École de quelques succès que j'avais obtenus dans les examens qui terminèrent l'année scolaire 1828-1829, M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées et des mines, voulut bien me mander près de lui et me féliciter. Il s'informa, avec un intérêt paternel, de mes vues d'avenir; et, après avoir entendu le récit du projet conçu avec mon ami, il décida qu'une allocation supplémentaire nous serait accordée. J'ai souvent rencontré, chez les hommes d'État de cette époque, cette bonté exempte de népotisme; et je suis heureux de la signaler (XIII, 2).

les traditions de l'École des mines de Paris, mon ami et moi avons créé la meilleure méthode de voyage (XIV, 2). Cette méthode a une grande importance : toutefois ce n'est point ici le lieu de l'exposer avec détail ; et je me borne à en signaler les traits généraux.

Comme tous les voyageurs qui aspirent à exercer par leur profession une action dirigeante, nous avions à atteindre, dans chaque contrée, trois buts principaux : visiter les établissements spéciaux qui, pour l'art des mines, offrent les modèles à suivre et les écueils à éviter; séjourner sur chaque établissement le temps nécessaire pour observer les faits essentiels; puis rédiger les notes qui doivent en garder le souvenir. Se mettre en rapport intime avec les populations et les lieux, afin d'établir une distinction nette entre les faits essentiellement locaux et ceux qui ont un caractère d'intérêt général. Chercher avec sollicitude les Autorités sociales (XII, 5) de chaque localité ; observer leur pratique ; écouter avec respect les jugements qu'ils portent sur les hommes et les choses. Nous avons rempli ce programme, en nous rendant indépendants de tout moyen de transport et de tout bagage. Nous voyagions toujours à pied, en nous servant de la carte et de la boussole : nous franchissions ainsi les distances selon les lignes directes qui, dans les montagnes ou dans les plaines, étaient inaccessibles aux animaux de selle et aux voitures. L'exception à cette règle absolue se présentait uniquement quand nous devions étudier une localité avec le concours d'un indigène : dans ce cas, nous prenions soin d'organiser à la convenance de celui-ci les moyens de transport. Nous dirigions d'ailleurs vers les endroits prévus de stationnement le bagage très portatif, qui contenait les vêtements de ville et le matériel spécial destiné à l'observation ; et nous y déposions peu à peu les documents produits par

l'exploration des lieux. Partout, nous avions le libre choix entre cinq sortes de journées, dont la destination était tracée par la combinaison du programme avec les incidents imprévus : *les stations d'étude* près des mines, des usines, des familles ouvrières et des Autorités sociales ; *les excursions* ayant pour but de compléter l'étude des établissements et des hommes par une reconnaissance sommaire de la région environnante ; *les explorations géologiques* liées à l'étude des gîtes minéraux ; *les explorations générales* de localités ; *les voyages rapides* ayant pour objet la connaissance sommaire de certains lieux. Nous parcourûmes ainsi, à pied, sans une seule interruption, 6,800 kilomètres en 200 journées[1].

En ce qui touche la science sociale, nos observations eurent surtout pour objet les mineurs, les fondeurs, les bûcherons, les charbonniers et les charretiers des montagnes du Hartz. Cette étude fut menée de front avec celle des excellentes populations rurales de la plaine saxonne, qui s'étend au pied de ces montagnes. Nous visitâmes souvent les foyers domestiques des familles attachées aux exploitations minérales et forestières, comprises, au midi de la plaine, entre l'Elbe et le Rhin. Enfin nos recherches s'étendirent également aux pêcheurs-côtiers du Hanovre, de l'Oldenbourg et des Pays-Bas, ainsi qu'aux populations manufacturières de la Westphalie, de la Belgique et du bassin rhénan. En poursuivant ces études, nous n'avions pas encore l'esprit assez formé pour remonter des faits aux principes et nous élever à la hauteur de la science ; mais nous nous assurions le moyen de l'acquérir plus

1. Stations d'études : 80 journées, à 10 kilom., 800k ; excursions, 40 journées, à 30 kilom., 1,200k ; explorations géologiques, 40 journées, à 50 kilom., 2,000k ; explorations générales, 20 journées, à 60 kilom., 1,200k ; voyages rapides, 20 journées, à 80 kilom., 1,600k ; total, 6,800 kilomètres.

tard, car nous apprenions l'art des voyages. Pendant sept mois nous sûmes, en dehors de toute excitation urbaine, trouver en nous-mêmes la source d'une complète activité de corps et d'esprit. Les faits à observer nous offraient une occupation sans bornes; les longs loisirs de la marche ne pouvaient épuiser les discussions soulevées à chaque instant par des objets nouveaux; le contraste des opinions et des caractères était, pour ces discussions, un stimulant très vif; enfin les habitudes de hiérarchie me portaient à accepter, de bonne grâce, les décisions, parfois un peu tranchantes, de « l'ancien ». Je constatai plus tard que cet esprit de discipline fut pour moi une des précieuses conquêtes du voyage : j'acquis ainsi l'esprit de sociabilité, qui me permit de mener à bonne fin, en parfaite harmonie, beaucoup d'autres voyages avec des amis ayant presque toujours des caractères fort différents du mien.

Nous nous mîmes d'accord, sur certaines opinions économiques, conformes à l'évidence des faits, qui nous furent enseignées par des administrateurs habiles; et c'est ainsi, par exemple, que nous reconnûmes l'excellence des grandes corporations instituées dans les états allemands pour l'exploitation des mines métalliques. Cependant nous ne réussîmes point à nous entendre sur « la question sociale », qui avait été le point de départ de notre entreprise; seulement nous comprîmes qu'elle était beaucoup plus compliquée que nous ne l'avions d'abord supposé. Je m'affermis dans la pensée que la solution se trouverait en grande partie dans les coutumes du passé. Mon ami, au contraire, conserva ses convictions sur la doctrine du « progrès continu », et, en général, sur le concours que pouvait donner, en cette matière comme en toute autre, l'esprit de nouveauté. En résumé, nous revînmes, à la fois, plus divisés d'opinion et meilleurs amis que jamais.

Le voyage de 1829 m'attacha à ma profession en me donnant la certitude que je pourrais m'y rendre utile à mon pays. Je poursuivis, avec une ardeur croissante, mes travaux d'ingénieur; mais, à dater de ce moment, je ne perdis jamais de vue les études sociales, et elles devinrent l'une de mes récréations favorites. Pendant l'hiver de 1829 à 1830, j'employai mes loisirs à visiter beaucoup d'ateliers parisiens; et je constatai avec satisfaction qu'ils conservaient encore les meilleurs éléments de paix et de stabilité. Aux approches du printemps, je me préparais au second voyage d'étude, qui devait avoir lieu en Espagne, lorsqu'une explosion survenue au laboratoire de l'École des mines vint mettre ma vie en danger et paralyser, pendant dix-huit mois, mes forces physiques. La révolution de juillet 1830 survint au moment où la maladie conservait son caractère aigu. Privé de mes deux mains, réduit à une complète impuissance, je n'avais pour diversion à mes maux que la société des condisciples et des personnes compatissantes qui se pressaient autour de mon lit. Pendant le jour, j'entendais le récit des calamités produites par l'effusion du sang, par la violence et par les haines qui en sont la suite. Le travail des ateliers était suspendu. Les patrons avaient en partie provoqué le chômage en excitant leurs ouvriers à renverser l'ordre établi; mais ils s'écartèrent, pour la première fois, des traditions suivies dans les révoltes de l'ancien régime. Ils ne se crurent pas tenus de garantir des moyens de subsistance à ceux qui, jusqu'alors, leur avaient été attachés; et de là naquirent les sentiments d'antagonisme qui n'ont plus cessé de grandir. Pendant mes longues nuits de souffrance et d'insomnie, je n'avais qu'un moyen de reposer mon esprit : c'était de me reporter par la pensée aux tableaux de bonheur que j'avais observés, jour par jour,

l'année précédente, en Allemagne, en France et dans la ville même que désolait la discorde. Ce dur apprentissage de la douleur, complété par une méditation forcée, m'apparaît aujourd'hui comme un des événements décisifs de ma carrière : ce fut alors, en effet, que je pris la résolution de remédier autant que possible aux fléaux déchaînés dans mon pays. Je fis vœu de consacrer, chaque année, six mois de voyages à mes études de métallurgie, menées de front avec celles des familles et des sociétés. Je fus fidèle à cette résolution.

En insistant sur l'histoire de ma jeunesse, j'ai voulu prouver que la méthode, objet principal de ce volume, ne dérive point d'une idée préconçue qui me soit propre. Ce point étant bien établi, je dois aborder mon sujet: indiquer dans les quatre derniers chapitres de ce Livre les phénomènes naturels et les faits sociaux où se trouve la véritable origine de la méthode décrite au Livre II. Quant aux détails de mon intervention personnelle, je renvoie le lecteur au Livre III, consacré à l'histoire de la méthode et de ses résultats; j'ai joint à ces détails la mention des services rendus à la science, soit par les personnes qui ont secondé mes travaux, soit par les groupes d'hommes qui m'aident aujourd'hui à en appliquer les conséquences utiles. Je ne puis toutefois terminer ce paragraphe sans relier, par un court récit, le commencement et la fin de mon œuvre.

Comme je l'ai indiqué (III, III, 21), la révolution de 1848 amena des sympathies à la méthode d'observation. Elle me révéla les compensations inhérentes aux catastrophes nationales[1]. Ce terrible événement acheva pour moi la dé-

1. « Les malheurs publics sont les seules rançons par lesquelles un État abîmé puisse se racheter. » (BURKE : *Réflexions sur la révolution de France*, traduit sur la 5e édition; Paris, sans date, page 63.)

monstration que j'avais aperçue dès 1830 et que j'avais complétée par 18 années d'observations. Les amis qui, jusque-là, m'avaient secondé en vue d'un avenir éloigné pensèrent que le moment de l'application était venu. Ils signalèrent nos travaux, comme moyen de salut, aux gouvernants du jour. En cette occasion, mon ancien compagnon de voyage, Jean Reynaud, se distingua par son zèle. Il avait abandonné depuis longtemps le saint-simonisme, s'était fait un renom en philosophie, et était alors attaché, en qualité de sous-secrétaire d'État, à l'un des ministères du gouvernement provisoire. L'un des principaux chefs de ce gouvernement, M. François Arago, se montra reconnaissant du concours que lui donnèrent nos monographies, au milieu des débats redoutables qui s'agitaient alors au palais du Luxembourg. Il put, en effet, se faire écouter des ouvriers affamés par la révolution. Il put leur démontrer que la solution du problème social ne serait trouvée, ni dans le communisme organisé par l'État, ni dans le « laisser faire » prêché par les économistes. M. Arago me pressa de donner à mes travaux les compléments nécessaires à une grande publication; et il intéressa à mon œuvre ses collègues de l'Académie des sciences de Paris. Je repris, pendant sept années, le cours de mes voyages en Europe; et je fis la revision de tous les faits observés précédemment pour réunir les matériaux qui furent publiés, en mai 1855, dans la 1re édition des *Ouvriers européens*. A cette époque, M. Arago était mort; et de nouveaux gouvernants avaient pris la direction des affaires. Cependant le patronage de l'Académie des sciences me resta assuré; et, grâce à l'intervention de mon illustre maître, M. J. Dumas, je pus obtenir, pour une impression fort compliquée, le concours des presses de l'imprimerie impériale.

Depuis 1856, l'étude des familles et des sociétés devient collective. Les chances d'erreur émanant des idées préconçues sont écartées plus que jamais, par l'intervention et le contrôle de collaborateurs nombreux. Cette même année, l'Académie des sciences attribue aux *Ouvriers européens* le prix de statistique. La Société d'économie sociale est fondée, conformément au vœu exprimé par l'Académie des sciences; après 13 années de succès, elle est reconnue comme établissement d'utilité publique; et, après 22 ans, elle a mis au jour dix volumes de mémoires et de bulletins (VI, 9). En 1858, l'empereur Napoléon III, secondé par M. le duc de Morny, fit au Conseil privé une déclaration importante : s'appuyant sur les faits exposés dans les *Ouvriers européens*, il exprima la pensée que le temps était venu de réformer les institutions qui, en France, sapent dans ses fondements l'autorité paternelle. La majorité du Conseil, se référant aux erreurs dominantes du pays, n'adopta point cette opinion. L'empereur ne put donc commencer, selon le plan qu'il avait conçu, la réforme morale promise par la seconde partie du programme qu'il avait tracé en 1852 à Bordeaux[1]. Ainsi entravé dans l'exécution du plan le plus propre à illustrer son règne, il fut rejeté vers l'entreprisé politique qui reçut ses développements en 1859. Toutefois il ne perdit pas l'espoir de ramener au vrai l'opinion égarée : il me recommanda de démontrer la nécessité de la réforme dans un livre plus apte que l'in-folio des *Ouvriers européens* à corriger l'erreur du public; et, pendant cinq années, l'empereur et l'impératrice réclamèrent de moi sans relâche l'accomplissement de ce de-

1. « Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. » (Œuvres de NAPOLÉON III, 4 vol. in-8°. Paris, 1856; tome III, p. 343.)

voir. L'ouvrage attendu eut pour titre : *La Réforme sociale* et fut enfin publié en 1864. Il répondit aux désirs de l'empereur et de M. de Morny; et, sous leur influence, plusieurs personnes appartenant à la propriété rurale, à l'industrie manufacturière et au commerce se dévouèrent à la cause de la réforme. Dès le commencement de la session de 1865, une proposition tendant à accroître l'autorité des pères de famille fut présentée au Corps législatif par M. le baron de Veauce, secondé par cinquante et un de ses collègues. Leurs efforts échouèrent devant la coalition des légistes, interprètes de l'opinion égarée par les faux dogmes de 1789. Quarante-deux votants (VI, 7), dont j'ai reproduit les noms dans les éditions nouvelles de la *Réforme sociale,* votèrent seuls la proposition qui contenait en germe l'amélioration morale et, par suite, le salut de la France. L'empereur, découragé, se rejeta de nouveau dans les plans politiques qui eurent pour résultat les événements de 1866. Voyant l'horizon s'assombrir, il voulut tenter encore de guérir par la réforme sociale les maux engendrés par la politique. Sur ma proposition, qui ne fut moralement appuyée que par un seul de ses ministres, il décida qu'un *Nouvel ordre de récompenses*[1] serait institué, à l'Exposition universelle de 1867, en faveur des établissements et des localités qui, dans le monde entier, donnent les meilleurs

1. Un jury international de 25 membres a appliqué, dans un complet accord de sentiments, l'article suivant du règlement de l'Exposition :

« Art. 30. — Un ordre distinct de récompenses est créé en faveur des personnes, des établissements ou des localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel. — Ces récompenses comprennent : dix prix d'une valeur totale de cent mille francs (100,000 francs) et vingt mentions honorables. — Un grand prix indivisible de cent mille francs (100,000 francs) pourra être en outre décerné à la personne, à l'établissement ou à la localité qui se distinguerait, sous ce rapport, par une supériorité hors ligne. »

exemples de paix sociale. En novembre 1869, constatant que les maux déchaînés par l'antagonisme social devenaient plus aigus, l'empereur daigna me convier à Saint-Cloud à un dîner de famille. Dans le long entretien qui occupa toute la soirée, je n'eus rien à ajouter au plan de réforme que j'avais présenté en 1858 et en 1864. Je déclarai cependant que les vraies notions de réforme commençaient enfin à se répandre dans le Conseil d'État, le Corps législatif et le Sénat ; qu'en conséquence, si l'empereur voulait bien intervenir personnellement auprès de ceux qui joignaient à un esprit droit l'art de la parole, il réunirait à la longue les éléments d'un gouvernement réformateur. Retenu par son extrême bonté et même par une sorte de timidité bienveillante, l'empereur ne put se résoudre à exercer personnellement aucune contrainte sur ses serviteurs. Il me demanda d'extraire de la *Réforme sociale* un petit livre que je lui présentai, deux mois plus tard, en l'intitulant l'*Organisation du travail.* Ayant approuvé en janvier 1870 le résumé que je lui soumis, Sa Majesté m'invita à le présenter, comme l'expression de sa pensée, à deux membres de son gouvernement. Enfin, ayant appris que j'avais retrouvé chez eux l'indifférence et le préjugé qui avaient paralysé les tentatives de 1858 et de 1865, l'empereur perdit définitivement l'espoir d'accomplir la réforme de son vivant ; et il se rejeta une troisième fois dans l'entreprise qui amena bientôt la catastrophe finale de l'Empire.

Depuis février 1871, tout espoir de réforme a été écarté par l'inexpérience de notre nation et surtout par les haines qui la divisent en partis politiques. Son impuissance à cet égard n'est pourtant pas due, comme le croient beaucoup d'hommes de bien, à la suppression de la forme monarchique, car les deux dernières mo-

narchies ont laissé un libre cours à la corruption déchaînée par les vices de l'ancien régime et les violences de la révolution. Il est même vrai de dire qu'en fait les obstacles à la réforme sont devenus moins absolus, sous les républiques improvisées par la force, en 1848 et en 1871. Sous ces deux régimes, en effet, se sont développées les seules institutions qui, depuis 1789, aient réellement commencé l'œuvre de la réforme morale : les associations de bien public qui s'adonnent à la découverte des vérités sociales, tout en écartant les débats nationaux, politiques et religieux; l'adoucissement partiel des règlements coercitifs qui empêchent les pères de famille de choisir librement les instituteurs de leurs enfants.

En indiquant ce fait, j'ai à tenir compte de l'écueil que je redoute en écrivant chaque ligne de cet ouvrage. Je ne dois point, faute d'un correctif, froisser des convictions fondées sur les traditions nationales : je suis loin de penser que la restauration d'une monarchie héréditaire soit inutile au salut d'une race d'hommes, qui possède des richesses excitant au dehors des convoitises ardentes, qui d'ailleurs peut être envahie maintenant, à partir de toutes ses frontières, par des nations monarchiques, pauvres et belliqueuses. L'histoire de la Pologne démontre le danger auquel la France s'expose, dans de telles conditions, en faisant intervenir les partis politiques dans le choix du chef de l'État, en dehors du principe absolu d'hérédité réglé par la coutume.

J'ai dû parler de moi plus que je ne l'aurais voulu, dès le début de cet ouvrage, car je devais, avant tout, mettre le lecteur à même de juger des garanties d'exactitude offertes par la méthode que j'ai suivie. J'ai montré comment j'ai, non découvert, mais retrouvé les éternelles vérités que confirment journellement de nouveaux obser-

vateurs. Toutefois ceux qui n'ont pu encore constater eux-mêmes ces vérités peuvent y trouver d'abord un sujet d'étonnement. Ils se demandent pourquoi un enseignement si évident, si nécessaire, reste inconnu de la nation qui ne peut trouver que là son moyen de salut.

En attendant les explications qui seront souvent données à ce sujet dans le cours de cet ouvrage, je réponds que l'obstacle provient des erreurs invétérées de la nation. Jusqu'à ce jour, l'erreur fondamentale de J.-J. Rousseau, la propagande aveugle des salons de l'ancien régime et la pression tyrannique des codes révolutionnaires l'ont emporté sur le salutaire enseignement des catastrophes. J'ai vu personnellement, au milieu de rapports, souvent intimes, de quatorze années, comment un monarque, qu'on a calomnié pour se dispenser de le servir, a été empêché de faire la réforme qui était le point de départ de toutes les autres. J'ai d'ailleurs compris, à la suite d'enquêtes assidues, que cette même réforme aurait offert encore plus de difficultés aux monarques qui furent portés au pouvoir par les défaites de 1815 et la catastrophe de 1830. Le principal obstacle à la réforme sociale de la France n'est, ni dans la présence, ni dans l'absence d'un monarque héréditaire. La cause de notre impuissance est en nous-mêmes : elle dérive des faux dogmes de 1789, qui, sauf de rares exceptions individuelles, ont pénétré, de haut en bas, jusque dans les classes inférieures de la hiérarchie sociale. Ces faux dogmes ont mis la nation française en dehors des vérités traditionnelles qui conservent la paix et la stabilité chez les races prospères de notre temps.

Au surplus, je ne terminerai pas ce volume sans répondre plus directement à la préoccupation politique qui est dominante chez mes concitoyens, en indiquant le rôle utile que chacun peut jouer dans l'œuvre du salut. C'est

ce que je ferai notamment dans l'*Épilogue général* qui clôt le présent volume.

§ 6.

LA MÉTHODE D'OBSERVATION ET SES VRAIES ORIGINES.

La méthode employée dans cet ouvrage n'a point été inventée de toutes pièces. Elle s'est imposée peu à peu à l'Auteur, à mesure qu'il acquérait, par l'observation même, la connaissance des faits matériels et moraux qui président à l'organisation des sociétés. Ces faits sont répartis dans les 57 monographies qui font la matière principale des *Ouvriers européens;* le lecteur pourra découvrir ceux qui l'intéressent dans le Précis méthodique et alphabétique qui en est donné, ci-après, au Livre III (xv). Il pourra aussi acquérir la connaissance de la méthode, soit en étudiant les monographies, soit plus simplement en lisant l'exposé qui en est fait dans ce volume. J'ai d'ailleurs présenté, dans les quatre chapitres suivants, le résumé sommaire des notions relatives aux lieux, aux hommes, aux subsistances et aux sociétés. Ces grands phénomènes de la nature et de la vie sociale, observés sans idée préconçue, interprétés sans parti pris, ont été pour moi les vraies origines de la méthode.

CHAPITRE II

LES SOCIÉTÉS ET LA NATURE DES LIEUX

§ I.

LES TROIS SORTES DE LIEUX ET LES TROIS SORTES DE RACES PRIMITIVES.

Les races d'hommes offrent de nos jours, dans leur organisation physique, des différences considérables. Ces différences sont en rapport direct avec celles qui existent soit dans les lieux habités, en ce qui touche la fertilité du sol, soit dans le climat entre les termes extrêmes du chaud et du froid, de la sécheresse et de l'humidité.

Les doctrines modernes, qui assimilent volontiers l'homme à l'animal, n'attribuent point à ce contraste des lieux l'importance qui lui appartient. Elles se croient tenues d'expliquer ces différences par la diversité des origines. Cette hypothèse n'est nullement nécessaire. Elle a en outre deux inconvénients : elle complique inutilement la science sociale; elle tend à justifier, par la nature des choses, l'antagonisme social qui n'est développé entre les nations, ou entre les classes d'une même race, que par les mauvaises passions de l'humanité. La méthode d'observation réfute d'ailleurs cette nouveauté. Elle révèle, au milieu de phénomènes purement physiques, l'action de forces morales qui n'existent point chez les animaux et qui exercent une influence prépondérante sur la vie des sociétés. Ces forces émanent, chez toutes les races, d'un même principe; et, selon l'application qui en est faite, elles

engendrent partout les mêmes phénomènes de bien ou de mal. L'identité constatée dans le trait prépondérant de la nature humaine entraîne donc comme conséquence l'identité d'origine. Sur ce point la méthode justifie la tradition. C'est précisément cette identité qui met en relief les modifications que la diversité des lieux apporte, non seulement à l'organisation physique des individus, mais encore à la constitution des sociétés.

Les territoires où se sont développées les diverses races européennes offrent trois catégories qui, par la nature de leurs productions spontanées, ont introduit, dans les conditions de ce développement, une grande diversité. Les deux premières, les *steppes* et les *rivages maritimes,* se distinguent par l'abondance, l'uniformité et la permanence de leurs productions : elles ont engendré des races homogènes, stables et fécondes; et les essaims sortis de ces races ont souvent conservé ces caractères quand ils se sont groupés sur des territoires différents. La troisième catégorie offre des alternances fréquentes en ce qui touche la nature et la permanence des productions. Ces régions sont composées de *forêts* associées à des *sols variés;* et les races qui les habitent diffèrent ordinairement des précédentes par l'ensemble de leurs caractères et surtout par leur instabilité.

Les steppes occupent dans l'Orient des espaces immenses; et elles ne sont, au contraire, représentées, sur les montagnes et les plateaux des deux autres régions que par des îlots de faible étendue. Elles repoussent complétement la croissance des arbres; et elles possèdent, dans leurs pâturages, tous les éléments nécessaires à l'existence de grandes familles éparses ou même rapprochées en tribus homogènes, issues d'un commun ancêtre. Tous les ménages y peuvent rester unis en adoptant la

vie nomade, c'est-à-dire en parcourant successivement, avec leurs troupeaux, les diverses parties de leur propriété, suivant un ordre fixé par la croissance et l'épuisement des herbes. Les fils mariés restent près des parents. Tous ces ménages peuvent donc être gouvernés par un seul chef; les groupes ainsi formés donnent naissance à des familles stables et créent, en se rapprochant, la constitution patriarcale.

Les rivages maritimes entourent le continent de l'Europe, depuis le cap Nord jusqu'à l'extrémité orientale de la mer d'Azof. Ils possèdent, en général, dans la zone de pêche contiguë, des moyens de subsistance supérieurs à ceux d'une égale surface de steppes. Toutefois les familles n'y prennent point d'aussi grandes proportions. En effet, chaque famille est fixée près du port de refuge où séjourne la barque qui, avec l'habitation et ses dépendances, constitue son patrimoine. Elle se compose d'un seul ménage comprenant les parents, les célibataires de tout âge et l'héritier marié. Celui-ci reçoit l'héritage indivisible qui se transmet aux générations successives. La famille-souche du pêcheur-côtier est aussi stable que la famille patriarcale du pasteur, parce que le domaine aquatique est aussi inépuisable que la steppe.

Les forêts et les sols variés constituaient, avant l'apparition de l'homme, la majeure partie des territoires compris entre les steppes et les rivages maritimes de l'Europe. Ils étaient principalement occupés par des végétaux arborescents, associés à une grande variété de territoires. Ceux-ci comprenaient surtout des prairies, des landes couvertes de végétaux herbacés ou de plantes sous-ligneuses, des terrains secs, arénacés ou rocheux, des terrains humides plus ou moins envahis par l'eau, enfin des masses d'eau proprement dites, constituant des étangs et des lacs. Les

arbres se présentaient en trois états : en forêts immenses, où les autres sols ne formaient que de petites enclaves; en massifs boisés, alternant avec des massifs de ces mêmes sols; enfin, en individus épars sur les sols découverts. A l'époque où l'homme survint, les espèces d'arbres variaient beaucoup, selon la qualité du sol, son état de sécheresse ou d'humidité et sa situation en plaine ou en montagne. Depuis lors, cette variété s'est encore accrue, grâce au travail intelligent des forestiers.

Les grands animaux sauvages, qui peuplaient les forêts, furent pour les premiers immigrants les moyens principaux de subsistance. Les familles qui s'y établirent s'adonnèrent d'abord à la chasse; et elles différèrent beaucoup, par leurs mœurs, des pasteurs et des pêcheurs-côtiers qui peuplaient les deux premières sortes de territoires. Les familles de chasseurs étaient essentiellement instables pour trois raisons : elles détruisaient à la longue le gibier; les enfants adultes n'avaient rien à attendre de leurs vieux parents, et ils les abandonnaient dès qu'ils n'avaient plus besoin d'eux; quand le gibier était épuisé, ces familles devaient transformer le sol et modifier leurs habitudes pour se créer de nouveaux moyens de subsistance.

Les diverses sortes de territoires ont mis leur empreinte sur l'histoire de l'Europe : même après les transformations qu'ils ont subies, ils sont encore en connexion intime avec les trois régions adoptées pour la description des *Ouvriers européens*. Les steppes dominent dans l'Orient; les rivages maritimes, à la lisière des trois régions; les forêts, dans le Nord et l'Occident. Quant aux sols variés, ils dominent dans les contrées contiguës aux rivages du Midi, ou situées entre les mers du Nord et la Méditerranée, à la limite commune de l'Orient et de l'Occident.

§ 2.

LES STEPPES ET LE PÂTURAGE.

Entre les territoires primitifs, sur lesquels ont pu se former les premières sociétés permanentes et prospères, les steppes ont offert les conditions les plus favorables. Elles se composent de vastes plaines, sans déclivités notables, qui ne produisent que des herbes, et qui sont absolument impropres à la croissance spontanée des forêts. Cette exclusion absolue des arbres persiste même dans les régions herbues qui, confinant à des massifs boisés, reçoivent à profusion les graines forestières dispersées par l'action des vents. Souvent, les limites des steppes sont accusées aussi nettement que celles des lacs et des mers. Ce curieux phénomène se produit lorsque deux conditions se trouvent réunies : en premier lieu, quand la situation en latitude, l'action des météores et l'altitude se combinent de telle sorte que, pendant la saison froide, le sol reste couvert d'une épaisse couche de neige; en second lieu, quand, pendant la saison chaude, surviennent des circonstances qui se renouvellent chaque année dans l'ordre suivant.

Pendant le jour, le premier effet de l'influence solaire est de faire pénétrer, dans la couche neigeuse, l'eau formée à la surface. Souvent cette eau, congelée pendant la nuit suivante, donne plus de compacité à la neige; et celle-ci, dès lors, se liquéfie moins rapidement. Sous ces influences, la neige persiste encore après qu'elle a disparu sur les parties déclives de la même région. Il arrive enfin un moment où, la neige s'étant fondue, le sol, complètement imbibé d'eau, est exposé subitement à l'action d'une température

déjà élevée. L'herbe se développe aussitôt avec une rapidité extraordinaire; et elle atteint parfois, en quelques semaines, une hauteur de deux mètres. Ainsi se forment ces admirables champs de fleurs, qui oscillent comme les eaux, sous l'action du vent, et qui sont comparés à l'Océan par les poëtes de ces régions. Les graines d'arbres répandues sur la steppe, avant la saison d'hiver, ne restent pas inertes : parfois même, elles se développent avant l'herbe; mais elles s'élèvent rarement, lors de leur première pousse, au-dessus d'un décimètre. Noyées bientôt dans l'herbe, elles étouffent ou tout au moins s'étiolent. Celles qui conservent un reste de vie sont tuées, dès que l'action brûlante du soleil, ayant flétri les herbes, se fait sentir au sol complètement desséché. Cet embryon de forêt périt ainsi chaque année, parce qu'il ne trouve dans la steppe, ni l'espace nécessaire à sa germination, ni l'humidité permanente que réclament ses racines moins vivaces que celles de l'herbe.

Toutes les steppes du globe se sont constituées dans ces conditions avant l'apparition de l'homme sur la terre. Elles étaient peuplées surtout par les grandes espèces d'animaux sociables, qui appartenaient, pour la plupart, à la classe des mammifères, et qui se sont en partie conservées jusqu'à ce jour. Elles y trouvaient d'amples moyens de subsistance, dans la saison des neiges, comme dans celle des herbes nouvelles. Les premières familles qui pénétrèrent sur ces territoires y rencontrèrent toutes les ressources nécessaires à leur existence. Elles purent créer des races stables et prospères, en perfectionnant, avec quelques efforts de travail, l'œuvre de la nature. Elles n'eurent qu'à prendre, en quelque sorte, le gouvernement des troupeaux déjà rassemblés et qu'à organiser le travail du pâturage. Ce régime des premiers âges de l'humanité s'est

perpétué jusqu'à nos jours, dans les admirables steppes situées au midi des montagnes boisées de l'Altaï. Les pasteurs nomades de cette région continuent les traditions de sagesse d'Abraham. Ils président, dans un état complet de quiétude, à l'exploitation de nombreux troupeaux composés de chevaux, de bœufs, de chameaux et de moutons.

A l'époque où la constitution naturelle du territoire n'avait point été modifiée par le travail de l'homme, l'Europe offrait, dans sa région sud-est, une étendue considérable de steppes. Les herbes couvraient quatre régions contiguës, savoir : les plaines qui s'étendent dans la vallée du Danube, entre les Carpathes et les Balkans; les rivages septentrionaux de la mer Noire et de la mer d'Azof; le grand plateau compris entre cette mer et la Caspienne, la vallée du Don et le Caucase; enfin, à partir de la Caspienne, les vastes pâturages, compris entre le Wolga et l'Oural, qui s'étendent en s'élargissant jusqu'aux frontières de l'Asie. Aux premiers âges de l'histoire, les steppes situées entre les embouchures du Don et du Danube étaient considérées, par les géographes et les poètes, comme la patrie de la vertu (II, In. 3; VI, In. 4). Les régions les moins propres à la production spontanée des herbes fournissaient déjà des blés aux colonies grecques de la Chersonèse taurique et à plusieurs peuples commerçants de la Méditerranée. En 1837, à l'époque où je visitai pour la première fois les steppes de la Russie méridionale, elles offraient encore de splendides nappes herbues sur le Danube et le Dniéper. Depuis lors, les chemins de fer y ont pénétré; et le défrichement s'opère avec une rapidité inouïe. Les steppes orientales, au contraire, restent encore intactes en beaucoup de lieux, entre les rivages de la mer Caspienne et la frontière d'Asie.

§ 3.

LES RIVAGES MARITIMES ET LA PÊCHE COTIÈRE.

Les eaux marines qui confinent aux rivages offrent, en beaucoup de lieux, une nourriture abondante aux populations. Quelques espèces d'animaux qui habitent ces eaux ne se rencontrent que dans la haute mer; mais la plupart des autres se tiennent à proximité de la côte. Les poissons, les crustacés et les mollusques, en particulier, se plaisent dans les nappes d'eau qui, ayant une épaisseur moindre que cent mètres, leur offrent des refuges et des points de repos à l'abri des mouvements imprimés par les vents aux flots de la surface. Ce séjour favori des animaux a une étendue très variable; et celle-ci est en rapport intime avec le relief du sol dans la région du littoral. Sur les côtes abruptes, à partir desquelles le sol plonge rapidement sous les eaux, la zone poissonneuse se réduit parfois à une largeur de deux kilomètres. Sur les côtes plates, au contraire, cette largeur devient considérable; et les pêcheurs-côtiers étendent parfois, avec profit, jusqu'à 20 kilomètres, leurs excursions habituelles. La surface de pêche exploitée par le travail journalier du pêcheur varie ainsi, dans ces deux cas extrêmes, par kilomètre de rivage, entre 200 et 2,000 hectares.

Quelques rivages habités en permanence par des espèces variées d'animaux marins sont aussi hantés périodiquement par des poissons voyageurs, tels que le hareng, dont les bancs nombreux apportent aux populations des moyens presque indéfinis d'alimentation. D'autres poissons émigrants fournissent ailleurs des ressources non moins précieuses. Les saumons, par exemple, vont cher-

cher dans la mer le véritable milieu où ils se développent (III, II, 22); mais, après plusieurs années de croissance dans ce milieu sans bornes, ils retournent, pour la reproduction, dans les eaux douces où ils sont nés. Ils remontent, en troupes immenses, vers la partie supérieure des fleuves, et, dans ce trajet, ils constituent une sorte de manne pour les contrées que ces fleuves traversent.

Les deux grandes productions spontanées de l'Europe agissent fort inégalement, depuis les premières époques de l'histoire, sur les races qui en tirent leurs moyens d'existence. Les poissons de la mer, comparés à l'herbe des steppes, offrent à la fois un avantage et un inconvénient : ils peuvent être appliqués immédiatement à la nourriture de l'homme; mais le travail de la pêche côtière implique des inventions préalables plus difficiles et des efforts journaliers plus pénibles que l'élevage et le gouvernement des troupeaux. Cependant la pêche fluviale des poissons émigrants et la pêche maritime, sur les zones découvertes par le reflux de l'Océan, procurent à certaines localités le double avantage d'une consommation immédiate et d'une récolte facile.

Parmi les cinq grands continents du globe, l'Europe est celui qui, pour une surface donnée de territoire, offre le plus grand développement de rivages maritimes et la plus grande surface de pêche. Un immense courant marin, le Gulf-stream (III : In. 6; I, 1; 17; II, 17; IV, 17; VI, 17; IV, VII, 13), exerce d'ailleurs, sur le nord et l'ouest de ces rivages, une influence dont la fécondité ne se reproduit, avec les mêmes proportions, dans aucune autre région du globe. Il amène à ces rivages des eaux relativement chaudes et nutritives. Il rend la mer libre et la pêche continue à des latitudes qui, dans la région australe, restent éternellement glacées. Enfin, il transmet, par l'action des

vents, la chaleur et l'humidité aux provinces maritimes; et il y augmente ainsi la force et la durée de la végétation.

En résumé, le Gulf-stream concilie, au profit des rivages de la mer du Nord et de la Manche, les avantages matériels d'un climat tempéré avec les avantages moraux propres aux régions polaires. Sous ces influences, les pays contigus à ces rivages ont acquis, depuis le moyen âge, la richesse, la science et le pouvoir, qui, dans l'antiquité, procurèrent aux grands empires de l'Asie méridionale une renommée qu'ils ont perdue en abusant de ces trois avantages. Les puissances actuelles de l'Europe ont à redouter le même sort; mais elles peuvent s'en préserver en méditant sur l'histoire du seul empire asiatique qui ait échappé à la décadence. Si la Chine rurale prospère depuis quarante-deux siècles, c'est qu'elle a toujours été régénérée par l'immigration continue ou par les conquêtes périodiques des pasteurs mongols ou mandchoux. Les Européens, il est vrai, ne peuvent plus se recruter parmi ces précieuses réserves de familles patriarcales; mais ils ont du moins sous les yeux les exemples d'autorité paternelle offerts par les familles-souches des rivages saxons et scandinaves. Puissent-ils résister à la corruption qui les envahit et conserver les bons enseignements de leurs pêcheurs-côtiers!

§ 4.

LES TERRITOIRES BOISÉS, NON CONTIGUS AU LITTORAL.

Les productions spontanées des steppes et des rivages maritimes se distinguent par un caractère particulier de celles que fournissent les autres territoires de l'Europe. Les races qui vivent de ces productions y trouvent la satisfaction permanente de leurs besoins. Celles qui,

depuis les premiers âges de l'histoire, échappent aux excitations des peuples commerçants, et suivent librement leur impulsion naturelle, ne sont pas disposées à sortir de leur condition. Elles sont heureuses; et, persuadées qu'elles possèdent le bonheur, elles constituent les populations éminemment stables.

Aucune autre région des territoires européens n'a offert les mêmes avantages aux premiers hommes qui, aux âges préhistoriques, vinrent les habiter. Beaucoup de plateaux herbus, épars dans les montagnes, étaient défendus contre l'invasion des arbres par les causes qui agissent encore dans les steppes (2); mais l'étendue en était trop limitée pour comporter la formation de races pastorales, indépendantes des populations qui occupaient les vallées, les collines et les plaines environnantes. Les territoires où le sol offrait quelque fertilité étaient couverts de végétaux ligneux. Sur les sols les plus fertiles existaient des forêts puissantes, qui ressemblaient beaucoup à celles qu'on pouvait encore observer dans l'Afrique méridionale, au commencement de ce siècle. C'étaient de grandes futaies, souvent parsemées de gras pâturages. Elles étaient habitées par des éléphants, des chevaux, des rennes et d'autres grandes espèces sociables, ayant la force nécessaire pour se défendre en troupes contre l'attaque des carnassiers. Ces régions étaient fort communes en France lorsque les premiers hommes y apparurent, avant l'époque marquée par les premiers témoignages des historiens[1]. Les habitants de ces localités étaient réunis en petits groupes. Ils chas-

1. La science de l'homme préhistorique est à peine ébauchée, même pour les territoires de l'Europe. L'époque de la première apparition de l'homme ne peut être fixée, ni pour la France, ni pour aucun lieu. Celle que j'adopte plus loin, en ce qui touche la vallée de la Saône, est regardée comme probable par les géologues dans lesquels j'ai le plus de confiance.

saient en commun les animaux, avec diverses armes, dont la partie tranchante était formée de pierres taillées. Ils vivaient habituellement en nomades, à la poursuite du gibier. Cependant les traces de leur existence se retrouvent çà et là dans des cavernes, près de rochers escarpés, dans les pilotis d'habitations lacustres ou en d'autres lieux d'abri et de refuge. Au surplus, les animaux sauvages des grandes forêts, comme les poissons des lacs et des rivières, n'ont guère procuré, ni en France, ni dans le reste de l'Europe, des moyens prolongés de subsistance à aucune race d'hommes. Les historiens de la Grèce et de Rome, qui ont décrit, à une époque relativement récente, les races établies dans les régions boisées de l'Occident, n'en ont signalé aucune dont l'existence reposât exclusivement sur les productions spontanées, propres aux âges préhistoriques. Les steppes et les rivages maritimes sont donc les seuls territoires qui, sans subir aucune transformation, aient procuré une satisfaction complète aux besoins de l'homme, depuis les premiers âges de l'humanité. Ils ont tout au moins offert à ces races des éléments de stabilité.

Rien de semblable ne s'est rencontré dans les régions boisées les plus fertiles, même dans ces splendides forêts où la chasse des grands animaux procurait des ressources surabondantes aux premiers immigrants[1].

Dans les clairières fertiles et riches en gros gibier, les immigrants se sont d'abord agglomérés près de certaines stations; mais les chasseurs ne se sont point attachés au sol forestier, comme l'ont fait les pasteurs et les pêcheurs sur leurs steppes et leurs rivages. Ils ont quitté leur

1. « Du temps qu'ils ne sont pas en guerre, ils en passent beaucoup à la chasse. » (TACITE : *Mœurs des Germains,* XV; traduction Nisard.) — « Toute leur vie se passe à la chasse et dans les exercices militaires. » (J. CÉSAR : *Guerre des Gaules,* livre VI, ch. XXI; traduction Nisard.)

première résidence, après en avoir épuisé les ressources, lorsqu'ils ont pu faire un nouvel établissement sur quelque territoire de chasse encore inoccupé[1]. Quand, au contraire, une grande région forestière a été complètement exploitée, les chasseurs n'ont pu y perpétuer leur race qu'en demandant au pâturage et à l'agriculture[2] de nouveaux moyens de subsistance. Pour atteindre ce but, les anciens chasseurs ont dû se créer des habitations permanentes, multiplier ou défricher les clairières des forêts et, par suite, modifier profondément la nature des lieux[3].

Les Gaulois et les Bretons se sont ainsi transformés aux époques historiques. En devenant sédentaires, ils ont conservé certaines habitudes instables de la vie nomade; et l'on s'explique ainsi qu'ils aient été aisément envahis et dominés par les pêcheurs-côtiers, à familles stables, de la plaine saxonne et des pays scandinaves. C'est dans cet état de transformation que les premiers voyageurs des races lettrées trouvèrent d'abord les Germains, les Gaulois et les Bretons. Fort lentes aux époques où les régions boisées de l'Europe commencèrent à se peupler, ces transformations se sont peu à peu accélérées. Elles s'accomplissent de nos jours, dans l'Amérique du Nord, avec une rapidité qui dépasse tout ce qui s'était produit jusqu'alors.

1. Il existe une station préhistorique de ce genre à Solutré, sur les rives de la Saône. Selon M. Arcelin, membre des « Unions de la paix sociale », à qui je dois cette information, ce rendez-vous de chasse florissait il y a environ huit mille ans. Il a été ensuite abandonné pendant longtemps, et les traces de l'homme n'y ont reparu qu'avec de nouvelles races et la vie sédentaire.

2. « Les cités ont l'usage de fournir à leurs chefs du bétail et des *grains*. » (TACITE : *Mœurs des Germains*, XV.)

3. « Fixant leurs habitations, ils se défendaient, eux et les leurs, tuaient les bêtes sauvages qui infestaient leurs champs, et, au lieu d'errer pour trouver leur pâture, ils soutenaient leurs familles en cultivant la terre. » (VICO : *Principes d'une science nouvelle;* traduction française par J. Michelet; 1827, Paris, in-8°, p. 377.)

§ 5.

TRANSFORMATION ACTUELLE DES LIEUX EN EUROPE ET SUR L'ENSEMBLE DU GLOBE.

Pendant l'antiquité et jusqu'au moyen âge, certaines races européennes, contentes de leur sort, se perpétuaient depuis un temps immémorial en beaucoup de lieux dont la constitution naturelle, à peine modifiée par l'homme, restait à peu près invariable. Comme je l'ai pu constater moi-même au début de mes voyages, le sentiment qui attache les hommes à l'ancienne disposition du lieu natal avait encore une grande force chez certaines populations isolées, ignorant les idées et les habitudes de l'Occident. Dans les régions extrêmes de l'Orient et du Nord, où subsiste cet amour de la tradition, la notion pratique du bonheur se résume, chez les pères de famille, en quelques idées dominantes. Pour eux, le bonheur dérive essentiellement de l'état de paix conservé, par des coutumes traditionnelles, entre les membres de chaque famille, entre les maîtres et les serviteurs attachés au même atelier et entre les familles constituant chaque voisinage. Les coutumes de la paix sociale se perpétuent surtout dans la simplicité et la frugalité; elles s'altèrent par la complication des mœurs ou la possession du superflu; et ce changement dans les conditions de l'existence est toujours lié plus ou moins à celui des lieux. La permanence des territoires est donc considérée justement, dans ces pays de tradition, comme une des conditions de la paix sociale. Les sages voient une sorte d'attentat contre la prospérité commune dans le défrichement d'un bois ou d'une prairie et même dans l'introduction d'un mets nouveau (II, II, 3). Assurément, ces territoires pourraient être, en certains cas, uti-

lement modifiés; mais le succès ne serait réel que si l'on se conformait aux exemples donnés, à cet égard, par une race modèle d'agriculteurs (VI, 1).

En ce qui touche le respect des lieux, une lutte ardente règne aujourd'hui, en Europe, entre l'esprit de tradition et l'esprit de nouveauté. L'impulsion semble être irrésistible : elle a pour foyer les bassins houillers de l'Occident. L'esprit de résistance, qui s'affaiblit chaque jour, ne se montre plus guère que sur les steppes de l'Orient et les rivages du Nord. Près des houillères de la basse Écosse, de l'Angleterre, de la France, de la Belgique et des états allemands, l'une des principales traditions du bonheur est presque perdue. On a oublié que les besoins essentiels des classes les plus nombreuses, c'est-à-dire des faibles et des imprévoyants, doivent, plus que tout autre intérêt, régler l'emploi des lieux. On se persuade, au contraire, que l'intérêt public commande d'en faire usage pour produire la richesse, ou, en d'autres termes, de les adapter aux convenances des entreprises conçues par les forts et les avisés. C'est ainsi qu'on s'éloigne de plus en plus de l'organisation territoriale qui est la source de toute paix : de celle où la famille sédentaire la plus pauvre peut tout au moins compter sur la propriété perpétuelle de son habitation.

La première fois que je pénétrai en Orient et dans le Nord, sur les territoires des races de tradition, je ressentis une émotion profonde en retrouvant les conditions au milieu desquelles j'ai vécu pendant les premières années de ma vie (I, 4). J'aperçus nettement les moyens de bonheur propres aux territoires primitifs, où la famille la plus pauvre possède son habitation et trouve près d'elle une subsistance assurée dans les productions spontanées des landes, des marécages ou des forêts. Là seulement, j'ai rencontré des hommes complètement heureux, tandis que

je vois croître sans cesse le mécontentement des populations qui s'agglomèrent, en Occident, sur les territoires défrichés et perfectionnés.

Les territoires primitifs, dont la conservation est établie par des coutumes séculaires, assurent mieux que tout autre régime le bien-être des familles, notamment quand elles n'ont point encore acquis l'esprit de prévoyance (IV, v, 22). La supériorité de cette organisation territoriale a été signalée par les écrivains de l'antiquité (II, In. 3). La même impression a été souvent reproduite dans la littérature des peuples qui avaient plus ou moins transformé cette organisation, sous les inspirations de la vie urbaine et de l'esprit de nouveauté. Cependant on ne saurait justifier, d'une manière absolue, ni par l'expérience, ni par la raison, cet éloge de la vie simple dans les sociétés primitives. Les peuples n'ont pris une place dans l'histoire qu'en abandonnant ce régime; et, depuis Tacite jusqu'à J.-J. Rousseau, les écrivains qui l'ont vanté étaient moins disposés à admirer sincèrement la simplicité, la vertu et, en résumé, le bonheur des premiers âges, qu'à critiquer la complication, les vices et la souffrance de leur temps. En fait, les deux régimes ont subsisté simultanément depuis un temps immémorial. Les races simples restaient sans contact habituel avec les autres : elles constituaient des réservoirs de vertu pour les races corrompues; et elles se maintenaient toujours prêtes à les régénérer par l'immigration ou par la conquête.

La situation actuelle des territoires soumis, soit à la tradition, soit à la nouveauté, change totalement depuis un demi-siècle, sous les influences que mettent en lumière les tomes II à VI des *Ouvriers européens*. Une ère toute nouvelle est ouverte par les inventions qui ont modifié brusquement les procédés de la métallurgie, l'organisa-

tion du régime manufacturier et surtout les moyens en usage pour le transport des hommes et des choses. La machine à vapeur a pris une supériorité irrésistible sur la force de l'homme et des animaux, comme sur les forces naturelles développées, à la surface entière du globe, par le mouvement de l'air et des eaux.

Les engins mécaniques, mus par ces machines, remplacent, dans toutes les branches du travail, l'adresse des mains et l'effort de la pensée. La houille, qui anime les machines et les engins, devient l'agent universel du travail et de la locomotion. Les pays d'où s'extrait cette matière précieuse acquièrent une prépondérancce dont les effets s'étendent aux régions du globe les plus reculées. Dans tous ces pays carbonifères se forment, en quelques années, des agglomérations qui ne se produisaient autrefois que dans de rares localités, sous l'action continue des siècles. Les produits fabriqués sont expédiés rapidement, à bas prix, par terre ou par eau; et les profits assurés par l'exploitation des clientèles du monde entier s'accumulent, plus rapidement encore que ne font les hommes, dans ces lieux favorisés. La richesse ainsi accumulée crée les loisirs nécessaires à la culture des sciences; et, à son tour, la science féconde par une multitude d'inventions l'emploi des territoires contigus aux bassins houillers. La puissance des nations s'accroît avec ces progrès de la richesse et de la science : depuis vingt ans, elle s'emploie à inventer de terribles instruments de guerre, et elle soumet par la force des armes, dans toutes les régions du globe, les races pauvres et illettrées que le commerce de l'opium, des narcotiques et des spiritueux n'a pas assez détruites. Trois grands empires, appuyés sur des populations nombreuses, et secondés par l'esprit de nouveauté qui émane des exploitations houillères, se distinguent

particulièrement dans ce genre de conquêtes. La Grande-Bretagne, la Russie et les États-Unis dominent déjà sur les quatre dixièmes du monde habitable. Ces empires n'ont guère fait le bonheur des populations conquises. Quant aux conquérants, je doute que, dans l'avenir, ils aient à se féliciter de leurs succès. Ils seront vraisemblablement conduits à se disputer les lambeaux de continents qui conservent encore, avec leur indépendance politique, le régime de tradition. Dès à présent, d'ailleurs, ils sont exposés à un danger certain. En développant sans relâche les nouvelles sources de puissance sur le territoire de la mère patrie, ils y ont introduit des éléments de désorganisation qui infligent déjà la souffrance aux populations et compromettent leur avenir. Quant aux états allemands, à la France, aux deux péninsules et aux autres états de l'Occident qui, dans les siècles précédents, ont successivement exercé une action prépondérante sur l'Europe, ils ne sont plus en situation de s'étendre, comme le font les trois grands empires, au delà de leurs étroites frontières. Ils sont donc condamnés à déchoir rapidement, pendant que les empires envahisseurs appliquent les nouvelles méthodes de travail et de locomotion sur des territoires vingt fois plus étendus.

Au moment où la puissance, exercée par l'homme sur la planète qui est son domaine, augmente dans des proportions aussi inattendues, et lorsque le bonheur ou la souffrance de l'humanité peuvent se développer avec les transformations qui s'y opèrent, il est opportun d'apprécier les surfaces sur lesquelles agissent les forces matérielles et morales analysées dans les derniers chapitres de ce Livre. Pour faire cette évaluation, je prends pour unité le *million de kilomètres carrés* (mk.), qui équivaut à cent millions d'hectares.

La surface entière du globe s'élève à........ 510mk.

La surface habitable, défalcation faite des mers et des régions polaires où l'homme n'a pu encore s'établir, n'excède guère.............................. 130mk.

Cette surface se subdivise, comme suit, en quatre parties, quand on considère : d'une part, le bien-être assuré aux habitants par la récolte des productions spontanées; de l'autre, l'amoindrissement rapide qui s'opère maintenant dans ce genre de ressources :

I. Les pays de tradition, où les classes dirigeantes tendent à conserver aux populations les avantages assurés par la récolte des productions spontanées....... 65mk.

II. Les trois empires envahisseurs, avec leurs colonies, où l'activité des gouvernants a indirectement pour résultat de transformer l'état du sol et d'y restreindre ces productions.............................. 53mk.

III. Les pays de nouveauté, où le sol inculte abonde encore, mais où l'on s'efforce d'imiter les exemples de l'Occident, ... 10mk.

IV. Les pays de l'Occident, où les productions spontanées manquent presque complètement aux populations agglomérées.............................. 2mk.

Total égal..................... 130mk.

Les petits états de l'Occident pourraient tirer un utile enseignement de la comparaison des chiffres précédents. Privés des moyens illimités de développement que la puissance maritime et les chemins de fer assurent aux trois empires envahisseurs, ils seront réduits, dans un prochain avenir, à une situation subordonnée. Ils seraient fort imprévoyants s'ils ne cherchaient pas dans leur union des garanties de paix et de stabilité.

CHAPITRE III

LES SOCIÉTÉS ET LA NATURE DE L'HOMME

§ 1.

LA RESSEMBLANCE DES ORGANES ET LE CONTRASTE DES EXISTENCES ENTRE L'HOMME ET L'ANIMAL.

Sous beaucoup de rapports, l'homme se rapproche des autres êtres de la création; et, par certains traits appartenant à l'ordre matériel, il s'identifie avec eux. Son corps n'offre aucun élément chimique qui ne se rencontre habituellement dans les trois règnes de la nature. Par son organisme physique il apparaît, à certains égards, comme un simple accident parmi les espèces du règne animal. Il fait partie d'une série continue dans laquelle les organes se modifient et se complètent par degrés insensibles. Dans le classement fondé sur la valeur relative des facultés émanant des divers organes, l'homme est loin d'occuper toujours le premier rang. Pour la plupart de ces facultés, il est même inférieur à beaucoup d'espèces : pour la force et les dimensions, à l'éléphant; pour la rapidité, au cheval; pour l'agilité, au tigre; pour la vue et l'ouïe, à l'oiseau; pour l'odorat, au chien et à d'humbles insectes. Il garde, moins que la plupart des animaux, ce précieux équilibre des facultés physiques d'où résulte la permanence de la santé. Il ne possède point, à titre exclusif, l'aptitude à penser qui, à première vue, paraît être sa faculté caractéristique. On peut même douter qu'il soit plus capable de communiquer aux autres êtres de son espèce

ses sentiments de contentement ou de crainte et certaines autres manifestations de sa pensée.

Les savants qui comparent méthodiquement, dans l'animal et dans l'homme, les facultés d'où émanent les phénomènes du mouvement et de la vie, ont donc pu, avec une certaine logique, faire entrer l'homme dans les classifications du règne animal. Au contraire, les sages qui étudient leur semblable en vue de le rendre heureux, et les gouvernants qui contrôlent assidûment les actions du peuple pour le tenir en paix, sont tous conduits à ne voir entre l'animal et l'homme qu'un contraste absolu[1].

Ce contraste est accusé par l'observation de tous les animaux. Il se montre particulièrement chez ceux qui, par leurs habitudes, se rapprochent le plus de l'homme. Tels sont, par exemple, ceux qui vivent en société dans les habitations qu'ils construisent.

Les castors, les abeilles, les fourmis et les autres animaux sociables possèdent en eux-mêmes les conditions d'une existence stable. Depuis l'époque de leur création, ils se perpétuent sur les mêmes lieux, dans un état de paix complète ; et les sociétés qu'ils constituent ne se troublent ou ne se dissolvent que sous l'action de forces étrangères à la communauté. Au contraire, peu de sociétés humaines sont stables : depuis les premiers âges, elles ont toujours reçu de leurs propres membres ou de leurs voisins les éléments du perfectionnement ou de la corruption ; et il n'existe peut-être pas de lieu où une société d'hommes

1. « La nature ne fait rien en vain. Or, elle accorde la parole à l'homme exclusivement. La voix peut bien exprimer la joie et la douleur; aussi ne manque-t-elle pas aux animaux... Mais la parole est faite pour exprimer le bien et le mal, et, par suite aussi, le juste et l'injuste; et l'homme a ceci de spécial... que seul il perçoit le bien et le mal, le juste et l'injuste, et tous les sentiments de même ordre, qui, en s'associant, constituent précisément la famille et l'État. » (Aristote : *Politique*, livre I, ch. I, § 10. Traduction de J. Barthélemy Saint-Hilaire; 1848, in-8°.)

ait offert le spectacle permanent du bonheur. Ce contraste dans les existences des deux sortes d'êtres dérive de celui qui se manifeste partout dans les deux sortes de sociétés : chez les animaux sociables, l'instinct assure le bien-être fondé sur la paix et la stabilité; chez les hommes, l'abus du libre arbitre engendre souvent la souffrance déchaînée par l'instabilité et la discorde.

§ 2.

LA DÉFINITION DE LA PROSPÉRITÉ, ET LE PRÉCIS DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL DES PEUPLES PROSPÈRES.

Avant de continuer ce sujet, je crois utile de définir les termes que j'emploie pour exprimer les résultats qu'amène, dans l'existence de l'homme, l'action réitérée du bien ou du mal. J'applique, en général, les mots bonheur ou bien-être, malheur ou malaise à la condition des familles. J'emploie plus spécialement les mots prospérité et souffrance pour exprimer le contraste des mêmes phénomènes sociaux dans les voisinages et les nations. En ce qui touche la prospérité, j'adopte la définition suivante, qui me paraît conforme aux indications de l'histoire et au sentiment des contemporains satisfaits de leur sort. J'appelle « prospères » les sociétés où la paix règne sans un recours habituel à la force armée; où la stabilité des foyers domestiques, des ateliers de travail et des voisinages est assurée par la libre entente des pères de famille; où enfin la conservation de l'ordre traditionnel, fondé sur la loi morale, est le vœu commun des populations.

Dans tous les temps, les races prospères ont conquis le bonheur par le même moyen. Elles ont réprimé les tendances au mal, inspirées à la jeunesse par l'égoïsme, l'or-

gueil et les appétits sensuels. Considérée en elle-même, la partie essentielle de cet enseignement reste identique depuis les premiers âges de l'humanité; et je la réduis aux termes suivants.

Dieu, suprême auteur de toutes choses, a créé la terre et tous ses habitants. L'homme, son dernier ouvrage, diffère absolument, par sa nature intime, du reste de la création. En effet, chez les animaux sociables, l'individu est doué des qualités qui assurent son bien-être propre et celui de la société dont il est membre; il ne peut échapper à ce bien-être; et il est contraint d'en jouir, sous la pression de l'instinct, loi suprême de son espèce. Chez les races humaines règne l'état de choses opposé, car l'individu et la société n'y sont point voués à un état uniforme de prospérité. Pour atteindre ce but, elles se sont toujours appuyées sur un enseignement donné sous deux régimes principaux : chez les races simples, par le père de famille, unique dépositaire de la science et de l'autorité; chez les races compliquées, sous le contrôle du père, par des maîtres spéciaux. Parmi ces maîtres figurent toujours les ministres du culte; on n'a jamais vu une grande nation, riche et prospère, qui puisse se passer du frein qu'opposent, à la corruption des mœurs, les dogmes, les rites et le personnel de la religion. J'ai en vain cherché, depuis un demi-siècle, une autorité sociale qui puisse concevoir l'existence d'une puissante race d'hommes où les pères de famille et le souverain seraient privés de ce concours. Le libre arbitre, qui est le contre-pied de l'instinct et l'attribut distinctif de l'homme, lui permet de varier à l'infini les conditions de son existence. Ce don précieux, qui fait sa force, est en même temps la cause de sa faiblesse, car, lorsqu'il se livre à la seule impulsion de ses tendances innées, il se condamne lui-même au malheur. Dieu a con-

juré cette déchéance de sa créature favorite par un autre don qui n'est point inhérent à la nature humaine. Il a révélé à nos premiers parents la loi morale, qui a été plus tard formulée par le Décalogue, dans l'intérêt de leurs descendants. Il leur a enseigné ainsi que, selon le choix qu'ils feraient entre le bien et le mal, ils s'élèveraient à la prospérité ou tomberaient dans la souffrance. Par cette révélation, il a fourni à l'homme la lumière indispensable pour conquérir tous les avantages de la liberté, qui est la source de sa grandeur.

En résumé, l'homme, sans la connaissance de la loi morale, tombe au dernier rang des êtres de la création. Complété, au contraire, par cette connaissance, il ne s'assure pas seulement la paix et la stabilité : il jouit d'une satisfaction que l'animal ne ressent pas; il sait que son bonheur est dû à la fois à sa propre initiative et à la bonté de Dieu. Dans ce simple fait réside l'éternelle explication des grands phénomènes de l'histoire : l'homme, libre dans le choix de ses actes, passe alternativement, soit de la souffrance à la prospérité par la pratique de la loi morale, soit de la prospérité à la souffrance par l'oubli de cette même loi.

§ 3.

LE CONTRASTE DES NATURES INTIMES : CHEZ L'ANIMAL, L'INSTINCT, SOURCE PERMANENTE DU BIEN-ÊTRE; CHEZ L'HOMME, LE LIBRE ARBITRE AVEC SES DEUX CONSÉQUENCES, SOUFFRANCE OU PROSPÉRITÉ.

L'animal sociable possède, dès sa naissance, tous les éléments de son propre bonheur, et il est apte à servir sa communauté. Pour remplir son office, il reçoit peu de chose ou même n'attend rien de l'éducation. A peine sortie de son enveloppe natale, l'abeille part sans hésiter

pour la récolte de la cire ou du miel. Dès lors, elle obéit docilement à l'impulsion que les chefs impriment, soit pour créer, soit pour défendre contre l'ennemi le patrimoine de l'association. Étudié au point de vue du concours donné à la paix sociale, l'individu sort « complet » des mains du créateur.

Considéré au même point de vue dans les sociétés humaines, l'individu présente les caractères opposés. Au début de sa vie, il reste longtemps incapable de pourvoir au bonheur de ses associés et même aux besoins de sa propre existence. L'enfant n'est point spontanément porté au bien[1] : loin de là; il montre une tendance innée vers le mal. Abandonné à cette tendance, il manifeste une volonté inintelligente, presque toujours contraire aux intérêts de tous. Il ne cède que sous la pression de la force à l'autorité de ceux qui le protègent contre sa propre faiblesse, ou qui ont le devoir de veiller à la prospérité commune. S'il garde le pouvoir d'agir selon ses propres

1. La sévère doctrine de l'Ancien Testament n'est nullement démentie par les tendres paroles que Jésus-Christ a prononcées au sujet des petits enfants. J'ai été heureux de constater récemment que les faits révélés par l'observation et l'opinion des Autorités sociales sont confirmés, dans les termes suivants, par saint Augustin : « La faiblesse des organes est innocente chez les enfants, mais non pas leur âme. J'ai vu, j'ai vu moi-même un petit enfant dévoré par la jalousie; il ne parlait pas encore; mais, tout pâle, il regardait d'un œil haineux son frère de lait... Est-ce innocence, chez un enfant, que de ne vouloir pas partager une source de lait si abondante, et même trop abondante, avec un enfant aussi faible que lui ?... Est-ce là donc, mon Dieu, cette innocence des enfants! Non, cette innocence n'existe pas. Ce qu'ils sont alors avec leurs maîtres et leurs pédagogues pour les noix, les balles, les oiseaux, ils le sont plus tard avec les rois et les magistrats pour de l'or, des terres, des esclaves ; les objets de la passion changent avec les années, comme de plus grands supplices succèdent aux châtiments de l'enfance; mais, au fond, c'est toujours la même chose. Vous n'avez eu d'autre pensée que de nous donner une leçon d'humilité dans la petite stature des enfants, lorsque vous avez dit (S. Matth., XIX, 14) : « Le « royaume des cieux est à ceux qui leur ressemblent. » (SAINT AUGUSTIN : *Confessions,* I, VII, 19.) — « Personne n'est absent de souillure, pas même l'enfant qui n'est que depuis un jour sur la terre. » (JOB : XIV, 4.)

inclinations, le jeune homme ne reste pas seulement imparfait : il devient de plus en plus insociable.

Les pères, en fondant leurs familles, acquièrent naturellement la connaissance de ces vérités fondamentales. Ceux qui accordent quelque attention aux faits de leur vie journalière en concluent que l'individu, laissé à ses seules inspirations, reste incapable d'apporter au bien-être de la société dont il est membre le concours que chaque animal sociable donne spontanément à son espèce. Ils comprennent en outre que les degrés de souffrance et de prospérité observés dans une société d'hommes sont dans un rapport immédiat avec les idées dominantes, les mœurs et les institutions qui encouragent ou avec celles qui répriment les tendances innées des individus. Depuis un demi-siècle, je poursuis à ce sujet une enquête sur toutes les races humaines. De loin en loin j'ai rencontré des opinions discordantes chez quelques lettrés[1]; mais j'ai toujours constaté l'unanimité et l'énergie des convictions chez les hommes qui, même dans les situations les plus modestes, ont acquis quelque renom en exerçant un art utile. J'ai retrouvé plus directement encore la confirmation des vérités fondamentales qui se rattachent à la nature de l'homme. Elles sont mises journellement en lumière par l'observation la plus sommaire des sociétés contemporaines, par les récits des voyageurs et par les travaux des

1. Les lettrés et les gouvernants à théories, qui marchent encore à la suite de J.-J. Rousseau, continuent à ne pas tenir compte de l'ignorance, de la faiblesses de la perversité innée de l'enfant. Ne se rendront-ils pas aux preuves nouvelle, qu'en a données un homme peu suspect aux amis des nouveautés, et qui est en même temps un savant observateur ? M. Darwin a étudié jour par jour l'un de ses enfants ; or, avant l'âge de deux ans, il avait pu reconnaître en lui et consigner dans son journal, au milieu d'instincts de bonté, d'intelligence et d'affection, cette suite de sentiments mauvais : la colère, la crainte, la jalousie, le respect humain, la dissimulation et le mensonge. (DARWIN : *Esquisse d'un enfant* ; Revue anglaise, *The Mind*, 1877.)

historiens. Elles se résument d'ailleurs dans ces deux faits. Les peuples livrés à l'impulsion des volontés individuelles tombent dans un état de souffrance qui est inconnu chez les animaux sociables, et qui n'a pour terme extrême que la destruction de la race[1]. Ceux, au contraire, qui réagissent contre les volontés antisociales, par un judicieux régime d'encouragements et de contraintes, s'élèvent inévitablement à la prospérité. Toutefois les limites du bonheur sont plus étroites que celles de la souffrance. La même cause fait obstacle partout au développement indéfini du bien-être des sociétés humaines : c'est la résistance des individus aux prescriptions des gouvernants; et c'est encore plus la corruption accidentelle de ces derniers. Au surplus, les sociétés humaines ne sont formellement portées à la désobéissance que dans les temps de corruption. En ce qui touche la question du bonheur, elles ne se montrent pas trop exigeantes : elles se contentent de peu; et elles ne se révoltent guère contre l'ordre établi par la tradition du bien, si les gouvernants ne donnent pas ouvertement l'exemple du mal[2].

§ 4.

LA RÉVOLTE MODERNE CONTRE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL DES PEUPLES PROSPÈRES.

L'enseignement que je viens de résumer en peu de mots se recommande au respect des hommes par plusieurs motifs évidents. Il a été adopté par toutes les grandes

1. « Dieu a constitué l'homme dès le commencement et l'a laissé dans la main de son propre conseil. » (*Ecclésiastique,* xv, 14.) — « C'est vous qui êtes responsables, car vous choisissez : Dieu est innocent. » (Platon : *République,* I.)

2. « Tel qu'est le juge du peuple, tels sont ses ministres; et tel qu'est le prince de la ville, tels sont aussi les habitants. » (*Ecclésiastique,* x, 2.)

races de l'histoire. Il a donné la prospérité aux races qui l'ont respecté. Celles qui l'ont méconnu, ou qui l'ont oublié, sont aussitôt tombées dans la souffrance. A toutes les époques, on a pu constater l'excellence de l'enseignement traditionnel en interrogeant l'histoire du passé[1], en comparant les peuples, ou prospères, ou souffrants, et, plus simplement, en consultant les sages de tous les pays. Cependant on ne saurait citer une seule nation lettrée qui, après avoir grandi par le respect de la loi morale et par la pratique des coutumes qui en émanent, soit restée fidèle à la tradition de ses ancêtres. A certaines époques funestes, le peuple a abusé de la prospérité due à la vertu des générations précédentes; et il a été entraîné au mal par le sensualisme des riches, l'orgueil des lettrés et la tyrannie des gouvernants. Ces trois causes de corruption sont réunies, depuis deux siècles, dans l'Occident; et elles y ont fait naître, contre les institutions du passé, des sentiments de haine et de mépris dont l'histoire n'offre aucun exemple.

Ceux qui, de nos jours, se révoltent ainsi contre l'enseignement traditionnel nient l'existence de Dieu, la nécessité du complément apporté à la nature de l'homme par la révélation du Décalogue, le contraste absolu de l'homme et de l'animal. En général, ces négations ont pour effet de détruire les éléments de paix qui devraient unir les races humaines; et tel est, en particulier, le cas pour les doctrines qui attribuent à tous les êtres une communauté d'origine. Ces nouveautés déchaînent en Europe l'instabilité et la discorde. Elles tarissent, par conséquent, les sources de la prospérité. Elles se développent surtout près des bassins houillers de l'Occident; et elles provoquent, dans ces

1. « Si vous voulez savoir ce qui fera du bien et du mal aux siècles futurs, regardez ce qui en a fait aux siècles passés. Qui sait le passé peut conjecturer l'avenir. » (BOSSUET : *Politique tirée de l'Écriture sainte*, livre V, art. II, § 5.)

localités, les états d'ébranlement ou de désorganisation décrits dans les tomes V et VI des *Ouvriers européens*.

§ 5.

LA MÉTHODE D'OBSERVATION ET L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL CONSIDÉRÉS COMME MOYENS DE REMÉDIER A LA SOUFFRANCE.

L'enseignement qui a pour base les croyances traditionnelles de l'humanité a perdu momentanément son empire sur beaucoup d'esprits. Ainsi, par exemple, le savant qui se flatte de démontrer que les phénomènes de la création se sont accomplis sous l'action exclusive des forces naturelles ferme obstinément l'oreille aux discours des hommes de tradition, qui voient dans l'homme l'œuvre directe de Dieu. Il s'élève ainsi, peu à peu, une barrière presque infranchissable entre la tradition, qui procurait la paix à nos ancêtres, et la nouveauté, qui développe aujourd'hui la discorde parmi nous.

Les hommes qui dirigent aujourd'hui les sociétés de l'Occident sont, pour la plupart, enclins à nier sur quelques points fondamentaux les vérités traditionnelles. Cet esprit de négation anime surtout ceux qui ont reçu dans les écoles leur culture intellectuelle. Sous cette influence se multiplient les erreurs qui tiennent, pour ainsi dire, « le haut du pavé ». Ces erreurs naissent, chez les classes dirigeantes, d'un usage malsain des sciences et des lettres; mais elles ne restent pas concentrées dans ce milieu; et elles se propagent bientôt parmi les populations dirigées. Grâce aux inventions récentes, qui transportent rapidement les idées, vu surtout l'état d'impuissance où sont tombés les hommes de tradition, le faux enseignement des novateurs éloquents est accepté promptement comme la vérité

par les classes illettrées. Depuis 1830, chaque erreur suit une marche invariable : elle s'élabore dans le cabinet d'un lettré, voit le jour dans un salon et règne vingt ans après dans les chaumières.

Les hommes de tradition de l'ancien régime sont, au fond, les auteurs du mal actuel. Après avoir discrédité par leurs vices les institutions qu'ils avaient en garde, ils se sont montrés inertes et ignorants devant la propagation des nouveautés dangereuses. Leurs successeurs, s'ils restaient dans la même voie, condamneraient infailliblement l'Europe à des souffrances sans exemple. Quant au plan de réforme, il est tracé par une expérience déjà longue. Les égarés, sur lesquels les vérités traditionnelles n'ont plus d'influence, y sont ramenés par les faits que révèle la méthode d'observation. On voit, par exemple, beaucoup d'hommes rester indifférents, de nos jours, aux arguments de la théologie relatifs à l'existence de Dieu. Leur attention s'éveille, au contraire, s'ils sont mis en mesure de constater, par eux-mêmes, que le bien-être temporel s'augmente dans la même proportion que l'énergie des croyances en Dieu et à sa loi. Il ne faut pas d'ailleurs se méprendre sur le rôle assigné ici à la méthode d'observation. Elle ne constitue pas une invention, puisqu'elle a été mise à profit par les sages de tous les temps (VI, Ép. 3), notamment par ceux qui se formèrent à l'école de Socrate. Elle ne remplace point l'enseignement traditionnel, car celui-ci reprend son ascendant légitime dans les lieux où les maîtres se réforment et où les peuples reviennent à leur quiétude. L'application qui en est faite dans cet ouvrage est un simple remède opposé à la maladie dangereuse des races qui se compliquent sans se perfectionner.

CHAPITRE IV

LES SOCIÉTÉS ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE

§ 1.

LES DEUX ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES SOCIÉTÉS : LES PRODUCTIONS SPONTANÉES DU SOL ET DES EAUX; LE TRAVAIL DE L'HOMME FÉCONDÉ PAR LA LOI MORALE.

Une première conception du bonheur se présente naturellement à la pensée, quand on rapproche la nature de l'homme et celle des lieux habitables. Les voyageurs ont parfois décrit, avec admiration, les familles patriarcales et les familles-souches, qui vivent dans un état d'indépendance réciproque, qui se procurent sans trop de fatigue les subsistances produites spontanément par les forces de la nature. L'observation plus attentive de ces races primitives et l'étude comparée des races humaines démontrent qu'aucune d'elles n'a pu pendant longtemps subsister dans ces conditions. L'une des tendances légitimes de l'homme, l'esprit de sociabilité, ne peut être satisfait que si les diverses familles sont assez rapprochées pour entretenir en paix des rapports journaliers. D'un autre côté, cette satisfaction n'est réelle que pour les familles qui savent conjurer les excès d'agglomération (VI, In. 4). L'heureux état d'équilibre qui concilie le mieux le besoin de sociabilité et les autres conditions du bonheur varie d'une localité à l'autre, selon l'énergie productive des forces naturelles. Dans les régions tempérées et fertiles de l'Europe, il est généralement obtenu sur les voisinages qui groupent au moins 50 individus par kilomètre carré

(100 hectares). Or, sous le régime exclusif des productions spontanées, on ne peut obtenir ce degré d'agglomération que dans des localités fort circonscrites. Chez une grande nation, les familles ne peuvent donc être suffisamment rapprochées que si le travail de l'homme ne s'applique pas seulement à la récolte des productions spontanées du sol et des eaux. Ainsi, en France, où la fertilité moyenne est supérieure à celle des autres territoires européens, 62 individus peuvent subsister sur un kilomètre carré; mais on n'obtient ce résultat qu'en donnant un développement énorme aux travaux qui mettent en œuvre ou fécondent l'action des forces naturelles. La densité de la population varie beaucoup, en d'autres pays, soit au-dessus, soit au-dessous de la moyenne relative à la France. Ainsi, dans le royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, pour un territoire moins fertile, mais plus riche en houillères et plus manufacturier, la densité s'élève à 100 Pour des territoires plus fertiles, plus couverts d'agglomérations urbaines et de fabriques animées par la houille, la densité s'élève à 109 en Néerlande et jusqu'à 181 en Belgique. Enfin, dans les conditions opposées, sur des territoires peu fertiles, où les villes et les manufactures sont relativement très rares, le nombre des habitants par kilomètre carré s'abaisse au-dessous de ces moyennes, par exemple : à 14 en Danemark, à 10 en Suède et à 6 en Norvége.

En résumé, les sociétés prospères ne se constituent qu'en donnant une satisfaction suffisante au besoin de sociabilité. Dans celles où ce but est atteint, le travail de l'homme ne se borne pas à la simple récolte des productions spontanées du sol et des eaux. Il doit en outre créer des produits que ne fournit pas la seule action des forces de la nature. Mais ce travail créateur de l'homme n'est fécond que s'il est subordonné à une condition fondamen-

tale. Il doit être limité en chaque lieu, pour ne point donner prise à la corruption qu'engendrent les agglomérations exagérées. En termes plus généraux, il doit se concilier avec les exigences de la loi morale.

§ 2.

COMMENT LE RÈGNE DE LA VIE MORALE ET LA POSSESSION DU PAIN QUOTIDIEN SONT ASSURÉS DANS LES HUIT MODES DU TRAVAIL.

Je cherche depuis un demi-siècle les sociétés heureuses qui peuvent être présentées comme modèles à mes concitoyens. Je me suis préoccupé toujours, en cette matière délicate, de me soustraire à la pression des idées préconçues; et cependant, après avoir écouté tous les novateurs contemporains, j'ai toujours été ramené à la vérité que j'avais reçue de ma mère dès l'âge de cinq ans : je reconnais de plus en plus, comme criterium du bonheur et de la prospérité, la vie morale et le pain quotidien, c'est-à-dire les deux premiers biens que les chrétiens demandent à Dieu dans leur prière. En effet, quand on élève sa pensée jusqu'au lien éternel des sociétés humaines, on arrive toujours à la loi morale[1]. Celle-ci est le complément nécessaire de la nature imparfaite de l'homme et le préservatif contre les abus qu'il peut faire de sa liberté. Sans ce concours, l'homme ne saurait obtenir la paix et la stabilité que l'instinct assure naturellement aux animaux sociables. Quand, au contraire, on descend aux détails de la vie journalière de chaque individu, le second objet de la prière,

1. « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » (*Évangile selon saint Matthieu*, IV, 4.) — « Tu ne feras rien de bon dans les choses humaines si tu oublies les rapports qu'elles ont avec Dieu. » (MARC-AURÈLE : *Pensées*, ch. XIX.)

le pain quotidien, s'offre d'abord à l'esprit comme le plus urgent des besoins. Les aliments ne suffisent d'ailleurs à l'homme que dans des cas exceptionnels. En général, les habitations, les vêtements, enfin les divers objets à l'aide desquels on pourvoit à ces besoins principaux et aux nécessités secondaires de la vie, complètent « les moyens de subsistance ».

La loi morale est la même pour toutes les races humaines chez lesquelles on peut chercher des exemples de prospérité; et, à cet égard, elles diffèrent seulement par les caractères de la soumission accordée à la règle suprême. Au contraire, les combinaisons que les diverses races d'hommes emploient dans le but de pourvoir à leur existence varient beaucoup, selon la nature des sols, des eaux et des climats. Elles offrent donc, à l'observateur de ces races, les traits les plus apparents et les distinctions les plus caractéristiques. La nature des efforts que font les individus, pour assurer leur subsistance, détermine à beaucoup d'égards le rang occupé par leur race dans la hiérarchie des sociétés.

Ce moyen de classement n'est pas spécial aux races humaines. Il semble même parfois s'appliquer avec plus de précision à certaines espèces des deux règnes organiques, parce que les nuances que présentent les individus n'y sont influencées en rien par l'action de la loi morale. Chez les plantes qui puisent les éléments invisibles de leur vie dans le sol, l'eau et l'air, l'effort que fait l'individu pour croître et pour subsister est à peine appréciable, même chez les plus grands arbres. Il n'est guère plus apparent chez les zoophytes et les mollusques, immobiles au fond des eaux dans lesquelles ils puisent, en quelque sorte par imbibition, les éléments de leur nourriture et de leurs abris. Les conditions d'existence se compliquent chez les ani-

maux aquatiques doués du mouvement, car ceux-ci cherchent leur pâture sur les rivages des fleuves ou des mers et poursuivent les animaux qui font leur principal aliment. Les besoins deviennent plus variés et les efforts faits en vue d'y pourvoir augmentent pour les animaux vivant dans l'atmosphère. Chez un grand nombre de ces animaux, les moyens appliqués à la satisfaction de ces besoins prennent, en quelque sorte, le caractère d'une industrie : ainsi, ils constituent véritablement une cueillette chez l'oiseau et le ruminant, une pêche chez l'échassier et la loutre, une chasse chez l'araignée et l'hirondelle. Ils offrent souvent l'alliance de la chasse et de la guerre chez les oiseaux de proie et les carnassiers. Enfin le caractère industriel de l'effort qui donne la sécurité à l'existence est encore plus prononcé chez les abeilles et les castors, aptes à construire des habitations pour emmagasiner leurs provisions ou se défendre contre les intempéries ; chez les lapins et les renards, qui, dans le même but ou pour échapper à leurs ennemis, creusent des souterrains ; enfin chez les taupes, qui appliquent l'art du mineur à la recherche de leurs aliments favoris.

Les races humaines ont recours à tous les moyens d'existence qui sont à l'état embryonnaire chez les êtres des deux règnes organiques et qui les classent sur une échelle ascendante d'intelligence et d'activité. Toutefois ces moyens sont beaucoup plus compliqués. La complication provient, dans ces phénomènes sociaux, des obligations imposées par la loi morale et de la diversité infinie des lieux où l'homme s'établit. A cet égard, beaucoup de circonstances influent sur le bonheur des populations et sur le concours apporté au règne du bien par les pouvoirs publics. Parmi ces influences, il faut citer en première ligne : l'abondance des productions spontanées, qui dispen-

sent l'homme du travail créateur ; l'absence des agglomérations urbaines, qui nuisent à la santé de l'âme et du corps; l'éloignement des industries malsaines, qui corrompent les producteurs ou les consommateurs; enfin la présence des institutions qui améliorent le sens moral, favorisent les cultures intellectuelles et développent l'esprit de prévoyance.

Ces influences se manifestent avec une inégalité extrême selon la nature des lieux et des travaux. A cet égard, les différences sont fort apparentes chez les populations où domine l'une des huit sortes de travaux usuels : l'exploitation de productions spontanées formant l'unique moyen de subsistance ; l'exploitation des steppes au moyen du pâturage; l'exploitation des rivages maritimes au moyen de la pêche côtière; l'art des forêts et les industries qui en dépendent; l'exploitation des mines et les arts métallurgiques; l'agriculture et ses dépendances immédiates; les industries manufacturières ; le commerce, c'est-à-dire les branches d'activité ayant pour objet la conservation, le magasinage, le transport et l'échange des produits de toute sorte.

Je vais signaler successivement, dans les huit paragraphes suivants, les effets matériels, intellectuels et moraux qui apparaissent avec le plus d'évidence chez les populations adonnées, d'une manière spéciale, à ces huit sortes d'industries.

§ 3.

LES SAUVAGES.

Les races que les voyageurs désignent sous ce nom forment encore de petits groupes dans l'Océanie; mais elles n'occupent plus de vastes territoires que dans l'Amé-

rique équatoriale. Elles se distinguent des autres races par des caractères fort tranchés. Elles ont exclusivement pour moyens de subsistance les productions spontanées; et elles les exploitent par les industries combinées de la cueillette, de la pêche et de la chasse. Pour exercer ces industries, elles doivent se transporter successivement, selon le cours des saisons, dans les localités, souvent éloignées l'une de l'autre, où ces productions abondent : elles ne peuvent donc s'établir dans des habitations fixes; elles conservent toutes les habitudes de la vie errante; elles sont plus nomades que les pasteurs asiatiques, qui n'errent en général que sur un territoire peu étendu.

Par leurs méthodes de travail, les sauvages se rapprochent quelquefois des races simples citées dans cet ouvrage comme des modèles; mais elles en diffèrent toujours par certaines défaillances morales. L'infériorité caractéristique des sauvages dérive habituellement d'un obstacle qui leur est propre : de la difficulté qu'ils éprouvent à conférer, avec des proportions suffisantes, l'ascendant social à la vieillesse. Dans toutes les constitutions sociales, les vieillards sont naturellement chargés de conserver et d'enseigner les traditions morales[1]. Or, chez les sauvages, ils entravent le bien-être matériel de leurs proches dans deux circonstances principales : dans les migrations périodiques, qui imposent de grandes fatigues à leur tribu aux époques critiques où les désordres atmosphériques et les épidémies

1. « Les plus jeunes ne sont pas dans le devoir, quand ils n'ont pas de déférence pour les plus âgés, ni les plus âgés, quand ils n'exigent rien des plus jeunes. » — « La vieillesse, voisine de l'éternité, est une espèce de sacerdoce... » — « Les vieillards sont la majesté du peuple... » — « La vie est un pays que les vieillards ont vu et habité. Ceux qui doivent le parcourir ne peuvent s'adresser qu'à eux pour en demander les routes. » — « Il faut recevoir le passé avec respect, et le présent avec défiance, si l'on veut pourvoir à la sûreté de l'avenir. » (JOUBERT : *Pensées*, VII, 10, 38, 41, 60, 61.)

détruisent les productions spontanées, réduisent le nombre des bras valides et tarissent les moyens de subsistance. Même quand les productions spontanées abondent, et surtout chez les chasseurs, l'agilité et la force physique restent les qualités les plus nécessaires à la conquête journalière de la nourriture, c'est-à-dire à la satisfaction du besoin le plus urgent. La force des choses tend donc à conférer la prépondérance sociale à la jeunesse et à réduire l'importance attribuée à la fonction essentielle des vieillards. Souvent, d'ailleurs, les sauvages se disputent les territoires de chasse; et cet état de guerre tend également à augmenter l'ascendant personnel des jeunes gens. En revanche, les sauvages restent toujours pauvres et absorbés dans un dur travail : ils sont donc préservés de la corruption engendrée, chez les races sédentaires, par l'abus de la richesse, de la science et du pouvoir (VI, In. 5 à 8).

Chez les sauvages, comparés aux autres races, la sécurité de l'existence donne lieu aux mêmes remarques que le développement de la moralité. Dans la vie sauvage elle ne s'élève point aussi haut et ne descend jamais aussi bas. L'égalité, dans le bien-être ou le malaise, est le trait caractéristique des existences individuelles : parmi ces existences simples, on ne rencontre, ni le riche offrant la réunion de l'oisiveté et de l'abondance, ni le pauvre condamné, à la fois, au travail et au dénûment. Quant au degré moyen de bien-être acquis à chaque race, en ce qui touche l'abondance et la régularité des moyens de subsistance, il dépend surtout de la nature des lieux et du climat. Les conditions primordiales de la constitution sociale sont plus caractéristiques pour les sauvages que pour les sédentaires. L'étude de ces conditions n'explique pas seulement, comme je l'ai dit ci-dessus, les phéno-

mènes de la vie morale : elle met en relief les éléments de bonheur inhérents à l'ordre matériel et intellectuel. Je ne m'écarterai pas trop du plan de cette introduction, en ajoutant ici, pour les deux principaux groupes de sauvages du continent américain, quelques détails qui n'ont pu trouver place dans le corps d'un ouvrage consacré exclusivement à l'Europe.

Les vrais sauvages, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent subsister qu'en se soumettant à des migrations incessantes et pénibles, ne se distinguent essentiellement des autres races, ni par leur vie nomade, ni par la nature de leurs travaux. Cependant ils ont à subir, en raison de la nature des lieux, une cause permanente d'infériorité. La vieillesse n'a point de place dans cette organisation exceptionnelle. Elle ne peut donc point y remplir la fonction prépondérante de toute société : conserver, accumuler et transmettre les traditions qui répondent à la possession des deux besoins essentiels, la loi morale et le pain quotidien. Sous ce régime, il ne peut exister, ni famille, ni paix, ni stabilité.

Les races nomades éparses sur les rives du bassin supérieur de l'Amazone offrent, en cette matière, de précieux enseignements. Des territoires fort inégaux leur procurent, dans le cours de longues migrations, de grandes ressources par la cueillette : outre les plantes comestibles, les fébrifuges et les autres médicaments indispensables dans des régions malsaines, elles récoltent des produits propres à l'éclairage, des matières sucrées et surtout des œufs de tortue, formant en certains lieux de puissants dépôts. Elles font à certaines époques des pêches abondantes dans le grand fleuve et dans ses nombreux affluents. En d'autres temps, elles se nourrissent principalement d'animaux variés qui se reproduisent dans

les clairières des forêts et dans les prairies comprises entre les massifs boisés. Au milieu de cette abondance, elles ne peuvent se fixer en aucun lieu. Elles sont soumises à des déplacements pénibles pour récolter en son temps chaque sorte de productions : les vieillards sont alors une gêne; et ils ne sont jamais un appui pour les jeunes ménages qui sont plus aptes que les vieux parents à se procurer la subsistance. Les sauvages de l'Amazone n'ont point le concours des influences morales que les Druides assurèrent aux chasseurs de la Gaule et des Bretagnes. En effet, sous une succession d'années favorables, certaines tribus se multiplient au delà des limites tracées par les ressources locales; et elles montrent une certaine tendance à créer la vie agricole pour faire un meilleur emploi de leur territoire. Mais, faute de vieillards fortifiés par la religion, la jeunesse n'apporte pas l'esprit de suite aux initiatives prises par les générations précédentes. Elle incline plutôt vers le cannibalisme qui, chez des races privées du Décalogue éternel, semble offrir trois avantages : un complément de nourriture, l'attrait d'une chasse et un moyen de remédier à la surabondance de la population. D'un autre côté, les calamités atmosphériques, fréquentes dans cette région de la zone équatoriale, viennent bientôt justifier les répugnances opposées par la population aux travaux de l'agriculture. Les épidémies et les épizooties n'ont pas seulement pour résultat d'enlever aux tribus les vieillards, qui sont les membres les plus faibles et les moins secourus. Elles détruisent des tribus entières; et elles rétablissent ainsi l'équilibre entre le nombre des bouches à nourrir et la quantité moyenne des subsistances. Ces fléaux rétablissent le règne attrayant des productions spontanées du sol et des eaux. Ils rendent, avec la sécurité, aux populations le charme qu'elles

éprouvent à cóntempler la majesté des forêts que le travail de l'agriculture n'a point mutilées.

On a souvent désigné comme « sauvages » des races qui, vivant exclusivement de productions spontanées, jouissent de la paix et de la stabilité, et peuvent être présentées, comme des modèles, à certaines populations désorganisées de l'Occident. Parmi ces modèles, on peut citer les populations des forêts qui, aux approches de la région polaire, constituent la limite des territoires boisés de l'Amérique du Nord. Sur toute la largeur du continent américain, ces populations tranchent, par un caractère saillant, avec les sauvages de la région équatoriale. Les pères y atteignent ordinairement l'extrême vieillesse : ils exercent une autorité souveraine sur leur famille; et ils y perpétuent les traditions de la paix et de la stabilité. Deux circonstances contribuent à soutenir l'autorité paternelle. La neige couvre le sol pendant la majeure partie de l'année. Le traînage donne partout de faciles moyens de transport. Il tient réunis les membres de chaque famille et leur procure le gibier et le poisson conservés par la gelée. Par leurs enseignements et leurs récits, les vieillards procurent à la famille ses principales jouissances pendant la longue nuit des hivers.

Au nord de ces forêts, sur les territoires ordinairement glacés, errent, du 60e au 72e degré, des nomades non moins dignes d'être cités comme modèles. Ils vivent surtout de la pêche et, en moindre proportion, de la chasse et des cueillettes. Les races de ces régions ont encore intérêt à se rapprocher : elles vivent en paix dans l'obéissance à la loi morale; et, comme celles de la région boisée, elles offriraient aux Européens d'utiles sujets d'étude.

Dégradées près de l'équateur et intactes près du pôle, ces races simples et nomades s'inspirent cependant d'un

même sentiment. Bien qu'elles soient exposées à de dures souffrances, elles éprouvent une répugnance invincible à quitter le lieu natal. Elles y sont retenues par une tendance énergique de la nature humaine. C'est l'intérêt des luttes contre le hasard et l'attrait de l'imprévu, excités par la cueillette, la pêche et la chasse; c'est aussi le charme inhérent aux phénomènes naturels que la main de l'homme n'a point modifiés; c'est surtout la plénitude de l'esprit de liberté, qui se développe au milieu des productions spontanées et qui, d'ailleurs, est toujours comprimé sur les territoires envahis par les races compliquées et sédentaires. Ce sentiment est indestructible : il se conserve chez ces dernières races dans les passions de la chasse et du jeu; et, à l'occasion, il y reprend le dessus. Pour mon compte, j'ai ressenti le charme de la nature intacte chaque fois que les voyages m'ont amené dans les steppes ou les forêts vierges : même après de rudes privations, j'ai toujours éprouvé un sentiment pénible en revenant aux routes de poste et aux auberges.

Après les voyages qui me procuraient le bonheur d'admirer les mœurs pures et les idées justes des races patriarcales de l'Orient, je subissais une impression plus pénible encore quand je rentrais dans mon pays. Deux sortes d'hommes ont surtout contribué à développer en moi ce sentiment jusqu'à l'humiliation : les nomades des travaux publics et des manufactures (V, VII, 18), dont les mœurs déshonorent la race qui, pendant trente-deux ans (1629-1661), fut l'exemple du monde; les lettrés, disciples de J.-J. Rousseau[1], qui s'acharnent à détruire l'au-

1. « La plus ancienne de toutes les sociétés est la famille... encore les enfants ne restent-ils liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père, le père, exempt des soins qu'il

torité paternelle et provoquent ainsi parmi nous la désorganisation sociale imposée, par la difficulté des lieux, aux pires races de sauvages.

§ 4.

LES PASTEURS.

Il existe, sur les versants du Thibet et de la chaîne des Andes, des pasteurs qui entreprennent de longues migrations. Pour procurer, en toutes saisons, des herbes à leurs troupeaux, ils se transportent de proche en proche, suivant des lignes de parcours fixées par la tradition, entre les plateaux les plus élevés et les plaines qui s'étendent à leurs pieds. Les pasteurs les mieux organisés parcourent pendant la saison froide les territoires où la neige ne persiste pas, bien qu'en cette saison la persistance des neiges ne soit pas ailleurs un obstacle absolu à la subsistance des troupeaux. Ces pasteurs émigrants ne se fixent nulle part. Comme les sauvages de l'Amérique, comme les chasseurs et les pêcheurs des régions boréales, ils constituent des races essentiellement « nomades ».

En Europe et dans les régions limitrophes où ont été observés les faits résumés dans cet ouvrage, les pasteurs concentrent leurs excursions dans des localités peu étendues. Ils montrent même par degrés insensibles, dans leurs travaux, toutes les transitions entre le pâturage et l'agriculture (II, II, 21). En Afrique, près de la Méditerranée,

devait aux enfants, entrent tous également dans l'indépendance. » (J.-J. ROUSSEAU : *Du Contrat social*, ch. I et II.) — « Telle est la rapidité du progrès des connaissances, qu'aux deux tiers de sa carrière, le père de famille n'est plus au niveau de ce qu'il faut savoir ; ce n'est pas lui qui enseigne ses enfants, ce sont ses enfants qui refont son éducation ; il représente pour eux la routine ancienne, la pratique usée, la résistance qu'il faut vaincre. » (R. de FONTENAY : *Journal des économistes ;* juin 1856, p. 401.)

comme en Asie, près de la frontière d'Europe, il existe, parmi ces sortes de pasteurs, trois catégories principales : les premiers vivent exclusivement des produits de leurs troupeaux; les seconds échangent une partie de ces produits contre des céréales récoltées dans les contrées voisines; les troisièmes, enfin, défrichent une partie de leur territoire, afin de produire la provision de céréales nécessaire à leur subsistance. C'est ce dernier type que j'ai observé chez les Bachkirs du versant asiatique des monts Oural (II, 1); et, chez eux, le pasteur habite une maison près de ses champs à l'époque des semailles et des récoltes. Quant aux pasteurs des deux autres catégories, ils ne sortent pas d'un petit territoire herbu. Tous peuvent donc être appelés « demi-nomades ».

Les idées fausses désorganisent l'Occident, à la faveur des inventions matérielles de ce temps. Elles s'avancent et marchent vers l'Orient par les voies rapides (II, In. 7); mais elles ne dépassent pas encore la frontière de l'Europe. L'Asie centrale reste, comme elle l'est depuis les premiers âges, la patrie des pasteurs. En quittant le village bachkir établi par 55 degrés de latitude Nord, pour gagner en ligne droite les steppes des *Dvoédantzi* (VI, In. 3), situées au midi de l'Altaï, puis, suivant la même direction, les rivages de l'Océan glacial, un voyageur peut parcourir le quart de la circonférence du globe sans rencontrer une race agricole. Dans le cours de cet ouvrage, je me suis souvent reporté aux caractères physiques et aux mœurs pastorales de cette immense région (v, 3; II, In. 3). C'est là, d'ailleurs, que les pasteurs peuvent être observés avec leurs meilleures qualités : je puis donc me borner à résumer ici sommairement les traits caractéristiques de leur existence.

Comme les sauvages (3), les pasteurs de la Grande-

steppe sont en présence d'une nature que la main de l'homme a peu modifiée. Les productions spontanées que comportent le climat, le sol et les eaux conservent çà et là une certaine importance : la cueillette, la pêche et la chasse apportent donc des ressources précieuses et tout au moins un moyen de récréation à la vie pastorale. Toutefois celle-ci a partout pour base essentielle l'exploitation des troupeaux. Constitués en familles nombreuses sous l'autorité de l'aïeul, ou groupés en tribus sous le gouvernement d'un chef issu, comme le peuple, d'un commun ancêtre, les pasteurs subordonnent aux besoins de leurs bestiaux le parcours de leur pâturage et les stations en certains lieux de réserve, d'abri ou de refuge. La prospérité de la famille dépend, en effet, du bien-être procuré au troupeau. La nourriture des familles est surtout fournie par le lait et la chair de quatre races de mammifères; le vêtement par les peaux et la laine; l'abri de la tente par les poils agglomérés au moyen du feutrage; le chauffage par la fiente des animaux, comprimée ou séchée; l'éclairage par la graisse de mouton. Dans toute la steppe, l'homme chasse et se transporte au moyen du cheval : le pasteur est essentiellement un cavalier (VI, In. 2). Le transport des tentes et des mobiliers s'opère par deux combinaisons principales : par des chameaux, au milieu des vastes plateaux compris entre les montagnes boisées qui limitent la Grande-steppe au nord et au midi; par des chariots à bœufs[1], aux approches de ces montagnes. Quelques ustensiles de ménage, les armes qui peuvent être rarement fabriquées sous la tente, et surtout les objets nécessaires au culte domestique, sont procurés à la famille

1. Les chariots à quatre roues sont construits en bois, sans aucun emploi de fer. Je les ai dessinés et décrits dès 1837. (DEMIDOFF : *Voyage dans la Russie méridionale.* — T. IV, par F. Le Play, p. 360.)

par les pèlerins qu'elle expédie périodiquement, selon la région qu'elle habite, à l'un des trois lieux saints situés à l'ouest (La Mecque), au midi (Lha-Ssa) ou à l'est (Grand-Kouren) de la Grande-steppe[1]. Ces besoins de la vie pastorale sont, pour la plupart, amplement satisfaits. Il en est un toutefois au sujet duquel la pénurie se reproduit chaque année, surtout quand la saison froide se prolonge exceptionnellement. La subsistance du bétail est alors compromise; et c'est pour conjurer autant que possible ce danger que les pasteurs établissent les lieux de réserve dont il est question ci-dessus. L'un des procédés les plus simples et les plus efficaces est en usage chez les Dvoédantzi, depuis un temps immémorial. Il se pratique sur certains pâturages fertiles situés au pied de l'Altaï, à l'abri des vents de la Sibérie, et préservés au printemps contre la dent du bétail. En mai, l'herbe est en pleine végétation; en juin, elle atteint une hauteur de deux mètres; en août, elle s'affaisse en se desséchant, et cet affaissement atteint ses limites vers la fin d'octobre. A cette époque et pendant le mois suivant, une couche épaisse de neige comprime régulièrement l'herbe desséchée à une épaisseur moyenne de $0^m,15$. C'est alors un vrai grenier de foin que les bestiaux exploitent par bandes régulières en écartant la neige avec leurs pieds : on y fait entrer successivement les chevaux, les bœufs et les chameaux, puis enfin les moutons, qui broutent ce que ces derniers ont laissé.

1. A l'ouest, chez les pasteurs musulmans, le livre saint, le Khoran, est le seul objet qui puisse être rattaché au culte domestique. Au midi et à l'est, chez les Mongols, le matériel du culte pratiqué sous la tente est renfermé dans une petite armoire portative comprenant, outre les livres saints du Thibet, une statue de Bouddha, en bois ou en cuivre doré, et de petits vases en cuivre, où l'on offre chaque jour au dieu les prémices des aliments. Le soin de ce matériel et le service du culte sont généralement confiés à un célibataire, membre de la famille.

Dans la Grande-steppe, les familles sont souvent placées, l'une devant l'autre, dans des conditions d'égalité. Ailleurs et, par exemple, dans les petites souverainetés mongoles qui dépendent du gouvernement chinois, la majorité des familles est soumise en permanence à des autorités dirigeantes; et la coutume les attache indissolublement aux familles de leurs maîtres. Toutefois ces rapports forcés, chez les pasteurs nomades comme chez les agriculteurs des contrées contiguës de l'Orient, n'offrent aucune trace des inconvénients que présentait encore de nos jours, sous le nom d'esclavage, dans les colonies d'Amérique, la sujétion du serviteur au maître[1].

Dans ces conditions, le pasteur se procure les aliments par l'exploitation de son troupeau avec moins de fatigue que le sauvage par la chasse. C'est évidemment le régime sous lequel un certain effort des organes de l'homme procure au plus haut degré la sécurité de l'existence. Mais la supériorité des pasteurs sur la plupart des autres races réside moins dans l'ordre matériel que dans

1. « Les Tartares qui ne sont pas de famille princière sont esclaves; ils vivent sous la dépendance absolue de leurs maîtres. Outre les redevances qu'ils doivent payer, ils sont tenus de garder les troupeaux de leurs maîtres; il ne leur est pas défendu d'en nourrir aussi pour leur propre compte. On se tromperait beaucoup si on s'imaginait qu'en Tartarie l'esclavage est dur et cruel, comme il l'a été chez certains peuples; les familles nobles ne diffèrent presque nullement des familles esclaves... Ils habitent les uns et les autres sous la tente, et passent également leur vie à faire paître les troupeaux. On ne voit jamais parmi eux le luxe et l'opulence se poser insolemment en face de la pauvreté. Quand l'esclave entre dans la tente du maître, celui-ci ne manque pas de lui offrir le thé au lait; ils fument volontiers ensemble, et se font mutuellement l'échange de leurs pipes. Aux environs des tentes, les jeunes esclaves et les jeunes seigneurs folâtrent et se livrent aux exercices de la lutte, pêle-mêle et sans distinction; le plus fort terrasse le plus faible, et voilà tout. Il n'est pas rare de voir des familles d'esclaves devenir propriétaires de nombreux troupeaux, et couler leurs jours dans l'abondance. Nous en avons rencontré beaucoup qui étaient plus riches que leurs maîtres, sans que cela donnât le moindre ombrage à ces derniers. » (L'Abbé Huc : *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, 1853, t. I, p. 287 et 288.)

l'ordre intellectuel et moral. Le père de famille jouit d'une autorité ferme, fondée sur la nature des choses. Les fils adultes ne tendent pas, comme les jeunes chasseurs, à constituer de petites familles indépendantes. Ils ont un intérêt à se marier sous le patronage de la communauté formée par l'aïeul, le père et les oncles. Ils sont donc obligés de se soumettre à la loi morale, aux idées, aux mœurs et aux coutumes dont les vieillards gardent la tradition. Les tribus mongoles, qui dirigent leur pèlerinage vers Lha-Ssa, se distinguent particulièrement par leur dévouement à la religion et leur préoccupation constante pour la vie future (II, In. 3). Les jeunes générations trouvent le bonheur dans une organisation sociale où le père, interprète de Dieu et arbitre suprême des intérêts communs, est à la fois pontife et roi[1]. Ces dispositions de la jeunesse ne sont point complètement effacées en Europe, malgré l'esprit de rébellion qui commence à pénétrer dans les contrées de l'Orient et du Nord, comme il a déjà envahi la majeure partie de l'Occident. Au milieu de leurs discordes religieuses, les diverses nations européennes voient, dans la vallée du Jourdain, le berceau de leurs croyances. Les chrétiens de toutes nuances, les juifs et les musulmans se plaisent à vénérer Abraham, qui, à l'ouest de la Grande-steppe, donna de si beaux exemples de piété

1. « Dans la personne des premiers pères se trouvèrent réunis la sagesse, le sacerdoce et la royauté Les deux dernières supériorités dépendaient de la première... Les premiers *pères* furent, à la fois, les *sages*, les *prêtres* et les *rois* ou *législateurs* de leurs familles... Il en est resté cette loi éternelle que les républiques seront plus heureuses que celle qu'imagina Platon, toutes les fois que les pères de famille n'enseigneront à leurs enfants que la religion, et qu'ils seront admirés des fils comme leurs *sages*, révérés comme leurs *prêtres*, et redoutés comme leurs *rois*... Ainsi la Providence ordonna l'état de famille, employant non la tyrannie des lois, mais la douce autorité des coutumes. » (Vico : *Principes d'une Science nouvelle;* t. I, p. 370, et t. II, p. 106, 107, 108 des *Œuvres choisies.*)

et de vertu à son fils et à ses serviteurs. Divisés dans leurs autres opinions, tous s'accordent à reconnaître dans le grand pasteur « le père des peuples et des croyants[1]. »

§ 5.

LES PÊCHEURS-CÔTIERS.

La pêche côtière comprend deux branches d'industrie qui diffèrent par l'importance de leurs résultats : elles fournissent des quantités inégales d'aliments; et elles élèvent, à des niveaux divers, dans la hiérarchie sociale, les familles qui les pratiquent. La première, la moins importante, s'exerce sur le rivage même. Elle a pour objet les animaux marins, notamment les mollusques et les poissons, qui se tiennent à la portée du pêcheur. Elle devient assez productive sur certains rivages qui se découvrent deux fois par jour sous l'action du flux et du reflux des océans. Toutefois, même pour ces localités favorisées, elle est une occupation accessoire (VI, IV, 20), une sorte de cueillette pour les races qui s'adonnent sur le rivage à l'une des huit spécialités du travail (2). La seconde branche a pour objet les poissons et les autres animaux marins qui se tiennent habituellement éloignés du littoral. Elle fournit en certains lieux des ressources immenses. Elle développe chez les familles qui l'exercent l'énergie, le courage et l'esprit d'entreprise. Ces qualités, appliquées au commerce et à la guerre, ont conféré, depuis les premiers âges de l'histoire, une suprématie irrésistible à certaines races et leur ont assuré l'empire de la mer. Le pêcheur-

1. « Abraham suivait le genre de vie que suivirent les anciens hommes, avant que tout l'univers eût été réduit en royaumes. Il régnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie pastorale tant renommée pour sa simplicité et son innocence; riche en troupeaux, en esclaves et en argent, mais sans terres et sans domaine... » (BOSSUET : *Discours sur l'Histoire universelle,* IIe partie, ch. II.)

côtier signalé dans ce paragraphe est la vraie souche de ces races puissantes. En créant un nouveau moyen de transport, en devenant « marin », il a procuré aux peuples qui ont successivement brillé sur les rivages de l'Europe la puissance que le « cavalier » des steppes a donnée aux grands conquérants de l'Asie.

Les pêcheurs-côtiers de l'Europe sont représentés dans les *Ouvriers européens* par deux familles établies sur les rivages de la mer du Nord (III, v) et de l'Atlantique (IV, vi). En ce qui touche l'état de bien-être, ils sont tous compris entre ces deux types. Les détails de l'existence varient; mais les traits fondamentaux de l'industrie sont les mêmes, vu l'uniformité du milieu où elle s'exerce. L'instrument essentiel du travail est la barque, sur laquelle le pêcheur se transporte aux divers points de la surface d'eau qu'il exploite. La barque est, pour l'art de la pêche, ce que le domaine rural est pour l'agriculture; aussi, malgré son caractère mobile, est-elle classée comme immeuble sous tous les régimes de la propriété. L'industrie de la pêche se prête plus que les autres à l'organisation de la communauté (8). En beaucoup de lieux, tout est commun parmi les membres de l'équipage, en ce qui touche la possession du capital, l'exécution du travail et le partage des produits. Même dans le cas fréquent où la barque appartient à un capitaliste éloigné du lieu de travail, le régime de communauté persiste au grand avantage de tous les intéressés. Trois raisons, en effet, obligent chacun des membres de l'équipage à développer, à l'occasion, tout l'effort dont il est capable : réunis sur le même point pour la manœuvre de la barque et des engins, les matelots se contrôlent mutuellement; l'activité du travail augmente directement la part de chacun; enfin, en présence de la tempête, l'énergie est pour tous l'unique moyen de salut. La

pêche est la seule industrie dans laquelle la communauté assure spontanément, et sans la surveillance du patron ou de contre-maîtres spéciaux, la plus grande somme de profits au capitaliste, comme à chaque ouvrier.

Le pêcheur-côtier possède autant que le pasteur la régularité des moyens de subsistance. La barque, il est vrai, est parfois détruite par le naufrage; mais cet inconvénient peut être en partie compensé par un bon système d'assurance. D'un autre côté, le poisson n'est point exposé, comme les troupeaux, au danger des épizooties, ni, comme l'herbe, à l'inclémence de l'atmosphère. Le chef de barque est, comme les matelots de son équipage, essentiellement sédentaire. Il habite près du port qui est, à la fois, le refuge de la barque et le marché du poisson. A sa maison sont annexées, sur la plupart des rivages, les petites dépendances rurales où se produisent les aliments qui doivent compléter ceux que fournit la pêche. Ses fils peuvent aisément, en s'attachant pendant une dizaine d'années à l'équipage, accumuler la dot qui est nécessaire à chacun pour s'établir selon ses goûts.

La transmission de l'ordre moral n'est pas moins assurée que les moyens de subsistance. Le pêcheur, placé constamment en présence de la mort, reste soumis à Dieu, alors même que le scepticisme irréligieux envahit les autres professions. Comme le pasteur, pendant l'isolement et les longues intermittences du travail, il enseigne à ses fils la pratique de la loi morale. Il la transmet plus expressément à la génération suivante, en instituant héritier de la barque et de la maison celui de ses fils qu'il juge le plus digne de continuer la tradition des ancêtres. Depuis les premiers âges, le pêcheur-côtier est le plus solide fondateur de la famille-souche. Il a inculqué cette institution d'abord aux agriculteurs de son voisinage, puis aux autres

professions, chez les grandes races maritimes et dans les colonies qu'elles ont fondées. Les pêcheurs et les paysans saxons qui soumirent, il y a douze siècles, l'Angleterre à leur domination, créèrent la grandeur de ce pays en substituant leurs solides familles-souches aux familles instables et impuissantes des Bretons[1]. En restant fidèles à cette institution fondamentale, les Anglais ont conquis par leurs émigrants le sixième de la terre habitable. Ils se flattent d'ailleurs, grâce à l'impulsion intelligente que la métropole imprime aux colonies, de conserver leurs conquêtes, malgré la rivalité des Américains et des Russes, qui occupent déjà deux autres sixièmes du monde.

§ 6.

LES FORESTIERS ET LES PROFESSIONS ANNEXES.

Le pâturage et la pêche-côtière sont les industries naturelles des peuples à existence simple, soumis au Déca-

1. Suivant Turner, la principale cause qui affaiblit la Bretagne et la livra aux Saxons fut la coutume du Gavelkind, qui détruisait les familles et subdivisait incessamment les héritages des chefs. Voyez TURNER : *History of the Anglo-Saxons*, I, 233, cité par Michelet.

M. Michelet a fort bien indiqué comment le partage égal a été une cause d'infériorité pour les peuples bretons vis-à-vis des Saxons et des Angles. « Cette loi de succession égale impose à chaque génération... une nécessité de partage, et change à chaque instant l'aspect de la propriété. Lorsque le possesseur commençait à bâtir, cultiver, améliorer, la mort l'emporte, divise, bouleverse, et c'est encore à recommencer. Le partage est aussi l'occasion d'une infinité de haines et de disputes. Ainsi cette loi de succession égale... était une cause continuelle de troubles, un obstacle invincible au progrès, une révolution éternelle... Tandis que les familles germaniques s'immobilisaient, que les biens s'y perpétuaient, que des agrégations se formaient par les héritages, les familles celtiques s'en allaient se divisant, se subdivisant, s'affaiblissant. Cette faiblesse tenait principalement à l'égalité des partages. » Si l'on ne savait l'auteur aveuglé par le dogme révolutionnaire de l'égalité, on aurait peine à comprendre qu'après avoir si nettement indiqué le vice du partage forcé des héritages, il fasse « gloire » aux races celtiques d'avoir « de si bonne heure montré aux peuples un tel idéal. » (MICHELET : *Histoire de France*, t. I, p. 121, 122.)

logue et à l'autorité paternelle, qui viennent comme immigrants sur les steppes et les rivages maritimes pour s'y établir en paix. Les races ainsi formées sont tout d'abord stables et prospères. Dans les lieux où l'herbe et le poisson abondent, elles se maintiennent dans le même état, alors même que les agglomérations puissantes d'agriculteurs, de manufacturiers et de commerçants des nations modernes envahissent les territoires contigus. Sur les steppes peu fertiles et les rivages peu poissonneux, ces agglomérations prennent peu à peu la prépondérance et transforment les localités pour les adapter à la nature de leurs travaux. Dans le développement successif des sociétés qui disposaient seulement de ces ressources médiocres, le point de départ des lieux et des races a été la permanence; le point d'arrivée est l'instabilité. C'est le phénomène inverse qui se produit dans l'histoire des forêts.

Les forêts n'exigent point, comme les steppes, des territoires spéciaux. Elles croissent sur des sols et sous des climats très divers. Elles occupaient une surface beaucoup plus étendue que les steppes quand l'homme prit possession de la terre. A l'origine elles ne se prêtèrent nulle part à l'établissement d'une race stable (II, 4). Sous ce rapport, le changement s'opéra à mesure que les sols boisés les plus fertiles furent défrichés par les races agricoles et manufacturières. Quant aux races de forestiers qui offrent aujourd'hui les meilleurs modèles de stabilité, elles se sont constituées lentement sur les territoires rocheux ou peu féconds des montagnes, qui ne convenaient pas aux populations agricoles agglomérées dans les plaines voisines.

Les forêts vierges sont formées par des massifs épais d'arbres, où se rencontrent çà et là des clairières herbues, habitées par de grandes races d'animaux. Les premiers

immigrants s'y procurent d'abord par la chasse d'amples moyens de subsistance ; mais ils ne tardent pas à les épuiser, si la soumission au Décalogue leur donne la force nécessaire pour se développer en paix. Plusieurs races celtiques de la Gaule et de la Grande-Bretagne se constituèrent dans ces conditions, sous la loi morale des Druides. Elles se multiplièrent en défrichant le sol pour l'adapter aux convenances de l'agriculture, de l'industrie minérale et du commerce ; mais, dans cette transformation, elles n'acquirent point la solidité caractéristique des pasteurs et des pêcheurs-côtiers. La mobilité créée par le défrichement ne fit qu'accroître l'instabilité, qui avait pour origine la désorganisation incessante de la famille chez les chasseurs, premiers occupants du sol.

Les domaines agricoles se sont souvent constitués en Orient par le défrichement des steppes (II, 2). Dans le Nord et l'Occident, où les pâturages sont relativement rares, ces domaines ont été, dans la plupart des cas, conquis sur les forêts (II, IV, 19). Les massifs boisés continuent à disparaître dans le voisinage des bassins houillers ; mais, depuis l'époque de la renaissance, ils résistent fermement, dans beaucoup d'autres localités, aux envahissements de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce. Les forêts sont même réorganisées, et les races forestières l'emportent en stabilité sur toutes les autres, dans certaines régions où le sol offre une constitution spéciale, où les propriétaires fonciers subordonnent leur intérêt immédiat à la prospérité de leur province et au bien-être de leurs descendants.

Les populations forestières, qui, de notre temps, doivent être signalées comme des modèles, peuvent être observées dans les localités où règnent ces sentiments, où, en outre, certaines conditions physiques sont réunies. Les forêts

qu'elles habitent sont situées sur des montagnes qui conviennent peu à l'agriculture et à l'activité sociale des plaines et des vallées. La culture du bois n'est pas seulement le meilleur emploi de ces montagnes : elle préserve les localités inférieures contre l'action destructive des eaux torrentielles, qui se précipiteraient sur les pentes, si elles n'étaient pas retenues par la végétation des sommets. Elle fournit d'ailleurs au chauffage domestique, à la construction des maisons, à la fabrication des mobiliers et à une multitude d'autres usages des combustibles et des matériaux, qui sont d'autant plus recherchés par les populations voisines que celles-ci s'agglomèrent et s'enrichissent davantage en défrichant leurs territoires.

La sécurité des existences est permanente chez les forestiers. Elle diminue, au contraire, sur les autres territoires, où les richesses s'accumulent inégalement, en même temps que se multiplient les vicissitudes de l'industrie et du commerce. Dans les forêts modèles de l'Europe, cette sécurité repose sur des constitutions sociales presque identiques. Le propriétaire réside en permanence dans la localité : il se croit tenu de transmettre, avec des améliorations, à son héritier la quantité de bois sur pied dont dépendent la force productive de la forêt, le bien-être des forestiers et la prospérité de la province. Comme le patron, les ouvriers sont constitués en familles-souches. Les générations successives ont une existence frugale, mais assurée : elles procurent un établissement convenable à ceux de leurs rejetons qui ne désirent pas rester au foyer paternel. Les ouvriers ne produisent pas directement leur nourriture, comme le font les pasteurs et les pêcheurs-côtiers; mais ils se la procurent aisément, grâce à l'empressement que mettent les habitants des contrées voisines à échanger leurs denrées contre les produits de la forêt.

Toujours, au surplus, les ouvriers jouissent de précieuses ressources provenant des dépendances rurales annexées à leur habitation, ainsi que des herbes, des fruits, des bois d'œuvre, des combustibles et des autres productions spontanées de la forêt.

Les grandes futaies modèles de l'Allemagne sont aménagées par révolutions de 120 ans. Elles contiennent une quantité de bois sur pied égale à 33 fois le produit annuel moyen, qui s'élève généralement à 2,000 kilogrammes de ligneux sec par hectare. Elles procurent le bien-être à des populations nombreuses, comprenant trois sortes principales d'ouvriers, savoir : ceux qui sont employés à la reproduction et à l'abatage du bois ; ceux qui le dessèchent et l'élaborent en madriers, en planches, en charbons et sous une multitude d'autres formes ; ceux enfin qui le transportent par charretage, par traînage, par glissage et par flottage, depuis les lieux d'élaboration jusqu'aux lieux de livraison. Quand le charretage est le principal moyen de transport, on pourvoit très utilement à la régularité des travaux en complétant la propriété forestière par des domaines ruraux qui fournissent les animaux de trait. On augmente alors beaucoup la sécurité des moyens de subsistance, en constituant des réserves permanentes avec les blés produits dans ces domaines ou achetés dans les plaines contiguës et même dans les pays étrangers. Ces blés, livrés à un prix constant comme salaire en nature, mettent les forestiers à l'abri des souffrances qu'entraînent, pour toutes les populations agglomérées, la disette du principal aliment. Enfin, la sécurité des forestiers est portée à son comble quand la propriété des forêts est intimement liée à celle des grandes mines métalliques, à traditions séculaires, décrites au paragraphe suivant.

Sous ce régime, les qualités morales des populations

forestières du Nord et de l'Occident se sont élevées au plus haut degré pendant l'époque comprise entre le XIV[e] siècle et les guerres de religion. Depuis lors, une multitude de causes ont concouru à ébranler ou à désorganiser ces populations. Les corporations religieuses et les propriétaires laïques, qui possédaient les principales futaies, sont tombés dans la corruption et ont cessé de donner le bon exemple. Les confiscations et les révolutions politiques ont souvent fait tomber ces biens en des mains encore moins dignes de les gouverner. La centralisation des États et l'affaiblissement de la vie provinciale ont beaucoup augmenté le mal et détruit chez les grands propriétaires les sentiments de devoir et de responsabilité; enfin, en Angleterre, en France, en Belgique et dans le nord-ouest de l'Allemagne, l'exploitation des houillères désorganise ou même détruit maintenant les forêts. Les bonnes populations qui les exploitaient ont été remplacées par les mineurs des houillères; et, malheureusement, ceux-ci contrastent, par leurs habitudes de corruption et d'indiscipline, avec ceux des gîtes métallifères (7).

Au milieu de cette décadence générale des hommes et des institutions, les forestiers restent au premier rang avec les pasteurs et les pêcheurs-côtiers parmi les modèles de sécurité et de moralité. Dans les localités où subsistent les restes des anciennes forêts, les populations conservent dans leurs foyers les éléments d'une régénération sociale. En France, où l'État s'est substitué par la violence aux grands propriétaires laïques et religieux, les bureaucraties forestières ont mieux fait leur devoir que celles qui ont envahi indûment d'autres attributions des particuliers : elles ont conservé et parfois amélioré les bonnes traditions de l'ordre matériel. Elles seraient en mesure de seconder les gouvernants qui comprendraient la néces-

sité de rendre la fertilité et la vie morale à nos montagnes déboisées. En Allemagne, les particuliers et les petites souverainetés locales avaient conservé jusqu'à ces derniers temps d'excellents modèles de la régénération forestière. En Suède, on peut voir comment, après deux siècles de corruption, les grands propriétaires de forêts, en revenant à la vertu, reprennent l'œuvre de sécurité et de moralité de leurs ancêtres (III, I, 13; III, 13). Les bons exemples ne feront donc point défaut à ceux qui reviendront aux vérités éternelles, après avoir constaté le néant des faux dogmes inspirés par l'esprit de nouveauté.

§ 7.

LES MINEURS ET LES FONDEURS.

Considérés au point de vue du bonheur des sociétés, les gîtes minéraux peuvent être classés en trois groupes.

Le premier groupe, comprenant les combustibles minéraux, n'a eu pendant longtemps qu'une utilité médiocre; mais l'emploi de ses produits a pris une telle importance que le XIX[e] siècle sera surtout distingué par l'histoire comme inaugurant « l'âge de la houille ». L'exploitation des bassins carbonifères, combinée avec les innombrables industries dont la houille est le principal aliment, est devenue le plus puissant moyen d'agglomérer les populations et de créer la richesse. Cette nouveauté a déjà produit des changements immenses dans la condition des hommes et des choses. Elle eût ouvert une ère de bonheur sans précédents, si elle eût été accompagnée d'un progrès correspondant de l'ordre moral. Malheureusement c'est le résultat contraire qui s'est produit (IV, VII, 18 ; VI, In. 6) : des populations nombreuses, livrées à la souf-

france, prennent en haine l'organisation actuelle de la société; et les mineurs attachés aux houillères sont les premières victimes du régime nouveau. En résumé, les plus fécondes découvertes, qui aient été faites dans l'ordre matériel par l'humanité, sont aujourd'hui pour elle le plus redoutable agent de désorganisation.

Les gîtes du second groupe sont les matériaux de construction, les ciments et les engrais minéraux, les matières premières du verre et des poteries et une foule de produits qui affleurent en grandes masses à la surface du sol. On peut y rattacher aussi les alluvions métallifères qui, comme les masses précédentes, sont placées sous la main de l'homme. L'exploitation de ces gîtes ne comprend guère que des travaux momentanés ou éphémères, exécutés accessoirement par des ouvriers attachés à une autre industrie. En raison même de leur intermittence, ces travaux ne fondent point des races stables. Ils peuvent acquérir momentanément une grande importance, quand ils ont pour objet quelque matière précieuse; mais, vu l'exiguïté des gîtes, ils ont peu de durée; et ils sont pour les populations attirées par une découverte inopinée une cause d'ébranlement et d'instabilité. Tel a été le résultat produit par la découverte des riches alluvions aurifères de la Californie et de l'Australie.

Le troisième groupe comprend les gîtes de minerais métallifères disposés dans les roches solides en masses plus ou moins profondes. Les populations qui les exploitent diffèrent beaucoup des précédentes. Elles se placent, en Europe, au premier rang parmi celles qui offrent les meilleurs exemples relativement à la sécurité des existences et à la perfection des mœurs. Ces exemples, associés à quelques défaillances, peuvent être observés, en Angleterre, dans les mines d'étain, de cuivre, de plomb et d'argent

des comtés de Cornwall et de Devon; en Suède et en Norvége, dans les mines d'argent, de cuivre et de fers aciéreux (III, I); sous le régime allemand, dans les mines de fers aciéreux de la Styrie et de la Carinthie; enfin et surtout, dans les mines de plomb et argent du Hanovre (III, III), de la Saxe et de la haute Hongrie (IV, I). J'ai eu le bonheur de commencer dans ces dernières l'apprentissage de mon métier, sous la direction d'un vrai maître, et j'y suis souvent revenu dans le cours de mes voyages. Après un demi-siècle d'étude et de méditation, je m'assure de plus en plus qu'aucun autre enseignement ne m'a autant initié à la connaissance du devoir imposé à une vraie classe dirigeante. Renvoyant le lecteur aux détails épars dans les monographies citées, regrettant une fois de plus l'impuissance de l'écriture[1] à enseigner des vérités aussi complexes, j'essaye d'en indiquer ici le trait fondamental.

Les mines de plomb et d'argent du Hanovre, de la Saxe et de la Hongrie offrent, avec une diversité infinie, les gîtes de ces métaux dominants, auxquels plusieurs autres sont associés accidentellement et en moindre proportion. Tantôt le minerai est concentré dans des filons, des couches et des amas peu épais; tantôt il est disséminé dans des masses épaisses de toute forme. Toujours le minerai est associé à des gangues stériles dont la proportion, comparée à celle du métal, augmente habituellement à ce point que le minerai devient absolument inexploitable. Ces gîtes sont presque innombrables. La région où ils sont

1. « Celui qui pense transmettre un art en le consignant dans un livre, et celui qui croit à son tour l'y puiser, comme si ces caractères pouvaient lui donner quelque instruction claire et solide, a vraiment trop de simplicité,... s'il pense qu'un écrit puisse être quelque chose de plus qu'un moyen de réveiller les souvenirs de celui qui connaît déjà le sujet qui y est traité. » (PLATON : *Phèdre. Œuvres complètes* traduites par E. Saisset; tome II, p. 396.)

accumulés s'étend horizontalement à un grand nombre de kilomètres, et verticalement à des profondeurs inconnues. Dans telle petite région, l'exploitation fournit pendant quelques années des richesses immenses, puis devient tout à coup improductive. Dans telle autre région, les recherches poursuivies sans résultat pendant de longues années pénètrent enfin dans les gîtes où abondent les minerais. Les eaux d'infiltration sont le grand obstacle des travaux souterrains. A certaines époques, elles empêchent la poursuite des travaux en profondeur, et elles entraînent de grands frais d'épuisement. Puis, de loin en loin, d'immenses galeries d'écoulement, dont le percement exige des centaines d'années, assèchent les travaux, réduisent les frais d'épuisement et permettent au mineur de pénétrer dans des champs fertiles, jusqu'alors inabordables (IV, I, 13). La direction de ces travaux implique une continuité de vues qui n'est réclamée au même degré que dans l'exploitation des futaies. Les deux industries sont d'ailleurs associées chez les grands modèles de l'Allemagne; et la prospérité qui s'y conserve au milieu de nombreuses vicissitudes a partout pour origine la prévoyance des siècles passés.

Cette direction prévoyante est donnée par une corporation qui groupe en un faisceau les influences, les lumières, les efforts et les ressources nécessaires au succès. On y voit figurer à la fois le roi, patron des mineurs, les autorités provinciales et municipales, les écoles, qui furent au moyen âge les premières institutions d'enseignement professionnel, les propriétés ou les subventions de l'État, de la province et des communes, enfin les compagnies d'actionnaires, qui fournissent les capitaux nécessaires à certaines mines sur lesquelles elles ont des droits particuliers. Mais la principale force de ces grands modèles

d'association est l'amour de la profession et le patriotisme local, qui animent les directeurs, les ingénieurs aussi bien que les ouvriers attachés aux mines, aux bocards, aux fonderies, aux travaux hydrauliques et aux forêts. A certaines époques critiques amenées, dans le cours des siècles, par les désordres politiques et les fléaux naturels, l'existence des mines a été parfois compromise; et les pouvoirs publics, ne pouvant fournir les subsides nécessaires, ont donné l'ordre d'abandonner les travaux. Mais les populations ont toujours continué leur œuvre, en se résignant à supporter les plus dures privations. Parfois aussi les chefs et les ingénieurs, stimulés par les mêmes sentiments, ont rétabli la prospérité, grâce à des inventions mémorables qui ont fait époque dans l'histoire de l'art. En général, on a conjuré le retour de ces crises en appliquant les bénéfices annuels à des travaux qui devaient produire leurs fruits pendant les siècles suivants. Ce régime, en résumé, consiste à créer la sécurité de l'avenir au moyen des bénéfices du temps présent.

J'avais été imbu, pendant mon séjour aux écoles, des théories économiques qui furent inventées à la fin du siècle dernier. Je fus donc fort étonné en suivant sur ce point, en 1829, les leçons que voulut bien me donner, aux mines du Hartz, un maître bienveillant. Je demandai s'il était opportun de poursuivre sans profit des travaux dont l'unique résultat était d'assurer aux populations une vie rude et frugale sous un climat rigoureux. « Rien n'est « plus utile », me répondit le maître. « Le but suprême du « travail consiste, non à créer la richesse matérielle, « mais à conserver une race d'hommes soumise à Dieu, « assurée du pain quotidien, dévouée au roi et à la « patrie. » Depuis lors, cette vérité m'apparaît chaque jour plus évidente : partout le vice grandit avec la ri-

chesse[1]; la stabilité se trouve surtout dans la pauvreté; la discorde désole les populations riches, devenues infidèles à Dieu et révoltées contre le souverain.

§ 8.

LES AGRICULTEURS.

L'agriculture est le moyen employé depuis les premiers âges pour donner la sécurité aux races sauvages en les attachant au sol; pour rendre productifs, au milieu des steppes, les sols impropres à la vie pastorale; pour compléter les moyens de subsistance des pêcheurs-côtiers, en produisant des éléments végétaux sur les territoires contigus aux rivages maritimes; enfin pour procurer la nourriture nécessaire aux agglomérations de forestiers, de mineurs et de fondeurs. Même quand les productions spontanées ne faisaient pas défaut, les races agricoles se sont constituées en vue de produire le blé, c'est-à-dire la céréale, propre à chaque climat, qui, comme le lait, procure au corps humain son plus complet développement. Ainsi que les cinq races ci-dessus décrites, les agriculteurs ont pour principe de leur activité, l'exploitation des produits créés par les forces de la nature, mais ils ne se bornent pas à rechercher et à récolter ces produits. Ils

1. « Jamais les biens et les maux ne se présentent isolément chez les hommes : l'imprudence unie à la licence des mœurs marche de conserve avec la richesse et la puissance; tandis que la sagesse et la modération accompagnent la faiblesse et la pauvreté. » (ISOCRATE : *Discours aréopagitique,* 2.) — « Ce n'est que la pauvreté qui met les gens du commun hors d'état de porter leurs enfants à l'intempérance, en leur donnant des mets délicats, ou en les sollicitant à boire et à manger au delà du nécessaire; car, lorsqu'ils se trouvent en lieu où ils peuvent se satisfaire, ils montrent bientôt par leur exemple que ce n'est point par aversion pour l'ivrognerie et la gourmandise qu'ils sont sobres, mais par pure nécessité. » (LOCKE : *De l'Éducation des enfants,* § 38.)

contribuent à les créer par un ensemble compliqué de travaux qui provoquent, stimulent et fécondent l'action des forces naturelles.

Les pasteurs établis sur les steppes les plus fertiles de l'Asie centrale offrent le plus haut degré d'agglomération que puisse atteindre une race d'hommes privée de ressources importées du dehors. N'ayant pas jusqu'à ce jour communiqué avec le reste du monde, ils n'auraient pu que s'affaiblir en s'adonnant à l'agriculture. Toutes les autres races vivant de productions spontanées ont été dans un cas différent : l'agriculture est le premier moyen qu'elles ont employé pour accroître la quantité des subsistances et acquérir la force défensive que procure l'agglomération des hommes. Toutefois, les gouvernants n'ont pu stimuler la quiétude des races primitives et les plier aux durs travaux imposés par le défrichement et la culture du sol, qu'en assurant aux agriculteurs la complète possession de leurs produits. Ils ont donc favorisé le développement des nombreuses institutions propres aux agriculteurs décrits dans les cinq derniers volumes des *Ouvriers européens*. Parmi ces institutions, deux groupes se placent au premier rang, selon l'ordre d'importance : en premier lieu, la communauté, la propriété individuelle et le patronage, c'est-à-dire les trois formes principales des biens ruraux ; en second lieu, les coutumes qui contraignent les propriétaires, soit à faire bon usage de ces biens, soit à fortifier parmi les populations la sécurité des existences et la pratique des bonnes mœurs.

Le régime « de la communauté » confère à une réunion de familles agricoles la jouissance exclusive de certains territoires. Ces biens communs sont fort utiles aux agriculteurs ; mais ils restent étrangers à la culture proprement dite ; et, quoiqu'ils aient parfois une grande importance,

ils ne sont que la partie accessoire des domaines ruraux considérés dans leur ensemble. Ils sont les restes de l'ancien régime de productions spontanées. A ce titre, ils fournissent, comme ressource accessoire, aux propriétaires, nommés habituellement « usagers », les herbes, les fruits, les gibiers, les poissons, les bois, les combustibles et les minéraux qui forment la ressource principale des populations précédemment décrites. En beaucoup de lieux, leur destination la plus utile est de fournir quelques moyens de subsistance aux familles pauvres complètement dépourvues des deux autres sortes de propriétés. Il existe, il est vrai, en Russie, beaucoup de terres arables qui sont possédées en commun par toutes les familles du village qu'elles entourent (II, I, 6); mais les conditions dans lesquelles cette exception se produit ne font que confirmer la justesse des observations qui précèdent. Les parcelles du sol communal y sont réparties à nouveau, tous les treize ou quinze ans, en proportion du nombre de bras et d'animaux que chaque famille peut consacrer à la culture, au moment de la répartition. Mais jamais deux familles n'ont trouvé avantage à cultiver, en commun, une seule parcelle.

Le régime de « la propriété individuelle » attribue exclusivement à une famille le domaine rural qu'elle peut cultiver avec les bras de ses membres, complétés, au besoin, par ceux des serviteurs attachés en permanence au foyer domestique. Ces sortes de propriétés sont comprises, sous le rapport de l'étendue, entre deux termes extrêmes. Les plus petites sont nommées « borderies » : elles comprennent l'habitation avec quelques dépendances rurales qui sont exploitées par les femmes et les enfants et fournissent de précieuses ressources au ménage. Le chef de famille et son héritier, nommés « bordiers », travaillent

au dehors, moyennant salaire, aux diverses industries exercées dans le voisinage. Les plus grandes propriétés constituent les « domaines ». L'étendue et la composition en sont fixées dans chaque district rural, d'après les habitudes dominantes, en ce qui touche la fécondité de la famille, la succession des cultures, la nature des animaux domestiques, le mode de groupement ou la division des champs et des pâturages. Le domaine résume en quelque sorte ce qu'il y a de caractéristique dans la famille type de l'agriculteur, les lieux et le climat du pays : aussi le propriétaire de ce domaine est-il nommé « le paysan ».

Le régime du « patronage » est celui des localités où une seule famille possède une étendue de terre fort supérieure à celle qu'elle peut cultiver en régie, même avec de nombreux domestiques. Le territoire du patron est habituellement subdivisé en « tenures », constituées comme les domaines et les borderies qui, dans la même contrée, se rattachent à la propriété individuelle. Les tenanciers payent au propriétaire une redevance en travail, en argent ou en nature, qui est en rapport avec l'importance des bénéfices que leur procure l'exploitation des domaines ou de la borderie; mais, à cela près, ils jouissent de tous les droits que leur donnerait la propriété individuelle; et c'est ainsi, notamment, que la tenure se transmet intégralement aux générations successives chez les tenanciers comme chez les propriétaires. Dans une bonne organisation rurale, le patron ne se borne pas à livrer le sol aux tenanciers. Il est tenu par la coutume de remplir certains devoirs : de résider en permanence dans la localité ; de donner à son foyer l'exemple des bonnes mœurs; de cultiver en régie « le domaine patrimonial », où s'appliquent les meilleures méthodes de travail et se conservent dans toute leur pureté les races d'ani-

maux[1]; de veiller au bien-être physique et moral des tenanciers, et d'étendre ce patronage à la propriété individuelle du voisinage (III, I, 1); enfin, d'exercer à titre gratuit les fonctions du gouvernement local.

Les modèles d'organisation rurale sont ceux qui réunissent en bon accord dans chaque voisinage un patron et, quand les biens communaux abondent, des paysans et des bordiers en nombre à peu près égal. Chaque classe apporte à l'union locale les qualités qui lui sont propres. Le bordier conserve la frugalité, la simplicité des idées et l'aptitude aux durs travaux de la terre, fécondés par le respect des supériorités sociales qui l'entourent. Le paysan possède les mêmes vertus, relevées par une notion plus haute des devoirs qui lui incombent comme conservateur des franchises communales. Le patron, enfin, est stimulé, par le contrôle des populations, à pratiquer sa fonction caractéristique : il remédie alors à l'isolement intellectuel, qui est le principal inconvénient des foyers ruraux; il procure aux populations voisines les bienfaits que donne aux villes la concentration de la richesse, de la science et du pouvoir (IV, In. 2 à 5).

La hiérarchie rurale assure toujours cette prospérité à un voisinage, quand chaque classe conserve les éléments constitutifs d'une société modèle : la soumission au Décalogue et à l'autorité paternelle; le respect de la religion et de la souveraineté; la stabilité de la famille fondée sur

1. « Parmi les anciens, les plus grands hommes savaient fort bien accorder le travail de la main avec les affaires d'État; et ils ne croyaient pas ravaler leur dignité en se délassant de l'une de ces occupations par l'autre. Mais il semble qu'ils ont plus généralement employé leurs heures de loisir à l'agriculture. C'est ainsi que Gédéon parmi les Juifs et Cincinnatus parmi les Romains furent chargés de commander les armées de leur pays : le premier tiré de l'aire où il battait le blé, et l'autre de sa charrue, labourant ses terres lui-même. » (LOCKE : *De l'Éducation des enfants*, § 212.)

la transmission intégrale de l'immeuble patrimonial. Cette conservation est assurée, et la prospérité s'élève au plus haut degré, quand le bon exemple est donné par le patron. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, surtout chez les nations riches, lettrées et puissantes. L'histoire ne nous montre aucune nation ainsi constituée qui soit restée longtemps fidèle à ces coutumes des races prospères; et, tôt ou tard, elle s'est laissé envahir par la corruption. Toujours le mal a pris naissance chez les gouvernants. De là, il s'est d'abord répandu dans les villes. Puis, quand les campagnes ont été à leur tour envahies, le point faible a été partout la demeure du patron; mais le point fort a été le foyer du paysan. Cette qualité caractéristique existe surtout chez les paysans agriculteurs placés sous le régime de la transmission intégrale du domaine patrimonial. C'est parmi eux que j'ai trouvé, dans mes voyages, les meilleurs exemples d'une vie saine et d'une belle mort. Rien ne m'a plus touché que le spectacle offert par les paysans, qui, conservant jusqu'au dernier instant leur lucidité d'esprit, adjurent leur nombreuse postérité, réunie en ce moment suprême, de subordonner toute cette vie à la conquête de la vie éternelle. J'ai encore mieux compris les causes de la solidité d'une race d'hommes, en voyant, en Suisse et dans le pays basque, les vieillards recommander à leur héritier d'allier toujours, dans ses préoccupations, à l'aspiration vers la vie éternelle, la sollicitude qui assurera le bonheur temporel de ses descendants.

La fécondité de cette sollicitude est démontrée par l'observation des sociétés contemporaines comme par les enseignements de l'histoire. La question de la prospérité des races se résume en trois axiomes. La vie rurale garantit mieux que la vie urbaine le règne de la paix et de la sta-

bilité. Les patrons ruraux sont nécessaires au développement intellectuel d'une race d'hommes; mais les paysans sont plus aptes à perpétuer la vertu[1]. Les bienfaits de la hiérarchie rurale sont d'autant plus permanents que le pays est moins propre à la production des richesses. On peut vérifier spécialement l'exactitude de ces axiomes pour les régions qui constituent dans l'Europe actuelle les quatre oasis de la vertu : les montagnes et les forêts de la Scandinavie, les bruyères et les bois de la plaine saxonne, les pâturages alpestres des six petits cantons suisses de l'Oberland, les collines et les rivages des provinces basques de l'Espagne. Dans ces campagnes modèles, les coutumes de la hiérarchie se concilient parfaitement avec les sentiments d'union émanant du patriotisme local. Dans chaque voisinage, l'opinion publique favorise l'élévation des supériorités naturelles, alors même qu'elles naissent aux derniers rangs de la société. Dans chaque classe, les familles jouissant de la meilleure renommée tiennent à honneur de consacrer au moins un de leurs enfants, soit au recrutement du clergé, qui entretient dans les âmes « la paix de Dieu », soit aux services de l'armée et de la justice, qui soumettent les intérêts temporels à « la paix du souverain ».

§ 9.

LES MANUFACTURIERS.

Les cinq professions que j'ai décrites en dernier lieu produisent les objets indispensables à la subsistance des

1. « La vie rustique est bien plus nette, innocente et simple. Ès villes, les vices sont en foule et ne sentent point; ils passent et se fourrent partout peslemesle; l'usage, le regard, le rencontre, si fréquent et contagieux, en est cause. » (CHARRON : *De la Sagesse,* livre I, ch. LVI.)

populations; et, sous ce rapport, elles doivent être placées au premier rang dans une classification méthodique. Les trois classes que j'ai encore à signaler ne sont point indispensables à la subsistance de la race. Elles sont même nuisibles, si elles créent trop rapidement la richesse. C'est ce qui arrive de notre temps. Les deux premières, en effet, produisent sous nos yeux des enrichis qui sèment autour d'eux la corruption. De la dernière, sortent des lettrés orgueilleux, qui prétendent substituer leurs propres inventions à l'enseignement de la loi morale[1].

Parmi les branches d'activité qui, dans une bonne constitution des sociétés, complètent utilement les professions indispensables, l'industrie manufacturière occupe le premier rang. C'est également celle qui, aux époques de corruption, déchaîne la moindre somme de maux. Elle s'est constituée en travail accessoire, dès que l'homme a dû se défendre contre les intempéries au moyen des vêtements et des habitations. Même dans les sociétés les plus compliquées de l'époque actuelle, l'industrie manufacturière conserve ce caractère chez certaines familles qui se procurent par « l'industrie domestique » les objets que ne leur donne pas directement le travail professionnel. Elle devient, au contraire, dans beaucoup de localités, le trait le plus apparent de l'activité sociale; et, depuis

1. « A la mode de quoy nous sommes instruits il n'est pas merveille si, ni les escoliers ni les maîtres n'en deviennent pas plus habiles, quoiqu'ils s'y fassent plus doctes. De vrai, le soin et la dispense de nos pères ne vise qu'à nous meubler la teste de science : du jugement et de la vertu peu de nouvelles. Nous nous enquerons volontiers : Sait-il du grec ou du latin? Escrit-il en vers ou en prose?... Mais s'il est devenu meilleur ou plus advisé, c'estoit le principal, et c'est ce qui demeure derrière. » — « Il me semble que les premiers discours de quoi on lui doit abreuver l'entendement, ce doivent être ceux qui règlent ses mœurs et son sens, qui lui apprendront à se connaître, et à savoir bien mourir et bien vivre. Entre les arts libéraux, commençons par celui qui nous fait libres » (MONTAIGNE : *Essais*, L. I, ch. XXIV et XXV.)

les premiers âges, cette transformation s'est opérée dans des circonstances qui séparent en quatre régimes principaux l'organisation des sociétés. Les premières transformations apparaissent de bonne heure dans l'histoire, et ces divers régimes peuvent être directement observés chez les races contemporaines.

Sous le régime absolu de « l'industrie domestique », le travail manufacturier est entièrement compris dans l'activité de la famille; mais il n'en est qu'une branche accessoire. Dans cet état primitif, l'organisation sociale se réduit à quelques éléments fort simples. Toutes les familles, à peu près indépendantes les unes des autres, produisent, élaborent et consomment les objets destinés à satisfaire des besoins presque identiques. Elles consacrent autant que possible leurs principaux efforts à la récolte et à l'extraction des matières fournies par l'action des forces naturelles. Les hommes se livrent à la chasse, à la pêche et en général aux plus rudes travaux concernant l'exploitation du sol et des eaux, la récolte et le transport des produits. Les membres les plus faibles de la famille s'emploient aux cueillettes et aux élaborations qui exigent peu de force physique et peuvent être effectuées à l'abri des intempéries. Les femmes en particulier, aidées de leurs enfants, restent au foyer, où elles préparent la nourriture, fabriquent les étoffes et confectionnent les vêtements. Pendant les reclusions forcées de la saison rigoureuse, elles aident souvent les hommes à fabriquer les armes, les engins et les outils nécessaires à l'exercice de leurs industries. Cette organisation de l'industrie manufacturière est caractéristique pour les races sauvages des régions équatoriales et boréales (3). Elle reste à peu près intacte, en Europe, dans quelques régions extrêmes de l'Orient (II, II, 14) et du Nord (III, III, 19). Mais, comme

on peut s'en assurer en consultant les budgets des familles décrites dans les tomes II à VI des *Ouvriers européens*, l'industrie domestique lutte encore avec avantage, en beaucoup de contrées de l'Europe, contre la grande industrie manufacturière. Une des institutions les plus recommandables de la Suède fait de grands efforts pour défendre à cet égard le foyer contre l'usine à engins mécaniques (III, I, 20).

Le régime de « la fabrique collective » s'ajoute bientôt au précédent sans le détruire, quand la nature des lieux se prête à l'agglomération rapide des hommes. C'est ce qui arrive lorsque le sol et le climat concourent à féconder les travaux agricoles et multiplient la production des subsistances; lorsqu'en outre la facilité des transports à l'intérieur du pays et la proximité de la mer permettent d'exporter au loin les produits manufacturés, qui ne sont pas nécessaires à la consommation locale. Sous ce régime, les familles rurales, amplement pourvues, par un travail modéré, des choses nécessaires à l'existence, peuvent consacrer beaucoup de temps à la confection des étoffes, des ustensiles, des meubles, des outils, des armes, des ornements, et en général des objets en usage chez les races qui s'enrichissent en compliquant leur organisation sociale. Une classe spéciale de marchands se constitue pour grouper en un faisceau les éléments épars de la fabrique : ils achètent les produits, les réunissent dans le port le plus voisin, puis, après quelque complément de fabrication, les expédient aux pays consommateurs. Ces mêmes marchands achètent en retour les métaux et les autres produits précieux des rivages où abordent leurs navires. Si la fabrique collective, ainsi desservie par le commerce, produit mieux ou à meilleur prix que les contrées parcourues par les marchands, ceux-ci rapportent, en outre, des

matières premières à façonner et même des aliments; ils développent ainsi la force productive de la fabrique, et ils y accumulent de grandes richesses.

Le bien-être des familles constituant la fabrique collective reposait toujours, à l'origine, sur l'alliance intime de l'agriculture et du travail manufacturier. Plus tard, à certaines époques favorables au commerce des produits manufacturés, les ouvriers, à l'instigation des marchands, ont commis la faute d'abandonner la vie rurale : ils se sont agglomérés dans des villes manufacturières; et, dès la renaissance, ils ont introduit, en Italie et dans les Flandres, les premiers germes de la souffrance qui désorganise aujourd'hui la majeure partie de l'Occident (VI, v, 1 à 18).

Les fabriques collectives, rurales et urbaines, se sont successivement développées, puis affaiblies, à mesure que l'activité sociale s'avançait de l'Orient vers l'Occident et le Nord. Les vicissitudes des villes où se concentrait le commerce de ces fabriques ont été l'un des principaux traits de l'histoire. Les marchands de Tyr centralisaient le commerce des tissus fabriqués par les femmes des Hébreux devenus agriculteurs; ils teignaient ces tissus et les exportaient au loin; et ils rapportaient en retour l'étain des Cassitérides, l'argent de Murcie et les céréales produites dans le delta du Nil. Carthage hérita en partie de ce commerce et fut momentanément l'entrepôt de toutes les productions de la Méditerranée et de l'Atlantique. Livourne exportait les draps de la Toscane; Anvers, les tissus et d'autres produits des Flandres. En général, les objets livrés par les fabriques rurales étaient façonnés par le travail des bras chez de petits propriétaires ou de petits tenanciers. Souvent le marchand, qui en centralisait le commerce, remplissait le rôle de patron à l'égard de

ces familles. Il en est encore de même aujourd'hui.

Sous le régime des « usines hydrauliques », on a commencé à fabriquer, dans de grands ateliers desservis par des ouvriers appartenant à plusieurs foyers, les produits qui jusqu'alors avaient été obtenus par le travail des bras d'une seule famille. On préluda à cette concentration du travail en mettant en action, par l'effort des animaux, par l'impulsion du vent ou par le mouvement de l'eau, des outils simples, tels que la meule, la scie, le marteau ou le soufflet, qui jusqu'alors avaient été mus par l'effort de l'homme [1]. Toutefois cette troisième période de l'industrie manufacturière ne fut décidément ouverte qu'à la renaissance, lorsque les roues hydrauliques verticales eurent été appliquées sur une grande échelle dans les usines forestières et métallurgiques. Les usines hydrauliques s'appliquèrent, depuis lors, à beaucoup d'autres industries, et elles soutiennent aujourd'hui en beaucoup de lieux la concurrence des usines à vapeur. Elles furent souvent fondées, comme les ateliers métallurgiques, par les propriétaires des domaines forestiers et ruraux. Ceux-ci furent donc conduits naturellement à introduire dans leurs nouvelles fondations les habitudes de patronage qui régnaient dans ces domaines (8). En ce qui concerne les mœurs et la sécurité des ouvriers, les usines des cours d'eau gardent généralement ces vieilles traditions et l'emportent, au point de vue social, sur les nouvelles usines des bassins houillers.

Les « usines à vapeur avec engins mécaniques » ont amené dans le régime du travail une transformation plus radicale que celles qui s'étaient produites aux périodes

1. Le travail, fort pénible, de la mouture des céréales est encore accompli aujourd'hui par l'effort des bras, chez beaucoup de familles de la Russie (II, v, 23).

antérieures. Deux causes principales donnent à la période actuelle des moyens illimités pour développer le bien et déchaîner le mal. En premier lieu, la machine à vapeur peut accumuler à l'infini, en un lieu donné, la force motrice, qui avait des bornes étroites quand elle était fournie par la force musculaire de l'homme et des animaux, ou par les impulsions du vent et de l'eau courante. En second lieu, l'engin mécanique qui opère, sur la matière brute, l'élaboration jusqu'alors confiée à l'intelligence et à l'adresse manuelle de l'homme, supprime, à vrai dire, dans un nombre croissant d'industries manufacturières, la fonction de l'ouvrier. Par un concours extraordinaire de circonstances, que j'ai souvent signalé, les deux innovations fondamentales du nouveau régime se produisaient simultanément : Watt (1765) donnait à la machine à vapeur son utilité pratique, dans le temps même où Arkwright (1769), en créant sa machine à filer, supprimait la principale fonction manufacturière de la moitié du genre humain (III, VII, 19).

Ces deux grandes conquêtes ainsi faites sur la matière auraient pu accroître le bonheur de toutes les classes dans la société où elles se produisaient. Au fond, elles furent, pour la population ouvrière, la source de terribles calamités. Le sentiment du danger se fit jour partout chez les intéressés ; ils commencèrent par se tromper sur la nature du mal. La vapeur et les nouveaux engins ne diminuèrent pas, comme on le craignit d'abord, la demande des bras sur les usines des bassins houillers. La population nécessaire à la fabrication d'une quantité donnée de produits a été souvent, il est vrai, réduite au dixième ; mais, vu la réduction survenue dans le prix de vente et le développement donné aux usines, la production a été centuplée, et, en fin de compte, la population a été

décuplée. Le changement eût donc été profitable à tous, s'il se fût accompli sous les anciennes coutumes de patronage. Malheureusement, une troisième invention vint paralyser le bien que devaient amener les deux premières (III, VII, 19). Ce fut l'œuvre funeste d'un philosophe écossais, Adam Smith, qui avait résidé à Paris en 1763 et en 1765, dans la société des économistes. Complètement étranger à la connaissance des ateliers de travail, il employa, pendant dix années (1766-1776), ses talents d'écrivain et son « raisonnement sûr » à développer les conséquences logiques de « l'erreur fondamentale » du XVIIIe siècle, qui est en germe dans ses écrits, et qui s'était déjà produite, avec éclat, dans le Contrat social en 1762. Son livre séduisant sur la « richesse des nations » a persuadé aux générations qui se succèdent depuis un siècle que le patronage est une complication inutile. Cette doctrine, commode pour le patron, pernicieuse pour l'ouvrier des manufactures, substitue rapidement dans les ateliers de travail l'ébranlement et la discorde à la stabilité et à la paix. Elle contient en germe la ruine de l'Europe.

§ 10.

LES COMMERÇANTS.

Le commerce diffère de tous les arts précédemment décrits : il ne produit ni ne façonne aucune matière; il se borne à acheter, à conserver, à transporter et à vendre les objets créés, récoltés, extraits et façonnés par les arts usuels. Il est inutile, ou reste à l'état embryonnaire, dans les sociétés simples qui se contentent du bien-être assuré par l'exploitation des lieux qu'elles habitent, sous une constitution ayant pour bases la loi morale et l'auto-

rité paternelle. Dès que les sociétés se compliquent et s'agglomèrent, les commerçants deviennent nécessaires; et ils sont même, de plus en plus, les agents indispensables de la complication. Seuls ils se fortifient par des évolutions lentes, pendant que les autres professions usuelles s'ébranlent par les transformations brusques du travail, les progrès des sciences et la décadence des mœurs. Ils excellent à conquérir les richesses; et ils deviennent les pouvoirs prépondérants, à mesure que s'affaiblissent les hiérarchies naturelles fondées, soit sur l'enseignement de la loi morale, soit sur la possession et la défense du territoire. Cependant le nouveau pouvoir est, autant que les autres, accessible à la corruption. Il semble même que les plus utiles fonctions des commerçants tendent à devenir la source d'une série nouvelle de calamités sociales[1].

Les commerçants ont une fonction vraiment essentielle dans les sociétés compliquées, où les familles réduisent de plus en plus leur activité à la production d'un petit nombre d'objets. Ils sont les auxiliaires de toutes les professions, en leur épargnant les pertes de temps qu'entraînerait l'échange direct des produits. Les plus utiles sont ceux qui régularisent, par leur prévoyance, la répartition des céréales, c'est-à-dire du principal aliment des nations compliquées. Ils soustraient ces nations au fléau de la famine qui désolait périodiquement les races primitives. Ils assurent ainsi au temps actuel la supériorité évidente qu'il offre sur le temps passé, sans justifier les reproches d'accaparement qui émanent des préjugés populaires.

Ces bienfaits indiscutables du commerce légitime ont, pour contre-partie, une foule de maux qui désorganisent

1. « Les Phéniciens, les premiers, par le commerce et leurs échanges, apportèrent en Grèce la soif de l'or, l'amour du luxe, l'insatiable avidité de tous les plaisirs. » (CICÉRON : *République,* fragment du livre III, cité par Nonius, v, 35.)

l'Occident et s'étendent, de proche en proche, à l'Europe et au monde entier. Dans le commerce, comme dans l'industrie manufacturière, la houille exerce son influence dangereuse. Les moyens de transport fondés sur l'action de la vapeur font pénétrer la corruption parmi les races qui, pendant la première partie de ce siècle, avaient conservé les vieilles mœurs. Le règne inutile et corrupteur de « la mode » introduit sans cesse le luxe, les idées fausses et les mauvaises mœurs, en renouvelant sans raison les vêtements et les mobiliers. A tous les degrés de la hiérarchie commerciale, des hommes peu scrupuleux se procurent de grands profits, en vendant à toutes les classes les boissons alcooliques, les excitants, les objets falsifiés, les mauvais livres, les images obscènes et, en général, tout ce qui peut ruiner le corps et pervertir l'esprit. Dans les grandes villes, la falsification des denrées et les commerces scandaleux sont développés à ce point que les plus riches doivent se nourrir, à leur insu, d'aliments répugnants et trouvent toute facilité pour satisfaire les goûts les plus dépravés.

Les maux émanant des commerces immoraux ont des limites chez les nations compliquées : celles-ci connaissent les embûches des commerçants; et elles réussissent plus ou moins à s'en préserver. Il en est autrement chez les races simples et frugales, qui ignorent le danger, et qui ne sont plus protégées par la difficulté des communications. Elles sont vouées à la souffrance, parfois même à la destruction, par des spéculations dont la perversité dépasse ce que la plume peut décrire.

Même dans ce qui n'est point formellement interdit par la loi morale, le grand commerce crée journellement des institutions qui provoquent la désorganisation de la société. Des établissements publics vendent chaque jour à

l'encan tels objets mobiliers qui devraient rappeler, dans les foyers domestiques, les bonnes traditions des ancêtres. Les palais de la Bourse, par leur commerce d'agiotage, désorganisent profondément la société, en développant chez toutes les classes la passion du jeu. Cette institution, dirigée par ceux qui font le commerce des métaux précieux, est intimement liée à la direction des affaires publiques; et, dans ces rapports nouveaux, on entrevoit déjà des germes de ruine dont le danger ne pouvait être prévu autrefois. Sous les anciens régimes sociaux, les gouvernants tiraient surtout du sol leurs moyens d'existence; et leur propre fortune subissait les mêmes vicissitudes que celle de l'État. Ils étaient donc intéressés personnellement à la prospérité de la chose publique. Au contraire, les classes prépondérantes de notre temps doivent surtout leur influence à la possession des valeurs mobilières, qui se multiplient à l'infini. Les gouvernants contemporains peuvent et savent encore, Dieu merci, accroître honorablement leur fortune privée, en consacrant au bien public beaucoup d'efforts et de talents. Mais, en tous temps, les jeux de Bourse leur fourniront désormais des moyens de succès plus faciles et plus prompts : il leur suffira de provoquer des alternances de hausses et de baisses factices, sans prendre souci des calamités que ces manœuvres peuvent infliger à l'État.

§ 11.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Les professions ci-dessus décrites livrent aux sociétés compliquées les objets indispensables à la satisfaction des besoins les plus urgents. Cependant, lors même qu'il est abondamment pourvu de ces objets, l'individu ne subsiste

que si la connaissance de la loi morale lui apprend à en faire l'usage qu'exige sa propre conservation. Il faut en outre que, dans le milieu social où il est placé, l'individu trouve les appuis nécessaires pour défendre la vie morale et la vie matérielle contre les causes perturbatrices qui pourraient les détruire. Plusieurs de ces appuis, donnés par les professions libérales, figurent, avec les éléments fondamentaux, dans la constitution des sociétés.

Les arts libéraux varient même plus que les arts usuels et fournissent, pour la définition de chaque race d'hommes, des éléments plus caractéristiques. Ils se réduisent aux termes les plus simples, comme les autres traits de la constitution, chez les sociétés primitives et stables. La famille procure à chaque individu la protection, l'enseignement et la direction dont il a besoin. Cette simplicité des moyens opposés à l'invasion du mal est un des caractères évidents des races heureuses. Elle est moins due à la supériorité organique des individus qu'à la rareté relative des causes perturbatrices auxquelles ils sont soumis. Elle est remplacée progressivement par la complication, à mesure que les nations, en s'agglomérant, s'enrichissent, s'éclairent et se fortifient. Enfin, les arts libéraux deviennent une sorte d'envahissement et un vrai danger public, quand les abus de la richesse, de la science et du pouvoir envahissent eux-mêmes la société (VI, In. 5 à 8).

Dans les sociétés qui se perfectionnent et s'agglomèrent, toutes les familles ne peuvent plus subsister en se livrant aux travaux, relativement faciles, qui ont pour objet la récolte des productions spontanées du sol et des eaux. Tous les parents n'ont plus, comme chez les pasteurs et les pêcheurs-côtiers, les loisirs nécessaires pour instruire et diriger les jeunes générations. Courbés sous

le poids de lourds travaux, qui absorbent plus ou moins les forces du corps et de l'esprit, ils doivent déléguer ces devoirs essentiels à des prêtres et à diverses sortes d'instituteurs. Obligés de se partager le sol, pour exercer avec fruit les travaux des forêts, des mines, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce, ils ont à organiser et à pratiquer en paix le régime de la propriété, ce qui exige le concours des légistes, des juges, des magistrats, des avocats et de divers agents auxiliaires. Le développement des arts usuels provoque également la formation des ingénieurs et des architectes, qui construisent les voies commerciales, les navires et les ports maritimes, le matériel des transports, les ateliers de travail, les machines, les usines à engins mécaniques, les grandes habitations et les autres établissements utiles à des populations agglomérées. Beaucoup d'hommes, enrichis par les travaux productifs, jouissent des loisirs nécessaires pour cultiver eux-mêmes les sciences, les lettres et les autres arts libéraux; ou bien ils rémunèrent ceux qui en font leur profession. L'exercice d'une multitude d'arts dangereux ou insalubres et les inconvénients attachés à l'extrême agglomération des hommes multiplient naturellement les professions vouées à l'art de guérir; et, en même temps, le développement des richesses assure de larges rémunérations aux praticiens qui acquièrent, dans cet art, une haute renommée. Depuis les âges les plus reculés, toutes ces transformations s'accomplissent progressivement, avec des nuances innombrables, dans les régions favorisées par le sol, le climat et la proximité des grandes voies commerciales; mais elles aboutissent invariablement au même résultat. De grandes nations riches et lettrées se constituent; et les hommes qui les gouvernent abusent de leur puissance pour envahir le territoire

de leurs voisins. Sous cette impulsion, que rien n'a pu modérer chez aucune race, les armées se multiplient. Enfin, les succès des hommes de guerre excitent l'orgueil des populations, stimulent l'erreur et le vice, et amènent la ruine de la nation. C'est là le résultat final, si des calamités nationales tardent trop à restaurer, chez la race en décadence, la notion du vrai et la pratique du bien (I, 1).

Cependant toutes les professions ne concourent pas également à la déchéance d'une société autrefois prospère. Dans les arts usuels, les pauvres, qui forment partout la majorité de la race, sont généralement retenus dans la ligne du devoir par l'obligation du travail quotidien (8); et les riches eux-mêmes perdent bientôt ce qu'ils ont acquis, s'ils s'écartent de cette obligation. Dans les arts libéraux, il en est autrement : aux temps de décadence, on peut souvent y prospérer, tout en violant son devoir (10). C'est aux sommets de la hiérarchie sociale que ce genre de succès est le plus facile. Les hommes qui exercent les professions libérales ont toujours été classés, dans l'estime des sociétés prospères, selon la part qu'ils prennent à la satisfaction des deux besoins essentiels. L'ordre fixé par ce classement est à peu près l'inverse de celui que l'on voit établi, dans les sociétés en décadence, quand on recherche le degré de résistance que chaque profession oppose à l'envahissement de la corruption et de la souffrance. Sous ces derniers régimes, la décroissance de la vertu dans la hiérarchie sociale se présente généralement selon l'ordre suivant : les hommes de guerre, les ingénieurs, les instituteurs de la jeunesse, les savants, les lettrés et les artistes, les avocats, les médecins, les magistrats et les juges, les ministres du culte et les ministres de l'État.

Ce classement social n'est pas une loi fatale imposée aux

nations par la nature de l'homme ; mais il apparaît souvent dans l'histoire. La prospérité croissante d'une race simple, soumise au Décalogue, amène une complication d'activités et un supplément de devoirs auxquels l'autorité paternelle ne peut suffire. Les agents des professions libérales choisis dans un milieu sain remédient temporairement à cette impuissance. Cependant ces pouvoirs artificiels ne sont pas soutenus, dans l'accomplissement de leurs devoirs, par le dévouement, qui est la qualité naturelle des pères. Tôt ou tard, ils abusent de leur autorité; ils oppriment ceux qu'ils devraient protéger; et ils propagent autour d'eux la corruption. La simplicité, la complication, la corruption, enfin la réforme ou la ruine constituent, en résumé, le cercle vicieux d'où jusqu'à ce jour aucune race « civilisée » n'a pu sortir.

CHAPITRE V

LES CONSTITUTIONS SOCIALES.

§ 1.

LA FAMILLE ET LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE TOUTE SOCIÉTÉ PROSPÈRE.

Toutes les sociétés offrent un caractère primordial, inséparable de la nature humaine : les individus y sont groupés par « unités sociales », c'est-à-dire par familles, qui comprennent au moins un père, une mère et des enfants. Les constitutions qui groupent les familles présentent une variété infinie entre certains degrés extrêmes de simplicité et de complication. Au milieu de cette variété des constitutions il existe toujours, au sein des sociétés prospères, un « groupe d'éléments constitutifs » qu'on peut appeler « essentiels ». Ce sont eux qui procurent aux hommes le bonheur[1], c'est-à-dire le but commun de leurs désirs. Enfin, les sociétés se croient heureuses seulement quand elles jouissent au moins de la stabilité et de la paix (I, 2).

§ 2.

LA CONSTITUTION ESSENTIELLE DE TOUTES LES RACES PROSPÈRES.

La « constitution essentielle » est indiquée, avec évidence, par l'étude de l'histoire comme par l'observation

1. « L'état le plus parfait est évidemment celui où chaque citoyen, quel qu'il soit, peut, grâce aux lois, pratiquer le mieux la vertu et s'assurer le plus de bonheur. » (ARISTOTE : *Politique,* livre IV, ch. II, § 3. Traduction de J. Barthélemy Saint-Hilaire; 1848, in-8°.)

des peuples contemporains. Elle dérive de la nature même de l'homme et du Décalogue[1] qui la complète (III, 4).

1. L'identité de la loi morale formulée dans les livres sacrés des grandes races justifie l'expression *Décalogue éternel*. Pour les Hébreux et les Chinois, elle a été signalée ainsi qu'il suit par M. Em. de Curzon, de l'Union du Poitou.

LE DÉCALOGUE DES HÉBREUX, EXTRAIT DE L'EXODE.	LE DÉCALOGUE DES CHINOIS, EXTRAIT DES LIVRES SACRÉS.
I. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de la terre d'Égypte, de la maison de servitude. Vous n'aurez point d'autres dieux devant moi. Vous ne ferez point d'images taillées, ni aucunes figures, pour les adorer, ni pour les servir.	I. Le Dieu suprême a droit à nos adorations et à nos hommages. — Yao commence par dire qu'il faut adorer Dieu... Ainsi l'honneur est dû à Dieu, et les hommages que la religion lui rend sont à la tête de tout. (Chou-King : texte et commentaire.)
II. Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain.	II. La vérité pure et sincère est la loi du ciel. (Meng-tseu, p. 371.)
III. Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat.	III. La religion recevra des hommes les temps qu'ils lui doivent. — Vous viendrez honorer de sept jours en sept jours. (Y-King.)
IV. Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.	IV. Veillez attentivement à ce que les enseignements des écoles et des collèges propagent les devoirs de la piété filiale. (Meng-tseu.)
V. Vous ne tuerez point.	V. Ceux qui tuent les hommes... il n'est personne chez tous les peuples qui ne les ait en horreur. (King-Kao.)
VI. Vous ne commettrez point de fornication.	VI. Se livrer à la volupté... est une atteinte à la piété filiale. (Meng-tseu.)
VII. Vous ne déroberez point.	VII. Le second commandement de Fo défend de prendre le bien d'autrui. (*Nouveaux Mémoires sur la Chine*.)
VIII. Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.	VIII. Il faut être sincère et vrai dans ses paroles envers tous les hommes, qu'on doit aimer de toute la force et l'étendue de son affection. (Kong-fou-tseu.)
IX. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.	IX. Ne désirez pas ce que vous ne devez pas désirer. (Meng-tseu, p. 480.)
X. Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui soit à lui.	X. Ce qu'on ne désire pas qui nous soit fait, il ne faut pas le faire aux autres. (Kong-fou-tseu, p. 210.)

Les textes chinois sont moins concis que ceux de l'Exode. Pour trouver l'identité des deux séries de commandements, il faut lire les livres d'où ces textes sont extraits. Voir à ce sujet l'*Annuaire social* de 1875.

Elle s'impose, malgré le libre arbitre des individus (III, 2), aux sociétés qui veulent être heureuses. Dans tous les temps et dans tous les lieux, toutes les races ont trouvé la stabilité et la paix sous cette constitution. Au contraire, quand elles ont dédaigné cet abri nécessaire à leur faiblesse, elles sont tombées dans la souffrance (IV, 11).

L'édifice social des races prospères comprend sept éléments essentiels. Considérés dans leurs principes, au milieu des variations survenues dans la nature des hommes et des différences offertes de tout temps par la nature des lieux, ces éléments peuvent être classés en trois groupes distincts.

Le premier groupe comprend les « deux fondements » permanents et inséparables : le Décalogue, loi suprême qui complète la nature imparfaite de l'homme, en réglant l'usage du libre arbitre; l'autorité paternelle, préposée par le IV[e] commandement à l'enseignement de la loi[1], chargée, en outre, d'en imposer la pratique aux jeunes générations, en réprimant chez elles, par « la verge de la discipline »[2], les tendances innées vers le mal.

Le deuxième groupe contient les « deux ciments » toujours alliés et variables selon les races : la religion, instituée par le III[e] commandement pour gouverner le monde des âmes; la souveraineté, complétant, dans les

1. « Le père est, pour l'enfant, le principe et de la génération, et de l'éducation, et de la discipline, et de toutes les choses qui tendent à la perfection de la vie humaine. » (S. Thomas d'Aquin : *Somme théologique,* II, II[e], question 101, art. 1.)

2. « La folie est liée au cœur de l'enfant, et la verge de la discipline l'en chassera. » (*Proverbes,* XXII, 15.) — « Châtiez votre fils tant qu'il y a espérance. » (*Ib.,* XIX, 18.) — « N'épargnez point la correction à l'enfant, car, si vous le frappez avec la verge, il ne mourra point. » (*Ib.,* XXIII, 13.) — « La verge et la correction donnent la sagesse; mais l'enfant qui est abandonné à sa volonté couvre sa mère de confusion. » (*Ib.,* XXIX, 15.) — « Si les pères et les mères achetaient des verges, » dit un livre chinois, « les bourreaux vendraient leurs sabres. » (L'abbé Grosier : *Mémoires sur la Chine,* t. IV, p. 268 et suiv.)

agglomérations de familles, la fonction de l'autorité paternelle[1].

Le troisième groupe enfin présente les « trois matériaux », mêlés ou séparés, de la propriété foncière sous ses trois formes (IV, 8), communauté, propriété individuelle et patronage. C'est de ce groupe que les sociétés tirent leurs principaux moyens de subsistance.

§ 3.

L'OBÉISSANCE A LA CONSTITUTION ESSENTIELLE, CHEZ LES FAMILLES ÉPARSES DE L'ORIENT ET DU NORD.

Malgré les changements considérables, souvent fâcheux, introduits récemment dans les idées, les mœurs et les institutions de l'Orient (II, Ép. 4) et du Nord (III, Ép. 1 à 5), on trouve encore de vastes régions où la constitution essentielle conserve son ascendant sur les esprits, en perpétuant le règne de la paix et de la stabilité. Les populations qui jouissent de ce bien-être ne restent pas seulement attachées aux sept éléments essentiels (2) : elles obéissent, en outre, à certaines coutumes qu'on peut nommer « les compléments de la constitution sociale ».

Au premier rang de ces coutumes figurent : la fécondité, qui crée les familles fortes ; la stabilité, qui perpétue, dans chaque famille, les bonnes traditions des ancêtres[2] ; l'émigration, qui garantit la durée de ces deux avantages, en conjurant les inconvénients qu'amènerait l'agglomération exagérée des populations.

1. « Le pouvoir est une *paternité*. Dieu nous ordonne de *l'honorer*, et il mesure la vie des empires à leur fidélité à remplir ce commandement. » (DE BONALD : *Essai sur les lois naturelles de l'ordre social*, ch. IV.)

2. « La loi de la stabilité gouverne le monde moral et le monde politique comme le monde physique. Quiconque pèche contre cette loi brise le lien invisible qui unit entre eux les temps, et ne sait bientôt plus à quoi rattacher et

Dans l'opinion des familles modèles de l'Orient et du Nord, le régime de la fécondité n'est pas seulement conforme aux tendances naturelles de la race. Il émane de sentiments qui ont donné aux peuples fameux de l'histoire la puissance et la durée. Chaque père a pour sa famille les préoccupations qu'un bon souverain conçoit pour la nation qu'il gouverne (VI, 3). Il vit content, s'il est entouré d'enfants capables de conserver le nom et les vertus des ancêtres. Il meurt heureux, s'il lègue son pouvoir à un digne héritier, et surtout s'il entrevoit, parmi ses descendants, un homme ayant les qualités nécessaires pour conquérir à la famille une légitime renommée. Or, il est évident que la fécondité combinée avec l'obéissance à la constitution essentielle est le seul moyen de satisfaire à ce double désir. C'est sous l'inspiration de ces sentiments que se manifestent des exemples nombreux de renoncement personnel, d'amour pour la famille et de dévouement à la patrie. En Allemagne, beaucoup de familles rurales, qui conservent la fécondité, ne peuvent se créer des établissements nouveaux sur un sol complètement occupé; et, d'un autre côté, elles ne sauraient parfois se résoudre à quitter le domaine patrimonial. Dans ce cas, les membres de chaque génération se groupent, par le célibat, autour de celui d'entre eux qui est le plus capable de perpétuer, dans la famille, la tradition des ancêtres (III, In. 5). En Chine, une centaine de familles, issues des fils de Noé, se perpétuent à l'infini depuis 42 siècles, avec les mêmes noms, sous l'inspiration des mêmes sentiments[1]. Les in-

comment consolider ses nouvelles créations. » (ANCILLON : *De la Souveraineté*, trad. de l'allemand, 1816, p. 72.) — « Il ne manque aujourd'hui au présent que le passé; c'est peu de chose! comme si les siècles ne se servaient pas de base les uns aux autres, et que le dernier arrivé pût se tenir en l'air. » (CHATEAUBRIAND : *Mélanges politiques*, t. VI, p. 580.)

1. « La force vitale d'une société est le caractère auquel nous pouvons re-

nombrables rejetons sortis de ces premières souches conservent tous la fécondité. Beaucoup d'entre eux, ne pouvant aujourd'hui trouver place sur le territoire de la patrie, doivent émigrer au dehors; mais, n'ayant pu vivre au domaine paternel, ils se consolent au moins par la pensée que leur cendre y reposera près de celle des ancêtres[1]. C'est encore le dévouement à la famille qui explique la longévité de la race juive dans les conditions extraordinaires de dispersion où elle est placée depuis longtemps. Une préoccupation incessante de cette race transmet à chaque père l'espoir que le régénérateur de la nation israélite sortira de sa postérité. Les idées et les institutions les plus favorables au bien-être temporel d'un peuple sont celles qui attachent le vieillard à la tradition de ses ancêtres et au bonheur de ses descendants. Elles perpétuent pendant de longues années des forces précieuses qui, privées de ce stimulant, deviendraient promptement stériles. Les peuples les plus prospères ont toujours prolongé, par le respect et l'obéissance des jeunes générations, la vie active des vieillards.

La stabilité est absolue chez les familles allemandes signalées ci-dessus; mais elle subsiste tout au moins, dans les mœurs et les sentiments, chez les grandes races qui, en adoptant un judicieux régime d'émigration, conservent la fécondité à tous les rejetons. Les colonies des nations

connaître la sagesse de ses lois et la constitution naturelle de son pouvoir. » (DE BONALD : *Essai sur les lois naturelles de l'ordre social,* ch. II.)

1. Depuis plus de 4,000 ans, l'empire chinois conserve avec la fécondité une stabilité qui n'a existé au même degré chez aucun autre peuple. C'est parce qu'il a fondé ses coutumes sur l'autorité paternelle. Un homme de savoir et d'expérience l'a fort bien remarqué en ces termes précis : « Le respect filial, élevé à la hauteur d'une institution politique, est devenu le lien de cette immense monarchie. Pour recueillir des sujets paisibles, le gouvernement chinois a voulu donner à chaque père... des enfants dociles et respectueux. » (Amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE : *Souvenir d'une station dans les mers de l'Indo-Chine; Revue des Deux Mondes,* 1852, t. XIV, p. 484.)

prospères gardent, avec le respect du Décalogue, les idées et les mœurs de la mère patrie. Beaucoup de colons anglais perpétuent même le souvenir du château ou de la chaumière d'où est sorti leur ancêtre émigrant. Cependant ils ne considèrent pas leur nouvelle patrie comme un lieu d'exil; et ils veulent que leur cendre y demeure et soit un moyen de ralliement pour leur postérité. Ils ne renvoient point au lieu natal, comme les Chinois de la Californie, les restes de leurs compatriotes décédés; mais ceux qui ont fait fortune tiennent à honneur d'accomplir, au moins une fois en leur vie, le pèlerinage au lieu d'origine. La fête de Noël est l'époque choisie pour cette solennité; et l'un des principaux rites, qui sont le souvenir favori du pèlerin, consiste à manger le pudding de la vieille Angleterre à la table de la famille dont il est issu.

Chez les populations stables, la famille ne conserve pas seulement la tradition des idées et des mœurs : elle perpétue les institutions essentielles de la race, celles qui sont les appuis naturels de la paix. Chez les races les plus simples, chez les pasteurs de l'Orient, par exemple, ce sont les familles elles-mêmes qui se chargent de pourvoir aux services indispensables du gouvernement, à ceux qui ont pour objet « la paix de Dieu » et « la paix du souverain ». Les fonctions du culte sont exercées par le chef de famille ou par un membre voué au célibat, souvent avec le concours d'un voisin qui jouit, grâce à un pèlerinage aux lieux saints, d'une réputation de sainteté. Les familles se groupent en gouvernements locaux; et ceux de ces gouvernements qui se reconnaissent une communauté d'origine s'unissent eux-mêmes en province. Les fonctions de la vie publique prennent d'ailleurs peu de développement, parce que l'autorité toute-puissante du père suffit pour réprimer, dans le domaine de la famille, les mani-

festations du vice originel et pour empêcher qu'elles ne se fassent sentir, même dans les voisinages. Les deux grands services de la « paix du souverain », la force armée et la justice, sont donc peu compliqués. Tous les individus armés, pour la chasse plutôt que pour la défense du territoire, se réunissent au besoin sous le commandement de chefs institués par la tradition (II, VIII, 1 et 6). Les rapports mutuels des familles sont réglés par des coutumes séculaires émanées du Décalogue. Les rares contestations auxquelles ils donnent lieu sont apaisées par des arbitres ou des juges que leur sagesse désigne au choix des intéressés (II, VI, 20). Les rapports des localités et des provinces sont également réglés par les coutumes et les autorités traditionnelles, sans l'intervention d'aucune loi écrite. Aux divers degrés de la vie publique, les fonctions, toujours gratuites, ont pour unique dédommagement la considération et les honneurs. Même sous les régimes où la paix sociale est la mieux assurée, chez les pasteurs de l'Asie centrale, par exemple, on prévoit le cas où la discorde éclaterait entre deux localités d'une même nation. La constitution sociale a donc toujours, pour clef de voûte, un souverain chargé, en pareil cas, de réunir sous son autorité tous les éléments de la force armée et de rétablir l'ordre public. Toutefois, en demandant ainsi la sécurité à un souverain puissant, les pasteurs redoutent la corruption qui pourrait émaner de son entourage ; ils désirent que la résidence du monarque soit fort éloignée ; et, par surcroît de prudence, ils s'adressent à deux souverainetés qui se contrôlent mutuellement, quand il y a lieu de remplir les devoirs de protection (III, In. 4 ; IV, In. 2).

De nos jours, on ne rencontre guère que dans les régions boréales cet état de simplicité et de vertu ; mais les principaux traits de la constitution que je viens de décrire

existaient dans de vastes contrées de l'Orient et du Nord, quand j'y pénétrai pour la première fois. Comme je l'ai indiqué dans les Épilogues des tomes II et III, cet ancien état de choses s'est beaucoup modifié, même depuis 1855, sous l'influence des chemins de fer et des autres moyens qui amènent aujourd'hui plus que jamais la propagation rapide des corruptions de l'Occident. Cependant, au moment où j'écris ces lignes, beaucoup de populations éparses, à existence relativement simple, ont résisté à l'invasion du mal; on peut donc espérer que le spectacle du bonheur dont elles jouissent ramènera au bien les populations agglomérées, qui ont compliqué leur existence en s'adonnant avec exagération à l'industrie manufacturière, au commerce et surtout à la culture des arts libéraux.

Les peuples chez lesquels se perpétue l'obéissance à la constitution essentielle abondent encore dans la plaine saxonne comprise entre le Rhin et l'Elbe, dans les états scandinaves, en Russie, en Turquie, en Hongrie et chez les communautés slaves (IV, I, 22) qui confinent à l'Occident. Dans cette dernière région, ils persistent même, à l'état d'oasis, sur les hautes montagnes des Alpes, de l'Auvergne, des Pyrénées, et particulièrement au sein des petits cantons suisses de l'Oberland et des provinces basques de l'Espagne. En conservant les idées simples, les bonnes mœurs et les vieilles coutumes, ces races modèles ne sont pas restées immobiles : elles ont subi les transformations commandées par l'acquisition des nouveaux moyens de subsistance; mais leur sagesse, aidée par la nature des lieux, les a préservées jusqu'à présent des exagérations dangereuses. Elles sont restées, entre les termes extrêmes de simplicité et de complication, dans une situation où les sept éléments essentiels de toute constitution se maintiennent avec des chances de durée. La famille, sous les

deux formes stables imposées par la nature des lieux et des travaux, reste le principal agent conservateur; et elle se perpétue elle-même, grâce à la stabilité du patrimoine d'où elle tire par le travail ses moyens d'existence.

En résumé, quelques traits caractérisent la constitution sociale des races simples : elles sont relativement éparses sur leur territoire; elles ont pour ressources principales les productions spontanées du sol et des eaux, avec quelques compléments fournis par l'agriculture pastorale, par les forêts et par les mines. Ces peuples se montrent d'autant plus contents de leur sort qu'ils ont moins recours à l'intervention de l'industrie manufacturière, du commerce et des arts libéraux. Le caractère dominant de la constitution est la suprématie de la famille soumise au Décalogue, à la religion et à l'autorité paternelle. Partout, d'ailleurs, la famille est appuyée sur le domaine des ancêtres; et elle complète, par la fécondité et l'émigration, les éléments essentiels de la paix et de la stabilité. Par la fécondité, la famille se procure le choix d'un bon héritier; par l'émigration, elle dirige utilement vers les colonies les activités surabondantes, qui pourraient troubler la métropole.

Les sociétés simples doivent le bonheur dont elles jouissent aux institutions, non à une nature spéciale de leurs membres. Chez toutes les races, prospères ou souffrantes, les enfants naissent avec les mêmes tendances innées vers le mal[1]. Chez toutes les sociétés, simples ou compliquées, ces tendances, si elles ne sont pas promptement réprimées, engendrent bientôt la ruine. Sous les constitutions simples que je viens de définir, les pères tiennent lieu des autres autorités, et ils ont le pouvoir

1. « Ce n'est pas seulement dans les penchants honnêtes, c'est aussi dans les mauvais penchants qu'un air de famille est remarquable chez les hommes. » (Cicéron : *Des Lois*, I, 11; traduction Nisard.)

d'opérer cette répression et d'assurer la paix. Ce régime laisse peu apercevoir l'action des gouvernants. Cependant le mot « liberté » de la phraséologie moderne ne lui convient aucunement, car la paix serait promptement détruite si l'on abandonnait les jeunes générations à leur libre arbitre. Ici le langage est imposé par la nature des choses : le vrai nom est « coaction paternelle » (I, 2).

§ 4.

LA RÉVOLTE CONTRE LA CONSTITUTION ESSENTIELLE CHEZ LES FAMILLES AGGLOMÉRÉES DE L'OCCIDENT.

Les grandes nations de l'Occident ont, en quelque sorte, perdu la notion suprême de la paix sociale : j'ai dû, en conséquence, recourir à quelques développements pour rappeler les traits principaux de la constitution qui procura ce grand bienfait à leurs ancêtres. Au contraire, ces mêmes nations ne connaissent que trop l'état de discorde où elles sont plongées ; et elles sont ainsi préparées à comprendre une mention sommaire des causes qui ont amené cette triste situation.

L'histoire du mal date de la fin du moyen âge. A cette époque, deux causes principales commencèrent à ébranler l'ordre social, qui jusque-là avait été si solidement fondé sur la constitution essentielle. Le sol, presque partout défriché, ne fournissait plus des moyens d'établissement aux nombreux rejetons des familles rurales. Ceux-ci, puis leurs descendants, furent donc obligés de s'agglomérer dans les villes. Ils demandèrent leur subsistance à l'industrie manufacturière, servie par le commerce maritime ; et, malheureusement, on ne tarda pas à constater que les populations vivant ainsi du travail de leurs bras,

sans l'aide des forces productives de la nature, avaient une existence moins assurée que ne l'avait été celle de leurs aïeux. D'un autre côté, les clergés, abusant des richesses qui avaient été le fruit des grands services rendus pendant neuf siècles par l'Église, tombèrent dans une corruption qui resta trop longtemps irrémédiable[1]. La discorde fut déchaînée dans le monde des âmes; et, pendant deux siècles, les guerres religieuses désolèrent l'Occident. Depuis lors une paix, en quelque sorte matérielle, a mis fin aux calamités les plus apparentes; mais des divisions profondes continuent à séparer les esprits. Les guerres internationales restent, comme dans le passé, la manifestation violente de la lutte éternelle du bien et du mal; mais les périodes de paix deviennent plus rares, et elles n'apportent plus le repos réparateur que les populations y trouvaient autrefois. Cet état de guerre sociale, qui persiste en chaque lieu, au milieu de la paix des nations, est devenu le fléau des constitutions sociales de l'Occident; et il prend chaque jour un caractère plus dangereux, sous les influences matérielles et morales que j'ai souvent signalées dans les cinq derniers tomes des *Ouvriers européens*.

La souffrance matérielle a pour origine principale les

1. « Saint Bernard, » dit Bossuet, « a gémi toute sa vie des maux de l'Église. Il n'a cessé d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques, les papes même... L'Église romaine qui, durant neuf siècles entiers, en observant avec une exactitude exemplaire la discipline ecclésiastique, la maintenait de toute sa force par tout l'univers, n'était pas exempte de mal; et, dès le concile de Vienne, un grand évêque, chargé par le pape de préparer les matières qui devaient y être traitées, disait qu'il fallait *réformer l'Église dans le chef et dans les membres*. Le grand schisme, arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, des autres grands hommes de ce temps-là, mais encore des conciles. » (Bossuet : *Histoire des variations*, p. 30; *Œuvres complètes*, t. XIX; Paris, 1846.)

innovations qui, en transformant les régimes manufacturiers du moyen âge, ont enlevé aux populations la sécurité relative qui leur était donnée par ce régime et qui reste leur premier besoin. Cette sécurité fut rarement compromise jusqu'à la fin du siècle dernier, sous les trois organisations du travail (IV, 9), qui se superposèrent peu à peu, et qui n'ont point tout à fait disparu sous les régimes nouveaux de l'Occident. Depuis le moyen âge, les corporations d'arts et métiers pourvoyaient assez bien à leur propre bien-être. Depuis la renaissance, les propriétaires des grandes usines hydrauliques, des mines et des forêts étendaient aux ouvriers de ces usines le patronage que la coutume leur imposait pour les ouvriers agriculteurs. Enfin, à partir du XVIIe siècle, les particuliers et les compagnies qui fondèrent les grandes manufactures avec les encouragements des souverains se croyaient également tenus de remplir les devoirs du patronage. Au contraire, on ne saurait trop le redire, les erreurs du Contrat social (VI, 6) ont donné, depuis 1762, une impulsion différente aux idées, aux mœurs et aux institutions. La diffusion de ces erreurs a coïncidé avec l'invention de la machine à vapeur, qui remplace l'effort des bras, avec celle de la machine à filer et des autres engins mécaniques qui rendent inutile l'adresse des mains, enfin, avec l'ensemble des nouveautés qui concentrent sur les bassins carbonifères de l'Occident certains travaux manufacturiers. Les effets de cette révolution s'aggravent rapidement, à mesure que les chemins de fer et les bateaux à vapeur s'établissent pour transporter, jusqu'au bout du monde, les hommes, les idées et les produits des agglomérations urbaines, manufacturières et commerciales de l'Occident. Sous la pression de ces nouveautés, les ouvriers restent de plus en plus exposés sans protection aux souffrances émanant des transfor-

mations brusques, dont l'effet est souvent aggravé par les calamités publiques et par l'imprévoyance des populations. On s'explique ainsi que l'antagonisme social croisse, dans l'esprit des sociétés nouvelles, plus rapidement encore que les agglomérations d'hommes, sur les bassins houillers.

La souffrance morale provient d'une cause moins compliquée et plus redoutable : c'est la corruption des mœurs et des idées qui, dans tous les temps, a provoqué la décadence, puis souvent la ruine des nations. Toutefois le mal actuel présente un caractère particulier : il réside dans les idées plus que dans les mœurs, dans l'erreur plus que dans le vice. C'était le contraire dans l'antiquité. Babylone, Ninive et Sodome périrent surtout par le débordement des appétits sensuels ; et ce même caractère du mal apparaît, dans notre histoire, au début des deux époques de décadence qui correspondent, l'une, aux règnes des derniers Valois, l'autre, aux règnes de Louis XIV et de ses successeurs immédiats. Mais si l'origine du mal fut la même aux deux époques, les moyens de réforme et surtout les résultats ont été très différents. Ce contraste peut être décrit en termes sommaires : il démontre que l'erreur, alors même qu'elle est propagée avec de bonnes intentions, peut devenir plus funeste que le vice. Au surplus, si je m'attache à ce détail de l'histoire moderne de la France, c'est qu'il abonde en faits utiles à l'étude des constitutions sociales. Aucun pays n'a fait à ce sujet autant d'expériences : aucun ne fournit donc, en cette matière délicate, autant de lumières sur la distinction du bien et du mal.

La corruption des mœurs qui signala l'époque des derniers Valois eut pour origine les germes pernicieux importés par les armées de Charles VIII et de Louis XII, qui avaient séjourné en Italie Ces germes grandirent à

la cour fastueuse de François Ier; et ils ne cessèrent pas de se développer à la suite du funeste mariage de Henri II, qui favorisa l'importation directe des mauvaises mœurs italiennes. Le clergé s'associa à la corruption; il seconda les résistances opposées, par les passions politiques, aux réformes nécessaires; et il donna son concours aux violences exercées par les gouvernants contre ceux qui les réclamaient. Les réformateurs, de leur côté, ne surent point se renfermer dans les bornes d'une résistance légale. Ils n'eurent point la patience de restaurer, par les bons exemples de leur vie, les forces morales qui, dans le passé, avaient fait la grandeur de la France. En se révoltant contre les dogmes de l'Église et l'autorité du roi, ils paralysèrent l'action réformatrice qu'aurait pu exercer la majorité de la noblesse, qui, dans les provinces éloignées, échappait aux corruptions de la cour. Michel Montaigne nous montre, dans ses *Essais*, le parti que dut prendre, au milieu des guerres civiles, l'élite de la nation. Il resta fermement soumis aux coutumes nationales de la religion et de la monarchie, et jusqu'à sa mort il donna l'exemple de cette soumission. Toutefois il n'apporta point son concours aux persécutions exercées par les gouvernants : il résigna ses fonctions publiques et se retira sur son domaine rural. Il réclama la réforme des mœurs de la cour; mais il le fit avec une modération extrême[1], pour ne point encourager l'esprit de révolte. Il fut encore plus réservé dans ses écrits en ce qui touche les mœurs du clergé. Il donna ainsi l'exemple de la sagesse à cette nombreuse partie de la classe dirigeante qui, à la fin de la guerre

1. « La façon de quoy nos lois essayent à régler les folles et vaines despenses des tables et vestements semble être contraire à sa fin... Que les roys commencent à quitter ces despenses, ce sera faict en un mois sans édict et sans ordonnance; nous irons tous aprez. » (MONTAIGNE : *Essais*, livre, I, ch. XLIII.)

civile, se trouva prête à seconder l'œuvre de la paix sociale et de la réforme morale. Malgré sa mort prématurée en 1610, Henri IV put accomplir cette double entreprise. Il pourvut à la paix sociale par deux moyens principaux. En premier lieu, il rétablit par sa conversion (1593) l'alliance nécessaire de la religion et de la souveraineté; il introduisit parmi les catholiques et les protestants, au moyen de l'édit de Nantes (1598), l'esprit d'harmonie, que son successeur compléta, en 1629, par l'édit de grâce. Il s'efforça, d'ailleurs, de restaurer l'union des deux cultes, jusqu'à ce que la haine, encore déchaînée, l'eut arrêté dans son œuvre de paix. En second lieu, si le roi Henri ne contribua guère par ses exemples à la réforme morale, il en jeta les fondements en appelant au pouvoir des hommes irréprochables et en réprimant soigneusement le vice originel chez son fils, qui devint le chaste Louis XIII[1]. En résumé, ce fut par le retour à la tradition nationale que le roi restaura la constitution essentielle et prépara l'époque brillante de saint Vincent de Paul, de Descartes et de Condé.

En violant ouvertement, dès le début de son règne (1661), les coutumes nationales de la religion et de la souveraineté; en violant par la fraude, avec le concours d'un ministre immoral[2], les franchises du gouvernement local; enfin, en révoquant plus tard l'édit de Nantes (1685), Louis XIV recommença l'œuvre de corruption des

1. Henri IV écrivait à Mme de Monglat, gouvernante du dauphin, alors âgé de six ans : « Je veux et vous recommande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui lui fasse plus de profit que cela... : étant de son âge, j'ai été fort fouetté. »

2. En 1662, Colbert ayant augmenté, sans ménagement, les impôts indirects, provoqua une révolte des paysans dans le Boulonnais. Il profita de cette circonstance pour supprimer les anciennes franchises de la province. Il envoya sur les lieux le sieur de Machault, maître des requêtes, pour faire une enquête qui pût

Valois[1]. Les mœurs ne cessèrent point de se pervertir à la cour de France, jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Pendant cette longue période de scandales, la classe dirigeante, inspirée par un excès de loyauté envers la personne du souverain, gardant le souvenir des maux déchaînés par les guerres civiles, ne voyant aucun remède à opposer aux souffrances morales du pays, abandonna aux lettrés le soin de cultiver les idées de réforme conçues, à la suite des guerres de religion, par les écrivains de l'Angleterre et de l'Allemagne. Dans cette direction d'idées, les organes de l'opinion conçurent le dessein de réagir, sans recours à la violence, contre la corruption des autorités publiques, qui se montraient impuissantes à garder la paix de Dieu et du souverain. On ne songea plus à renverser les fonctionnaires civils et religieux, multipliés par la complication de la société : on s'attacha surtout à prouver qu'ils étaient inutiles et même dangereux. Inspiré par un amour sincère de l'humanité, J.-J. Rousseau donna satisfaction à ces tendances dans une suite d'ouvrages qui passionnèrent

justifier cette mesure. Il lui écrivit à cette occasion : « Il est d'une très grande conséquence que vous dirigiez vos informations et procédures en sorte qu'il soit évident que Sa Majesté aura beaucoup de raisons et de justice d'exécuter cette pensée... ce que je ne doute point que vous ne fassiez aisément, et par la qualité de la chose... et par votre adresse et la facilité que vous avez de donner aux affaires la face que l'on souhaite. » (*Archives de la marine; Recueil de diverses lettres*, f° 31.)

1. Louis XIV provoqua même la corruption nationale d'une manière plus directe en attirant, à la cour de Versailles, une grande partie de la noblesse qui à l'époque des derniers Valois ne quittait ses domaines que par une rare exception. C'est, en effet, l'état de choses que signale le passage suivant : « A la vérité, nos lois sont libres assez; et le poids de la souveraineté ne touche un gentilhomme français, à peine deux fois en sa vie... Car qui se veult tapir en son foyer et sçait conduire sa maison sans querelle et sans procez, il est aussi libre que le duc de Venise. » (MONTAIGNE : *Essais*, I, XLII.) Ici il ne faudrait pas objecter que cette liberté du XVI[e] siècle était un privilège pour la noblesse, car les bourgeois, en vertu de leurs coutumes traditionnelles, jouissaient, dans leur ville, de toute l'indépendance compatible avec le régime des communes urbaines.

ses contemporains. L'ensemble du système développé, à partir de 1749, par des écrits charmants, se résumait dans un fait matériellement faux, puis dans trois conclusions dictées par une impitoyable logique.

Selon l'école de Rousseau, l'enfant naît avec une tendance innée vers le bien. On a fait jusqu'à présent le malheur de l'humanité en admettant qu'il est porté au mal. A ce point de vue, on a dû, en effet, organiser des hiérarchies compliquées pour détruire, par la coaction, dans le cœur de la jeunesse, les inclinations naturelles vers le bien. La souffrance, qui déborde dans les sociétés traditionnelles, n'est donc point dans la nature de l'homme : elle est toute factice. Elle provient des contraintes et des inégalités sociales qui pèsent sur les peuples.

Dès que cette erreur se fut emparée des esprits, les cœurs ardents furent amenés à s'écarter de la méthode pacifique, qui avait été le point de départ du système. La logique conseilla, à la fin, de renverser par la force les pouvoirs publics qui, même après les enseignements du Contrat social, continuaient à pervertir le peuple. Cette révolution décisive fut accomplie le 14 juillet 1789 ; et, depuis lors, au milieu des dix-neuf transformations qu'elle a subies, la constitution de la France repose en fait sur trois faux dogmes : la liberté systématique, l'égalité providentielle et le droit de révolte.

Les faits rapportés ci-dessus mettent en pleine lumière le contraste des moyens employés à deux époques de notre histoire pour remédier à la souffrance morale des populations. Après les calamités de la Ligue, au début du XVIIe siècle, le roi Henri IV, tout en conservant les mauvaises mœurs contractées à la cour des Valois, avait restauré, en douze années, la paix sociale. A cet effet, il s'était appuyé sur les quatre forces morales de la constitu-

tion essentielle : sur le Décalogue et l'autorité paternelle, ayant eux-mêmes pour appuis les coutumes nationales de la religion et de la souveraineté. Au contraire, les réformateurs à mœurs austères, Rousseau et les disciples qu'il a formés à l'école du Contrat social, n'ont rien réformé, depuis cent seize ans, en s'inspirant d'une foi absolue dans les faux dogmes de 1789; et cependant plusieurs d'entre eux ont mis au service de leurs erreurs un talent et un courage qui rappellent parfois les vertus que les hommes soumis à Dieu et à sa loi emploient à servir la vérité. En ce qui touche spécialement la réforme morale, les novateurs de 1789 ont même provoqué des résultats contraires à ceux qu'ils se flattaient d'atteindre. Les classes populaires, qui sont l'objet principal de leur sollicitude, n'avaient point été affectées, sous l'ancien régime, comme les classes riches, par la corruption émanant de la cour. Aujourd'hui, dans les grandes villes, certaines catégories d'ouvriers sont tombées dans un état d'abjection qui dépasse tout ce que peut concevoir une imagination dépravée[1].

En revanche, il s'est produit une amélioration sensible dans les mœurs de la classe dirigeante. A la suite des effusions de sang amenées en juin 1848, par une nouvelle application des faux dogmes, les gens de bien, qui se déconsidèrent et s'annulent en se nommant eux-mêmes « conservateurs », ont été saisis par un sentiment d'horreur; et leurs représentants à l'Assemblée nationale se sont enfin décidés à sortir, pour un moment, de l'état d'inertie dans lequel ils ont été successivement réduits par la

1. J'ai trouvé, en 1870, une première mention de ces nouveautés dans un livre de M. D. Poulot, ancien ouvrier mécanicien. Ce livre, intitulé LE SUBLIME (Paris, librairie internationale), doit être lu dans la 1re édition. Après le 4 septembre 1870, le mal s'est développé; et, avec la publication de *l'Assommoir*, par M. Zola, il a fait éclore une branche nouvelle de littérature.

tyrannie de l'ancien régime et les violences de la révolution. Voulant commencer la réforme de la France, ils ont fourni à la jeunesse le moyen d'échapper au vice radical de l'enseignement secondaire. Ils ont pourvu indirectement à l'amélioration du régime universitaire, où le corps enseignant, composé d'hommes habiles et dévoués, est privé du pouvoir et de l'initiative qui lui appartiennent chez toutes les grandes nations contemporaines; où, sous la pression de mauvais règlements, ils sont impuissants à donner cette partie essentielle de l'éducation qui dresse la jeunesse à respecter ses maîtres et, plus tard, les autorités publiques. Par la loi du 15 mars 1850, l'Assemblée rendit à la France une des plus grandes forces morales de l'ancien régime[1] en édictant la liberté de l'enseignement secondaire. Depuis 29 ans, elle a formé une classe admirable de maîtres qui ne sont point plus habiles que leurs confrères de l'université, mais qui ont, sur ces derniers, trois avantages : ils ne peuvent s'endormir sur l'oreiller du monopole; ils ont la responsabilité directe de leurs leçons, et, pour réussir, ils doivent, par leurs services, gagner la confiance des parents, ainsi que le respect et l'amour de leurs élèves. Les nouvelles générations élevées par de tels maîtres reviennent spontanément, comme celles de l'ancien régime, à la soumission envers les quatre forces morales de la constitution essentielle : elles respectent déjà le Décalogue et la religion; elles obéiront à l'autorité paternelle et, par suite, à la souveraineté, quand la loi écrite ne les poussera plus à la révolte. Ce retour extraordinaire de la jeunesse aux mœurs sévères

1. « Puisque la foiblesse de notre condition humaine requiert un contrepoids en toute chose, il est plus raisonnable que les universitez et les jésuites enseignent à l'envi, afin que l'émulation aiguise leur vertu. » (Cardinal de Richelieu : *Testament politique*, Ire partie, ch. II, section 11.)

dérivant de la loi morale a été, comme on le voit, la conséquence directe des maux[1] déchaînés en juin 1848 par l'application des faux dogmes de 1789. Les gens de bien égarés, qui se groupent encore sous cette date célèbre, doivent voir avec satisfaction ce commencement de réforme morale, mais ils ne sauraient évidemment en réclamer l'honneur.

La supériorité qu'offrent les coutumes dérivées du Décalogue, quand on les compare aux nouveautés déduites des trois faux dogmes, n'est pas seulement démontrée par l'histoire de France. On pourrait également en trouver la preuve dans l'histoire des nations voisines. On peut encore donner à ce sujet une démonstration concluante, quand on compare la souffrance actuelle des Français avec la prospérité relative des autres nations de l'Occident, qui, ayant été envahies plus ou moins, dans les idées et les mœurs, par les faux dogmes, ont du moins été assez illogiques pour conserver, dans les institutions, les sept éléments de la constitution essentielle.

1. « Dieu sait, à l'aide de ses sages lois, ramener dans l'ordre les facultés inférieures de ses créatures, par les peines qui accablent l'homme prévaricateur. » (S. AUGUSTIN, *De l'Instruction des ignorants,* XVIII.) — « Dieu donne des préceptes à la raison humaine et la redresse si elle s'écarte ; il donne des lois aux sociétés et les y ramène, si elles les violent, par les malheurs mêmes qui naissent de leur désobéissance. » (DE BONALD : *Essai sur les lois naturelles de l'ordre social*, ch. II.)

LIVRE DEUXIÈME

LA DESCRIPTION

DE LA MÉTHODE

D'APRÈS LES FAITS OBSERVÉS, DE 1829 A 1879.

« Ce qui met le plus de différence entre les hommes, « c'est l'ordre et la constance. Rien n'abrège tant le « chemin de toute personne qui apprend quelque chose « et ne lui fait faire tant de progrès qu'une bonne « méthode. » (LOCKE : *De l'Éducation des enfants*, § 202).

SOMMAIRE

DU LIVRE DEUXIÈME

Chapitre VI. La prospérité, la souffrance et la réforme. — Chapitre VII. Les familles d'ouvriers chez les races compliquées. — Chapitre VIII. La méthode des monographies de famille. — Chapitre IX. Les monographies de familles ouvrières. — Chapitre X. Les moyens d'existence des ouvriers et le budget des recettes (avec les principaux articles de ce budget). — Chapitre XI. Le mode d'existence des ouvriers et le budget des dépenses (avec les principaux articles de ce budget). — Chapitre XII. Les monographies de familles et les constitutions sociales.

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE

CHAPITRE VI

LA PROSPÉRITÉ, LA SOUFFRANCE ET LA RÉFORME

§ 1.

INTRODUCTION AU LIVRE DEUXIÈME.

Les professions qui sont nécessaires à la subsistance des sociétés ont été longtemps réunies dans chaque famille, transmises par l'apprentissage de la vie, exercées sous la haute direction du père; et telle est encore la constitution des races prospères, simples et éparses, qui abondent en quelques contrées de l'Orient et du Nord. Il en est autrement chez les races de l'Occident qui restent prospères tout en se compliquant et en s'agglomérant (4). Même, en ce qui touche seulement la vie matérielle, les professions sont exercées par des familles distinctes; l'apprentissage en est favorisé par l'enseignement d'une science spéciale; et le contrôle en est confié à des autorités établies en dehors de la famille.

Les sciences professionnelles, qui ont exclusivement pour objet les intérêts relatifs au travail de la matière, ont marché vers leur amélioration d'un pas assuré : c'est ce qui est arrivé, notamment pour la métallurgie[1].

1. Ainsi, par exemple, l'art de fondre les minerais d'argent n'est, au fond, que l'application de certaines lois fort délicates qui, découvertes de nos jours par la chimie, restaient jusqu'alors inconnues des savants. Cependant, lorsqu'on observe les scories de la fusion de ces minerais, maintenant obtenues sur les côtes de Murcie, en Espagne, on est tout étonné de constater que ces scories

Au contraire, les sciences, telles que la médecine, où la vérité est moins nettement indiquée par l'expérience, ont été souvent entravées dans leur perfectionnement par des erreurs reposant sur des idées préconçues.

La science des sociétés reste, jusqu'à ce jour, celle qui comporte le moins une marche régulière. Les indications de l'expérience n'y sont pas moins évidentes que dans toute autre science; mais elles sont plus masquées par les idées préconçues émanant de l'erreur et du vice, et surtout par l'impulsion fausse qu'impriment souvent aux peuples l'ignorance et l'égoïsme des gouvernants. C'est chez les races simples de l'Orient et du Nord que la pratique de la science est le moins entravée par ces obstacles. La loi morale, source de la vérité, est peu obscurcie par la complication des travaux et les difficultés de l'existence. La famille est à peine touchée par les agents de la souveraineté. Soumis à l'autorité paternelle, la seule que le Décalogue institue, les individus n'ont point à souffrir de la division d'intérêts qui existe ailleurs entre les particuliers et les gouvernants. C'est dans les petits groupes gouvernés par les pères que se peint le mieux le résultat des

ne témoignent pas d'une pratique meilleure que celles qui ont été produites, dans les mêmes lieux, il y a trente siècles, par les Phéniciens. Dans l'ordre matériel, l'homme adopte donc volontiers la pratique utile, non fondée sur la doctrine; tandis qu'il la repousse souvent dans l'ordre moral, alors même qu'elle repose sur les autorités les plus respectables.

Ces vérités, que j'aperçus, dès 1834, en analysant les scories phéniciennes, me furent confirmées en 1847 par quelques centaines d'analyses opérées sur les produits de la méthode admirable qui est appliquée dans le pays de Galles à la fusion des minerais de cuivre. Ce fut alors que je découvris l'expression des mêmes vérités dans les écrits d'un illustre Suédois : « Les arts métallurgiques ne livrent pas seulement à l'homme des produits utiles : ils sont, pour la science pure, un moyen d'expérimentation aussi fécond que la chimie, avec ses fourneaux et ses appareils... La science des fondeurs l'emporte sur beaucoup d'autres sciences, parce qu'elle ne se compose que de données certaines fournies par la pratique des ateliers. » (SWEDENBORG : *Regnum subterraneum*.)

diverses constitutions. Je vais montrer dans ce Livre que la méthode d'observation la plus apte à réformer les sociétés doit prendre pour objet l'étude des familles. Au surplus, mes concitoyens peuvent en trouver la preuve dans chaque volume des *Ouvriers européens :* ils souffrent plus que tout autre peuple ; et c'est aussi chez eux que la famille offre le moins de résistance à la corruption et à la tyrannie des gouvernants.

§ 2.

L'OBJET PERMANENT DE LA SCIENCE ET LES VARIATIONS DE LA MÉTHODE.

La science sociale n'est point classée dans les programmes des universités; et elle n'a même reçu une dénomination que dans ces derniers temps (I, 1). Cependant, comme elle enseigne aux hommes l'art d'être heureux, elle a été nécessairement cultivée dès les premiers âges, et puisque le bonheur se compose de tout ce qui est utile et agréable, elle comprend, à vrai dire, toutes les connaissances. C'est précisément l'étendue sans bornes de la science sociale qui, jusqu'à notre époque, avait dispensé les savants de lui donner un nom. Cette apparition tardive de la science sociale ne constitue pas ce que, dans la phraséologie du jour, on appelle « un progrès » : c'est plutôt l'indice d'une décadence; et l'on s'en aperçoit aisément, quand on se reporte aux premiers âges de l'humanité et au développement successif des connaissances humaines.

Le don de la « science suprême », c'est-à-dire de la loi morale résumée plus tard dans le Décalogue, a accompagné et complété la formation matérielle du premier couple, d'où est sortie l'humanité. Par cette création simultanée,

qui constitua la vie morale, Dieu marqua le début d'une ère nouvelle pour la terre, car celle-ci jusqu'alors n'offrait qu'une vie matérielle dominée exclusivement par l'action spontanée des forces physiques. Grâce à la possession du libre arbitre, autre don estimable qui l'élève au-dessus de tous les êtres doués de vie et de mouvement, l'homme exerce, en fait, une délégation partielle de la puissance créatrice.

Dès qu'ils commencent à se multiplier, les hommes assurent d'abord la subsistance journalière en se groupant par familles; et, en même temps, ils recherchent les autres éléments de bonheur qui peuvent leur être fournis par les influences réunies de la loi morale, du travail et de la nature des lieux. Dès les premiers âges, ces aspirations, quoique communes à tous les hommes, se manifestent avec des tendances fort différentes. Les moyens employés pour la conquête du bonheur réagissent beaucoup sur les idées, les mœurs et les institutions des sociétés. Ils font naître des constitutions sociales, variant à l'infini, entre deux termes extrêmes qui correspondent à deux sortes de races. Les premières se contentent des moyens de subsistance les plus simples : elles restent éparses sur leurs territoires, dans les conditions les plus favorables au respect de la loi morale; et, en conséquence, elles conservent la prospérité. Les secondes multiplient autant que possible les moyens de subsistance sur leurs territoires : elles s'y agglomèrent et développent par cela même les influences opposées au règne de la loi morale; elles engendrent ainsi la corruption et tombent dans la souffrance. Sous ce rapport, des changements considérables se produisent (VI, In. 2 à 4); mais ils ne sont pas encore tous accomplis. Certaines races conservent la simplicité des premiers âges, tandis que d'autres se compliquent à l'infini : de ce

contraste croissant résultent naturellement des différences correspondantes dans les méthodes de la science sociale.

§ 3.

LA MÉTHODE CHEZ LES RACES PROSPÈRES A EXISTENCE SIMPLE, A FAMILLES ÉPARSES, DE L'ORIENT ET DU NORD.

La simplicité qui règne dans les idées, les mœurs et les institutions d'une race d'hommes se retrouve dans la méthode qu'elle emploie pour conserver la paix sociale. Jusqu'en 1855, cet heureux état des sociétés était assez commun, en Europe, dans les contrées extrêmes de l'Orient et du Nord. Depuis lors, la région de la paix et du bonheur a été quelque peu reculée, par l'approche des chemins de fer, vers le pôle et l'Asie. Elle offre encore des enseignements précieux aux hommes de bonne volonté, pour la solution des questions sociales qui agitent l'Occident. La comparaison de ces diverses régions fournit notamment des données sûres pour l'apaisement des discordes suscitées par les intérêts nationaux, politiques et religieux.

Sous ce régime de simplicité extrême, le père de famille, soumis au Décalogue, est l'unique agent de la paix sociale. Il est le gardien des traditions séculaires qui ont donné à la race la prospérité dont elle jouit. Il enseigne la loi morale aux jeunes générations. Il intervient journellement pour assurer l'obéissance et réprimer les infractions à cette loi. Enfin il préside à la fois aux rites de la religion et aux fonctions de la souveraineté[1] (IV, 4).

1. « Il est utile que la jeunesse soit gouvernée; et nous avons donné pour cela, au père de famille, comme une magistrature domestique, sous la garde de laquelle les jeunes gens fussent contenus. » (SÉNÈQUE : *Des Bienfaits*, livre III, ch. XI.)

Dans cette organisation patriarcale des sociétés, les trois formes de la propriété foncière s'ajoutent, comme chez toutes les races stables, aux quatre forces morales de la constitution essentielle (v, 2; IV, In. 3 à 5). Elles se sont établies çà et là, mêlées ou séparées, sous des influences dérivées, à la fois, de la nature des lieux et de la pratique des ancêtres. Sous le régime de la communauté, qui est le plus habituel chez les races pastorales, plusieurs familles errent sur les mêmes pâturages et se trouvent exposées aux contestations naissant d'un contact intime : elles aussi sont, en principe, soumises à l'autorité du chef de tribu chargé de rétablir la paix. Toutefois, en fait, les familles intéressées au débat suffisent presque toujours à la besogne d'apaisement; et les pères conservent alors la plénitude de leur autorité (v, 3; II, vi, 20). Il en est de même, à plus forte raison, sous les deux autres formes de la propriété : sous le régime de la propriété individuelle, quand la famille occupe seule son pâturage; sous le régime du patronage, quand la famille propriétaire est complétée par des familles de serviteurs. Dans ce dernier cas, la paix intérieure est surtout garantie par les coutumes qui lient indissolublement les serviteurs à leurs maîtres (iv, 4).

La méthode patriarcale des races simples s'est montrée efficace, depuis les premiers âges, sur une grande partie de l'ancien continent. Comparée à celles des races compliquées, elle est plus apte à perpétuer la paix intérieure chez une nation et moins impuissante à conjurer le fléau de la guerre extérieure chez des nations indépendantes. L'observation de ces races explique aisément la supériorité de leur méthode. La souveraineté qui règne sur les esprits est celle de Dieu, l'auteur de tout bien, le révélateur de la loi suprême, le seul pouvoir qui ne soit

sujet, ni aux défaillances, ni au changement. Elle est déléguée à l'union du père et de la mère, c'est-à-dire au seul pouvoir humain institué par le Décalogue, à l'autorité qui, au milieu même de la corruption, reste la plus légitime, parce qu'elle est la plus dévouée à ses sujets[1]. L'autorité paternelle s'impose par la nature même de l'homme et par le IVe commandement du Décalogue. Elle se transmet parmi les générations successives, selon les traditions invariables des deux sortes de familles stables, et elle doit être sacrée pour tous les autres pouvoirs. Dans l'exercice de son autorité, le père prend surtout pour guides les coutumes dérivées du Décalogue; mais, dans l'application, il les modifie, selon les circonstances locales et les événements journaliers. Le séjour permanent de cette autorité au milieu des hommes et des intérêts qui lui sont soumis lui permet de constater à chaque instant la convenance de ces modifications. La vie journalière communique peu à peu aux gouvernements du foyer domestique et de l'atelier de travail leur caractère distinctif. En résumé, même sous le régime traditionnel des races les plus simples, la méthode de la paix sociale est surtout « la méthode d'observation ».

§ 4.

LA MÉTHODE CHEZ LES RACES SOUFFRANTES, A EXISTENCE COMPLIQUÉE ET A FAMILLES AGGLOMÉRÉES, DE L'OCCIDENT.

Les races simples et éparses peuvent compliquer leur existence et s'agglomérer sur leur territoire, sans perdre

1. « Nous appelons le Prince père de la patrie pour qu'il n'oublie pas que c'est la puissance des pères qui lui fut donnée : puissance très douce, protectrice des enfants, et plaçant ses intérêts propres après les leurs. » (SÉNÈQUE : *De la Clémence,* livre I, ch. XIV.)

tout d'abord le bien-être fondé sur la paix sociale. Le règne du bonheur se perpétue, quand les jeunes générations gardent l'obéissance envers les parents, quand les pères restent soumis à Dieu et à sa loi, enfin quand aucune autre autorité ne vient usurper le pouvoir que ceux-ci exercent à la satisfaction de tous. Pendant mes trente années de voyages en Europe, j'ai séjourné dans beaucoup de localités où, malgré la complication des constitutions écrites, la paix se montrait inébranlable, sans autre fondement que l'autorité paternelle régie par le Décalogue. Ces localités ne sont pas rares dans l'Orient et le Nord; elles se retrouvent même encore, çà et là, dans les montagnes des Alpes, de l'Auvergne, des Pyrénées françaises ou espagnoles, et dans les autres oasis de stabilité signalées en Occident par cet ouvrage (IV, 8). La paix sociale assise uniquement sur « les deux fondements » primordiaux est plus commune dans les régions éloignées : elle existait au Japon avant qu'il fût envahi par les marchands et les légistes européens; elle subsiste sans altération depuis quarante-deux siècles, à l'abri de ce pernicieux contact, dans les campagnes de la Chine.

Cependant on ne peut citer, ni dans les temps passés, ni à l'époque actuelle, aucune race qui ait conservé complètement l'état de paix sociale, quand la complication des idées, des mœurs et des institutions a dépassé certaines limites. Lorsqu'il en est ainsi, la souffrance devient un élément habituel des constitutions sociales[1]. Telle est aujourd'hui la situation de l'Occident (VII, 2 à 5).

1. « L'inégalité est à peine sensible dans l'état de nature, et son influence y est presque nulle. » — « Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques,... tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains et heureux... et continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant;... mais dès qu'un homme eut besoin du secours d'un autre,... l'égalité dispa-

La complication est venue surtout du rapprochement des familles. Celles-ci, en s'agglomérant, ont perdu les facilités d'existence que leur offraient précédemment les productions spontanées du sol et des eaux. Dans les mêmes localités où le pasteur et le pêcheur-côtier vivaient dans l'abondance, presque sans effort, quand ils étaient épars, l'artisan et le laboureur, fortement agglomérés, ne subsistent que péniblement en consacrant au travail la totalité de leurs forces. N'ayant plus le loisir d'organiser elles-mêmes l'enseignement de la loi morale, les familles deviennent moins aptes à repousser la corruption des mœurs. D'un autre côté, cette corruption, devenue plus fréquente, se propage plus facilement, comme les épidémies, à mesure que les populations se condensent davantage. Enfin, quand cette impulsion devient dominante, les jeunes générations commencent à se révolter contre le Décalogue et l'autorité paternelle; puis bientôt, si une réaction énergique ne se produit pas, la discorde apparaît.

A la vue de ce danger qui, par sa nature même, tend sans relâche à s'aggraver, les sociétés, si elles persistent à se compliquer et à multiplier les familles sur leur territoire, sentent le besoin de suppléer, par deux institutions, aux défaillances de l'autorité paternelle.

Un clergé, accepté avec reconnaissance comme délégué de Dieu, se charge d'enseigner le Décalogue; et il fonde cet enseignement sur les rites d'une religion qui donne une organisation positive au IIIe commandement

rut,... les vastes forêts se changèrent en campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons..... La métallurgie et l'agriculture furent les deux arts dont l'invention produisit cette grande révolution. Pour le poète, c'est l'or et l'argent; mais, pour le philosophe, ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes et perdu le genre humain. » (J.-J. ROUSSEAU : *De l'inégalité des conditions*, 2e partie.)

(v, 2). Une souveraineté, servie par des agents spéciaux, est instituée ou s'impose avec l'assentiment général, pour organiser le règne de la paix sociale. Elle agit surtout au moyen de deux services principaux : par la justice, elle prévient les conflits entre les particuliers; par la force armée, elle réprime les attentats commis contre la paix, et elle assure l'exécution des arrêts rendus par la justice. Ainsi complétée, la constitution sociale est d'autant plus efficace, d'autant moins sujette à la corruption, que les nouveaux pouvoirs sont plus enclins à respecter l'autorité paternelle, et même à prendre sur elle des points d'appui. Sous ce régime, les races compliquées concilient longtemps la richesse, la science et les autres avantages qui leur sont propres, avec la stabilité et la paix des races simples. Toutefois, pour atteindre à ce but, les classes supérieures des sociétés prospères se croient tenues de subordonner leur action dirigeante à cinq règles principales : établir, par un système judicieux de récompenses et de dotations territoriales, une hiérarchie de familles assise sur la vertu, le talent et la richesse (III, IV, 17); confier, autant que possible, aux familles les plus dignes, et sans recourir aux allocations tirées de l'impôt, les fonctions supérieures du clergé, de l'administration publique, de la justice et de la force armée; conjurer, par un ensemble de contrôles, de règlements, de contrepoids et d'institutions de toute sorte, la corruption des pouvoirs publics, leurs discordes et surtout leurs attentats contre la famille (3); rester fidèles aux traditions des meilleures races en ce qui touche la seule souveraineté instituée par le Décalogue, et, à cet effet, voir toujours le criterium de la meilleure constitution sociale dans l'étendue de l'autorité paternelle; enfin, en assurer la durée et l'indépendance par la stabilité du domaine patrimonial (XII, 5).

§ 5.

CARACTÈRES NOUVEAUX DE LA SOUFFRANCE, EN OCCIDENT, A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Ces règles ont toujours été indiquées par la méthode d'observation appliquée à l'étude des races qui, en se compliquant, conservaient la prospérité. Cependant on n'a jamais vu, dans le passé, une nation riche, lettrée et puissante qui s'y soit montrée constamment fidèle. Tôt ou tard, la corruption s'est développée chez les autorités de la vie publique; puis elle s'est communiquée, de proche en proche, dans la vie privée, aux riches, aux lettrés et aux autres professions libérales. Ordinairement, le mal a eu pour cause l'abus des appétits sensuels : il n'a guère envahi les familles obligées de gagner leur pain quotidien par un labeur incessant, c'est-à-dire celles qui composent le corps même de la société; et, quand il en a été autrement, dans les villes maudites de l'antiquité par exemple, la ruine complète de la race est devenue inévitable. En général, ce désastre a pu être conjuré : la notion du Décalogue étant conservée dans les esprits, sinon dans les mœurs, quelques hommes d'élite ont pu s'appuyer sur cette force morale pour réagir contre les vices de la classe dirigeante. Quand, au contraire, les réformateurs indigènes ont fait défaut, la guérison du mal est venue de peuples étrangers possédant l'ascendant guerrier que donne la soumission aux quatre forces morales de la constitution essentielle[1].

[1]. La prospérité qui distingua si longtemps l'ancienne Égypte, malgré les richesses créées sur le Delta et accumulées dans les villes, s'explique par les invasions successives des pasteurs qui conservaient, avec la vie simple des pâturages, la tradition du Décalogue. La même cause explique la longévité sans exemple de la Chine. Cette grande nation met en évidence, depuis quarante-deux

Dans le passé, la corruption des races enorgueillies de leur prospérité s'est présentée habituellement avec les mêmes caractères. Les chefs de la hiérarchie sociale, n'ayant plus le talent et la vertu de leurs ancêtres, ont perdu l'ascendant que ceux-ci exerçaient sur les autres classes. Leur richesse et leur pouvoir sont devenus l'objet du mépris des populations. Ainsi déconsidérées dans la personne de leurs chefs, les autorités publiques, divisées entre elles par la perte du sens moral, ont déchaîné le fléau des guerres civiles et plongé les peuples dans un état de souffrance. Ceux-ci toutefois conservaient les éléments de bonheur émanant du Décalogue et de l'autorité paternelle. Les pères de famille, pour résister aux calamités qu'amenait la lutte des gouvernants, possédaient au moins le concours de leurs enfants et de leurs serviteurs : même pendant la guerre des armées, ils avaient toujours la paix des esprits dans le foyer domestique et l'atelier de travail. Aujourd'hui, cette compensation aux maux de la vie publique est détruite pour les populations désorganisées de l'Occident. Les unités naturelles de toute société humaine, les familles, sont divisées autant que les pouvoirs complexes, opposés aux dangers de la discorde par les sages de tous les temps. J'ai en vain demandé aux historiens compétents de me signaler quelque exemple d'une situation aussi cruelle et aussi dangereuse. Le mal actuel de l'Occident dépasse donc probablement tout ce

siècles, le principe fondamental de la science sociale. Elle conservera ce rôle bienfaisant si trois calamités sociales peuvent être évitées : si les Européens ne corrompent pas directement, par la conquête, les Chinois ruraux ; si les lettrés chinois, qui viennent maintenant puiser des idées fausses et de mauvaises mœurs dans les villes de l'Occident, ne se chargent pas eux-mêmes d'accomplir cette œuvre de corruption ; enfin, si les spéculateurs de l'Europe, qui exploitent les nouveautés dangereuses de notre temps, ne sont pas autorisés à corrompre, au moyen de leurs dangereux engins, les races heureuses et réformatrices de la Mongolie et de la Mandchourie

qui a été connu dans le passé; ou bien, si un tel mal a existé, les races qui l'ont subi ont été désorganisées à ce point que l'histoire n'a pu en garder la mémoire (VI, In. 1). Un fait aussi extraordinaire porte en lui-même son enseignement : à cette division sans précédent des esprits et des intérêts, il faut opposer tous les moyens d'union que peut offrir la tradition du passé, contrôlée par l'expérience et la sagesse des contemporains. C'est la connaissance et l'emploi de ces moyens qui deviennent, en Occident, le but principal de la science sociale et impriment un caractère spécial à la méthode d'observation.

§ 6.

LES CAUSES DE LA SOUFFRANCE ET LES DIFFICULTÉS DE LA RÉFORME.

Les différences, que cet ouvrage signale souvent entre les anciens régimes de paix et les nouveaux régimes de discorde, se résument surtout dans le contraste que présentent les idées maîtresses des deux époques.

Au sein des races prospères de tous les temps, la paix sociale était assurée par « les deux fondements » de la constitution essentielle (v, 2). Le Décalogue, accepté comme loi suprême, condamnait les inclinations vers le mal, qui s'incarnent dans chaque nouveau-né et tendent ainsi à envahir ou à ruiner le domaine du bien créé à grand'peine par les générations antérieures. Chez les races simples, les pères avaient l'autorité nécessaire pour réprimer dans les enfants ces tendances vicieuses, et pour dresser l'âge mûr, comme la jeunesse, à perpétuer le règne de la stabilité et de la paix. Chez les races compliquées, les pères de famille étaient paralysés en partie, dans cette haute mission, par les difficultés croissantes attachées à la conquête du pain

quotidien; mais deux nouvelles forces morales suppléaient alors à cette impuissance de l'autorité paternelle. Les ministres de la religion et de la souveraineté, avec le concours des pères placés en tête de la hiérarchie des familles, venaient conjurer la désorganisation de la société. Unis sous l'autorité de la loi suprême, ils se concertaient pour accomplir leur double mission : pour repousser l'invasion du vice originel; pour conserver « la paix de Dieu » et « la paix du souverain ».

Dans tous les temps, les peuples prospères ont compris que leur bonheur émanait des quatre forces morales de la constitution essentielle. Ils y sont restés soumis tant que les ministres de la paix sociale ont fait leur devoir; et souvent même cette soumission traditionnelle a survécu aux défaillances des pouvoirs. Cependant la résistance a commencé lorsque tout espoir d'amélioration a été perdu; et, quand l'attente avait été trop longue, l'esprit de réforme s'est malheureusement exagéré jusqu'à la révolte. C'est ce qui est arrivé en France pendant la seconde moitié du siècle dernier (v, 4).

Vers 1750, les esprits commencèrent à s'égarer dans les académies littéraires et dans les salons parisiens où se réunissaient les lettrés, les nobles et les financiers. Les institutions entravaient alors la libre émission des idées. Se voyant empêchés de réclamer la réforme des pouvoirs publics, les sages laissèrent la parole aux impatients et aux égarés. Ceux-ci, empêchés également d'aborder la véritable question du jour, furent conduits à la déplacer et à pervertir par leurs sophismes l'esprit de leurs contemporains. Ne pouvant réformer par de justes critiques les autorités traditionnelles, ils conçurent l'idée étrange de démontrer que celles-ci, choisies même parmi des saints, resteraient non seulement inutiles, mais nui-

sibles. Les sophistes d'Angleterre et d'Allemagne, servis par l'éloquence entraînante de J.-J. Rousseau, fondèrent leur entreprise sur l'affirmation d'un fait absolument faux. Contrairement à l'opinion de tous les sages[1] et à l'évidence constatée journellement sur leurs babys par les mères et les nourrices, ils enseignèrent que l'enfant vient au monde avec une inclination absolue vers le bien. Enfin la logique appliquée à cette « erreur fondamentale » inculqua aux esprits les conclusions suivantes, d'où découlent, comme conséquence fatale, la ruine de toute société qui les adopte : « Le mal n'est pas dans la nature humaine; il est dans les quatre forces morales (v, 2), qui dépravent l'enfant dès sa naissance. Les désordres sociaux proviennent surtout de deux causes : de la contrainte prescrite par le Décalogue et exercée par le père de famille; des hiérarchies civiles, religieuses et politiques, qui aggravent l'action coercitive de l'autorité paternelle[2]. Il faut donc abolir ces contraintes et ces hiérarchies; et si les gouvernants tardent trop à remplir cette tâche, il faut les renverser. »

1. « Je trouve que nos plus grands vices prennent leurs plys dès notre plus tendre enfance. C'est passe-temps aux mères de voir un enfant tordre le col à un poulet, et s'esbattre à blesser un chien et un chat. Et tel père est si sot de prendre à bon augure d'une âme martiale, quand il voit son fils gourmer injurieusement un paysan ou un laquais qui ne se défend point, et à gentillesse quand il le voit affiner son compagnon par quelque malicieuse deloyauté et tromperie. Ce sont pourtant les vrayes semences et racines de la cruauté, de la tyrannie, de la trahison. Elles se germent là, et s'élèvent après gaillardement, et profistent à force entre les mains de la coustume. » (MONTAIGNE : *Essais*, I, XXII.) — « Qui n'est pas accoutumé à soumettre sa raison à la raison des autres pendant qu'il est jeune aura beaucoup de peine à écouter les conseils de sa propre raison, et à les suivre, lorsqu'il sera en âge de s'en servir; et il n'est pas difficile de prévoir ce que sera un tel homme. » (LOCKE : *De l'Éducation des enfants*, § 37.)

2. Dès les premiers mots de la « Déclaration des droits... » de 1789, cette erreur se manifeste en ces termes : « Les représentants du peuple français, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics..., ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle ces droits..., afin que... ».

Cette doctrine a été propagée dans les esprits, en 1762, par deux livres fameux, *Émile* et *Le Contrat social*. Elle a été introduite dans les lois, en 1789, sous la pression des trois faux dogmes qui en dérivent : la liberté systématique, l'égalité providentielle et le droit de révolte. Depuis lors, ces trois faux dogmes n'ont pas cessé de semer la discorde, de proche en proche, jusque dans les régions extrêmes de l'Occident[1]. Jamais le danger social n'a été aussi grand qu'aujourd'hui, car jamais les gouvernants n'ont été aussi enclins à voir la cause de la souffrance dans les forces morales. Dans tous les temps, au contraire, ces forces ont été considérées comme les vraies sources du bien. L'expérience et la raison s'accordent donc pour démontrer la difficulté comme la nécessité de la réforme.

§ 7.

IMPUISSANCE MOMENTANÉE DES GOUVERNANTS TOUCHANT L'ŒUVRE DE LA RÉFORME.

A toutes les époques de prospérité, les gouvernants ont eu pour mission de ramener au vrai les égarés ; et ils ont atteint ce but en donnant leur appui aux chefs légitimes de la vie privée, à ceux que le fondateur de la démocratie américaine, Thomas Jefferson, nommait « l'aristocratie naturelle » (VI, In, 8). Aujourd'hui, sous la pression des erreurs qui ont déchaîné les maux dont nous souffrons, ces

1. « Qu'est-ce que la liberté sans la sagesse et sans la vertu ? C'est le plus grand de tous les maux possibles ; car c'est à la fois la déraison, le vice et la folie, sans limites et sans frein. » (BURKE : *Réflexions sur la révolution de France*; trad. sur la 3e édition; Paris (s. d.), p. 530.) — « Dans les mêmes positions, les devoirs ne sont pas les mêmes pour tous les hommes, et il est demandé davantage à celui qui a le plus reçu. » (*Esprit de M. de Bonald*, par M. le docteur DE BEAUMONT, § 148.) — « Le prince peut se redresser lui-même quand il connaît qu'il a mal fait; mais, contre son autorité, il n'y a de remède que son autorité. » (BOSSUET : *Politique tirée de l'Écriture sainte*, IV, 1.)

chefs sont, pour la plupart, devenus incapables de remplir cette partie de leur fonction. Les gouvernants ne sont pas réduits à cet état d'impuissance par indifférence, et encore moins par mauvaise volonté. Ils ne résistent point aux réformes que réclame impérieusement l'état actuel de souffrance, et ne repoussent pas les vœux qui seraient exprimés par l'opinion publique. Loin de là, ils obéissent aux convictions qui émanent de l'erreur des gouvernés. C'est d'ailleurs l'opinion dominante, mais égarée, qui est, au fond, le véritable obstacle : c'est elle qui, sous tous les régimes, désigne plus ou moins directement les gouvernants au choix des souverains ou au suffrage des peuples.

En ce qui touche l'impulsion imprimée soit à la souffrance, soit à la réforme, la situation de l'Occident s'est complètement modifiée depuis un siècle. Ce changement, très marqué chez les Français, commence à prendre chez leurs voisins une allure rapide. A l'époque funeste où les autorités traditionnelles donnaient l'exemple de la corruption et ruinaient ainsi l'ascendant moral qui est leur vraie force, des novateurs imprudents usurpaient, sans profit pour la réforme, l'empire de l'opinion. J.-J. Rousseau, Diderot, Wolf, Adam Smith, Franklin, Jefferson, Turgot[1] et La Fayette répondaient par la propagation

1. Turgot est un des hommes qui, par une nouveauté imprudente, ont provoqué les mesures révolutionnaires, auxquelles est due la destruction de l'entente traditionnelle du patron et de l'ouvrier. Il est souvent loué par nos contemporains; mais il a été sévèrement jugé par les hommes de son temps.

« Il y avait en France, » dit un pamphlet intitulé *Le Songe de M. de Maurepas* et attribué à Monsieur (depuis le roi Louis XVIII), « un homme né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, d'impétuosité que de tact..., aussi étranger aux hommes qu'il n'avait jamais connus, qu'à la chose publique qu'il avait toujours mal aperçue; il s'appelait Turgot. C'était une de ces têtes demi-pensantes qui adoptaient toutes les visions, toutes les manies gigantesques. On le croyait profond, il était creux; nuit et jour, il rêvait *philosophie, liberté, égalité, produit net...* » (GUIZOT : *Histoire de France racontée à mes petits enfants*, t. V.)

d'erreurs coupables au vœu des nations, qui demandaient seulement le moyen de résister à l'invasion du vice. Aujourd'hui, ce sont les nations qui résistent à la restauration du vrai et du bien. Depuis un quart de siècle, je constate journellement l'indifférence ou l'hostilité des opinions dominantes vis-à-vis des historiens, des savants de notre École des Chartes et des autres classes studieuses, qui, secouant le joug des erreurs préconçues et méprisant les faux dogmes de 1789, demandent la réforme des sociétés à l'observation impartiale et contradictoire des faits sociaux. On a vu attaquer par des groupes dits conservateurs et par les anciennes noblesses l'autorité paternelle, dont le principe n'avait point été contesté jusqu'à ces derniers temps, même par les égarés et les vicieux qui se révoltaient contre elle. On a vu également, sous le second empire, un Corps législatif dévoué au gouvernement résister à l'effort fait par son président, sous l'inspiration de l'Empereur, pour restaurer, dans la loi écrite de la France, ce fondement de toute autorité humaine[1].

En résumé, il faut renoncer momentanément à l'espérance de voir les gouvernants remédier par leur initiative à l'état actuel de souffrance. Cette impuissance aurait persisté, même sous les gouvernements monarchiques qu'on

1. On ne saurait trop honorer la mémoire des quarante-deux députés qui, le 3 avril 1865, eurent le courage de défendre l'autorité paternelle contre la plus dangereuse aberration de l'opinion publique. J'inscris ici leurs noms, extraits du journal officiel : — « MM. Ancel, le comte d'Arjuzon, le comte d'Ayguesvives, Bartholoni, le prince de Beauvau (Marc), Bethmont, le comte de Boignes, « Bourlon, Bucher de Chauvigné, le comte Cafarelli, le comte de Champagny « (Jérôme), le comte de Champagny (Napoléon), de Chiseuil, le vicomte Clary, « le baron de Coehorn, Coulaux, de Dalmas, Dolfus (Camille), Duplan, Dupont « (Paul), Etcheverry, Geoffroy de Villeneuve, Gellibert des Seguins, Granier « de Cassagnac, le vicomte de Grouchy, le marquis d'Havrincourt, Hénon, « Kolb-Bernard, Lambrecht, le comte de Latour, Lubonis, le duc de Marmier, « Martel, Palluel, Pissart, le vicomte de Plancy, le baron de Reinach, Talabot, « Terme, le baron de Veauce, de Wendel. »

a voulu restaurer depuis 1871 (I, 5). Sur ce point, les « conservateurs » n'auraient pas manqué de justifier le nom qu'ils se donnent avec si peu de discernement. Il faut donc chercher auprès d'autres hommes les vrais promoteurs de la réforme sociale de l'Occident.

§ 8.

L'INITIATIVE DES PARTICULIERS PROVOQUÉE PAR UN ENSEIGNEMENT PRÉLIMINAIRE.

La réforme, que l'opinion égarée interdit momentanément à ceux qui gouvernent les nations de l'Occident, peut être au moins commencée à l'aide de certains germes semés par les particuliers. Toutefois, les promoteurs de l'entreprise doivent juger froidement les chances de succès comme les difficultés. Il faut éviter les espérances exagérées, qui seraient bientôt suivies du découragement et de l'inaction. Il faut surtout réfuter, à l'aide de l'histoire, ces deux sortes de fatalismes inintelligents, qui tiennent les hommes inactifs, soit dans l'attente béate d'un progrès certain, soit dans l'effarement produit par la crainte d'une catastrophe inévitable (VI, In. 1). La situation vraie est loin d'être désespérée; mais elle est assez critique pour que les cœurs attachés au souvenir des ancêtres, à l'avenir des descendants et à la prospérité de la patrie se décident à faire un généreux effort. Ces sentiments, que l'ancien régime avait profondément incarnés dans les races européennes, sont encore fortifiés par les restes des quatre forces morales (V, 2) que les trois faux dogmes de 1789 n'ont pas encore complètement détruits, même en France. Les apôtres de la réforme fondée sur l'initiative individuelle ne doivent point espérer que ces restes de vertu et de vérité puissent amener, tout d'abord,

des collaborations actives. Dans leurs premiers efforts, ils doivent tendre simplement à dissiper les idées préconçues qui retiennent dans l'inaction les meilleurs de leurs contemporains. Cet enseignement préliminaire se constitue depuis juillet 1848. Il s'améliore et se simplifie journellement. Il ne se propage pas seulement en France, où il est particulièrement nécessaire : il s'étend à toutes les contrées de l'Occident; et l'utilité en est déjà appréciée dans les régions du Nord, où la corruption et l'erreur commencent à pénétrer (III, Ép. 1 à 5).

L'enseignement préliminaire de la paix sociale est donné sans bruit, sans publicité, en dehors de tout centre d'action et de toute organisation bureaucratique. Ceux qui veulent bien s'y dévouer agissent spontanément dans le cercle de la parenté et de l'amitié. Leur propagande est habituellement locale et même individuelle. Sans s'écarter aucunement des devoirs imposés par la famille, la profession ou les devoirs publics locaux, ils exposent, à l'occasion, les motifs qui les ont portés à sortir de leur inaction et à conjurer leurs contemporains de s'unir contre le danger commun. Ils puisent ces motifs dans la « Bibliothèque de la science sociale[1] », qui se constitue peu à peu, par cette communauté de travaux, depuis 1855, date de la première édition des *Ouvriers européens*. Ils s'appuient particulièrement sur les faits qui sont décrits avec détails dans cette Bibliothèque et résumés dans le Livre premier du présent volume.

Sans doute, ce moyen d'union est lent et imparfait; mais il échappe aux inconvénients offerts par les autres propagandes de l'époque actuelle. Fondé sur des faits coordonnés avec calme sous l'impression de l'évidence,

1. Voyez la *Bibliothèque de la science sociale*, page II.

il reste étranger aux divisions provoquées par les passions nationales, politiques et religieuses. A défaut de corporations organisées, il réunit, dans un monde spécial d'idées et de sentiments, des hommes appartenant à toutes les nations et, dans chaque nation, à tous les partis. Souvent, il est vrai, l'enseignement de la paix sociale est donné à l'improviste, en quelques mots, par des maîtres fort occupés, à des auditeurs peu attentifs. Toutefois, à la longue, il devient efficace, même quand il se réduit à dire aux hommes de parti : « Cessez d'accu-« ser vos rivaux du mal qu'à votre insu vous commettez « avec eux; instruisez-vous afin de vous corriger, dans « l'avenir, par la réflexion; et, en ce qui touche le passé, « prononcez vous-même le *meâ culpâ.* »

§ 9.

LE PERSONNEL DE LA RÉFORME, GUIDÉ DANS SA MISSION PAR L'ÉTUDE COMPARÉE DES CONSTITUTIONS SOCIALES.

Cet enseignement préliminaire de la science sociale n'a point été constitué, de toutes pièces, par une de ces hautes conceptions qui, dans l'ordre moral ou dans l'activité sociale, ont tout d'abord imprimé une direction nouvelle à l'humanité. Il a pris corps, peu à peu, à mesure qu'apparaissait le danger qui désole aujourd'hui l'Occident et qui menace l'Europe entière. Ce n'est point le produit d'une invention : c'est l'œuvre de la patience, servie par la ténacité et le patriotisme.

La première notion de la vérité m'a été d'abord donnée à moi-même, il y a un demi-siècle, dans les montagnes du Hartz et dans la plaine saxonne, par les sages à l'école desquels j'étais allé me placer (III, III, 21). J'ai été peu à peu conduit à la méthode décrite dans cet

ouvrage, en poursuivant la même idée dans mes longs voyages annuels, en perfectionnant le classement des faits observés, en formulant dans ma pensée les résultats qui s'en induisaient par le raisonnement, en discutant contradictoirement ces résultats, à la vue des hommes et des choses, enfin et surtout en soumettant toutes mes conclusions au contrôle des sages de l'Orient (II, In. 2) et du Nord (III, I, 13).

Plus encore que les travaux accomplis avec le concours des amis cités dans les tomes II à VI des *Ouvriers européens*, les calamités sociales qui se succèdent rapidement depuis un demi-siècle ont créé le personnel de la réforme. Une dizaine d'hommes, qui commencèrent à se grouper en juillet 1848, au moment où les rues de Paris portaient encore les traces sanglantes de la guerre civile, réclamèrent unanimement la réforme que je leur avais souvent signalée. Je suivis le mouvement créé par mes amis, plutôt que je ne le provoquai; et, depuis lors, je le vis s'accélérer ou se ralentir, selon que les esprits concevaient de nouvelles craintes ou se rassuraient à certaines apparences d'apaisement. Les amis qui, en 1850, me pressèrent de coordonner, dans un livre ayant pour titre *Les Ouvriers européens*, les faits observés depuis 1829, se comptaient au nombre de quelques dizaines. En 1856, dans l'année qui suivit la publication de cet ouvrage, ce nombre dépassa cinq cents. Toutefois il ne se développa que lentement au milieu des prospérités apparentes du second empire. Le personnel de la réforme prit, au contraire, un développement rapide après les désastres de 1870; et il comprend aujourd'hui au moins quatre mille personnes.

A première vue, ce nombre d'adhérents ne répond guère aux besoins de paix et d'union qui se manifestent en Occident. L'insuffisance de ce personnel me paraît

plus évidente encore, quand je constate que son temps est pris par les devoirs de la famille. Aussi l'œuvre de la réforme est-elle à peine commencée. Le seul résultat positif qu'on ait obtenu jusqu'à ce jour est la formation de la collection de livres, dite *Bibliothèque de la science sociale :* on en fait usage pour donner une impulsion commune aux membres, épars et indépendants, dont la sympathie est acquise à la méthode d'observation et aux œuvres qui s'y rattachent. Cette sympathie n'est point assurément sans portée ; mais elle n'aboutit point, jusqu'à présent, à des actes décisifs. Parmi les adhérents indiqués ci-dessus, deux mille au moins ne sont unis par aucun lien ; ils ne sont qu'une clientèle de librairie qui recherche régulièrement les ouvrages de la Bibliothèque au fur et à mesure de leur publication. Ils restent, pour la plupart, inconnus des adhérents proprement dits ; mais ils propagent spontanément autour d'eux l'enseignement préliminaire de la réforme, et leur concours apparaît journellement par ses résultats. Quinze cents membres constituent de petits groupes locaux, indépendants les uns des autres, nommés *Unions de la paix sociale* (VI, Ép. 4). Une dernière catégorie d'adhérents, formée de quatre cents membres, constitue la *Société internationale des études pratiques d'économie sociale.* Ils se sont réunis en 1856, conformément au vœu que l'Académie des sciences de Paris avait exprimé en accordant le prix de statistique à la première édition des *Ouvriers européens.* Élevée en 1869 au rang des établissements d'utilité publique, cette Société, depuis l'époque de sa fondation, applique aux constitutions sociales du monde entier la méthode d'observation décrite dans le présent volume.

Enfin quelques dizaines d'hommes se dévouent à la réforme plus spécialement que leurs confrères, parce

qu'ils ont à ce sujet des convictions énergiques. Ils les ont acquises en appliquant la méthode d'observation à l'étude comparée des diverses races. Ils savent qu'on ne saurait transmettre ces convictions en se bornant à écrire ou à parler. Ils se décident donc à créer, sans bruit et sans publicité, des écoles où la jeunesse pourvue d'une éducation libérale s'élève par ses propres efforts à la connaissance des sociétés, en s'exerçant à observer les familles.

En résumé, le personnel de la réforme se groupe presque spontanément sous l'inspiration d'une idée-maîtresse qui s'impose aux esprits, à la vue du danger commun. L'antagonisme social s'est développé à ce point que tout espoir de paix semble perdu. La discorde ne règne pas seulement, comme dans le passé, entre les diverses nations. Elle pénètre au sein de chaque race jusque dans les moindres subdivisions du corps social : dans les voisinages, les ateliers de travail et les foyers domestiques. Toutes les institutions sont viciées par l'erreur fondamentale et par les faux dogmes qu'en déduit la logique. Les anciens procédés d'agrégation ne résistent plus à ces forces dissolvantes. La religion elle-même est devenue une source de division : c'est ce qui se produit, notamment aujourd'hui, sous l'influence des novateurs qui prêchent la révolte contre les cultes établis. Dans cette situation, on aurait échoué si l'on avait entrepris de résoudre, au moyen de règlements coercitifs, les questions nationales, politiques et religieuses, agitées de notre temps. Les adhérents de la réforme ont donc été bien inspirés en prenant pour unique moyen de ralliement les vérités éternelles, car elles n'ont pas cessé, depuis les premiers âges, d'assurer le bonheur aux races qui les connaissent et qui les mettent en pratique. Grâce à cette organisation, ils évitent un inconvénient en s'assurant un avantage : ils

conjurent les abus qu'engendrent tôt ou tard les pouvoirs centralisés; ils marchent d'un pas ferme vers la vérité, en la cherchant sans idée préconçue : ils la trouvent dans l'étude comparée des constitutions sociales qui engendrent la paix ou la discorde.

§ 10.

LE BONHEUR DES FAMILLES, CRITERIUM DES BONNES CONSTITUTIONS SOCIALES.

Dans son état actuel, le personnel des Unions de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, des États allemands et de l'Autriche ne saurait encore imprimer une impulsion décisive à l'Occident. Cependant il nous fait déjà entrevoir, par plusieurs symptômes, les traces d'un meilleur avenir. Guidés par la méthode d'observation, les hommes groupés autour de la Bibliothèque constatent journellement l'importance sociale des vérités éternelles que l'Occident oublie depuis un siècle. Ils ne peuvent exprimer leurs convictions à cet égard qu'en revenant à certaines formes de langage, qui étaient employées par les sages du temps passé, qui subsistent même dans les institutions traditionnelles, et qui néanmoins ont d'abord excité un certain étonnement[1]. Ces formes commencent à reparaître dans la littérature contemporaine. En même temps, certains mots, tels que « progrès, liberté, égalité,

[1]. Je constate journellement que les faux dogmes de 1789, en envahissant peu à peu les esprits, détruisent, même chez les hommes de tradition, l'intelligence du langage le plus indispensable à l'expression de la vérité. J'ai vu récemment un exemple de ce fait, qui démontre la gravité du mal actuel. Un membre éminent d'une Union étrangère, après avoir accepté la mission de traduire un de nos livres dans la langue de son pays, s'est bientôt récusé : il a allégué que la bizarrerie du langage français et notamment l'expression « la paix de Dieu » était vraiment intraduisible. Cependant ce confrère connaît mieux notre

civilisation », introduits récemment avec un sens faux, y deviennent d'un usage moins fréquent chez les bons écrivains.

Il semble même que le changement des idées commence à marcher de front avec celui du langage. La Bibliothèque, en signalant, par des faits méthodiquement observés, les causes qui engendrent la paix ou la discorde, réagit quelque peu sur l'opinion des contemporains. Les idées qui impliquent la prépondérance de l'autorité paternelle, considérée comme principe des pouvoirs sociaux chez les races prospères, ne soulèvent plus aujourd'hui les méfiances qui se firent jour à l'époque où parut la première édition des *Ouvriers européens* (IV, 3). Ces méfiances ne persistent guère que chez les légistes : elles s'affaiblissent chez les doctrinaires de « la liberté systématique », chez les apôtres de la croyance à la bonté native de l'enfant; elles disparaîtraient, moyennant une indemnité légitime, chez les hommes qui tirent profit des restrictions apportées au pouvoir paternel par le partage forcé des héritages. En général, les notions fausses établies depuis un siècle, au sujet des constitutions sociales, tendent à se modifier. Les vérités qu'on va lire commencent à apparaître de loin en loin dans le livre et le journal, et elles suscitent moins qu'autrefois les révoltes et les rigueurs de l'opinion publique.

La vraie constitution d'un peuple est dans les idées, les mœurs et les institutions de la vie privée, plus que

langue que la plupart des Français : il est classé au premier rang parmi les chrétiens éclairés de son pays; et il entend chaque jour le prêtre redire : « Pax Domini sit semper vobiscum. » Antérieurement, à propos de la même expression, un autre chrétien fervent, enclin à la nouveauté et satisfait des changements introduits dans le rituel de son diocèse, exprimait confidentiellement le vœu qu'on profitât de l'occasion et que l'on rendît enfin les formes de la prière plus intelligibles pour « l'esprit moderne ».

dans les lois écrites, par lesquelles les hommes de nouveauté prétendent régler maintenant tous les rapports sociaux. Dans une bonne constitution, les coutumes fondamentales de la vie privée sont journellement affermies, et de loin en loin créées, par les pères et les mères qui contraignent leurs enfants à respecter la paix du foyer domestique. Elles sont complétées par les familles qui se concertent pour étendre les avantages de cette paix intérieure à leurs voisinages. Enfin, chez les races les plus libres, selon le vrai sens du mot, on voit les voisinages se réunir spontanément en communes et régler en pleine paix leurs intérêts mutuels, sans demander aucun appui à l'autorité publique (III, III, 19). Ces vérités sont journellemement constatées par la méthode d'observation ; et elles donnent un sens précis et utile à deux expressions qui, dans la phraséologie politique des modernes, ont pris un caractère vague et dangereux. Sous « le régime de liberté », les pères de famille règlent eux-mêmes les intérêts des foyers domestiques, des ateliers de travail, des voisinages et des communes. L'autorité intervient seulement dans deux cas : quand le Décalogue est violé, et quand la paix sociale est compromise. Sous « le régime de contrainte », au contraire, les gouvernants règlent ces mêmes intérêts, sans y être autorisés par ces deux motifs, et sous prétexte d'accorder une justice et une protection qu'on ne leur demande pas. Les vérités sociales que je viens de résumer en ces termes sommaires se réduisent elles-mêmes en un axiome : la vie privée imprime son caractère à la vie publique ; la famille est le principe de l'État.

CHAPITRE VII

LES FAMILLES D'OUVRIERS CHEZ LES RACES COMPLIQUÉES

§ 1.

LES RAPPORTS MUTUELS DES OUVRIERS ET DES AUTRES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

La discorde, qui met en péril les nations riches, lettrées et puissantes de l'Occident, a évidemment pour cause principale les rapports établis graduellement, depuis un siècle, entre les pères et les enfants, les ouvriers et les maîtres, les pauvres et les riches, les particuliers et les gouvernants. La discorde et les maux qui en dérivent ne sont point assurément des faits sans précédents; mais ils se présentent avec des caractères inconnus aux temps passés. Je demande en vain aux historiens compétents l'indication d'une époque où les mêmes symptômes de souffrance aient été guéris par un remède efficace. Ce remède est d'ailleurs demandé à grands cris, par les ouvriers et les pauvres, aux lettrés qui, de nos jours, s'attribuent toute compétence en matière de médecine sociale. Jusqu'à présent aucun résultat n'a été obtenu. Nos réformistes-novateurs sont impuissants à tenir leurs promesses, et trop souvent ils donnent une impulsion fausse aux justes aspirations de ceux qui souffrent.

Sous l'excitation imprimée aux esprits par la souffrance et par les enseignements des réformateurs contemporains, les populations ébranlées ou désorganisées de l'Occident se persuadent que le meilleur moyen de remédier à leurs

maux est d'employer la force publique à établir le règne de l'égalité et de la liberté jusque dans les moindres détails de la vie privée.

Ce programme est repoussé par la raison, car le plus simple examen démontre que, dans l'application, il aboutirait à des actes contradictoires et, par suite, à une confusion inextricable. Il est discrédité par l'insuccès de toutes les tentatives faites, depuis 1789, en vue de le mettre en pratique. Enfin il est condamné par le développement spontané des bonnes constitutions sociales. Cet enseignement est donné par l'histoire de toutes les races qui, ayant eu pour point de départ des mœurs simples et frugales, ont conservé la stabilité et la paix, même en compliquant leurs moyens d'existence. Cette transformation des sociétés entraîne, comme conséquence, des changements considérables dans les rapports mutuels des individus, des familles et des classes. Les lettrés qui se donnent, avec tant de présomption, la tâche d'opérer la réforme sociale, sont généralement peu aptes à établir, au sujet de ces changements, la distinction du bien et du mal; les plus zélés aboutissent fatalement à la violence, aux révolutions et, par suite, à l'insuccès. La coutume des peuples prospères peut seule procurer aux vrais réformateurs le criterium dont ils ont besoin : c'est la notion nette de ce qui est nécessaire et légitime dans la pratique de l'égalité, de la liberté et de la souveraineté; c'est, en même temps, l'enseignement universel donné, par l'histoire de ces mêmes peuples, pour proscrire les inégalités injustes, les contraintes condamnables et les résistances aux autorités établies par la tradition. Sur ces points essentiels, je vais résumer sommairement ce que l'observation des races asiatiques et européennes m'a indiqué jusqu'à ce jour.

§ 2.

LES ÉGALITÉS NÉCESSAIRES ET LES INÉGALITÉS LÉGITIMES OU CONDAMNABLES.

Les peuples heureux, qui ont la paix intérieure dans les foyers domestiques, les ateliers de travail et les voisinages, considèrent la satisfaction des deux besoins essentiels de la nature humaine comme le principe de leur constitution (IV, 2; VIII, 4). Quant à l'application de ce principe, elle varie en raison de la simplicité ou de la complication des sociétés.

La satisfaction des deux besoins essentiels est complète chez les deux sortes de races simples (IV, 4 et 5), qui, ayant conservé les traditions primitives émanées du Décalogue, se procurent la subsistance par la récolte des productions spontanées, c'est-à-dire par les procédés les plus faciles et par les travaux les plus attrayants. A cet égard, l'idée dominante, les mœurs et la coutume se résument en deux exigences absolues. En premier lieu, la paix sociale doit être garantie contre les attaques que pourrait amener l'imperfection originelle des individus; et, à cet effet, ceux-ci sont rigoureusement tenus de connaître et de pratiquer la loi morale. En second lieu, il faut garantir les individus contre la tendance irrésistible qui les porterait à troubler la société, s'ils ne jouissaient pas d'une pleine sécurité en ce qui touche la nourriture, l'habitation, le vêtement et les autres moyens de subsistance que tous les langages désignent sous un nom équivalent à celui de pain quotidien[1]. Pour se procurer les deux éléments essentiels

1. « Autrefois, aucun citoyen ne manquait du nécessaire... Aujourd'hui, ceux que l'indigence accable sont plus nombreux que ceux qui possèdent quelque bien. Certes, ils ont droit à l'indulgence, lorsqu'ils se montrent peu touchés des

du bonheur, les races simples ne sont pas obligées de recourir au procédé habituel des races compliquées : elles n'ont pas recours à des services publics composés d'agents que rétribuent les voisinages ou les circonscriptions territoriales plus étendues. Chaque père de famille comprend la nécessité d'assurer les bienfaits de ces deux services à ceux qui dépendent de lui. Il a, devant ses voisins, la responsabilité du succès, parce qu'il a, sur ses enfants et ses serviteurs, tous les pouvoirs dont il a besoin. Sous cet heureux régime, l'obéissance à la loi morale comme la jouissance du pain quotidien se perpétuent également dans toutes les familles; et c'est ainsi que se constituent « les deux égalités nécessaires ». A ces deux conditions principales du bonheur se joignent souvent des coutumes qui assurent d'autres égalités moins indispensables, mais qui concourent à la prospérité commune en facilitant la tâche imposée aux pères de famille. Ainsi, par exemple, ceux-ci se concertent pour conjurer toute invasion du luxe et perpétuer les coutumes traditionnelles de frugalité dans les repas, les mobiliers et les vêtements. Ils s'appliquent surtout à soustraire les femmes et les enfants à l'influence des marchands étrangers, qui ont intérêt à modifier ces coutumes, à susciter des besoins factices et à créer, chez quelques-uns, de nouveaux modes d'existence ou d'activité. Parmi les écrivains du XVIII[e] siècle, J.-J. Rousseau (VI, 4) est celui qui a le mieux compris la sagesse de ces « races arriérées ». Les novateurs qui, de notre temps, croient être fidèles aux aspirations de 1762 et de 1789 se persuadent que le bonheur de l'humanité est lié aux transformations incessantes qu'ils appellent « le progrès continu ». Ces

intérêts publics, et uniquement occupés du soin d'apaiser la faim de chaque jour. » (ISOCRATE : *Discours apologétiques*, 38.)

« hommes de progrès » ignorent qu'ils sont en contradiction formelle avec la principale conviction de leur maître[1].

L'histoire des races fameuses, et en particulier celle des Européens depuis l'époque dite de la renaissance, se résume, en quelque sorte, dans la désorganisation progressive de cet état primitif des sociétés. Partout, les résultats les plus apparents du travail séculaire des grandes nations ont été l'agglomération des hommes, la complication des activités et des existences, le développement de la richesse accumulée, de la culture intellectuelle et de la puissance politique, l'abus de ces trois dernières forces, enfin et surtout l'accroissement des inégalités dans les conditions sociales[2].

Les violences de la révolution ont plus contribué que les corruptions de la renaissance à développer les mauvaises inégalités. Pendant cinq ans, les hommes de la Terreur ont voulu établir, par la spoliation et le massacre des nobles, l'égalité des conditions, que leur maître espérait obtenir par le retour à la simplicité primitive. C'est le résultat opposé qui s'est produit. Dans les mœurs de notre temps, l'inégalité des conditions se développe plus que jamais, et elle prend les caractères les plus condamnables. Ainsi, par exemple, les riches et les nobles, dépouillés de

1. J.-J. ROUSSEAU termine son *Discours sur l'origine de l'inégalité des conditions* par la conclusion suivante : « L'inégalité, étant presque nulle dans l'état de nature, tire sa force et son accroissement du développement de nos facultés et des progrès de l'esprit humain, et devient stable et légitime par l'établissement de la propriété et des lois. »

2. « Il est bien singulier que les pays vantés pour leur luxe et leur police soient les pays où le plus grand nombre des hommes est plus malheureux que ne le sont les nations sauvages si méprisées des nations policées... Pour procurer le bonheur aux hommes, peut-être faudrait-il les rapprocher de la vie de pasteur : peut-être les découvertes en législation nous ramèneront-elles, à cet égard, au point d'où l'on est d'abord parti. » (HELVÉTIUS : *De l'Esprit*, t. I, p. 101, note.)

leurs magistratures locales par la tyrannie des rois et des terroristes, n'acceptent pas la déchéance qu'on leur impose. Ils marquent, par les scandaleuses inégalités du luxe, les distinctions de rang que leur assuraient autrefois des inégalités légitimes. En même temps, les institutions révolutionnaires font disparaître les inégalités qui, étant fondées sur la nature même de l'homme et des lieux, sont indispensables au bonheur des sociétés. Telles sont les lois de contrainte qui tendent à détruire les distinctions éternelles du père et des enfants, du mari et de la femme, du maître et de l'ouvrier, de l'officier et du soldat, du souverain et du sujet, enfin, en général des dirigeants et des dirigés. C'est parmi ces dernières classes que la destruction des inégalités légitimes se fait surtout sentir, de nos jours, d'une manière regrettable. En effet, les privilèges des hommes préposés à la direction des services publics répondent à des intérêts généraux qui naissent au sein des races compliquées. Ils leur sont nécessaires pour suppléer à l'impuissance des pères de famille chez les populations affaiblies par les agglomérations exagérées de l'Occident.

Parmi ces classes dirigeantes, on doit surtout honorer deux catégories. La première comprend les Autorités sociales qui, dans l'exercice des devoirs habituels de la vie privée, se préoccupent d'assurer au foyer, à l'atelier et au voisinage la satisfaction des deux besoins suprêmes : la connaissance de la loi morale et la jouissance du pain quotidien. La seconde catégorie, non moins nécessaire, est celle des « vrais nobles ». Ceux-ci, sans le secours d'aucun privilège, par les sentiments d'honneur et de vertu, perpétuent, dans leurs familles-souches, le dévouement à la vie publique. Ils constituent ainsi l'aristocratie naturelle, que le grand démocrate américain considérait comme le plus précieux des biens (VI, In, 8). Par leur

ascendant moral, ils garantissent les sociétés compliquées contre les fléaux déchaînés par la défaillance des familles instables et par la tyrannie des gouvernants. Ces hommes d'élite se développent spontanément sous l'empire de la loi de Dieu; ils sont les appuis du souverain et les protecteurs du peuple. Leur influence et leurs bienfaits constituent, par excellence, les inégalités légitimes.

D'autres inégalités forment, dans l'Occident, un ensemble inextricable de mœurs et d'institutions où le bien a souvent régné, mais où le mal est aujourd'hui dominant. L'inégale répartition de la richesse, de la science et du pouvoir, qui a procuré, aux bonnes époques, la paix et la prospérité aux grandes nations, devient aujourd'hui pour elles une cause de discorde et de souffrance,

Parmi les institutions révolutionnaires qui, en poursuivant l'égalité des conditions, ont abouti au résultat opposé, figure au premier rang la loi du 7 mars 1793. En établissant le partage forcé des héritages et l'interdiction du testament[1], cette loi n'a pas seulement créé en France des inégalités condamnables; elle y a détruit une des races les plus utiles aux peuples agriculteurs et militaires, celle des paysans.

Au commencement de ce siècle, le « paysan » procurait aux campagnes de France la paix et la stabilité, qui

1. « Le droit de tester, ce droit d'une volonté mortelle qui dicte des lois au delà de la vie, nous transporte si naturellement aux régions sublimes des sources du droit, que Leibnitz le faisait dériver de l'immortalité de l'âme... Le testament est le triomphe de la liberté dans le droit civil. Le testament, en effet, est entièrement lié au sort de la liberté civile; il est gêné, contesté quand la liberté est mal assise; il est respecté quand la liberté civile a, dans la société, la place qui lui appartient. La propriété étant la légitime conquête de la liberté de l'homme sur la matière, et le testament étant la plus énergique expression de la volonté du propriétaire, il s'ensuit que, tant est la liberté civile dans un État, tant y est le testament. L'histoire prouve que, toutes les fois que la liberté civile est comprimée ou mise en question, la propriété et par conséquent le testament sont sacrifiés à de tyranniques combinaisons... Un peuple n'est pas libre s'il n'a

sont encore assurées aux steppes de l'Orient par le pasteur et aux rivages du Nord par le pêcheur-côtier.

Les causes de cette influence bienfaisante sont souvent indiquées dans cet ouvrage, et elles peuvent, par conséquent, être résumées ici en quelques traits. Dans les conditions moyennes observées chez les bonnes races, une famille-souche comprend 18 personnes dont l'aptitude aux travaux de culture correspond à la force que peuvent développer 5 hommes et 5 femmes dont les âges sont échelonnés entre 20 et 60 ans. Pendant chaque génération, ce personnel reste dans un état complet d'équilibre : il s'accroît par les naissances, par le mariage de l'héritier et, au besoin, par l'adjonction d'ouvriers-domestiques; il se réduit par les décès, par le service militaire et par l'émigration. Quand aucune calamité publique ne survient, et surtout quand la fille aînée est chargée, en qualité d'héritière, de perpétuer la famille, la maison du paysan, après avoir pourvu à son propre recrutement, peut, en 25 ans, livrer 6 de ses membres aux services privés ou publics et aux colonies. Ainsi constituée, la famille peut tenir dans le meilleur état de production un domaine dont l'étendue varie de 20 à 60 hectares, selon la nature du sol et du climat. A la fin de chaque période de 25 ans, la maison se retrouve dans la situation où elle était au début. Pendant

pas le droit de tester, et la liberté du testament est une des plus grandes preuves de sa liberté civile. Partout, et dans tous les pays civilisés ou non, les désirs exprimés par le père à son moment suprême parlent plus haut aux enfants recueillis que toutes les lois de l'ordre civil. » (TROPLONG : *Traité des donations entre vifs et des testaments;* préface.) — Lorsque, en 1867, l'Empereur Napoléon III daigna me nommer membre du Sénat, je fus chargé de remettre ce passage sous les yeux de son auteur, qui était alors président de ce corps. J'avais été chargé, en même temps, de déclarer que Sa Majesté désirait que l'attention du Sénat fût attirée sur les excellentes raisons qui motivaient la réforme du régime immoral créé par la Terreur. Cette démarche resta complètement infructueuse.

ce temps-là, d'ailleurs, elle a pourvu à tous les besoins du domaine et de son personnel. En outre, elle a fourni un pécule aux membres qui restent, dans l'état de célibat, auprès de l'héritier, et elle a partagé entre les 6 membres émigrants, sous forme de dots, tous les produits nets du domaine. Dans l'ancienne France, comme dans les régions où la famille conserve la stabilité, l'institution de l'héritier et l'attribution des dots s'opéraient en vertu de la coutume qui autorisait le père de famille à disposer librement de ses biens[1]. Sous ce régime, la stabilité d'une famille est assurée autant que celle d'une nation. Tous les éléments de la « constitution essentielle » s'y trouvent réunis. Le domaine est lié indissolublement à la famille[2] : chez le paysan-propriétaire, par la propriété individuelle; chez le paysan-tenancier, par le patronage, et souvent, en outre, par la propriété communale. Enfin, chez toutes les familles, la soumission au Décalogue et à l'autorité paternelle, ainsi que le dévouement à la religion et à la souveraineté, sont les garanties suprêmes de la paix et du bonheur. Ces institutions étaient chères aux populations qui les avaient créées par la coutume; elles rattachaient le bonheur des individus à l'égalité des conditions; et cependant elles sont détruites presque partout pour être remplacées par un régime de souffrance et d'inégalité. Sur le versant

1. « Les biens du père, dont il est véritablement le maître, sont les liens qui retiennent ses enfants dans sa dépendance; et il peut ne leur donner part à sa succession qu'à proportion qu'ils auront bien mérité de lui par une continuelle déférence à ses volontés. » (J.-J. ROUSSEAU : *Discours sur l'inégalité des conditions,* IIe partie.) — « La loi naturelle ordonne aux pères de nourrir leurs enfants; mais elle ne les oblige pas de les faire héritiers. » (MONTESQUIEU : *Esprit des lois,* XXVI, 6.)

2. « Laissez un libre cours à la faculté de tester : on ne l'a attaquée, on n'a cherché à l'abolir ou à la restreindre arbitrairement, que pour ébranler le droit de propriété, pour affaiblir et dissoudre les liens de famille. » (DE HALLER : *Mélanges de droit public; De l'instruction publique,* tome Ier.)

français des Pyrénées, le partage forcé des héritages transforme rapidement les paysans aisés en propriétaires indigents (IV, IX, 17); tandis que, sur le versant opposé, les paysans basques et catalans conservent le bien-être qui, depuis vingt-cinq siècles, était acquis à la chaîne entière. En Normandie, la race féconde de paysans qui envoyait ses rejetons, bien dotés, aux colonies, par les ports de Dieppe et de Saint-Malo, est remplacée par une race stérile de locataires; et il faut maintenant aller au Bas-Canada pour retrouver l'ancienne fécondité normande. Dans les plaines suisses contiguës au Rhin, d'excellentes races de paysans à familles-souches sont ébranlées indirectement par l'enseignement matérialiste que propagent les universités voisines. En Hongrie et en Autriche, les paysans tenanciers sont détachés de leurs anciens patrons par des lois coercitives; mais ils sont soumis aujourd'hui à une autorité plus dure, celle des agents du fisc et des prêteurs d'argent (II, Ép. 4). Dans la plaine saxonne, les paysans gardent presque intactes leurs coutumes séculaires (III, III, 19); mais ils commencent à être ébranlés par les empiétements de l'autorité publique (III, Ép. 2), par l'établissement des chemins de fer, et surtout par les agglomérations manufacturières qui se forment, au sud-ouest de la plaine, sur le bassin houiller de la Ruhr (III, Ép. 4). Partout ces nouveautés rompent les liens de solidarité qui corrigeaient, au profit des faibles et des imprévoyants, les conséquences de l'inégalité naturelle des individus. Elles donnent à chacun plus de facilités pour marcher rapidement, soit vers la richesse, soit vers la pauvreté; elles rendent donc plus sensible le contraste qui, chez toutes les races, a compromis la paix et la stabilité.

En résumé, les changements extraordinaires qui se produisent de nos jours dans la constitution de l'Occident

multiplient les inégalités sociales ; ils indisposent les populations contre l'état actuel des sociétés ; et, par conséquent, ils commandent de promptes réformes. Malheureusement l'opinion publique n'est plus guidée par la loi morale : faussée par trois dogmes contradictoires, elle aggrave le mal en s'agitant dans un état absolu d'impuissance. La rupture des liens sociaux, créés par les peuples prospères, porte chaque individu à isoler ses aspirations dans celui des faux dogmes qui, sous des dehors trompeurs, est en fait le plus nuisible à son propre intérêt. Le riche revendique « la liberté systématique ». Le pauvre met son espoir dans « l'égalité providentielle ». Toutes les classes s'accordent d'ailleurs à user du « droit de révolte » contre les gouvernants, qui, depuis 1789, n'ont jamais pu satisfaire ces deux tendances incompatibles. Ces tendances ont toujours été conciliées équitablement par les coutumes qui dérivent de la constitution essentielle ; et c'est dans le rétablissement de ces coutumes que devrait consister aujourd'hui la réforme. Tant que l'opinion repoussera les institutions traditionnelles, il faudra accepter momentanément comme « tolérables » certaines inégalités que ces institutions condamnent. Cependant il faut, dès à présent, déclarer « condamnables » toutes celles qui ne permettent pas à une partie de la société de recevoir l'enseignement de la loi morale et de s'assurer par un travail honorable la jouissance du pain quotidien.

§ 3.

LES LIBERTÉS NÉCESSAIRES ET LES CONTRAINTES LÉGITIMES.

Les vérités rappelées ci-dessus au sujet des égalités sociales entraînent comme conséquences celles qui se rapportent aux libertés. Dans ces deux groupes d'intérêts so-

ciaux, la distinction du bien et du mal, du vrai et du faux, du juste et de l'injuste s'obscurcit à mesure que la société se complique. Les faits qui doivent être pris en considération deviennent plus nombreux, et l'étude en est plus difficile. La raison doit faire de plus grands efforts pour les rapprocher, puis pour en tirer des conclusions exactes. Cependant, même dans le dédale des sociétés compliquées, la raison fortifiée par le travail, ennoblie par le dévouement à la vérité, fournit le fil conducteur, tant que la règle de conduite est prise dans la loi morale et dans la coutume des temps de prospérité. Entre les deux régimes extrêmes qu'offrent encore les peuples contemporains, on voit se manifester, à cet égard, des différences considérables; parfois même les idées nouvelles, comparées aux anciennes, constituent des contrastes absolus en ce qui touche la notion des libertés.

Cette notion reste fort nette chez les races simples et frugales, qui demeurent soumises au Décalogue et à l'autorité paternelle. Parmi ces populations, isolées dans les steppes (IV, 4) ou sur les rivages polaires (IV, 3 et 5), le sentiment du vrai n'est altéré, ni par les erreurs des lettrés, ni par les spéculations des marchands, ni par l'invasion des chemins de fer qui deviennent partout les véhicules irrésistibles de ces dangereuses nouveautés. Sous la protection de leurs coutumes séculaires, les pères de famille ont toute la liberté dont ils ont besoin, soit pour inculquer la connaissance de la loi morale à leurs enfants, soit pour leur assurer la jouissance du pain quotidien. Ils auraient, s'il y avait lieu, le pouvoir de contraindre un voisin récalcitrant à remplir les mêmes devoirs. Entre ces libertés nécessaires et ces contraintes légitimes, il n'y a place à aucun dissentiment, à aucun doute: rien ne peut donc, sous une telle constitution sociale, troubler la paix et la stabilité.

L'opinion publique est faussée au contraire, en ce qui touche les libertés et les contraintes, chez les nations riches, lettrées et puissantes de l'Occident. Depuis deux siècles, les abus de la richesse, de la science et du pouvoir ont amoindri ou même détruit dans les cœurs l'ascendant des forces morales de la constitution essentielle. Au point de vue de certaines populations les plus envahies par le mal, « le progrès » consiste à renverser les digues qui ont toujours été opposées au débordement du vice et de l'erreur par ces forces morales. L'enseignement des novateurs imbus de cette doctrine se résume en ces quatre points principaux. Les prescriptions du Décalogue sont tout au moins inutiles, parce que l'homme, comme l'animal, est guidé par un instinct sûr vers les sentiments et les actes qui conviennent le mieux à sa nature. L'autorité paternelle est un obstacle, car la science des écoles, sans cesse accrue par le progrès rapide des idées, est devenue la source de toute lumière (IV, 3) : d'où il résulte que la jeunesse, initiée à la connaissance des découvertes les plus récentes, est devenue plus apte que la vieillesse et l'âge mûr à diriger les sociétés modernes. La religion est un instrument suranné, parce qu'elle est remplacée par la science et discréditée par les divisions et l'impuissance actuelle des croyants. Enfin, par une conséquence logique, l'ancienne souveraineté, fondée sur l'union de l'État et de l'Église, a pour successeur naturel le peuple, principe souverain de toute autorité, seul juge de la distinction à établir entre le bien et le mal[1].

1. Tocqueville a été le plus dangereux apôtre de ces erreurs. Il s'est complètement mépris sur l'origine du gouvernement américain. Il n'a pas vu que cette origine se rattachait à un fait et non à un principe. Le véritable auteur de la constitution des États-Unis, Thomas Jefferson, fonda une démocratie parce que, de son temps, le peuple, composé d'agriculteurs soumis au Décalogue, était la classe la plus capable de choisir les *aristoï* (VI, In. 8). Mais il jugeait cette

Les sociétés européennes qui ont atteint le plus haut degré de complication n'ont pas toutes adopté ces erreurs fondamentales. L'Angleterre, par exemple, conserve assez bien le respect des forces morales; mais je remarque qu'il s'y produit dans les idées depuis 1836, époque de mon premier voyage en ce pays, une transformation qui réagit d'une manière fort apparente sur les mœurs et même sur les institutions. Ainsi, en ce qui touche les rapports des maîtres et des ouvriers, l'opinion autorise des libertés et des contraintes qui engendrent déjà des conséquences injustes et dangereuses. Aux époques d'activité commerciale, les innombrables fabriques animées par la houille et la vapeur veulent accroître leur production; et, à cet effet, elles attirent, par l'appât d'un fort salaire, des ouvriers qui, antérieurement, se contentaient d'une situation plus modeste, mais plus sûre. Puis, quand le chômage succède à cette excitation factice, les fabricants laissent sans aucun moyen d'existence les ouvriers qu'ils ont ainsi déclassés. En s'attribuant cette liberté, les maîtres enfreignent le devoir que leur imposait l'ancienne interprétation du Décalogue. Fixée sur ce point par le concile de Trente, reproduite dans les catéchismes français du XVII[e] siècle, cette interprétation obligeait les patrons à traiter les ouvriers comme leurs enfants[1]. Chez les Anglais,

forme de gouvernement inapplicable à la *canaille* des villes de l'Europe. Tocqueville s'est trompé en attribuant à une classe d'hommes la supériorité qui n'appartient qu'à la vertu. Il est démenti par la corruption présente du peuple américain; et, au surplus, il s'était réfuté d'avance par les passages suivants de son livre : « Comment la société pourrait-elle manquer de périr si, tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas? Et que faire d'un peuple maître de lui-même, s'il n'est soumis à Dieu? » — « En même temps que la loi permet au peuple américain de tout faire, la religion l'empêche de tout concevoir et lui défend de tout oser. » (A. DE TOCQUEVILLE : *La Démocratie en Amérique,* tome I, ch. XVII.)

1. Les *Instructions générales en forme de Catéchisme*, imprimées par

la taxe des pauvres contraint, il est vrai, les propriétaires fonciers de chaque région à fournir le pain quotidien aux individus tombés dans le dénûment; mais cette contrainte implique deux conséquences injustes : elle disperse dans diverses *workhouses* (maisons de travail) les membres des familles assistées; elle impose aux immeubles ruraux une grande partie des charges qui devraient grever exclusivement les immeubles manufacturiers. Le mal est plus grand en France, où les faux dogmes de 1789 et les lois qui en dérivent sapent presque tous les commandements du Décalogue. Plus qu'en Angleterre, par conséquent, les sages sont obligés, dans l'intérêt même de la paix publique, de tolérer ces libertés dangereuses et ces contraintes injustes. Ils s'efforcent de ramener les esprits à la vérité éternelle; et, en attendant cette réforme, ils réclament seulement les libertés et les contraintes les plus nécessaires, celles qui ont pour objet le respect dû à Dieu, au père et à la femme[1].

ordre de Ch.-J. Colbert, évêque de Montpellier, sous la date de 1705, contiennent à ce sujet le texte suivant :

« D. — Quels sont les devoirs des supérieurs envers les inférieurs?

« R. — 1° L'amour; 2° la vigilance; 3° l'instruction; 4° la protection; 5° l'assistance; 6° le bon exemple; 7° les prières pour eux.

« D. — Quels sont les devoirs des maîtres envers leurs serviteurs et ouvriers?

« R. — 1° Observer avec fidélité les conventions qu'ils ont faites avec eux; 2° ne point les faire attendre pour leur salaire; 3° les assister sains et malades; 4° les corriger de leurs fautes, veiller sur leur conduite et leur instruction; 5° les traiter avec charité comme leurs frères. »

1. « L'autorité s'accorde avec la liberté, quand celui qui obéit n'est dirigé que pour son propre bien, ou dans un but de bien public; d'abord, parce que l'homme est un être destiné par sa nature à vivre en société, et que la vie sociale ne saurait exister pour un grand nombre d'individus, s'il n'en est un qui ait la préséance, et qui soit chargé de pourvoir au bien commun, car plus les hommes sont nombreux et plus ils se proposent d'objets différents. Ensuite... si l'on admet qu'un homme peut avoir sur les autres une supériorité de science et de justice, il faut admettre, en conséquence, qu'il n'en usera que pour le bien de tous... Saint Augustin l'a dit : « Les justes commandent non pour

§ 4.

LES OBÉISSANCES NÉCESSAIRES, LES RÉSISTANCES LÉGITIMES ET LES RÉVOLTES CONDAMNABLES.

Les races soumises au Décalogue y trouvent d'abord les principes de toute paix, c'est-à-dire les prescriptions qui leur imposent le devoir d'accepter certaines inégalités et de se soumettre à certaines contraintes. Dans sa sublime concision, le texte de la loi suprême n'indique point aux subordonnés comment ils peuvent se défendre contre l'injustice des pouvoirs préposés à l'accomplissement de ces prescriptions. Mais, sous l'empire de leur préoccupation dominante (I, 2), avec l'appui des chefs inspirés par l'amour paternel, les individus ne tardent pas à faire prévaloir les garanties nécessaires; et bientôt la coutume institue les égalités et les libertés auxquelles l'individu, la famille et le voisinage ont le droit de prétendre. Il en a été de même chez toutes les races prospères, en ce qui touche les devoirs d'obéissance et les droits de résistance. L'intelligence de cette vérité a été pour moi un des plus précieux résultats de la méthode d'observation.

L'esprit de révolte contre toute autorité était le sentiment qui dominait à Paris, à l'époque où je fus admis à deux de ses grandes écoles. Garanti contre ce désordre par l'enseignement d'un sage (I, 4), je commençais à m'y habituer, quand j'entrepris mon premier voyage dans la plaine saxonne et dans les montagnes du Hartz (I, 5).

« l'amour du pouvoir, mais portés par le désir d'être utiles; c'est ce que l'ordre « naturel prescrit; c'est ainsi que Dieu a organisé l'homme. » Et saint Pierre a pu dire aussi : « Que chacun répande sur les autres la grâce qu'il a reçue. » (S. THOMAS D'AQUIN : *Somme théologique*, I, question XCVI, art. 4.)

L'étonnement causé par l'esprit d'obéissance qui régnait en ce pays fut l'une de mes plus vives impressions[1]. L'admiration naquit peu à peu, à mesure que vingt-cinq voyages nouveaux (1831-1864) et d'importantes fonctions m'initiaient plus complètement à la connaissance des pays étrangers. Le plus solide enseignement me fut fourni, dans mon propre pays, par les commotions de 1830, de 1848, de 1851 et de 1870. L'observation de leurs terribles conséquences acheva de me démontrer l'inutilité de la violence employée comme moyen de réforme. Toutes ces impressions se sont résumées en un respect profond pour le texte de la loi suprême : elles fortifient chaque jour ma confiance dans la constitution essentielle et dans les coutumes qu'en ont déduites les sages de tous les temps.

Chez les sociétés prospères, chacun se conforme aux devoirs de subordination fixés par ces coutumes. Le fils obéit au père, la femme au mari, le serviteur au maître, l'ouvrier au patron, le soldat à l'officier, le citoyen aux pouvoirs civils. Tous, d'ailleurs, se soumettent aux autorités réunies de Dieu et du souverain.

Les règles de l'obéissance établies par la loi et la coutume, dans chaque subdivision de la hiérarchie sociale, obligent le subordonné, alors même que le chef ne fait pas tout son devoir[2].

1. Autrefois, selon MONTESQUIEU, « on regardait les travaux des mines comme « si pénibles qu'on croyait qu'ils ne pouvaient être faits que par des esclaves ou « par des criminels. Mais on sait qu'aujourd'hui les hommes qui y sont « employés vivent heureux. On peut se faire instruire de ce qui se passe à cet « égard dans les mines du Hartz dans la Basse-Allemagne, et dans celles de « Hongrie. On a, par de petits privilèges, encouragé cette profession; on a « joint à l'augmentation du travail celle du gain; et on est parvenu à leur faire « aimer leur condition, plus que toute autre qu'ils eussent pu prendre. » (*Esprit des loix*, XV, 8.)

2. JOSEPH DE MAISTRE, prenant pour exemple un crime qui, accompli par des rois chrétiens, serait jugé damnable, ajoute : « Et cependant je doute qu'il

Le respect dû au principe d'autorité ne permet pas d'indiquer par la loi, avec la même précision, comment on peut faire obstacle au souverain qui serait porté à commettre des actes abusifs. Le supérieur qui abuse est donc plus coupable et plus dangereux que l'inférieur qui se révolte. Le premier, enorgueilli d'un pouvoir sans bornes bien définies, se corrompt plus aisément que le second, contenu par la loi pénale. Heureusement, on peut, dans les bonnes constitutions sociales, conjurer cette forme du mal par des moyens plus efficaces que le texte des lois écrites. Le désordre que n'atteint pas la loi est réprimé, selon la coutume, par les représentations respectueuses des hautes autorités publiques et par le contrôle moral des sujets. C'est dans ces représentations et ce contrôle que consistent les résistances légitimes. Lorsque ces résistances ont fait défaut, lorsque les vices ou les tyrannies du souverain ont pu s'étaler au grand jour avec le concours des classes dirigeantes, la décadence s'est toujours manifestée[1].

Quand un tel état de choses persiste longtemps chez

fût possible de le leur défendre par une loi fondamentale écrite, sans amener des maux plus grands que ceux qu'on aurait voulu prévenir. » (*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques;* Paris, 1814, 1 vol. in-8°, page 6.)

1. Le règne de Louis XIV fournit la preuve la plus éclatante de la corruption qui peut être introduite subitement au sein d'une société morale par les mauvais exemples d'un roi. Je choisis dans la *Correspondance de* MADAME, DUCHESSE D'ORLÉANS, l'un des traits que l'on peut citer sans s'écarter du respect qui doit être gardé envers le lecteur : « Du temps de la reine et de la première dauphine, il n'y avait à la cour que modestie et dignité. Ceux qui étaient débauchés en secret affectaient en public la retenue; mais depuis que la vieille guenipe s'est mise à gouverner et qu'elle a introduit tous les bâtards dans la maison royale, tout est allé sens dessus dessous. » (Édition de G. Brunet; Paris, 1855, t. I, p. 307.) — La thèse sur la perte du sens moral se trouve justifiée vis-à-vis de l'auteur même de cette lettre par cette indécente qualification adressée à une dame (Mme de Maintenon) qui contribua tout au moins à diminuer les scandales de la cour.

une grande nation, le remède se trouve dans le renouvellement traditionnel et non dans le changement brusque du pouvoir. La patience des gouvernés, quand elle se fonde sûr les forces morales et non sur la paresse ou la lâcheté, amène tôt ou tard la réforme. Au contraire, la révolte, inspirée par l'erreur fondamentale et ses trois faux dogmes, augmente le mal et conduit à la ruine. C'est ce que démontre l'ère de décadence inaugurée en France, en 1661. Le siècle de corruptions royales, qui a précédé 1789, a été moins funeste à la France que le siècle de corruptions populaires qui lui a succédé. Revenue à ses institutions traditionnelles, la France pourrait souffrir encore sous l'autorité de souverains qui recommenceraient à les violer. Toutefois, dans ce cas même, elle n'accumulerait pas durant un nouveau siècle de mauvaises mœurs et de tyrannies, la somme de hontes qu'une ville égarée lui a fait subir, du 18 mars au 28 mai 1871.

La loi suprême et l'expérience condamnent donc, comme inutile en fait, la révolte contre un gouvernement qui mépriserait les deux besoins essentiels du peuple : l'enseignement de la loi morale et la possession du pain quotidien. En France, notamment, onze révolutions, accomplies depuis quatre-vingt-dix ans, n'ont fait qu'aggraver le mal qu'elles prétendaient guérir. La réforme est devenue une condition d'existence. Il faut enfin nous résigner à l'opérer sans violence, avec le concours du temps. Ce concours, en effet, est indispensable pour mettre en œuvre les moyens de guérison, qui seuls ont réussi aux peuples souffrants : le retour aux coutumes nationales des temps de prospérité; l'adhésion aux bons exemples des peuples prospères; enfin la réaction contre l'erreur fondamentale (VI, 6), en vertu des lumières que fournit la vérité éternelle (IV, In. 1).

§ 5.

COMMENT LES ERREURS TOUCHANT L'ÉGALITÉ, LA LIBERTÉ ET LE DROIT DE RÉVOLTE DÉSORGANISENT LES RAPPORTS SOCIAUX ET REJETTENT SUR LES OUVRIERS LE POIDS DE LA SOUFFRANCE.

J'ai souvent indiqué, dans cet ouvrage, pourquoi la croyance à la perfection originelle de l'enfant et aux trois faux dogmes de 1789 fait naître la discorde au sein des familles et des sociétés envahies par ces erreurs. Je n'ai donc ici qu'à résumer sommairement ces nombreux détails.

L'erreur fondamentale et ses trois conséquences logiques n'ont été complètement repoussées jusqu'à ce jour que dans quatre oasis de vertu (IV, 8) et dans l'empire ottoman. A partir de 1830, elles ont envahi les autres régions de l'Europe, à mesure que les chemins de fer y ont pénétré. Cette invasion est survenue au milieu de circonstances sans précédents. Elle a introduit tout à coup les nouveautés de l'Occident, au milieu des populations patriarcales, à idées simples, avec une exagération qui ne s'est guère produite en Angleterre, en Néerlande, dans la plaine saxonne et même en France, au sein de sociétés où régnaient depuis longtemps la complication des idées et les débordements du luxe. Dans la transformation qui est accomplie en Europe par les nouveaux véhicules des hommes, des choses et de la pensée, la désorganisation sociale est d'autant plus profonde que la transition du bien au mal est plus brusque et moins attendue. Ainsi, parmi les races qui conservaient le mieux, en Russie, la foi naïve des anciens âges, les novateurs les plus écoutés sont ceux qui admettent l'erreur fondamentale comme l'expression de la vérité absolue et qui en induisent, avec une impi-

toyable logique, les conclusions fausses qui doivent nécessairement en découler (II, In, 7). Élevés à l'école du naturalisme allemand[1], ces novateurs professent que l'homme possède en naissant la perfection originelle propre à l'animal; que dans toute société d'hommes, comme dans celles des animaux sociables, l'individu trouve en lui-même toutes les aptitudes nécessaires pour conquérir, dans le libre contact avec la nature, la jouissance de sa vraie destinée; qu'en conséquence la réforme n'a « rien » à conserver parmi les institutions traditionnelles qui, chez toutes les races, ont réglé les rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables. Il convient de signaler l'existence de cette doctrine pour montrer la désorganisation intellectuelle que peut amener une erreur préconçue prêchée au mépris de l'évidence, et démontrée en outre par la méthode d'observation; aussi n'y a-t-il pas lieu de la réfuter autrement que par la mention de cette évidence. Ses adeptes, d'ailleurs, se sont mis à l'abri de toute réfutation en déclarant qu'ils considèrent comme non avenue toute critique ayant pour bases non seulement la tradition de l'humanité, mais encore la moralité, l'utilité et la raison! Les adeptes du « nihilisme » se réfuteront eux-mêmes s'ils tentent jamais de créer une société d'hommes fondée sur leur principe.

Les deux autres classes de réformateurs contemporains ne donnent point dans ces exagérations. Ils s'adressent, en Occident, à des populations moins naïves que les disciples des « nihilistes ». Ils se recrutent non seulement

1. Ceux de mes concitoyens qui ne connaissent pas la langue allemande pourront prendre une idée de cette doctrine en lisant l'ouvrage dont la traduction française a pour titre : *Force et Matière, études d'histoire et de philosophie naturelle,* par Louis Buchner, docteur en médecine; Paris, 1 vol. in-8°, 1865, C. Reinwald. Ils en trouveront les principales conclusions pratiques exprimées aux pages 257, 265 et 266.

parmi les lettrés que forment les universités, mais encore parmi les hommes qui ont acquis une certaine expérience de la vie dans les manœuvres compliquées de la politique, dans le rude travail du barreau ou dans les opérations lucratives du commerce (IV, 10). Les plus influents se rattachent à la doctrine de « l'évolutionnisme ». Ils ne se mettent guère ostensiblement sous le drapeau de l'erreur fondamentale. Celle-ci existe toutefois à l'état latent dans tous leurs écrits, et elle apparaît souvent au lecteur attentif à travers une foule d'affirmations, qui ne sauraient être justifiées que dans le cas où la légitimité de cette croyance préconçue aurait été d'abord démontrée. La doctrine ne fait point table rase de toutes les institutions traditionnelles; elle n'est, à première vue, ni révolutionnaire, ni même passionnée pour la réforme; mais, au fond, elle tend à une transformation radicale des sociétés actuelles. Ainsi, en ce qui touche les religions établies, les évolutionnistes modérés laissent entrevoir qu'ils pourraient en créer une meilleure, et se passer de Dieu, en s'appuyant sur « la science ». Leur propagande a pour moyen principal, soit la négation des égalités ou des libertés nécessaires, soit la condamnation des inégalités ou des contraintes légitimes. Elle aboutit, en général, à briser les rapports qui unissaient précédemment les hommes; en sorte que le résultat définitif de cet enseignement serait le règne universel de la discorde[1]. En principe, l'évolutionnisme ne réclame pas le droit de révolte; et, sous ce rapport, il n'excite pas les mêmes inquiétudes que la doctrine complète de 1789. En réalité, il n'est pas moins

1. Les caractères que je viens d'indiquer peuvent être observés dans les écrits de M. Herbert Spencer, l'un des plus habiles écrivains de l'évolutionnisme. Pour apercevoir le danger de cette doctrine, il faut lire avec beaucoup d'attention la traduction suivante d'un livre de cet auteur : *L'Introduction à la science sociale;* 1 vol. in-8°, 1875; Paris, Germer-Baillière.

dangereux, parce qu'il a pour objet essentiel la propagation lente des deux autres faux dogmes de cette époque. Cet enseignement fausse les notions légitimes de liberté et d'égalité établies par la tradition de toutes les races prospères. Il brise les liens sociaux les plus nécessaires, en désorganisant les foyers domestiques et les ateliers de travail. Ce désordre se développe surtout dans les agglomérations d'hommes contiguës aux bassins houillers de l'Angleterre et de la France. Il expose les ouvriers à des souffrances qui étaient inconnues sous les anciens régimes européens.

En Angleterre, les idées et les mœurs ont exagéré, dans les ateliers de travail, l'application du principe de liberté. L'ouvrier imprévoyant ou peu habile souffre parce que le maître a été libéré des contraintes morales qui obligeaient l'ancien patron à garantir le bien-être de ceux qu'il avait une fois attachés à sa fortune (3). L'ouvrier habile et prévoyant conserve d'ailleurs la liberté fondamentale des pères de famille : il peut instituer un héritier (2) et s'assurer ainsi à lui-même, à l'heure de la mort, la satisfaction inexprimable de penser qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour perpétuer, chez ses descendants, la connaissance de la loi morale et la jouissance du pain quotidien. L'inconvénient de la liberté accordée au maître, contrairement aux principes du Décalogue, a d'ailleurs été compensé par un avantage accordé à l'ouvrier. L'hypothèque légale qui, depuis 1601, grève la propriété foncière du riche pour assurer au pauvre son pain quotidien a été perfectionnée dans son application par l'établissement d'une nouvelle circonscription administrative, celle des « Unions de paroisses » (III, VI, 19).

En France, des lois écrites, contraires à la tradition des peuples prospères, ont exagéré, dans le régime du travail

comme dans la constitution de la famille, l'application du principe d'égalité. L'ouvrier imprévoyant souffre parce que le maître, déclaré l'égal de son serviteur, est dispensé envers lui de tout devoir moral d'assistance et de protection. L'ouvrier prévoyant souffre plus encore comme père de famille. La loi immorale et l'opinion égarée, qui proclament l'égalité des enfants devant l'héritage, lui enlèvent le pouvoir d'assurer l'avenir de ses enfants par la constitution d'un héritier. Ce régime disperse improductivement, à la mort du père de famille, les fruits de son dévouement (V, VI, 18). Il perpétue l'inégalité des conditions et il détruit les coutumes qui, dans l'ancienne France, permettaient aux classes inférieures de s'élever, par le talent et la vertu, aux premiers rangs de la société[1]. Les larges compensations fournies aux ouvriers par la charité publique et privée ne sont pas sans inconvénients : elles communiquent au corps social une vie factice qui est un nouveau moyen d'y maintenir l'inégalité. Les riches, groupés dans les villes, s'honorent assurément par les largesses que signale la presse périodique ; mais ils donneraient un meilleur exemple, s'ils résidaient sur leur domaine, et

1. Voici, entre mille autres, un exemple de cette élévation lente des familles : « Ces Bissy s'appellent Thiard, sont de Bourgogne, ont été petits juges, puis conseillers aux présidiaux du Mâconnois et du Charolois, devinrent lieutenants généraux de ces petites juridictions, acquirent Bissy, qui n'étoit rien, dont peu à peu ils firent une petite terre, et l'accrurent après que leur petite fortune les eût portés dans les parlements de Dijon et de Dôle, où ils furent conseillers, puis présidents, et ont eu enfin un premier président en celui de Dôle. Leur belle date est leur Pontus Thiard, né à Bissy en 1521, qui se rendit célèbre par les lettres, et dont le père étoit lieutenant général de ces justices subalternes aux bailliages du Mâconnois et du Charolois. C'étoit au temps où les savants, ranimés par François Ier, brilloient. Celui-ci étoit le premier poëte latin de son temps, et en commerce avec tous les illustres. Cela lui valut l'évêché de Châlon-sur-Saône, qu'il fit passer à son neveu. Ce premier président du parlement de Dôle, dont les enfants quittèrent la robe, étoit le grand-père du vieux Bissy, père du cardinal. » (Duc de Saint-Simon : *Mémoires*, t. XII.)

s'ils appliquaient leur superflu au bien-être des gens du voisinage. Les pauvres n'acceptent pas, en effet, sans répugnance les bienfaits des riches, quand ils ne peuvent pas s'acquitter journellement, à leur manière, par des témoignages de reconnaissance et de dévouement. L'étude des sentiments que développent les moyens d'assistance m'a souvent démontré que le régime de l'Angleterre est moins nuisible que celui de la France à la conservation de la paix sociale.

Je ne conclus pas des observations précédentes que le régime anglais de la taxe des pauvres devrait être appliqué à la France. Sous notre régime actuel de centralisation, la spoliation des propriétaires fonciers deviendrait imminente. Avec un bon régime de gouvernement local, le personnel nécessaire au service ne pourrait être constitué qu'après une réforme préalable introduite dans les mœurs des propriétaires ruraux. Au surplus, sur ce point comme sur tous les autres, la réforme implique le retour à un système d'éducation qui rende à l'esprit français la faculté de subordonner l'usage de la logique aux inspirations du bon sens et de l'équité.

En attendant qu'une vraie réforme devienne possible, on atténuerait les inconvénients du régime actuel d'assistance en se rendant compte des répugnances qu'il soulève chez les ouvriers animés des meilleurs sentiments. L'étude des monographies de familles, faite personnellement par les autorités préposées à ce service, indiquerait à la longue le principe suprême de l'assistance : le secours donné à l'ouvrier par le patron qui l'emploie. Au milieu de ses immenses imperfections, le régime anglais s'approche quelque peu de ce principe en confiant l'octroi des secours à l'élite des propriétaires fonciers, qui en font les frais et qui résident près des nécessiteux. Ce but n'est point atteint

en France par les fonctionnaires des bureaux de bienfaisance, ni même par les louables sociétés dites de « Saint-Vincent-de-Paul » (V, VIII, 13), composées de jeunes étudiants appelés momentanément dans nos villes. Ces nuances délicates des rapports sociaux amenés par la désorganisation des familles et des ateliers se sont fait jour fréquemment dans le cours de mes études. A ce sujet, j'ai beaucoup appris d'un charpentier (du Devoir), vrai sage vénéré par des ouvriers d'élite, feu Agricol Perdiguier, dit Avignonnais-la-Vertu (V, IX, 17). Ainsi, par exemple, lui ayant un jour demandé son avis sur les sociétés de secours formées principalement par les étudiants parisiens, je reçus cette réponse : « Je me résigne, en constatant que la misère des ouvriers est devenue un moyen d'éducation morale pour les enfants des riches; toutefois j'aimerais mieux qu'elle fût secourue en vertu d'un droit équitable, comme sous le régime anglais. »

CHAPITRE VIII

LA MÉTHODE DES MONOGRAPHIES DE FAMILLES OUVRIÈRES

§ 1.

LES OUVRIERS, OBJET PRINCIPAL DE LA MÉTHODE.

Selon le langage ordinaire, j'appelle *ouvriers* les individus qui exécutent de leurs propres mains les opérations dont les produits pourvoient aux besoins usuels des sociétés. Ces personnes prennent une part prépondérante à la création des moyens essentiels de subsistance. Or ceux-ci, comme je l'ai indiqué (IV, 1 à 10), subissent de grandes modifications selon les lieux, les races et les temps. De là il résulte que l'organisation matérielle et morale de la population ouvrière et la nature de ses travaux forment un des traits caractéristiques de la constitution des sociétés.

Chez les races les plus simples, toutes les familles s'emploient à ce genre de travaux pour en consommer directement les produits. Aux proportions près, la famille est l'image exacte de la société. Pour connaître la constitution sociale, il suffit d'observer les moyens et le mode d'existence de la famille ouvrière. Par la nature même des choses, l'ouvrier est l'objet habituel de la méthode.

Chez les races parvenues au plus haut degré de complication, les ouvriers forment encore l'immense majorité des producteurs et des consommateurs. La minorité est représentée par deux groupes, dont l'importance est fort inégale.

Le premier groupe, relativement nombreux, comprend

les maîtres, c'est-à-dire les propriétaires fonciers, les capitalistes et les chefs de toute sorte qui fournissent à certaines catégories d'ouvriers des instruments de travail, une direction technique dans les opérations manuelles, enfin une direction morale et un patronage qui étendent à l'atelier de travail la fonction paternelle, celle que le maître remplit au foyer domestique à l'égard de ses enfants. Ce régime de patronage a toujours joué un grand rôle dans les constitutions les plus célèbres; et, de nos jours, quand il est bien pratiqué, le maître est justement nommé *patron*. Chez les races agglomérées, la condition de l'ouvrier se modifie d'ailleurs à l'infini (IX, 6). Les principales nuances correspondent aux diverses situations que les ouvriers occupent dans les travaux de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. En général, elles prennent naissance par le passage graduel de ces deux arts au commerce : tel est le cas, par exemple, chez les colporteurs, les charretiers, les bateliers et les petits marchands.

Le second groupe reste toujours rare dans les constitutions les plus solides : il comprend les familles et, parfois seulement, les individus qui, ne se rattachant pas aux catégories précédentes, s'adonnent exclusivement aux arts libéraux (IV, 11). Même lorsque les localités s'adonnent spécialement à l'exercice de ces arts, on peut encore acquérir une connaissance précise de la constitution sociale, en se bornant à étudier la population chargée des travaux manuels. Toutefois il faut alors que la méthode indique, avec tous les détails nécessaires, les rapports qui unissent l'ouvrier avec le maître et, s'il y a lieu, avec le médecin, l'instituteur, le prêtre, le personnel de la justice et de la force armée, les officiers publics de toute sorte et les autres professions libérales.

On pourrait croire, à première vue, que l'étude d'une société répartie sur un vaste territoire ne saurait être ramenée à l'observation méthodique d'un petit nombre de familles, adonnées à la pratique des principales sortes de travaux manuels. La nature de l'homme offre une diversité infinie. Les enfants issus d'un même mariage montrent, dans le choix du bien et du mal, des tendances souvent opposées (III, 2). Il semble donc que, dans le même lieu et la même profession, il devrait régner, à plus forte raison, de grandes différences entre les familles. Cette prévision n'est point justifiée par les faits. Je vais expliquer comment les bonnes constitutions sociales réussissent à effacer les inégalités que devraient amener les diversités de la nature humaine.

§ 2.

LES CARACTÈRES DE LA DIVERSITÉ DES FAMILLES, CHEZ LES OUVRIERS DES RACES SIMPLES.

Les pasteurs, qui habitent les steppes contiguës à la frontière commune de l'Europe et de l'Asie, offrent des caractères tellement identiques qu'il suffit d'observer méthodiquement une famille pour les connaître toutes. Il en est de même pour les pasteurs demi-nomades des steppes de l'Atlas, qui conservent fidèlement les traditions, bien qu'ils soient en contact journalier avec des colons sortis des races les plus instables de l'Occident. Avec d'autres caractères, la même uniformité se retrouve chez les pêcheurs-côtiers des rivages polaires de la Scandinavie, où les agriculteurs, repoussés par la rigueur du climat, ne viennent guère compliquer l'état de la population. Dans ces trois régions, les familles conservent l'uniformité traditionnelle et la paix par les liens du sang ou

par des rapports habituels de voisinage, bien que, là comme ailleurs, les jeunes générations se montrent fort disposées à la discorde et à la nouveauté.

Partout, chez ces races simples, les inclinations vicieuses de l'enfance et de la jeunesse sont domptées par les familles, solidement appuyées sur le Décalogue et sur les coutumes qui en sont dérivées à l'aide du temps. Trois traditions principales défendent, contre l'esprit de nouveauté des femmes et des enfants, l'œuvre de paix et de stabilité transmise par les ancêtres. En premier lieu, le chef de famille met peu à peu à l'épreuve, puis s'associe le futur héritier, qu'il choisit au milieu d'une nombreuse génération de frères et de sœurs pour les gouverner[1]. Ainsi élus par l'autorité la plus compétente, l'héritier et son conjoint sont dressés à l'exercice de l'autorité domestique, jusqu'à ce qu'ils aient un jour à choisir, parmi leurs propres enfants, de concert avec les parents parvenus à la vieillesse, l'héritier d'une nouvelle génération. Formés sous un tel régime, les chefs de famille ont l'expérience, le discernement, l'ascendant moral et l'autorité effective nécessaires pour réprimer dans la jeunesse et jusque dans l'âge mûr[2] les manifestations du vice originel. En deuxième lieu, les familles sont éparses sur de vastes territoires : les membres n'ont guère entre eux de contacts habituels; et, en conséquence, les chefs peuvent aisément protéger la jeunesse contre la corruption qui pourrait

1. Ainsi LA BIBLE (*Genèse*, XXVII, 29) place dans la bouche d'Isaac mourant ces paroles, qu'il adresse à son héritier Jacob :

« Soyez le seigneur de vos frères, et que les enfants de votre mère s'abaissent devant vous. » — A son tour, Jacob, ayant appelé ses enfants autour de lui à sa dernière heure, « bénit chacun d'eux, en leur donnant les bénédictions qui leur étaient propres. » (*Ib.*, XLIX, 28.)

2. J'ai exercé, en Sibérie, pendant vingt années une haute direction sur une de ces races simples qui ont pour fondements le Décalogue et l'autorité paternelle. J'ai dû demander parfois à des hommes de quarante ans leur avis sur

naître accidentellement chez les voisins. En troisième lieu enfin, les pères ne sont point désarmés en présence des défaillances qui se produiraient au sein même de leurs familles. Ils ne sont guère en présence de natures vicieuses ou rebelles; mais ils rejettent au loin, en s'aidant d'un judicieux régime d'émigration, les individus qui se montrent les moins aptes à fortifier la paix intérieure.

§ 3.

LES CARACTÈRES DE LA DIVERSITÉ DES FAMILLES, CHEZ LES OUVRIERS DES RACES COMPLIQUÉES.

Le besoin de paix et de stabilité existe pour les races compliquées comme pour les races simples, et il y est satisfait par les mêmes moyens. Chez les unes comme chez les autres, la société se compose, non d'individus isolés et indépendants, mais de familles. Le problème de la paix a toujours le même objet : empêcher les individus de céder aux tendances qui les portent à répandre autour d'eux la discorde. Il est résolu en grande partie pour le corps social, s'il l'est pour la famille; et la solution est la même pour chacune de ces unités sociales, quelle que soit la simplicité ou la complication de l'ensemble. La paix intérieure de la famille ne peut être assurée que par la réunion harmonieuse des trois conditions indiquées ci-dessus (2) : l'institution de l'héritier le plus capable de

les questions délicates que soulève l'organisation des grands ateliers métallurgiques et des mines qui les alimentent. J'ai constaté, en général, que, dans ce cas, les praticiens d'une aptitude éprouvée ne se hasardaient point à répondre avant d'avoir consulté leurs pères. Chez les races compliquées de l'Occident, et surtout en France, j'ai trouvé la disposition d'esprit opposée parmi les hommes de vingt ans. Cette disposition prend sa source dans la confiance exagérée que l'opinion accorde à l'enseignement scolaire (IV, 3); mais elle n'est nullement justifiée par les résultats.

perpétuer, à chaque génération, la stabilité et la paix dans le foyer domestique, l'atelier de travail et le voisinage; l'ascendant moral et l'exercice journalier de l'autorité paternelle, assurés par la coutume et respectés par la loi écrite; l'organisation d'un régime régulier d'émigration qui retienne au foyer, à l'atelier, à la commune, à la province et à l'État les membres les plus utiles de chaque génération, en destinant, comme je l'ai dit, aux colonies ceux qu'inspire le moins l'esprit de paix.

Le problème social ne varie pas, mais les solutions ne sont point uniformes. Elles se modifient dans les détails, sinon dans le principe, à mesure que les familles s'agglomèrent. Plusieurs causes concourent à faire naître les principales inégalités : les familles ne sont plus vouées à une seule profession, comme chez les races uniquement composées de pasteurs et de pêcheurs-côtiers; les professions qui se multiplient ne portent pas également les familles à l'ordre moral et, par suite, à la paix ou à la stabilité (IV, 2 à 11); enfin, dans chaque profession, les situations tendent, par la force des choses, à devenir fort inégales sur un territoire complètement occupé et chez une race qui accumule les richesses.

C'est ce qui a lieu, par exemple, dans l'agriculture, qui est l'industrie dominante de la plupart des races sédentaires. Deux causes principales tendent à former dans cette profession une hiérarchie de familles. La situation qui se constitue tout d'abord dans les meilleures conditions sociales est celle des « paysans »; et le territoire se subdivise naturellement en domaines comprenant l'espace de terre que chaque famille peut cultiver avec les bras de ses membres et de ses serviteurs. Cet état normal du territoire agricole se modifie, dès l'origine ou à l'aide du temps, s'il existe des familles riches. Celles-ci, en effet, acquièrent

souvent plus de territoire qu'elles n'en peuvent elles-mêmes cultiver. Elles concèdent le surplus à des tenanciers, et elles vivent avec le produit des redevances payées en échange de cette concession. Enfin, elles sont portées vers les professions libérales exercées gratuitement : vers celles qui, étant utiles à la localité, leur assurent un ascendant moral classé par l'opinion au-dessus des profits matériels. D'un autre côté, le paysan, tout en organisant l'émigration des membres surabondants de sa famille, est porté à en établir quelques-uns près de lui, en qualité de « bordiers ». Cette situation est fort commune dans les districts agricoles, parce qu'elle répond à des convenances permanentes. Le bordier a pour domaine une habitation entourée de petites dépendances agricoles, répondant à quelques-uns des besoins usuels de sa famille; il est d'ailleurs utile au grand propriétaire et aux paysans du voisinage, en leur fournissant des domestiques et des ouvriers supplémentaires pour divers travaux, et surtout pour les récoltes.

Cette diversité croissante des professions et des situations sociales complique toujours le problème de la paix; et elle en rend la solution plus difficile. Même en ce qui touche l'autorité paternelle, l'un des fondements essentiels de toute constitution, les conditions de la prospérité sont amoindries. Il est clair, par exemple, que le bordier, absorbé par le travail matériel, et soumis, avec ses enfants, à la volonté de plusieurs maîtres, n'offre pas à la société les mêmes garanties que le pasteur. Comme je l'ai souvent indiqué (VI, In. 3), les sociétés primitives, en passant de la simplicité à la complication, ont toujours suppléé à l'impuissance de certains pères de famille au moyen de deux institutions nouvelles : ils ont confié à des clergés et à des gouvernants le devoir de remédier aux défail-

lances accidentelles; ils ont assuré, par les principes de la religion et de la souveraineté, la paix de Dieu et la paix du souverain. Cette solution a été toujours nécessaire; et, à l'époque où commencèrent mes travaux (I, 5), j'ai eu le bonheur de trouver chez les races compliquées de la plaine saxonne (III, III, 19) une prospérité égale à celle des populations simples de la Norwége et de l'Orient.

§ 4.

COMMENT L'OBSERVATION DE QUELQUES FAMILLES FOURNIT LE CRITERIUM DES BONNES ET DES MAUVAISES CONSTITUTIONS SOCIALES.

Lorsque, en 1828, je conçus le dessein de résoudre la question sociale qui se posait bruyamment autour de moi, je m'engageai tout d'abord dans la voie qui m'a conduit à la solution indiquée dans cet ouvrage (I, 4). Cette solution me resta longtemps cachée; et je fus d'abord désappointé en constatant qu'en ce qui touche la netteté des conclusions, la méthode d'observation se montrait, dans la science sociale, moins féconde que dans les sciences physiques. J'étais même découragé à l'aspect d'un résultat inattendu : je voyais des peuples qui tantôt prospéraient et tantôt souffraient sous les mêmes formes de religion et de souveraineté. Je me trouvais donc dans l'impossibilité de satisfaire aux préoccupations des partis politiques, qui attribuent à l'une de ces formes une supériorité absolue, indépendante du caractère des populations. Je persévérai néanmoins dans mes recherches, car, en ce qui touche les grands intérêts sociaux, mon esprit se refusait également à recevoir des opinions non motivées ou à rester dans le doute, sans rechercher le vrai. Je trouvais une approbation, évidemment désintéressée, dans les collabo-

rateurs qui voulaient bien partager les fatigues de mes voyages. J'étais spécialement secondé par les Autorités sociales que j'avais vues à l'œuvre, faisant régner le bonheur dans leur foyer domestique, leur atelier de travail et leur voisinage. Je trouvais d'ailleurs, dans les études sociales, une diversion agréable à des travaux techniques, uniformes et absorbants. Enfin, après quelques années d'efforts soutenus, ma conception première sur la méthode, qui ne m'avait été inspirée que par la raison et l'analogie, commença à se confirmer par les résultats. Sans arriver encore à une conclusion précise, j'entrevis que les populations, satisfaites ou mécontentes de leur sort, pensaient et agissaient différemment sur plusieurs points essentiels; qu'en conséquence elles me révéleraient, tôt ou tard, le secret des peuples heureux. C'est ce qui arriva quand la révolution de 1848 m'eut amené à faire un nouvel effort pour tirer, des observations de vingt années, les conclusions que réclamaient mes amis consternés (I, 5). En rapprochant de nouveau les faits observés, je vis que la question sociale était obscurcie, au lieu d'être éclairée, par les partis politiques. Or, dès que je me fus placé à ce point de vue, les vérités suivantes m'apparurent dans tout leur jour.

Partout le bonheur consiste dans la satisfaction de deux besoins principaux, imposés absolument par la nature de l'homme. L'importance en a été signalée par toutes les grandes races; et ils sont mentionnés dans les demandes placées en tête de la principale prière des chrétiens (IV, 2). Le premier est la pratique de la loi morale, liée à la croyance que cette loi, émanée de Dieu, est le complément de la création matérielle de l'homme, le correctif nécessaire des inconvénients attachés au don du libre arbitre. Le second est la jouissance du pain quotidien. Chez

les races prospères, ces besoins sont assurés par la constitution essentielle : par les deux éléments fondamentaux et permanents, le Décalogue éternel et l'autorité paternelle ; par les cinq éléments variables : les rites de la religion[1], l'organisation de la souveraineté et les trois formes de la propriété foncière.

La méthode des monographies fournit, à tout homme qui prend la peine de l'appliquer, le moyen de savoir quelle part est faite aux deux besoins correspondant à la vie morale et à la vie matérielle de chaque famille. Elle lui démontre la permanence des deux éléments fondamentaux de la constitution essentielle chez les peuples prospères. Enfin elle le met à même de constater les formes diverses que les cinq éléments variables prennent chez ces mêmes peuples, selon la nature spéciale des hommes et des lieux. Depuis un demi-siècle, beaucoup d'observateurs nommés dans les tomes II à VI des *Ouvriers européens* et dans les tomes I à V des *Ouvriers des deux mondes* ont souvent appliqué la méthode à toutes les régions de l'Europe et à beaucoup d'autres contrées du monde. Ils ont trouvé dans ces travaux assez de lumières pour échapper au joug des nouveautés contemporaines et pour revenir à l'intelligence

1. « Si Numa entreprint de conformer à ce project la dévotion de son peuple, l'attacher à une religion purement mentale, sans objet préfix et sans meslange matériel, il entreprint chose de nul usage : l'esprit humain ne se sçaurait maintenir, vaguant en cet infini de pensées informes ; il les luy fault compiler en certaine image à son modèle. La majesté divine s'est ainsi, pour nous, aulcunement laissé circonscrire aux limites corporels : ses sacrements supernaturels et célestes ont des signes de notre terrestre condition : son adoration s'exprime par offices et paroles sensibles ; car c'est l'homme qui croit et qui prie. Je laisse à part les aultres arguments qui s'emploient à ce subject ; mais à peine me feroit-on accroire que la veue de nos crucifix et peincture de ce piteux spectable, que les ornements et mouvements cérémonieux de nos églises, que les voix accomodées à la dévotion de nostre pensée, et cette esmotion des sens, n'eschauffent l'ame des peuples d'une passion religieuse de tres utile effect. » (MONTAIGNE : *Essais,* II, XII.)

des grandes traditions de l'humanité. En ce qui touche les deux lois suprêmes du bonheur et les deux éléments fondamentaux de la constitution, les observateurs scrupuleux se sont trouvés convaincus, par l'étude d'une seule monographie, poursuivie pendant de longs mois dans quelque voisinage rural d'un peuple prospère, simple ou compliqué. En ce qui concerne les cinq éléments variables de la constitution, ils ont entrevu la convenance d'étendre leurs études à plusieurs professions et aux divers degrés des hiérarchies professionnelles; mais, après avoir réuni trois ou quatre monographies, ils ont toujours constaté que la poursuite des mêmes études ne conduisait à aucun résultat nouveau. C'est dans la concordance et la généralité des résultats donnés par un petit nombre de monographies que résident la simplicié et, partant, l'utilité pratique de la méthode.

CHAPITRE IX

LES MONOGRAPHIES DE FAMILLES OUVRIÈRES

§ 1.

L'IDÉE MAITRESSSE DES MONOGRAPHIES.

J'ai indiqué, dans ce qui précède, les restes de prospérité qui existent en Europe, les maux qui désolent l'Occident et le principe de la méthode qui fournit sûrement le remède. Je vais maintenant exposer les particularités nombreuses de cette méthode; mais, pour en simplifier la description, je rappellerai le fait dont dérivent l'idée maîtresse et le moyen d'exécution des monographies de familles. Enfin, je terminerai ce chapitre en décrivant le cadre dans lequel les faits recueillis par une observation directe doivent être méthodiquement classés.

Le mal a toujours régné dans le monde : de loin en loin, il s'est révélé par de grandes crises; et on a souvent réussi à les guérir. Ce qu'il y a de nouveau en Occident, c'est le caractère pernicieux des fléaux déchaînés par les trois faux dogmes; c'est surtout la division qui s'est répandue jusque dans la première unité sociale, la famille; c'est ce morcellement infini de sentiments et d'intérêts qui ne permet plus aux esprits de se concerter au sujet des moyens locaux de guérison. Heureusement l'union des esprits subsiste dans des régions nombreuses de l'Orient et du Nord et, même en Occident, dans certaines oasis de paix sociale (IV, 8). On peut, sans sortir de l'Europe, observer directement des peuples heureux ou malheureux. L'étude comparée de leurs constitutions so-

ciales fournit donc les symptômes de la santé ou de la maladie et, par suite, les moyens de guérison. D'un autre côté, les peuples se composent non d'individus, mais de familles : le travail d'observation, qui serait vague, indéfini et sans conclusions possibles, s'il devait s'étendre, dans une localité, aux individus de sexe et d'âge différents, devient précis, limité et concluant, dès qu'il a pour objet les familles. C'est dans ce fait évident, fondé sur la nature de l'unité sociale, que réside l'efficacité pratique des monographies de familles.

§ 2.

L'EXÉCUTION DES MONOGRAPHIES.

Cependant les conséquences de cette conception première ne s'offrirent pas d'abord à mon esprit avec toute leur évidence. Aujourd'hui même, bien que l'enseignement de la méthode d'observation soit régulièrement institué, bien que des résultats nombreux soient mis sous les yeux des élèves, ceux-ci ont encore quelque peine à comprendre comment la connaissance complète d'une localité étendue peut être donnée par l'étude d'un nombre très limité de familles ouvrières. Mais en fait, quand, sur ce point, les doutes se présentent à l'esprit, ils sont levés promptement pour l'observateur qui a pu consacrer une entière saison d'été à l'étude d'une petite province dont la langue lui est connue. Depuis 1839, époque à laquelle le cadre des monographies a été construit dans ses détails essentiels, vingt amis, après s'être soumis à cette épreuve, sont arrivés spontanément à confirmer, sous ce rapport, mes propres conclusions.

Une seconde difficulté, qui se rapportait, non plus aux résultats du travail, mais aux moyens d'exécution, s'offrit

ensuite à ma pensée. Les détails nombreux qui sont énumérés dans les chapitres suivants, et qui figurent dans le cadre de toutes les monographies, ne peuvent être recueillis que par une longue et minutieuse enquête. Pour la mener à bonne fin, l'observateur doit pénétrer dans toutes les parties de l'habitation : inventorier les meubles, les ustensiles, le linge et les vêtements; évaluer les immeubles, le montant des sommes disponibles, les animaux domestiques, le matériel spécial des travaux et des industries et, en général, les propriétés de la famille; estimer les réserves de provisions; peser les aliments qui entrent, selon la saison, dans la composition des divers repas; enfin suivre, dans leurs détails, les travaux des membres de la famille, tant au dehors qu'à l'intérieur du ménage. L'étude des travaux domestiques offre parfois à l'observateur une complication infinie; et tel est le cas précisément pour les races les plus simples, qui cultivent les matières textiles, fabriquent elles-mêmes leurs vêtements et produisent jusqu'au savon qu'exige le blanchissage de ces vêtements (II, I, 16, C-E F-G). Des investigations encore plus délicates sont celles qui se rapportent à la vie intellectuelle et morale, à la religion, à l'éducation, aux récréations, aux sentiments de parenté et d'amitié, aux rapports avec les patrons, les associés, les domestiques et les apprentis, enfin aux particularités concernant l'histoire de la famille. Toutefois cette dernière tâche est plus facile à remplir qu'on ne peut le prévoir au premier aperçu : car les ouvriers se plaisent, en général, à se reporter aux souvenirs de leur enfance, à parler de leurs « anciens », à raconter les traditions des voisinages; et ils s'étendent volontiers sur ces divers sujets sans attendre les questions de leur hôte. Les Autorités sociales de la localité peuvent d'ailleurs compléter ces renseignements, soit pour le présent,

par leurs propres observations, soit pour le passé, par les « papiers-journaux » que leur ont souvent laissés leurs ancêtres[1]. On aurait pu craindre, au premier aperçu, que de telles recherches ne prissent parfois, aux yeux des intéressés, le caractère d'une inquisition intolérable.

D'un autre côté, l'observateur, transporté au milieu d'un monde qui lui est inconnu, est d'abord peu apte à comprendre la destination des objets, l'enchaînement des travaux, le vrai sens des idées, l'expression précise des sentiments. Il doit donc adresser d'innombrables questions à la famille observée; et il devient ainsi pour elle l'occasion d'une perte de temps (II, I, 24). La difficulté grandit encore dans les cas fréquents où l'observateur, pour faire son enquête, doit employer une langue étrangère modifiée par des patois locaux. Il est donc à prévoir que des questions aussi multipliées peuvent imposer une grande fatigue cérébrale à des personnes non exercées à la réflexion et peu aptes à coordonner leurs idées.

Une longue expérience a démontré que ces craintes et ces prévisions ne sont pas fondées; du moins la nature

1. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres traits de la vie nationale de notre race, Montaigne est un des guides les plus sûrs que les Français puissent suivre à notre époque de vice et d'erreur. Élevé dans une maison où les traditions de la constitution essentielle étaient solidement établies, il avait compris l'utilité des *papiers-journaux* de son père. Il n'a point, il est vrai, recommandé cette coutume par sa pratique : il entrevoyait peut-être qu'à une époque où l'erreur et l'esprit de violence envahissaient les familles, les papiers-journaux deviendraient un moyen d'y perpétuer ces dangereuses traditions. En ce qui touche la coutume des papiers-journaux, le sage du Périgord a écrit : « En la police œconomique, mon père avait cet ordre,... qu'oultre le registre des négoces du ménage... il ordonnait, à celui de ses gents qui lui servait à escrire, un papier-journal à insérer toutes les survenances de quelque remarque, et, jour par jour, les mémoires de l'histoire de sa maison... « Quand « feut entamée telle besongne, quand achevée... Nos voyages, nos absences, « mariages, morts... changement des serviteurs principaux... » Usage ancien que je treuve bon à refreschir, chascun en sa chascunière; et me treuve un sot d'y avoir failli. » (MONTAIGNE : *Essais*, I, XXXIV.)

même du travail a toujours fourni le moyen de les dissiper. Depuis l'époque de mon premier voyage (I, 5), j'ai entrepris l'étude de trois cents monographies, et je n'ai point manqué une seule fois de les terminer à ma complète satisfaction et à celle des familles observées. Il est même arrivé souvent que mon départ a été une cause de regret, parfois même une sorte de deuil pour tous les membres de la famille. Les nombreux collaborateurs signalés dans cet ouvrage ont constaté les mêmes faits et recueilli les mêmes témoignages d'affection. Ce succès permanent m'a d'abord étonné, et je me suis demandé s'il devait être attribué à quelque qualité qui m'était propre. Je n'ai pas tardé à être fixé sur ce point. Le succès est assuré par la nature même de la méthode; il a pour cause l'évidence même des difficultés signalées. Même sans en être averti, tout observateur intelligent comprend la nécessité de recourir aux moyens suivants pour gagner le bon vouloir des familles. Ne point brusquer une enquête qui a tout au moins le défaut d'être insolite, sauf à en abréger, s'il est possible, les préliminaires, en se plaçant sous la recommandation d'une autorité prudemment choisie. S'assurer d'abord la confiance, puis la sympathie de la famille, en lui faisant connaître le but d'utilité publique et la pensée de dévouement qui inspirent l'observateur. Soutenir l'attention des assistants par des récits qui puissent les intéresser. Les dédommager, par des indemnités pécuniaires, des pertes de temps que l'enquête leur impose. Louer avec discernement la sagesse des hommes, la grâce des femmes, la gentillesse des enfants, et distribuer judicieusement à tous de petits cadeaux.

Mais tous ces éléments de succès restent stériles ou deviennent même nuisibles, s'ils ne sont pas fécondés par la vertu maîtresse de l'observateur : le respect de la science.

La méthode d'observation pour le faux savant, comme la logique pour le sophiste, peut devenir un moyen de corruption. Toutefois, en matière de science sociale, l'observation appliquée à des faits permanents offre des garanties d'exactitude qui n'existent pas dans le pur raisonnement appliqué aux faits variables de la vie privée ou de la politique. Une population mal observée conserve en elle-même tous les éléments d'une contre-enquête décisive : l'erreur propagée par l'ignorance ou la mauvaise foi peut toujours être réfutée au moyen d'une monographie due à l'enquête d'un vrai savant.

§ 3.

LES GARANTIES D'EXACTITUDE DONNÉES PAR LES MONOGRAPHIES.

Dans ce genre de travaux, comme dans tout autre travail scientifique, rien ne saurait remplacer ce dévouement à la vérité qui constitue la probité du savant. Toutefois il faut que les garanties d'exactitude soient, autant que possible, données par la méthode même. Cette condition est remplie par les monographies de familles. Pour un observateur étranger, le plus sûr moyen de connaître la vie morale et matérielle des hommes ressemble beaucoup au procédé qu'emploient les chimistes pour mettre en lumière la nature intime des minéraux. Une espèce minérale est connue quand l'analyse a isolé chacun des éléments qui entrent dans sa composition, et quand on a vérifié que le poids de tous ces éléments équivaut exactement à celui du minéral analysé. Une vérification numérique du même genre est toujours à la disposition du savant qui analyse méthodiquement l'existence de l'unité sociale constituée par une famille.

Les éléments du règne minéral n'offrent plus guère que dans les volcans le mouvement qu'ils conservent dans les astres lumineux, et ils constituent seulement quelques centaines d'espèces. Les familles, c'est-à-dire les unités sociales distinctes qui constituent l'humanité, se comptent par millions. Chacune d'elles est composée de plusieurs individus. Chaque individu a une existence propre où se manifestent sans cesse des phénomènes de mouvement et de vie infiniment complexes. Enfin, l'existence des individus est également modifiée à l'infini par l'impulsion qu'impriment à chacun les institutions de la société. Les faits qui se rattachent à la connaissance de l'espèce minérale et de la famille humaine offrent donc les termes extrêmes de simplicité et de complication que la pensée peut concevoir. Cette dissemblance implique un contraste dans les moyens d'étude, mais elle n'exclut pas l'analogie dans les moyens de vérification.

En effet, comme on peut le constater en étudiant les monographies publiées dans les *Ouvriers européens*, tous les actes qui constituent l'existence d'une famille d'ouvriers aboutissent, plus ou moins immédiatement, à une recette ou à une dépense. Or il est dans la nature des choses que la recette d'une famille, évaluée en argent, soit rigoureusement égale aux évaluations réunies de la dépense et de l'épargne. Il résulte de là qu'un observateur possède la connaissance complète d'une famille, lorsque, ayant analysé tous les éléments compris dans les deux parties du budget domestique, il arrive à une correspondance exacte entre les deux totaux.

Ce principe de la méthode semble, au premier aperçu, réduire la science sociale à l'étude des éléments matériels de la vie humaine. En réalité il conduit, par la voie la plus directe, au résultat opposé. Le rapprochement des

budgets domestiques jette souvent sur cette vérité une évidence saisissante. Souvent, en cette matière, un seul chiffre dit plus qu'un long discours. Ainsi, par exemple, on ne peut conserver aucun doute sur la dégradation du débardeur de la banlieue de Paris, quand on a appris, par la lecture de son budget (VI, IX, 15), qu'il dépense annuellement 185 francs, soit 12 pour 100 de sa recette, pour s'enivrer au cabaret, tandis qu'il ne consacre pas un centime à l'éducation morale de ses cinq enfants âgés de 4 à 14 ans.

§ 4.

LES DEUX FILS CONDUCTEURS DANS LA RECHERCHE DES CONDITIONS PRINCIPALES DU BONHEUR OU DU MALHEUR.

On ne saurait toutefois, sans tomber dans un excès de laconisme, concentrer la description d'une famille dans le budget de ses recettes et de ses dépenses. Souvent, comme je l'ai dit ci-dessus, un chiffre suffit pour suggérer une conclusion importante aux lecteurs qui sont enclins à la réflexion; mais cette disposition des esprits n'est point universelle. Pour choisir les faits qui doivent être mis en relief dans les monographies, il faut éviter les excès de concision, qui laisseraient ignorer les conclusions principales au lecteur peu attentif; mais il faut surtout lui épargner les excès de prolixité, qui absorberaient inutilement la dose d'attention qu'il veut bien accorder à l'étude. La vie matérielle, intellectuelle et morale de la plus simple famille comprend des détails innombrables. Dans ses investigations, l'observateur doit, autant que possible, les embrasser tous; mais, dans la description, il est tenu de négliger les particularités peu utiles à l'objet spécial de la méthode, à l'œuvre de la réforme sociale.

Il doit craindre de s'égarer au milieu des détails qui se rattacheraient plus spécialement à l'œuvre du romancier. Pour sortir du labyrinthe où l'a engagé la complication des faits qu'il a accumulés, l'auteur doit avoir toujours en vue les deux besoins essentiels que les classes dirigeantes satisfont à tout prix dans une constitution où règne la paix sociale. Pour arriver sûrement à la conclusion de son étude, il a deux fils conducteurs infaillibles, s'il a observé, dans tous ses détails, la situation de la famille en ce qui concerne la connaissance de la loi morale et la jouissance du pain quotidien. Il est toujours en mesure de démontrer que la famille souffre ou prospère, selon que ces deux conditions essentielles du malheur ou du bonheur sont absentes ou conservées. Ces détails apparaissent très nettement dans les chiffres qui constituent la partie essentielle de la monographie, c'est-à-dire dans le budget domestique. Néanmoins ils doivent, en outre, être développés avec les détails nécessaires, dans toutes les parties du texte qui s'y trouve annexé.

§ 5.

LES TROIS PARTIES DU CADRE DES MONOGRAPHIES.

Les collections de monographies, qui forment la matière principale des tomes II à VI des *Ouvriers européens*, peuvent être l'objet d'une étude suivie. Elles ont alors, pour le lecteur, le genre d'utilité qui est propre aux livres de voyages. Elles le transportent, pour ainsi dire, par la pensée, d'un lieu à l'autre; et, à quelques égards, elles l'initient à la connaissance des populations mieux que s'il était réellement amené par étapes sur les localités décrites, comme le sont aujourd'hui certains voyageurs abonnés pour un mois à un réseau de voies ferrées. Ce genre

d'utilité augmentera d'âge en âge; et nos collections offriront dans l'avenir, au lecteur, les éléments de voyages rétrospectifs que ne lui fourniront pas les historiens de notre époque.

Telle n'est pas cependant la seule destination des monographies; elles doivent être consultées plus souvent que lues. Comme les dictionnaires de toutes sortes, elles constituent des répertoires de faits nombreux, dans lesquels les classes lettrées auront souvent à chercher un renseignement. C'est en vue de cette destination spéciale que l'on a joint, à chacun des tomes II à VI des *Ouvriers européens*, une table analytique des matières, avec un précis méthodique et alphabétique. Le lecteur, à l'aide de ces deux documents, trouvera sans peine la monographie dans laquelle il a chance de rencontrer le renseignement qu'il désire. Toutefois le but serait imparfaitement atteint si, pour découvrir un seul fait ou un seul chiffre, il fallait parcourir toutes les matières qui composent une monographie ordinaire. En prévision de cette difficulté, j'ai toujours classé ces matières, suivant le même ordre, avec de nombreuses subdivisions, placées sous les mêmes titres et réunies dans un cadre invariable. Pour faciliter la comparaison des lieux et des hommes, j'ai réduit à une moyenne de 50 pages l'étendue de chaque monographie, en conservant uniquement les détails indispensables. J'ai pu obtenir cette concision, sans m'écarter en rien du but principal que je devais atteindre. A cet effet, j'ai toujours groupé les détails en trois parties : 1° le titre principal de la monographie, ou les caractères distinctifs de l'ouvrier décrit; 2° la monographie proprement dite, ou la description de la famille résumée dans le budget domestique; 3° les deux textes qui éclairent, simplifient et complètent le budget domestique.

§ 6.

1re PARTIE : LE TITRE PRINCIPAL DE LA MONOGRAPHIE.

Les ouvriers se reconnaissent tous à des traits communs, indiqués dans la définition qui en a été donnée (VIII, 1) ; et, par là, ils se distinguent des autres classes de la société. Toutefois ils sont loin d'être égaux entre eux. En Europe, plus que sur les autres continents, ils diffèrent les uns des autres par trois circonstances principales : la profession qu'ils exercent, le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie des travaux de cette profession, le système d'engagement qui les lie aux chefs de cette hiérarchie.

En décrivant les moyens de subsistance des populations (IV, 3 à 10), j'ai comparé « la valeur sociale » des divers groupes d'arts usuels. J'ai pris, pour criterium de la supériorité, l'aptitude relative que montre chacun de ces arts pour conserver l'ordre moral chez les familles qui l'exercent. Il suffit donc de mentionner la profession de l'ouvrier, en tête du titre principal de la monographie, pour que le lecteur ait un premier moyen de placer la famille étudiée, à son vrai rang, dans la classification méthodique de la race.

Les ouvriers attachés à une profession n'y atteignent pas tous le même niveau. En s'élevant progressivement de la situation inférieure à celle qui indique le plus haut degré d'aisance et de vertu, ils peuvent occuper six conditions qui se succèdent généralement dans l'ordre que je vais indiquer. Les nuances spéciales à chaque échelon varient dans les diverses régions de l'Europe : je décris ci-après celles qui sont les plus habituelles en Occident.

Les *ouvriers-domestiques* ont rarement un ménage en

propre : ils sont célibataires et attachés au ménage de leur maître. Ils travaillent exclusivement pour le compte de ce dernier. Ils sont rétribués par des combinaisons fort différentes : en partie par un salaire; en partie et surtout par des subventions qui pourvoient aux besoins essentiels. Dans les sociétés à mœurs simples, le domestique a une situation modeste, mais assurée et conforme à ses sentiments intimes; parfois cette situation devient permanente, grâce au mariage et à des allocations qui donnent au domestique le caractère de tenancier (III, III, 19; IV, VII, 12). Dans les sociétés compliquées de l'Occident, le domestique, quoique rétribué par un salaire relativement élevé, est rarement satisfait de sa situation et se montre enclin à la changer.

Les *ouvriers-journaliers* sont chefs de ménage; et, dans les sociétés simples de l'Orient et du Nord, ils sont toujours établis dans une habitation qui leur est propre. Dans l'Occident, ils sont de plus en plus réduits à la situation anormale qui est, dans cette région, l'une des principales causes d'antagonisme social et d'instabilité : ils doivent se contenter d'habitations fournies par des propriétaires-rentiers, qui tirent de la location de ces immeubles leurs moyens d'existence. Les journaliers travaillent exclusivement pour le compte d'un patron ou de plusieurs maîtres. Ils sont rétribués en partie par des subventions organisées selon les besoins de leurs familles, en partie et surtout par un salaire en argent, proportionnel au nombre des journées de travail fournies par l'ouvrier.

Les *ouvriers-tâcherons* sont chefs de ménage et travaillent exclusivement pour le compte d'autrui, comme le font les journaliers. Ils s'élèvent toutefois au-dessus de ces derniers par deux traits importants. Ils contractent avec le maître une association utile aux deux parties : ils

s'engagent à exécuter loyalement une quantité donnée de travail moyennant un prix convenu; par l'énergie de leurs bras et l'application constante de leur esprit, ils diminuent la dépense du maître et augmentent le produit de leur travail journalier. Ils acquièrent, en outre, une indépendance légitime, en devenant libres de régler l'emploi de leur temps selon leurs propres convenances. Ils font ainsi un premier pas décisif vers la condition indépendante du chef de métier qui travaille à son propre compte.

Les *ouvriers-tenanciers* font un pas de plus vers l'indépendance. Ils exploitent, à leur propre compte, un immeuble fourni, moyennant redevance, par un propriétaire appartenant à une autre classe de la société. La concession de cet immeuble est toujours la base d'une exploitation lucrative. Elle rapproche deux familles dans une association naturelle. La première est relativement riche. Elle possède, sur le territoire, des instruments de travail qu'elle ne peut tous exploiter. Souvent les familles de cette condition renoncent à l'exploitation pour vivre uniquement des ressources fournies par les redevances : elles recherchent les honneurs qu'assurent aux grands propriétaires, chez les fortes races, le patronage traditionnel des tenanciers et le service gratuit des intérêts publics. La seconde est une famille dépourvue du capital nécessaire à une exploitation fructueuse, mais possédant les qualités morales qui, sous le patronage du propriétaire, suffisent au succès. Les concessions faites aux tenanciers sont très fécondes, quand chacune des familles associées pratique les devoirs que lui impose sa condition sociale. Elles n'ont point le caractère malsain, propre aux locations de foyers domestiques [1] quand les propriétaires sont

1. La location des foyers domestiques aux ouvriers imprévoyants est un des traits les plus dangereux de la désorganisation actuelle de l'Occident (VI, IX).

étrangers à l'esprit de patronage, et quand les locataires ne possèdent point les qualités que je viens d'indiquer comme essentielles au bon tenancier (III, VIII, 18). Les tenanciers ne groupent pas, comme les ouvriers précédents, des familles de condition analogue : ils présentent une série complète de situations sociales qui s'élèvent, par degrés insensibles, entre les deux termes extrêmes de la classe ouvrière, savoir : le domestique qui a le droit de posséder une tête de bétail dans le troupeau du maître; le chef de métier qui reçoit, à charge de redevance, un immeuble dont l'exploitation donne un emploi suffisant au travail de ses bras et à celui de tous les membres de sa famille. Tous les journaliers et les tâcherons de cette catégorie d'ouvriers « tiennent » au moins leur habitation. Celle-ci est accompagnée, dans les villes, d'un atelier ou d'une boutique; elle est complétée, dans les campagnes, par des étables et diverses dépendances rurales. Ces tenanciers sont spécialement nommés *bordiers urbains* et *bordiers ruraux*.

Les *ouvriers-propriétaires* occupent toutes les situations qui correspondent à celles des ouvriers-tenanciers; mais ils en diffèrent en ce qu'ils possèdent, en toute propriété, l'immeuble qu'ils occupent. Cette différence, même entre ceux qui occupent deux immeubles d'égale importance, implique la supériorité sociale du propriétaire sur le tenancier. Les monographies comparées des deux classes mettent en évidence cette supériorité, en ce qui touche l'ordre matériel, la culture intellectuelle et les qualités morales. Le propriétaire n'a point à déduire une redevance des produits de son exploitation. Il a le discerne-

Toutefois le mal actuel pourrait prendre des caractères plus dangereux encore : c'est ce qui arriverait, par exemple, si la location du vêtement, qui se fait déjà à certaines classes dégradées, devenait un emploi régulier des capitaux à l'égard des classes honnêtes, mais imprévoyantes.

ment nécessaire pour ne point compromettre le succès par des fautes de jugement; et, pour éviter cet écueil, il n'a pas besoin, comme le tenancier, de recourir au patronage d'un propriétaire. Enfin il résiste aux vices développés par les appétits sensuels et aux embûches tendues par les prêteurs d'argent. Le contraste que je viens de signaler démontre qu'on ne saurait transformer tout à coup, en propriétaires indépendants, une race de tenanciers. Cette vérité est mise en évidence par le résultat des lois imprudentes qui ont été promulguées, depuis 1848, pour émanciper les tenanciers féodaux de la Russie, de la Hongrie et de l'Autriche (II, Ep. 4). Certains tenanciers, qui vivaient heureux sous l'autorité de leurs anciens maîtres, commencent à tomber sous la dure dépendance des cabaretiers et des usuriers.

Les *ouvriers-chefs de métier*, soit tenanciers, soit propriétaires, se classent au-dessus des précédents. Ils se reconnaissent à un caractère qui met une forte empreinte sur toutes leurs habitudes : ils travaillent exclusivement pour leur propre compte. Telle est la situation du cloutier et du cordier, qui ont un atelier fixe ; tel est également le cas du forgeron, du maçon, du charpentier et des autres ouvriers du bâtiment, qui ont, au dehors de leur atelier propre ou de leur habitation, une clientèle de voisinage. Ils s'élèvent jusqu'à la limite qui sépare les ouvriers des maîtres proprement dits, lorsque, travaillant encore de leurs propres mains, mais perdant complètement le caractère de journaliers et de tâcherons, ils ont pour auxiliaires les membres de leur famille, secondés au besoin par des domestiques. Les ouvriers-maîtres reçoivent deux noms spéciaux dans les deux arts les plus usuels de l'Occident : ils sont appelés *paysans* en agriculture et *artisans* dans l'industrie manufacturière des villes et des campagnes.

Les particularités qui se rattachent à la condition des six catégories d'ouvriers forment un ensemble d'idées complexes. Cette complication nuirait à la simplicité et à la clarté des monographies, s'il fallait reproduire pour chacune d'elles les détails relatifs à l'ouvrier décrit. Il était donc utile de résumer ces particularités en six mots, et de peindre brièvement la condition de l'ouvrier par un de ces mots mentionnés dans le titre.

La condition de l'ouvrier n'est pas complètement définie par les rapports d'intérêt qui existent entre lui et le maître. Le trait le plus important à signaler n'est pas le salaire payé par le patron au domestique, au journalier ou au tâcheron, non plus que la redevance due par le tenancier au propriétaire : c'est la nature et surtout la durée de l'engagement, qui lie les deux parties. En général, ce renseignement n'est pas spécial à l'ouvrier décrit : il est caractéristique pour la société dont il fait partie. Souvent, en effet, il permet de présumer que le caractère dominant de la constitution sociale est la paix ou la discorde.

Il existe trois sortes d'engagements qui se succèdent généralement, dans le même lieu, à mesure que les populations s'y agglomèrent. Les *engagements forcés* sont habituels dans les contrées où le sol disponible abonde, et ils régnaient encore sur l'Orient de l'Europe pendant les vingt années où j'entretins avec cette région des rapports journaliers. Des relations d'amitié m'ont, en outre, permis de connaître les particularités qu'offre ce même régime en dehors de l'Europe. Sur les territoires où les familles éparses sont soumises au Décalogue et où les propriétaires résident en permanence, l'organisation qui satisfait le mieux le maître et l'ouvrier est celle qui établit entre eux des liens indissolubles. J'ai constaté cette disposition d'esprit chez l'ouvrier, même dans les localités de l'Oural

(II, III et IV), où les familles commençaient à s'agglomérer. La satisfaction des deux parties est plus marquée encore dans plusieurs steppes de l'Asie centrale, où les familles restent fort éparpillées sur le sol[1]. Enfin, des faits accomplis dans l'Occident au moyen âge et de ceux qui se manifestent maintenant en Russie, on peut conclure que le maître est plus porté que l'ouvrier à rompre le lien féodal, lorsque le sol disponible fait défaut.

Les *engagements volontaires permanents* ont succédé au précédent régime dans les contrées du Nord et dans les oasis de l'Occident qui ont conservé la paix et la stabilité. Cependant, depuis 1830, ce second régime est lui-même remplacé de plus en plus par le troisième régime, celui des *engagements momentanés*. Cette dernière transformation s'opère dès que le respect de la loi morale est ébranlé par la corruption des idées et des mœurs. Les sentiments mutuels sur lesquels reposait la solidarité du maître et de l'ouvrier se brisent rapidement; dès lors il ne leur est plus possible de fixer à l'amiable les conditions des salaires ou des redevances. Bientôt la rupture des anciens rapports devient inévitable. Comme d'ailleurs le contact des deux classes reste continuel et ne comporte pas l'indifférence, l'ancien état de paix est peu à peu remplacé par la discorde. Dans l'organisation du travail qui s'établit sous l'influence de ces nouveaux sentiments, la stabilité devient impossible, comme elle le serait dans la famille, si les contraintes du mariage ne remédiaient pas en partie à l'oubli du Décalogue.

1. Dans de longs entretiens avec M. l'abbé Huc, missionnaire catholique chez les Chinois et chez les Mongols, nous avons souvent reconnu, en méditant sur les mœurs de ces derniers, que l'indissolubilité du lien qui unit le maître au serviteur est nécessaire au bonheur de la race autant que l'indissolubilité du mariage chez les Européens. Au surplus, j'ai donné ci-dessus un exemple des indications fournies à ce sujet par mon ami dans l'un de ses ouvrages (IV, 4).

Ces considérations suffisent pour démontrer qu'on simplifie singulièrement la description d'une famille en mentionnant, dans le titre principal, le système des engagements, après les deux informations relatives à la profession de l'ouvrier et au rang qu'il y occupe.

§ 7.

2e PARTIE : LA MONOGRAPHIE PROPREMENT DITE.

L'existence des ouvriers est parfois compliquée dans ses détails, mais elle se résume toujours en deux traits principaux. Ils travaillent sans relâche à réunir les ressources nécessaires à leur subsistance; sans cesse, également, ils se préoccupent d'établir l'équilibre entre la conquête de ces ressources et la satisfaction de leurs besoins. Cette corrélation intime et journalière entre les deux éléments de l'existence ne se retrouve guère chez les familles adonnées aux professions libérales; elle fait souvent défaut chez celles qui ont atteint les plus hauts degrés de la richesse; et, à ce niveau des sociétés, elle manque généralement dans les mauvaises constitutions sociales.

Les riches, en effet, peuvent rester personnellement étrangers à la conquête des moyens de subsistance. Ils habitent souvent loin des localités où se trouvent les sources de leur fortune. Enfin, lors même qu'ils y résident, il leur est loisible de rester inactifs et de se créer une vie factice en consommant des produits tirés des autres régions du globe. La description d'une famille établie sur de telles bases apporterait à la science sociale peu de matériaux utiles. Elle fournirait peu d'enseignements sur l'existence des autres familles de la même classe. Enfin, elle pourrait suggérer des impressions fausses sur la constitution sociale des pays que ces familles habitent.

Sauf de rares exceptions, les ouvriers sont dans la situation opposée. Ils sont fixés sur les lieux où ils travaillent. Ils ne peuvent se dispenser de prendre part à l'activité locale. Ils doivent se contenter des moyens de subsistance les plus économiques et, en conséquence, se procurer sur place les matières qu'ils ne produisent pas eux-mêmes. Enfin, les ouvriers, qui forment la partie la plus nombreuse de la population, sont, par cette raison, les principaux consommateurs des produits du sol. Il en résulte que la description d'une famille ouvrière fait connaître la plupart des autres familles et mentionne tous les éléments essentiels à la constitution de la société.

De ce qui précède il résulte également que, pour avoir la connaissance complète d'une famille, il suffit de constater dans tous ses détails ce qu'elle produit et ce qu'elle consomme. On est initié par cette étude, non pas seulement à la vie matérielle, mais encore à la vie intellectuelle et morale. Comme le démontrent les monographies des *Ouvriers européens*, il n'est guère, dans l'existence de l'ouvrier, un sentiment ou un acte digne de mention qui n'ait sa trace marquée dans le budget des recettes ou dans celui des dépenses. La démonstration de cette vérité est donnée dans les deux chapitres suivants.

§ 8.

3e PARTIE : LES DEUX TEXTES COMPLÉTANT LE BUDGET DOMESTIQUE.

La méthode des monographies de familles fut créée dès que j'en eus coordonné les détails dans un budget. Je le composai de deux tableaux placés en regard l'un de l'autre; et j'en assurai le contrôle par la balance établie entre les deux totaux des recettes et des dépenses annuelles. Ainsi résumées dans le budget domestique des

familles observées, les monographies pouvaient, à la rigueur, fournir les éléments fondamentaux de la science sociale au lecteur qui a le loisir de les tirer lui-même des chiffres par une méditation soutenue.

Toutefois, l'expérience m'a suggéré peu à peu certaines modifications qui rendent les monographies plus claires, plus simples et plus complètes pour la majorité des lecteurs. Pour atteindre à ce but, j'ai placé la monographie entière sous le titre principal, dont les avantages sont indiqués ci-dessus (6); j'ai ajouté deux textes au budget; enfin, j'en ai séparé deux séries de chiffres, qui deviennent plus utiles en figurant comme annexes.

Le premier texte, ayant pour titre : *Observations préliminaires*, est placé avant le budget, auquel il sert d'introduction. Subdivisé en 13 paragraphes, il expose la nature des lieux, l'organisation du travail dans la localité et surtout les caractères spéciaux de la famille décrite. Il développe ensuite les traits généraux des recettes et des dépenses ou, en d'autres termes, les *moyens* et le *mode* d'existence. Le douzième paragraphe présente une histoire de la famille, où l'on signale, soit les bonnes traditions qui ont conservé la connaissance de la loi morale, soit les mauvais exemples qui en ont affaibli ou détruit la pratique. Enfin, le dernier paragraphe des observations préliminaires montre comment cette condition morale de la famille engendre pour elle le bien-être ou le malaise matériel, en se combinant avec les mœurs et les institutions du pays.

Le second texte a pour titre : *les Éléments divers de la constitution sociale*. Il n'appartient pas au corps même de la monographie; il lui est seulement annexé comme un complément final. On y mentionne les phénomènes sociaux devant lesquels l'ouvrier est simplement passif et dont les

conséquences, bonnes ou mauvaises, ne peuvent lui être attribuées. C'est ainsi que, dans les monographies d'ouvriers français, on doit renvoyer souvent à cet appendice la mention des lois immorales de la Terreur, qui détruisent périodiquement, dans les familles pauvres, la propriété du foyer, constitué à grand'peine par le dévouement et la prévoyance des parents. Dans les constitutions compliquées et centralisées, les faits, ainsi imposés aux ouvriers par la pression des lois, l'action des gouvernants et l'exemple des classes dirigeantes, ont beaucoup d'importance : ils ne peuvent être rattachés à l'activité propre des familles qui les subissent; ils doivent être reportés à l'appendice comme éléments caractéristiques de la constitution sociale.

Quant aux chiffres, il est fort utile d'élaguer dans un budget, toujours compliqué, les détails qui n'y sont pas indispensables. Une première série, comprenant l'inventaire des propriétés, du mobilier et des vêtements, est classée dans les observations préliminaires. Une seconde partie, comprenant les industries indépendantes de la profession spéciale et entreprises par la famille à son propre compte, forment des *comptes annexés* placés à la suite du budget. Chacun de ces éléments partiels constitue un petit tableau où la balance est établie par un bénéfice. Ces bénéfices figurent seuls au budget général des recettes.

Au surplus, il serait inutile d'insister davantage pour montrer comment l'existence, souvent compliquée, d'une famille ouvrière se trouve décrite fort simplement dans son budget domestique. A cet égard, les nombreuses monographies des *Ouvriers européens* constituent un enseignement complet. Un coup d'œil jeté sur quelques-unes de ces monographies instruira mieux le lecteur que ne le ferait une longue dissertation.

CHAPITRE X

LES MOYENS D'EXISTENCE DES OUVRIERS
ET LE BUDGET DES RECETTES
AVEC LES PRINCIPAUX ARTICLES DE CE BUDGET

§ 1.

LES QUATRE SOURCES DE RECETTES : PROPRIÉTÉS, SUBVENTIONS, TRAVAUX SPÉCIAUX, INDUSTRIES DOMESTIQUES.

Les personnes qui n'ont observé que dans les grandes villes de l'Occident la condition des ouvriers ne se font guère une idée de la multiplicité des ressources qui leur sont acquises dans les autres régions. Elles ne soupçonnent donc pas l'extension que doit prendre, dans une méthode générale d'observation, le cadre du budget des recettes d'une famille. Deux causes principales expliquent cette diversité des recettes. En premier lieu, ceux qui emploient les ouvriers ont recours à une multitude de combinaisons pour rétribuer leurs services. Ils payent leur temps ou leurs produits, tantôt en proportion des besoins des familles ouvrières, tantôt en proportion du travail accompli. En second lieu, les ouvriers occupent des situations fort différentes, selon les traditions qu'ils ont reçues, les professions qu'ils exercent, les localités qu'ils habitent. Tantôt ils ne remplissent dans la constitution du pays que des fonctions subordonnées; tantôt, au contraire, ils forment exclusivement le corps même de la société. Souvent ils joignent à leur qualité principale celle de propriétaire, de tenancier ou de chef de métier. Il résulte de là qu'ils cumulent, avec la rétri-

bution due au travail professionnel, diverses sortes de revenus et de bénéfices.

Les ouvriers-domestiques (IX, 6) forment la seule catégorie pour laquelle le budget des recettes se réduise habituellement à des éléments peu nombreux. Dans la plupart des cas, en effet, on n'a guère à considérer que des allocations annuelles de nourriture, de logement et de vêtement, attribuées à un célibataire et complétées par une rétribution annuelle en argent. Cependant, même dans ces conditions, l'étude d'un système de rétribution proportionnel aux besoins ne laisse pas que de donner lieu à une certaine complication. D'ailleurs, quelques circonstances particulières, intimement liées à la tradition locale, introduisent parfois une certaine variété dans le budget des célibataires domestiques. C'est ce qui a lieu, par exemple, pour le Pen-ty ou journalier agriculteur de la basse Bretagne (IV, VII). Placé d'abord en qualité de domestique chez un patron, il est autorisé par la coutume locale à posséder deux vaches qu'il élève et exploite à son profit. En vertu de cette coutume, le patron est tenu de nourrir, à titre gratuit, les vaches du domestique avec les autres bêtes de son troupeau. Ces animaux et les produits qu'en obtient le domestique constituent des articles importants de son budget et l'aident à s'établir plus tard, comme Pen-ty ou chef de ménage, dans une borderie. Aucune complication de ce genre ne se présente dans l'existence du charbonnier carinthien (IV, I, 19); et le tableau qui le concerne représente le terme extrême de simplicité dans l'existence des domestiques célibataires de l'Occident. Dans le Nord et dans l'Orient, au contraire, et en général dans les contrées où l'organisation traditionnelle des premiers âges s'est conservée avec les anciennes mœurs, les ouvriers domestiques ont une

existence plus complexe. Cette complication est due généralement à deux causes principales : les domestiques sont admis au mariage près de la famille du patron; ils se rattachent en outre plus ou moins, par leurs occupations accessoires, à la catégorie des tenanciers ou des chefs de métier. Tel est le cas, par exemple, pour les ouvriers-domestiques de la Scandinavie, de la Russie et de la Turquie. Souvent ils entreprennent à leur propre compte, au moyen d'instruments de travail fournis par les patrons, de petites cultures, des élevages d'animaux, des fabrications d'étoffes ou de vêtements, et diverses industries ayant pour objet ou pour moyen la chasse et la pêche. Ils s'adonnent même à des opérations de transport, d'échange et de spéculation. Cependant, comme, dans tout état de choses, les ouvriers-domestiques doivent consacrer au service de leur patron la majeure partie de leur temps, ils ne peuvent jamais donner une grande importance à ces entreprises, quelque variées qu'elles puissent être. Cette nécessité imprime donc à leurs recettes un caractère de simplicité que la méthode met en évidence et qui distingue tout d'abord ces ouvriers des cinq autres types. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les diverses monographies pour apprécier la différence qui existe, sous ce rapport, entre l'ouvrier-domestique déjà cité (IV,I,19) et le salarié ordinaire (III,II,14). La différence est encore plus tranchée lorsqu'on prend pour l'autre terme de comparaison un ouvrier-tenancier (IV,III,14), un chef de métier (IV,IV,14) ou un propriétaire (VI,III,14).

Le cas le plus simple qui puisse se présenter pour les ouvriers chefs de ménage (6) serait celui où la famille tout entière vivrait exclusivement du salaire accordé à son chef pour une seule sorte de travail, en proportion

des journées fournies. Le budget des recettes ne comprendrait alors qu'un seul article. Pour l'établir, il suffirait de connaître, d'une part, la quantité de travail, c'est-à-dire le nombre des journées livrées par l'ouvrier et, de l'autre, la rétribution accordée pour chaque journée. Plusieurs écrivains, qui ont traité la question des salaires, semblent avoir admis implicitement que les populations européennes étaient composées de familles ainsi constituées. Ils ont été conduits à de graves erreurs. Cette organisation de la famille est fort rare, si toutefois elle existe; et, pour ma part, je n'ai jamais réussi à la découvrir.

Ordinairement les autres membres de la famille, la femme, les enfants et les vieux parents faisant partie du ménage, se livrent eux-mêmes au travail et en tirent des rétributions qui concourent au bien-être commun. En outre, les membres les plus actifs, le père, la mère et les adolescents, entreprennent habituellement, en dehors de leur profession spéciale, plusieurs sortes de travaux. Ainsi, par exemple, pour certaines familles décrites dans les *Ouvriers européens*, on compte une dizaine d'industries supplémentaires. On comprend que l'analyse du salaire attribué à ces industries introduise dans le budget des recettes une assez grande complication.

D'un autre côté, je n'ai guère observé, en Europe, des familles vivant exclusivement du salaire attribué à leurs membres. On peut même regarder comme exceptionnels les cas dans lesquels la famille ne cumule pas, avec les salaires, des ressources dérivant des trois autres sortes de recettes qu'il a paru nécessaire de distinguer dans le budget des ouvriers européens, savoir : les revenus des propriétés, les produits des subventions et les bénéfices des industries domestiques. Ces dernières recettes deviennent souvent la principale source du bien-être de la

famille. Il existe même, en Orient, des populations ouvrières dont la langue usuelle ne peut exprimer, par aucun équivalent, le genre de rétribution que le mot *salaire* exprime dans l'Occident.

L'institution du salaire, c'est-à-dire de la rétribution proportionnelle au travail accompli, ne peut naître, en effet, que sous le système moderne des engagements momentanés (IX, 6). Tant que la permanence des engagements, forcés ou volontaires, préside aux rapports du maître et de l'ouvrier, il est absolument indispensable que la jouissance du pain quotidien soit garantie à ce dernier. Sous ces deux systèmes, la rétribution, quelle qu'en soit la nature, est nécessairement proportionnelle aux besoins de la famille entière. C'est ainsi que s'expliquent les sentiments de stabilité et de paix qui régnaient sous l'ancien régime européen. La même nécessité n'est plus reconnue sous le régime moderne : la paix sociale est donc compromise. D'ailleurs, les populations ne sont pas assez élevées en intelligence et en moralité pour se suffire à elles-mêmes. Toutes les langues de l'Orient, et précisément celles où le mot salaire fait défaut, ont pour exprimer la rétribution proportionnelle aux besoins de la famille une expression spéciale qui a disparu dans les langues modernes de l'Occident.

La coutume fixe d'une manière invariable, dans chaque groupe agricole ou manufacturier, la quantité des objets qui entrent dans la consommation régulière d'une famille. D'un autre côté, le prix de ces objets varie souvent, selon les saisons et les années. On comprend donc que la rétribution composée d'objets en nature offre plus de sécurité aux familles que celle qui est fixée par une somme d'argent. On s'explique ainsi que les salaires en argent, habituels en Occident, donnent lieu à des diffi-

cultés, tandis qu'il ne s'en présente guère pour les rétributions en nature, qui sont d'un usage plus fréquent dans l'Orient et le Nord. La langue française n'a plus, à ma connaissance, une expression propre pour désigner toutes les rétributions fondées sur ce dernier principe. J'emploierai donc dans ce but le mot *subvention*, qui, parmi ses acceptions diverses, comprend le sens spécial que j'ai adopté dans cet ouvrage. Sous ce nom, je désignerai dorénavant toutes les allocations d'objets en nature, qui, ne se mesurant point à la quantité de travail accompli, ne peuvent être considérées comme un salaire. La subvention est ordinairement établie en raison des besoins de la famille; elle est accordée, soit invariablement chaque année, soit seulement lorsque des besoins spéciaux se manifestent; elle ne prend pas fin, en général, quand le travail est suspendu ou ralenti par des crises commerciales, par la maladie, par les infirmités précoces de l'ouvrier, ou par toute autre cause indépendante de la volonté de ce dernier. Souvent même le bienfait des subventions continue à s'étendre sur la femme, les enfants et les vieux parents, en cas de mauvaise volonté ou d'inconduite notoire du chef de famille.

Les salariés, chefs de ménage des diverses catégories, ceux surtout qui, par leur application au travail et leur tempérance, commencent à se rattacher à la classe des propriétaires, bornent rarement leur activité aux travaux qu'ils accomplissent pour le compte d'un patron : ordinairement ils entreprennent, pour leur propre compte, les divers genres d'industries, signalées plus haut comme une ressource exceptionnelle pour les ouvriers-domestiques. Ces industries sont presque toujours exercées avec le concours de tous les membres de la famille. Leur importance, dans la constitution économique du pays, con-

siste précisément en ce qu'elles créent des moyens de travail pour la femme, les enfants et les vieux parents. Parfois même ces industries accessoires sont exclusivement exercées par ces derniers, lorsque l'ouvrier chef de la famille est excité par son propre intérêt ou obligé par d'autres convenances à consacrer tout son temps aux travaux de sa profession. Les industries que les familles entreprennent dans ces conditions offrent une variété dont on n'aurait pu se rendre compte avant d'avoir étudié, dans les moindres détails de leur existence, des ouvriers appartenant aux principales régions de l'Europe. Le lecteur en prendra aisément une idée en parcourant rapidement les énumérations consignées dans les monographies, à la IVe section du budget des recettes. L'exercice des industries absorbe souvent un temps considérable, surtout pour les catégories supérieures d'ouvriers; il donne toujours lieu, même pour les types inférieurs, à des revirements nombreux d'argent et de matières : le budget prendrait une forme très compliquée, si l'on devait y faire figurer toutes les recettes et toutes les dépenses qui se rattachent à ces industries. Pour éviter cet écueil, on a mentionné uniquement, en regard de la désignation de chaque industrie, le bénéfice net que la famille en obtient. On a d'ailleurs conservé à la méthode toute la rigueur qu'on en doit attendre, en renvoyant aux comptes annexés les détails du calcul de ce bénéfice.

Les ouvriers chefs de ménage ne prennent pas seulement les caractères de salariés ou de chefs de métier : souvent, en outre, ils s'élèvent à la condition de propriétaires (IX, 6). Ils tirent de la possession d'une propriété immobilière plusieurs espèces de revenus, que l'on ne peut confondre avec les trois autres sortes de recettes précédemment définies. D'autres ouvriers, non encore pourvus

d'immeubles, possèdent des sommes d'argent (III, VIII, 14) ou d'autres valeurs mobilières (IV, III, 14) qui, après avoir fructifié quelque temps encore, doivent servir à des acquisitions de ce genre. D'autres enfin, qui, en raison de leur imperfection morale, des habitudes locales ou de toute autre cause, ne doivent point s'élever à la condition de propriétaires, possèdent des objets mobiliers autres que ceux qui s'adaptent aux besoins spéciaux des personnes. La famille trouve dans ces objets une source de revenus, soit en les louant, soit en les employant pour l'exécution des travaux et pour l'exercice des industries. Parmi les valeurs mobilières de ce genre que possèdent ordinairement les ouvriers, il faut surtout citer les animaux domestiques, les outils et, en général, le matériel spécial des travaux et des industries (II, II, 14). La possession de ces objets, comme celle des immeubles, par cela même qu'elle assure un revenu indépendant du travail manuel, a une grande importance au point de vue social. Elle rattache, par une transition insensible, les mœurs des ouvriers à celles des classes supérieures de la société. Il était donc opportun d'établir, dans le budget des recettes, cette subdivision pour les revenus fournis par les propriétés.

Il n'importe pas seulement d'attribuer, dans le budget, quatre sections distinctes à ces catégories de recettes; il y a encore une certaine utilité à les grouper dans l'ordre qui met le mieux en relief les faits les plus essentiels. Or, si l'on ne considérait que la valeur numérique des quatre sortes de recettes, il conviendrait de les consigner sur le budget, dans l'ordre même où l'on vient de les définir; mais il en doit être autrement dans une méthode où l'on se propose surtout d'apprécier les conditions de moralité, de sécurité et de développement progressif que chaque organisation sociale assure aux divers types d'ouvriers.

Pour satisfaire à cette nécessité, tout en respectant l'enchaînement naturel des faits et des idées, on a été conduit à consacrer aux revenus des propriétés la première section du budget, puis à énumérer successivement les produits des subventions, les salaires et les bénéfices d'industrie. Au reste, les considérations présentées dans les paragraphes suivants, sur chaque groupe de recettes, en compléteront la définition et achèveront de montrer l'avantage de l'ordre adopté.

§ 9.

LES REVENUS DES TROIS SORTES DE PROPRIÉTÉS.

Article 1er. — Les propriétés immobilières.

La tente des nomades (II,I,19) et la hutte mobile de quelques ouvriers sédentaires (IV,I,19) sont des objets mobiliers de peu de valeur. Les familles qui en jouissent les possèdent ordinairement en toute propriété, au même titre que leurs vêtements. Il en est autrement des habitations fixes, dont l'emplacement, les matériaux et la construction exigent une mise de fonds considérable. Pour que l'ouvrier s'élève à ce genre de propriété ou pour qu'il la conserve lorsqu'elle lui a été transmise par héritage, il faut qu'il ait déjà atteint un assez haut degré de moralité et de prévoyance. L'observation prouve, néanmoins, que la propriété de l'habitation est celle que les ouvriers européens recherchent avec le plus d'ardeur. On voit des familles pourvues d'une dose médiocre de tempérance se soumettre, pour l'acquérir, à des privations qu'elles ne s'imposeraient pour aucun autre motif. C'est ordinairement par ce genre d'acquisition que débutent les ouvriers chez lesquels se développe le goût de la propriété

(VI, III, 12). Les patrons qui ont conservé les anciennes habitudes de solidarité sentent le besoin d'alléger leurs propres charges et de diminuer le poids des devoirs imposés par leur conscience à l'égard des ouvriers qu'ils emploient. Ils sont ainsi conduits à développer chez ces derniers les sentiments moraux et l'amour de la propriété. Dans cette voie, ils ont obtenu d'heureux résultats en stimulant chez les ouvriers le désir de posséder le foyer domestique[1].

Les immeubles ruraux ont aussi un grand attrait pour les populations. Parmi ceux qui se trouvent le plus habituellement en leur possession, il faut citer d'abord les jardins propres à la culture des légumes et, lorsque le climat le permet, les vergers plantés d'arbres fruitiers. Souvent ces petites cultures sont considérées comme des annexes nécessaires de l'habitation. Beaucoup d'ouvriers possèdent, en outre, à une certaine distance de leur demeure, diverses sortes d'immeubles. Tels sont notamment : les champs consacrés à la culture des pommes de terre, du maïs et d'autres céréales; les prairies produisant le foin nécessaire à la nourriture des animaux domestiques; les terrains destinés à des cultures spéciales, telles que la vigne, le chanvre, le houblon, les melons, les courges, les concombres et d'autres cucurbitacées; enfin,

1. L'étude des anciennes institutions économiques de l'Europe suggère souvent des remarques analogues : aussi est-il à regretter qu'elle ne soit pas plus familière aux personnes qui se dévouent à fonder dans l'Occident, en faveur des ouvriers, les institutions tutélaires que comporte le régime des engagements momentanés. Il est évident, par exemple, que les institutions du Hartz, concernant la propriété de l'habitation (III, III, 6), exercent sur la prévoyance et sur la moralité des ouvriers une influence plus féconde que celle qui a été obtenue, jusqu'à ce jour, en France, de l'institution des caisses d'épargne. Cette influence a été appréciée, en partie, par les personnes bienfaisantes qui propagent, en Angleterre, les *Land Societies* (III, VIII, 18) et, en France, les cités ouvrières de Mulhouse (VI, V, 24).

les divers bâtiments ou appentis employés comme granges, étables, écurie ou porcheries.

Chaque constitution sociale se résume en grande partie dans les lois qui règlent la possession et l'usage des propriétés immobilières : le nom de propriétaire, donné à tous les possesseurs d'immeubles, n'implique donc pas, dans toutes les régions de l'Europe, la jouissance des mêmes droits. L'organisation même des nomades ne se lie guère à une propriété immobilière : les pâturages, alors même qu'ils sont exploités à titre exclusif par un groupe de familles, sont rarement subdivisés entre les divers chefs de ménage à titre de propriété personnelle. Ils en jouissent en communauté, comme les peuples sédentaires jouissent des biens dits communaux. Chez les paysans russes, les chefs de famille exercent, en général, tous les droits de propriété qui leur sont personnellement utiles. Dans la pratique, c'est l'intérêt des usagers plus que le droit du seigneur propriétaire qui établit les conditions de cette jouissance. Ordinairement l'appropriation du sol n'est fixée que pour un intervalle moyen de treize à quinze ans, après lequel la totalité du territoire est soumise à un nouveau partage (II, I et II, 6). Chez les populations adonnées à d'autres professions, et spécialement chez les exploitants des mines de l'Oural (II, IV et V, 6), la propriété des prairies se transmet de génération en génération dans la même famille ; mais, nulle part, le paysan n'est autorisé à donner hypothèque sur sa propriété, ni à la vendre à des personnes étrangères à la communauté dont il fait partie. Chez les Turcs, il existe quatre sortes de propriétés territoriales (II, VI, 17). Elles diffèrent beaucoup, dans les principes de leur constitution, de tous les autres régimes européens. Elles ont pour trait dominant d'être plus ou moins grevées, dans l'intérêt de divers ser-

vices publics et surtout des catégories nombreuses de *nécessiteux*. En Hongrie (II, Ép. 4) et dans d'autres provinces de l'empire autrichien, les droits de propriété des classes ouvrières étaient encore, il y a quelques années, plus ou moins limités par le régime féodal. Là, comme dans les autres régions de l'Orient, les limites imposées au droit de propriété avaient surtout pour but de maintenir la solidarité entre les membres des communautés et entre les diverses classes de la société. Dans l'Occident, en France par exemple, les restrictions apportées au droit de propriété sont établies à un tout autre point de vue. Elles n'ont plus pour objet la sécurité de la classe ouvrière ou la conservation des traditions sous l'influence de certaines classes de la société : les unes, comme l'expropriation exercée par l'État, se fondent sur des considérations d'intérêt matériel ; les autres, telles que certaines contraintes introduites dans le régime des successions, sont établies en vue de subordonner à des préoccupations temporaires de la politique les droits de l'autorité paternelle, c'est-à-dire ceux que tous les peuples prospères s'accordent à considérer comme prépondérants.

Article 2. — Les valeurs mobilières.

Les animaux domestiques jouent un rôle essentiel dans l'existence des ouvriers européens. Presque partout, ce genre de possession est un indice assuré d'aisance et de bien-être. C'est aussi un des premiers symptômes du développement de la prévoyance et de l'aptitude pour l'épargne. L'acquisition des animaux est en effet plus facile que celle de l'habitation pour les ouvriers des catégories inférieures, c'est-à-dire pour ceux qu'il serait le plus utile d'initier aux sentiments dérivant de la propriété.

Cette acquisition peut avoir lieu par degrés et n'exige que des épargnes peu considérables. Une convenance sociale universellement reconnue a fait naître en Europe, depuis un temps immémorial, une multitude de combinaisons ayant pour objet d'assurer aux populations ce genre de propriété. Une description méthodique de ces coutumes fournirait à elle seule la matière d'un livre utile. Souvent les patrons ou, à leur défaut, des fournisseurs spéciaux livrent à crédit de jeunes animaux que les familles élèvent jusqu'au moment où elles peuvent en tirer parti et s'acquitter de l'avance qui leur a été faite. En outre, dans plusieurs cas, le patron met à la disposition de l'ouvrier des moyens d'élevage, c'est-à-dire le pâturage, la glandée et la litière, à la condition de partager, après un délai déterminé, les produits de l'entreprise (IV, VII, 19). Tantôt l'ouvrier qui a pu acquérir des animaux avec le produit de ses épargnes, mais qui n'a point encore les moyens de les nourrir, les place momentanément à cheptel chez un voisin pourvu de pâturages ou de fourrages : celui-ci, après en avoir fait usage, les rend à l'époque convenue au propriétaire, qui trouve son bénéfice dans la plus-value qu'ils ont acquise (IV, V, 6). Tantôt, au contraire, conservant la disposition de ses animaux, l'ouvrier est autorisé par la coutume à en nourrir aux frais du patron un nombre déterminé (IV, VII, 12). Dans beaucoup de contrées, des institutions positives et des mœurs ayant presque force de loi aident les ouvriers dépourvus de ressources à nourrir leurs animaux domestiques, soit sur des pâturages indivis (II, VII, 7), soit au moyen d'allocations d'herbes, de feuilles, de fruits provenant de forêts ou de diverses propriétés appartenant au domaine de l'État (V, II, 7). Ailleurs enfin, et surtout dans les contrées où le système des engagements momentanés prive les types in-

férieurs d'ouvriers du bienfait de ces institutions protectrices, l'esprit de charité des propriétaires, stimulé souvent par les derniers vestiges de la tradition locale, y supplée en accordant le droit de parcours pour quelques animaux domestiques, indispensables à la subsistance des familles nécessiteuses (V, VI, 7).

Excepté sur le littoral de la Méditerranée, le lait est un des aliments principaux des populations. Il est fourni surtout : dans la majeure partie de l'Europe, par les vaches, les brebis et les chèvres ; dans la région arctique, par les femelles des rennes ; près de la frontière d'Asie, par les juments. Dans beaucoup de localités, l'établissement d'un jeune ménage est subordonné à l'acquisition préalable de ces animaux (VI, III, 6 et 12). Partout, en outre, les ouvriers obtiennent, par l'exploitation des animaux domestiques, certains aliments de grande importance pour la consommation du ménage ; souvent ils tirent parti des animaux de bât ou de trait pour exercer l'industrie des transports (II, II, 6 et 8 ; IV, V, 6, 8 et 12). Parmi les genres ou les espèces entretenues pour ces diverses destinations, on peut citer les gallinacés et les palmipèdes, les abeilles, les porcs, les moutons, les bœufs, les chevaux et, dans certaines régions, les lapins, les pigeons, les vers à soie. En général, on peut considérer comme vivant dans un état habituel de bien-être les ouvriers qui peuvent conserver toute l'année et faire reproduire, pour leurs propres besoins, une ou plusieurs de ces espèces. L'impossibilité où sont beaucoup de familles de les entretenir au delà de la saison où abondent les moyens de nourriture doit être regardée, au contraire, comme un symptôme de pénurie ou d'imprévoyance. Cette distinction essentielle a toujours été établie aux observations préliminaires (§ 6) et dans le cadre du budget des recettes.

Les animaux domestiques, et en première ligne les vaches laitières, rendent des services si importants et si soutenus, qu'ils font souvent naître chez les membres de la famille des sentiments qu'on pourrait assimiler à la reconnaissance et à l'affection. Les vaches sont toujours l'objet de soins assidus. Chez toutes les nations de l'Europe, leur étable est placée à proximité de la pièce où se tient habituellement la mère de famille. En certains cas, elles sont admises pour ainsi dire dans les communautés domestiques (IV, VII, 10). Aux époques de pénurie, il n'est pas rare de voir la famille s'imposer des privations pour ne rien retrancher à l'alimentation des animaux[1]. Sous ce rapport, la possession des animaux domestiques élargit, avec grande utilité pour le développement moral des individus, le cercle de prévoyance et de sollicitude créé par l'institution du mariage et la constitution de la famille. Elle donne aux ouvriers des types inférieurs un genre particulier d'éducation morale; elle contribue en partie à établir la supériorité sociale qui appartient aux ouvriers des campagnes comparés à ceux des villes, et qui les signale au moraliste et à l'homme d'État comme la véritable souche de la race, comme l'élément principal de la nationalité.

1. Le fait suivant est un des traits les plus curieux que j'aie recueillis à ce sujet dans mes voyages. En 1844, on me présenta, en Sibérie, une femme toungouse qui, dans des circonstances difficiles, avait dû partager son lait entre son enfant et un petit chien qui devait être pour la famille un auxiliaire indispensable. Je viens de retrouver une citation analogue pour une race établie à l'est des Toungouses : « Les chiens rendent autant de services aux peuplades sédentaires du nord de la Sibérie que les rennes y en rendent aux nomades. Une épizootie fit périr un très grand nombre de chiens sur les bords de l'Indiguirka en 1821, et une famille de Youkaguires, n'ayant conservé de ses nombreux attelages que deux petits, nés depuis peu de jours, la femme du Youkaguire les nourrit de son lait : cet exemple donne une idée du prix que les habitants attachent à ces animaux. » (WRANGELL : *Le nord de la Sibérie;* Paris, 1843, tome Ier, p. 160.)

Le matériel des travaux et des industries est encore un genre de propriété qu'il convient de faire figurer dans le budget des recettes, puisqu'il concourt à la production aussi efficacement que les meubles et les animaux domestiques. On comprend sous cette dénomination générale les ateliers et les boutiques, les métiers et les établis, les outils, les instruments, le mobilier industriel, les ustensiles, les armes et les engins employés pour la pêche, la chasse et la cueillette.

Le fonds de roulement des travaux et des industries doit figurer également dans le budget des recettes; mais il est rarement formé par des sommes d'argent préalablement épargnées, puis employées à acquérir les semences, les jeunes animaux, les matières textiles et les autres matières élaborées par la famille. Ces objets, dus pour la plupart à l'accumulation progressive des produits de l'industrie domestique, ne constituent guère une valeur réalisable de quelque importance : pour simplifier, on s'est ordinairement dispensé d'en tenir compte dans l'établissement du budget des recettes. Le plus souvent, cette omission est d'autant plus convenable, que la valeur du fonds de roulement est à peu près balancée par les dettes que la famille a dû contracter pour l'acquisition des objets nécessaires à l'exercice des industries. Quelquefois, selon la règle indiquée ci-dessus, on a porté en compte le capital du fonds de roulement, ainsi que le revenu correspondant, lorsqu'il est représenté par une valeur réalisable (V, VII, 6 et 14).

La possession d'une somme d'argent ne figure guère, à vrai dire, parmi les propriétés des populations ouvrières que dans les contrées où règnent les habitudes de thésaurisation. Ces habitudes elles-mêmes, fort communes encore chez certains peuples asiatiques, n'existent plus, comme

fait général, que dans quelques districts de l'Europe orientale, par exemple en Russie (II, v, 27), où le prêt à intérêt ne pèse pas sur les ouvriers, et en Turquie (II, vi, 6), où il est complètement interdit par la loi. Abandonnés à leur inspiration naturelle, les ouvriers, dans l'état actuel des sociétés européennes, ne sont plus enclins à thésauriser et ne sont point encore disposés à accumuler de l'argent pour le placer à intérêt. Ainsi qu'on l'a fait remarquer précédemment, ils consentent à s'imposer la contrainte qu'implique la création des premières épargnes, en vue d'acquérir des animaux domestiques, une habitation, des immeubles ruraux, et en général les objets matériels dont la possession est pour eux la source d'avantages journaliers. Ils sont moins touchés des avantages plus éloignés, non moins réels cependant, qui résulteraient du placement, à intérêt composé, de leurs épargnes annuelles.

Article 3. — Les allocations des Sociétés d'assurances mutuelles.

Pour réagir contre cette tendance, des personnes bienfaisantes et des Gouvernements ont fondé diverses institutions qui ont pris déjà un certain développement et qui sont généralement considérées comme de puissants moyens de moralisation. Ces établissements, tels que les caisses d'épargne ou de retraite, sont assez connus pour qu'on se dispense d'en faire ici la description. Des établissements d'une nature plus spéciale sont signalés dans quelques monographies. Tel est le cas pour les *Land Societies* de l'Angleterre (III, viii, 18) et pour la Société des Cités ouvrières de Mulhouse (VI, v, 24).

Indépendamment des caisses où l'épargne s'accumule à intérêt composé, il existe dans l'occident de l'Europe

une multitude d'institutions désignées généralement sous le nom de sociétés de prévoyance ou de secours mutuels (VI, v, 25 et 26). Ces sociétés obligent les ouvriers qui s'y affilient à épargner des sommes dont la quotité est fixée par les statuts et prélevée sur le salaire. Les sommes ainsi réunies ne sont point laissées à la disposition des souscripteurs. Elles leur sont seulement acquises dans des éventualités prévues, qui peuvent ne pas se réaliser pour quelques-uns d'entre eux. Les sociétés de prévoyance se lient par une foule de nuances aux caisses d'épargne. Elles en diffèrent, en général, en ce que la possession individuelle y est subordonnée, plus ou moins, à la mutualité ou à la communauté.

Le principe des sociétés de secours mutuels est si ancien, dans l'économie industrielle de l'Europe, qu'on ne saurait en trouver l'origine. Il est lié d'une manière intime à une multitude d'institutions collectives qui florissaient au moyen âge. Cependant ce principe n'a jamais reçu un développement considérable, tant que l'organisation du travail a reposé essentiellement sur la solidarité des maîtres et des ouvriers. Aujourd'hui même, les sociétés de secours mutuels ne sont point connues dans les États du Nord et de l'Orient où cette solidarité s'est maintenue. Elles n'ont pris un développement considérable que dans la région manufacturière de l'Occident, où les institutions, les mœurs et l'organisation même de l'industrie tendent à établir l'indépendance mutuelle du maître et de l'ouvrier.

Les sociétés de secours mutuels n'offrent pas, comme les caisses d'épargne, un vrai symptôme de prévoyance. Elles n'indiquent que les premiers germes de ce sentiment. Elles témoignent, à vrai dire, de l'impuissance où sont les associés, pris individuellement, de se suffire à

eux-mêmes. Beaucoup de sociétés de ce genre doivent leur origine à la bienveillante initiative de patrons ou de personnes bienfaisantes. Les dernières associations créées en France à ce sujet ont encouragé ces sortes d'initiatives. Les sociétés établies en dehors de toute intervention des patrons ont souvent échoué; celles qui ont réussi dans ces conditions ont dû s'adresser à des ouvriers moraux et intelligents. Parfois elles n'ont pu faire naître les sentiments de solidarité entre les associés qu'en excitant chez eux tantôt le point d'honneur, tantôt les sentiments d'orgueil professionnel ou l'esprit d'hostilité contre les maîtres. Il en a été ainsi surtout des sociétés organisées en Suisse (VI, II, 13) et en Angleterre (III, VII, 21), en vue de conjurer les chances du chômage. Cependant, en dehors de tout esprit d'antagonisme, beaucoup d'ouvriers répugnent à s'affilier aux sociétés dans lesquelles le fonds de secours a, plus ou moins, le caractère d'une aumône. Le succès des *Compagnonnages* français (V, IX, 18) et des *Odd-fellows* anglais (III, VII, 20) témoigne de la prédilection avec laquelle les ouvriers les plus distingués se portent vers les corporations exclusivement formées de leurs pairs, vers celles surtout où des rites secrets stimulent entre eux les sentiments d'union, sans compromettre d'ailleurs en rien la sécurité publique.

Les sociétés de secours mutuels se divisent en deux catégories principales.

Les premières visent surtout à accumuler une somme faisant retour à la famille dans des circonstances qui sont ordinairement assez éloignées. Elles attribuent à la famille, dans les cas spécifiés par les statuts, des avantages dont la valeur actuelle peut se calculer d'après le montant des versements effectués et d'après les chances propres à ce genre d'éventualités. Quelquefois aussi, cette valeur est

directement indiquée par les sommes que chaque récipiendaire doit payer pour entrer immédiatement en jouissance des avantages assurés aux sociétaires. La caisse reste ordinairement engagée envers le souscripteur pendant un délai considérable, et aussi longtemps qu'elle n'a point été libérée par la réalisation de toutes les éventualités prévues. Le fait de l'affiliation à cette espèce d'associations équivaut donc, pour le souscripteur, à la possession d'un certain capital, dont le montant doit être considéré comme un genre spécial de propriété. Les sociétés les plus importantes, fondées sur ce principe, allouent, soit une pension ou une somme une fois payée à certaines personnes après la mort du souscripteur, soit une pension ou une somme au souscripteur lui-même devenu vieux ou infirme. Les plus nombreuses se chargent des frais de sépulture.

Les sociétés de la seconde catégorie sont organisées en vue de pourvoir à des événements qui doivent se réaliser dans un court délai. Le mécanisme de chaque société consiste à répartir immédiatement, sur les individus frappés par les événements qu'on veut conjurer, la majeure partie des sommes versées par tous les souscripteurs. Les engagements mutuels de ces derniers et de la société peuvent se liquider pour ainsi dire à chaque instant. La qualité de souscripteur ne peut donc impliquer, pour ce dernier, la possession d'un capital. Les sociétés de ce genre les plus répandues assurent, en cas de maladies ou de blessures accidentelles, les secours de la médecine ou de la chirurgie, et surtout un subside en argent tenant lieu du salaire. Beaucoup d'autres, d'un usage moins fréquent chez les ouvriers proprement dits, pourvoient à une multitude d'éventualités (III, VII, 20). Il s'en faut de beaucoup qu'elles donnent toutes au même degré

la sécurité aux associés. Celles qui assurent les ouvriers contre les inconvénients du chômage (III, VII, 21) seraient les plus utiles, si elles offraient des garanties suffisantes. Les mécomptes viennent surtout des circonstances dont la probabilité ne peut être établie par des expériences assez nombreuses et assez prolongées pour réunir tous les éléments de la certitude. Ces diverses combinaisons d'assurances offrent une complication extrême. On comprend donc la supériorité des anciennes institutions sociales, dans lesquelles le patron se chargeait, en toute circonstance, de pourvoir à la sécurité et au bien-être des familles attachées à sa fortune. Dans l'atelier, comme dans la famille, la solution du problème social de notre temps consiste à procurer aux individus, non les satisfactions de l'indépendance, mais les bienfaits de la solidarité.

Article 4. — L'inventaire des propriétés et l'évaluation des revenus.

Il est souvent difficile de dresser l'inventaire complet des propriétés d'une famille. Diverses préoccupations, parfois un sentiment peu réfléchi, conseillent aux ouvriers de dissimuler, sous ce rapport, une partie de leurs ressources; c'est du moins pour ce genre de faits qu'ils se prêtent le moins volontiers aux recherches qui les concernent. Il est, au contraire, assez facile d'évaluer les revenus qui dérivent des propriétés, une fois que la nature et l'importance de cette source de recettes ont été convenablement spécifiées. On constate les revenus d'une manière directe, lorsqu'il s'agit de propriétés données en location, et surtout de sommes d'argent placées à intérêt; il en est de même encore lorsque la valeur locative peut être établie par comparaison avec celle d'autres propriétés placées dans des conditions analogues. Cependant les

ouvriers ne se déterminent guère à acquérir des propriétés que pour en appliquer les produits à leurs propres besoins ou pour en faire l'objet d'une industrie. En conséquence, dans la plupart des cas, la valeur des produits résultant de l'exploitation de la propriété représente d'abord le revenu que celle-ci devrait donner à un propriétaire qui l'aurait affermée. Elle comprend en outre, implicitement, le salaire dû au travail des divers membres de la famille, les autres dépenses de l'exploitation, et enfin le bénéfice que la famille doit retirer de son industrie. On détermine le revenu, le seul élément qu'il convienne de faire figurer dans la première section du budget, en prenant pour base le taux moyen du revenu que produisent dans la localité les valeurs mobilières ou immobilières engagées dans les opérations de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. On contrôle cependant cette évaluation, en s'assurant qu'elle concorde avec celles qui entrent dans les balances établies pour chaque industrie dans la première série des comptes annexés aux budgets. Presque toutes les monographies des *Ouvriers européens* offrent plusieurs exemples de ces déterminations de revenus et des vérifications qui s'y rapportent. Le lecteur, qui voudra bien faire une étude spéciale de ces comptes, complétera au besoin les indications qu'on vient de présenter.

Un examen rapide de la première section du budget des recettes complétera également les considérations exposées dans ce paragraphe. Il pourra contribuer à les arrêter, dans la pensée du lecteur, avec la précision et la netteté qui résultent de la vue des faits. On appréciera ainsi, sans effort d'esprit, la diversité des propriétés dont jouissent, dans la plupart des localités, les ouvriers européens, et l'importance des ressources qu'elles ajoutent aux moyens d'existence fournis par le salaire.

§ 3.

LES PRODUITS DES SUBVENTIONS.

Article 1er. — La définition des trois catégories de subventions.

Sous le régime européen, les subventions, c'est-à-dire les rétributions accordées aux ouvriers d'après le besoin des familles plutôt qu'en proportion du travail accompli, l'emportent sur les propriétés, à la fois par leur variété et par leur importance. Une impérieuse nécessité sociale oblige les classes supérieures à assurer des moyens d'existence aux populations imprévoyantes. Elle a suggéré, depuis un temps immémorial, la plupart des combinaisons que comportent, dans chaque localité, le climat, le sol, les industries et surtout l'état intellectuel ou moral des ouvriers. Il n'est peut-être pas de question sur laquelle la pensée humaine se soit portée d'une manière plus assidue; il n'en est vraisemblablement aucune pour laquelle les solutions soient plus multipliées.

Étudiées d'une manière méthodique, les subventions dont jouissent les ouvriers européens se subdivisent en trois catégories principales. Celles-ci forment autant d'articles spéciaux dans la 2e section du budget des recettes, savoir : les propriétés reçues en usufruit, ensuite les droits d'usage sur les propriétés voisines, puis les allocations d'objets et de services.

Article 2. — Les propriétés reçues en usufruit.

Les subventions de la première catégorie procurent en usufruit, à la majeure partie des ouvriers européens, les sortes de biens qui ne sont plus possédés en propre que par un petit nombre d'ouvriers. La subvention la plus

ordinaire est l'habitation. Viennent ensuite, selon l'ordre d'importance pour l'économie domestique des familles ouvrières : les étables, les champs, les prés et les autres immeubles ruraux, les animaux domestiques; puis, à un moindre degré, le matériel et le fonds de roulement des travaux et industries; enfin, les sommes d'argent reçues en prêt, sans intérêt ou à intérêt réduit.

Article 3. — Les droits d'usage sur les propriétés voisines.

Les subventions de la deuxième catégorie, les droits d'usage sur les propriétés, offrent beaucoup d'analogie avec les usufruits de propriétés. Elles diffèrent de ces derniers parce qu'elles ne comprennent jamais l'usage exclusif de la propriété ni des produits qui en proviennent. Ces droits ont été, pendant les derniers siècles, et ils restent encore aujourd'hui, pour la majeure partie de l'Europe, une des principales bases du bien-être des populations.

Plusieurs droits d'usage sont établis sur des propriétés dont les ouvriers jouissent à titre indivis, en vertu de coutumes séculaires, comme membres d'une communauté ou d'une corporation. Parmi ces propriétés, on peut citer les ateliers industriels et, en général, les instruments de travail exploités par des communautés; on y peut rattacher encore les fours à pain, les moulins à céréales, les étaux de boucherie, les pressoirs à vin, à cidre et à huile, possédés par les habitants d'un même village. D'autres droits d'usage ont pour objet des produits accessoires provenant d'exploitations agricoles dont les fruits sont principalement récoltés par les propriétaires ou les tenanciers qui les dirigent : tels sont, surtout, les droits de glanage attribués sur les récoltes de fruits et de céréales.

Ces diverses sources de recettes ont reçu dans plusieurs localités une certaine extension (II, VI, 7; III, I, 23; IV, V, 7). Cependant elles n'ont qu'une médiocre importance, lorsqu'on les compare aux subventions établies sur les productions indépendantes du travail humain, spécialement sur les productions spontanées du sol et des eaux. Parmi ces productions se placent : en premier lieu, les plantes herbacées qui sont, soit récoltées à l'état de foin, soit broutées par les animaux eux-mêmes, soit recueillies comme litière; en second lieu, les poissons pêchés près des rivages maritimes. Viennent ensuite : les animaux sauvages, c'est-à-dire le gibier et le poisson, qui ne sont point l'objet d'un élevage spécial; les fruits sauvages et les champignons, qui sont pour les peuples du Nord une ressource de premier ordre; tous les produits forestiers proprement dits, et surtout le bois d'œuvre et les combustibles ; les tourbes, les roseaux et les autres produits spéciaux des lieux humides ou marécageux; divers matériaux et engrais fournis par les carrières, les minières, les rivages de la mer, des lacs et des fleuves; enfin, le fumier, les excréments d'animaux et divers objets trouvés sur les voies publiques.

Article 4. — Les allocations d'objets et de services.

Les subventions de la troisième catégorie sont faites en vue de pourvoir directement aux besoins des familles, tandis que les deux précédentes y satisfont plus amplement, en attribuant à l'ouvrier les droits utiles du propriétaire foncier. L'énumération des objets alloués à titre de subvention serait à peu près la reproduction textuelle de celle qui est adoptée au budget des dépenses pour les consommations de la famille. On a donc été naturellement

conduit à y établir les cinq divisions de ce budget (§ 15). Quant aux services alloués, ils concourent, en général, à la production d'un objet consommé par la famille, et se rattachent aux mêmes groupes que les objets eux-mêmes. Tels sont, par exemple, les confections de vêtements exécutées à titre gratuit (III, VII, 7), ou les moyens de transport fournis par les patrons et à l'aide desquels certains ouvriers amènent au logis leur provision de combustible ou de foin (II, VI, 7).

Article 5. — L'estimation de la valeur des subventions.

La détermination des valeurs à attribuer aux produits des subventions offre, en général, plus de difficultés que celle des revenus de propriétés. Il est rare que l'on puisse fonder cette détermination sur une appréciation directe du capital représentant la valeur de la subvention ou sur l'estimation de l'intérêt à attribuer à cette valeur. Il faut donc recourir à des méthodes indirectes qui, dans chaque cas particulier, sont indiquées par la nature même des faits. La méthode la plus générale consiste à comparer les recettes et les dépenses de toute sorte auxquelles donne lieu l'industrie fondée sur l'usage de chaque subvention, puis à rechercher, par comparaison avec d'autres faits analogues, quelle part de l'excédent des recettes représente la valeur des produits immédiats de la subvention. S'agit-il, par exemple, de fixer la valeur qu'il faut attribuer à l'herbe broutée par la vache laitière d'une famille sur un pâturage reçu comme subvention, on établira, d'une part, la valeur de tous les produits que la famille retire de l'entretien de cet animal, de l'autre, le montant de toutes les dépenses faites pour le même objet : l'excédent des recettes sur les dépenses représentera à la fois la valeur des produits du pâturage et le bénéfice dû à l'ex-

ploitation de la vache. Lorsque l'on a obtenu le total des deux éléments, la détermination de chacun d'eux ne comporte guère d'incertitude, puisqu'on peut prendre pour base d'évaluation, d'un côté, la quantité relative et la valeur des autres articles de nourriture et, de l'autre côté, l'appréciation du bénéfice réalisé par la famille sur d'autres industries de même importance. Ces calculs portent, en général, sur de faibles valeurs, et les données arbitraires qu'ils comportent ne peuvent entraîner que des erreurs insignifiantes; d'ailleurs, ces erreurs mêmes n'influent en rien sur le résultat définitif, puisqu'elles n'ont d'autre inconvénient que d'accroître ou de diminuer les recettes dérivant des subventions, au détriment ou au profit de celles qui proviennent des bénéfices d'industrie. Enfin, l'habitude de ce genre de calculs et la connaissance approfondie des faits qui se rattachent à la jouissance des subventions offrent, dans la plupart des cas, des moyens de vérification et de contrôle qui ne laissent rien à désirer quant à l'exactitude de ces déterminations. Ordinairement, les industries fondées sur l'usage des subventions ont peu d'importance, et l'on peut confondre, sans inconvénient, avec la valeur même des produits immédiats de la subvention, les bénéfices auxquels ces industries donnent lieu; c'est le parti auquel on s'est généralement arrêté dans cet ouvrage. Le lecteur trouvera, au reste, à ce sujet, de nombreux exemples dans les monographies, à la 2e section du budget des recettes, et surtout dans la deuxième série des comptes annexés aux deux budgets. Sur ce point spécial, comme pour la plupart des autres détails de la méthode, l'examen d'un cas particulier fournira plus de lumière au lecteur que tous les développements généraux qui pourraient être donnés dans le présent exposé.

§ 4.

LES SALAIRES DES TRAVAUX.

Article 1er. — Distinction des divers travaux.

Les travaux manuels auxquels est consacrée la 3e section du budget des recettes doivent être, en chaque cas, l'objet d'une étude approfondie. Ils constituent, en effet, la principale source de recettes. Ils sont le moyen essentiel d'activité de la famille. Enfin, ils impriment à l'existence de cette dernière un cachet distinctif. L'analyse méthodique de tous les travaux accomplis par chaque membre de la famille est, au fond, la plus précise définition que l'on puisse donner de sa condition sociale et de ses habitudes morales et intellectuelles. L'analyse détaillée des travaux est donc la base essentielle du budget des recettes et, en général, de toutes les observations concernant une famille d'ouvriers.

La 3e section du budget des recettes se subdivise naturellement en autant d'articles qu'il y a, dans la famille, de membres voués au travail : l'ouvrier chef de famille, puis sa femme, s'y placent toujours aux premiers rangs. Les travaux des enfants, quand l'importance en est minime, sont groupés en un seul article; dans le cas contraire, ils forment l'objet d'articles séparés (II,II,14). Des articles spéciaux sont, en outre, consacrés aux vieux parents et aux membres collatéraux de la famille faisant partie du ménage et concourant, par leur travail, dans une proportion notable, au bien-être de la communauté (II, VI, 14).

Article 2. — Les travaux des hommes.

Les travaux de l'ouvrier chef de famille se subdivisent toujours en deux groupes, le *travail principal* et les *tra-*

vaux secondaires. Le premier caractérise la profession de l'ouvrier; il donne lieu à la principale recette du ménage, et détermine, en général, la condition physique et morale de la famille. Les derniers ne font complètement défaut que dans des circonstances exceptionnelles : dans la plupart des cas, ils offrent une variété et une importance qu'on appréciera aisément en examinant sommairement cet article dans les diverses monographies des tomes II à VI des *Ouvriers européens.*

Il importe surtout de mentionner, à l'occasion du travail principal, le mode de rétribution et les rapports de l'ouvrier avec le maître qui lui procure l'ouvrage. Ces deux particularités, qui caractérisent l'organisation industrielle et le rang que la famille y occupe, sont indiquées, sous des formes et à des points de vue différents, dans le titre même de chaque monographie, dans les §§ 5 et 8 des observations préliminaires, et enfin dans l'article 1er de la 3e section du budget des recettes. Dans ce dernier article en particulier, on spécifie, à la suite de la mention du travail principal, si ce travail est exécuté pour le compte d'un seigneur (II, III), d'un patron (III, I), d'un chef d'industrie (V, I), de la famille elle-même (V, V), ou, enfin, au compte commun de la famille et d'un patron (IV, V). Quant à la nature du travail, elle est également désignée dans ces mêmes passages, et spécialement au § 8 des observations préliminaires, avec des détails suffisants pour une étude qui concerne spécialement les ouvriers, et dans laquelle il serait superflu d'accorder une attention particulière aux industries considérées en elles-mêmes.

Les travaux secondaires du chef de famille sont parfois entrepris au compte commun de la famille et d'un patron (IV, VII, 19). Plus ordinairement, ils sont exécutés

exclusivement au compte de la famille, et ont pour objet l'exploitation des propriétés possédées en propre ou reçues en subvention, l'exercice des droits d'usage et des industries domestiques. La nature de ces travaux est donc suffisamment indiquée par les détails déjà présentés sur ces diverses sources de recettes (2, 3, 5). Ils comprennent parfois quelques-unes des occupations qui sont ailleurs dévolues aux femmes, et que l'on a groupées dans la 3e section du budget des recettes sous le titre : *travaux de ménage*. Ce cas se présente assez souvent en Europe, par exemple : en Turquie, où les hommes sont chargés de l'entretien du linge et des vêtements (II, VI, 8 et 10) ; en Angleterre, où ils achètent au marché la majeure partie des aliments consommés dans le ménage (III, VI, 8).

Le nouveau régime industriel, qui a son principal foyer en Occident et qui semble envahir, de proche en proche, les autres régions de l'Europe, tend, en général, à restreindre le nombre et l'importance de ces travaux secondaires, au profit du travail principal, qui absorbe chaque jour plus exclusivement le temps et les forces de l'ouvrier. Tandis qu'en Orient la plupart des objets consommés ou employés pour les usages ordinaires de la vie sont le produit d'une industrie exercée au foyer domestique, on trouve en Occident des familles complètement inhabiles à la préparation ou à la fabrication d'un seul de ces objets. Les ouvriers placés dans ces conditions pourvoient à tous leurs besoins par voie d'achat, au moyen du salaire. Cet unique moyen de subsistance est reçu comme rétribution d'un travail uniforme et répété chaque jour. En général, ce travail a pour objet un seul détail d'une vaste fabrication, dont les produits, exportés au loin par le fabricant, restent entièrement étrangers à la consommation de l'ouvrier. L'homme d'État et le moraliste ne

sauraient trop s'inquiéter de la direction exclusive imprimée aux travaux des ouvriers de l'Occident. Il ne faut pas considérer comme un progrès l'opposition qui existe, sous ce rapport, entre cette région et celles où l'on a conservé l'habitude de l'ancien régime manufacturier. On a constaté, en effet, dans plusieurs enquêtes officielles, qu'en balance des avantages qui lui sont propres, le nouvel ordre de choses, poussé au delà de certaines limites, exerce une funeste influence sur le bien-être physique et le développement intellectuel et moral des ouvriers.

Plusieurs monographies des *Ouvriers européens* sont éminemment propres à caractériser les différences remarquables que présentent, en ce qui concerne la variété des travaux, les diverses organisations sociales. On pourra, par exemple, fixer ses idées sur ce point important, en comparant la condition des ouvriers russes (II, I à V) à celle des ouvriers génevois (VI, II, 20).

Article 3. — Les travaux des femmes.

La mère de famille a, presque partout, pour travail principal les nombreuses occupations que l'on peut grouper sous la dénomination générale de *travaux de ménage*. Telles sont, entre autres, la préparation et la cuisson des aliments, les soins nécessaires aux jeunes enfants, le blanchissage et l'entretien du linge et des vêtements, les soins de propreté concernant l'habitation et le mobilier, les soins nécessaires aux membres malades de la famille. Dans l'état normal, c'est-à-dire partout où l'organisation de l'industrie respecte les convenances dérivant de la condition physique et morale de la femme, ces occupations jouent, dans l'existence de celle-ci, un rôle ana-

logue à celui que remplissent les travaux de la profession dans l'existence du mari.

La mère de famille participe à la plupart des travaux secondaires, entrepris au compte de la famille. Plusieurs de ces travaux sont pour elle une spécialité exclusive. Elle s'y livre dans les moments de loisir laissés par les travaux du ménage qui la retiennent ou la ramènent plusieurs fois par jour à la maison. Elle exécute, de concert avec son mari ou avec ses enfants, la plupart des travaux qui se rattachent à l'exploitation des propriétés ou des usufruits et à l'exercice des droits d'usage. On ne peut guère excepter du cercle de ses occupations que les soins réclamés, soit par les chevaux et les autres animaux de trait, soit par la chasse ou la pêche qui exigent de trop longues absences et qui semblent, d'ailleurs, n'offrir de l'attrait aux femmes chez aucune race européenne. Au contraire, la récolte des fruits sauvages et les soins à donner aux animaux domestiques entretenus pour les besoins de la famille, notamment aux vaches laitières, aux porcs, aux volailles, rentrent habituellement dans ses attributions exclusives. Il en est de même de presque tous les travaux qui se rattachent aux industries manufacturières pratiquées dans le ménage, et spécialement de celles qui concernent le vêtement. C'est ordinairement la mère de famille qui, avec ou sans l'aide de ses enfants, prépare et file les matières textiles. Elle confectionne les vêtements, soit avec des étoffes au moyen de la couture, soit avec toutes sortes de fils au moyen du tricotage. Souvent même elle fabrique, avec ou sans l'intervention du mari, les étoffes de lin, de coton et de laine, au moyen du tissage et du foulage, bien que ces dernières opérations, de même que le feutrage, soient, dans plusieurs contrées, une spécialité réservée aux hommes. Ces travaux si variés n'ont pas

toujours pour unique objet la consommation domestique. Ils deviennent parfois la base de véritables industries ayant leurs débouchés hors du ménage. Enfin, dans l'organisation du travail nommée *fabrique collective*, ils constituent souvent la recette principale de la famille (VI, v, 18). Au nombre des travaux secondaires exécutés par les femmes, il faut encore citer la fabrication de la dentelle et d'une multitude d'objets de lingerie, de broderie et de mercerie, divers services particuliers ou communaux exercés hors de l'habitation, tels que le blanchissage du linge et des vêtements, le service des personnes, les soins à donner aux malades, spécialité pour laquelle la femme présente une aptitude toute particulière. Dans certaines communes, ces occupations se complètent par l'exploitation du four banal et par divers autres travaux d'administration ou de surveillance. Trop souvent enfin, la femme est employée à des services qui ne conviennent ni à son caractère, ni à sa constitution physique : tels sont les travaux de charretage et de batellerie, le balayage public, le transport à dos des objets qui ne sont pas destinés au ménage.

Dans l'Orient, le régime de communauté, qui règne presque toujours entre plusieurs frères mariés (II, II et v, 8) allège singulièrement, pour les jeunes mères, le poids des travaux de ménage : chacune d'elles, en effet, ne se livre qu'à tour de rôle à ces occupations, et peut, en conséquence, consacrer à des travaux productifs la majeure partie de son temps.

Sous l'empire du nouveau régime manufacturier qui, depuis le commencement du siècle, a pris, dans la Grande-Bretagne et dans plusieurs régions du Continent, un développement extraordinaire, il s'introduit une révolution profonde dans les occupations des femmes et des jeunes filles. Elles sont employées, dans de grands ateliers, au

filage des matières textiles et à d'autres industries qui, sous l'ancien régime européen, ne formaient pour elles que des travaux accessoires exécutés au foyer domestique. Parfois même, elles sont chargées de travaux, ceux des mines par exemple, qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais été imposés à leur sexe. Ces occupations deviennent si exclusives et si soutenues dans plusieurs districts manufacturiers de l'Occident, qu'elles atrophient en quelque sorte les aptitudes naturelles de la femme, celles surtout qui trouvent leur application dans le ménage. La vie de famille se trouve alors détruite par suite de la résidence habituelle de la mère hors de l'habitation. La femme, déchue des qualités propres à son sexe, devient en quelque sorte l'émule ou la rivale de l'homme.

L'étude de la condition faite aux mères de famille par chaque organisation sociale offrirait un haut intérêt, si elle pouvait être entreprise sur une large échelle, avec le concours de personnes vouées à la direction religieuse et au service médical des ouvriers. Il en jaillirait une vive lumière pour une foule de questions sociales, que la science ne peut guère aborder aujourd'hui. Un illustre médecin, qui, dans sa longue pratique, a souvent constaté l'influence que les habitudes hygiéniques de la femme exercent sur le progrès ou le dépérissement physique de la race, a bien voulu, pour ce motif, prendre intérêt aux premiers résultats consignés dans les monographies. Il pense que la société est profondément intéressée à connaître les occupations nuisibles à la santé de la jeune fille et de la mère de famille; qu'il y a non seulement une question d'humanité, mais encore une spéculation d'économie publique, à décharger la femme de services trop pénibles, pour ne lui confier que des occupations appropriées à son sexe et à ses forces. Le gouvernement anglais a déjà pensé que

cette grave question devait, dans plusieurs cas, provoquer son intervention (III, IX, 18).

L'exemple donné, à cet égard, par l'Angleterre sera suivi par les autres races agglomérées. L'analyse des travaux de la femme, faite d'après la méthode pratiquée dans cet ouvrage, démontrera parfois en effet l'urgence de profondes réformes. La base de toute amélioration dans la condition des classes ouvrières est la moralisation du foyer domestique. Or, si, dans cette matière délicate, la dignité humaine repousse souvent les investigations officielles, les gouvernements ne sauraient néanmoins s'abstenir, lorsque la nature des occupations, le régime manufacturier et les règlements publics sont, pour les familles, des causes permanentes de désordre. D'ailleurs, les autorités communales et les chefs d'industrie, dès qu'ils seront dirigés par la connaissance des faits, pourront efficacement pénétrer, sous ce rapport, dans le domaine où ne peut guère s'exercer l'intervention des gouvernants.

Parmi les règlements publics qui peuvent influer de la manière la plus fâcheuse sur la condition sociale de la femme, il faut citer en première ligne les entraves opposées, dans plusieurs districts de l'Europe centrale et dans la Grande-Bretagne, à l'institution du mariage. A cette catégorie appartiennent les dispositions de la loi qui autorisent, en Angleterre, les administrateurs de la taxe des pauvres à détruire la cohabitation des époux et des enfants dans les familles qui font appel, même à l'occasion de crises accidentelles, à l'assistance publique (III, VI, 10). On y doit rattacher aussi les coutumes qui, dans plusieurs États allemands, interdisent le mariage aux indigents, et même aux ouvriers de plusieurs corporations industrielles, lorsqu'ils n'ont point atteint un âge avancé ou

un certain rang dans la hiérarchie de la corporation (III,III,3; V,I,22; VI,I,18).

On a souvent constaté avec satisfaction, dans le cours des recherches qui ont donné naissance au présent ouvrage, que ces fâcheuses influences ne se trouvent pas dans les institutions publiques de la France. Des hommes, dont l'opinion fait autorité en Europe, ont pu reprocher à ce pays d'avoir, par l'émission de doctrines hostiles à la religion, à la famille et à la tradition, compromis la régularité du progrès moral et matériel de sa population ouvrière; mais ils ne sauraient du moins y découvrir les contraintes regrettables qu'on vient de signaler.

L'étude comparée des nations européennes mettra également en relief une conséquence honorable pour la France et qui doit donner confiance en son avenir : c'est que, dans aucune autre région du globe et chez aucune autre race, on ne trouve la femme aussi intimement associée aux travaux et aux pensées du mari, exerçant par conséquent sur la famille une influence aussi décisive et aussi tutélaire (VI,III,18). Ainsi les monographies concernant l'ouvrier agriculteur du Soissonnais (VI,III,8) et le maître blanchisseur de la banlieue de Paris (V,VIII,18) révèlent, chez la mère de famille, des prodiges d'activité et d'énergie, ainsi qu'une haute distinction morale. Les mêmes qualités se retrouvent aussi, à un degré éminent, chez plusieurs populations de l'Allemagne du Nord (IV,II,8) et de la Scandinavie (III,II,3).

Article 4. — Les travaux des enfants.

Les enfants apportent souvent un contingent utile au travail de la famille, et, par conséquent, ils contribuent pour une certaine part aux recettes qui en dérivent. Depuis la première enfance jusqu'à l'âge où ils peuvent se

livrer à l'apprentissage ou à l'exercice d'une profession, ils secondent la mère de famille dans presque toutes ses occupations, particulièrement dans les travaux de ménage, dans la culture du jardin potager, dans les soins donnés aux animaux domestiques, dans la préparation des matières textiles. Souvent, c'est aux enfants que sont spécialement dévolus le glanage et la récolte des fruits sauvages, la conduite et la garde des animaux envoyés au pâturage. Chez les populations exclusivement agricoles, les enfants commencent, en général, leur carrière en se plaçant comme ouvriers-domestiques au service des propriétaires et des principaux exploitants de la contrée. Pendant cette première période, leur salaire reste souvent acquis à la famille, qui se charge alors de pourvoir aux frais de leur établissement. Ailleurs, au contraire, les jeunes gens disposent de ce salaire et ont à accumuler eux-mêmes, avant leur mariage, les sommes nécessaires à l'acquisition des vêtements, du mobilier et des animaux domestiques.

Chez les peuples slaves, où la communauté d'intérêts se maintient ordinairement dans la famille, même après le mariage de plusieurs fils, il est presque toujours opportun d'analyser séparément les travaux d'enfants adultes (II, II, 14). Pour les peuples de l'Occident, au contraire, on peut souvent simplifier la 3[e] section du budget des recettes, en indiquant en bloc et d'une manière sommaire la nature et les produits du travail des enfants.

Dans l'Europe orientale et dans toutes les localités où se sont conservées les anciennes mœurs, les enfants, jusqu'à l'époque de la puberté, ne sont astreints à aucun travail régulier. Ils choisissent, parmi les occupations de la famille, celles qui ont pour eux le caractère d'une récréation ou d'un plaisir. Toujours ils se développent dans

l'état de liberté qui convient à leur âge. Sous l'influence du nouveau régime manufacturier, les habitudes opposées tendent de plus en plus à prévaloir. Les machines qui constituent les agents essentiels de ce régime, et qui s'emparent chaque jour de quelqu'une des fonctions précédemment attribuées aux ouvriers adultes, ne peuvent cependant se passer d'un certain effort dirigé par l'intelligence. Cet effort, l'économie conseille de le demander aux femmes, aux jeunes filles, parfois même aux plus jeunes enfants. Les nouvelles méthodes de fabrication ont donc pour résultat d'imposer des travaux que leur continuité rend intolérables, en raison de la faiblesse des enfants, des jeunes filles et des femmes qui en sont chargés. Dans la région nord du Continent et en Orient, où les régimes d'engagements forcés et d'engagements volontaires permanents sont restés la base de la constitution sociale, il n'est jamais venu à la pensée d'un patron d'employer les enfants, même par exception, aux travaux qui leur sont habituellement imposés dans la Grande-Bretagne. Beaucoup de moralistes, tout en comprenant l'importance du nouveau régime manufacturier, en ont souvent signalé les côtés vicieux. Ils ont constaté qu'une organisation essentiellement fondée sur l'exercice du libre arbitre condamne à un esclavage odieux et sans précédents la plus faible, la plus innocente partie de l'humanité. Au reste, les hommes d'État de la Grande-Bretagne ont depuis longtemps flétri ces déplorables conséquences du nouveau régime. Abandonnant la maxime du laisser faire, qui constituait la religion économique du pays, ils ont repris, au moins temporairement, sur ce point l'ancienne tradition européenne. Ils ont soumis les manufactures à un système de réglementation qui assure aux femmes et aux enfants une condition plus supportable

(III, IX, 18). Le même système a été adopté par les autres nations de l'Occident, où le développement trop rapide de l'industrie manufacturière commençait à produire des effets analogues.

Article 5. — L'évaluation du nombre et du prix des journées de travail.

Après avoir déterminé, pour chaque monographie, la nature des travaux exécutés par les divers membres de la famille, on s'est appliqué à constater le nombre des journées consacrées à chaque travail, le salaire journalier et le total des salaires annuels. Des colonnes spéciales ont été consacrées, dans la 3e section du budget, à ces trois sortes de renseignements. Cette détermination est toujours facile pour ce qui concerne le travail principal des ouvriers-domestiques et des journaliers; elle offre, au contraire, certaines difficultés à l'égard des ouvriers appartenant aux catégories supérieures (5). Elle implique, en outre, de l'incertitude pour plusieurs travaux secondaires entrepris au compte de la famille. Lorsque des travaux analogues ne sont pas dans la localité l'objet d'une rétribution spéciale, on se trouve exposé aux difficultés qui ont été déjà signalées touchant les revenus des propriétés ou les produits des subventions. On les résout par les mêmes moyens. On estime directement la valeur de toutes les recettes et de toutes les dépenses effectivement faites par la famille à l'occasion du travail dont il s'agit; la différence représente le bénéfice de l'industrie, le salaire dû aux journées consacrées à ce travail, enfin, s'il y a lieu, la part à attribuer au produit des subventions ou au revenu des propriétés qui ont concouru à assurer les recettes. La valeur qu'il faut attribuer à chaque élément partiel se détermine, dans chaque cas particulier, tantôt

par des moyens directs, tantôt par analogie, tantôt enfin par différence, lorsque les autres éléments sont connus. Les erreurs ou les données arbitraires que les évaluations de ce genre peuvent comporter ne changent en rien le résultat définitif : elles n'ont d'autre conséquence que d'altérer, selon une proportion peu importante, la valeur relative qui devrait être attribuée aux totaux partiels des quatre subdivisions du budget.

On n'a pas régulièrement compris, parmi les travaux productifs, les occupations qui se rattachent exclusivement au service des divers membres de la famille. Les occupations groupées sous le nom de *travaux de ménage* sont particulièrement dans ce cas. On s'est toujours appliqué à évaluer aussi exactement que possible le temps qu'elles absorbent; mais on a eu soin de rappeler en outre qu'aucune valeur ne pouvait leur être attribuée. On a toujours indiqué, dans chaque cas particulier, les motifs des rares exceptions que les auteurs ont dû apporter à cette règle (III, VI, 14; VI, VI, 14).

L'évaluation du temps consacré à chaque travail, plus simple en général que celle des salaires, n'est cependant point exempte de difficultés, en ce qui concerne soit l'observation, soit la description des faits. A la suite de plusieurs essais, on s'est arrêté à la méthode suivante, qui a le double avantage d'être conforme à l'usage et d'exprimer les faits avec simplicité. Les travaux accomplis ont été évalués en journées : quant à l'étendue de la journée, elle ne varie guère qu'entre dix à douze heures de travail effectif, et elle est déterminée dans chaque cas par la nature même des occupations et par un certain ensemble d'habitudes locales. Quelquefois l'évaluation du labeur accompli par l'ouvrier se trouve exactement faite par la comptabilité même adoptée dans le genre de travaux que

l'on considère. Plus ordinairement, pour les travaux de la femme surtout, cette estimation implique une enquête très approfondie. Il a fallu, dans certains cas, passer plusieurs jours à l'intérieur d'une habitation pour se rendre un compte exact du temps consacré par la femme à ses nombreuses occupations. Cette appréciation offre, par exemple, des difficultés toutes spéciales pour les travaux de ménage, qui absorbent ordinairement de deux à six heures par jour, soit, par année, 60 à 80 journées de douze heures. Ces variations dépendent, en général, de causes qu'il est essentiel d'observer pour apprécier exactement la condition d'une famille. D'un côté, en effet, le temps consacré aux travaux de ménage augmente à mesure que la femme apporte plus d'attention à préparer une nourriture saine et à faire régner la propreté dans le mobilier et dans les vêtements. D'autre part, il diminue à mesure que le progrès des arts mécaniques et, en général, des procédés industriels dispense la femme d'accomplir certains travaux qui l'accablent dans les sociétés naissantes, où les méthodes de travail sont encore imparfaites (II, v, 23). Ce détail, tout humble qu'il puisse paraître au premier abord, a donc une grande importance, en ce qu'il initie forcément l'observateur à la connaissance intime des mœurs de la classe vouée aux travaux manuels.

§ 5.

LES BÉNÉFICES DES INDUSTRIES DOMESTIQUES.

Article 1er. — Importance sociale des industries domestiques.

Les détails présentés ci-dessus, touchant les travaux exécutés par l'ouvrier, sa femme et ses enfants, comprennent implicitement l'énumération des industries que la

famille entreprend à son propre compte. On a également indiqué comment la détermination des bénéfices produits par chacune de ces industries est liée intimement à celle des salaires et du revenu des propriétés. Le lecteur trouvera en outre, pour chaque monographie, dans la première partie des comptes annexés à chaque budget, de nombreux exemples de la détermination simultanée de ces éléments principaux du budget des recettes.

L'étude approfondie de quelques types d'ouvriers révèle bientôt le rôle important que jouent, dans l'économie sociale de l'Europe, les industries entreprises par les ouvriers, à leur propre compte. Elle prouve en outre que cette importance est encore plus grande peut-être au point de vue moral qu'au point de vue matériel. En premier lieu, ces industries constituent pour l'ouvrier ce qu'on pourrait appeler « l'apprentissage de la propriété ». Elles l'exercent à épargner le capital nécessaire à la conservation de cette source de bénéfices. Elles lui apprennent, par conséquent, à résister, en vue d'un avantage plus ou moins éloigné, à l'excitation des appétits matériels. La famille entière est ainsi initiée à toutes les vertus qui dérivent de la prévoyance; et elle s'élève, surtout par la sobriété, au-dessus des types inférieurs de la nature humaine. En second lieu, les industries domestiques donnent des recettes variées, qui sont pour la famille une source d'aisance et de bien-être, indépendante des crises commerciales ou industrielles et, en général, des événements qui compromettent le salaire. Elles permettent à la partie la plus faible ou la moins valide de la famille, à la femme, aux jeunes enfants, aux vieillards, de contribuer au bien-être commun autant que pourrait le faire l'ouvrier lui-même. Elles offrent donc à un haut degré une partie des avantages qui sont propres soit aux subventions, soit aux

combinaisons modernes de l'industrie manufacturière. Elles n'ont point, d'ailleurs, comme ces dernières, l'inconvénient d'amoindrir l'indépendance de la famille et de soustraire la femme et les enfants au séjour tutélaire du foyer domestique. Enfin, ces branches d'activité développent l'intelligence et l'habileté manuelle des divers membres de la famille. Elles les habituent à combiner de petites opérations de technologie, de commerce et d'agriculture.

Article 2. — Importance relative des industries domestiques chez les six catégories d'ouvriers.

Les industries entreprises pour le compte de la famille ont une importance fort inégale, selon l'organisation sociale du pays et selon le rang que l'ouvrier occupe dans la hiérarchie du travail. On observe, d'un lieu à l'autre, des différences encore plus prononcées pour ce qui concerne la part prise à ce genre de travaux, soit par l'ouvrier, soit par les divers membres de la famille. Le cadre du budget a été tracé de telle sorte que ces diverses particularités y puissent figurer dans le plus grand détail.

En général, pour une organisation sociale donnée, le nombre et l'importance des industries domestiques augmentent à mesure que l'ouvrier s'élève plus haut dans la série des conditions qui séparent le simple ouvrier-domestique de l'ouvrier-propriétaire.

L'ouvrier-domestique est souvent obligé, en Occident, de garder le célibat et ne peut se livrer à un travail qui ne se rattache pas directement au service du patron. Cependant, comme on l'a déjà indiqué précédemment, il existe à cette règle des exceptions qui se lient aux détails les plus caractéristiques de l'organisation sociale (IV, VII, 7). Ces exceptions se présentent surtout dans les con-

trées où la condition d'ouvrier-domestique est essentiellement temporaire, où elle n'est qu'un stage dans lequel l'ouvrier fait l'apprentissage de sa profession et se procure, à l'aide de l'épargne, les moyens de devenir à son tour chef de ménage et de s'élever à une condition supérieure.

Les ouvriers-journaliers se procurent souvent de grandes ressources par l'exploitation des animaux domestiques, par la culture des légumes et des fruits, par l'élaboration des matières textiles et, en général, par des industries qui n'exigent qu'un capital faible et un matériel simple. Plusieurs d'entre eux commencent même à annexer quelques spéculations au travail principal exécuté pour le compte d'un chef d'industrie. Ainsi, par exemple, au lieu de recevoir les outils de ce dernier, comme le font encore la plupart des salariés, ils fournissent ces outils eux-mêmes. Ils trouvent dans cette combinaison un supplément de salaire qui, eu égard à la valeur intrinsèque de la fourniture, est ordinairement assez considérable. La portion de ce supplément qui excède l'intérêt et la détérioration du capital engagé est un véritable bénéfice d'industrie, qui doit être consigné dans la quatrième section du budget. Ce genre de bénéfice est commun chez les journaliers qui font avec leurs propres faux les récoltes de foins et de céréales, ou les travaux de terrassement avec leurs pioches (VI, III, 14).

Les ouvriers-tâcherons développent, en général, plus que ne le font les journaliers, le cercle des industries entreprises au profit exclusif de la famille. Ils doivent cette supériorité à trois causes principales : ils sont plus actifs et plus intelligents; ils disposent de ressources plus étendues; ils sont plus libres de régler l'emploi de leur temps conformément à leurs convenances personnelles.

En outre, ils entreprennent sur une plus grande échelle les diverses industries agricoles et manufacturières que l'on vient de citer pour les journaliers, et ils portent également plus loin l'esprit de spéculation. Leur spécialité consiste, en effet, à introduire, dans l'emploi de leur temps et dans les procédés de leur travail principal, une multitude de combinaisons ingénieuses. Ils parviennent ainsi à exécuter, dans les mêmes conditions, plus de travail qu'un ouvrier ordinaire, et ils obtiennent, en conséquence, une rétribution plus élevée. Le supplément de salaire obtenu, dans l'unité de temps, en sus de ce qui serait attribué à un simple journalier, doit être considéré comme le bénéfice d'une industrie propre au tâcheron. Cette industrie, si on la compare à celle du journalier, offre trois avantages : elle assure un meilleur emploi du temps; elle fait naître des méthodes de travail plus parfaites et plus rapides; elle garantit le chef d'industrie contre les pertes de main-d'œuvre, en mettant à la charge du tâcheron toutes les pertes de ce genre qu'impliquent les incidents de la vie humaine. Le tâcheron entreprend souvent à son propre compte, non seulement la fourniture des outils, mais encore celle du mobilier industriel, des ateliers et des matières premières du travail (III, IV, 14; VI, V, 14). Moyennant un système de *primes* ou d'*amendes* établies selon la qualité des produits fabriqués, le tâcheron s'engage parfois à garantir une bonne fabrication, ou, du moins, à prendre à sa charge les risques d'une fabrication défectueuse (II, III, 14). Enfin, touchant encore de plus près à la condition de chef de métier, certains tâcherons engagent à leur propre compte des aides et surtout des apprentis (III, VII, 14). Dans la spéculation fort complexe que cet engagement comporte, le tâcheron réalise ordinairement un certain bénéfice, après avoir pourvu à toutes les

dépenses concernant l'entretien de l'apprenti et l'achat des matières employées par ce dernier avec plus ou moins d'inexpérience.

On a cru devoir séparer en deux parties distinctes les deux éléments de la rétribution accordée pour leur travail principal aux journaliers et aux tâcherons. On a consigné dans la troisième section du budget des recettes, en regard du travail accompli, la portion de cette rétribution qui n'a point le caractère d'une spéculation ou d'une industrie; en d'autres termes, le salaire que recevrait un journalier exécutant le même genre de travail en ne fournissant que son temps. D'après les considérations qui viennent d'être exposées, on a, au contraire, porté la seconde portion dans la quatrième et dernière section, en tête des diverses industries entreprises par la famille à son propre compte. Cependant, comme ces distinctions ne sont pas toujours établies dans la pratique, on a pris soin de totaliser dans chaque budget, à la suite des deux évaluations partielles, ces deux éléments de la rétribution journalière du tâcheron.

La spécialité des ouvriers qui ont, à divers degrés, les caractères de tenancier, de chef de métier ou de propriétaire, consiste à exercer à leur propre compte, ou à compte commun avec le patron, une branche principale d'industrie. Celle-ci d'ailleurs est menée de front avec les industries accessoires qui peuvent être entreprises, soit par l'ouvrier lui-même, soit par la femme et par les enfants. Ces cas rentrent identiquement dans ceux qui viennent d'être examinés. La différence principale qu'il y a lieu de signaler consiste en ce que les bénéfices d'industrie comparés aux salaires ont ici plus d'importance, et que le calcul de ces bénéfices comprend des éléments plus nombreux et plus variés (II, II, 14; IV, V, 14).

§ 6.

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BUDGET DES RECETTES.

Article 1er. — Distinction établie, dans les deux budgets, entre les valeurs en argent et les valeurs en nature.

Les ouvriers reçoivent, sous deux formes différentes, les revenus, les rétributions et les bénéfices provenant des quatre sources de recettes qu'on vient d'énumérer. Dans les campagnes de l'extrême Orient, le travail des ouvriers est en grande partie rétribué au moyen d'objets qui sont, pour la plupart, appliqués à la consommation des familles (II, II, 14 et 15); les deux budgets y sont donc constitués principalement par des valeurs « en nature ». Au contraire, dans les banlieues urbaines et dans les villes, on voit surtout figurer des valeurs « en argent » (VI, IX, 14 et 15). Je n'ai jamais observé en Europe une famille dont le budget n'offrît en même temps ces deux valeurs. En conséquence, deux colonnes ont toujours été consacrées à ces deux éléments fondamentaux de la recette et de la dépense. La comparaison des totaux partiels de ces colonnes offre tout d'abord une indication intéressante touchant l'organisation économique au milieu de laquelle la famille est placée. La distinction des valeurs à consigner dans la colonne intitulée : *valeur des objets reçus en nature*, n'entraîne aucune difficulté quand les objets et les services reçus doivent être définitivement consommés par la famille ; mais il en peut être autrement lorsque la famille les emploie dans ses propres industries et les transforme plus ou moins par le travail et par l'échange.

Ainsi, lorsque l'ouvrier reçoit comme rétribution de son travail une quantité de blé d'une valeur de 10 francs

à consommer pour la nourriture du ménage, cette recette, portée dans la colonne intitulée : *valeur des objets reçus en nature*, est balancée au budget des dépenses par une somme égale portée dans la colonne intitulée : *valeur des objets consommés en nature*. Au contraire, si l'ouvrier reçoit comme rétribution la jouissance d'un verger ayant une valeur locative annuelle de 10 francs ; s'il réalise cette valeur en argent par la vente des fruits qu'il obtient; et si, enfin, il consacre cet argent à acquérir 10 francs de blé, on devra nécessairement consigner cette dépense dans la colonne intitulée : *dépense en argent*, mais on peut la balancer de deux manières dans le budget des recettes. Dans un premier système, on considérera que la jouissance du verger n'est qu'un moyen d'arriver à la recette en argent de 10 francs. En faisant abstraction de l'opération commerciale effectuée par la famille, on pourra donc inscrire dans la colonne intitulée : *recettes en argent*, la valeur de l'objet ou plutôt de l'usufruit réellement reçu en nature. Un des avantages de cette manière d'opérer consiste à établir une balance exacte, non seulement entre les totaux des deux budgets, mais encore entre les totaux partiels des deux colonnes dont chaque budget se compose. Dans un second système, on exprimera le fait tel qu'il se produit, sans tenir compte des opérations que la famille entreprend entre la première recette et la dépense définitive. On portera donc la recette de 10 francs dans la colonne consacrée aux objets reçus en nature. Il y aura toujours balance entre les totaux des deux budgets ; mais les colonnes partielles ne se balanceront plus, puisqu'une recette en nature de 10 francs ne sera balancée que par une dépense en argent de pareille somme. On a définitivement adopté le premier système dans les cinquante-sept monographies des *Ouvriers européens*. Indépendamment de l'avantage si-

gnalé ci-dessus, ce système réduit considérablement les chances d'erreur dans les calculs en simplifiant les moyens de vérification.

Article 2. — Degré de précision qu'il est possible d'atteindre dans les évaluations des budgets.

Les budgets annuels moyens des familles décrites ont généralement pour totaux des sommes supérieures à 1,000 francs. D'un autre côté, ces sommes sont toujours complétées par un certain nombre de centimes. On pourrait donc croire, au premier aperçu, que les auteurs des monographies se flattent d'offrir des évaluations vraies à un millième près. Je dois indiquer pourquoi ces documents semblent offrir un degré d'exactitude qui, néanmoins, ne saurait être réellement atteint dans ce genre de recherches.

Les objets consommés par les familles, même par celles qui ont l'existence la plus régulière, subissent d'une année à l'autre, en ce qui concerne la quantité et le prix, des variations telles que, lorsqu'il s'agit de sommes importantes, il serait chimérique de prétendre les évaluer en tenant compte des centimes. Il semblerait donc plus opportun, au premier abord, de n'admettre dans ces évaluations que des nombres ronds de francs. Cette convenance a été souvent observée dans les monographies; mais une autre convenance plus essentielle n'a pas toujours permis d'y avoir égard. Il est souvent utile, en effet, de rapprocher de la valeur totale des objets consommés la quantité et le prix moyen de ces mêmes objets. Dès lors il y a nécessité d'établir une corrélation rigoureuse entre ces trois nombres, et l'on se trouverait ainsi amené à reporter sur le chiffre des quantités la précision exagérée qu'on voudrait éviter sur le chiffre des valeurs.

Ainsi, par exemple, si l'enquête démontre que la famille consomme une quantité de sel variant, selon les années, de 20 à 26 kilogrammes ; si en outre elle apprend que cette denrée est achetée au prix invariable de 0 fr. 27, on devra évaluer la consommation moyenne annuelle au poids de 23 kilogr. et au prix total de 6 fr. 21. D'un autre côté, si, pour satisfaire à la convenance indiquée ci-dessus, on réduisait ce chiffre à la somme ronde de 6 francs, qui, au fond, n'est pas moins exacte, on devrait nécessairement évaluer le poids consommé à 22k,2, et l'on retomberait ainsi sur l'inconvénient d'employer un chiffre compliqué, plus précis que ne l'est le fait constaté. Si, d'ailleurs, pour écarter cette difficulté, on se décidait, dans les cas de cette nature, à supprimer les évaluations de quantités, on ne pourrait cependant éviter les évalnations en centimes, pour les nombrenx articles dont la valeur est inférieure à 1 fr. Les totaux des budgets reproduiraient donc les évaluations de centimes, à moins qu'on ne se décidât à supprimer, avec la mention de ces petites sommes, une foule d'indications utiles et même caractéristiques. De mûres réflexions et une longue pratique de la méthode conduisent, en résumé, à donner les évaluations comme l'observation les donne elle-même, en se résignant à subir les inconvénients, au surplus fort légers, qu'entraîne la précision commandée par l'arithmétique. Le lecteur est suffisamment averti qu'il ne doit attribuer aucune importance aux centimes qu'on est obligé de placer à la suite des gros chiffres consignés dans les budgets. Son bon jugement lui fera discerner aisément les cas où les évaluations en centimes sont réellement en rapport avec l'exactitude de l'observation.

CHAPITRE XI

LE MODE D'EXISTENCE DES OUVRIERS ET LE BUDGET DES DÉPENSES

AVEC LES PRINCIPAUX ARTICLES DE CE BUDGET

§ 1.

LES DÉPENSES GROUPÉES EN CINQ SECTIONS : NOURRITURE; HABITATION; VÊTEMENTS; BESOINS MORAUX, RÉCRÉATIONS ET SERVICE DE SANTÉ; INDUSTRIES DOMESTIQUES, DETTES, IMPÔTS ET ASSURANCES.

Pour être complet, le budget des dépenses doit à la fois signaler le mode d'existence de la famille et fournir un moyen de contrôle pour le budget des recettes. Il faut, en effet, que l'emploi de toutes les recettes en objets, en services ou en argent se trouve spécifié dans le budget des dépenses. Il est nécessaire que, sauf l'épargne réalisée pendant l'année que l'on considère, il y ait balance exacte, non seulement entre les totaux généraux, mais encore entre les totaux partiels de chaque budget (x, 6). Quant au système à suivre pour le classement et la subdivision des dépenses, il doit mettre en relief la condition physique et morale de chaque famille, et faciliter les comparaisons à faire, soit entre les ouvriers d'une même localité, soit entre les populations des diverses régions.

Les recettes d'une famille sont subordonnées à la condition de l'ouvrier, à la nature des travaux et à l'organisation de la société. Ces conditions d'existence varient beaucoup selon les lieux. Il a donc fallu présenter, dans le chapitre précédent, des développements assez étendus pour justi-

fier la forme donnée au budget des recettes. Les dépenses, au contraire, sont la conséquence de besoins dérivant de la nature même de l'homme. Elles varient, à la vérité, selon les lieux, avec des nuances que la méthode doit indiquer dans les moindres détails. Cependant elles se rattachent toutes à quelques besoins primordiaux qui déterminent forcément les principales subdivisions du budget des dépenses : il suffit de les citer pour que la convenance en soit tout d'abord reconnue.

Les trois premières sections du budget des dépenses concernent les besoins physiques les plus impérieux : la nourriture, l'habitation et les vêtements. La quatrième comprend les dépenses relatives aux besoins moraux, aux récréations et au service de santé. La cinquième et dernière section groupe les dépenses complémentaires ayant pour objet les industries domestiques, les dettes, les impôts et les assurances. Cet énoncé caractérise suffisamment les cinq parties du budget. La définition en sera complétée dans les cinq paragraphes suivants; et l'on y justifiera les subdivisions secondaires établies dans chaque section.

§ 2.

1re SECTION : LA NOURRITURE.

Article 1er. — Classification des aliments en sept articles principaux.

Il est difficile, dans l'état actuel de la science, d'établir une classification méthodique des substances que les ouvriers européens emploient pour leur nourriture. Les personnes qui font de l'hygiène une étude spéciale ne paraissent pas avoir, sur cette question, des idées arrêtées, même pour une région circonscrite. D'un autre

côté, les ouvrages spéciaux n'ont pas encore accordé à cette matière l'importance qui lui est due. Pour obvier à cette absence d'indications scientifiques, on s'est attaché, en premier lieu, à déterminer, par l'observation, les aliments qui semblent se suppléer l'un l'autre dans la même localité, afin de les grouper dans la même classe. En second lieu, on s'est appliqué à discerner les groupes de substances qui jouent, dans l'alimentation humaine, des rôles différents, et qui, dans les cas les plus ordinaires, sont au moins représentés par un de leurs équivalents. En subordonnant, d'ailleurs, ces distinctions aux conditions de simplicité qui devaient être observées dans un exposé de ce genre, on a été conduit à grouper les objets alimentaires en sept articles principaux : les céréales, les corps gras, les laitages et les œufs, les viandes et les poissons, les légumes et les fruits, les condiments et les stimulants, les boissons fermentées.

Article 2. — Les céréales.

On réunit, sous le nom générique de céréales, une série de grains fournis par la culture de certaines plantes annuelles. Ces grains comportent une longue durée, et ils forment le principal aliment des peuples agriculteurs. Ils se composent essentiellement d'une fécule très nutritive recouverte d'un tégument ligneux qu'on en sépare, à l'état de *son*, par divers procédés. Sauf dans certains cas assez rares, les céréales de l'Europe doivent être placées, en raison de leur importance, au premier rang des substances alimentaires; la quantité consommée par les familles l'emporte en poids sur celle des autres catégories d'aliments. Quand une impérieuse nécessité oblige de simplifier le régime alimentaire, les céréales y deviennent tellement

prédominantes qu'elles absorbent la moitié de la dépense totale de la famille (VI, v, 15). A mesure que l'aisance augmente, les autres aliments, et surtout les corps gras, les viandes et les boissons fermentées, prennent une plus grande place dans l'alimentation. C'est ainsi que, dans certains cas, le rapport de la dépense en céréales à la dépense totale de la famille se trouve réduit au huitième (II, VII, 15; III, IX, 15); en d'autres cas, au douzième (III, VI, 15); parfois, enfin, au treizième (VI, II, 15).

La nature du grain ou du mélange de grains qui forme ce premier fondement de l'alimentation des Européens est, dans chaque localité, un des détails les plus importants de la vie domestique et de l'agriculture. Pour désigner ce grain, il existe dans toutes les langues de l'Europe un terme distinct du nom spécial donné à chaque sorte de grains. Le mot *blé*[1] est, dans la langue française, le meilleur équivalent de tous ces termes; il convient donc de l'employer pour désigner, selon le localités, le froment,

1. Selon le dictionnaire de l'Académie, le blé est « la plante qui produit le grain dont on fait le pain », ou ce « grain seul ». Or il sera indiqué plus loin que plusieurs populations ignorent l'usage du pain, et que la majeure partie des céréales se consomment en Europe sous forme de *pâtes* et de *bouillies*, de *gruaux* et de *grains mondés* : tout en conservant le fond de cette définition, il convient donc d'en modifier la forme. Les définitions de ces derniers termes et de la plupart de ceux qui se rapportent à l'alimentation devraient également subir quelques modifications pour s'adapter aux faits exactement constatés dans toute l'étendue de l'Europe, et même seulement en France. Assurément, un ouvrage essentiellement littéraire ne peut pourvoir à toutes les convenances de la technologie; mais l'auteur croit être l'interprète de l'Europe intellectuelle en émettant le vœu que la langue française, fixée avec plus de précision et sagement développée par le dictionnaire de l'Académie, soit mise en état de devenir la langue commune des savants et des économistes, comme elle est déjà celle des diplomates. Une nouvelle édition de ce dictionnaire ne devrait pas omettre la revision de tous les mots qui se rattachent à la condition sociale et aux besoins généraux des populations ouvrières. Une telle réforme tirerait évidemment un grand secours de l'analyse méthodique des travaux et de la vie domestique de ces populations. Cette remarque s'applique à la 7e édition du dictionnaire comme aux précédentes.

le seigle, l'orge, l'avoine, le riz, le millet, le sarrasin, le maïs, ou le mélange de ces grains employés comme aliment journalier.

La nature du blé varie suivant les contrées. Parmi les causes de cette diversité figurent au premier rang la nature du sol et du climat, ainsi que le degré d'aisance de la classe la plus nombreuse. Sous ce rapport, on distingue en Europe trois zones parallèles, qui s'étendent dans la direction du sud-ouest au nord-est, depuis l'Atlantique jusqu'aux monts Oural. La zone septentrionale a pour blé l'avoine (*Avena sativa, L.*); elle comprend les îles de l'océan Glacial, l'Écosse et ses îles, le Jutland, la Norvége et la majeure partie de la Suède, la Finlande, le nord de la Russie et des monts Oural jusqu'au 59e degré. La zone méridionale a pour blé le maïs (*Zea Mays, L.*) et, dans une moindre proportion, le froment (*Triticum sativum, L. D.*); elle embrasse les deux péninsules, la France méridionale, la Carniole, la Grèce, les plaines de la Turquie et des principautés du Danube, la Hongrie et la côte méridionale de la Crimée. Enfin, la zone centrale ou intermédiaire est surtout caractérisée par le seigle (*Secale cereale, L.*), l'orge (*Hordeum vulgare, L.*) et le froment, cultivés ensemble ou séparément et associés çà et là, vers le nord à l'avoine, vers le sud au maïs. A ces espèces principales se joignent quelques grains qui constituent des blés importants dans d'autres parties du monde, mais qui ne s'emploient en Europe qu'accidentellement et dans un nombre assez restreint de localités, tels sont : le riz (*Oriza sativa, L.*), le millet (*Panicum miliaceum, L.*) et le sarrasin (*Polygonum fagopyrum, L.*).

Le mode suivi pour la préparation et la cuisson des céréales mérite une mention particulière. Les populations conservent, en général, ce détail de mœurs avec une opi-

niâtreté remarquable. On y trouvera parfois un moyen indirect, soit d'apprécier le degré de perfectionnement donné aux arts usuels, soit de constater entre deux peuples une différence ou une communauté d'origine.

Rarement, en Europe, le blé est soumis à la cuisson à l'état de *grain mondé*. Souvent, il est préalablement concassé en petits fragments qui reçoivent le nom de *gruau*. Dans beaucoup de régions, il est converti en une poudre fine nommée *farine*. La décortication, le concassage ou la mouture du grain forment fréquemment, en Afrique et en Asie, une industrie domestique. Au contraire, ce cas est devenu rare en Europe (II, v, 23). La force mécanique de l'air ou de l'eau, devenue, pour cet usage, d'un emploi général en Europe, exempte les populations ouvrières de cette région d'un immense travail[1]. La farine, telle qu'elle est livrée par la mouture, ou après avoir été débarrassée du son, est élaborée suivant trois modes principaux.

Dans le premier mode, la farine, malaxée avec de l'eau et divers ingrédients, est abandonnée pendant quelque temps à une fermentation spontanée qui, en développant des gaz, communique à la masse un certain degré de porosité. Ainsi préparée, la pâte est soumise à la cuisson dans un milieu porté à une haute température. On l'y

1. Les travaux du jury central de l'exposition de 1849 ont donné lieu de constater que l'introduction en Algérie des moulins à blé, mus par la force de l'eau ou du vent, avait grandi, dans l'opinion des indigènes, l'ascendant des Européens. Aussitôt qu'elle est dispensée du rude labeur que lui imposait le broyage des grains, la femme arabe se trouve disposée, malgré les préjugés religieux, à laisser pénétrer dans la famille les habitudes et les idées de l'Europe. Les mêmes faits se reproduisent partout où la Russie est en contact avec les pasteurs nomades de l'Asie. Chez la famille russe (II, v), composée moyennement d'une douzaine de personnes de tout âge, les jeunes femmes sont obligées, pour répondre aux besoins de la communauté, de consacrer chaque année cent journées de travail à une mouture des céréales. Au dire d'Homère (Odyssée, Chant XX), douze femmes étaient constamment occupées à tourner douze meules préparant la farine et l'huile nécessaires à la maison d'Ulysse.

maintient jusqu'à ce qu'elle ait perdu la majeure partie de l'eau mélangée et ait acquis une consistance toujours solide, parfois très dure. Les produits de cette manipulation ont été désignés, dans les monographies, sous le nom de *pain*, bien qu'ils puissent différer beaucoup de ceux auxquels les Français appliquent cette dénomination (III, II, 9). Ce mode de cuisson est le plus usité en France, le pays du monde où le pain proprement dit entre pour la plus grande part dans l'alimentation. Il est également fort commun en Angleterre et dans la Basse-Écosse, en Espagne, dans l'Allemagne septentrionale et en Scandinavie. Le pain lui-même y est consommé tantôt à l'état solide, assaisonné par divers aliments, tantôt détrempé dans divers liquides, à l'état de soupe. La fabrication du pain, comme la préparation des divers aliments, est ordinairement à la charge de la mère de famille, lorsque celle-ci consacre tout son temps aux travaux domestiques. C'est une des premières occupations qu'elle abandonne aussitôt qu'adoptant les habitudes de l'Occident, elle consacre régulièrement une partie de son temps au travail exécuté hors du foyer domestique. Chez les populations qui s'agglomèrent loin des bassins houillers, le haut prix du combustible rend la cuisson du pain très dispendieuse lorsqu'elle n'est pas pratiquée sur une grande échelle; et, d'un autre côté, la rareté de l'emplacement ne permet pas d'annexer un four à chaque habitation. Dans ce cas, la fabrication du pain est confiée à des artisans spéciaux, ou elle est exercée à l'aide de diverses combinaisons participant plus ou moins d'un régime de corporation.

Le deuxième mode d'élaboration consiste à former, avec de la farine, de l'eau et parfois divers ingrédients, un mélange que l'on partage en fragments de formes et de grosseurs diverses, pour les soumettre à la cuisson dans

de l'eau pure ou diversement assaisonnée. De là résulte une pâte demi-solide, cédant facilement à une faible pression. On consomme cet aliment, comme le pain, à l'état de soupe, ou assaisonné au moyen de divers ingrédients; et souvent on le soumet, dans un corps gras, à une seconde cuisson. Plusieurs de ces préparations sont usuelles dans l'est de la France, où elles paraissent avoir été importées, par l'Allemagne méridionale, des provinces slaves de l'Autriche. On les y désigne, selon la forme des fragments, sous les noms de *nouilles* et de *knotes*, dérivés de deux mots allemands. Les *nouilles* (nom qui sera donné, pour simplifier, à toutes les préparations de cette nature) sont d'un usage habituel chez les populations slaves (II, VI, 9; IV, I, 19); parfois même elles sont employées à l'exclusion de toute autre préparation. La conversion de la farine en nouilles est une occupation toute domestique qui ne peut, comme la boulangerie, constituer un art spécial; elle n'exige pas à chaque fois, comme la fabrication du pain, une dépense considérable de temps et de combustible; mais comme elle se répète chaque jour, souvent à deux repas, et comme, d'un autre côté, la préparation de la soupe aux nouilles est moins expéditive que la préparation de la soupe au pain, cette manière d'employer les céréales est en définitive peu avantageuse partout où la mère de famille trouve un emploi lucratif de son temps. On prépare depuis longtemps en Italie, sous le nom de *vermicelli*, et l'on commence à fabriquer pour la vie usuelle dans plusieurs contrées de l'Occident, des pâtes séchées et divisées, dont la cuisson absorbe moins de temps que les préparations de nouilles; mais cet aliment, toujours d'un prix élevé et d'un usage moins économique que le pain, est rarement employé par les ouvriers.

La troisième manière de préparer les farines de cé-

réales consiste à les délayer avec le lait ou l'eau diversement assaisonnée, et à les soumettre immédiatement à la cuisson, en agitant continuellement la masse jusqu'à ce que celle-ci acquière la consistance d'une bouillie plus ou moins claire, plus ou moins compacte. Tantôt on accélère la cuisson de la bouillie en la coulant en couche mince sur la surface d'une plaque métallique fortement chauffée et enduite d'un corps gras. Tantôt, au contraire, après avoir soumis la bouillie à une cuisson préparatoire, qui l'amène à l'état de pâte épaisse, on achève la préparation, comme pour les nouilles, en coupant la pâte par fragments et en la cuisant de nouveau avec un corps gras. Dans une grande partie de l'Europe, les bouillies sont l'aliment principal des enfants du premier âge. Elles forment la base de la nourriture chez quelques races de l'Occident, particulièrement chez les Bretons français et chez les Basques espagnols. C'est, en général, le mode de préparation que préfèrent les peuples qui se nourrissent surtout de maïs et de sarrasin. Certains ouvriers d'Italie, notamment les forgerons bergamasques, préparent, avec la farine de maïs et le fromage, une bouillie épaisse dite *polenta*, et ils en font leur aliment presque unique (IV, III, 22).

Divers modes de préparation et de cuisson des céréales sont fondés sur l'emploi du grain, concassé ou simplement soumis à la décortication par des manipulations ingénieuses. Ils sont, en général, plus économiques que ceux qui exigent la conversion préalable en farine. Le riz mondé, ainsi que les gruaux d'orge, de millet, sont d'un fréquent usage dans l'Europe méridionale et dans les régions chaudes des autres contrées. On n'a point eu occasion, dans le cours des études que résume le présent ouvrage, d'observer des populations vivant exclusivement de riz ; mais il est vraisemblable que l'emploi d'un grain

qui ne réclame pas les travaux pénibles de la meunerie et de la boulangerie, et dont la cuisson est presque instantanée, doit, toutes autres conditions égales, améliorer singulièrement la situation des populations ouvrières, en simplifiant le travail réclamé pour les préparations d'aliments.

Ces considérations prouvent qu'il est utile de joindre à l'indication de la dépense en céréales une annotation constatant qu'elles se consomment à l'état de pain, de nouilles, de bouillies, de gruaux ou de grains mondés. Les investigations à faire pour cet objet se lieront d'ailleurs naturellement à celles qu'il convient d'entreprendre à l'occasion de la 3e section du budget des recettes, pour apprécier le temps consacré par la mère de famille à la préparation de la nourriture (x, 4).

Article 3. — Les corps gras.

Les corps gras, et surtout les graisses animales, paraissent être l'assaisonnement indispensable des céréales. C'est, du moins, le seul produit qu'on voie employer concurremment avec ces dernières, d'une manière permanente, quand tous les autres aliments font défaut.

Dans la zone septentrionale, près des rivages de la mer Glaciale, on fait principalement usage des graisses de poissons, d'oiseaux aquatiques et de quelques animaux terrestres. Le beurre, extrait du lait de vache, ne commence à être employé d'une manière usuelle que vers le 60e degré de latitude nord. Il domine toujours dans les plaines de la zone centrale, mais il est souvent remplacé, dans les montagnes, par le beurre de brebis. Aux beurres sont associés, dans cette même zone, les graisses des animaux qui y prennent leur développement le plus complet; tels sont particulièrement le bœuf, le mouton, le porc,

les volailles et diverses sortes d'oiseaux. Dans la zone méridionale, la haute température s'oppose, pendant la majeure partie de l'année, à la conservation et au transport du beurre. Le pays, d'ailleurs, n'a de bons pâturages que dans les hautes montagnes, et il est généralement impropre à la production du lait pendant une partie de l'année. Dans ces conditions, pour se procurer la provision journalière de corps gras, on convertit en fromage le lait de vache, de chèvre et de brebis. Le fromage peut être considéré comme une préparation de beurre solidifiée par le mélange de matière caséeuse, par la fermentation et par la dessiccation. Dans le midi de l'Europe, cet aliment précieux est le moyen de créer l'emploi journalier du beurre, qui ne se produit qu'en certains lieux et en certaines saisons. C'est ainsi que les populations du nord de l'Italie trouvent une nourriture à la fois simple et succulente dans l'association du fromage et de la farine de maïs consommés à l'état de bouillie. En outre, dans cette même zone, on remplace souvent le beurre par les graisses animales employées dans la zone centrale, et spécialement par le saindoux ou graisse de porc. Dans les régions tempérées de l'Europe où le lait se produit en abondance, notamment en Suisse, en France, en Néerlande, en Danemark et en Angleterre, on convertit également en fromage une grande quantité de lait. Cette fabrication a un double objet : elle répartit uniformément sur l'année entière la consommation du corps gras, dont la production surabonde au printemps et en automne; elle crée un aliment qui fournit aux classes pauvres le moyen le plus économique d'associer les deux éléments indispensables de la nourriture : la céréale et le corps gras.

Les huiles végétales ont, dans l'alimentation, un caractère mixte. Elles servent d'équivalent à des substances

assez différentes, sans y suppléer d'une manière complète. Toutefois leur principale destination est de remplacer les corps gras animaux. C'est ainsi qu'on les emploie dans la région qui confine à la Méditerranée. L'huile d'olive, en particulier, y doit être considérée comme un aliment de premier ordre. Cependant on n'a observé nulle part une population vivant exclusivement de céréales et d'huile, tandis qu'il existe, dans la région tempérée de l'Europe, plusieurs races qui ne joignent aux céréales aucun corps gras autre que le beurre (IV, VII, 15 ; V, IV, 15 ; VI, V, 15). Dans tous les cas qui ont été observés, l'usage de l'huile d'olive, le plus substantiel de tous les corps gras végétaux, est complété, même chez les ouvriers les plus sobres, par la consommation d'une certaine quantité de graisse animale. L'huile d'olive ne concourt guère à l'alimentation des ouvriers que dans la région de l'olivier. On y supplée ailleurs par divers équivalents : dans l'Europe centrale, par les huiles extraites des graines de crucifères ou des fruits du hêtre et du noyer; dans le Nord ou dans l'Orient, par les huiles de sésame, de lin, de chènevis et de pavot.

Article 4. — Les laitages et les œufs.

Le lait avec ses dérivés et les œufs ont été classés, à raison de leur importance, comme une des principales subdivisions du régime alimentaire. Néanmoins ils doivent être considérés, à beaucoup d'égards, comme l'équivalent des matières énumérées ci-dessus (3). Dans la majeure partie de la zone centrale, en effet, le lait remplace à peu près complètement les corps gras, particulièrement pour les ouvriers qui n'ont point à exercer de grands efforts (IV, VII, 15 ; V, VI, 15). Toutefois, la conversion préalable de cet aliment en beurre ou en fromage paraît être une

condition nécessaire d'hygiène pour les ouvriers, les forgerons et les fondeurs, par exemple, qui, ayant à produire un grand développement de forces, doivent y prendre exclusivement les principes animaux de leur alimentation.

Article 5. — Les viandes et les poissons.

Les physiologistes de l'Occident s'accordent pour signaler l'heureuse influence que l'usage de la viande exerce sur la constitution physique des populations. L'observation prouve cependant que cet aliment fait complètement défaut à des catégories entières d'ouvriers doués de vigueur et d'énergie, tandis que, jusqu'à ce jour, on n'a point constaté qu'il soit possible de renoncer, d'une manière permanente, à l'usage des corps gras ou du lait. Dans beaucoup de cas où elle entre régulièrement et à faible dose dans l'alimentation, la viande agit principalement par la graisse qu'elle renferme. Dans plusieurs districts agricoles de France, d'Italie et d'Espagne, les populations ne mangent de la viande qu'une fois l'an, le jour de la fête patronale (V, VI, 15). Ce régime n'est pas toujours imposé par un état habituel de pénurie; on le voit se maintenir même parmi des ouvriers qui jouissent d'une certaine aisance.

La viande de bœuf ne joue un rôle capital dans la nourriture des ouvriers qu'en Russie (II, I à V, 15), en Scandinavie (III, I et II, 15), en Hongrie (II, VII, 15; IV, I, 15), en Angleterre et dans la Basse-Écosse (III, VI à IX, 15); dans les autres parties des Iles Britanniques et du Continent, la grosse viande n'entre dans l'alimentation qu'à titre exceptionnel, par exemple lorsqu'un animal est tué par accident (II, I, 15). La viande de veau est, au contraire, fort en usage dans toutes les parties de la zone centrale du Continent, où l'on exploite la vache en vue de la produc-

tion du lait. La consommation de la viande de cheval est habituelle chez quelques nomades de l'Europe orientale et des régions contiguës de l'Asie. Les viandes consommées le plus usuellement par les ouvriers européens sont celles du mouton, de la chèvre, et surtout celle du porc, diversement préparée. Le gibier, dans les régions boisées du Nord et de l'Orient, forme un élément essentiel de la nourriture des ouvriers (II, I à III, 15; III, I et II, 15). Il en est de même des volailles, particulièrement en Hongrie (II, VII, 15) et dans le Béarn (IV, VII, 19).

Les poissons et les autres productions spontanées des rivages maritimes fournissent en abondance des aliments aux populations riveraines de la mer du Nord et de la Baltique (III, I, 17). Le saumon, en particulier, est pêché en quantités immenses dans les fleuves qui versent leurs eaux dans ces mers (III, II, 22). Dans certaines zones, on consomme des quantités considérables de ces aliments, non pas que les populations les recherchent avec prédilection, mais parce qu'elles y trouvent une nourriture très économique. L'abondance ou la rareté du poisson influe quelquefois d'une manière prépondérante sur le prix de la main-d'œuvre et le bien-être des ouvriers. Sous ce rapport, plusieurs zones littorales de l'Angleterre, comparées à la zone centrale, offrent des différences extrêmement remarquables. Les poissons de mer sur tous les rivages maritimes. le saumon dans les rivières des Iles Britanniques, de l'Allemagne du Nord, du Danemark et surtout de la Scandinavie, les esturgeons dans les grands fleuves de la Russie, offrent aux populations riveraines des ressources qui, à certaines époques, sont presque indéfinies. Sous ce rapport, l'Europe est une des régions les plus favorisées par la nature : il s'y trouve peu de contrées qui soient extrêmement éloignées des mers, et

cette configuration lui assure, à peu de frais, d'immenses moyens d'alimentation. Un observateur qui étudierait méthodiquement les rivages maritimes de ce continent y recueillerait, à ce point de vue, les matériaux d'un ouvrage utile. Il constaterait que beaucoup de régions pourraient fortifier leurs éléments de stabilité sociale en favorisant l'expansion des excellentes races qui s'adonnent à l'exploitation de la pêche côtière (III, v; IV, vi).

Article 6. — Les légumes et les fruits.

Les légumes, considérés relativement à leur abondance et à leur emploi dans la nourriture de l'homme, forment huit groupes principaux : les tubercules, les légumes farineux secs, les légumes verts pour la cuisson, les légumes racines, les légumes épices, les salades, les champignons et les cucurbitacées, qui forment la transition des légumes aux fruits. Dans presque toutes les régions, chacun de ces groupes est représenté par quelque produit spécial.

La pomme de terre, le principal des tubercules cultivés en Europe, est devenue, en plusieurs régions, un des éléments principaux de la nourriture. Les opinions les plus opposées ont été émises sur les résultats de l'introduction de ce légume, qui ne date guère que du commencement de ce siècle. Des physiologistes éminents considèrent comme une erreur d'hygiène et comme une sorte de calamité publique la substitution de la pomme de terre aux céréales, lorsqu'elle est adoptée dans une proportion considérable par des populations mal pourvues d'ailleurs de nourriture animale. L'observation semble indiquer, en effet, que cette substitution entraîne une diminution de force musculaire et d'énergie physique. Aucun ouvrier dont la nourriture a pour base principale la pomme de terre n'exécute des travaux comparables à

ceux qui sont accomplis par le forgeron bergamasque, nourri principalement de maïs; nulle part, au reste, la pomme de terre ne paraît avoir été complètement substituée aux céréales. L'Angleterre et la Basse-Écosse semblent être les contrées où l'on fait de la pomme de terre l'emploi le plus intelligent (III, VI à IX, 15). Les ouvriers y obtiennent un régime fortifiant, en associant, à une masse dominante de ce légume, une proportion notable de viandes et de boissons fermentées.

Les légumes farineux secs, les pois de toute espèce, les haricots, les fèves, les lentilles sont spécialement cultivés dans le midi de l'Europe et dans la région adjacente de la zone centrale. En France, en Italie, en Portugal et en Espagne, où l'on en fait un grand usage, ces aliments remplacent sans inconvénient un certain équivalent de céréales. La culture des légumes farineux se marie avantageusement à celle du froment et du maïs; en sorte qu'elle peut à la fois accroître et varier les ressources alimentaires de la zone méridionale. Les ouvriers aisés de la zone septentrionale recherchent souvent comme un mets de choix les légumes farineux importés des régions situées sous un climat plus doux (III, I et II, 15). En résumé, ces légumes, de même que la pomme de terre, employés en proportion modérée, introduisent dans la nourriture une variété utile au point de vue hygiénique, et ils réduisent, sans dommage pour la population, la consommation des céréales. Ils ne sauraient, toutefois, les remplacer complètement. Les céréales, au contraire, employées indépendamment de ces deux légumes, ne laissent dans l'alimentation aucune lacune essentielle.

On n'a point eu l'occasion d'observer en Europe un seul régime alimentaire où manquent complètement les légumes verts, consommés après la cuisson. Les observa-

tions faites dans le cours de longues navigations ou durant des séjours prolongés dans les régions polaires prouvent qu'une privation trop prolongée de ces produits exerce une fâcheuse influence sur la santé. Ces légumes constituent un besoin plus impérieux que la viande. Les choux forment en Europe la subdivision principale de ce groupe : excepté dans la zone méridionale, ils sont, par excellence, le légume européen. Ils réussissent parfaitement jusqu'à une latitude fort élevée : par exemple, dans les districts de mines situés dans l'Oural, au delà du 58e degré ; c'est le dernier légume important que l'homme tire du sol aux approches de la région polaire (II, II à V, 15 ; III, I et II, 15). Aussi la récolte des choux donne-t-elle lieu, dans toute la zone septentrionale, à une des fêtes les plus populaires (II, III, 11). Les procédés employés pour la conservation des choux dans l'Allemagne du Nord, en Danemark, en Scandinavie, dans le nord de la Russie, c'est-à-dire dans les régions où règnent de longs hivers, forment un des détails les plus importants de l'économie domestique (V, II, 20).

Après les choux, on peut citer, comme se rattachant à la même catégorie, les légumes farineux mangés verts, avec ou sans leurs cosses, les épinards et la plupart des légumes du groupe des salades, qui ont, sous cette forme, un second emploi.

Les légumes racines, les carottes, les navets, les scorsonères, les betteraves, n'ont la saveur délicate qui les fait rechercher que dans la région chaude ou tempérée de l'Europe. Leur rôle paraît surtout consister à étendre le volume de la nourriture et à favoriser la digestion sans trop exciter l'estomac ; ils contribuent aussi à assaisonner les mets d'une manière agréable. L'usage en est recherché, surtout par les enfants et les femmes (II, II, 3 et 15),

alors même que le climat ne comporte qu'un développement incomplet de ces végétaux.

Les légumes épices figurent, au moins par une de leurs variétés, dans tous les régimes alimentaires de l'Europe. On les emploie à la fois comme assaisonnement et comme excitant. Le piment, l'oignon et l'ail s'y trouvent au premier rang. Ils acquièrent même, dans plusieurs contrées appartenant à la région chaude, une importance de premier ordre. Les diverses sortes de radis, de raves et de raiforts sont presque partout, et jusque dans les régions froides de l'Europe, un aliment recherché. A ce même groupe se rattachent encore les oseilles, une grande variété d'herbes aromatiques et les feuilles de plusieurs ombellifères (fenouil, persil et cerfeuil).

Les salades, végétaux à organes foliacés et tendres qui se mangent à l'état cru, occupent dans l'alimentation une place dont l'importance augmente à mesure qu'on se rapproche des régions méridionales, où l'art des jardins potagers a reçu quelque développement. Cependant, même dans la région la plus septentrionale, les populations recherchent avec empressement tous les végétaux qui ont la consistance assez délicate et la saveur assez douce pour être employés sans cuisson. Il est, en outre, digne de remarque que plusieurs végétaux appartenant aux autres groupes de légumes se mangent, comme les salades, à l'état cru. Cette habitude est d'autant plus commune et d'autant plus grande que le climat est plus chaud. Les légumes épices sont particulièrement dans ce cas.

Dans quelques contrées de l'Occident et de l'Orient, les champignons sont à peu près inconnus des populations ouvrières; souvent même ils sont redoutés comme substances vénéneuses. Il n'existe guère, en Europe, de grandes régions où ils ne jouent un certain rôle dans la

nourriture; mais ce n'est que dans la région septentrionale qu'ils peuvent être considérés comme un aliment de premier ordre. En Russie, où les aliments végétaux sont relativement rares, ils sont recherchés comme un mets savoureux et de facile digestion. Ils s'associent d'ailleurs avec succès à toutes les viandes. Les populations des monts Oural les récoltent en grandes quantités dans leurs forêts, et elles en font, comme pour les choux, des conserves qui sont une précieuse ressource pendant les longs hivers de ce pays (II, III et IV, 15).

Le dernier groupe, formant la transition des légumes aux fruits, est représenté en Europe par une demi-douzaine d'espèces et beaucoup de variétés dont le nombre augmente avec la chaleur du climat. La plus précieuse de toutes ces espèces est le concombre ordinaire (*cucumis sativus L.*), qui, par une exception assez rare, se développe au voisinage de la région polaire comme dans la zone méridionale. Dans toute l'Europe, et surtout dans le Nord, on en fait, au moyen du sel et du vinaigre, des conserves qui jouent un rôle important dans l'alimentation. Le potiron (*cucurbita maxima L.*) est un aliment fort utile dans la zone centrale. Les autres espèces, le melon (*cucumis melo L.*), le pépon (*cucurbita pepo D.*), la pastèque (*cucurbita anguria D.*), ne font partie de l'alimentation des classes ouvrières que dans la région méridionale. Des quantités considérables de ces cucurbitacées croissent presque sans culture et se consomment, pendant deux mois environ, en quantités considérables, spécialement dans la vallée du Don et dans la Russie méridionale, en Hongrie (II, VII, 15), dans la Turquie d'Europe (II, VI, 15), en Grèce, en Italie, dans la France méridionale et dans la péninsule ibérique.

Les fruits n'ont pas, dans l'alimentation de l'homme, la même importance que les légumes. Pris en quantité

modérée, ils sont précieux pour l'hygiène; mais, dans la plupart des cas, ils sont des objets de luxe plutôt qu'un article indispensable de nourriture. Beaucoup de fruits proviennent d'arbres, d'arbrisseaux et de végétaux sous-ligneux croissant presque sans culture. Souvent, pour les obtenir, il suffit d'un faible effort de la volonté et de la prévoyance. On éprouve donc toujours un sentiment pénible à voir, dans les plus beaux climats de l'Europe, des populations entières dépourvues de ces fruits savoureux qui pourraient être obtenus avec le moindre effort de la culture. Sous ce rapport, il est vrai de dire qu'une abondante production de fruits est, chez les peuples méridionaux, une excellente mesure de l'intelligence, des habitudes laborieuses et de la recherche du confort. Les fruits européens se divisent en deux groupes qui sont caractéristiques pour chacune des zones extrêmes du Midi et du Nord, en ce sens que la proportion des fruits de chaque zone diminue en général à mesure que l'on se rapproche plus de la zone opposée.

Les fruits du premier groupe proviennent d'arbres ou d'arbrisseaux qui, à raison de leur degré d'importance, peuvent être classés à peu près dans l'ordre suivant : la vigne, l'olivier, le châtaignier, les pommiers, les poiriers, les pruniers, le noyer, l'oranger et le citronnier, les cerisiers, les pêchers, les abricotiers, les amandiers, le figuier, le dattier, les sorbiers, les aliziers, les néfliers, le noisetier, les chênes et les pins à fruit doux. Les uns, comme l'olivier, l'oranger et le citronnier, le dattier, les chênes à fruit doux, sont spéciaux à la région la plus chaude de l'Europe; d'autres, comme la vigne, le châtaignier, le noyer, les pêchers, les abricotiers, les amandiers, le figuier, pénètrent plus ou moins dans la région tempérée sans perdre de leurs qualités; plusieurs, tels que les

pommiers, les poiriers, les pruniers, les cerisiers, ne prennent que dans cette dernière région leur plus complet développement. Ces fruits disparaissent peu à peu aux approches de la zone septentrionale. Le noisetier, un de ceux qui persistent le plus loin, ne donne guère de fruits au dela du 55[e] degré; le pin cembro seul (*pinus cembra L.*) donne des fruits très recherchés par les populations dans les forêts de l'Oural, vers le 60[e] degré (III, II, 21).

Quelques-uns de ces fruits ont toutes leurs qualités à l'état sauvage. La plupart n'arrivent à la perfection qu'au moyen de la greffe ou de la culture. En général, la production des fruits exige moins de main-d'œuvre que celle des légumes et des céréales. Ceux qui occupent une place importante dans l'alimentation se subdivisent en deux catégories principales : les fruits farineux (châtaignes, amandes et noix); les fruits à pépin et à noyau (pommes, raisins et prunes). Parmi les premiers, les châtaignes sont un aliment essentiel : des populations entières de la France, de l'Espagne, du Piémont et de la Corse s'en nourrissent presque exclusivement, pendant une moitié de l'année, en les associant à un corps gras. Les châtaignes sont le seul produit qui, dans le système européen, se substitue temporairement, d'une manière complète, aux céréales. Parmi les seconds figurent surtout les pommes, qui fournissent le cidre aux populations maritimes du midi de l'Angleterre, de la Normandie, du Maine, de la Bretagne, de la Biscaye et de plusieurs localités contiguës qui ressentent plus ou moins régulièrement l'impression des vents du Gulf-stream.

Les fruits du second groupe sont les baies. Ils croissent spontanément, sans aucune intervention de l'homme, avec une abondance dont on ne pourrait se former une idée exacte lorsqu'on n'a pas parcouru les contrées sep-

tentrionales pendant le mois de juillet. Ils proviennent, soit de végétaux herbacés ou sous-ligneux, soit de petits arbrisseaux croissant sur les terrains tourbeux, dans les clairières des forêts et même sur les surfaces où la végétation forestière est très développée. Ceux de ces végétaux qui contribuent le plus à la nourriture des populations ou qui servent de pâture à une foule d'animaux sauvages appartiennent aux genres ronce (*rubus L.*), fraisier (*fragaria L.*) et airelle (*vaccinium L.*). Ils comprennent au moins une dizaine d'espèces alimentaires. Cette récolte a seulement pour limites la quantité de bras qu'on y emploie. Elle est d'une véritable importance pour les ouvriers métallurgistes, pour les chasseurs et les pêcheurs du nord de la Russie, de la Finlande et de la Scandinavie. Ces fruits se mangent, soit crus dans leur état naturel ou mêlés au lait, soit cuits et assaisonnés de diverses manières. En les associant au miel, au sucre, aux spiritueux, on en fait des conserves qui, pendant les longs hivers de ces climats, introduisent dans la nourriture une agréable variété.

Plusieurs causes contribuent à restreindre rapidement, dans la direction du nord au sud, la production spontanée des baies. En premier lieu, plusieurs espèces sont propres à la région polaire et ne peuvent croître dans la région tempérée ; tel est le cas pour une des plus savoureuses baies du Nord, le *rubus arcticus L.*, qu'on ne rencontre guère, en Russie et en Scandinavie, qu'au nord du 59° degré. En second lieu, les terrains bourbeux et les abris d'arbres résineux nécessaires à leur développement spontané disparaissent peu à peu, par suite de la chaleur du climat ou en raison du progrès des cultures. Enfin, les espèces telles que la fraise (*fragaria vesca L.*), la framboise (*rubus idæus L.*), la myrtille (*vaccinium myrtillus L.*), qui trouvent, sous des latitudes plus méridionales, le sol et

le climat convenables, y sont presque toujours étouffés par la puissante végétation des arbres feuillus, contre laquelle ils n'ont point à lutter dans les forêts du Nord.

En raison même de cette extrême abondance, on ne cultive point les fruits baies près des limites de la région septentrionale. A mesure qu'on avance vers le sud, les premiers fruits qu'on trouve dans les jardins, unis aux cultures des légumes, sont les trois espèces de groseilles (*ribes grossularia, rubrum, nigrum L.*) et la framboise. Les baies provenant de plantes herbacées et dont la culture exige plus de temps sont rarement cultivées par les ouvriers, du moins pour leur propre usage.

Article 7. — Les condiments et les stimulants.

Le groupe intitulé *condiments et stimulants* réunit les produits qui ne se rattachent à aucun des groupes précédents. Il comprend lui-même cinq subdivisions principales : le sel, les épices, les vinaigres, les matières sucrées, les boissons et les aliments aromatiques.

Le sel marin est au nombre des matières presque indispensables à l'alimentation humaine. Les faits observés en Europe prouvent que la privation en devient très pénible pour un adulte, quand la consommation annuelle tombe au-dessous de 4 kilogrammes. Lorsque le prix du sel n'est pas très élevé, la consommation s'élève en moyenne beaucoup au-dessus de cette limite, particulièrement lorsque les familles ont l'habitude de préparer des conserves salées de viandes, de poissons, de légumes, de champignons. Dans quelques localités, on en distribue aux bestiaux des quantités considérables (IV, IX, 21).

Les vinaigres forment un condiment moins indispensable sans doute que le sel, mais qui fait cependant partie de l'alimentation de tous les peuples européens. On les

obtient par des procédés extrêmement variés, par la fermentation des spiritueux, des matières sucrées ou des céréales et de leurs dérivés. Presque partout cette fabrication constitue un détail original et curieux de l'économie domestique (III, VIII, 9). Le vinaigre a pour destination principale l'assaisonnement des salades. Il est également fort employé pour la préparation des diverses sortes de conserves et pour la confection de certains mets de viandes ou de légumes.

Les épices, et en première ligne le poivre, forment, dans les pays chauds surtout, un des stimulants les plus généralement employés. Elles sont ordinairement réputées indispensables; et il est rare qu'elles puissent être complètement remplacées par les végétaux à saveur forte décrits précédemment sous le nom de légumes épices. Ce sont à peu près les seules substances tirées d'un pays lointain qui entrent journellement dans l'alimentation de tous les ouvriers européens; mais, comme elles ne sont employées qu'à faible dose, elles ne chargent jamais le budget que d'une dépense insignifiante.

Le sucre n'est consommé qu'en faible proportion par beaucoup d'ouvriers. L'usage en est encore inconnu chez certaines populations rurales. Les districts manufacturiers de l'Angleterre, de la Basse-Écosse, du nord de la France, de la Belgique et de l'Allemagne du Nord, les grandes villes de l'Europe et leurs banlieues sont les seules localités où les matières sucrées entrent régulièrement dans l'alimentation. Les sucres bruts et la mélasse sont particulièrement employés dans les régions centrales et occidentales (III, VI; V, I; VI, II, 15). Dans quelques cantons de la zone méridionale, et surtout dans le Nord, le sucre proprement dit est remplacé par le miel (II, I à V, 15). La culture des abeilles réussit, en effet, aussi bien dans

les grandes forêts d'arbres résineux de la Russie (II, v, 1) et de la Scandinavie que dans les steppes et les coteaux riches en fleurs qui confinent aux rivages de la mer d'Azof, de la mer Noire et de la Méditerranée.

L'usage des boissons aromatiques se lie ordinairement, d'une manière intime, à celui des matières sucrées. Les boissons les plus usuelles sont préparées avec le thé et le café. Le thé, employé seul ou concurremment avec le café, est aujourd'hui un aliment usuel pour les catégories d'ouvriers qui consomment de grandes quantités de sucre, en Grande-Bretagne (III, vi à ix, 15) et en Néerlande (III, v, 15). Les ouvriers russes en font aussi un usage habituel dans plusieurs villes (II, v, 18) et même dans quelques districts ruraux. Sauf les localités qu'on vient de citer, le café est la principale boisson aromatique du Continent, particulièrement dans le nord de la France, en Belgique et en Néerlande, dans le nord de l'Allemagne, dans la plupart des villes du Centre et de l'Occident et dans quelques districts de la Turquie. On a eu souvent occasion de constater que l'usage de ces deux boissons, introduit depuis une époque relativement récente dans l'économie européenne, s'y propage suivant une progression assez rapide. Cette remarque s'applique surtout au café, qui forme aujourd'hui un élément essentiel de la nourriture de plusieurs catégories d'ouvriers des Flandres et de l'Allemagne du Nord (V, ii, 15). Consommé d'abord comme objet de curiosité, ou à titre de récréation, dans les villes, dans les marchés, dans les foires et autres lieux de réunion, le café devient peu à peu un aliment ordinaire, même pour les populations rurales. On a quelquefois cité la consommation du café comme une mesure du degré d'aisance auquel sont parvenues les populations ouvrières. En comparant, sous le rapport du régime alimentaire,

d'une part, l'une des familles de l'Occident qui consomment le plus de café (V, II, 15), de l'autre, plusieurs familles de l'Orient et du Nord chez lesquelles l'usage des boissons aromatiques est tout à fait inconnu (II, II, 15; III, II, 15), on constatera aisément que ce mode d'appréciation est loin d'être infaillible. D'habiles observateurs pensent même que la substitution des boissons aromatiques à des aliments plus substantiels et moins excitants est, au point de vue de l'hygiène, un fait regrettable. Cette remarque s'applique surtout aux ouvriers des deux sexes et de tout âge employés dans les manufactures de fils et de tissus de soie, de laine et de coton ; car c'est ordinairement par les ouvriers de cette catégorie (V, II, 15) et par ceux des industries urbaines (V, I, 15; VI, II, 15) que se propage l'emploi des boissons aromatiques. Souvent on substitue au thé, et surtout au café, des équivalents d'origine locale : la fleur de tilleul, la chicorée et la carotte torréfiées. Il y a même lieu de penser que l'usage de plusieurs infusions de plantes indigènes était habituel en Europe à l'époque où le thé et le café commencèrent à s'y répandre.

C'est ici le lieu de mentionner pour ordre la classe spéciale de stimulants, par exemple le bétel et le tabac, connus sous le nom de *masticatoires*. Ils ont pour base certaines plantes de consistance foliacée, préparées à l'aide de divers ingrédients. On les consomme en les mâchant, c'est-à-dire en provoquant une abondante sécrétion de salive dans laquelle se dissout la partie nutritive de la plante. L'auteur n'a guère constaté, en Europe, que chez certaines races de marins l'usage de ces singuliers produits. Il est vraisemblable qu'une étude plus approfondie de ce continent y signalera au moins l'indice de quelques équivalents. Certains masticatoires paraissent stimuler utilement les forces physiques sans nuire à la santé. Tel

est le cas pour le *cauca*, employé au Pérou par les Indiens qui exécutent les transports à dos dans la chaîne des Andes.

Article 8. — Les boissons fermentées.

Les boissons fermentées sont moins indispensables à l'alimentation que les produits des groupes précédents. Partout elles peuvent être remplacées utilement par quelque produit appartenant à l'un de ces groupes. J'ai observé en Europe, dans toutes les classes de la société, des personnes qui n'avaient jamais fait usage de ces sortes de boissons. D'autres, en plus grand nombre, les consomment seulement d'une manière accidentelle, à titre de récréation. D'autres enfin, appartenant à toutes les classes de la société, affiliées aux « associations de tempérance », s'interdisent systématiquement, par une obligation religieuse, l'usage, même modéré, de toute liqueur fermentée. J'ai vu beaucoup de musulmans, doués d'une grande force physique, respecter ce précepte du Koran (II, I, 15). Il n'est pas rare de rencontrer chez les peuples protestants du Nord, particulièrement en Grande-Bretagne et en Norvége (III, II, 19), des catégories entières d'ouvriers qui se soumettent à cette obligation. L'influence que les boissons fermentées exercent sur l'hygiène et la constitution physique de l'homme donne lieu à beaucoup de controverses. Les propagateurs des sociétés de tempérance ne se fondent pas seulement sur ce que l'interdiction absolue est l'unique moyen pratique de couper court anx maux résultant de l'usage immodéré des liqueurs fermentées; ils professent que ces boissons, alors même qu'elles sont légères et prises à faible dose, attaquent, à la longue, l'estomac et les organes de l'intelligence. Opposant la brièveté actuelle de la vie humaine à la longévité primitive, dont témoi-

gnent les livres saints, ils attribuent surtout à l'emploi des spiritueux la décadence de la constitution physique des races humaines. La comparaison des populations qui s'abstiennent complètement de spiritueux (V, vi, 15) et de celles qui en font habituellement usage, même en se livrant à quelques abus, ne confirme point absolument cette doctrine. Beaucoup d'observations donnent lieu de penser qu'une certaine dose de boissons fermentées est indispensable aux ouvriers dont la profession implique un déploiement considérable de force musculaire; les ouvriers métallurgistes, qui ont à exercer de grands efforts sous le rayonnement d'une chaleur intense, rentrent particulièrement dans cette catégorie. A ce fait on peut objecter cependant que ces efforts ne sont pas d'une nécessité absolue et qu'ils abrègent visiblement l'existence des ouvriers qui y sont soumis. La question que soulève la consommation des boissons fermentées reste donc indécise, car on ne peut complètement négliger les indications de l'expérience. Beaucoup de faits semblent indiquer que les boissons fermentées exercent sur la constitution physique une salutaire influence. La consommation, toujours modérée, doit croître, en chaque lieu, avec la rudesse des travaux et, d'un lieu à l'autre, selon l'âpreté ou l'humidité du climat. D'un autre côté, les populations ouvrières ne peuvent se procurer les boissons fermentées qu'après avoir pourvu aux besoins les plus impérieux : il en résulte que l'usage habituel ou la privation de ce groupe d'aliments est un des plus sûrs indices auxquels on puisse recourir pour apprécier l'état de bien-être ou de pénurie d'une famille, surtout chez les populations rurales (IV, vii, 19; V, vi, 15). D'autre part aussi, l'emploi des boissons fermentées comme aliment régulier, ou les excès commis en dehors de la consommation régulière

du ménage, sont un moyen sûr de constater le niveau moral et intellectuel des populations

Dans les régions chaudes et tempérées de l'Europe, les boissons fermentées s'extraient, pour la plupart, de certains fruits. Les plus importantes s'obtiennent par la fermentation spontanée du jus des raisins, des pommes et des poires. De ces mêmes boissons on obtient en outre, par distillation, des spiritueux riches en alcool que, nonobstant la diversité d'origine, on désigne sous le nom générique d'eaux-de-vie ou de liqueurs alcooliques.

Dans la région septentrionale, on fabrique rarement des boissons avec le jus des baies qui y croissent en si grande abondance Cependant, après y avoir développé la fermentation alcoolique, on en extrait quelquefois une eau-de-vie par distillation. Dans toute l'étendue de cette région, les boissons fermentées se fabriquent principalement au moyen des céréales. Les méthodes fort diverses qu'on y emploie (II, IV, 21) consistent, en général, à délayer ou à dissoudre dans l'eau les principes les plus nourrissants du grain brut ou préalablement torréfié, concassé ou converti en farine, parfois même amené à l'état de pain. Le liquide, suffisamment chargé, est ensuite abandonné à la fermentation alcoolique. Les boissons ainsi obtenues offrent une multitude de nuances provenant de la nature de la matière première, du degré de concentration, et surtout des substances qu'on y ajoute afin de leur donner une saveur caractéristique. Bien qu'elles diffèrent souvent beaucoup des boissons connues en France sous le nom de *bières*, on a groupé dans les budgets, sous ce nom générique, toutes les boissons fabriquées d'après cette formule générale. Les bières sont un aliment précieux, dont les qualités nutritives et les propriétés stimulantes peuvent être portées à un plus

haut degré que celles des vins ordinaires; aussi la consommation s'en augmente-t-elle chaque jour, même dans les pays vignobles. Elles jouent un rôle essentiel dans l'alimentation des ouvriers et spécialement des fondeurs et des forgerons, en Grande-Bretagne, dans l'Allemagne du Nord, en Scandinavie et en Russie.

Dans ces mêmes contrées du Nord, où le climat ne permet pas d'extraire une boisson du jus des fruits, on prépare concurremment avec les bières une troisième catégorie de boissons fermentées au moyen de matières sucrées, d'épices et d'aromates (poivre, cannelle, citron, menthe, etc.). Les hydromels (boissons préparées avec le miel) sont d'un usage très répandu dans plusieurs districts de l'empire russe; il en est de même en Grande-Bretagne des boissons préparées avec le sucre de canne et qui, selon l'état de la matière sucrée et la nature de l'aromate, sont connues des ouvriers sous les noms de *pop* et de *treaclebeer* (III, VII, 9).

Enfin, les peuples pasteurs de l'Orient préparent, avec le lait de divers animaux, des boissons fermentées qui jouissent de qualités remarquables. Parmi celles de ces boissons qui sont en usage près de la frontière asiatique, on peut citer l'*airhan*, et surtout le *khoumouis*, préparé avec le lait de jument (II, I, 26).

Article 9. — Les aliments consommés en dehors du ménage.

Les ouvriers chefs de ménage sont souvent obligés, par la nature même de leur profession, de quitter momentanément le lieu qu'ils habitent. Dans ce cas, ils ne peuvent y prendre tous leurs repas. Parfois même ils doivent entreprendre de véritables émigrations périodiques (VI, III, 15). La nourriture qu'ils consomment pendant ces absences momentanées donne lieu ordinairement à

des combinaisons économiques spéciales; il est utile de les distinguer de celles qui se rapportent à la consommation normale du ménage. Tantôt ils emportent avec eux une provision de céréales récoltées sur leur petit domaine: tel est le cas des Dalécarliens employés momentanément comme fondeurs à Fahlun (Suède); et il en est de même des Bergamasques qui vont, chaque hiver, travailler comme forgerons dans toutes les vallées des Alpes (IV, III, 22). Tantôt, au contraire, ils doivent consacrer une partie de leur salaire à l'achat de tous les articles de nourriture. Tantôt, enfin, ils reçoivent, en tout ou en partie, à titre de subvention, leurs principaux aliments. Toutes ces circonstances doivent être soigneusement spécifiées, car elles se rattachent à des détails de mœurs caractéristiques (II, II, 15). En conséquence, la première section du budget des dépenses est subdivisée en deux articles dont le second comprend, lorsqu'il y a lieu, la désignation des aliments consommés, en dehors du ménage, par les divers membres de la famille.

§ 3.

2me SECTION. — L'HABITATION.

Article 1er. — Classement des dépenses en quatre articles.

Les dépenses relatives à l'habitation forment la seconde subdivision du budget et comprennent quatre articles principaux : la location et l'entretien du logement, l'entretien du mobilier, le chauffage et l'éclairage.

Article 2. — La location du logement, et l'achat du mobilier.

Lorsque la rétribution de l'ouvrier est établie, au moins partiellement, dans le système des subventions, le

logement en forme presque toujours un des principaux éléments. C'est le premier besoin auquel doit pourvoir le maître qui veut plier des nomades aux habitudes de la vie sédentaire. C'est aussi le dernier qu'il abandonne aux incertitudes du salaire en argent, quand ces habitudes sont une fois contractées. Dans tous les cas, la condition physique et morale des populations dépend intimement des combinaisons au moyen desquelles on parvient à assurer aux ouvriers la jouissance du logement. Ce genre de jouissance, en effet, contribue plus que tout autre à développer chez l'ouvrier le goût de la propriété et les sentiments moraux qui s'y rattachent.

Dans l'état actuel des sociétés occidentales, et en dehors de quelques populations modèles, il n'existe pas un ouvrier sur dix qui, devenant tout à coup possesseur d'une somme d'argent, ait assez d'empire sur lui-même pour la conserver intacte et pour se contenter du surcroît d'aisance produit par le placement judicieux de cette somme. Cette remarque, qui s'applique à toutes les races et à toutes les régions, est un des points de départ essentiels de la réforme sociale de l'Occident. Un immense mouvement de fraternité, qui conduirait à répartir entre toutes les familles ouvrières le capital disponible de l'Europe, n'aurait d'autre résultat que de faire dissiper en consommations folles la majeure partie de ce capital. L'aptitude à posséder ne se communique pas en effet par la simple allocation des objets. Elle ne dérive même pas nécessairement de l'aptitude plus ou moins grande à acquérir. Elle réside tout entière dans la tempérance, qui règle les besoins physiques en maintenant la dépense au-dessous de la recette, et dans la prévoyance, qui conserve le produit de l'épargne. Une philanthropie exagérée, en excitant d'insatiables appétits, provoquerait donc la dé-

gradation des classes ouvrières. Elle arrêterait tout à coup la marche de cette amélioration morale qui ne peut s'accomplir que lentement, sous l'influence du travail, de la tempérance et de l'épargne. La Providence a ainsi tracé les voies qui conduisent à la possession du sol. La propriété foncière est une terre de Chanaan à laquelle on ne peut arriver qu'après une longue suite d'épreuves. Ceux-là sont de faux prophètes qui promettent aux classes dépourvues l'admission immédiate dans la terre promise!

Il faut constater cependant que beaucoup d'ouvriers européens, plus de la moitié peut-être, ont atteint un niveau moral assez élevé pour posséder en toute propriété l'habitation de la famille. Tel bordier (IV, In. 4) qui ne résistera pas à l'attrait des jouissances physiques qu'il peut se procurer immédiatement au moyen d'une somme d'argent, qui n'attachera à la conservation de cette somme aucune satisfaction personnelle, n'aura pas même la pensée de se procurer ces jouissances en aliénant sa chaumière, son jardin, son étable et encore moins les animaux qu'il y nourrit. Souvent même, on le verra, comme le paysan russe et le mineur du Hartz (III, III), consacrer ses loisirs à orner sa demeure, et trouver dans cette occupation la plus agréable diversion à son travail. Cette différence profonde entre les sentiments éveillés par la possession du foyer domestique ou par celle d'une somme d'argent est la conséquence des inclinations fondamentales de la nature humaine. Chez les races élevées à une certaine hauteur morale par la soumission au Décalogue et à l'autorité paternelle, les préoccupations les plus énergiques de la vie temporelle se rattachent aux affections et aux intérêts qui ont leur siège au foyer domestique. Les populations stables et simples (VI, In. 2), qui offrent les meilleurs modèles du bonheur fondé sur la paix sociale, ont pour le

lieu natal un dévouement sans bornes. Ce sentiment est développé peu à peu par l'enseignement journalier des parents, dépositaires de la loi morale, gardiens du tombeau, des images, des noms et des traditions des ancêtres. Les populations compliquées (VI, In. 4) et agglomérées dans les villes, où les parents ne peuvent plus remplir tous ces devoirs, ne sont pas en cela totalement dépourvues : tant que la loi morale conserve son empire sur les classes dirigeantes, celles-ci, secondées par les ministres de la religion et de la souveraineté, s'appliquent avec succès à perpétuer dans les âmes l'amour spontané du foyer domestique. Il est plus difficile de faire naître et de conserver le sentiment réfléchi qui porte les individus prévoyants à fonder la sécurité de leur famille sur l'épargne journalière et sur l'accumulation d'une somme d'argent. On s'explique d'ailleurs aisément, en ce qui touche le bien-être des familles, que la possession d'un foyer soit préférable à la vertu de l'épargne, qui permet de payer une location.

On a dit que la majeure partie des ouvriers européens était préparée à posséder l'habitation de la famille. Cela n'est vrai toutefois qu'avec certaines restrictions apportées au droit de propriété, sous l'influence protectrice ou la contrainte des patrons, des institutions et des mœurs. Ces restrictions, ces influences, ces contraintes pèsent d'autant plus sur la population, qu'il est plus nécessaire de garantir les femmes et les enfants contre les maux que peut entraîner l'imprévoyance ou l'imperfection morale des chefs de famille. Sous ce rapport, la condition actuelle des ouvriers offre une multitude de nuances à étudier. On trouvera résumée dans ce seul détail la série des institutions employées, dans le système européen, pour transformer les nomades en sédentaires; pour substituer les races modèles aux races infé-

rieures, qui abondent encore en Europe. Ces ouvriers modèles sont signalés dans les tomes II à IV : en Russie (II, v), en Néerlande (III, v), en Allemagne (IV, II), en Espagne (IV, v) et en France (IV, VIII et IX).

Le lecteur appréciera l'importance de ces considérations en comparant les monographies d'un forgeron russe (II, III) et d'un bordier français (VI, III). En vertu de subventions établies sur les bases les plus libérales, la famille du premier jouit de son habitation avec tous les droits de propriété qu'elle peut avoir intérêt à exercer : elle n'en peut pas néanmoins disposer au même titre que la famille du second. Ce dernier possède son immeuble sans autres restrictions que celles qui sont établies par les lois générales de la France. Il ne dépend que de lui par conséquent d'hypothéquer ou de vendre sa propriété et d'en réaliser la valeur en argent. Cette liberté ne lui est jamais nuisible, parce qu'ayant acquis lui-même son petit domaine à force de travail, de privations ou d'épargne, il ne saurait être conduit à en dissiper la valeur en débauches, au détriment de sa famille. Il en serait tout autrement pour le forgeron russe, qui tient sa propriété moins de ses propres efforts que des subventions accordées par le seigneur. L'octroi de la même liberté serait pour lui un don funeste, car elle le livrerait, comme une proie assurée, aux usuriers qui pullulent autour des classes imprévoyantes, aussitôt que les institutions laissent celles-ci sans défense. Le débitant patenté d'eau-de-vie, le colporteur et l'épicier (II, III, 6), spéculant sur les passions et l'inexpérience de l'ouvrier, ne tarderaient pas, s'ils étaient autorisés à poursuivre le remboursement de leurs avances, à devenir en fait propriétaires de l'habitation. L'extension prématurée du droit de propriété n'aurait ici d'autre résultat que de dégrader par l'ivrognerie le chef de la famille,

et d'enlever aux autres membres de la communauté un de leurs principaux moyens d'existence.

Le système européen ne tend pas seulement à mettre les droits de la propriété en harmonie avec le développement intellectuel et moral des populations, il s'applique à en faire naître le goût lorsque la propriété n'existe point encore. L'exemple de l'ouvrier mineur du Hartz (III, III, 6) fera comprendre toute la portée des ressources qu'on pourrait tirer, même dans les villes, de la propriété de l'habitation pour rehausser le niveau intellectuel et moral des familles ouvrières.

Établi sous un climat sévère, voué à l'exploitation de gîtes métallifères produisant peu de bénéfices, le mineur du Hartz ne possède aucun capital productif de revenu, et il ne songe pas à s'en constituer un, à l'aide de ses épargnes. Mais l'administration supérieure, qui dirige ce district de mines, à la fois pour le compte du souverain et de diverses compagnies privées, a posé en principe que, nonobstant les vicissitudes provoquées par la nature des mines et par l'état du commerce, la population ouvrière doit constamment prélever sur les produits bruts ce qui est indispensable pour subvenir aux nécessités de l'existence. Elle a réuni, à cet effet, tous les ouvriers dans une vaste corporation (III, III, 17), où, par une série de dispositions ingénieuses, on garantit à chaque individu un certain minimum de bien-être. Les combinaisons adoptées tendent autant que possible à dissimuler l'intervention de l'autorité et à relever l'ouvrier à ses propres yeux. Fondées en général sur une profonde étude du cœur humain, ces institutions ont une efficacité qui manque souvent à celles qu'on a improvisées dans l'Occident, depuis le commencement du siècle, sous l'inspiration d'un dévouement sincère, mais parfois peu éclairé, pour les classes souf-

frantes. En ce qui concerne l'habitation des ouvriers, on s'est arrêté à la combinaison suivante, dont une longue expérience a démontré les avantages. L'administration supérieure bâtit les habitations, mais elle en attribue aux ouvriers la propriété nominale. Aussitôt qu'une maison nouvelle est achevée, ou lorsque la mort d'un père de famille rend une maison vacante, l'administration appelle à l'enchère tous les ouvriers qui, n'étant pas pourvus, occupent provisoirement en location une portion de maison cédée par un camarade. L'acquéreur emprunte fictivement à l'administration la valeur totale du prix d'achat; et, en même temps, il donne hypothèque pour une somme égale. Il s'oblige, en outre, à laisser prélever sur son salaire une retenue hebdomadaire, destinée à servir l'intérêt de la dette et calculée sur le taux de 4 pour 100 du prix d'acquisition. Les ouvriers qui, par une rare exception, visent à devenir réellement propriétaires, supportent, en outre, une retenue supplémentaire consacrée à l'amortissement de la dette. En réalité, le mineur du Hartz est rarement propriétaire de son habitation : c'est un simple locataire, ou plutôt un ouvrier subventionné à vie par son patron. Néanmoins, cette acquisition fictive a pour l'ouvrier, aussi bien que pour l'administration, des avantages que l'observation révèle tout d'abord. L'ouvrier acquiert plus de valeur à ses propres yeux. Il manifeste par sa conduite plus de respect pour lui-même, plus d'attachement à ses devoirs. Cédant à la tendance qu'inspire ordinairement l'exercice de la propriété, espérant profiter un jour de la plus-value qu'il donne à sa maison par ses soins, l'ouvrier se plaît à employer ses loisirs en travaux d'amélioration et d'entretien. L'hypothèque même, attribuée à l'administration supérieure, protège naturellement l'ouvrier du Hartz contre les prêts usuraires. Dans aucun

cas, d'ailleurs, les avances faites par les marchands du pays ne peuvent être productives d'intérêt ni créer un droit sur la propriété de l'ouvrier débiteur. En outre, les marchands et les chefs de métier, qui ne se consacrent pas directement à l'exploitation des mines, des forêts et des usines, sont maintenus dans de strictes limites par l'ensemble des institutions locales. Ainsi, par exemple, aucun de ces individus n'est admis à concourir à conditions égales avec les ouvriers pour l'acquisition des maisons situées dans les principales villes de mines.

Les avantages matériels que les ouvriers et l'administration trouvent dans cette combinaison sont évidents. L'ouvrier, devenu acquéreur, fait un certain profit en sous-louant à d'autres personnes la portion de l'habitation qui n'est point indispensable à sa propre famille. Par ce moyen, il ramène souvent la dépense qui reste à sa charge au-dessous du taux d'une véritable location. L'administration, de son côté, est dispensée des soins et de la dépense qu'entraînerait l'entretien des habitations directement concédées à titre de subvention. Elle fait accepter sans résistance aux ouvriers des conditions d'exiguïté qui pourraient sembler gênantes, si elles n'étaient pas provoquées par l'intérêt même des occupants.

Dans le cours des observations faites sur les ouvriers du Hartz, on s'est appliqué à découvrir quelques ouvriers ayant amorti une partie de leur dette : on a pu constater ainsi que ce régime, bien qu'il ne donne, en général, aux ouvriers que l'apparence de la propriété, développait cependant des sentiments et des habitudes d'une haute portée. Le cas le plus intéressant qu'on ait observé est celui d'un mineur de la ville de Clausthall, âgé de soixante ans, qui, n'ayant jamais eu d'enfants, se trouvait, ainsi que sa femme, dans des conditions exceptionnelles d'aisance. Sa

situation se résumait ainsi : à trente-quatre ans, il avait acheté au prix de 1,480 francs la maison qu'il habitait; et, suivant l'usage, il avait donné tout d'abord hypothèque à l'administration supérieure pour la totalité de cette somme. Depuis l'époque de l'acquisition, il avait fait prélever sur son salaire, outre la somme annuelle de 59 fr. 20 c., représentant l'intérêt du capital prêté au taux de 4 pour 100, une légère annuité qui, après vingt-six ans, avait réduit la dette de 340 francs. D'un autre côté, le désir de tenir sa maison en bon état d'entretien, et même d'y introduire plusieurs améliorations importantes, l'avait conduit à emprunter une somme de 60 francs. L'amortissement ne s'élevait donc qu'à 280 francs, non compris la plus-value acquise par la maison. En racontant l'histoire de sa propriété, dont il se plaisait à faire admirer la bonne tenue, le bon vieillard laissait percer la satisfaction qu'il éprouvait d'avoir atteint ce résultat par une vie entière d'ordre et de tempérance. La pensée que sa femme bien-aimée jouirait du capital ainsi accumulé, et ne serait pas réduite au seul subside accordé par la corporation aux veuves d'ouvriers mineurs, répandait évidemment un sentiment de quiétude sur ses derniers jours.

Ces tendances sont très fécondes, au point de vue moral; et si elles n'ont pas une utilité plus grande, au point de vue financier, c'est que la population est placée dans des conditions fort difficiles. Pour maintenir en activité des exploitations dont les recettes balancent à peine les dépenses, l'administration supérieure a dû abaisser les salaires jusqu'aux limites tracées par la satisfaction des besoins indispensables; en sorte que, par une exception fort rare en Europe, l'épargne, pour un ouvrier placé dans des conditions moyennes, est réellement impossible. D'ailleurs les germes développés par une direction morale

et intelligente portent leurs fruits, dès qu'une circonstance exceptionnelle soustrait une famille aux charges qui pèsent sur le plus grand nombre, ou bien lui assure un supplément de ressources. Ce régime fait le bonheur de la population, au milieu d'une existence qui serait intolérable pour les plus pauvres ouvriers des grandes villes de France et d'Angleterre. Il révèle la puissance des forces morales que développe, chez les ouvriers, l'initiation au sentiment de la propriété. L'établissement et le maintien d'un tel régime supposent évidemment, chez les patrons, une haute sollicitude pour leurs ouvriers. Ils impliquent un contraste frappant avec les habitudes de simplification et de laisser faire qui prévalent sous le régime manufacturier de l'Occident (VI, I, 20), où la nouvelle organisation des rapports sociaux offre des dangers d'autant plus grands qu'elle accumule plus rapidement la richesse.

Une maison d'ouvrier, dans la majeure partie de l'Europe, a pour dépendance nécessaire un jardin ou un verger, dont la surface, comprise dans la plupart des cas entre 2 et 3 ares, atteint rarement 8 ares. L'ouvrier, dans ses moments de loisir, et, plus ordinairement, la femme avec le concours des enfants et des vieux parents, y cultivent les légumes et les fruits consommés par le ménage. Les pommes de terre et les cucurbitacées, qui exigent un vaste emplacement, ne se récoltent guère dans le jardin proprement dit. Lorsque la famille entreprend cette culture, elle a recours à un terrain spécial, tantôt loué à prix d'argent, tantôt reçu à titre de salaire ou de subvention, du propriétaire ou du chef d'industrie pour le compte duquel l'ouvrier travaille habituellement (IV, VII, 19; V, VI, 16). Ces mêmes combinaisons économiques trouvent souvent leur application dans la culture du chanvre nécessaire à la production de la toile domestique (V, VI, 21).

Article 3. — L'entretien du mobilier.

Dans l'Europe orientale, les familles se contentent de quelques objets de vaisselle en bois ou en métal. On n'emploie, comme moyen de repos, que des coussins et des nattes simplement étendus sur le sol (II, I à VI, 10). L'acquisition première et l'entretien d'un mobilier n'entraînent donc qu'une faible dépense. En Occident au contraire, les plus pauvres ouvriers (VI, III, 20) considèrent comme objets de première nécessité des lits garnis de draps, une vaisselle composée à la fois de poteries vernissées, de faïences, de verreries et d'objets en métal, enfin plusieurs meubles en bois poli. L'achat d'un mobilier impose donc une mise de fonds relativement considérable aux jeunes ménages qui s'établissent.

Pour les régions agricoles qui n'ont point encore subi l'influence des mœurs urbaines, des coutumes établies par une expérience séculaire fixent, d'une manière à peu près invariable, la composition du mobilier de chaque famille. L'opinion publique interdit le mariage aux jeunes gens qui n'en sont pas encore pourvus. Elle oppose ainsi un frein salutaire aux unions prématurées. Elle fait concourir une des plus vives inclinations de l'humanité à développer dans la jeunesse les habitudes de travail et de prévoyance. C'est surtout en considération de cette action tutélaire qu'on a consacré, dans chaque monographie, un paragraphe spécial, le § 10, à l'inventaire du mobilier. Les personnes qui voudront bien diriger leur attention sur ce détail des mœurs populaires comprendront, par ce seul exemple, que le bien-être des familles ouvrières repose souvent sur des coutumes dont le législateur n'a jamais eu à s'occuper. Ces personnes se trouveront alors plus disposées à reconnaître que ce bien-être, dans les

localités où il a momentanément disparu, sera restauré plutôt par la réforme des mœurs que par celle des institutions.

Malheureusement, les coutumes tutélaires qui se rattachaient à l'acquisition préalable des mobiliers par les futurs époux ont été brusquement interrompues, depuis un demi-siècle, dans les villes et les régions manufacturières de l'Occident. Parmi les causes de cette décadence figurent, au premier rang, les entraînements de la mode et les autres exagérations de l'esprit de nouveauté, les révolutions politiques, le relâchement de l'autorité paternelle, l'excitation désordonnée imprimée par l'industrie aux mouvements de la population, enfin et surtout la tendance qu'ont aujourd'hui les propriétaires et les chefs d'industrie à se dispenser des devoirs du patronage. Beaucoup d'ouvriers, rejetons des anciennes races modèles, cèdent à un attrait irréfléchi. Ils contractent des unions imprudentes sans avoir réuni les objets mobiliers nécessaires au ménage, sans s'être initiés par le travail et l'épargne aux devoirs que doivent pratiquer les chefs de famille; et ils préparent ainsi à leurs enfants, comme à eux-mêmes, un avenir de misère et de privations. D'autres ouvriers, qui ont pu faire des économies avant le mariage, donnent dans une autre aberration : au lieu de se contenter du mobilier qui convient à leur condition, ils s'appliquent à imiter le luxe des classes bourgeoises. En tenant compte des pertes de toute nature qui résultent de ces téméraires acquisitions, on trouve souvent qu'elles l'emportent sur les sommes qui manquent plus tard à la famille quand surviennent des besoins inattendus. La monographie d'un horloger de Genève (VI, II, 5 et 10) offre un exemple frappant de ce genre d'imprévoyance dans un jeune ménage que distinguent d'ailleurs de solides qualités

morales. Pour montrer à quel point les sentiments inculqués par le faux dogme de l'égalité sont funestes aux ouvriers de l'époque actuelle, on a mis en regard de cette monographie celle d'un vieux ménage qui a conservé les coutumes séculaires de la population génevoise (VI, II, 20 et 13).

Article 4. — Le chauffage.

Toutes les populations ouvrières de l'Europe consomment une certaine quantité de combustible pour la cuisson des aliments et pour le chauffage des habitations. Le chauffage domestique, en réunissant sous ce nom les deux emplois, est donc un des besoins indispensables à la conservation de la vie humaine. La quantité de combustible nécessaire à chaque famille augmente progressivement du sud-ouest au nord-est, par deux raisons : en premier lieu, la rigueur croissante du climat exige pour l'habitation une plus forte dépense de chaleur; en second lieu, la nature des productions et les prescriptions de l'hygiène impliquent l'usage d'une consommation croissante d'aliments soumis à la cuisson. Les moyens auxquels les populations ont recours pour se procurer le combustible se rattachent à des considérations d'une haute importance. Envisagée dans son ensemble, la question de la distribution du combustible constitue en effet, de nos jours, une des données premières de l'économie sociale; et l'importance de cette question grandira aussi longtemps que la vapeur restera l'agent moteur par excellence. Aucune autre cause, dérivant de l'ordre matériel, n'a autant contribué à modifier dans l'Occident la situation des classes ouvrières et même l'ensemble des relations sociales (VI, In. 4; I, 20). Tandis que, dans le Nord et dans l'Orient, les populations restent uniformément distribuées sur le ter-

ritoire comme les forêts et les eaux motrices, on les voit chaque jour, dans la région opposée, se concentrer davantage à proximité des grands bassins houillers, devenus des sources inépuisables de force motrice et de chaleur artificielle. La transformation brusque qui s'opère dans les mœurs de l'Occident et l'ébranlement social qui en est la conséquence sont en grande partie le résultat de cette concentration. Depuis que l'industrie manufacturière est devenue une puissance de premier ordre, on ne peut plus méconnaître les relations qui lient la condition sociale et la répartition des populations ouvrières à la distribution géographique et à l'abondance relative des houillères et des forêts.

Considérée seulement au point de vue de l'approvisionnement des familles, la question du combustible fournit des indications sûres pour apprécier le degré de bien-être dont elles jouissent. Ces mêmes études conduisent à des renseignements utiles sur la nature des rapports qui lient les ouvriers aux patrons et aux classes supérieures de la société. Une large consommation de combustible n'est pas indispensable à la conservation de la vie humaine. C'est donc sur cet article que se restreignent d'abord les ouvriers chez lesquels les moyens d'existence deviennent insuffisants. Dans plusieurs grandes villes, à Paris en particulier, le haut prix du combustible pèse d'une façon cruelle sur les classes pauvres. Il s'en faut de beaucoup, assurément, que Paris présente des tableaux de souffrance et de dénûment comparables à ceux qu'on observe à Londres et dans plusieurs centres populeux des Iles Britanniques ; mais il n'est vraisemblablement pas de lieu où la pénurie du combustible engendre de si affligeants détails. Toute personne qui aura consacré quelques journées de la saison rigoureuse à visiter les

familles indigentes de cette capitale appréciera la bienfaisante influence des institutions encore en vigueur, dans la majeure partie de l'Europe, pour assurer aux ouvriers, sous un régime de subvention, les moyens de chauffage. L'adoption de ce régime paraît ici tellement indiquée par la nature des choses, qu'on l'a conservé jusqu'à ce jour, même dans les contrées où les ouvriers sont tenus de pourvoir, au moyen du salaire, à tous leurs autres besoins. Au milieu des modifications qu'on apporte incessamment à l'ancien régime économique, une allocation de combustible, proportionnée aux besoins, est la dernière subvention à laquelle les populations consentent à renoncer. On les voit, soumises sous les autres rapports à l'autorité des lois, maintenir par la force, sur ce seul point, leurs prétentions fondées sur d'antiques usages et sur la tolérance traditionnelle des propriétaires de forêts.

Dans les contrées où le combustible abonde, les ouvriers consomment des bois de corde (II, I à VII, 15; III, I et II) ou du charbon de terre (III : IV, 15; VI, 15). Dans celles où ces combustibles de choix sont à un prix élevé, ils mettent à profit des débris de moindre valeur. Sur la majeure partie de l'Europe, ils recueillent à titre gratuit les branchages de l'abatage des arbres ou de la mise en œuvre des bois, ou les bois morts et les broussailles. Près des bassins houillers, ils consomment des houilles menues impropres à d'autres usages; ils moulent ces menus en briquettes en les associant à des argiles, et ils leur donnent ainsi, pour l'emploi sur la grille des foyers, de la consistance et de la durée. Dans les régions privées à la fois de forêts et de houillères, et par exemple sur cette longue zone de terrains marécageux comprenant le centre et le nord-ouest de l'Irlande, les plateaux élevés (*moors*) de la Grande-Bretagne, les marais du nord de la France,

de la Belgique, de la Hollande, du nord de l'Allemagne et du Danemark, les marais des plaines et des montagnes de la Scandinavie, de la Finlande et de la Russie, les ouvriers tirent presque exclusivement de l'exploitation des tourbières leurs moyens de chauffage. Enfin, dans les contrées encore plus dépourvues de combustibles, les populations doivent se contenter d'herbes séchées, de roseaux, de paille, de fumier ou même d'excréments d'animaux. L'usage exclusif de ces derniers combustibles est une des particularités qui frappent le plus le voyageur qui parcourt pour la première fois les steppes (II,I,17) de l'ancien et du nouveau monde[1]. Enfin, à défaut de toutes ces ressources, certaines populations doivent se contenter de combustibles encore plus étranges[2].

L'affouage en combustible dans plusieurs contrées forestières du Nord et de l'Orient est considéré comme un droit imprescriptible, alors même que les populations, par leur origine et leur travail habituel, n'ont rien de commun avec le propriétaire des forêts voisines. Ainsi, en Russie, dans le bassin de la haute Kama, plusieurs villages, dépendant du domaine de la couronne, établis au milieu de forêts appartenant à des particuliers, y prennent, comme s'ils usaient d'un droit naturel, le bois de chauffage qui leur est nécessaire. Ce droit ne pourrait, à

1. Les excréments d'animaux employés comme combustibles, à défaut desquels les steppes ne seraient pas habitables, portent, chez les Mongols, le nom d'*argol;* chez les Espagnols des hautes Andes de la Bolivie, le nom de *taquia;* et, dans le dialecte français-canadien des prairies de l'Amérique du Nord, le nom de *bois de vache*.

2. A Paris, les personnes préposées à la visite des logements insalubres ont parfois découvert, chez les pauvres du faubourg Saint-Marceau, des amas de chats morts, employés comme combustibles dans les poêles où se fait la cuisson des aliments. On ne saurait trop déplorer l'aveuglement qui porte certaines administrations urbaines à tirer vanité des grandes agglomérations d'hommes où les classes souffrantes sont condamnées à un tel état de pénurie.

plus forte raison, être contesté aux populations attachées à ces mêmes propriétés. La subvention atteint parfois, dans ces contrées, 53,000 kilogrammes de bois sec par ménage (II, II, 15). Ordinairement elle n'a d'autres limites que les besoins des familles. En beaucoup de localités, le droit à la subvention du bois de chauffage n'a été aucunement altéré par la rupture des liens qui attachaient l'ouvrier au sol. Reprenant, en principe, la libre disposition de sa personne, mais restant lié en fait au propriétaire de la forêt par une solidarité morale, l'ouvrier a conservé, sous ce rapport, tous les privilèges que lui assurait l'ancien régime. Cet ordre de choses se maintient, par exemple, en Suède, en Hongrie et dans une partie des provinces slaves de l'Europe centrale. En Allemagne, en France, en Italie, en Espagne surtout, les populations groupées par communes ont souvent acquis à une époque ancienne et conservent, avec une ténacité inébranlable, une partie des forêts environnantes. Elles les cultivent en commun et s'en partagent les produits annuels par diverses combinaisons administratives. Celles-ci ne sont pas toujours en harmonie avec les principes de l'art forestier; mais elles conjurent du moins la pénurie du combustible, qui se fait trop souvent sentir dans les localités où les ouvriers ne jouissent pas des mêmes avantages.

Les révolutions qui ont brusquement changé les mœurs et les institutions de plusieurs états de l'Occident, de la France en particulier, ont eu souvent pour effet de relâcher ou de rompre la solidarité morale qui unissait autrefois l'ouvrier au propriétaire de forêts. Souvent aussi, les propriétés forestières ont passé en de nouvelles mains; et l'on a pu remarquer que les nouveaux venus n'ont pas toujours compris aussi noblement que leurs prédécesseurs les devoirs moraux qu'impose la qualité de propriétaire.

Dans ce cas, l'ouvrier, devenu étranger au propriétaire du sol, n'est plus admis à jouir de l'ancienne subvention; et cependant les conditions du salaire ne lui permettent pas plus que par le passé d'acheter le combustible nécessaire à la famille. Cette situation difficile faite à la population, l'excitation produite par des besoins urgents, le souvenir d'anciens droits brusquement abolis provoquent des conflits et des agressions, cause de démoralisation pour l'ouvrier, d'irritation pour le propriétaire, de trouble pour le pays, de décadence pour l'ordre social (VI, III, 21). En beaucoup de lieux, à la vérité, l'honnêteté des populations, la bienveillance des propriétaires, les derniers vestiges de la tradition atténuent les inconvénients du régime nouveau; mais il est évident que ce régime tend à isoler chaque classe de la société dans les limites de son droit strict, au détriment de celle qui a besoin d'appui. Il faut donc réagir contre cette tendance, ou même remédier, par des institutions nouvelles, à une cause imminente de désorganisation sociale. Sans doute, ce n'est pas seulement en ce qui concerne l'approvisionnement de combustible que se révèlent les inconvénients attachés à la rupture des liens qui, dans toute société prospère, unissent les propriétaires et les ouvriers. On a cru devoir, néanmoins, placer ici ces réflexions. Aucun détail de la vie domestique des ouvriers ne met mieux à nu une des principales plaies de l'Occident. C'est surtout par les faits concernant la propriété forestière que la nouvelle économie sociale de l'Occident et surtout de la France (V, VI, 22) s'écarte des voies tracées par l'expérience et par la tradition (IV, II, 7). On peut constater, en consultant plusieurs monographies (III, I, 22; III, 18; IV, I, 20; V, II, 18), les différences qui distinguent aujourd'hui le régime français de celui qui domine encore dans les autres contrées,

et que l'on peut encore nommer « le régime européen ». Les vices de l'organisation nouvelle pèsent sur les propriétaires non moins que sur les ouvriers. Les administrateurs éclairés des autres régions de l'Europe, ceux qui se montrent disposés à adopter, sous d'autres rapports, les utiles nouveautés de l'Occident, comprennent difficilement que la France puisse maintenir les institutions et les habitudes qui se rattachent aujourd'hui à l'exploitation des forêts privées.

L'ouvrier pourvu de la subvention de bois de chauffage doit ordinairement en opérer la récolte et le transport. Dans le Nord et dans l'Orient, le chef de famille, aidé d'animaux de trait, est presque toujours chargé de ce travail (II, I à VIII; III, I et III). Dans l'Occident, ce service ne s'applique guère qu'à du bois mort ou à de menus végétaux. Il est dévolu presque exclusivement aux femmes et aux enfants. C'est un des pénibles labeurs imposés à la partie la plus faible de la population; c'est aussi une des occupations les plus contraires à la constitution physique des femmes et des jeunes filles. Celles-ci doivent, en effet, consacrer une partie considérable de leur temps à transporter ce lourd fardeau (VI, III, 20), lorsque les lieux de récolte sont éloignés de l'habitation.

Il existe peu d'exploitations houillères et d'usines à la houille où ce combustible ne soit pas accordé en nature aux ouvriers en raison des besoins. En Angleterre même, beaucoup de chefs d'industrie ont conservé cet usage, bien que, sous les autres rapports, ils tendent incessamment à simplifier leur administration et à repousser systématiquement les derniers vestiges du régime des subventions. C'est ainsi, par exemple, que les ouvriers des grandes usines de cuivre du pays de Galles reçoivent presque toujours en nature leur approvisionnement de combustible.

Article 5. — L'éclairage.

L'éclairage est la dernière catégorie de dépenses qui se rattache à l'habitation. Ce n'est guère qu'un besoin d'ordre secondaire pour la plupart des ouvriers des régions chaudes et tempérées de l'Europe, où la durée du jour suffit aux travaux de chaque saison. Cette dépense figure à peine dans le budget de plusieurs ouvriers agriculteurs de l'Occident (V, VI, 15). Les frais d'éclairage augmentent cependant d'une manière sensible à mesure que les populations apprécient mieux les jouissances que peuvent donner, pendant les soirées d'hiver, la lecture, la conversation et les réunions du voisinage. Cet article de dépense est parfois une excellente mesure de la culture intellectuelle (VI, II, 15; VI, 15) et de la sociabilité de chaque famille. Dans tous les cas, pour des conditions sociales identiques, la consommation augmente à mesure qu'on se rapproche des régions boréales; et, pour les ouvriers du nord de la Russie, par exemple (II, III, 15; V, 15), les quantités de matières consommées pour l'éclairage deviennent fort considérables.

Une mèche plongée dans l'huile de poisson est le moyen d'éclairage le plus usité sur le littoral de la mer Glaciale; dans la vaste région boisée qui s'étend plus au sud, on emploie surtout des fragments de bois résineux diversement préparés, parfois des matières enduites du goudron extrait, soit des bois résineux, soit de l'écorce et des racines du bouleau. Ce même mode d'éclairage se retrouve dans les hautes montagnes du Midi. Ainsi par exemple, dans les Pyrénées françaises, on emploie avec succès, sous le nom de *téda* (IV, IX, 15), pendant les veillées d'hiver, de petits fragments de racines de pin (*Pinus sylvestris*) que l'on fait brûler lentement sur une plaque de

tôle placée en saillie sous la hotte du foyer, autour duquel la famille est assemblée. A mesure qu'on se rapproche de la région centrale, on voit associer à ces moyens d'éclairage les chandelles fabriquées avec la graisse animale, diverses préparations de résine et de suif, des huiles végétales brûlées au moyen de mèches et de lampes plus ou moins perfectionnées. Les populations retiennent souvent avec opiniâtreté le mode d'éclairage que la tradition leur a transmis. Parfois, ce détail d'économie domestique, comme l'emploi des céréales (2), peut servir à constater l'identité ou la diversité des races; parfois aussi, ce même détail conserve la trace d'anciennes subdivisions administratives et politiques. Dans le Nord et dans l'Orient, les circonscriptions territoriales sont parfois signalées par la forme donnée aux torches ou aux fragments de bois résineux. En parcourant certains districts agricoles situés en France, au nord de la Loire, le voyageur s'aperçoit ordinairement qu'il approche des limites de l'ancienne province de Bretagne, en voyant faire usage d'une petite chandelle, mélange de résine et de graisse animale, qu'on désigne dans cette contrée sous le nom d'*oribus*.

§ 4.

3e SECTION. — LES VÊTEMENTS.

Article 1er. — L'acquisition et l'entretien des vêtements et du linge.

Les procédés, les habitudes et les combinaisons économiques, au moyen desquels les familles se procurent les vêtements, constituent, dans leur ensemble, une question d'un haut intérêt. On en déduit d'utiles aperçus sur les mœurs de chaque famille et même sur la constitution

sociale de la localité. Les deux régions extrêmes de l'Europe, dont la méthode signale naturellement les contrastes, offrent, sous le rapport du vêtement, des différences encore plus radicales que pour les autres détails de la vie domestique.

Les peuples pasteurs, à demi sédentaires (II,1), qui habitent, au midi de l'Oural, la contrée contiguë aux steppes des Kirghiz, tirent presque exclusivement de la culture de leurs troupeaux et du travail domestique leurs moyens d'existence. Leurs vêtements, en particulier, y sont fabriqués dans l'intérieur de chaque ménage avec la laine et le cuir des animaux. Le peu de linge dont on fait usage s'y confectionne également avec le chanvre brut que la famille obtient en échange de quelques produits des troupeaux, lorsqu'elle ne le cultive pas elle-même. Les femmes filent et tissent la laine et le chanvre; elles teignent les étoffes et confectionnent les vêtements. Les hommes s'occupent souvent de soumettre les cuirs au tannage. Tout au plus voit-on naître chez ces peuples la tendance à obtenir, par voie d'échange, les chaussures de cuir et les vêtements qui, à raison de leur longue durée, ne seraient confectionnés que de loin en loin dans le ménage.

Au contraire, dans les districts manufacturiers de l'Angleterre, les familles ne prennent plus part à la fabrication des étoffes. Les femmes ne s'occupent presque jamais de la confection des vêtements; et il est même déjà fort rare qu'elles se livrent d'une manière suivie aux travaux d'entretien. Toutes ces opérations y restent étrangères à l'éducation domestique. Telle ouvrière anglaise, dont l'existence est consacrée à exécuter avec une rare habileté un détail de la fabrication du fil de coton, serait incapable de prendre part à la confection des étoffes gros-

sières, produit de l'industrie domestique de l'Orient (II,1,8).

Pour les populations de l'Europe orientale, le vêtement est le résultat combiné de l'industrie pastorale exercée en communauté et du travail de la famille. Ce moyen d'existence, aussi bien que la nourriture, qui s'obtient à peu près dans les mêmes conditions, ne peut donc être compromis que par des circonstances accidentelles, dont l'influence d'ailleurs ne s'étend pas au delà de certaines limites. Il en résulte que les populations ne sont jamais obligées de renoncer, sous ce rapport, à leurs habitudes de propreté et d'élégance. La diversité des occupations qu'implique la fabrication de l'étoffe la plus simple initie les populations à la connaissance générale des procédés industriels. Elle provoque un usage régulier des organes physiques. Elle développe surtout la force des bras et l'adresse de la main.

Dans certains districts manufacturiers de l'Occident, la famille ne subvient guère à ses besoins qu'au moyen du salaire en argent. Cette ressource presque unique se trouve souvent restreinte, tantôt par des causes spéciales à la famille, tantôt par des crises commerciales. Ces crises sont plus redoutables, pour les populations de l'Occident, que les calamités atmosphériques et les épizooties (II, In. 5), pour celles de l'Orient. Obligées, dans leurs moments de pénurie, de consacrer toutes leurs ressources aux besoins plus impérieux, qui ont pour objet la nourriture, les familles de l'Occident doivent alors renoncer à toute acquisition de vêtements. Souvent même le dénûment est porté à ce point, que la famille doit se créer par l'aliénation momentanée ou par la vente de ses meilleurs vêtements un supplément de ressources. Dans l'état d'imprévoyance où vivent la plupart des ouvriers, ces objets forment, en effet,

le seul capital réalisable de la famille. Alors on voit pulluler, dans certaines cités manufacturières, des infortunés à peine couverts de haillons. C'est un spectacle affligeant, dont il n'existe ailleurs aucun exemple, même aux derniers rangs des tribus nomades. Il semble que, pour rabaisser l'orgueil de certaines sociétés « en progrès », la Providence ait permis que cette indescriptible misère se plaçât au contact de toutes les ressources de l'industrie, de toutes les splendeurs de la richesse. En aucun lieu du monde, ce contraste n'est aussi frappant qu'à Londres et dans la plupart des grandes villes des Iles Britanniques. D'un autre côté, les ouvriers appliqués pendant toute leur vie à une simple action mécanique, ne disposent plus en réalité que d'une faculté, d'une aptitude ou d'un organe. Pendant les chômages de la machine dont ils dépendent, ils ne peuvent donc se livrer à une de ces industries domestiques qui, dans l'ancienne économie européenne, étaient pour les familles une ressource assurée.

Les solides étoffes de laine et de chanvre, les cuirs et les peaux, qui forment, dans l'Orient et le Nord, la matière de l'habillement, ont, en général, une longue durée. Malgré la recherche qui se montre dans la forme des habits de ces contrées, les familles n'ont en somme à consacrer à la confection proprement dite qu'une faible dépense de temps. Il en est autrement dans l'Occident. Les étoffes de coton et de laine, que les manufactures livrent aux ouvriers à très bas prix, n'ont qu'une durée éphémère. La confection du vêtement est souvent plus dispendieuse que l'achat de l'étoffe; et, dans tous les cas, elle grève considérablement le budget des familles qui restent étrangères à ce genre de travail (III, VII et VIII, 15). Dans les contrées où les femmes consacrent aux travaux du ménage la majeure partie de leur temps, celles-ci retrouvent dans

la confection des vêtements, fabriqués avec les légères étoffes des grandes manufactures, une partie des avantages que leur donnait autrefois la fabrication des solides étoffes domestiques. Le temps qui était précédemment consacré au filage l'est aujourd'hui au tricotage et à la couture. Les populations qui se distinguent encore le plus dans l'Occident, par la décence et la propreté des vêtements, sont celles où les femmes sont initiées à la pratique de ces deux sortes de travaux. Dans plusieurs districts où le bien-être de la population avait été compromis par l'invention de la machine à filer, on commence à observer l'introduction d'un meilleur régime. Cette amélioration est due surtout à l'influence des écoles qui initient les jeunes filles à l'apprentissage des travaux de toute sorte qui conviennent à leur sexe (V, IV, 3 et 8). En traçant le cadre des budgets, on s'est appliqué à mettre en relief les principales nuances qu'on vient d'indiquer. On y a mentionné particulièrement le temps consacré par la mère de famille aux divers détails de la confection des étoffes et des vêtements.

Dans la majeure partie de l'Europe, les populations ont adopté, depuis une époque fort ancienne, et conservé jusqu'à ce jour un vêtement en harmonie avec les convenances dérivant du climat, de l'âge, de la profession. Sous ce rapport, souvent aussi par l'élégance, ce vêtement l'emporte de beaucoup sur le costume uniforme que le régime moderne impose à toutes les classes de la société. Ce sont ces costumes locaux qui donnent aujourd'hui, aux yeux des voyageurs, tant d'intérêt à la Norvége, au nord de la Suède, aux pays slaves, aux principautés du Danube, à la Hongrie, à la Turquie d'Europe, à la Grèce, et même à plusieurs provinces de la Néerlande, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et de la France. Plusieurs considé-

rations importantes se rattachent à ce détail de mœurs. On s'est donc appliqué, dans chaque monographie, soit en composant la 8e section du budget des dépenses, soit en classant les articles du paragraphe consacré à l'inventaire des objets mobiliers de la famille, à présenter sur la composition du vêtement des détails caractéristiques, surtout dans le cas où l'ancien costume national a été conservé. Lorsque les études ayant pour objet les monographies de familles seront entreprises sur une grande échelle, il serait à désirer qu'un dessin, joint à la description de chaque famille, portât tout d'abord à la connaissance du lecteur une multitude de particularités qui peindraient mieux que ne le fait un simple texte la constitution physique de la race, l'habitation, le mobilier et le vêtement.

La tendance à abandonner le costume national se manifeste d'abord dans les grandes villes ; de là, elle se propage graduellement au milieu des populations rurales, en même temps que les étoffes manufacturières se substituent aux étoffes domestiques. Cette modification d'habitudes présente d'assez graves inconvénients. Un costume distinctif pour chaque contrée rappelle utilement à toutes les classes le souvenir de la race, de la province, de la profession. Il entretient des habitudes de solidarité plus utiles que ne le sont des aspirations vagues vers l'égalité des conditions et la fusion des nationalités. L'adoption d'un costume uniforme efface parfois plutôt qu'il ne développe le sentiment de dignité personnelle. Rien n'est plus triste, en effet, que de voir les ouvriers plus ou moins aisés et les diverses classes nécessiteuses dont regorgent les grandes villes posséder et vendre à tour de rôle les vêtements des classes supérieures de la société, d'après un ordre fixé, tantôt par de louables sentiments d'économie, tantôt par une gêne momentanée, tantôt par la mi-

sère permanente (V, I, 7), tantôt enfin par la perte de tous les sentiments moraux. L'ouvrier pauvre, dégradé par la malpropreté et l'intempérance, peut encore, dans l'Europe orientale et dans la plupart des districts ruraux du continent, conserver un reste de dignité sous les débris d'un vêtement confectionné pour lui dans des temps plus heureux : il n'en reste plus de traces sous les haillons que disperse l'opulence des grandes villes. Quelques quartiers de Londres, de Manchester, de Glascow, et la ville entière de Dublin, présentent, à cet égard, des types qu'aucune imagination ne saurait deviner[1].

Les habitudes relatives au costume des enfants se recommandent aussi à l'attention des observateurs, parce qu'elles donnent une juste idée de l'aisance réelle, de la moralité et de la distinction de la famille. La tenue négligée des enfants est, en effet, un des premiers symptômes de l'amoindrissement des ressources du ménage ou de l'imperfection morale des parents. Certaines populations pauvres tiennent à honneur de donner à leurs enfants des

1. Cette transmission des objets de vêtement, d'étage en étage, à travers toutes les classes de la société, ne provoque pas seulement des réflexions affligeantes; elle offre aussi des tableaux grotesques. Un spectacle de ce genre s'offrit, en 1836, à l'auteur de ces études dans le district des forges du Shropshire : il y rencontra une femme à la démarche masculine qui, un fouet à la main, conduisait à pied, par une pluie froide d'octobre, sur une route couverte de ces boues noires qui distinguent les bassins carbonifères, une voiture de houille attelée d'un cheval : elle s'était affublée, pour remplir cette fonction, d'un chapeau de gaze encore chargé des ornements qui, dix ans auparavant, peut-être, avaient été portés par une grande dame du Royaume-Uni. L'auteur eut soin de constater, par des informations directes, que cette coiffure, comme l'ignoble vêtement qu'elle accompagnait, n'étaient nullement imposés par la misère; qu'ils étaient uniquement dus à une spéculation d'économie. Les peuples de l'Occident encourent le blâme lorsqu'ils laissent dégrader à ce point, par le ridicule, le caractère de la femme. En voyant des faits semblables se produire dans un pays qui, sous plusieurs rapports, donne l'impulsion au monde, et où le sentiment du décorum et de la décence publique est répandu dans la classe dirigeante, on est conduit à se demander si l'uniformité des costumes n'est pas plus nuisible qu'utile à l'émancipation réelle des classes inférieures.

vêtements confectionnés pour eux; et elles relèvent ainsi, malgré la grossièreté de l'étoffe, les formes gracieuses du premier âge. Cette sollicitude contraste avec la tendance qu'ont ailleurs des familles relativement aisées, qui ne font porter à leurs enfants que des vêtements hors d'usage, sans même se soucier de les approprier à leur taille. Ces habitudes correspondent évidemment à des nuances du cœur humain essentiellement différentes; et il y a un intérêt réel à les constater. Plusieurs localités pauvres du Nord et de l'Orient offrent, sous ce rapport, de touchants tableaux d'affection paternelle. Ces exemples prouvent que le goût et la valeur morale des familles ne se mesurent pas toujours à l'importance de leurs recettes annuelles, ni même au développement de leur intelligence.

Dans les anciennes habitudes européennes, le vêtement des ouvriers se composait essentiellement de tissus de laine et de chanvre, dont la durée égalait parfois celle de la vie humaine. Les coutumes entretenues par l'esprit de prévoyance, déjà signalées à l'occasion du mobilier (3), pouvaient donc s'étendre aux objets d'habillement. L'opinion obligeait les jeunes gens aspirant au mariage à se procurer préalablement un trousseau considérable. L'acquisition de ces solides vêtements impliquait, à la vérité, l'immobilisation d'un capital important; mais les patrons, unis à leurs ouvriers par une intime solidarité, tenaient à honneur qu'il en fût ainsi, bien que les charges entraînées par ces acquisitions préalables retombassent en partie sur eux. Par leurs conseils et par leur concours, ils assuraient donc le maintien de ces antiques coutumes. Celles-ci, au reste, ont conservé beaucoup de force dans les contrées du Continent éloignées des districts manufacturiers. Dans le Nord et dans l'Orient, le don d'une belle pièce de vêtement est encore la principale récom-

pense d'un ouvrier ou d'une personne appartenant à une classe plus élevée (II,III,10). A l'époque de ma jeunesse (I,4), les jeunes filles du Pays de Caux tenaient à honneur de se fabriquer, de leurs propres mains, un riche trousseau de toile domestique. En 1865, lorsque le partage forcé n'avait pas encore ruiné les paysans du Lavedan, le même esprit régnait chez leurs filles (IV,IX,14). Aujourd'hui, malgré les attaques systématiques, dirigées contre les traditions séculaires du Lunebourg, les filles de vieille race restent fidèles au vieux point d'honneur : elles entassent toujours, dans leurs beaux coffres, les nombreux rouleaux de toile qu'elles ont filés et tissés (III,III,10).

Ces tendances, ces habitudes s'effacent chaque jour dans l'Occident, où l'unique préoccupation des manufacturiers, stimulés par les nécessités de la concurrence, est d'obtenir le travail humain au plus bas prix possible, et de réduire à ses moindres limites le capital engagé correspondant, soit à un nombre donné d'ouvriers, soit à une puissance mécanique déterminée. Dans cette direction, les propriétaires des grandes usines sont naturellement conduits à provoquer la réduction du capital consacré par leurs ouvriers à l'acquisition du mobilier et des vêtements. Les achats de vêtements, au lieu d'être faits pour toute la durée de l'existence, tendent à devenir une dépense hebdomadaire comme l'acquisition des aliments. Les monographies du forgeron bulgare (II,VI,10) et du manœuvre morvandeau (V,VI,10), appartenant à deux des classes les plus pauvres de l'Orient et de l'Occident, montrent bien le contraste des deux populations. Elles établissent la supériorité sociale des Orientaux, amplement pourvus de beaux vêtements de laine, sur les Occidentaux, réduits à l'usage des tristes vêtements de coton.

Les peuples de l'Orient, sollicités par un sentiment de

dignité personnelle, attachent à la possession de beaux costumes un intérêt particulier. On accumule sous cette forme les épargnes de la famille, et l'on ne craint pas, même chez les classes inférieures, d'acheter des objets d'un haut prix et de longue durée, parce que la coupe et la couleur des vêtements, appropriées aux convenances du climat et de la profession, restent invariables. D'ailleurs, chez les peuples où le prêt à intérêt est interdit par la loi religieuse, le désir de donner une destination utile aux épargnes conduit les populations à introduire dans l'habillement une grande quantité de métaux précieux. Le véritable caractère de cette coutume se manifeste surtout chez ceux qui emploient dans ce but les monnaies d'or et d'argent. A ce sujet, le lecteur pourra se reporter aux considérations et aux faits présentés pour une des familles d'ouvriers orientaux, qui se distingue par la grâce du costume et par la richesse des ornements accessoires (II, VI, 10 et 19).

Article 2. — Le blanchissage des vêtements et du linge.

Le blanchissage des vêtements et du linge est, dans la majeure partie de l'Europe, une occupation domestique. En conséquence, on l'a classé parmi les travaux de ménage qui sont ordinairement exercés par la mère de famille, avec ou sans l'aide des enfants. Ce travail n'est guère exécuté, à prix d'argent, hors du ménage. Les exceptions à cette règle se présentent régulièrement dans quelques circonstances : pour des objets de toilette exigeant une préparation spéciale; dans le cas où la mère de famille est chargée, en dehors du ménage, de travaux très absorbants; lorsque le logement trop exigu ne présente aucun moyen de séchage. Le temps réclamé par le blan-

chissage augmente, par trois raisons, à mesure qu'on se rapproche de l'Occident : en premier lieu, parce que l'usage des bains est moins répandu; en deuxième lieu, parce que l'usage du linge est plus fréquent; enfin, parce que les vêtements de coton se substituent progressivement à ceux de peau, de cuir et de laine.

Les opérations de blanchissage s'exécutent dans toute l'Europe à peu près par les mêmes procédés, soit au moyen du savon seul, soit à l'aide de lessives chaudes préparées avec des alcalis ou extraites des cendres des végétaux. Ce détail d'économie domestique met souvent en relief l'état de gêne qui s'accroît avec l'agglomération des familles. Les ouvriers des grandes villes, placés en contact intime avec les classes bourgeoises, sont ceux qui ressentent le plus la nécessité d'une certaine recherche dans la propreté du linge et du vêtement, et qui sont le moins en position d'y satisfaire par l'industrie domestique. C'est pour eux, surtout, que se produisent les circonstances exceptionnelles précédemment indiquées. De même qu'à l'égard des industries qui se rattachent à la confection des vêtements, la mère de famille renonce de plus en plus à l'industrie du blanchissage, soit pour se livrer à un travail plus avantageux, soit pour réaliser quelques économies sur le loyer de l'habitation ou sur l'achat du mobilier. Devenue inhabile à ce travail, manquant de l'outillage et de l'emplacement qu'il exige, elle ne peut plus même s'y livrer, lorsque toute autre occupation lucrative vient à lui manquer. Cette circonstance aggrave singulièrement l'état de misère provoqué par l'inhabileté à confectionner les objets de vêtement. C'est un nouveau cas dans lequel se manifeste l'inconvénient de ces spécialités d'aptitudes trop exclusives (x, 4), contractées sous l'influence de la division indéfinie du travail. Ici encore l'abus de ce principe

annule « l'ouvrière » privée de son travail manufacturier. Il conduit de plus en plus les ouvriers occidentaux à faire exécuter en dehors du ménage le service du blanchissage. Guidés par le principe opposé, les Orientaux comprennent toujours dans l'industrie domestique tous les détails de ce service; souvent même ils y rattachent la fabrication du savon (II, I, 15).

Quelques villes manufacturières possèdent, en ce qui concerne le blanchissage des vêtements, des institutions qu'il serait utile de propager. A Genève, chaque maison affectée au logement des ouvriers et de la petite bourgeoisie contient deux pièces spécialement destinées au blanchissage : l'une, au rez-de-chaussée, pour la lessive et le savonnage; l'autre, à l'étage supérieur, pour l'étendage et le séchage du linge. Toutes les familles de la maison se concertent pour en faire usage à tour de rôle; elles jouissent ainsi, à la fois en communauté et en toute liberté, de dépendances considérables, qu'il serait trop dispendieux et d'ailleurs inutile d'annexer à chaque logement. Les lavoirs publics, récemment établis dans les grandes villes manufacturières de la Grande-Bretagne et aussi propagés dans plusieurs villes du Continent, sont une extension du même principe. Ces établissements assurent la communauté des moyens de blanchissage à tous les habitants d'un grand quartier. Fondés sur une grande échelle, ils comportent l'application de méthodes perfectionnées à toutes les subdivisions du travail; et, par là, ils diminuent, suivant une proportion considérable, les dépenses de combustible et de main-d'œuvre. Cette innovation constitue une sorte de restauration du principe des subventions sous le régime moderne. Elle est un bienfait pour les classes pauvres, soumises aux souffrances dont le développement a été toléré. Envisagée comme tendance géné-

rale, elle n'est peut-être pas sans inconvénients : elle constitue un nouvel envahissement de l'industrie manufacturière sur les travaux de ménage ; elle a d'ailleurs pour effet d'agglomérer les femmes en grand nombre, et de les soustraire momentanément à la tutélaire influence du foyer domestique.

§ 5.

4e SECTION. — LES BESOINS MORAUX, L'INSTRUCTION DES ENFANTS, LES RÉCRÉATIONS ET LE SERVICE DE SANTÉ.

Article 1er. — L'importance des appréciations concernant cette catégorie de dépenses.

Les dépenses groupées dans cette 4e section du budget concernent le culte, l'éducation des enfants, les secours et aumônes accordés aux pauvres, les récréations, les solennités de famille, ainsi que les secours de la médecine et de la chirurgie. Elles se rattachent, en un mot, aux combinaisons ayant pour but de pourvoir aux besoins de l'âme, de développer l'intelligence, de faire diversion aux fatigues du travail et de conserver le corps en santé. A l'exception des récréations qui, pour la majeure partie des ouvriers, se composent plutôt de plaisirs matériels que de jouissances dérivant de l'ordre moral, les besoins de cette catégorie n'entraînent que des dépenses peu importantes. Il est utile néanmoins de constater à quel degré la famille y donne satisfaction. Ces sortes de recherches fournissent le fond des remarques consignées aux observations préliminaires dans les §§ 3, 4 et 5 de chaque monographie. Elles donnent le moyen de définir, sous plusieurs points de vue essentiels, les familles soumises à l'observation.

Article 2. — Le culte, les secours et les aumônes.

Les principales dépenses concernant l'exercice du culte, la rétribution du clergé et l'entretien des établissements religieux sont ordinairement assurées par des biens en mainmorte ou supportées par l'administration publique. Elles sont rarement à la charge des populations. Presque toujours cependant celles-ci ont à subvenir à quelques frais de ce genre, qui se perçoivent conformément aux institutions et aux mœurs du pays, tantôt par une contribution régulièrement assise, tantôt sous forme de redevance volontaire. Les populations animées par une foi vive attachent ordinairement une grande importance à conserver, au moyen de cérémonies religieuses, le souvenir des parents morts; et parfois elles supportent, dans ce but, des dépenses considérables. La célébration régulière de ces anniversaires et les pompes qu'on y déploie sont, dans beaucoup de cas, une excellente mesure de l'énergie ou de la délicatesse des sentiments moraux. Ces touchantes coutumes se trouvent également développées aux deux extrémités de l'Europe : en France, dans plusieurs provinces de l'Ouest et du Midi (IV, IX, 3); en Russie, chez les chrétiens et les musulmans des provinces de l'Oural (II, I, 20; II, 23). Ailleurs, au contraire, le manque de ferveur religieuse annule souvent cette catégorie de dépenses (III, VI, 20; VI, VIII, 15).

Lorsqu'on approfondit les considérations présentées dans le quatrième chapitre de ce livre (IX, 6), touchant la définition des six catégories d'ouvriers, on reconnaît bientôt que le principe de ces distinctions appartient surtout à l'ordre moral. Le rang occupé par les divers types d'ouvriers dans la hiérarchie sociale est toujours en rapport avec le développement qu'ont pris chez eux les

sentiments de prévoyance. Cette grande vertu, qui modère les appétits matériels et qui conseille incessamment l'épargne, est, pour les individus comme pour les peuples, le principe de l'indépendance individuelle. C'est elle surtout qui provoque, dans toutes les organisations sociales, l'émancipation des classes inférieures, et qui, dans l'Occident, élève sans cesse à la classe bourgeoise les ouvriers moraux et prévoyants.

Aux derniers rangs de la société, la prévoyance est peu commune : cette vertu ne saurait donc y être trop encouragée. Quoi que puissent faire les personnes chargées de la direction morale des ouvriers inférieurs, ceux-ci pécheront toujours, à cet égard, par défaut plutôt que par excès. Il en est autrement chez les chefs de métier et les ouvriers-propriétaires, et, en général, chez les individus qui forment la transition de la classe ouvrière à la classe bourgeoise. Ces ouvriers d'élite ont conquis, pour la plupart, la position qu'ils occupent, en subordonnant leurs actions et leurs pensées à une préoccupation ardente pour le gain et pour l'épargne. Si donc cette préoccupation, lorsqu'elle a produit ses fruits, n'est pas tempérée par un nouvel ordre de sentiments moraux, l'ouvrier n'aura échappé aux instincts grossiers qui dégradent les classes inférieures que pour tomber dans des vices plus odieux, l'égoïsme et l'avarice. A mesure qu'il s'élève dans la hiérarchie sociale, l'individu a plus d'action sur ses semblables. Il a sous son autorité d'autres hommes placés dans des conditions diverses, mais ayant tous besoin d'assistance et de protection. Dès lors commencent pour lui des devoirs dont la gravité et l'étendue augmentent à mesure qu'il s'élève davantage. Il n'a plus seulement à songer à son propre bien-être et à celui de sa famille. L'harmonie sociale ne peut être conservée dans la sphère

de son action, que si sa sollicitude s'étend à toutes les familles qui dépendent de lui. La préoccupation personnelle, qui jusqu'alors était sa principale vertu, devient pour la société une cause de perturbation, si elle n'est pas complétée et ennoblie par un large sentiment de solidarité et de patronage.

Malheureusement, l'homme, abandonné à ses inspirations naturelles, est rarement doué d'une manière assez heureuse pour que cette modification des sentiments et des habitudes marche de front avec le progrès de sa condition sociale. Tel individu, qui a pu surmonter mille obstacles pour s'élever au rang de propriétaire ou de chef d'industrie, trouvera rarement en lui-même les ressources morales nécessaires pour prendre les vertus et pratiquer les devoirs de sa nouvelle condition (VI, VI, 19). On a souvent remarqué que les individus récemment affranchis de la dépendance imposée aux ouvriers par la nature même des choses sont plus durs pour leurs subordonnés que ceux qui, nés dans une situation plus élevée, ont appris dans la tradition de leur famille à pratiquer les devoirs de leur condition. Les constitutions sociales qui ont le mieux assuré le bonheur des peuples ont toutes été fondées sur la pratique de la religion; mais elles ont offert deux nuances principales; et ce contraste persiste encore aujourd'hui. Les unes attribuent formellement la tutelle des populations à certaines familles, chez lesquelles se transmet héréditairement, par la seule force des mœurs ou avec le concours des institutions, le sentiment de cette obligation. Les autres proscrivent, au contraire, tout classement héréditaire, et admettent, sans distinction d'origine, les individualités éminentes à franchir tous les degrés de la hiérarchie sociale; mais, en même temps, elles soumettent la société à une pression

morale assez énergique pour que la notion des devoirs envers les classes inférieures se développe chez les individus à mesure qu'ils s'élèvent à un plus haut rang par la richesse, la science ou le pouvoir. Dans les premières sociétés, l'ordre se conserve par les sentiments d'honneur et de devoir, selon l'ancien adage : « Noblesse oblige ». Dans les autres, il est maintenu par un supplément d'énergie apporté aux convictions religieuses. L'association de ces deux régimes est évidente chez les races européennes que l'on peut encore citer comme modèles. Leurs constitutions sociales deviennent moins exclusives que par le passé. Elles s'assimilent incessamment ce qu'il y a de plus fécond dans chacun de ces principes. Les sociétés qui, à notre époque, concilient le mieux l'esprit de nouveauté avec l'esprit de tradition, maintiennent, sous la haute influence du sentiment religieux, la transmission héréditaire des devoirs du patronage et du dévouement à la patrie; en même temps, elles appellent incessamment aux premiers rangs, sans distinction de classes, ceux qui se recommandent par le talent et la vertu.

Ces considérations exigeraient sans doute plus de développements, si l'on avait à insister sur la condition morale des classes supérieures de la société; mais elles suffisent pour faire entrevoir le rôle que la religion, considérée dans ses rapports avec l'économie des sociétés, exerce sur l'émancipation des classes ouvrières. Elle comprime les instincts grossiers chez les types inférieurs, en favorisant le développement de la prévoyance. Elle exerce sur les types plus distingués une influence encore plus féconde : elle leur communique, en effet, une ressource qu'ils ne trouveraient point en eux-mêmes, et elle leur assure les forces morales nécessaires pour résister à l'exagération de cette vertu. Les sentiments religieux forment le contre-

poids naturel des habitudes qu'engendre une préoccupation continuelle pour le gain et l'épargne. Ils initient naturellement l'ouvrier à l'intelligence des nouveaux devoirs qu'implique le passage à une condition plus élevée. Pour apprécier la portée du progrès qui se manifeste au milieu des classes ouvrières, il est donc nécessaire de constater si le développement du sentiment religieux marche de front avec celui de la prévoyance. Sous ce rapport, le symptôme le plus décisif se manifeste chez les populations qui concilient une disposition prononcée pour l'épargne avec la tendance à assister, par des secours et par des aumônes, les individus plongés dans le dénûment. On a cru, par ce motif, devoir consacrer un article spécial à ce genre de dépenses, dans la 4e section du budget.

L'observation prouve que, chez certaines populations naïves, soumises au Décalogue, près desquelles abondent les productions spontanées, et auxquelles la prévoyance est peu nécessaire, l'habitude de la bienfaisance et la sympathie pour les souffrances du pauvre ne sont pas ordinairement liées à une forte organisation religieuse. Dans cet état primitif des sociétés, les propensions naturelles prennent leur libre essor : l'homme y cède à l'impulsion de l'âme, qui porte à secourir ceux qui souffrent, comme à l'excitation des sens, qui entraîne parfois l'abus des jouissances physiques. Contenue dans de justes bornes par les institutions, cette spontanéité, exempte de tout calcul égoïste, donne, encore aujourd'hui, un charme inexprimable aux peuples simples de l'Orient. Il est touchant de voir ces peuples, médiocrement doués d'ailleurs sous le rapport intellectuel, pratiquer l'hospitalité et l'aumône, non comme des devoirs, mais comme des actes dérivant naturellement de la condition même de l'homme. Ces mœurs n'existent guère que dans les constitutions sociales où les rangs sont inva-

riablement fixés, où les populations, tranquilles sur leur avenir, sont exemptes des soucis qu'implique la responsabilité personnelle et des préoccupations qu'engendre le désir d'atteindre une condition plus élevée. Elles se modifient aussitôt que ces soucis et ces préoccupations deviennent partie intégrante de l'existence humaine. Les calculs de la prévoyance se substituent dès lors, dans tous les actes de la vie, aux simples impulsions du cœur et des sens; et c'est alors qu'une religion fortement constituée doit intervenir pour conserver l'harmonie entre les diverses classes de la société. Dans chaque cas, l'observateur doit apprécier ces dispositions morales avec les principales nuances qu'on vient d'indiquer : il doit constater si la bienfaisance s'exerce sous l'impulsion naturelle des mœurs (II,I,15), ou si, au contraire, elle est inspirée par la réaction de l'esprit religieux contre l'amour du gain et l'habitude de l'épargne (VI,III,3).

Article 3. — L'instruction des enfants.

Une bonne organisation de l'instruction primaire est un des moyens qui développent utilement chez les individus l'exercice du libre arbitre et qui aident les sociétés à conserver la stabilité et la paix. Les peuples que la possession de ces biens recommande justement à l'admiration des contemporains sont précisément ceux qui ont donné la meilleure organisation à leurs écoles.

On apprécierait cependant d'une manière inexacte la situation d'une grande partie de l'Europe, si l'on attribuait à l'instruction, telle qu'elle est actuellement donnée dans les écoles publiques, une importance trop absolue. Plusieurs populations complètement illettrées offrent aujourd'hui un développement remarquable de bien-être, d'intelligence et de moralité. J'ai souvent rencontré chez elles

une force d'attention et un développement de mémoire qui n'existent pas au même degré chez les populations lettrées. Souvent même on constate, chez les pères de famille appartenant à ces régimes « arriérés », beaucoup de finesse, de discernement et d'ascendant personnel. Ces qualités s'y transmettent sans effort, de génération en génération, par l'exemple des vieux parents, par la simple pratique de la vie, en un mot par la seule influence de la tradition. L'introduction de l'instruction primaire dans les sociétés ainsi constituées peut, au premier abord, offrir des inconvénients et imprimer aux esprits un ébranlement dangereux, si elle n'est point accompagnée des ménagements convenables. En ce moment encore, on trouve, aux deux extrémités de l'Europe (II, IV, 3; IV, VII, 3), des populations chez lesquelles les pères de famille, tout en appréciant les forces qu'on peut tirer de l'instruction, en repoussent cependant le bienfait pour leurs enfants, dans la crainte de voir diminuer chez eux le respect de l'autorité paternelle, base de la constitution sociale. Cette disposition à repousser le bienfait de l'instruction ne se remarque pas chez beaucoup de chefs de famille qui, tout en étant eux-mêmes illettrés, voient l'autorité paternelle suffisamment garantie par le sentiment religieux et le respect des coutumes (IV, IX, 3).

Dans l'état présent des populations européennes, il existe cependant peu de contrées où le développement des jeunes générations reste exclusivement abandonné au régime de tradition. Aux éléments de l'instruction religieuse, généralement donnée par le clergé, se joint maintenant presque partout un enseignement intellectuel comprenant la lecture, l'écriture, des notions de calcul, plus rarement des notions et des exercices pratiques touchant la géographie, les sciences naturelles et les petits travaux

de technologie usuelle. Il serait superflu d'insister ici sur les faits qui se rattachent à l'enseignement primaire des classes populaires. L'attention publique est maintenant dirigée sur cette question d'une manière spéciale. On se bornera à constater ici que les études concernant les travaux et la vie domestique des familles pourront fournir de précieuses données aux personnes chargées de propager et de perfectionner l'éducation populaire. Pour atteindre ce but, pour rendre accessible à tous l'éducation intellectuelle, il ne suffit pas en effet d'établir des écoles ou même d'exempter de toute rétribution les enfants appartenant aux classes les moins aisées. Il importe, en outre, que le temps consacré à l'étude, par ces derniers, n'enlève pas à la famille une ressource indispensable. Ainsi qu'on l'a indiqué dans deux chapitres précédents (I, 4; X, 4), les enfants concourent fréquemment au bien-être de la famille par une industrie appropriée à leur âge, particulièrement en conduisant au pâturage les animaux domestiques. Ce sont précisément les familles les plus pauvres qui, pendant la durée de la belle saison, attachent le plus de prix à cette coopération. Pour assurer aux enfants placés dans cette condition le bienfait de l'instruction sans enlever aux familles quelque moyen essentiel d'existence, il faut d'abord subordonner le régime des écoles à la condition actuelle des populations. Plus tard, en partant de cet état de choses et en suivant l'exemple donné par plusieurs états allemands, il restera à modifier avec prudence les habitudes de travail, et à les plier, sans souffrance pour les familles, à la nécessité désormais reconnue d'une propagation générale de l'éducation intellectuelle. Si cette réforme capitale est plus avancée en Allemagne qu'elle ne l'est en France, ce n'est pas que cette nécessité sociale y soit mieux appréciée; mais l'or-

ganisation provinciale de l'Allemagne[1], qui place chaque gouvernement à proximité des faits, a toujours permis aux personnes chargées de diriger les écoles populaires d'approprier l'enseignement au régime économique des diverses localités. En France, où, depuis 1789, on procède par des lois générales applicables à l'ensemble du territoire, on n'a pas toujours tenu compte, dans la mesure convenable, des nécessités locales. Des résistances, fondées sur la nature des choses, ont donc, dans beaucoup de cas, frappé de stérilité les plus généreuses tendances du gouvernement. A ne considérer que ce seul motif, une enquête méthodique sur la condition économique et intellectuelle des classes ouvrières est donc plus nécessaire en France que dans tout autre pays.

Article 4. — Les récréations.

Le travail est le fondement de toute société. La quantité de travail exécutée par la population mesure donc,

1. On n'entend point se prononcer ici incidemment sur les questions générales des systèmes de centralisation et de gouvernement local. On ne veut, ni critiquer l'organisation unitaire que la France s'est donnée, ni préconiser le fractionnement de l'Allemagne en états séparés. On se borne à signaler un des avantages et un des inconvénients de ces deux organisations sociales. Il est probable que l'instruction populaire, désormais constituée sur ses véritables bases, n'aurait rien à redouter, en Allemagne, d'une réforme qui centraliserait davantage l'action administrative; il est, par contre, évident que, sans renoncer aux avantages dérivant du principe de son gouvernement, la France remédierait aisément, en ce qui concerne l'éducation populaire, aux inconvénients d'une administration trop uniforme. Pour atténuer certains inconvénients de la centralisation, il suffirait parfois que l'administration centrale fût mieux informée de certains détails qui lui échappent encore. En vue de constater la supériorité du gouvernement local, on consultera utilement plusieurs monographies des *Ouvriers européens :* ainsi l'exploitation des mines métalliques prospère en Allemagne sous l'influence d'institutions adaptées aux convenances de chaque chaîne métallifère, tandis qu'elle ne cesse de déchoir en France, par suite d'une tendance trop prononcée vers des institutions unitaires, peu compatibles avec la diversité des conditions premières de la richesse minérale.

sous plusieurs rapports, le niveau auquel celle-ci est parvenue en ce qui concerne la moralité, l'intelligence et le bien-être physique. Cependant le travail ne doit point absorber toute l'activité du corps et de l'esprit : la conservation d'un juste équilibre dans l'ensemble des facultés exige que l'homme se livre périodiquement à des exercices physiques et intellectuels, essentiellement distincts du travail proprement dit. La religion, qui consacre souvent dans l'ordre économique, aussi bien que dans l'ordre moral, les lois imposées à la nature humaine, admet l'interruption périodique du travail au nombre de ses prescriptions principales.

Les exercices religieux et la culture des relations de famille constituent en Europe, et probablement chez tous les peuples bien organisés, le meilleur moyen de reposer le corps et la pensée des fatigues ou des préoccupations inhérentes au labeur quotidien. Ils absorbent la majeure partie du temps qui n'est consacré ni à la profession, ni au sommeil. Ils sont l'unique source de la diversion au travail dans les contrées où le sentiment religieux est très développé, où les liens de parenté ont beaucoup de force, où le climat et l'ensemble des institutions impriment aux mœurs une grande sévérité.

Toutefois, dans le cas le plus ordinaire, le travail, la religion et la famille ne remplissent pas toute la vie humaine. L'homme est plus ou moins attiré vers certaines occupations étrangères à ces influences. Ces emplois spéciaux du temps ont surtout pour objet de faire diversion au travail : on les a désignés dans cet ouvrage sous le nom de *récréations*.

La nature des récréations en usage chez les différents peuples est une des principales manifestations extérieures de leur condition physique et morale. A cet égard, comme

pour beaucoup d'autres détails de l'existence, le climat joue souvent un rôle prédominant. Dans le Nord, et jusque vers le milieu de la zone centrale, la consommation de quelques aliments de choix et surtout des boissons fermentées est la récréation favorite des ouvriers. Au contraire, à mesure qu'on se rapproche des limites extrêmes de la zone méridionale, ces plaisirs-là perdent leur attrait, et ce n'est que par exception qu'on se livre à l'usage des spiritueux. Les récréations les plus recherchées sont les spectacles publics, les fêtes, la promenade, la musique, la danse, les jeux d'adresse et de hasard. Ces deux tendances opposées se balancent à peu près également dans la région centrale, qui s'étend entre les embouchures du Danube et de la Loire.

Les solennités célébrées à l'occasion des anniversaires, des fêtes religieuses, des mariages ou d'événements propres à la localité, sont chez tous les peuples une source importante de récréations; les repas pris en famille en sont d'ordinaire les principaux incidents. Dans l'Orient, où les populations disposent d'une nourriture abondante, ces repas sont généralement caractérisés par des mets copieux et variés (II, II, 9 ; VII, 9); mais, dans les localités mêmes où la pénurie se fait habituellement sentir, où, par exemple, la viande n'entre qu'à titre exceptionnel dans le régime alimentaire, les familles tiennent à se dédommager au moins une fois l'an des rigueurs de ce régime. C'est ainsi que les plus pauvres réussissent ordinairement à se procurer un bon repas chaque année, en France le jour de la fête patronale du village (V, VI, 9 et 11), en Angleterre le jour de Noël (III, VII, 11).

L'usage des narcotiques se lie à l'une des dispositions les plus singulières de l'organisation humaine. Il forme un genre spécial de récréation recherché dans tous les

climats, par toutes les races, et qui chaque jour entre, sur une plus grande échelle, dans les habitudes européennes. Jusqu'à présent, les seuls narcotiques employés en Europe sont les préparations de tabac; mais la consommation en augmente beaucoup. Il y a lieu de regretter que les nations policées adoptent une coutume dont l'exemple a été donné par des races sauvages. Elle est nuisible à toutes les classes de la société, et elle est pour l'Europe un symptôme de décadence : les riches contractent des habitudes grossières et antisociales; les pauvres grèvent leur budget d'une charge qui devrait être appliquée à des emplois utiles. On éprouve surtout ce sentiment en voyant l'usage du tabac se propager chez les ouvriers des villes, qui ont à leur portée des récréations moins dispendieuses et plus favorables au développement de l'intelligence. Cependant l'observation attentive des faits révèle dans le tabac, considéré comme objet de récréation, une spécialité à laquelle, dans certains cas, rien ne saurait suppléer. Cette vérité devient évidente, quand on s'identifie par un contact prolongé avec quelques types d'ouvriers qui sont voués à une existence sévère, et ne peuvent trouver aucun moyen de distraction dans les circonstances où ils sont placés. L'auteur a surtout été amené à cette conclusion en étudiant la vie du charbonnier de Carinthie (IV, I, 19) et du mineur du Hartz (III, III, 11). Après avoir envisagé les privations qu'impose à ces ouvriers, sous un rude climat, l'exercice d'industries pénibles dont les produits pourvoient à peine aux besoins les plus indispensables, il a cherché en vain quelle distraction autre que l'usage du tabac pourrait leur être donnée; comment, par exemple, avec une dépense annuelle de 10 francs environ, le mineur du Hartz pourrait se procurer autrement une sensation agréable mille fois répétée pendant l'année, soit

aux moments de repos, soit pendant l'exercice même du travail. A vrai dire, le charbonnier et le mineur, comme le marin préposé à la garde de son navire, sont dans la situation du chasseur indien qui a inventé l'usage du tabac dans les forêts de l'Amérique du Nord.

Les récréations les plus recommandables sont les plaisirs de l'intelligence, liés avec discernement aux relations de famille et de voisinage. Elles varient, d'ailleurs, selon le climat, les lieux, le caractère de la race et les occupations dominantes. Les lectures en commun, les récits faits à haute voix par des personnes ayant le don d'exciter l'attention des auditeurs, les associations musicales et littéraires ont depuis longtemps passé dans les mœurs de certaines populations. Les veillées d'hiver de plusieurs provinces de France et d'Espagne (IV, v, 11), les cours publics de Paris et de la plupart des grandes villes de l'Occident (VI, II, 11) pourraient être le point de départ d'une multitude d'institutions nouvelles qui exerceraient sur le bien-être des ouvriers la plus heureuse influence. Guidés par ces considérations, plusieurs chefs d'industrie s'appliquent avec succès à imprimer une meilleure impulsion aux mœurs publiques. Ils pensent qu'après avoir organisé les travaux et créé les moyens d'existence, ils doivent organiser des récréations dont l'attrait arrache les ouvriers aux habitudes grossières. L'étude méthodique des récréations populaires adoptées en diverses contrées fournira d'utiles modèles à consulter dans une matière où le désir du bien pourrait conduire à l'utopie. Elle permettra aussi quelquefois de trancher des questions controversées qui se rattachent au programme de l'instruction primaire. Tel détail d'instruction, inutile à la rigueur pour l'exercice même de la profession, sera maintenu dans le programme. Il aura d'heureux résultats, alors

même qu'il ne satisferait pas à quelque conception théorique sur le développement intellectuel de l'écolier. Il suffit qu'il puisse initier plus tard l'ouvrier aux jouissances de certaines récréations morales.

Article 5. — Le service de santé.

Les secours réguliers de la médecine manquent encore, dans la majeure partie de l'Europe, aux populations ouvrières disséminées. Ils font surtout défaut aux ouvriers agriculteurs placés hors du rayon des villes. Cependant l'organisation du service médical est indispensable à toute société bien constituée, moins encore pour alléger les souffrances physiques que pour donner satisfaction aux besoins moraux. A moins de rester indifférent à tout sentiment d'humanité, on ne peut voir un membre de la famille accablé par la maladie et le laisser sans les secours de l'art. Ce genre d'abandon est peut-être celui qui est senti le plus vivement par les natures distinguées; et il est facile de constater que les familles qui se sont habituées à laisser sans secours leurs malades sont atteintes, par cela même, d'une véritable dégradation morale. Lors même qu'on mettrait en doute, ainsi qu'on l'a fait souvent, l'utilité pratique de la médecine telle qu'elle est exercée en beaucoup de lieux, on ne pourrait donc méconnaître la fâcheuse influence qu'exerce, au point de vue moral, l'absence du service de santé. C'est pour ce motif qu'on a cru devoir rattacher les dépenses relatives à ce service aux autres besoins moraux groupés dans la 4e section du budget.

Les sentiments qu'on vient d'indiquer n'ont jamais permis que le service de la médecine manquât tout à fait. Dans les contrées les plus dépourvues, il est au moins

représenté par quelques institutions grossières qui répondent à des préoccupations impérieuses. D'ailleurs, le service de la chirurgie, spécialement en ce qui concerne les accouchements et les blessures, est partout exercé par des praticiens qui suffisent partiellement à leur tâche, et qui interviennent quelquefois dans le domaine de la médecine. En outre, la confiance publique, provoquée par la nécessité, appelle au traitement des malades certaines personnes dont la vocation naturelle a été développée par la tradition, par l'observation et par la pratique. L'aptitude médicale se manifeste surtout chez ceux que la profession dispose à la méditation. Elle est marquée chez les femmes auxquelles une occupation sédentaire, peu fatigante pour le corps, laisse entièrement libre l'usage de la pensée. Telles sont les ouvrières qui, n'ayant point à vaquer aux travaux de ménage, se livrent exclusivement à la couture, au filage, au tricotage et à la fabrication de la dentelle. La propension pour ce genre d'études est plus rare parmi les hommes, qui doivent, en général, concentrer sur leur industrie toutes les facultés de leur intelligence, ou chez lesquels l'activité de la pensée est amortie par des travaux épuisants. Plus enclins, d'ailleurs, que les femmes aux jouissances physiques, les hommes sont aussi moins disposés à consacrer leurs loisirs au soulagement de leurs semblables.

Cependant les hommes s'adonnent aussi à l'art de la médecine dans les steppes, les montagnes et les forêts, où les travaux agricoles sont peu développés, et où le pâturage est l'industrie dominante. La classe des bergers peut alors se recruter d'hommes énergiques et intelligents, qui se trouvent naturellement initiés aux plus simples pratiques qu'emploie l'art de guérir par les soins qu'exigent les animaux malades. Ces praticiens peuvent,

d'ailleurs, développer incessamment par la réflexion, dans à solitude, les conclusions que leur fournit une expérience journalière. Parmi les familles errantes de la Grande-steppe d'Asie, ils se forment spontanément, surtout pendant les pèlerinages aux lieux saints, comme ceux qui se dévouent au service du culte.

Quel que puisse être le jugement de la science sur l'utilité des services médicaux organisés sur de telles bases, on ne peut nier que les médecins empiriques n'obtiennent de véritables succès dans le traitement des maladies dominantes, et que la confiance publique ne soit parfois justifiée (II, v, 4; IV, vii, 4). Il serait à désirer que des savants spéciaux entreprissent à ce sujet des voyages d'étude au milieu des populations. C'est à eux qu'il appartient de traiter ces questions, dont la place est seulement indiquée dans notre méthode. Ces études compléteraient un article intéressant du budget des dépenses. Elles fourniraient la matière des observations à insérer en tête de chaque budget (§ 4), touchant la constitution physique de la famille et l'hygiène locale. Enfin, la recherche des recettes pharmaceutiques transmises par la tradition de chaque pays ne serait peut-être pas sans utilité pour la science médicale elle-même.

Il s'en faut de beaucoup, d'ailleurs, que les populations éloignées des villes soient partout privées des secours de la médecine régulière. Les propriétaires et les chefs d'industrie en assurent souvent le bienfait à tous les ouvriers placés dans leur dépendance. Il y a même lieu de remarquer que le principe de la subvention semble se propager sous cette forme dans toutes les parties de l'Europe, même dans les localités où, sous tous les autres rapports, il tend à se restreindre. De toutes les industries pratiquées hors des villes, l'industrie minérale est celle qui assure le mieux

aux classes ouvrières l'assistance des hommes de l'art. Les hôpitaux et l'ensemble des institutions de thérapeutique et d'hygiène annexés aux principales exploitations domaniales ou privées de l'Europe soutiennent souvent la comparaison avec les établissements modèles des grandes villes. C'est ainsi que les hôpitaux établis au milieu des exploitations d'or, de cuivre et de fer de la Sibérie ne seraient déplacés ni à Paris, ni à Londres, et pourraient être considérés comme un progrès pour beaucoup de villes importantes de l'Europe (II, III, 4). Au reste, on a plusieurs fois constaté, dans le cours de ces études, que cette heureuse influence de l'industrie minérale s'étend aux autres détails du régime économique des ouvriers. Aucune autre branche de l'activité humaine n'offre plus d'exemples utiles aux hommes d'État et aux économistes, qui comprennent la nécessité de puiser dans les indications de l'expérience les moyens d'améliorer la condition des classes ouvrières.

Les secours de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie sont accordés, à titre de subvention, non seulement par les propriétaires et les chefs d'industrie à leurs propres ouvriers, mais encore par l'État, par des administrations spéciales, par les communes et par la bienfaisance privée à des populations entières.

L'administration des hôpitaux de Paris, par exemple, accorde gratuitement ces secours à la majeure partie de ceux qui croient devoir les réclamer. Elle subvient aux dépenses considérables qui lui sont imposées, en partie par des impôts prélevés sur l'ensemble des contribuables, en partie et surtout au moyen des revenus de propriétés immobilières spécialement affectées à ce service. Par une dérogation spéciale, la loi a autorisé pour cette destination l'existence de biens en mainmorte qu'accroissent inces-

samment des legs émanant de personnes bienfaisantes. Le principe sur lequel reposent les hôpitaux de Paris et, en général, ceux des grandes villes, donne lieu à de graves controverses. Lorsque l'on considère, d'une part, l'étendue des souffrances que ces établissements soulagent, et, de l'autre, l'impossibilité actuelle d'asseoir sur un principe différent les mêmes moyens d'assistance, on ne peut assurément songer à porter dans le régime établi une perturbation brusque. Mais, d'un autre côté, en examinant la question à un point de vue élevé de morale et de justice distributive, on ne saurait considérer comme définitive la solution adoptée. Ce régime, en effet, dispense les familles de soigner leurs malades. Il rompt la solidarité des patrons et des ouvriers en un point où la plus naturelle impulsion du cœur humain tiendrait à la maintenir. Elle exempte, d'ailleurs, les industries urbaines des charges qui pèsent sur les industries rurales (V, I, 7). Sous ces divers rapports, les hôpitaux et, en général, le régime de l'assistance publique, tel qu'il tend à s'organiser en France, soulèvent des difficultés encore plus graves que celles qui dérivent, en Angleterre, du principe de la taxe des pauvres (III, VI, 19).

Dans les communes rurales de l'Occident, où il importe de retenir la population, trop disposée à émigrer vers les villes, l'administration des secours médicaux est parfois organisée sur d'excellentes bases. Tel est le cas, par exemple, pour les communes du nord de l'Espagne (IV, V, 4), dans lesquelles tous les habitants se cotisent pour rétribuer à frais communs un homme de l'art qui donne ses soins à titre gratuit à tous les malades. On peut également citer, comme méritant un éloge sans réserve, les associations qui se propagent maintenant dans l'ouest de la France, et qui ont pour objet de faire donner à domicile

les secours médicaux aux indigents des campagnes. Les fonds fournis à ces associations par la bienfaisance privée sont employés en partie à acheter du linge et des objets de literie, en partie à rétribuer des médecins et des pharmaciens qui, entrant dans la pensée des fondateurs, se contentent des honoraires les plus modiques. Ces associations deviendront surtout fécondes quand, au lieu de reposer exclusivement sur le principe de la charité, elles tireront aussi leurs ressources du principe des sociétés d'assurances mutuelles.

§ 6.

5e SECTION : DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES, LES DETTES, LES IMPOTS ET LES ASSURANCES.

Article 1er. — Les industries domestiques.

Les sommes d'argent, ainsi que les objets dépensés pour l'exercice des industries que la famille entreprend à son propre compte, ont toujours été mentionnés en tête de la 5e et dernière section du budget, sous ce titre : *Dépenses concernant les industries*. La valeur totale de ces consommations augmente à mesure que la famille s'élève dans la hiérarchie sociale. Elle l'emporte, en certains cas, sur la valeur de toutes les autres dépenses, c'est-à-dire de celles qui se rapportent aux besoins de l'existence. Mais les consommations qui concernent les industries se distinguent de ces dernières en ce qu'elles sont essentiellement reproductives. Elles sont balancées par des recettes qui offrent toujours un large excédent. Il n'y a donc aucune convenance à les faire figurer explicitement dans le budget des dépenses, au même titre que les consommations qui se rapportent aux besoins de la famille. Les recherches faites à cet égard démontrent même qu'en

groupant des dépenses, aussi différentes par leur nature et leur objet, on dénaturerait complètement les deux budgets où l'on se propose spécialement de décrire et de comparer la vie domestique des familles. Un exemple mettra cette vérité dans tout son jour.

Considérons deux familles placées dans des conditions identiques, recevant annuellement, et dépensant chacune pour leurs propres besoins, une somme de 1,000 francs. Supposons, en outre, qu'elles diffèrent seulement par la nature d'une occupation accessoire qui leur assure à chacune une recette évaluée à 200 francs : la première famille reçoit cette somme à titre de salaire pour un travail accompli au compte d'un maître ; la seconde famille obtient cette somme comme bénéfice d'une industrie domestique donnant, pour une dépense de 2,000 francs, 2,200 francs de recette. Il est évident qu'au premier aperçu, la situation des deux familles s'offrirait très diversement à l'esprit dans les deux manières de grouper les recettes et les dépenses. Suivant le système le plus simple adopté dans les monographies de cet ouvrage, l'identité des conditions sera indiquée par celle des budgets. Suivant le système opposé, elle serait masquée par cette circonstance que les deux budgets de la seconde famille seraient portés de 1,000 à 3,000 francs.

Ces considérations n'infirment point, du reste, la convenance de mentionner dans tous leurs détails, sur le tableau relatif à chaque famille, les mouvements d'argent et de matières provoqués par les industries qu'elle entreprend à son propre compte. On y a pourvu complètement par la 1re section des comptes annexés aux budgets (IX, 7). On a d'ailleurs présenté un résumé de toutes ces dépenses dans l'article placé en tête de la cinquième section du budget ; mais on les a indiquées seulement pour mé-

moire, et on ne les a pas comprises dans les colonnes consacrées aux dépenses proprement dites.

On a dû faire exception à cette règle dans plusieurs cas où les familles emploient un ouvrier domestique. On porte au budget des recettes tous les bénéfices ; et l'on compte aux dépenses les consommations domestiques de l'ouvrier et le montant total de ses gages. Ces deux éléments ne figurent que par exception dans le budget des dépenses de certaines familles (V, VIII, 15), sous le titre de *dépenses concernant les industries*.

Article 2. — Les dettes.

Les intérêts que doit servir la famille pour les dettes qu'elle a contractées forment une véritable dépense, qui ne peut se rattacher à aucune des sections précédentes. Cet article n'entre, en général, dans le budget que pour une somme peu importante. Les ouvriers appartenant aux types inférieurs n'ont point de dettes parce qu'ils n'ont point de crédit. Dans plusieurs constitutions sociales, ils sont d'ailleurs protégés par l'influence des patrons ou par des institutions positives (II, I, 6, 13; II, 6, 13 ; VI, 13, 18 ; VII, 13) contre leur imprévoyance naturelle et contre les manœuvres des usuriers qui voudraient les placer dans leur dépendance. Les dettes qu'ils contractent, soit envers les patrons, soit envers les propriétaires de leur habitation pour les arrérages du loyer, ne portent jamais intérêt[1]. Il en est de même, en principe, des avances que certains fournisseurs de denrées et de vêtements, dans des circonstances difficiles, accordent aux ouvriers de l'Oc-

1. L'étude approfondie des faits démontre très bien la convenance de cette coutume; on s'explique aussi pourquoi, dans les anciennes organisations sociales où les classes supérieures avaient la tutelle des populations, les institutions civiles et religieuses avaient interdit le prêt à intérêt.

cident. Toutefois les familles qui se placent ainsi dans la dépendance de leurs fournisseurs n'empruntent guère, en fait, à titre gratuit. L'intérêt se retrouve sur l'exagération du prix ou la mauvaise mesure des objets livrés. Des observations spéciales faites à ce sujet en divers pays ont démontré que les intérêts perçus de cette manière par les marchands dépassent souvent 15 pour 100 du prix des mêmes objets achetés au comptant. Les ouvriers appartenant aux types supérieurs, ceux surtout qui touchent à la classe des propriétaires, ne contractent de dettes que dans deux cas principaux. Des ouvriers prévoyants, dont le budget se résume en une épargne annuelle, s'assurent parfois à l'avance le placement de cette épargne pendant plusieurs années, en achetant, à un prix modéré, une propriété immobilière, à la charge de payer dans cet intervalle au vendeur le principal et les intérêts (V, v, 23). Les ouvriers imprévoyants qui, bien que propriétaires, ne peuvent maintenir leurs recettes au niveau de leurs dépenses, ou qui cèdent sans discernement à l'attrait des acquisitions de terre, ont ordinairement leurs propriétés grevées de créances hypothécaires. Les premiers s'élèvent incessamment dans la hiérarchie sociale; les autres marchent fatalement vers l'expropriation, à moins que les créanciers n'aiment mieux les garder dans leur dépendance, en leur laissant, avec la qualité apparente de propriétaires, toutes les charges de la propriété. Ces diverses nuances doivent être étudiées avec soin; et le résultat, sous le titre *intérêt des dettes*, sera utilement consigné dans la dernière section du budget des dépenses.

Article 3. — Les impôts.

L'impôt direct, c'est-à-dire celui qui s'établit, chez tous les peuples européens, sur les personnes, sur les habita-

tions, sur les industries et sur les propriétés, ne retombe, dans aucune constitution sociale, sur les ouvriers appartenant aux catégories inférieures (IV, VII, 15). La part d'impôt direct que supportent les autres augmente à mesure qu'ils se rapprochent davantage de la condition de propriétaire et de chef d'industrie (V, IV, 15; IV, IX, 15).

Tous les ouvriers supportent, au contraire, les impôts indirects perçus implicitement dans le prix de vente de plusieurs objets de consommation. Au premier rang de ces objets figurent, dans presque toute l'Europe, le sel marin, l'eau-de-vie, les boissons fermentées et le tabac. Le prix de fabrication du sel marin varie, dans les diverses contrées de l'Europe, de 1 centime à 7 centimes par kilogramme; mais ce prix est ordinairement augmenté, par l'impôt, d'une somme supplémentaire de 10 centimes à 30 centimes; le bénéfice du marchand en détail et l'intérêt des sommes avancées au fisc en portent ordinairement le prix, pour l'ouvrier, à un taux total compris entre 15 et 50 centimes. Presque partout l'eau-de-vie pourrait être livrée à la consommation à un taux compris entre 30 centimes et 50 centimes par litre : l'impôt, et surtout le bénéfice du marchand en détail qui grève lourdement cet article de consommation, en portent ordinairement le prix au delà de 1 franc. Par une disposition très sage, la plupart des gouvernements européens exemptent de l'impôt les boissons fermentées préparées pour la consommation domestique (II, I à V; III, VII, 9); elles grèvent, au contraire, fortement celles qui se consomment au cabaret. La part que prennent les ouvriers à l'impôt sur le tabac est plus variable que pour les articles précédents, soit parce que le tabac entre moins régulièrement dans leur consommation, soit parce que la quotité de l'impôt varie plus encore d'une contrée à l'autre.

On a, avec raison, mis en doute la question de savoir si les ouvriers sont réellement grevés des impôts indirects depuis longtemps passés dans les habitudes du pays. Lorsque la population surabonde, les salaires et les subventions accordés comme rétribution du travail sont presque toujours réglés en raison des stricts besoins des familles. Ces rétributions augmentent en proportion du prix des objets de consommation. Le poids des impôts qui grèvent ces objets retombe ainsi sur l'industrie à laquelle les ouvriers sont attachés, c'est-à-dire, en dernière analyse, sur les consommateurs des produits industriels. Il est donc plus difficile qu'on ne le pense généralement d'apporter, par la réforme de l'impôt, une amélioration permanente à la condition des ouvriers. On pourrait même prouver que plusieurs réformes conçues dans cet esprit ont produit un résultat fort différent de celui qu'on en attendait.

Des observations directes sur la condition physique et morale des ouvriers permettront souvent de trancher diverses questions concernant l'impôt, qui restent incertaines jusqu'à ce jour, parce qu'on n'en a guère cherché la solution que dans l'ordre du raisonnement. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourra apprécier les véritables conséquences de la loterie, sorte d'impôt indirect, conservé chez quelques peuples, abrogé chez d'autres, et au sujet duquel il s'est élevé beaucoup de controverses. Considérée dans son principe essentiel, et indépendamment des inconvénients que l'application a pu présenter, la loterie donne satisfaction à une des dispositions favorites de l'esprit humain : elle offre à l'imagination toutes les perspectives qu'impliquent les chances aléatoires; elle permet aux classes qui souffrent d'élever leur pensée au-dessus des tristes réalités de l'existence. En ce sens, il est vrai

de dire que la loterie assure aux classes les plus souffrantes des satisfactions moins nuisibles que les narcotiques et les spiritueux. Ces derniers excitants ont souvent remplacé la loterie dans les lieux où elle a été supprimée; et l'on ne saurait considérer ce changement comme une amélioration. Le perfectionnement légitime qu'on avait en vue, en supprimant la loterie, n'aurait été atteint que si l'on eût mis à la portée de ceux qui ont besoin de consolations une récréation plus morale. On peut donner toute la précision désirable à ce problème en renvoyant le lecteur à la monographie du charbonnier carinthien (IV, I, 19). Dans cet état de somnolence intellectuelle qui se montre souvent, même chez les races agglomérées, la loterie ne peut être utilement détruite que si elle est remplacée par un meilleur équivalent. Ce but est manqué dans les localités nombreuses où l'esprit des malheureux demande au plaisir grossier du cabaret la consolation qu'il ne trouve plus dans la loterie (VI, IX, 4). Comme la loterie, le cabaret stimule le vice au profit de l'impôt; mais il a en outre l'inconvénient de ruiner la santé et de gaspiller le temps de l'ouvrier. Tous les peuples moraux et libres s'attachent à conjurer cet inconvénient[1]. J'ai souvent cherché auprès de patrons perspicaces et bienfaisants la solution du problème de la loterie. Selon quelques-uns, elle peut se trouver dans trois mesures : supprimer l'institution comme moyen d'impôt;

1. Les propriétaires fonciers, qui exercent le gouvernement légal en Angleterre, défendent avec sollicitude, contre les embûches des cabaretiers et les tendances financières de l'*Excise,* la partie imprévoyante de la population. Cette sollicitude est plus énergique et plus efficace aux États-Unis d'Amérique. En l'absence d'un contrôle analogue, refusé aux pouvoirs locaux, les cabarets ont pris, en France, un développement incompatible avec l'ordre public. Ils ont donné lieu, sous le second empire et surtout depuis la dictature du 4 septembre 1870, à des désordres inconnus chez les autres peuples.

conserver, en la réglant, l'action stimulante qu'elle exerce sur les imaginations, privées d'un aliment plus recommandable; appliquer le produit net des mises à quelque réforme utile. Telle est, par exemple, celle qui aiderait les populations de l'Occident à reconquérir la propriété de leurs habitations.

Article 4. — Les assurances.

Ainsi qu'on l'a déjà indiqué plusieurs fois, le plus grand besoin des familles, dans toute organisation sociale, est d'être assurées contre les éventualités qui peuvent inopinément tarir leurs moyens d'existence. Les classes inférieures se résignent aisément au régime le plus sévère, pourvu que le pain quotidien leur soit garanti. Au contraire, elles tombent dans le découragement, et bientôt elles s'agitent, dès que cette sécurité leur manque. Les véritables fondements de toute société se trouvent donc dans les institutions et les mœurs qui donnent satisfaction à cette grande nécessité (x, 4).

Le problème à résoudre dans chaque cas consiste à maintenir les moyens d'existence que les familles tirent d'un travail régulier. Cette solution est devenue difficile chez les populations agglomérées de l'Occident. Parmi les éventualités qui plongent les familles dans le dénûment, on doit surtout citer : les chômages provenant de crises commerciales, l'incendie, l'inondation, les sécheresses, la grêle et toutes les calamités atmosphériques. A ces calamités viennent souvent se joindre les guerres et les divers désordres sociaux, les maladies et les blessures, les infirmités précoces et la mort prématurée du chef de famille. On a signalé les principales coutumes à l'aide desquelles les diverses constitutions sociales conjurent l'effet de ces causes nombreuses de souffrance. Les ouvriers qui

se distinguent par leur prévoyance et par l'ensemble de leurs qualités intellectuelles ou morales trouvent en eux-mêmes, dans les conséquences immédiates de ces vertus, toutes les conditions désirables de sécurité. Les ouvriers placés à un niveau moins élevé, tant pour la moralité que pour l'intelligence, ne peuvent guère trouver cette sécurité qu'en dehors d'eux-mêmes, et surtout dans la solidarité qui les unit aux classes supérieures de la société. Pour les premiers, l'assurance des existences individuelles s'établit, indépendamment de toute combinaison sociale, par le cours naturel des choses; pour les seconds, cette assurance ne peut être obtenue qu'au moyen d'une organisation particulière qui entraîne des dépenses. Celles-ci sont supportées tantôt par les ouvriers eux-mêmes, tantôt par les patrons, les communautés, les corporations, les municipalités, les provinces et l'État, tantôt enfin par la bienfaisance publique ou privée. Toutes ces nuances sont indiquées avec détail, pour chaque cas particulier, dans le dernier article du budget ayant pour titre : *Assurances concourant à garantir le bien-être physique et moral de la famille.* On a, en outre, consacré à ces mêmes questions, dans chaque monographie, le § 13 des observations préliminaires, ayant pour titre : *Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.* Il serait superflu d'insister sur l'importance qu'il convient d'attacher à la rédaction de ces deux derniers articles du budget des dépenses et des observations préliminaires. Ils ne forment pas seulement un complément indispensable de ce budget, ils constituent aussi le meilleur résumé qu'on puisse faire de la condition sociale acquise à chaque famille.

CHAPITRE XII

LES MONOGRAPHIES DE FAMILLES ET LES CONSTITUTIONS SOCIALES.

§ 1.

LE CLASSEMENT SOCIAL DES FAMILLES.

La science sociale n'a pas seulement pour objet l'étude des familles ouvrières. Elle a un domaine plus étendu : elle a pour but suprême la connaissance des mœurs et des institutions qui donnent à tous, sans distinction, la paix et la stabilité. La méthode qu'elle emploie fonde, il est vrai, ses principales inductions sur les faits coordonnés dans les monographies relatives à cette classe de familles; et cette méthode est justifiée par un premier résultat. En effet, les foyers domestiques, ainsi décrits minutieusement, sont les champs d'observation les plus favorables à l'étude des rapports qui existent entre les ouvriers et les autres classes de la société. Pour accomplir cette étude chez une race très simple, il suffit presque d'observer une seule famille. Or, cette simplicité est rare en Europe, où la complication devient le trait caractéristique de toutes les sociétés. Il faut donc y multiplier les observations en vue d'arriver à un classement méthodique.

§ 2.

L'ÉGALITÉ DES CONDITIONS CHEZ LES RACES SIMPLES ET ÉPARSES.

Avant 1830, à l'époque où je commençai mes études sur les sociétés du Continent, la simplicité des habitudes

était encore le trait dominant, en dehors de quelques agglomérations urbaines et manufacturières. Dès le premier coup d'œil jeté au delà du Rhin, je fus frappé du contraste qui existait entre la simplicité sociale de la plaine saxonne, où je séjournai d'abord (III, III, 19), et la complication de la Normandie, où j'avais passé mon enfance. Mon étonnement grandit encore quand je parcourus, les années suivantes, le midi de l'Espagne, les steppes de la mer Noire, de la Caspienne et des frontières asiatiques, les montagnes de la Sibérie et les rivages de la Scandinavie. Depuis lors, l'invasion des chemins de fer a compliqué le régime social dans la majeure partie de ces contrées. Cependant les amis de la méthode d'observation peuvent encore trouver des enseignements précieux dans les phénomènes de simplicité que continuent à présenter les régions extrêmes de l'Orient et du Nord.

Chez les races simples, éparses sur de vastes territoires, ayant pour unique moyen de subsistance les productions spontanées du sol et des eaux, le voyageur constate généralement que les familles vivent dans un état habituel d'égalité. Cet état social est fort apparent chez les pasteurs nomades de l'Orient et surtout chez certaines races de la Grande-steppe d'Asie. Chaque famille, composée de nombreux ménages, vit à peu près indépendante sur son propre territoire, sous l'autorité d'un aïeul commun qui est en quelque sorte pontife et roi. Le long des rivages de la mer du Nord, réchauffés et fécondés par les eaux du Gulf-stream (III, In. 6), les familles de pêcheurs-côtiers ont conservé pendant longtemps le même état d'indépendance et d'égalité. Cette condition est à peu près intacte aux approches de la région polaire, et elle reste fort apparente jusque dans la Néerlande (III, v.). Les familles, encore fécondes, sont moins nombreuses que celles des

pasteurs; mais elles sont placées dans les conditions d'une égalité plus complète encore. Elles ne comprennent qu'un seul ménage, gouverné par l'action combinée du père et de l'héritier. En ce qui touche les moyens de subsistance, il y a identité absolue entre elles, par deux raisons. En premier lieu, la surface de pêche contiguë à un rivage ne peut être subdivisée, comme la steppe, en parts inégales affectées spécialement aux besoins des diverses familles. En second lieu, la barque, c'est-à-dire l'instrument employé pour la récolte du poisson, a des dimensions imposées par la composition de la famille comme par le régime des eaux et des vents; elle constitue d'ailleurs une construction dispendieuse; et la puissance d'action n'en peut être augmentée arbitrairement, comme celle des troupeaux, qui sont les agents de la récolte des herbes. L'uniformité des conditions de l'existence s'impose donc aux familles-souches de pêcheurs, plus rigoureusement qu'aux familles patriarcales des pasteurs. Quant aux races de chasseurs qui peuplaient les forêts de l'Occident aux âges préhistoriques, elles se sont complètement transformées; et l'on ne peut plus observer des familles analogues que dans les forêts et les prairies des deux Amériques. Ces familles contrastent avec celles des deux autres races. Elles ont un caractère distinctif, l'instabilité, qui a pour causes, à la fois, la variation brusque des ressources fournies par le gibier, et la rupture précoce des liens qui unissent les fils à leurs parents. A vrai dire, les familles de chasseurs ne sont point égales : elles sont essentiellement instables; et de cette instabilité même naît forcément l'inégalité des conditions. Chez les chasseurs, au surplus, comme chez les autres races simples, on observe rarement parmi les familles les traces d'un classement social fondé sur une hiérarchie permanente.

Ce régime d'égalité se modifie peu à peu, dès que les populations ne trouvent plus en quantité suffisante leurs moyens de subsistance dans les productions spontanées du sol et des eaux.

§ 3.

LA HIÉRARCHIE CHEZ LES RACES COMPLIQUÉES ET AGGLOMÉRÉES.

Chez les races simples et surtout chez les chasseurs, l'insuffisance des ressources a parfois pour cause l'épuisement des productions spontanées. Plus ordinairement, elle provient de la prospérité même, qui a porté quelques familles à s'agglomérer sur leur territoire plutôt qu'à émigrer au dehors. A quelques exceptions près, les races européennes se rattachent de plus en plus à ce nouveau régime. Elles se compliquent et s'agglomèrent en créant des moyens nouveaux de travail qui se rattachent à six activités principales (IV, 6 à 11). Elles entreprennent les nombreuses spécialités de l'art forestier. Elles creusent les mines et bâtissent les fonderies et les forges. Elles défrichent le sol, cultivent les plantes et se livrent à l'élevage des animaux domestiques. Ayant ainsi mis en action les forces naturelles qui extraient les matières brutes, fournies par ces trois groupes d'arts usuels, la population se procure de nouvelles ressources, en façonnant ces matières sous une multitude de formes. Elle crée toutes les variétés de l'industrie manufacturière, en mettant à profit les inspirations de la pensée, la force des bras ou l'adresse des mains. En outre, elle prend pour auxiliaires les forces mécaniques produites par les mouvements naturels de l'eau et de l'air, ainsi que les agents de toute sorte ayant pour principe d'action la chaleur, la lumière, l'électricité et le magnétisme. Quand un peuple a pourvu

à ses besoins par les produits de tous ces travaux, il peut encore exporter son superflu dans les pays étrangers et augmenter beaucoup sa population au moyen des industries commerciales. Enfin, après avoir ainsi aggloméré les forestiers, les mineurs, les agriculteurs, les manufacturiers et les commerçants, la nation, devenue riche, lettrée et puissante, se trouve en situation de développer le nombre et l'importance des professions libérales.

En même temps que ces transformations s'accomplissent, des inégalités croissantes se manifestent. Deux phénomènes opposés se produisent chez les familles qui, aux âges antérieurs, restaient dans des conditions d'égalité. En premier lieu, la diminution des moyens de subsistance, les partages du sol et la subdivision des métiers font tomber à l'état de familles-souches, ou même de familles instables, les ménages précédemment groupés en familles patriarcales. Ces existences, ainsi amoindries, descendent les degrés de l'échelle sociale et deviennent plus accessibles à la souffrance et au dénûment. En second lieu, les développements considérables de la richesse, de la science et du pouvoir élèvent dans la vie privée certaines familles à une situation très influente. Ces inégalités naturelles sont encore rehaussées par des institutions factices. En effet, on choisit ordinairement, parmi les riches, les savants et les puissants, les autorités publiques qui doivent présider à la direction des âmes et au gouvernement de la société ; et le besoin de ces autorités se fait sentir d'autant plus que les particuliers, absorbés par la conquête du pain quotidien, deviennent moins capables de gouverner leur voisinage et même leur propre famille.

Les sociétés ainsi constituées créent une multitude d'intérêts divergents, et elles établissent des rapports nouveaux d'obéissance et de commandement entre les familles

privées et les autorités publiques. La conservation de la paix y offre donc plus de difficultés qu'au sein de sociétés simples, à familles éparses. L'observation directe démontre, d'ailleurs, qu'un régime hiérarchique est toujours nécessaire, et elle enseigne les conditions dans lesquelles ce régime est le mieux organisé.

§ 4.

LA MEILLEURE HIÉRARCHIE : AU BAS, LA SÉCURITÉ; AU SOMMET, LA VERTU.

Sous toutes les formes que prend la constitution des races prospères, le principe de paix et de stabilité reste invariable. La société procure à chaque individu les deux biens indispensables : la connaissance de la loi morale; la possession du pain quotidien (IV, 2). Néanmoins, alors même que cet état de paix se conserve également sous les régimes de simplicité ou de complication, il existe des contrastes profonds dans les moyens employés et dans les résultats obtenus. Ces contrastes se manifestent surtout dans la durée de ces résultats.

Chez les races simples, chaque famille conserve en elle-même les deux éléments indispensables du bonheur. Le père enseigne la loi morale à la nombreuse famille qu'il gouverne. Il assigne à chacun la part qui lui incombe dans le travail de la communauté, et assure ainsi à tous le pain quotidien. Il a le pouvoir de repousser toutes les influences perturbatrices qui pourraient venir du dehors. Enfin le père consacre sa vie à former un digne successeur; il possède l'ascendant nécessaire pour le faire accepter par la communauté (IV, 1, 22); et c'est ainsi que les bonnes traditions de la race se perpétuent pendant une longue suite de siècles.

Chez les races compliquées et prospères, les familles conservent encore le bonheur; mais toutes n'en ont plus la source en elles-mêmes. Cette situation se développe rapidement, depuis 1830, sous l'influence des progrès matériels que l'Europe tient aujourd'hui en si haute estime. Depuis que l'ère des chemins de fer et de la houille est ouverte en Occident (VI, In. 4), la majorité des familles ne sont plus en mesure de se perpétuer en paix. Dans le cas le plus général, le père, courbé sous le poids du labeur journalier, est peu capable d'enseigner la loi morale à ses enfants. Ne possédant en propre ni son atelier de travail, ni même parfois son foyer domestique, il peut difficilement conserver près de lui un seul héritier. Il est donc peu apte à perpétuer, au sein de la génération suivante, les traditions d'ordre moral qu'il a eu le bonheur de conserver lui-même jusque-là. Dieu merci! cette haute mission est encore remplie efficacement, chez quatre races modèles de l'Europe (IV, 8), par les ministres de la religion et par les principaux auxiliaires de la souveraineté. La hiérarchie de ces constitutions modèles assure à toutes les classes inférieures la sécurité du pain quotidien; mais elle ne tient élevées aux rangs supérieurs que les familles les plus soumises à Dieu et à sa loi. Toutefois les sources de vertu qui en émanent ne gardent pas, à ces hauteurs, la permanence qu'elles ont, parmi les classes moyennes, dans le cœur des pères de famille. L'observation nous apprend, d'ailleurs, pourquoi, chez les races compliquées, les garanties de paix sont moindres que chez les races simples : les riches, les lettrés ou les puissants abusent tôt ou tard de leurs avantages; les classes dirigeantes cessent de se dévouer au bonheur de leurs protégés naturels; et la corruption des grands achève l'œuvre d'ébranlement commencée par la complication de la race (VI, In. 6 à 8).

§ 5.

LES AUTORITÉS SOCIALES CHEZ TOUTES LES RACES.

Au milieu des faits affligeants révélés par la méthode d'observation que nous appliquons aujourd'hui à l'étude de l'Europe, nous rencontrons souvent des sujets de consolation. A l'état général de discorde et de malaise produit par la complication des intérêts et la corruption des classes dirigeantes succède tout à coup quelque phénomène local de paix et de bien-être. Ce spectacle rend au voyageur découragé l'espérance d'un meilleur avenir. Il est dû, en général, à l'influence d'une famille vouée exceptionnellement à la simplicité, au travail et à la vertu.

Ces familles modèles se rencontrent chez toutes les races et dans des conditions fort diverses. A mesure que la prospérité s'accroît, elles apparaissent plus nombreuses ; mais elles ne font point complètement défaut dans les régions où domine la souffrance. Elles ne disparaissent que chez les races dégradées au point d'avoir perdu toute notion de Dieu et de sa loi. Dans ma première enfance, je les avais entrevues dans le pays de Bray (I, 4). Dès mon entrée dans la vie active, j'entrevis l'importance sociale de ces familles pendant le premier voyage que je fis dans la plaine saxonne et les montagnes du Hartz, qui y confinent. Mon attention étant ainsi éveillée, je les recherchai depuis lors, dans chacun de mes nombreux voyages, et je retrouvai toujours près d'elles des populations ouvrières maintenues dans l'état de bien-être.

Quand je reporte mes souvenirs vers cette partie de mon œuvre, je constate que le rôle bienfaisant de ces hommes m'est apparu à l'aide de deux moyens d'enquête. Tantôt ils m'étaient désignés à l'avance par une renommée qui

s'étendait au loin. Ils dirigeaient de grands domaines ruraux, auxquels était souvent attachée une population nombreuse de forestiers, de mineurs, de fondeurs, d'agriculteurs et de manufacturiers. Le trait caractéristique de ces établissements était l'affection réciproque du maître et des ouvriers. J'avais en quelque sorte sous les yeux un petit État, dans lequel la paix devait évidemment se maintenir, alors même que la discorde eût désolé le reste de la nation (III, 1, 13). Tantôt, aucune désignation de ce genre ne m'ayant été fournie par l'opinion publique, j'étudiais, sans le concours d'un plan tracé à l'avance, les ouvriers qui semblaient le mieux représenter les divers degrés de bien-être ou de malaise. Peu à peu je voyais apparaître, dans chaque famille, l'influence toute locale de quelque homme de bien. Placé dans une situation modeste, cet homme d'élite, par la sagesse de ses conseils et le bon exemple de sa vie, était la providence de son voisinage. Souvent l'œuvre de paix, exercée par un simple artisan sur des familles indépendantes, s'étendait plus loin que celle des grands propriétaires sur leurs serviteurs et leurs tenanciers. L'influence utile de ces hommes, inspirés par un sens droit et par l'amour désintéressé du bien, se manifeste particulièrement, quand elle s'emploie à porter des jugements gratuits et sans appel sur les procès qui, sans le concours de ces juges, désoleraient le voisinage (II, VI, 20). Ces hommes de toute condition ont produit sur ma pensée une heureuse influence. Ils ont rectifié les erreurs qu'avaient jetées dans mon esprit, malgré l'enseignement de mes premiers maîtres, les idées, les mœurs et les institutions de mon pays. J'appris auprès d'eux à distinguer le vrai d'avec le faux sur une foule de matières qui jusqu'alors m'avaient laissé dans le doute, et je compris enfin qu'ils étaient les vrais maîtres de la science sociale.

C'est vers 1845 que cette vérité m'apparut dans tout son jour. Pendant seize années d'études persévérantes, je m'étais souvent étonné de n'avoir point encore découvert dans la science sociale une de ces vérités inconnues qui m'avaient procuré quelque renom dans la science métallurgique. J'appris que les vérités sociales offrent une grande simplicité. Je vis que le dépôt en est sûrement gardé par les hommes qui ont l'art de faire régner la paix autour d'eux. Je crus avoir fait enfin la découverte tant cherchée, à savoir : que le progrès des constitutions sociales se trouverait dans la pratique des sages contemporains. Toutefois, avant de revendiquer l'honneur de cette nouveauté, je jugeai opportun de rechercher ce qui avait pu être connu à ce sujet chez les anciens. Ici encore je me trouvai heureusement déçu : je ne tardai pas à constater que Platon avait observé, vingt siècles avant moi, et décrit dans les mêmes termes les vrais maîtres de la science sociale. La seule différence offerte par ce rapprochement est que j'ai nommé « Autorités sociales » ceux que, plus justement peut-être, il a appelés « les hommes divins »[1].

Je ne regrette point ces mécomptes apparents, car je leur dois le seul enseignement qui puisse être utile aux Occidentaux égarés par l'esprit de nouveauté. Je le résume ainsi : « Sur les points fondamentaux de la science sociale, il n'y a rien à inventer : dans cette

1. « Il se trouve toujours, parmi la foule, des hommes divins, peu nombreux, à la vérité, dont le commerce est d'un prix inestimable, qui ne naissent pas plutôt dans les États policés que dans les autres. Les citoyens qui vivent sous un bon gouvernement doivent aller à la piste de ces hommes qui se sont préservés de la corruption, et les chercher par terre et par mer, en partie pour affermir ce qu'il y a de sage dans les lois de leur pays, en partie pour rectifier ce qui s'y trouverait de défectueux. Il n'est pas possible que notre république soit jamais parfaite, si l'on ne fait ces observations et ces recherches, ou si on les fait mal. » (PLATON : *les Lois,* livre XII.)

science, le nouveau est simplement ce qui a été oublié[1]. »

A une époque de souffrance qui ressemblait à la nôtre, Platon signalait l'enseignement des hommes divins aux politiques de son temps, comme le seul moyen de « rendre leur république parfaite ». Il ne fut point écouté; et bientôt cette république s'abîma dans la corruption et la discorde. Jusqu'à présent, je n'ai guère mieux réussi en recommandant à mes concitoyens de consulter les Autorités sociales. En 1867, il est vrai, un souverain, dont la préoccupation dominante était la compassion pour la souffrance du pauvre, provoqua, dans tous les pays, la recherche de ces hommes d'élite avec le concours d'un haut jury international et leur décerna de grands honneurs (I, 5). Les classes dirigeantes de notre pays montrèrent peu de sympathie pour cet appel; et, depuis lors, elles n'ont point songé à le renouveler. Pour ramener les esprits vers la recherche des Autorités sociales, je ne dispose maintenant que d'un seul moyen : rappeler sommairement, dans tous mes écrits, les traits auxquels on peut les reconnaître.

Les Autorités sociales trouvent, dans les traditions de leur famille, l'origine du bonheur dont elles jouissent et la source des bienfaits qu'elles répandent dans le voisinage. Leur préoccupation constante est de pourvoir aux deux besoins fondamentaux de l'humanité, savoir : à la paix sociale, en réglant leurs pensées et leurs actions selon les prescriptions du Décalogue; à la jouissance du pain quotidien, en soumettant tous les membres de la communauté

1. « Il n'y a pas de découvertes à faire en moralité, ni beaucoup dans les grands principes de gouvernement, ni dans les idées sur la liberté. » — « Je ne puis concevoir comment un homme peut parvenir à un degré si élevé de présomption, que son pays ne lui semble plus qu'une *carte blanche* sur laquelle il peut griffonner à plaisir. » (BURKE : *Réflexions sur la révolution de France*, trad. sur la 3e édit. Paris (s. d.), p. 178 et 335.)

à l'obligation du travail. En dehors des races simples, au milieu des corruptions inhérentes aux races compliquées, les Autorités sociales comprennent la nécessité de recourir à Dieu par la prière, et aux ministres de la religion pour assurer à leur foyer domestique la pratique du Décalogue; mais elles repoussent le concours de la souveraineté et de ses dons en ce qui touche la conquête du pain quotidien[1]. La subsistance est fournie par l'exploitation du patrimoine qui attache la famille au sol. Le chef de famille et son héritier résident en permanence sur ce patrimoine; et, s'ils s'en éloignent momentanément, c'est pour servir gratuitement le voisinage, conseiller le souverain et défendre la patrie. Les Autorités sociales s'élèvent aux premiers rangs de la hiérarchie par leur propre vertu et sans rien demander aux pouvoirs publics de la société. Leur force est indépendante de ces pouvoirs : elle est tout entière dans le Décalogue et dans l'organisation de la famille, en sorte que, si ces pouvoirs s'abîmaient dans la corruption avec l'État qu'ils n'auraient pas su diriger, les familles des Autorités sociales pourraient, à la rigueur, subsister avec leurs voisinages et devenir la souche d'une nouvelle race[2]. Ces familles, formées sous l'influence de

1. Montesquieu a conformé sa vie à cette pratique des familles modèles, et il l'a recommandée, avec les formes de langage du XVIIIe siècle, dans les termes suivants : « Je n'ai pas aimé à faire ma fortune par le moyen de la cour; j'ai songé à la faire en faisant valoir mes terres, et à tenir toute ma fortune de la main des dieux. » (MONTESQUIEU : *Pensées diverses; Portrait de Montesquieu par lui-même;* Œuvres complètes. Paris, Hachette, 1862, tome II, p. 455.)

2. « La grande idée de la *science économique* fut réalisée dès l'origine, savoir : qu'il faut que les pères, par leur travail et leur industrie, laissent à leurs fils un patrimoine où ils trouvent une subsistance facile, commode et sûre, quand même ils n'auraient plus aucun rapport avec les étrangers, quand même toutes les ressources de l'état social viendraient à leur manquer, quand même il n'y aurait plus de cités; de sorte qu'en supposant les dernières calamités, les *familles subsistent* comme *origine de nouvelles nations.* » (VICO : *Œuvres choisies,* 2 vol. in-8°. Paris, 1835; tome II, p. 107 et 108.)

la constitution essentielle, sont les modèles de la vie domestique. Elles prélèvent seulement, sur les produits du travail commun, ce qui est indispensable à la subsistance de la famille; et elles consacrent le surplus à l'établissement des rejetons qui émigrent au dehors. Nonobstant l'inégalité de leurs patrimoines, elles sont également utiles à leur localité : le paysan repousse, par l'exemple même de sa vie, les invasions du vice, que déchaînent les abus de la richesse, de la science et du pouvoir; le Gentleman emploie sa fortune à protéger les populations contre les atteintes de la pauvreté.

Les Occidentaux, dominés dans leurs pensées et leurs actions par l'erreur fondamentale de 1762 (VI, 6) et les faux dogmes de 1789, sont peu enclins à se réformer quand ils n'y sont pas contraints par de grandes calamités nationales (I, 1). Ils se décideront difficilement, soit à observer eux-mêmes péniblement les faits que j'ai recueillis depuis un demi-siècle, soit à revenir aux vérités traditionnelles que j'en ai déduites. J'ai donc cru opportun de terminer cet exposé en leur signalant l'existence des Autorités sociales : c'est près d'elles qu'ils trouveront la paix solidement assise et la vérité toute faite.

LIVRE TROISIÈME

L'HISTOIRE

DE LA MÉTHODE

ET SES RÉSULTATS

DAPRÈS LES FAITS OBSERVÉS, DE 1829 A 1879.

« Réduisez les choses à leur première institution, et remarquez bien en quoi et comment elles ont forligné. Mais surtout conseillez-vous avec le passé, touchant ce qui est bon à faire ; et apprenez du dernier temps ce qu'on peut effectuer à propos. » (BACON, *OEuvres morales et politiques*, 1620, in-f°, p. 40.)

SOMMAIRE

DU LIVRE TROISIÈME

L'HISTOIRE DE LA MÉTHODE

ET SES RÉSULTATS

CHAPITRE XIII

PRÉCIS HISTORIQUE CONCERNANT LA MÉTHODE

§ 1.

INTRODUCTION AU LIVRE TROISIÈME : LES TROIS ÉPOQUES DE L'ŒUVRE ET SES RÉSULTATS.

Pour indiquer les origines de la méthode et pour en donner la description, j'ai dû parfois faire allusion à diverses circonstances qui me sont propres. J'ai montré d'abord comment mon éducation première m'avait préparé, dès ma plus tendre enfance, à la recherche de la méthode. Je n'ai pu me dispenser de dire dans quelles conditions j'ai successivement créé cette méthode, puis comment j'ai réuni le groupe d'hommes qui se dévoue maintenant à en assurer l'application. Je dois revenir sommairement, dans le présent chapitre, sur ces trois époques de ma vie, afin de compléter par ce rapprochement l'histoire de l'œuvre. Les trois paragraphes suivants, consacrés à ces trois époques, me fourniront surtout l'occasion de rendre hommage aux concours de toutes sortes qui m'ont été donnés. J'ai déjà rempli ce devoir à l'égard des quatre maîtres qui, en ouvrant mon âme à l'amour de la vérité, m'ont préparé à entreprendre et à poursuivre, sans faiblir devant les obstacles, le travail d'un demi-siècle. Dans les paragraphes 2 et 3, je vais

maintenant trouver l'occasion de témoigner ma reconnaissance aux hommes bienveillants qui m'ont accordé leur patronage ou leurs conseils au début de l'entreprise; puis je remercierai les amis qui m'ont aidé à la mener à bonne fin.

Au surplus, ces détails sur l'histoire de mes travaux ne seront justifiés que si je démontre l'utilité de mes longues recherches aux générations qui s'élèvent. L'expérience de chaque jour m'apprend que cette démonstration est le meilleur stimulant que je puisse offrir à notre jeunesse studieuse et patriote. Cette jeunesse aperçoit le néant des discordes déchaînées, depuis 1789, par les trois faux dogmes. Elle veut surtout connaître les principes et les actes qui peuvent ramener la paix dans les esprits. Cet enseignement m'est imposé à la fois par le besoin d'union qui l'anime et par le danger des haines que propagent les politiciens de notre temps. Je terminerai donc mon troisième Livre en renvoyant le lecteur, par des précis sommaires, aux résultats déjà obtenus dans notre œuvre de paix sociale.

Mes travaux ont eu pour caractère dominant une accumulation de faits innombrables et une concentration incessante d'inductions et de conclusions. J'espère pouvoir un jour achever cette concentration dans une dernière synthèse : en attendant, je donne dans le présent volume le résumé le plus court auquel je sois arrivé jusqu'à présent.

Le point de départ de mon œuvre et le guide constant de mes inductions se trouvent dans une série d'études commencées il y a un demi-siècle et continuées aujourd'hui par mes jeunes amis dans l'Europe entière, dans les régions contiguës de l'Asie, et plus récemment dans le reste du monde. Chaque étude a pour objet une monographie

comprenant une famille ouvrière, le lieu qu'elle habite et la constitution sociale qui la régit. J'ai procédé personnellement, d'après le plan méthodique exposé au Livre deuxième, à l'exécution de trois cents monographies. Parmi ces études, j'ai choisi cinquante-sept familles qui m'ont paru représenter mieux que les autres diverses contrées de l'Europe. Dans les documents annexés à la description de chaque famille, j'ai coordonné certains faits complémentaires extraits des monographies de la même contrée que je n'ai point publiées intégralement. Cette concentration de toute ma récolte a formé la principale matière des tomes II à VI des *Ouvriers européens*. Les faits relatifs aux deux régions, l'Orient et le Nord, qui étaient encore stables en 1855 ont été groupés dans les tomes II et III. Les faits plus nombreux recueillis en Occident ont été subdivisés entre les trois tomes IV, V et VI, selon qu'ils se rapportaient à des familles stables, ébranlées ou désorganisées. Chacune des cinq subdivisions, ainsi établies conformément à la constitution géographique de l'Europe et à l'état social des populations, a donné lieu à des appréciations qui ont été sans cesse coordonnées et résumées. L'appréciation des faits antérieurs à 1855 constitue l'introduction de chaque volume. L'exposé des changements survenus depuis cette époque est l'objet de l'épilogue final. Enfin, le Précis alphabétique, inséré ci-après au chapitre XV, résume encore les éléments des cinq volumes et donne au lecteur le moyen de s'y reporter directement.

La description des cinquante-sept monographies représente donc, en étendue, la majeure partie de mon œuvre; mais elle ne correspond qu'à la moindre partie du temps que j'y ai consacré. Ce temps a été absorbé surtout par une méditation incessante, qui m'a permis d'é-

chapper au joug des erreurs contemporaines. Je suis arrivé peu à peu aux vérités éternelles, c'est-à-dire à celles qui ont été évidentes pour les peuples prospères de tous les temps; et j'ai pu en faire la synthèse dont les éléments sont réunis ci-dessus au Livre premier. J'ai vu la vanité de la phraséologie opposée journellement à ces vérités; et j'ai exposé dans le *Vocabulaire social* du chapitre XIV le langage à l'aide duquel j'essaye de les rétablir. Je ne saurais trop recommander la poursuite de ce travail aux écrivains de mon pays qui veulent conserver à la France la supériorité que l'Europe lui reconnaît encore : la possession de la langue la plus apte à exprimer simplement la vérité.

Il m'a fallu consacrer encore plus d'efforts et de temps à la partie décisive de l'œuvre : à la conquête intellectuelle des hommes capables d'en faire l'application à la réforme des sociétés. Ce travail a été longtemps ingrat; mais il devient fécond chaque jour, avec le concours d'amis dévoués au règne du bien. Je montrerai aux chapitres XVI et XVII les fruits qu'il a donnés.

En résumé, après l'histoire de la méthode, qui est l'objet spécial du présent chapitre, le lecteur pourra consulter trois groupes de résultats qui complètent utilement les autres parties de l'ouvrage. Il trouvera notamment : au chapitre XIV, le vocabulaire social, qui constitue en quelque sorte l'abrégé alphabétique de la science; au chapitre XV, le précis alphabétique des faits exposés dans l'ouvrage entier; au chapitre XVI, le précis des institutions et l'indication des résultats relatifs à l'enseignement de la méthode; enfin, au chapitre XVII, le résumé et la conclusion des *Ouvriers européens*.

§ 2.

PREMIÈRE ÉPOQUE (1811-1815) : L'ÉDUCATION PREMIÈRE DE L'AUTEUR.

Chez les races prospères, fidèles à la tradition nationale, la méthode qui grave les principes de la vie sociale dans le cœur de la jeunesse et qui en développe la pratique dans tous les actes de l'existence est, en quelque sorte, incarnée dans la famille. La connaissance de ces principes est inculquée aux enfants, à mesure que se développent chez eux les organes de la vie physique et de l'activité intellectuelle. Il en est autrement dans l'état de désorganisation où la France se trouvait déjà à l'époque de ma naissance, et dans lequel notre race s'enfonce de plus en plus, sous le poids des contraintes antisociales édictées par la Terreur. C'est pourquoi beaucoup de condisciples éminents, qui commencèrent, en même temps que moi, l'étude de la question sociale au milieu des symptômes avant-coureurs de la révolution de 1830, s'égarèrent dès les premiers pas; aussi comprirent-ils la nécessité de donner une autre direction à leurs talents. J'aperçus la cause de leurs mécomptes, quand je pus observer les procédés solides appliqués à l'éducation de la jeunesse dans les familles et les universités des peuples les plus prospères. Les jeunes gens ainsi formés sentent le besoin de recourir aux conseils des hommes faits et des vieillards, quand la poursuite de leur carrière exige qu'ils fassent un choix judicieux entre la tradition et la nouveauté. Mes amis, au contraire, avaient été soustraits de bonne heure, par les internats scolaires, à l'enseignement de la famille; et, pour la plupart, ils avaient été infectés de l'erreur fondamentale par les célébrités bruyantes de l'enseigne-

ment public. Quand ils eurent conçu le dessein de résoudre la question sociale, ils avaient pris pour guides les novateurs qui, vers 1830, élevaient l'échafaudage de leur renommée éphémère; et c'est ainsi que, se plaçant dès le début hors des voies de la tradition, ils s'étaient condamnés eux-mêmes à l'impuissance.

Grâce à un concours extraordinaire de circonstances, j'avais pu échapper aux écueils contre lesquels ont échoué mes amis. Pendant les premières années de mon enfance (1806-1811), j'avais été à l'abri des opinions délétères qui, depuis 1789, étaient propagées dans la majeure partie de la France. Je vivais au milieu d'une population maritime chrétienne et dévouée à la patrie. Bloqués par la flotte anglaise, nous étions en partie privés de nos moyens habituels de subsistance. Mes premières impressions, que je rappelle encore ici parce qu'elles sont les plus durables, se développèrent donc sous les influences salutaires de la religion, des catastrophes nationales et de la pauvreté. Les quatre années suivantes (1811-1815), je reçus à Paris, au foyer d'un riche parent, les leçons journalières de trois maîtres, dont l'unique préoccupation était la culture des lettres, liée à des entretiens patriotiques ayant pour base la connaissance approfondie du bien et du mal survenus en France, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à la chute de l'empire. Pendant sept autres années (1815-1822), je fis avec succès au pays natal mes humanités, dans l'indépendance de la vie de famille, sous un professeur excellent qui apportait à l'université nouvelle la science de l'ancien clergé. Enfin, en 1823, pendant une année entière de vie intime, un quatrième maître me prépara à l'apprentissage de la science sociale, qu'il avait lui-même apprise parmi les populations chrétiennes de la Hollande et du pays flamand. Il me montra d'abord, en

me citant les conseils de ses propres maîtres, comment je m'égarerais infailliblement, si je me laissais envahir par les passions politiques qui agitaient les grandes écoles de Paris, au milieu desquelles j'allais vivre pendant six années. Il me traça, en même temps, la voie dans laquelle notre pays pouvait retrouver la vérité et rétablir la paix des esprits. La règle qu'il m'enseigna est celle que j'ai suivie. Elle est plus que jamais nécessaire à mes concitoyens, car la France, qui était simplement « ébranlée » alors, est maintenant « désorganisée ». Le remède ne pouvait venir que des concitoyens qui restaient attachés aux bonnes coutumes nationales. Malheureusement les hommes de tradition n'étaient pas à la hauteur de leur tâche : ils ne connaissaient plus la méthode que le grand apôtre du christianisme avait employée pour arracher les égarés à la corruption de son temps[1]. Ils ignoraient également les règles de sagesse pratiquées par l'illustre Montaigne et enseignées à nos ancêtres, à l'époque d'erreur, de vice et de massacres qui correspond au règne des derniers Valois. La plupart compromettaient la cause qu'ils croyaient servir.

Je retrouve chez les hommes de tradition contemporains les défaillances que mes premiers maîtres avaient observées chez leurs pères. Ils échoueront comme eux et perdront la France, s'ils ne s'empressent d'adopter la con-

1. On ne saurait trop opposer cette méthode aux procédés blessants de nos partis. — « Étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu serviteur de tous « pour gagner plus de personnes. Et j'ai vécu avec les Juifs, comme Juif, pour « gagner les Juifs; avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été « sous la loi (quoique je n'y fusse pas assujetti), pour gagner ceux qui sont « sous la loi; avec ceux qui n'avaient point de loi, comme si je n'en eusse « point eu moi-même (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de « Jésus-Christ), pour gagner ceux qui étaient sans loi. Je me suis rendu faible « avec les faibles, pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, pour « les sauver tous. » (SAINT PAUL : Ire *Épître aux Corinthiens*, IX, 19 à 22.)

duite opposée : garder une prudente réserve touchant l'affirmation des principes, mais en démontrer scientifiquement la supériorité par l'histoire du passé et l'étude du présent.

Ayant suffisamment décrit ailleurs comment ces conseils m'ont été donnés, comment j'en ai profité pendant mon passage aux écoles, et enfin comment, en 1829, je me trouvai mieux préparé que plusieurs amis à étudier, sans idées préconçues, la science des sociétés, je dois me contenter ici de renvoyer le lecteur au chapitre premier.

§ 3.

DEUXIÈME ÉPOQUE (1829-1855) : L'APPRENTISSAGE DE LA MÉTHODE.

Je conçus le dessein de travailler à la guérison des maladies sociales de mon pays, au moment où je retrouvais moi-même le bien-être. J'ai déjà dit le bonheur que j'éprouvai, lors de mon admission à l'école des mines de Paris, à me sentir enfin délivré de la dure discipline et des contraintes scolaires de l'École polytechnique[1]. Je

1. Le souvenir de la souffrance que m'avait causée le régime de casernement militaire, après les habitudes de liberté contractées depuis ma plus tendre enfance, ne s'est jamais effacé dans mon esprit. Au contraire, il a acquis une nouvelle force, depuis que j'ai observé les résultats du régime de liberté en vigueur dans les universités de l'Angleterre, de la Suède et des États allemands. Le principe du gouvernement qui convient à des jeunes gens de 17 à 20 ans est l'autorité paternelle, municipale et judiciaire des maîtres, appuyée sur la religion et relevant du chef de l'État, exercée avec la sollicitude qu'impose le sentiment de la responsabilité, fécondée par l'esprit de corporation et les sentiments d'honneur transmis traditionnellement par les élèves. La pratique de ce gouvernement a été enseignée, au moyen âge, par l'université de Paris, aux Anglais et aux Suédois, qui l'ont conservée. Elle a été détruite au lieu d'origine, par le régime bureaucratique de la Révolution, pour le plus grand dommage des étudiants français et des classes dirigeantes qu'ils recrutent. C'est ce régime, en effet, qui a détruit l'autorité des maîtres, pour l'attribuer en fait à des bureaux composés d'hommes habiles, mais irresponsables et absolument étrangers aux élèves qu'ils prétendent gouverner.

reviens sur cette partie de ma vie pour indiquer comment la profession que je venais de conquérir par le travail m'ouvrit l'une des voies que je voulais parcourir et m'y procura des patronages bienveillants. Je trouvai à la fois, dans mes nouveaux chefs, de vrais maîtres et des amis. Sous l'impression que me causa leur bienveillance, je m'attachai à les satisfaire et je fus assez heureux pour réussir. Le Directeur général des ponts et chaussées et des mines, M. Becquey, ayant entendu parler des succès que j'obtins au printemps de 1829, me manda devant lui pour me féliciter. Cet incident facilita mes débuts dans la profession d'ingénieur des mines; et, en fait, il fit naître, pendant les dix années suivantes, les relations sans lesquelles il m'eût été peut-être impossible d'obtenir les résultats que je soumets au public après un demi-siècle de travaux. M. Becquey s'était montré satisfait de ce premier entretien : il m'invita plusieurs fois à son dîner de famille; il se plut à provoquer le récit de mes projets d'avenir. Admis en 1791 à l'Assemblée législative, blanchi depuis lors dans la pratique des affaires, au milieu des déceptions de la politique, M. Becquey écouta avec une bonté paternelle l'exposé du plan d'études sociales que mon ami Jean Reynaud et moi avions formé. Il sourit d'abord de la confiance avec laquelle nous prétendions compléter, dans notre prochain voyage, l'apprentissage de notre métier par des recherches sur la sagesse des nations. Cependant il ne se montra point incrédule. Il me sembla même qu'il trouvait, dans les encouragements donnés par lui à notre projet, une agréable diversion à ses devoirs publics. Il me réunit à son foyer avec des gentilshommes de la plaine saxonne qui résidaient alors à Paris. Il invita un des chefs du corps royal des mines, M. Héron de Villefosse, à nous introduire auprès des administra-

teurs du Hartz, qu'il avait dirigés au temps du royaume de Westphalie. Enfin il prit diverses mesures pour assurer le succès du voyage; et quand le rapport du conseil de l'école des mines, sur les examens de 1829, lui eut été présenté, il compléta son bienveillant patronage en m'adressant une lettre officielle de satisfaction. Cette lettre me parvint à Clausthal, en juillet 1829, au moment où je commençais, chez un mineur du Hartz, l'ébauche de ma première monographie (III, III). Cette lettre augmenta mon ardeur pour le bien public : elle a été détruite dans un incendie avec d'autres papiers que je regrette; mais j'en ai toujours gardé le souvenir[1].

Avant de quitter cette époque de ma vie, je dois rappeler le concours apporté par feu Jean Reynaud au succès de mon premier voyage, puis à la première application utile qui fut faite de la méthode, au milieu des terribles événements de 1848 (I, 5). Jean Reynaud était un esprit vraiment supérieur : il montrait déjà les qualités d'un

1. Mon ami M. Cheysson, informé de mon regret, a eu l'obligeance de chercher la minute de cette lettre dans les archives de l'ancienne direction générale des ponts et chaussées et des mines. Il vient de la retrouver au moment où j'écris ces lignes. Je cède au plaisir de publier ici cette lettre, parce qu'elle démontre les sentiments paternels de l'homme d'État beaucoup plus que le mérite de l'élève. Je regrette de ne pouvoir y reproduire la phrase amicale que M. Becquey avait ajoutée, de sa main, à sa signature. Je viens de constater que les biographies les plus modernes ne conservent pas le nom de mon premier patron; je serais heureux si mon livre pouvait ajouter quelque durée à la mémoire d'un homme de bien.

« *A M. F. Le Play, élève des Mines.*

« Paris, le 15 juin 1829.

« Monsieur, le conseil de l'École royale des Mines m'a donné connaissance « des succès infiniment remarquables que vous avez obtenus dans le dernier « concours. Il m'annonce que, bien que vous n'ayez que deux années d'études, « vous vous trouvez en tête de la liste des élèves et que vous avez acquis, en « points de mérite, 5,797, nombre auquel, depuis la fondation de l'École, n'a « jamais atteint aucun élève, même de 4e année; il ajoute que ces résultats

grand orateur et d'un écrivain charmant. Sa propension momentanée pour les idées saint-simoniennes, jointe à ses tendances, quelque peu mystiques, vers la politique et la philosophie, ne lui permettait guère, pendant le voyage, d'appliquer les forces de son esprit à la création de la méthode; mais il possédait au plus haut degré les aptitudes morales, intellectuelles et physiques nécessaires pour maintenir, pendant six mois, l'esprit de paix entre nous au milieu des rudes épreuves d'un voyage à pied. Selon la tradition de l'école, Reynaud, en sa qualité d'*ancien*, dirigeait la vie commune, et il remplissait sa fonction avec les facilités que donne un ascendant personnel. Je lui dois un des utiles résultats de mon éducation : l'apprentissage de l'obéissance sous une autorité légitime.

Les dispositions bienveillantes qui inspiraient, en 1829, le chef du corps des mines continuèrent chez ses successeurs, malgré l'ébranlement produit dans le gouvernement de la France par la révolution de 1830. L'estime

« sont dus à votre application non interrompue et à votre conduite exem-
« plaire. J'ai vu avec un grand plaisir un témoignage aussi honorable pour vous.
« Je me plais à vous en féliciter, Monsieur, et à vous en exprimer toute ma
« satisfaction. J'ai voulu vous en donner d'ailleurs une marque particulière en
« faisant mettre à votre disposition plusieurs ouvrages, au nombre desquels se
« trouvent les *Voyages minéralogiques et géologiques*, de M. Beudant, et la
« *Richesse minérale,* de M. de Villefosse. J'ai pensé que vous mettriez d'autant
« plus de prix à recevoir ces ouvrages que vous y rattacherez toujours le sou-
« venir de vos succès.

« Recevez, etc.—Le Directeur général des Ponts et chaussées et des Mines,

« *Signé :* BECQUEY. »

M. Cheysson, auquel je dois la communication de ce souvenir de ma jeunesse, est aujourd'hui directeur des cartes et plans au ministère des travaux publics. Il s'est toujours distingué par son dévouement à la patrie, et il a été un de mes plus habiles collaborateurs à l'Exposition universelle de 1867; depuis lors, il s'est toujours associé à mes travaux pendant les rares loisirs que comportent ses devoirs professionnels. C'est un des hommes qui accomplissent le mieux la tâche résumée en ces termes par mon maître, M. Dan de La Vauterie : « En l'absence d'une vraie noblesse traditionnelle, c'est aux ingénieurs de l'État qu'il appartient surtout de se vouer au bien public. »

accordée à mes premiers succès fut conservée par le « dossier administratif » parmi les nouveaux gouvernants. A ce sentiment vint se joindre la compassion provoquée par un accident survenu, pendant l'hiver de 1829-1830, au laboratoire de l'École, à l'occasion d'une expérience dangereuse qui m'avait été confiée par le professeur de chimie. Pendant une année entière, je fus complètement privé, à la suite d'une brûlure, de tout usage des mains. Épuisé par de cruelles souffrances, je ne recouvrai que vers le milieu de l'année 1832 la plénitude de mes forces physiques. Toutefois je ne restai point inutile à mes chefs : l'activité de l'esprit suppléa à l'inaction du corps ; et je créai par mon initiative deux services scientifiques[1] dont l'institution définitive fut jugée opportune. Je fus alors pourvu, à l'administration des mines, d'une situation conforme à mes goûts : l'hiver, je dirigeais les deux nouveaux services ; et, l'été, j'en assurais le développement par des voyages lointains. M. le comte Duchâtel, M. Martin (du Nord) et M. Legrand, directeur général des ponts et chaussées, sous l'autorité desquels l'administration des mines était placée, voulurent bien se concerter pour donner une impulsion utile à mes missions d'été : elles eurent généralement pour objet, tantôt le service de l'État, tantôt des entreprises scientifiques et techniques pour lesquelles les gouvernements étrangers réclamaient le concours d'un ingénieur français.

En recherchant et en exécutant ces missions, je restai fidèle aux deux idées maîtresses qui avaient présidé au choix et à l'exécution du grand voyage de 1829. Jusqu'en juillet 1848, je subordonnai mes pensées et mes actions au désir d'atteindre un double but : pratiquer conscien-

1. La publication des *Annales des mines*, qui avait été interrompue avant 1830, et la *Statistique de l'industrie minérale*.

cieusement mes devoirs d'ingénieur; poursuivre, par l'observation méthodique des faits, l'apprentissage de la science sociale. Sur ce dernier point, quelques résultats étaient déjà acquis. Dès 1829, ainsi que je l'ai déjà indiqué ci-dessus (I, 5), j'avais vu en action, au Hartz et dans la plaine saxonne, « la constitution essentielle » de l'humanité (V, 2). Je n'en avais pas, il est vrai, aperçu les principes, car mon esprit était alors obscurci par les erreurs qui prévalaient en France depuis 1789; mais je gardais un souvenir très précis des faits sociaux sur lesquels la vérité pouvait être plus tard rétablie. Lorsque les services confiés à mes soins furent organisés, je recherchai toutes les occasions de compléter, par de nouveaux faits, les observations qui ont été coordonnées dans les *Ouvriers européens*. A partir de ce moment, j'employai tous les loisirs que me laissaient mes devoirs publics à induire de chaque fait observé les principes qui semblaient en dériver. J'ai maintenant à indiquer, par plusieurs exemples, comment l'exécution des deux sortes d'études et le travail de méditation qui en était la suite furent aidés par les circonstances et fécondés par l'enseignement d'un cinquième maître.

Pendant les huit années qui s'écoulèrent entre le rétablissement de mes forces et ma nomination à la chaire de métallurgie de l'École des mines, huit voyages accomplis successivement dans le centre et le midi de l'Espagne, en Biscaye et en Catalogne, en Belgique, en Angleterre, dans la Russie méridionale, en Italie, dans le nord puis dans le midi de la France, commencèrent à mûrir ma pensée. De cette même époque datent les relations d'amitié qui, en se développant progressivement, ont attaché une centaine de collaborateurs à la création de la méthode et à l'œuvre de la réforme sociale.

En 1833, ma mission, accomplie sur la demande du gouvernement espagnol, avait pour but un rapport sur un projet de carte géologique de la Péninsule. Elle fut fertile en résultats[1]. Toutefois, pour ne pas sortir de mon sujet, je dois seulement signaler ici les leçons que me donna M. le comte de Rayneval, alors ambassadeur de France à Madrid, un des maîtres qui ont le plus contribué par leurs conseils à m'acheminer vers la science sociale[2]. M. de Rayneval, avec une bonté infinie, déposa dans mon âme les germes qui, développés par l'étude et la réflexion, ont produit les récoltes accumulées dans la Bibliothèque sociale. Il éprouvait pour la France un amour profond; et, voyant vibrer en moi le même sentiment, il se plaisait à encourager mes inclinations naturelles[3]. Énumérant les

1. L'ouvrage intitulé : *Observations sur l'histoire naturelle et la richesse minérale de l'Espagne,* fut publié en 1834 dans les *Annales des mines.* Il contenait une ébauche de la carte géologique de l'Estramadure. Il m'assura l'estime de M. d'Omalius d'Halloy et de M. Alexandre de Humboldt. M. le comte de Gasparin, membre de l'Académie des sciences de Paris, accorda beaucoup d'intérêt aux prévisions que je lui soumis, en 1835, sur l'utilité que pouvaient offrir à l'agriculture française les filons de chaux phosphatée de l'Estramadure. L'amitié de ces savants me procura dans la suite des concours précieux pour mes voyages en Belgique et en Allemagne et pour la publication des *Ouvriers européens* (1re édition).

2. Je dus l'amitié du maître à une puissante recommandation de M. Boïeldieu. Ce concours du célèbre auteur de la *Dame blanche* me fut alors accordé en souvenir des soins pieux donnés par ma famille à son oncle, M. l'abbé Boïeldieu, vénérable octogénaire, ancien curé d'Allouville dans le Pays de Caux, un des membres les plus recommandables de l'ancien clergé normand. Pendant les vacances, j'allais, le soir, égayer le bon vieillard en faisant avec lui le « cent du curé ». J'écoutais avec ravissement des récits qui remontaient à l'année 1775. Ces récits mettaient surtout en lumière les coutumes de résidence permanente du clergé local et la familiarité affectueuse qui régnait entre ce clergé et les paysans propriétaires de « masures ». Je viens de retrouver, non sans émotion, les mêmes traits dans les récits de plusieurs prêtres bavarois qui sont venus visiter, à Paris, l'exposition de 1878.

3. Dans nos longs entretiens de Madrid et d'Aranjuez, M. de Rayneval m'initia à la connaissance des affaires politiques de notre temps, en me recommandant l'indulgence pour la défaillance des hommes et la fermeté personnelle de croyance et de conduite en ce qui touche les principes éternels. Il conti-

vices de notre constitution sociale, il me signalait les éléments de supériorité que nous abandonnions au profit de nos rivaux. Il insistait particulièrement sur les maux que déchaîneraient prochainement sur notre race les lois hostiles à l'autorité paternelle[1]; et il résumait chaque leçon en m'adjurant de me dévouer à cette partie de la réforme. Je n'oubliai jamais ces paroles prophétiques. Toutefois, depuis qu'elles ont été justifiées par des désastres inouïs, je constate avec mortification que l'effet en fut d'abord atténué par les impressions puisées journellement par moi auprès des gouvernants sortis de la révolution de 1830. Le souvenir de cette défaillance devient

nuait, sous ce rapport, l'enseignement que m'avait donné mon précédent maître, M. Dan de La Vauterie. Dès 1803, attaché à la légation française de Saint-Pétersbourg, M. de Rayneval jugeait sainement la révolution française, et il se trouvait, sur ce point, en communauté d'idées avec Joseph de Maistre. (Voyez Albert Blanc, *Mélanges politiques de Joseph de Maistre*. Paris, 1858, p. 105.)

1. En ce qui touche le régime des successions, M. le comte de Rayneval avait attiré mon attention sur deux traits de l'histoire contemporaine.

Bonaparte, premier consul, manifesta d'abord, en cette matière, des opinions contraires à celles des conseillers d'État qui furent chargés de rédiger le Code civil. Mais il adopta l'avis de ces conseillers, quand il eut bien compris que le partage forcé des héritages était un sûr moyen de détruire les traditions de la famille. Devenu empereur, il s'empressa d'organiser, à l'aide des majorats, le régime opposé, en faveur des familles qui donneraient des preuves de fidélité à son gouvernement. A cet égard, il exposa, dans les termes suivants, à son frère Joseph, le système de réorganisation sociale qu'il avait adopté : « Établissez le Code civil à Naples; tout ce qui ne vous sera pas attaché va se détruire en peu d'années, et ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil... Il consolide votre puissance, puisque, par lui, tout ce qui n'est pas fidéicommis tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un Code civil et m'a porté à l'établir. » (Lettre de Napoléon à Joseph, du 5 juin 1806. — *Mémoires et Correspondance politique et littéraire du roi Joseph,* t. II, p. 275. Paris, 1853.)

Le second trait que me raconta M. de Rayneval se rapporte au congrès de Vienne (1814-1815). Les diplomates anglais, Wellington et Castlereagh, n'ayant pu obtenir qu'on reculât, à leur gré, les frontières françaises du XVIII[e] siècle, s'en consolèrent en disant : « Après tout, les Français sont suffisamment affaiblis par eur régime de succession. »

plus vif à mesure que s'accumulent les maux prédits, il y a quarante-cinq années, par l'un des meilleurs Français que j'aie connus. Cependant mon regret n'est point complètement stérile : il grandit ma patience devant les concitoyens inattentifs ou récalcitrants que je ne puis persuader. Il m'excite à chercher incessamment des termes nouveaux pour démontrer, en présence de l'inattention publique, ce qui est devenu pour moi la vérité. Il accroît la reconnaissance que je dois à la mémoire de mon dernier maître.

Des traits excellents pouvaient encore être observés, à cette époque, dans la constitution sociale des provinces centrales et méridionales de l'Espagne que je visitai spécialement dans le voyage de 1833. Cependant ces provinces n'étaient pas exemptes de mal : les idées de 1789 y avaient pénétré avec les assemblées politiques de 1812 et de 1820. La désunion se montrait dans les villes; et j'en avais même observé des traces jusque dans les bourgs où sont généralement groupées les populations rurales. M. de Rayneval m'avait assuré qu'il en était tout autrement en Biscaye et en Catalogne, où j'avais peu séjourné. En conséquence je revins, en 1834, visiter ces deux provinces. J'y trouvai intacts les sept éléments de la constitution essentielle. Comme dans la plaine saxonne, les quatre forces morales y avaient conservé leur influence. Les trois forces matérielles tenaient unies, dans les campagnes, les nobles, les paysans et les bordiers. Cette union avait même un caractère particulier d'excellence qu'elle n'a pas au même degré dans la plaine saxonne (III, IV, 17) : elle y était fortifiée par cette familiarité affectueuse qui règne entre toutes les classes de la race espagnole (IV, V, 19). L'observation de ces précieux exemples de paix sociale et de stabilité marcha de front avec l'étude du groupe

métallurgique de Sommorostro, en Biscaye. Elle commença à me familiariser avec des vérités qui ont acquis depuis lors pour moi tous les caractères de l'évidence.

La mission de 1835 fut employée à résoudre la question de douane relative à une difficulté qui s'était élevée, sur la frontière comprise entre la Sambre et la Moselle, parmi les propriétaires d'usines à fer (au bois) de la France et de la Belgique. Les Belges se plaignaient avec raison : le prix de leurs fontes était avili par les droits exagérés qui en empêchaient la vente en France, tandis que le prix des bois employés à la fabrication de ces fontes était surhaussé par les achats que les Français faisaient en toute liberté sur le territoire de la Belgique. Le roi Léopold avait résumé le vœu de ses sujets dans une lettre adressée au roi son beau-père : il lui proposait d'établir un juste équilibre dans les droits imposés ou, encore mieux, dans les libertés accordées aux deux commerces des fontes et des bois. Le roi Louis-Philippe s'occupa personnellement de cette réclamation. Il voulut me donner lui-même ses instructions, lorsque j'eus été désigné par le ministre, sur la proposition du directeur général, pour faire un rapport sur la question. Sa Majesté me recommanda de mettre les faits en telle évidence que la solution légitime ne pût être rejetée par le parlement, où les intérêts des propriétaires forestiers de la France étaient alors représentés avec exagération. Mon rapport, fruit d'un long voyage en Belgique, présenta les éléments de la solution et donna satisfaction à tous les intéressés [1].

Quant aux vérités sociales recueillies, selon le plan adopté, en même temps que les éléments spéciaux à ma

1. Ceux qui voudront faire une étude rétrospective sur les forges belges en truoveront une statistique complète (avec cartes à l'appui) annexée au rapport présenté, en 1835, au ministre.

mission d'ingénieur, elles furent pour moi d'un grand prix. A cette époque, les bourgeoisies belges n'avaient pas complètement oublié les anciennes garanties de sécurité fondées avant la renaissance par leurs corporations municipales (V, III, 17). Dans les petites villes du Luxembourg et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, elles s'efforçaient encore de prévenir les agglomérations imprudentes de population. Les propriétaires des maisons et des terrains contigus se concertaient dans ce but. Ils procuraient du travail aux nécessiteux de leur ville; mais ils s'interdisaient les locations et les constructions qui auraient eu pour résultat de faire affluer du dehors de nouveaux indigents. Je trouvai des sujets précieux d'enseignement dans la pratique de ces bourgeois. Je profitai surtout des critiques que leur inspiraient les tendances à l'agglomération manifestées déjà par leurs concitoyens des houillères de Mons, de Charleroi et de Liège. Je fus très redevable à M. d'Omalius d'Halloy et surtout à M. Cauchy, ingénieur en chef des mines à Namur, qui m'aidèrent à observer ces nuances délicates. Je garde également un souvenir reconnaissant des rapports que j'eus à cette époque avec M. Lesoinne, négociant à Liège, et avec M. Amand, maître de forges à Bouvigne.

La solution facile apportée, par la mission de 1835, à une question qui était agitée sans résultat depuis longtemps, fit quelque impression sur les gouvernants près desquels j'étais placé. On comprit que, pour certaines affaires contentieuses d'administration publique, des rapports écrits, faits sur des « dossiers » et se succédant d'année en année, n'avaient pas l'efficacité d'un rapport unique complété par la parole d'un homme qui venait de passer six mois au milieu des intéressés. Le directeur général des douanes, M. Gréterin, homme bienveillant

pour la jeunesse, témoigna son admiration pour les documents annexés à mon rapport. Il prévoyait les embarras que devait donner à son administration le développement, trop inégal, que prenaient alors, sur les deux côtés de la Manche, les nouvelles usines à fer alimentées par le combustible minéral. Sur sa demande, le ministre me chargea d'entreprendre, en 1836, touchant les forges à la houille de l'Angleterre, une étude analogue à celle que je venais d'accomplir pour les forges au bois de la Belgique. Ce voyage me fournit beaucoup de résultats relatifs aux trois royaumes; il manifesta en moi les aptitudes nécessaires au cours de métallurgie que je professai, de 1840 à 1855, à l'école des mines de Paris[1]; et il m'initia, plus encore que les précédents, à la science sociale.

L'étude de la plaine saxonne, faite en 1829, complétée en 1834 par celle du pays basque, avait été fécondée par les tristes réflexions que m'avaient suggérées pendant l'année 1835 les sages de la Belgique. J'avais vu l'instabilité et la discorde se développer, chez cet excellent peuple, presque autant que chez les Français. J'étais préparé, sans

1. Ce voyage augmenta beaucoup mon admiration pour la science métallurgique. Il m'affermit dans le dessein de consacrer à cette science ma vie entière, sans diminuer l'ardeur que j'apportais accessoirement à mes études de science sociale. C'est dans les usines à cuivre du Pays de Galles que je découvris une vérité qui relève singulièrement l'importance philosophique de la métallurgie et qui me fut confirmée plus tard par la lecture du *Regnum subterraneum* de l'illustre Suédois Swedenborg (VI, 1). Cette découverte jeta dans mon esprit une grande lumière sur la science des sociétés. Elle me permit de donner, quelques années plus tard, dans un nouveau voyage, un avis utile à une réunion de propriétaires et de savants qui se proposaient de fonder dans le Cornwall une école des mines, sur le plan de l'école des mines de Paris. Je démontrai qu'en ce qui touche la métallurgie, il serait plus utile d'aider les fondeurs anglais par un simple laboratoire de chimie, que de prétendre les former, de toutes pièces, dans une école spéciale. Je reproduisis plus tard cette démonstration dans l'ouvrage ayant pour titre : *Description des procédés métallurgiques suivis, dans le Pays de Galles, pour la fabrication du cuivre,* 1 vol. in-8°. Paris, 1848; et *Annales des mines* (1848).

que j'eusse encore conscience de ce résultat, à « voir l'évidence » qui m'avait été cachée jusqu'alors par les préjugés et les erreurs de mon pays. Un supplément de lumière parvint à mon esprit dès que j'eus débarqué sur le sol anglais. J'éprouvai un étonnement subit, puis une émotion profonde en voyant que les familles, avec lesquelles je contractai tout d'abord des rapports intimes, prenaient pour guides, dans leurs actions les plus usuelles, le respect de Dieu et l'obéissance au Décalogue. Pendant le premier mois du voyage, je vécus dans l'intimité d'une riche et nombreuse famille de Londres, chez laquelle je fus admis sur la garantie de moralité donnée à mon sujet par une haute « référence ». Dans de longs entretiens avec cette famille, je compris que l'obéissance à la loi divine avait pour bases, non seulement l'aspiration à une meilleure vie, mais encore la conviction que le bien-être des individus, la conservation des races et la prospérité des nations reposent sur la pratique ponctuelle du Décalogue et des vieilles coutumes qui en dérivent[1]. Mes hôtes étaient attachés au culte anglican; mais, dans la suite de mon voyage, je retrouvai les mêmes croyances inspi-

1. Ce retour aux impressions de mon premier voyage en Angleterre reporte ma pensée sur trois incidents qui contribuèrent beaucoup à me donner une juste idée de la supériorité des mœurs anglaises. Mes hôtes de Londres s'abstenaient le dimanche de toutes les distractions considérées en France comme innocentes. Ils n'avaient jamais assisté à une représentation théâtrale, même pour entendre une pièce de Shakespeare, qui était, avec Pope et Swift, un de leurs auteurs favoris. Ils montraient une entière confiance dans la loyauté d'un homme qui leur avait été présenté comme *gentleman*. J'avais une liberté complète dans mes entretiens avec les trois jeunes filles de la maison; et l'une d'elles, mandée à Édimbourg par un parent dont elle était l'héritière, fut confiée à mes soins, au moment où je partais en *stage-coach* pour cette ville. Une autre circonstance fut pour moi un sujet d'étonnement : assistant à plusieurs conférences faites par les professeurs Conybeare et Buckland sur la formation de la terre, je remarquai que ces deux savants géologues saisissaient toujours l'occasion de rendre hommage à la puissance et à la bonté du Créateur.

rant quatre familles choisies à dessein dans quatre cultes différents, savoir : à Glascow, un presbytérien; à Sheffield, un quaker; à Manchester, un catholique; à Coed-Dhu (Pays de Galles), un unitarien. Pendant longtemps, je ne pus m'expliquer la cause de l'identité de ces sentiments au milieu de la diversité des cultes chrétiens. Le jour se fit enfin pour moi, en 1862, à Londres, dans un dîner auquel j'avais convié plusieurs catholiques anglais : l'un d'eux, avec l'approbation des autres, me fit remarquer que l'Ancien Testament était pour eux une lecture plus habituelle que pour leurs coreligionnaires de France. Je ne saurais trop recommander à mes concitoyens l'étude des coutumes domestiques que j'ai observées à ce sujet, soit en Angleterre, chez les catholiques et les protestants de toutes les communions, soit dans la plaine saxonne et les collines contiguës, chez les catholiques et les luthériens. Ces témoignages publics de respect ne s'adressaient pas seulement, dans les mœurs britanniques, à Dieu et à la loi; ils se manifestaient également à l'égard des trois autres forces morales : l'autorité paternelle, la religion et la souveraineté[1].

Les Anglais ont été moins conservateurs, en ce qui touche les trois forces matérielles. Dans la vie rurale, ils ont presque détruit la communauté et la petite propriété individuelle. Le patronage des grands propriétaires a été

1. A ce sujet, je cède au plaisir de rappeler une anecdote que nous citons souvent, mon ami Albert de Saint-Léger et moi, après un laps de quarante années. Voulant étudier à fond un procédé curieux de la métallurgie anglaise, ce qui n'est guère facile pour des étrangers, nous nous étions rendus à la fonderie de plomb d'Allendale (Northumberland), où ce procédé est en usage. Nous avions fait de grands efforts pour gagner la bienveillance d'un ouvrier renommé, devenu contremaître; et nous l'avions invité à partager, chaque jour, le meilleur dîner que pût fournir l'auberge du lieu. Remarquant que notre convive était devenu soucieux à la suite du premier repas, nous nous rappelâmes que nous n'avions pas bu à sa santé selon la coutume locale. Au second repas nous

souvent désorganisé, sur les riches domaines, par les baux à longs termes contractés avec des fermiers; il n'a guère été conservé, avec ses meilleurs caractères, que sous le régime des baux *at will* et des exploitations en régie. Dans la vie manufacturière et commerciale, ils abandonnent de plus en plus les vieilles coutumes de patronage, sous l'impulsion imprimée au travail par la vapeur, les engins mécaniques et l'accumulation des capitaux. Les populations soumises à ce régime perdent la paix et la stabilité. Au contraire, ces bienfaits se conservent chez leurs ancêtres, les Frisons (III, v, 26) et les Saxons (III, iv, 17), avec la stérilité relative du sol et du climat, l'exiguïté des ressources, la frugalité forcée des habitudes (iv, 7) et la prédominance des petites industries domestiques. Toutefois, sous la haute influence des quatre forces morales, la constitution britannique était à peine ébranlée à l'époque où je parcourais le Royaume-Uni. La souffrance des classes ouvrières s'aggravait rapidement; mais les conséquences extrêmes du paupérisme étaient conjurées par l'organisation ferme de l'assistance publique. Les Anglais évitent d'ailleurs les dangers inhérents au principe de la taxe des pauvres, en persistant dans la sage pratique adoptée depuis l'origine de l'institution, en 1601 : ils confient, avec le contrôle du Parlement, l'administration de cette taxe aux propriétaires fonciers qui en font les frais. La

remplîmes cette formalité. Toutefois, notre homme resta impassible; et, nous regardant le verre à la main, il dit d'un ton solennel : *the queen*, ce qui signifiait « à la santé de la Reine ». Nous comprîmes enfin la pensée de notre maître fondeur : c'était à nous, étrangers, de faire honneur à la vieille Angleterre, en portant le toast à Sa Majesté; et, au troisième repas, nous fîmes notre devoir. A partir de ce moment, le brave homme s'abandonna sans réserve à une gaieté décente produite par les vins d'Espagne, et jusqu'à notre départ il eut pour nous un dévouement sans bornes. Ce modeste ouvrier se nommait Steel. J'en conserve le souvenir avec reconnaissance, parce qu'il m'a enseigné, mieux que les livres classiques, la quatrième force morale de la constitution anglaise.

souffrance matérielle a été, en outre, adoucie par les mesures sévères que le Parlement a prises pour conjurer les abus les plus criants qu'entraînait dans l'industrie manufacturière, lors de mon premier voyage, l'abandon des coutumes de patronage. Toutefois, pendant le long séjour que je fis en Angleterre en 1862, en qualité de commissaire général de la France à la seconde exposition de Londres, je constatai avec regret plusieurs symptômes d'ébranlement qui dataient de l'exposition précédente. Les mœurs publiques étaient altérées par des nouveautés malsaines importées du continent. Les idées contraires à la tradition et favorables à la nouveauté commençaient à se produire avec une liberté qui n'eût pas été tolérée par l'opinion en 1836. Depuis lors, la littérature de l'évolutionisme semble ramener l'Angleterre vers le scepticisme irréligieux, qu'elle importa en France au XVIIIe siècle. Puissent nos voisins s'arrêter dans cette voie, sans le concours de calamités nationales semblables à celles qui provoquèrent la réforme morale sous le règne de George III (III, Ép. 5).

Je n'ai guère à signaler pour l'Angleterre, comme j'ai dû le faire pour le Continent, les enseignements spéciaux qui m'ont été donnés par des sages. L'école de la vérité sociale y est constituée plus qu'ailleurs par la nation entière. En conséquence, j'ai observé les exemples qui sont sous les yeux de tous, au lieu de rechercher les leçons de maîtres proprement dits. Cependant je crois juste de rendre hommage à la mémoire de deux amis éminents : à M. David Urquhart, qui, depuis 1838, m'a fourni de précieux aperçus au sujet de l'ancienne constitution britannique; à lord Ashburton, qui n'a pas cessé, depuis 1851 jusqu'à sa mort, de prendre intérêt à mes travaux. J'ai enfin le devoir d'exprimer ma gratitude à lord Granville,

qui, par sa bienveillance soutenue, m'a procuré d'utiles informations auprès des jurés et des exposants anglais en 1862 à Londres et en 1867 à Paris.

La mission de 1837 fut autorisée par le ministre du commerce, sur la demande du gouvernement russe. Elle avait pour objet l'exploration des terrains carbonifères du Donetz, compris sur la rive droite du Don, entre la Caspienne et la mer d'Azoff. Cette entreprise donna la solution des questions qui m'avaient été posées; et ces résultats spéciaux furent consignés dans un ouvrage accompagné de cartes et de plans[1]. En dehors de cette spécialité, le voyage dans la Russie méridionale me révéla, plus encore que les précédents, les éléments de la science sociale. Il me transporta rapidement au milieu de territoires et de productions spontanées dont je ne soupçonnais pas l'importance. Il me mit en rapports continus avec des populations ouvrières dont la condition était présentée sous un faux jour par les littératures de l'Occident. Il me fournit l'occasion de me lier, par l'exercice même de mes travaux journaliers, avec les maîtres ou les gouvernants, et de voir ainsi se traduire en actions les idées et les sentiments qui régnaient parmi les diverses classes de la société russe. Mes premières impressions sur la question du servage contredirent complètement mes idées préconçues; et, par cela même, je restai longtemps en méfiance de moi-même. Je cherchai la réfutation de mes impressions nouvelles dans l'observation des faits; mais je n'y trouvai que des confirmations.

La vérité, qui se révélait ainsi à la première vue des hommes, reçut dans mon esprit un haut degré d'évidence. Elle me fut démontrée surtout par deux séries

1. *Exploration des terrains carbonifères du Donetz;* 1 vol. in-8°. Paris, 1842; E. Bourdin et C[ie], éditeurs.

d'informations : par les récits des savants de notre école des chartes, qui m'enseignèrent comment l'émancipation des classes rurales se produisit en France spontanément dès le XII[e] siècle; par les observations personnelles que je pus faire pendant dix-huit années sur les populations russes dont je dirigeais les travaux et sur des serviteurs attachés à ma personne. La méthode d'observation, appliquée constamment à l'étude des familles, m'offrit également, dans le centre et le nord de l'empire, les faits qui, dans le midi, avaient été pour moi une démonstration irrécusable. Les populations se montraient contentes de leur sort. Elles étaient soumises à la loi morale, comme au souverain et aux seigneurs, par un enseignement religieux qui perpétuait des croyances énergiques. Grâce à l'abondance des productions spontanées, elles avaient d'amples moyens de subsistance. Comme en Espagne, une familiarité respectueuse chez l'ouvrier, bienveillante chez le maître, unissait les deux classes. La vue des églises fut pour moi la meilleure démonstration de l'esprit d'égalité qui régnait dans la constitution sociale de la Russie : même dans les églises bâties par un seigneur, celui-ci se tenait debout avec sa famille, mêlé aux familles des paysans, et il restait près de la porte quand il arrivait le dernier[1]. Les quatre forces morales (v, 2) apparaissaient visiblement dans la constitution russe; mais, comme l'expérience le prouve aujourd'hui (II, Ép. 4), elles avaient des bases moins solides que celles de l'Angleterre. Elles dérivaient d'une foi naïve; et la pratique en était assurée par l'aspiration à la vie éternelle

1. L'année précédente, j'avais observé le régime opposé dans beaucoup d'églises du Royaume-Uni. Parfois même, des services spéciaux étaient organisés à des heures différentes pour les deux classes de la population anglaise (III, VI, 3 et 20).

plutôt que par la certitude des avantages qu'elles procurent aux croyants dans la présente vie. L'édifice moral semble chanceler, au contraire, chez les populations émancipées par l'ukase de 1861, depuis qu'elles sont exposées par les chemins de fer aux envahissements du scepticisme irréligieux et des innovations matérielles de l'Occident.

Les grands propriétaires fonciers offraient plus de garanties contre les inconvénients matériels et moraux que l'émancipation pouvait entraîner pour la constitution sociale de la Russie. Dans leurs fréquents voyages, ils avaient acquis la connaissance du mal; ils avaient l'expérience nécessaire pour en préserver leurs familles; et, comme les classes dirigeantes de l'Angleterre, ils étaient préparés à chercher dans la religion les préservatifs nécessaires. Les familles vraiment nobles connaissaient les droits et la puissance de l'autorité paternelle : ils en remplissaient les obligations en procurant la paix et l'aisance à leurs paysans, en développant parmi eux le respect de la religion et de la souveraineté. L'exercice de ces devoirs avait les mêmes résultats qu'en Angleterre : ils unissaient toutes les classes dans un sentiment commun de dévouement à la patrie. Un long contact avec ces familles m'a enseigné comment naît le patriotisme chez les races préservées des révolutions. Pendant toute la durée de l'exploration du Donetz, j'admirai ce dévouement chez M. Anatole Demidoff, qui faisait les frais de cette entreprise désirée par le gouvernement russe; et, pendant de longues années, j'en retrouvai souvent la manifestation chez les autres membres de sa famille. J'ai rencontré les mêmes sentiments et les mêmes exemples, toujours relevés par une hospitalité bienveillante, chez beaucoup de propriétaires ruraux et forestiers, notamment chez les excellentes familles Timacheff, Serge Strogonoff et Lazareff. Dès mon

premier voyage, j'aperçus clairement que la dépendance réciproque des propriétaires fonciers et des paysans était la force de la Russie. L'esprit de patronage était, au fond, le principe de la constitution sociale : il était souvent entravé par les exagérations bureaucratiques de l'administration publique; mais ce mal avait pour compensation les préoccupations paternelles qui, sous un tel régime, émanent de la souveraineté. Ces sentiments m'apparurent dans deux longs entretiens que S. M. l'empereur Nicolas daigna m'accorder, en Crimée, pendant l'automne de 1837, pour connaître les résultats que pourait donner un jour l'exploitation des richesses minérales du Donetz.

Le voyage de 1837 me familiarisa avec la vie des steppes. Il m'initia aux idées des pasteurs qui ont laissé une trace profonde dans le passé de l'Europe et de l'Asie. Ma pensée s'ouvrit tout à coup à l'intelligence de l'histoire et des faits contemporains. Enfin, quand elle eut été fortifiée par de nouveaux voyages en Angleterre, dans la plaine saxonne et dans les états scandinaves, la méthode des monographies m'apparut avec toute sa fécondité. Chaque observation nouvelle me fournissait promptement des conclusions qui étaient toujours justifiées par l'opinion des sages de la localité.

Vers 1843, je compris, à divers symptômes, qu'en matière de science sociale mon apprentissage était déjà fort avancé. Les principes de la constitution essentielle avaient été tous tirés par induction des faits observés. Je ne pouvais pas encore les formuler avec la netteté que je suis maintenant en mesure de leur donner; mais je n'avais plus l'occasion d'y rien ajouter en observant de nouveaux faits. Les monographies de familles continuaient à me fournir de précieux détails sur les lieux parcourus, tandis que les Autorités sociales de ces mêmes lieux ne m'appre-

naient plus rien en ce qui touche les généralités de la doctrine. Les mêmes faits se reproduisirent dans dix entreprises nouvelles que je poursuivis en France et à l'étranger, notamment pendant trois longs séjours en Angleterre et deux nouveaux voyages en Russie, en Sibérie et dans les steppes asiatiques.

D'un autre côté, je constatai que, si je ne pouvais plus guère apprendre, je devenais capable d'enseigner. A cette époque intermédiaire de mes travaux, je ne cédai pas, plus que dans la première, à une idée préconçue : la métallurgie était encore l'unique but de ma carrière scientifique, pendant que la science sociale restait pour moi une agréable diversion, encouragée de plus en plus par le sentiment patriotique. Chaque hiver, sous cette inspiration, le dernier voyage accompli et le premier voyage projeté devenaient, sans aucune préméditation, le principal sujet de mes entretiens avec les amis qui m'étaient particulièrement attachés. En 1844, au moment où je préparais mon deuxième voyage en Russie, où l'horizon politique commençait à se rembrunir, ils me pressèrent de questions au sujet des faits que j'avais recueillis depuis quinze ans. Ils comprirent la nécessité d'une réforme morale, préparée elle-même par un travail législatif qui aurait pour but de neutraliser l'effet des institutions antisociales de la Terreur. L'élaboration de ce projet se poursuivit pendant les quatre hivers suivants dans trois réunions presque hebdomadaires, qui avaient lieu chez moi, chez Jean Reynaud et chez Victor Lanjuinais. Bien que l'exécution nous parut encore éloignée, les habitués de ces réunions commencèrent à se partager les rôles : des hommes appartenant aux trois partis monarchiques et au régime de la souveraineté élective s'étaient chargés d'amener leurs amis sur le terrain commun de la réforme

sociale. Cette œuvre d'union était même assez souvent tentée par eux, dans des entretiens privés avec leurs amis du Parlement : avec des pairs, par Montalembert; avec des députés, par Victor Lanjuinais et Tocqueville. Quant à moi, je m'étais engagé à me tenir à la disposition du comité de réforme, dès que les quatre partis y seraient représentés en nombre suffisant, et je devais fournir à mes amis, sous la forme qui me serait demandée, les matériaux que j'aurais alors réunis. Il était bien entendu que je resterais étranger à toute action politique. Mes amis admettaient même que je reprendrais ma liberté, dès que mon service social aurait pris fin. J'aurais pu dès lors consacrer toutes mes facultés à mon œuvre spéciale. J'en avais déjà définitivement arrêté le plan, et je lui avais donné pour titre : *L'Art métallique au* XIX*e* *siècle*. Enfin nous étions tous d'accord sur un point essentiel : l'exécution de la réforme sociale était, par excellence, l'œuvre de la paix; et elle excluait formellement tout recours à la violence[1].

Nous suivions cette voie, mes amis et moi, lorsque, tout à coup, la révolution de février 1848 vint changer la direction de nos travaux et jeter de nouveau le trouble dans les esprits. Les dangers que j'avais sans cesse signalés, dans les entretiens de nos cinq derniers hivers, éclataient avec des caractères redoutables. L'ébranlement produit dans les ateliers parisiens, par la révolution de

1. Cette époque d'apaisement n'est point assez connue. Les hommes qui s'y complaisaient, il y a trente ans, ont été presque tous enlevés par la mort. Les survivants ont donc le devoir de la rappeler au souvenir des contemporains qui, conservant l'esprit de paix et d'union, ne désespèrent pas du salut de la patrie. Mon vieil ami Albert de Saint-Léger et moi nous rappelons souvent que, en janvier 1848, dans une des charmantes soirées du salon de Jean Reynaud, où s'agitait la question de la réforme, M. Louis Blanc disait : « Évi« tons les révolutions : l'expérience nous apprend qu'à leur suite le peuple « n'a jamais rien gagné; qu'au contraire, il s'est toujours trouvé moins heureux « et moins libre. »

1830, se renouvelait cette fois sur une plus grande étendue et offrait les symptômes de la désorganisation. Le travail était complètement interrompu; et les maîtres, rompant définitivement avec la tradition ancienne de la France, ne se croyaient plus tenus de conserver à leurs ouvriers des moyens de subsistance. Pris au dépourvu, en présence d'un peuple affamé, les nouveaux gouvernants appliquèrent la règle proclamée imprudemment au temps de la Terreur[1] : ils fournirent aux frais du trésor public des moyens de travail à ceux qui en manquaient. Il ne fut pas difficile de prévoir les conséquences que devait amener la création des « ateliers nationaux ». Des critiques ardentes furent adressées aux fondateurs; et, comme il arrive toujours en pareil cas, ceux-ci se trouvèrent conduits à ériger en principe le déplorable régime que, faute de mieux, ils avaient d'abord subi comme une impérieuse nécessité. Bientôt un conflit violent parut inévitable. Mes amis me pressèrent d'intervenir dans le débat qui passionnait tous les esprits. A cette occasion ils exercèrent sur moi une contrainte morale qui me fut d'abord très pénible, car je sentais qu'elle tendait inévitablement à m'éloigner, tôt ou tard, de la carrière que je suivais depuis 1840, date de ma nomination à la chaire de métallurgie à l'école des mines de Paris.

L'idée qui présidait à mon enseignement et aux perfectionnements que j'y apportais chaque année était celle que j'avais vue en pratique, dès 1829, au Hartz et dans la plaine saxonne (III, III, 13, 19 et 21). Dès le début de mon cours, je démontrai que l'art métallique est subordonné à la nécessité d'enseigner la loi morale et d'assurer le pain

1. « Il ne doit pas être permis aux citoyens de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs. C'est à la nation, c'est aux officiers publics, en son nom, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin et des secours aux infirmes. » (Discours de M. Le Chapelier, membre de l'Assemblée constituante.)

quotidien aux ouvriers qui en dépendent. Chaque année, je m'affermissais dans cette conviction, pendant le voyage d'été, qui m'initiait à la connaissance des faits sociaux, puis pendant l'hiver par le travail d'induction qui me faisait remonter peu à peu de ces faits aux principes. Dans le choix des localités parcourues, j'étais guidé par le désir d'étudier les meilleurs modèles et par le vœu des exploitants qui me confiaient le soin de perfectionner les méthodes de travail employées dans leurs mines et leurs fonderies. Les voyages les plus fructueux étaient ceux où je pouvais, en outre, observer le règne de la paix entre les maîtres et les ouvriers; et je n'ai jamais hésité à entreprendre une excursion de mille kilomètres pour me mettre à l'école d'une Autorité sociale (III,1,13).

J'opposai, en mai 1848, ce tableau de ma vie aux instances de mes amis. Ils insistaient surtout sur deux faits : sur le danger dont l'imminence ne fut que trop démontrée le mois suivant; sur l'impuissance où ils étaient, malgré leur habitude des débats publics, d'agir sur l'opinion des égarés, qui composaient, à vrai dire, la nation entière. Ils disposaient amplement des vérités que je leur fournissais sans épargner ma peine, mais ils n'avaient pas l'autorité que me donnerait l'observation personnelle des faits. Je leur opposai en vain mes raisons : la voie nouvelle où l'on m'engageait m'éloignerait tôt ou tard du service qui était pour moi un devoir public; l'ouvrage[1] attendu par les auto-

1. *L'Art métallique au* XIXe *siècle* était alors fort avancé. La méthode chimique de l'œuvre avait été fixée par un travail de six années. Les matériaux sur lesquels cette méthode devait être appliquée avaient été réunis, au prix de grandes dépenses personnelles, à l'école des mines de Paris, où ils existent encore, annotés de ma main. Beaucoup de dessins relatifs au matériel des fonderies étaient déjà exécutés à mes frais. Un volume entier, consacré à la métallurgie du cuivre dans le pays de Galles, avait donné un spécimen complet de la méthode qui devait être appliquée à tous les ateliers métallurgiques destinés,

rités qui m'avaient confié la chaire de métallurgie exigeait l'emploi de tout mon temps; un changement de vie aussi complet m'imposerait de grands sacrifices comme père de famille; aucun argument ne put prévaloir contre l'opinion de mes amis. Ils persistèrent à déclarer que j'étais tenu de me vouer à ce qui, dans leur conviction unanime[1], était « l'œuvre du salut public ». Pendant ces débats, le danger augmentait : je me soumis enfin à ce verdict; et, dès le lendemain, commença la troisième époque de ma vie.

§ 4.

TROISIÈME ÉPOQUE (1848-1879) : LA PROPAGATION DE LA MÉTHODE.

La dernière époque de mes travaux se subdivise en trois parties très distinctes. De 1848 à 1855, j'ai été contraint, sous la pression des événements, d'abandonner peu à peu la science métallurgique, que j'avais cultivée jusque-là avec passion, et que je n'aurais quittée à aucun prix dans un temps de paix et de stabilité. De 1855 à 1870, j'ai

dans ma pensée, à devenir classiques pour chaque métal. Des savants anglais avaient cité ce volume comme un modèle, et ils exprimaient alors le regret qu'il n'existât pas en Angleterre une organisation scientifique apte à produire de pareils résultats.

1. Les amis qui m'imposèrent ce dur sacrifice donnèrent alors une preuve aussi grande de dévouement à la patrie, en abjurant les répugnances inspirées par l'esprit de parti, et en se concertant journellement dans une commune pensée de réforme. Montalembert, Victor Lanjuinais, Tocqueville, François Arago et Jean Reynaud influèrent particulièrement sur ma résolution, en me prouvant la confiance que leur inspiraient mes travaux. Ils déterminèrent mes anciens chefs, alors tombés du pouvoir, à me délier moralement de l'engagement que j'avais contracté en occupant ma chaire. M. Thiers insista plus que tous les autres, en me déclarant que, dans des circonstances aussi difficiles, le premier devoir d'un Français était, comme il devait le déclarer lui-même (I, 4), de « raffermir les convictions ébranlées ».

dû consacrer tout mon temps à la science sociale, qui jusqu'en 1848 avait été pour moi seulement un travail accessoire, inspiré à la fois par l'intérêt même du sujet et par le patriotisme. Ayant refusé en 1855, comme je l'avais déjà fait en 1838 et en 1848, une candidature à la Chambre élective, je fis ce qui dépendait de moi pour propager l'emploi de la méthode au Conseil d'État, puis au Sénat, répondant en cela au désir ardent du souverain. Enfin, de septembre 1870 jusqu'au moment où j'écris ces lignes, j'ai trouvé la récompense d'un demi-siècle de travaux assidus. J'ai été débarrassé du sentiment pénible que m'imposait depuis quinze ans la situation difficile faite à mes collègues du Conseil d'État et du Sénat. Ces deux grands corps représentaient au plus haut degré les supériorités intellectuelles et morales du pays. Ils étaient inspirés par le dévouement à la patrie et l'amour du souverain. Malheureusement l'opinion publique, imbue des trois faux dogmes, ne leur permettait pas de pourvoir aux « besoins essentiels » du peuple en restaurant la « constitution essentielle ». Ne pouvant m'associer aux agitations actuelles de la vie publique, exempt de toute préoccupation imposée par les intérêts matériels de la vie privée, je jouis des satisfactions que donne la conquête journalière d'amis dévoués au culte de la vérité et à la guérison des souffrances nationales. Je ne m'exagère pas l'importance qui peut être attribuée à l'adhésion de quatre milliers de personnes groupées autour de notre Bibliothèque sociale. Toutefois notre œuvre, malgré ses résultats modestes, n'a été inutile, ni aux intérêts publics, ni au progrès de notre confiance en l'avenir. Depuis février 1871, je puis citer cette œuvre comme excuse aux amis qui, à diverses reprises, sont venus me sommer d'accepter des candidatures aux nouvelles assemblées législatives, et d'y

reprendre le labeur qui serait, aujourd'hui encore, aussi stérile qu'il l'a été dans le passé.

J'ai cru faire un meilleur emploi de mon temps en publiant cette seconde édition des *Ouvriers européens*, réclamée depuis vingt-trois ans par le public. En effet, c'est dans ce livre que j'expose les principes de la réforme contemporaine. C'est, en particulier, dans les chapitres XVI et XVII du présent volume que je résume la partie essentielle de cette réforme : celle qui commence à « incarner » le sentiment de la vérité éternelle dans les fondateurs des Unions de la paix sociale; celle qui, grâce à Dieu, se poursuit maintenant plus que jamais.

Je ne me dissimule pas que les résultats obtenus ne sont guère en rapport avec les travaux accomplis depuis un demi-siècle. Cependant je ne me suis jamais découragé en constatant la médiocrité du succès. Heureusement, j'ai toujours senti ma faiblesse devant la grandeur de la tâche. J'ai compris de bonne heure que le plus grand intérêt de mes concitoyens est d'échapper à l'erreur qui les pousse à la ruine; et j'ai même vu clairement que, pour certains hommes placés dans une situation favorable et pourvus d'une qualité nécessaire à notre temps, il eût été facile de ramener notre race dans les voies du salut. Je n'ai pas cessé de chercher notre sauveur. J'en ai rencontré quatre de 1848 à 1867, et j'ai même été lié à deux d'entre eux par une longue communauté de travaux ; mais quatre fois je me suis heurté contre le même écueil. L'un de ces hommes éminents connaissait la condition préalable de la réforme; je crois avoir réussi à en démontrer l'évidence aux trois autres; mais je n'ai pu persuader à aucun d'eux qu'il trouverait la gloire et le profit, non en flattant l'erreur fondamentale des Français, mais en réagissant contre cette erreur pour restaurer la vérité éternelle. Je continue

à chercher le régénérateur de mon pays. En attendant qu'il se présente, je supplée de mon mieux à mon insuffisance, en me dévouant tout entier à l'œuvre qu'il doit accomplir. Je m'adresse journellement aux pères de famille, aux dernières autorités qui surnagent çà et là, au milieu de nos éternelles révoltes. Je résume ainsi mon enseignement en propageant la méthode : chacun de nous est moralement obligé envers ses enfants, qui ont devant eux l'abîme, et envers l'Occident, que nos erreurs égarent, de réparer le mal commis par nos pères depuis 1762 et surtout depuis 1789. A l'appui de cet enseignement, je signale les catastrophes qui se multiplient et s'aggravent. Je démontre que nos souffrances ont pour origine les vices de l'ancien régime, l'erreur des lettrés qui ont prétendu le réformer, enfin et surtout les crimes des réformistes-novateurs qui en ont fait l'application au temps de la Terreur (VI, 5).

J'ai fait accepter cet enseignement aux quatre mille personnes groupées maintenant autour de la Bibliothèque sociale. Je n'ose espérer que j'aie également réussi dans les efforts qui avaient pour but de leur démontrer à tous une vérité encore plus importante, savoir : que la décadence actuelle de la France résulte moins de nos vices et de nos erreurs que des haines qui nous divisent et des passions qui nous excitent à choisir la violence pour moyen de réforme. En méditant sur le résultat définitif des révolutions qui se succèdent depuis le 14 juillet 1789, je vois de plus en plus, malgré les jugements portés par leurs apologistes, que chaque régime institué par la force a été plus funeste à la France que le régime ainsi renversé. J'ai d'ailleurs observé personnellement les maux que déchaînent les entreprises révolutionnaires : c'est la découverte la plus utile qu'il m'ait été donné de faire dans l'époque

de ma vie où je fus mêlé, malgré moi, aux hommes qui dirigeaient la politique de mon pays. Comme je l'ai souvent indiqué dans ce volume, les réformistes-traditionnels qui aspirent à l'honneur de sauver la patrie menacée doivent puiser le mobile de leurs actions dans les deux groupes de faits fondamentaux, propres à l'humanité : les besoins essentiels de l'homme; les éléments de la constitution que l'on doit également nommer « essentielle », parce que seule elle donne satisfaction à ces besoins. Cependant, après avoir acquis, à ce sujet, les convictions énergiques que la méthode seule peut donner à notre époque de trouble et d'erreur, il faut, dans l'application, se rappeler la vérité indiquée ci-dessus et celle qui est signalée dès le premier paragraphe de ce volume. La réforme indispensable à notre temps ne sera accomplie que par les hommes ayant assez d'empire sur eux-mêmes pour se conformer à deux règles : résister à la tentation d'imposer par la force le retour au bien; quand la violence inspirée par l'esprit du mal a déchaîné la discorde, résister aux sentiments de haine, et, quand les catastrophes surviennent, profiter de l'état de souffrance pour ramener à l'union les esprits et les cœurs.

Dès mon début dans la carrière nouvelle où je fus poussé en mai 1848, j'entrevis la nécessité de ces deux règles. Elles étaient en germe dans les faits qui, en se répétant, produisirent peu à peu, pour moi, une évidence irrésistible. Comme je l'ai indiqué (III, III, 21), j'entrai dans la vie publique, en prenant part aux conférences du Luxembourg, où avaient été réunies, avec une impartialité réelle et un vrai sentiment de patriotisme, toutes les écoles économiques et sociales qui s'étaient manifestées au milieu du désarroi produit par la catastrophe de février. J'y fis quelque bien, en opposant les faits aux idées préconçues

sur lesquelles s'appuyaient la plupart des propositions de réforme. Par un singulier concours de circonstances, je tirai mes principaux arguments des corporations de mines du Hartz et de la Hongrie, que Montesquieu, un siècle auparavant, avait citées comme des modèles dans un des rares passages où il fait allusion à l'organisation du travail (VII, 4). Je réfutai notamment les exagérations de ceux qui signalaient comme remèdes aux maux du moment, soit la doctrine du « laisser faire », soit l'intervention dominante de l'État. La conciliation des idées commença à se produire sur ce terrain des faits, car de cette époque date la communauté de travaux qui persista jusqu'à la mort du savant économiste que j'eus surtout à combattre. Ce travail pacifique, provoqué par les violences de février, conduisait à une entente; malheureusement, il fut interrompu par les violences de juin, qui firent couler à flots le sang dans les rues de Paris.

J'aperçus alors pour la première fois les compensations attachées aux maux qui suivent les grandes catastrophes nationales. Le mouvement d'union le plus admirable que j'aie observé dans mon pays se produisit spontanément à ce terrible spectacle. Il fut surtout marqué dans le petit groupe réformiste que nous avions formé (3). Il entraîna, tout d'abord, la conséquence que j'avais entrevue le mois précédent. Profondément unis désormais, informés par François Arago et Jean Reynaud du bien que j'avais pu faire au Luxembourg, les quatre partis s'accordèrent à entreprendre de concert la réforme sociale; mais ils exigèrent, comme je l'ai dit, que je m'y dévouasse moi-même tout entier. Il ne s'agissait plus pour moi de leur fournir des matériaux qu'ils produiraient, en leur propre nom, aux pouvoirs législatifs : j'avais l'obligation de présenter les conditions de la réforme dans un ouvrage qui

serait signé de mon nom et qui deviendrait le point d'appui de leurs arguments. Pour remplir ce programme, il fallait combler par de nouvelles observations les moindres lacunes qui pouvaient subsister dans les monographies d'ouvriers dont les éléments avaient été réunis. A cet effet, il fallait faire une revision dans toute l'Europe. Comme d'ailleurs cette besogne était urgente, je devais renoncer à la mener de front avec les études métallurgiques. En d'autres termes, on m'imposait le changement de ma vie intellectuelle. Après un dernier entretien qui fut en quelque sorte un pacte de dévouement mutuel à la patrie, je n'hésitai plus à remplir le devoir que m'assignaient mes amis.

Les six années suivantes furent consacrées à l'accomplissement des obligations que j'avais contractées. Pendant l'été, je complétais, à la vue des localités et des familles précédemment visitées, l'étude des populations européennes. Pendant l'hiver, je coordonnais tous les matériaux de ma dernière récolte, et je consacrais à la rédaction de l'ouvrage attendu tout le temps que me laissait mon enseignement de l'école des mines. Le manuscrit des *Ouvriers européens* fut terminé en octobre 1854. J'y avais adopté, pour la première édition, le plan auquel je suis revenu dans celle-ci. A l'aide des matériaux relatifs aux trois cents familles observées depuis un quart de siècle, j'avais rédigé, sous la forme méthodique exigée par l'impression, trente-six monographies qui suffisaient, à la rigueur, pour établir les principes de la réforme sociale de notre pays. Chaque monographie était accompagnée des inductions suggérées par la nature des hommes et des choses de la localité. L'œuvre entière avait pour conclusion l'exposé des mœurs et des institutions qui, selon les indications de l'expérience et l'opinion unanime des Autorités

sociales de l'Europe, se présentaient comme indispensables à l'existence de toute société prospère. Pendant les six hivers précédents, mes amis avaient suivi et discuté, contradictoirement avec moi, les travaux d'induction auxquels je me livrais sans relâche. Ils furent donc unanimes dans l'approbation qu'ils donnèrent au résultat définitif. Touchés de mes efforts, reconnaissant que j'avais accompli la tâche que m'imposait notre programme de juillet 1848, ils se préparèrent aussitôt à s'acquitter de celle que ce programme leur assignait. Ce fut alors que surgirent de toutes parts des difficultés inextricables.

Ces difficultés s'étendirent beaucoup au delà de ce que j'avais prévu en adoptant ma carrière nouvelle; mais je ne me laissai pas aller au découragement. Je sentais que la méthode d'observation, appliquée dans le domaine de la science sociale, m'y avait fait retrouver le terrain solide que j'occupais précédemment dans le domaine de la métallurgie. Je ne songeai pas un instant à revenir en arrière. Je vis clairement que ma nouvelle besogne serait moins apte que l'ancienne à charmer mon esprit et à fonder l'avenir de mes descendants. Toutefois je compris en même temps qu'elle serait plus utile à mon pays et me préparerait à mieux mourir[1]. Des satisfactions infinies m'ont récompensé de ce sentiment, et je les promets à tous ceux qui voudront bien ouvrir de nouvelles voies dans la même direction. La lutte que je soutiens, depuis vingt-cinq ans, contre les erreurs opposées à la réforme, et les efforts que j'ai faits pour trouver les hommes capables de l'accomplir, ont été pour moi le meilleur complément d'éducation. Chaque jour, dans mon pays humilié et souffrant, je suis en contact avec des vertus et des

1. « Que philosopher, c'est apprendre à mourir. » (MONTAIGNE, *Essais*, titre du chapitre XIX, livre Ier.)

dévouements que je n'aperçois guère chez les peuples où règnent aujourd'hui les apparences de la prospérité. Le précis des travaux accomplis depuis l'époque critique où je terminai le premier manuscrit des *Ouvriers européens* constituerait un livre utile à ceux qui veulent bien se dévouer à l'œuvre de la réforme sociale. Je me tiens prêt à faire ce livre sous la forme que j'indique au chapitre XVII; mais ici je dois seulement insister sur le principal enseignement que j'ai tiré de mes travaux sous le second Empire. Je voudrais persuader à mes amis que, pour arracher la patrie à l'abîme où elle est tombée, ils doivent s'interdire absolument tout recours aux révolutions.

Pendant que je visitais de nouveau les familles observées en Europe, un événement grave était survenu. La révolution de décembre 1851, qui ramena bientôt le régime impérial, avait arrêté brusquement l'impulsion bienfaisante que la vue du sang versé dans les journées de juin avait imprimée aux quatre partis réformistes-traditionnels. Mes amis avaient conservé les convictions énergiques qu'ils avaient acquises en dressant avec moi, pendant onze ans, le plan de la réforme; mais, au moment où l'exécution devait commencer, ils se trouvèrent frappés d'impuissance. Ils réclamèrent en vain les concours qui leur avaient été promis, en crainte du danger social, sous le régime de la souveraineté élective. Pendant les trois années qui avaient suivi le nouvel acte de violence, les hommes que le cataclysme de 1848 avait momentanément associés étaient retombés dans l'ancien état de discorde. L'immense majorité qui gagne son pain quotidien par le travail ne voulait plus rien écouter; car, si elle avait adhéré chaudement au rétablissement de l'Empire, c'était pour être dispensée de veiller elle-même à la conservation de la paix publique. Dans la minorité

qui se croit tenue de servir les intérêts généraux du pays, trois partis étaient devenus hostiles à celui qui occupait alors le pouvoir : ils étaient enclins à le renverser plutôt qu'à lui venir en aide dans ses tentatives de réforme. En résumé, ceux auxquels j'apportais les ressources jugées nécessaires pour constituer l'armée de la réforme n'étaient plus que des chefs sans soldats. L'emploi inopportun de la violence n'avait pas seulement désorganisé le personnel de cette armée : il avait ébranlé chez les gouvernants l'esprit qui avait inspiré, le 15 mars 1850 (v, 4), la loi la plus féconde qui ait été édictée depuis 1629. Beaucoup d'hommes, en effet, appelés au pouvoir par les précédents de leurs familles, ignorant les opinions personnelles de l'empereur, croyaient servir son gouvernement en glorifiant les faux dogmes de la révolution. Ils se trouvaient conduits, de bonne foi, à condamner sur leur simple énoncé les vérités fondamentales exposées dans mon manuscrit, celle dont la propagation préalable était la condition première du salut. Cette disposition instinctive, propre aux influences secondaires de l'époque, amena un mécompte qui me fut d'abord très sensible, au moment où je devais procéder à l'impression des *Ouvriers européens*.

Les amis que j'ai nommés ci-dessus n'avaient point été ébranlés. Ils restaient convaincus que les faits résumés dans les grands tableaux numériques des trente-six monographies démontraient la nécessité des réformes nécessaires à l'apaisement de nos discordes, et qu'en conséquence il fallait à tout prix en propager la connaissance parmi nos concitoyens. Ils approuvaient sans réserve les conclusions que j'avais tirées des monographies, en ce qui touche les deux besoins essentiels des sociétés et la restauration de la constitution essentielle. Toutefois ils constataient depuis six ans, et surtout depuis la révolution de

1851, que la publication simultanée des faits et des inductions, dans la première édition de l'œuvre, serait prématurée. Au point de vue où les avait placés leur lutte infructueuse contre les erreurs dominantes incarnées dans tous les partis, même chez les hommes de tradition, la conclusion des *Ouvriers européens* était logiquement établie; mais elle était désagréable au public, et l'on s'éloignait du but qu'il fallait atteindre si l'on s'empressait trop de la lui proposer. Il arriverait alors en effet que l'opinion égarée, informée d'abord de cette conclusion, condamnerait l'ouvrage sans autre examen. En commettant cette imprudence, on blesserait les hommes de nouveauté, comme la majorité des hommes de tradition, et l'on ameuterait, pour ainsi dire, leurs organes habituels contre l'ouvrage. On en compromettrait même le succès plus immédiatement en suscitant des embarras aux membres de l'Académie des sciences de Paris qui, ayant suivi mes travaux, voulaient signaler le caractère scientifique de la méthode et réclamer le concours indispensable des presses de l'Imprimerie impériale pour la bonne impression des tableaux numériques[1].

1. Mon ouvrage fut présenté à l'Académie des sciences par mon illustre maître, M. J. Dumas. Sur la proposition d'une commission composée de MM. Bienaymé, Mathieu, Boussingault, de Gasparin et Dupin, rapporteur, il obtint le prix de statistique fondé par M. de Montyon.

Après avoir constaté la variété des aperçus de l'auteur sur les travaux, les mœurs et la vie des populations ouvrières, puis loué la méthode appliquée à « la connaissance des faits qui les concernent », le rapport disait : « Nous en reconnaissons le vrai mérite, et notre devoir est d'en faire apprécier la valeur. » Il concluait ainsi (en exprimant un vœu que la 2ᵉ édition des *Ouvriers européens* a voulu satisfaire) :

« La collection des trente-six budgets que nous venons d'énumérer suffit pour montrer l'esprit des recherches de l'auteur ; elle donne la mesure du travail auquel il s'est livré ; elle justifie la récompense que nous aurons l'honneur de proposer à l'Académie.

« Nous souhaitons qu'il publie sans retard les budgets qu'il tient en réserve. Nous voudrions qu'une édition, à petit format et sans luxe, de l'ouvrage com-

Je me rendis, non sans regret, aux judicieux conseils de mes amis : je supprimai mes conclusions, avec l'exposé méthodique qui en formait l'introduction. Je réduisis mon texte aux passages qui étaient strictement indispensables à l'intelligence des monographies. Cependant je voulus éviter qu'un lecteur inattentif et imbu des erreurs dominantes n'interprétât mon silence d'une manière inexacte et ne m'attribuât ses propres opinions. Je joignis donc aux monographies un court appendice; et j'y rappelai que la méthode m'avait fait retrouver, dans toute l'Europe, les éternelles traditions de l'humanité[1].

Depuis un quart de siècle, je me félicite chaque jour

plet mit à la portée de tous les acheteurs une statistique qui touche à de si nombreux et de si grands intérêts...

« Les développements dans lesquels nous avons cru devoir entrer montrent le cas que nous faisons de l'ouvrage dont nous rendons compte à l'Académie. Ce travail est nouveau par son point de vue, par son ensemble, par son esprit mathématique à l'égard des faits constatés, par l'esprit de modération avec lequel les idées propres à l'auteur sont présentées, soit à titre d'explications, soit à titre de conséquences.

« Nous avons l'honneur de proposer à l'Académie qu'elle accorde à M. Le Play un prix de statistique... »

1. En 1855, quand je me résignai à supprimer un demi-volume de vérités que mes concitoyens ne pouvaient supporter, je voulus du moins résumer ces vérités dans la conclusion rappelée ci-après :

« Le rang qu'une société occupe dépend assurément des conditions maté-
« rielles où elle est placée, et des institutions politiques qui la régissent; mais
« ses éléments essentiels de prééminence appartiennent à l'ordre moral. Et si,
« pour conclure l'analyse qui fait l'objet de cet ouvrage, il fallait indiquer la
« force qui, en agissant à chaque extrémité de l'échelle sociale, suffit à la rigueur
« pour rendre le peuple prospère, nous n'hésiterions pas à signaler : au bas, la
« prévoyance; au sommet, la religion. Que la science multiplie ses découvertes,
« que la liberté déploie ses ressources et l'autorité son pouvoir, que la société
« tout entière accumule ses grandeurs et ses merveilles, leur labeur ne sera
« qu'impuissance si, sans rien abandonner des droits de la raison, elles ne
« maintiennent fermement dans les âmes la loi de Dieu. En analysant les
« faits et en remuant les chiffres, la science sociale ramène toujours les vrais
« observateurs aux principes de la loi divine. La vérité suprême, sous toutes ses
« formes, dérive d'une source unique; et la pensée humaine, dans tous ses efforts,
« revient sans cesse vers le souverain principe du juste et du bien. »

d'avoir ainsi repoussé ma première impression d'auteur désappointé. Par mon silence, j'ai accéléré plutôt que ralenti la marche vers la réforme. Ma résignation devant le règne du mal m'a dispensé de prendre part aux luttes stériles de la presse et de devenir ainsi l'agent de nouvelles discordes. Réservant tout mon temps pour la recherche impartiale de la vérité, j'ai acquis l'expérience nécessaire pour guider ceux de mes concitoyens qui sont poussés dans la même voie par les catastrophes nationales plus encore que par mes écrits. Je leur ai donné confiance dans la méthode d'observation, en leur montrant que les résultats donnés par cette méthode sont préférables à ceux que fournit l'élaboration de simples idées préconçues. J'ai surtout constaté l'utilité de la patience, au milieu d'un peuple égaré, moins par les vices sensuels et les sentiments honteux que par un dévouement patriotique aux bienfaits attendus de l'erreur fondamentale et de ses trois faux dogmes. Tant que cette patience n'a pas porté les fruits que j'en attendais, j'ai résisté fermement aux demandes qui, depuis vingt-trois ans, réclamaient cette seconde édition. Si je me décide à la livrer maintenant au public, c'est que les patients amis de la constitution essentielle sont assez nombreux aujourd'hui pour en propager l'enseignement sans troubler la paix sociale.

§ 5.

LES TRAVAUX ACCOMPLIS EN FRANCE DEPUIS 1848, ET LES QUESTIONS A RÉSOUDRE EN EUROPE.

Les deux catastrophes de 1848 ont été pour la France une aurore de paix sociale. Les hommes de tradition que le principe de la souveraineté divisait depuis 1830 en quatre partis hostiles se sont alors réunis dans une com-

mune pensée de réforme. Sous cette impulsion des esprits, le chef de l'État et le parlement ont même commencé cette réforme le 15 mars 1850, en adoptant le meilleur édit de paix qui ait été promulgué en France depuis 1629. Cet accord, momentanément brisé en 1851 par un nouvel acte de violence, a été rétabli après les catastrophes de 1870 et de 1871. Quelques milliers d'hommes commencent à se grouper sous le nom de « réformistes-traditionnels »; tous adoptent, comme moyen de ralliement, « la constitution essentielle » formulée dans cet ouvrage. Aussitôt qu'il aura été livré au public, nous ouvrirons une voie nouvelle à l'accord des esprits, en reprenant le système de correspondance qui nous a permis de fonder les Unions de la paix sociale. Cette fois, je m'attacherai à mettre en lumière les procédés qui, dans ce temps d'erreur et de discorde, me semblent être les plus aptes à restaurer la paix. Je voudrais surtout provoquer un échange d'idées sur les moyens de succès dont nous disposons et sur les obstacles que nous avons à vaincre. En terminant ce chapitre, je crois utile de préparer cette association de travaux en signalant ici, sous une forme sommaire, les faits qui m'ont le plus frappé pendant les vingt-cinq dernières années.

Les meilleurs germes de vérité existent chez les hommes qui inclinent vers la tradition. Malheureusement ils ont, pour la plupart, adopté certaines erreurs propagées au XVIIIe siècle par les hommes de nouveauté. En fait, ils sont souvent, de nos jours, un obstacle à la réforme.

Beaucoup d'hommes de tradition sont inutiles ou nuisibles, soit qu'ils ignorent les meilleures coutumes du passé, soit que, par leur imprudence, ils irritent, au lieu de les ramener au vrai, les égarés du temps présent.

Les événements survenus de 1848 à 1871 démontrent

que l'emploi de la violence est un obstacle, même pour les souverains les mieux préparés à donner au peuple le bienfait de la réforme sociale. Louis-Napoléon, simple président institué par un vote spontané, a pu édicter, le 15 mars 1850, la réforme la plus féconde qui eût été accomplie en France depuis deux siècles; devenu Napoléon III, par le recours à la force, il n'a pu, malgré un dévouement admirable au bien-être du peuple, restaurer aucune coutume de la « constitution essentielle ».

La restauration d'une souveraineté stable dans une nation doit être précédée par celle de l'autorité paternelle dans la famille. Elle ne rend au peuple la sécurité que si elle est le couronnement de la paix ramenée jusque dans les moindres unités sociales.

Les réformistes-novateurs qui repoussent toute tradition et propagent la doctrine du « naturalisme » se multiplient dans les pays étrangers plus encore qu'en France. Les hommes de tradition de l'Europe entière devraient donc, pour réfuter ce genre d'erreur, se constituer en Unions de la paix sociale.

Les propositions que je viens d'indiquer soulèvent des questions nombreuses dont les éléments se trouvent dans les enseignements de l'histoire et dans l'observation des sociétés contemporaines. Ces questions seront heureusement résolues, si elles sont classées et subdivisées avec méthode dans « la correspondance de la paix sociale » (XVII, 12). Tous les partis et toutes les Unions peuvent fournir leur concours à cette correspondance. Cependant les vrais réformistes, de quelque côté qu'ils viennent, doivent puiser leurs inspirations dans l'amour de la vérité. Ils doivent aussi avoir le cœur exempt des haines nationales, politiques et religieuses qui désolent aujourd'hui l'Occident.

CHAPITRE XIV

PRÉCIS DES RÉSULTATS CONCERNANT LE CHOIX DU LANGAGE.

§ 1.

L'OBJET ET LE PLAN DU VOCABULAIRE SOCIAL.

L'histoire du langage offre les mêmes vicissitudes que celle des idées, des mœurs et des institutions. Aux époques de vérité et de vertu, les mots ont un sens clair et précis. Ils s'assemblent, en toute simplicité, pour louer le bien et pour condamner le mal. Au contraire, cette distinction est obscurcie au moyen des mots détournés de leur vrai sens, quand la constitution sociale est corrompue par le vice, l'erreur ou les abus de la nouveauté. Cette détérioration du langage est fréquente de nos jours; et le présent chapitre a pour but d'atténuer les inconvénients qui en résultent.

L'objet spécial de ce vocabulaire est de définir le sens précis attribué aux mots qui se rattachent aux éléments fondamentaux de la science sociale. Je m'y suis astreint à créer le langage de la science, sans recours à des néologismes[1], même quand il s'agissait de particularités sur lesquelles ne se dirige guère aujourd'hui l'attention des gouvernants et des lettrés.

1. Il est nécessaire d'appliquer à la science sociale la méthode d'observation qui est maintenant employée avec succès à l'étude des sciences physiques. Toutefois on nuirait à cette science, si l'on créait des mots nouveaux pour y mettre en relief les vérités et les faits sur lesquels l'attention des contemporains n'est pas suffisamment portée. La thèse de Joseph de Maistre, qui condamne les néologismes, fausse pour la chimie, est vraie pour la science des sociétés. (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e entretien.)

En effet, le bonheur des sociétés est subordonné à l'enseignement qui porte les populations à la pratique du bien et à l'interdiction du mal. Chez les races compliquées, tous les pères ne possèdent plus, comme chez les races simples, les qualités nécessaires pour transmettre oralement la vérité à leurs enfants. L'ancien régime social est alors frappé d'impuissance; et il devient nécessaire d'instituer des maîtres spéciaux pour seconder les familles.

Ces maîtres ne sont pas portés, au même degré que les parents, par dévouement pour leurs élèves, à rechercher partout la connaissance des vérités qu'ils doivent enseigner. Il convient donc de suppléer aux lumières que donne aux pères la pratique de la vie domestique, par des textes sur lesquels les instituteurs de la jeunesse puissent s'appuyer. D'un autre côté, il faut éviter de multiplier inutilement les mots, de compliquer ainsi le langage de la science et, en outre, de rendre les méthodes d'enseignement peu intelligibles pour le public, qui ne peut consacrer à cette étude qu'un temps fort limité.

Le plan suivi pour faire le choix des mots peu nombreux, qui seuls devaient être admis dans ce vocabulaire, a été nécessairement fondé sur la connaissance des faits fondamentaux relatifs à la nature de l'homme, des lieux qu'il habite, des familles et des sociétés qu'il forme en s'agglomérant sur un territoire. Pour dresser ce plan, j'ai successivement étudié, dans l'ordre que je viens d'indiquer, ces divers éléments de la science, et j'ai arrêté simultanément la rédaction des différents mots qui entrent dans la définition de chaque élément. J'ai appliqué la même méthode aux deux « besoins essentiels », qui sont communs à toutes les sociétés, puis à la « constitution essentielle », qui, dans tous les âges de l'humanité, a donné satisfac-

tion à ces deux besoins. J'ai ensuite défini de la même manière les sept éléments fondamentaux de cette constitution, puis les coutumes importantes qui en dérivent. En descendant ainsi des principes aux conséquences, j'ai pu m'arrêter, quand il m'a semblé que chaque sujet était convenablement traité et que les mots non définis appartenaient au langage courant.

Pour saisir entièrement le sens d'un mot défini dans ce Vocabulaire, il faut souvent recourir à d'autres mots qui appartiennent au même groupe d'idées et qui entrent dans cette définition. Ces derniers y sont marqués par une lettre majuscule. Le lecteur est ainsi averti (sans renvoi spécial) qu'il peut trouver, en se reportant à ces mots, un complément d'information sur le sujet principal de sa recherche.

En écrivant ce Vocabulaire, j'ai été naturellement conduit à exprimer les vérités sociales : celles qui m'ont été enseignées par l'observation méthodique des sociétés européennes, puis confirmées par la pratique des chefs de famille que j'ai nommés « les Autorités sociales », avant de savoir que Platon les nommait « les hommes divins ». Sous ce rapport, cet écrit peut être considéré comme l'ébauche d'un Abrégé alphabétique de la science sociale. Toutefois, en arrêtant le choix des mots et surtout en fixant la forme et l'étendue des définitions, je me suis proposé un but plus modeste. J'ai toujours eu en vue les erreurs dominantes qui ont corrompu la langue de Descartes et de Bossuet. J'ai fait de mon mieux pour exprimer clairement ma pensée. J'ai voulu, en outre, indiquer ce que les amis de la vérité ont à faire pour combattre les grandes erreurs contemporaines. Dans ce but, j'ai essayé de leur dire comment ils peuvent réagir contre la langue actuelle de la politique et du naturalisme.

§ 2.

LES 300 MOTS CONSTITUTIFS DU LANGAGE PROPRE A LA SCIENCE SOCIALE.

A

Absentéisme. — Habitude du propriétaire foncier qui ne réside pas sur l'Atelier de travail dans lequel il puise ses principaux moyens de subsistance. Elle est vicieuse au double point de vue moral et matériel ; et elle est répréhensible chez les propriétaires ruraux, les Forestiers et les Mineurs, plus encore que chez les Manufacturiers et les Commerçants.

Abus de la Richesse. — Le premier écueil sur lequel échouent les peuples prospères, quand les riches oublient le devoir qui leur commande de servir la Loi morale par leur exemple et leurs leçons.

Abus de la Science. — Le deuxième écueil sur lequel échouent les peuples prospères, quand les savants et les Lettrés, par leurs enseignements, attaquent la Loi morale.

Abus des mots. — Corruption du langage qui propage l'Erreur par deux moyens principaux : par le seul énoncé d'un mot détourné du sens qu'il avait aux époques de Vertu; par l'introduction d'un mot non défini. De notre temps, l'abus a souvent porté sur les mots : Civilisation, Égalité, Liberté, Progrès.

Abus du Pouvoir. — Le troisième écueil sur lequel échouent les peuples prospères, quand les gouvernants opposent leur autorité aux prescriptions de la Loi morale.

Adultère. — Outrage à la foi conjugale dont le IXe commandement du Décalogue éternel défend même la pensée.

Age mûr (L') ET LA VIEILLESSE. — Ils jouent un rôle prépondérant au sein des sociétés modèles : leur supériorité est due à l'Éducation qu'ils ont puisée dans la pratique de la vie; et c'est par ce motif qu'ils sont partout préposés à la direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

Agriculture. — L'une des huit branches principales des Travaux usuels. Ensemble des arts ayant pour objet la culture du sol et les élaborations de produits, opérées ordinairement dans les domaines ruraux.

Alliance des Travaux de l'atelier ET DES INDUSTRIES DOMESTIQUES. — La troisième pratique de la Coutume des ateliers. — Organisation du travail dans la-

quelle la Famille complète, par l'exercice des industries accomplies au Foyer, les ressources fournies à son chef par l'Atelier.

Antagonisme social. — L'un des caractères principaux de l'état de Souffrance; il se manifeste par l'affaiblissement du principe d'autorité et par l'esprit de Nouveauté ou de révolte dans la Famille, l'Atelier et les Institutions de la vie publique. — De nos jours, dans l'Occident, il a été provoqué par les Gouvernants et les Maîtres plus que par les Ouvriers.

Aristocratie.—L'un des cinq éléments de la Souveraineté dans les Sociétés compliquées et prospères : c'est celui qui s'applique au Gouvernement de la Province et aux degrés supérieurs du Gouvernement local. — Portion de l'Autorité publique, exercée par des sages que désigne, soit la nature des rapports sociaux, soit le choix du monarque ou du peuple. Elle se fortifie en raison des services rendus au public.

Artisan rural. — Petit chef de métier résidant à la campagne, où il exerce, entre autres spécialités, les professions de forgeron, de charpentier, de maçon ou de tisserand. Il possède ordinairement une borderie qu'il exploite avec le concours de sa Famille, quand il ne travaille pas, dans le Voisinage, pour le compte du Gentleman, des Paysans ou des autres Bordiers.

Arts libéraux. — Professions comprenant surtout, selon l'ordre des qualités morales qu'elles exigent : les hommes de guerre, les ingénieurs, les instituteurs de la Jeunesse, les savants, les Lettrés et les artistes, les avocats, les médecins, les magistrats et les juges, les ministres de la Religion et les ministres de la Souveraineté.

Arts usuels. — Professions qui se rattachent aux huit branches principales de travail.

Associations. — Réunions d'hommes qui, selon le but qu'elles veulent atteindre, constituent deux groupes principaux : les Communautés et les Corporations.

Assurance (Sociétés d'). — Institutions en vertu desquelles les associés allouent certains avantages à des souscripteurs quand surviennent des éventualités prévues.

Atelier de travail. — Lieu où s'exécutent les opérations caractéristiques de chaque profession usuelle ou libérale.

Autorités naturelles. — Individus dont le pouvoir est institué, dans la Vie privée, par la nature des hommes et des choses. Ces autorités sont : dans la Famille, le père; dans l'Atelier, le Patron; dans le Voisinage, le sage désigné par l'affection et l'intérêt de la population.

Autorité paternelle.—L'un des quatre éléments moraux de l'Édifice social. L'agent délégué par Dieu pour assurer la pra-

tique du Décalogue et le règne de la Paix sociale. Le pouvoir unique chez les races simples; le premier degré du pouvoir chez les races compliquées. Il a deux caractères : l'un privé, dans la Famille; l'autre public, dans le Voisinage.

Autorités privées et publiques. — Personnes préposées à la Paix sociale sous les cinq formes de la Souveraineté.

Autorités sociales. — Individus qui sont devenus, par leurs propres vertus, les Modèles de la Vie privée; qui montrent une grande tendance vers le Bien, chez toutes les races, dans toutes les conditions et sous tous les régimes sociaux; qui, par l'exemple de leurs Foyers et de leurs Ateliers, comme par la scrupuleuse pratique du Décalogue et des Coutumes de la Paix sociale, conquièrent l'affection et le respect de tous ceux qui les entourent; qui, enfin, font régner le Bien-être et la paix dans le Voisinage.

Autorités sociales (D'APRÈS PLATON). — « Il se trouve toujours, parmi la foule, des hommes divins, peu nombreux, à la vérité, dont le commerce est d'un prix inestimable, qui ne naissent pas plutôt dans les États policés que dans les autres. Les citoyens qui vivent sous un bon gouvernement doivent aller à la piste de ces hommes, qui se sont préservés de la corruption, et les chercher par terre et par mer, en partie pour affermir ce qu'il y a de sage dans les lois de leur pays, en partie pour rectifier ce qui s'y trouverait de défectueux. Il n'est pas possible que notre république soit jamais parfaite, si l'on ne fait ces observations et ces recherches, ou si on les fait mal. » (PLATON, *les Lois*, livre XII.)

B

Besoins essentiels DE L'HOMME. — Ils sont au nombre de deux : la connaissance de la Loi morale et la possession du Pain quotidien. La satisfaction de ces deux besoins est assurée aux Sociétés par l'obéissance à la Constitution essentielle et aux Coutumes qui en dérivent.

Bibliothèque (LA). — Ensemble des écrits produits par la Méthode qui est employée, dans l'ouvrage intitulé les *Ouvriers européens*, pour créer la science des sociétés et guérir les maladies sociales.

Bien (LE). — Le Bien a deux aspects : d'une part, il est la règle imposée à la volonté par la Constitution essentielle et les Coutumes qui en dérivent; de l'autre, il est le régime créé par la conformité des actes et des pensées avec cette règle.

Bien-être. — Expression généralement employée, dans cet ouvrage, avec le même sens que le mot Bonheur. Elle se rapporte plus spécialement aux nuances qui caractérisent la condition matérielle des individus.

Blé. — Nom donné à l'espèce de céréale qui, chez beaucoup de peuples Sédentaires, constitue la base principale de l'alimentation.

Bonheur. — Expression employée généralement, dans cet ouvrage, pour indiquer le résultat produit, par l'action réitérée du Bien, sur la condition physique et morale des individus.

Bordiers. — Propriétaires ou Tenanciers n'occupant guère que leur habitation, dite « borderie », avec quelques dépendances agricoles. Le Bordier fournit son travail au Gentleman ou aux Paysans du Voisinage en échange de Salaires ou de Subventions. Les autres membres de la famille exploitent la borderie. Chez les populations bien organisées de l'Europe, la borderie comprend souvent, entre autres dépendances, un droit de parcours sur les biens communaux, un jardin potager, un champ pour la culture des pommes de terre, une prairie, une chènevière, un porc, une chèvre ou une vache laitière.

Budget des familles. — Élément de la vie domestique sur lequel repose principalement la Méthode d'observation appliquée à la Science sociale.

Bureaucratie. — Organisation vicieuse de Gouvernement, conférant la réalité du pouvoir à des agents qui n'offrent point suffisamment aux Gouvernés les garanties de la responsabilité personnelle.

C

Caisse d'épargne. — Institution de prévoyance, récemment introduite en Occident, où chacun peut déposer, avec jouissance d'intérêt, ses moindres économies.

Célibat. — Condition sociale qui, lorsqu'elle est conforme au vœu des individus, fortifie la constitution de la Famille-souche.

Chasse. — L'un des principaux moyens de subsistance chez les Sauvages, et l'un des moyens accessoires chez les Nomades pasteurs et chez les Sédentaires.

Chômage. — Cessation du travail dans un Atelier, indépendamment de la volonté du Patron et des Ouvriers. Dans les bonnes coutumes, le patron pourvoit, par des travaux accessoires, à la cessation du travail principal.

Citoyens communaux. — A défaut d'un terme spécial, qui existe souvent dans les autres

langues, on désigne ainsi les habitants d'un Voisinage qui jouissent de certains droits locaux. Dans beaucoup de communes rurales, ce nom s'applique spécialement aux familles qui participent à la jouissance des biens communaux.

Civilisation. — Mot introduit à tort dans le langage moderne. Il est vague et inutile, s'il exprime simplement l'état d'un peuple qui s'agglomère en développant les Arts usuels et les Arts libéraux et en bâtissant des villes. Il est faux et dangereux, s'il implique l'idée que cette agglomération offre le modèle du Bien et l'exemple du Bonheur.

Classe dirigeante. — Ensemble de personnes qui, par leurs doctrines ou leurs actes, donnent l'impulsion à une Société. Cette direction est surtout imprimée aux races de Sédentaires : chez les peuples modèles, par les Propriétaires ruraux et les directeurs des Ateliers de travail imbus de l'esprit de Patronage; chez les peuples ébranlés ou désorganisés, par les Légistes et les Lettrés.

Classe inférieure. — Ensemble des personnes qui emploient exclusivement dans leur propre intérêt, ou dans celui de leurs familles, le temps et les ressources dont elles disposent.

Classe supérieure. — Ensemble des personnes qui, après avoir rempli leurs devoirs de Famille, emploient leur temps et leurs ressources dans l'intérêt de la Classe inférieure et du public.

Classes sociales. — Groupes de familles entre lesquelles une hiérarchie est établie par les Institutions ou les Mœurs.

Clergé. — L'un des deux corps indispensables à la conservation de la Paix sociale chez les races agglomérées, où tous les Pères de famille ne sont plus capables, comme chez les races simples, de remplir ce service. Comme les pères qui restent à la hauteur de leur charge principale, le Clergé enseigne le Décalogue éternel, c'est-à-dire la croyance à la Loi morale, révélée par Dieu, créateur de l'univers, et la pratique du culte domestique. Sa fonction spéciale est de présider, comme ministre de Dieu, à l'exercice de la Religion, c'est-à-dire du culte public fondé sur des dogmes et des rites. Chez les races où règne la Paix sociale, la Tradition fixe les rapports qui doivent être établis entre les deux corps préposés à la direction de la Vie publique pour assurer à la fois *la paix de Dieu* et *la paix du souverain*.

Coaction gouvernementale. — Caractère distinctif du gouvernement des races essentiellement réputées «contraintes» chez lesquelles les Institutions confèrent surtout aux Autorités publiques le devoir de pourvoir à la garde de la Paix sociale.

Coaction paternelle. — Ca-

ractère distinctif des races réputées « libres » chez lesquelles les Institutions et les Mœurs confèrent surtout aux pères de famille le devoir de pourvoir à la garde de la Paix sociale.

Colonies. — Établissements créés hors du territoire de la mère-patrie. Elles sont utiles aux races fécondes, et particulièrement aux grandes nations constituées en Familles patriarcales et en Familles-souches.

Commerce. — L'une des huit branches principales de Travaux usuels. Ensemble des arts ayant pour objet la conservation, le magasinage, le transport et l'échange des produits de toutes sortes. Il intervient souvent comme moyen de Richesse et agent de Corruption.

Communauté. — L'un des trois éléments matériels de l'Édifice social. Mode de possession du sol établi par la tradition, et dans lequel la Propriété appartient, soit à un Voisinage, soit à une Commune, soit à une réunion de Communes. L'usage reste indivis entre les habitants de la localité propriétaire. Les sols ainsi constitués sont souvent désignés sous le nom de « biens communaux ».

Communautés. — Associations dont les membres exercent en commun tout ou partie de certaines industries agricoles, manufacturières ou commerciales, et, en général, les travaux ayant le gain pour objet.

Commune. — Circonscription territoriale, ordinairement constituée par la Coutume, afin que les pères de famille s'y concertent en vue de pourvoir à certains besoins de la Vie publique. Elle correspond à l'une des cinq formes de la Souveraineté : la Démocratie. En Europe, dans les campagnes, elle se confond généralement avec la circonscription de la Paroisse; dans les agglomérations urbaines, elle comprend habituellement plusieurs Paroisses. Une solide organisation de la Famille-souche favorise le développement et l'indépendance des institutions communales.

Complication DES SOCIÉTÉS. — Voyez : SOCIÉTÉS COMPLIQUÉES.

Conservation forcée. — L'un des trois régimes de Succession. Le Foyer et l'Atelier, ou, en d'autres termes, les immeubles de la famille s'y transmettent intégralement en dehors de la volonté du propriétaire.

Constitution essentielle. — Ensemble des Idées, des Mœurs et des Institutions qui satisfont les deux Besoins essentiels de l'homme. Une Société qui atteint ce but, sur un grand territoire, peut être assimilée à un Édifice comprenant sept éléments indispensables, savoir : deux *fondements*, le Décalogue et l'Autorité paternelle; deux *ciments*, la Religion et la Souveraineté; trois *matériaux*, la possession du sol sous ses trois formes (réunies ou séparées) : la Communauté, la

Propriété individuelle et le Patronage.

Constitution sociale. — Ordre établi dans toutes les branches d'activité d'une race d'hommes. Ces branches d'activité constituent deux groupes : la Vie privée, placée exclusivement sous l'Autorité des pères de famille; la Vie publique, placée, en outre, sous la direction des Gouvernants. Les bonnes Constitutions offrent deux traits principaux : la présence des sept éléments de la Constitution essentielle; les Coutumes séculaires qui en assurent le règne. Les mauvaises Constitutions se reconnaissent à des traits opposés : l'absence partielle des sept éléments de la Constitution essentielle et des Coutumes qui en dérivent; l'emploi de Lois écrites improvisées pour suppléer à l'absence de la Constitution essentielle et des Coutumes.

Contrainte. — Action coercitive exercée sur les individus dans l'intérêt de la Paix sociale. Selon qu'elle provient principalement des pères de Famille ou des Autorités publiques, elle constitue deux sortes de régimes, appelés Coaction paternelle ou Coaction gouvernementale.

Corporations. — Associations dont les membres se livrent en commun à des travaux où l'intérêt intellectuel et moral domine l'intérêt matériel et financier.

Corruption. — État d'une Société qui viole la Constitution essentielle et les Coutumes qui en dérivent.

Corvées. — Redevance en travail fournie par des Tenanciers au propriétaire du sol.

Corvées récréatives. — Concours prêté à une Famille par les habitants d'un Voisinage, pour accomplir une besogne urgente qui serait au-dessus des forces de cette Famille. C'est un acte d'obligeance fait, à charge de revanche, avec l'attrait de copieux repas offerts par les obligés.

Coutumes de la Paix sociale. — Ensemble des règles traditionnelles, dérivées de la Constitution essentielle chez les peuples prospères. Créées ou modifiées par les populations elles-mêmes, elles en garantissent mieux que les Lois écrites le Bien-être et l'indépendance.

Coutume des ateliers. — Ensemble des six pratiques qui, chez les races soumises à la Constitution essentielle, conservent l'affection réciproque entre le Patron et ses Ouvriers, en conjurant toute éclosion de l'Antagonisme social. Les six pratiques s'énoncent comme il suit : 1° permanence des Engagements; 2° entente touchant le Salaire; 3° alliance des travaux de l'Atelier et des Industries domestiques; 4° habitudes d'Épargne; 5° union indissoluble de la Famille et du Foyer; 6° respect de la femme. Elles se résument ordinairement

dans la première, qui implique les cinq autres.

Croyances religieuses. — Elles attachent les fidèles à la pratique d'un culte, et elles assurent le respect du Décalogue en enseignant aux croyants que ses préceptes, étant révélés par Dieu, ne sauraient être améliorés par la raison humaine.

Cueillette.—L'un des moyens principaux de subsistance chez les Sauvages, et l'un des moyens accessoires chez les Nomades pasteurs et chez les Sédentaires.

Culture intellectuelle. — L'un des charmes et l'un des trois écueils de la Prospérité. Sous le régime de la Famille-souche, l'esprit de Nouveauté développe la culture intellectuelle, souvent jusqu'à compromettre les Traditions du Bien; sous le régime de la Famille patriarcale, l'esprit de Tradition s'oppose à la culture intellectuelle, parfois jusqu'à perpétuer l'esprit de Routine.

D

Décadence. — Mot qui exprime le mouvement produit au sein d'une Société en voie de Corruption. Par opposition à la doctrine du « Progrès fatal », on a souvent affirmé, sous le nom de « Décadence fatale », une autre erreur : celle-ci, assimilant l'existence d'une race d'hommes à celle d'un individu, enseigne que chaque société doit fatalement passer par trois époques : la naissance, l'âge mûr, la vieillesse, pour aboutir à la mort.

Décalogue. — L'un des quatre éléments moraux de l'Édifice social. Réunion des dix préceptes de la Loi morale. Toutes les races modèles ont cru et croient encore qu'il a été révélé par Dieu aux hommes. Les sociétés ont prospéré, souffert ou péri, selon qu'elles en ont respecté, négligé ou méprisé la pratique. Le Décalogue éternel : 1° interdit l'idolâtrie et le culte de plusieurs dieux; 2° interdit l'abus du nom de Dieu; 3° prescrit le culte du Dieu unique; 4° prescrit le respect du père et de la mère; 5° interdit le meurtre; 6° interdit l'impureté; 7° interdit le vol; 8° interdit le faux témoignage; 9° interdit l'adultère; 10° interdit la convoitise du bien d'autrui.

Déclaration des droits. — Les deux documents auxquels on se réfère habituellement pour développer les prétendus principes de 1789.

Déduction. — Système de raisonnement qui, partant d'un principe général admis comme certain, en tire, comme conséquences, des conclusions particulières.

Démocratie.— L'un des cinq éléments de la Souveraineté dans

les Sociétés compliquées et prospères. — Portion de l'Autorité publique exercée au degré inférieur du Gouvernement local, ordinairement la Commune, pour la gestion des intérêts spéciaux à la localité. — Elle comprend tout le Gouvernement dans une petite Société où les familles sont assez rapprochées et assez soumises à la loi de Dieu, pour que le peuple assemblé puisse, tout en gardant la paix, régler souverainement ses intérêts communs.

Dépendance réciproque. — État normal des rapports sociaux dans les Sociétés bien organisées. Il relie notamment le mari et la femme, le père et les enfants, le Maître et les Serviteurs, le souverain et les sujets. Dans ces Sociétés, il impose à ceux qui commandent des devoirs plus lourds qu'à ceux qui obéissent.

Désordres atmosphériques. — Avec les révolutions qui ont lieu à la surface du globe, ils sont la seule cause qui, en dehors de la révolte contre la Constitution essentielle, provoque la Souffrance, et, dans certains cas, la Désorganisation des sociétés.

Désorganisation sociale. — Commencement de Ruine produit au sein d'une Société, soit par la violation de la Constitution essentielle et des Coutumes qui en dérivent, soit par les Désordres atmosphériques.

Devoir (Le). — Ensemble des obligations qu'imposent, dans une Société prospère, aux individus isolés ou réunis, la Constitution essentielle et les Coutumes qui en dérivent.

Dieu. — L'Être suprême que les peuples prospères ont tous considéré comme leur vrai souverain. Selon cette croyance, il a créé le ciel et la terre; il a élevé l'homme au-dessus des autres êtres de la création, en lui donnant le Libre arbitre; il a réglé l'usage de la Liberté en révélant aux hommes le Décalogue éternel.

Discorde civile. — Manifestation de l'Antagonisme dans la Société, et l'un des préludes de la Désorganisation sociale.

Distinction PRATIQUE DU BIEN ET DU MAL. — Établie chez les peuples prospères par la Constitution essentielle et par les Coutumes qui en dérivent.

Dogmes (LES TROIS FAUX). — Les aberrations principales, déduites logiquement de l'Erreur fondamentale depuis 1762, puis adoptées comme principe de Gouvernement depuis 1789.

Domaine aggloméré. — Il comprend : le territoire, à éléments réunis; le Foyer, isolé au centre du Domaine. Il est le meilleur type d'Atelier rural.

Domaine morcelé. — Il comprend : le territoire, à éléments épars dans la banlieue d'un village central; le Foyer, groupé dans le village avec ceux des autres Domaines. Il est le

plus mauvais type d'Atelier rural.

Domestiques. — Catégorie spéciale de Serviteurs qui secondent les Maîtres dans les travaux du Foyer.

Dot. — Allocation que le père de famille fait à ses enfants, ordinairement à l'occasion de leur mariage. Dans les Familles-souches, la dot est allouée aux enfants puînés à l'époque où ils sortent du foyer paternel. A chaque génération, la somme des dots représente l'Épargne totale faite dans l'association des vieux parents avec leur Héritier.

Droit (Le). — Ensemble des avantages qu'assurent, dans une société prospère, aux individus isolés ou réunis, la Constitution essentielle et les Coutumes qui en dérivent.

Droit de révolte. — L'un des trois faux Dogmes déduits de l'Erreur fondamentale (la Perfection originelle), par le raisonnement ci-après. Les hommes naissent parfaits : ils créeraient partout le règne du Bien, s'ils pouvaient tous y concourir dans des conditions complètes de Liberté et d'Égalité. Or, tous les gouvernements ont jusqu'ici maintenu les hommes dans des conditions opposées; et de là résulte la prédominance universelle du Mal. Il faut donc renverser par la force tous les Gouvernants qui tolèrent, en quoi que ce soit, les régimes de Contrainte et d'Inégalité.

Droit des gens. — Coutumes et Lois écrites, suggérées par l'application de la Constitution essentielle aux rapports mutuels des nations.

Droits d'usage.— Coutumes attribuant aux Populations, qui sont étrangères à la possession du sol, certains produits récoltés sur les trois sortes de Propriétés foncières.

E

Ébranlement social. — État de Souffrance produit au sein d'une Société par les Nouveautés qui altèrent la Constitution essentielle et les Coutumes qui en dérivent.

Écoles. — Établissements dans lesquels des instituteurs spéciaux enseignent les connaissances et inspirent les sentiments qui ne sont pas suffisamment propagés par l'Éducation. Chez les Nomades pasteurs soumis exclusivement à l'autorité patriarcale, le père est instituteur au Foyer domestique, comme il y est pontife et roi. Les Sédentaires agglomérés en cités immenses créent de nombreuses écoles; mais ils ne conservent la Paix que si ces instituteurs, soumis à Dieu et au souverain, se considèrent comme les délégués du père.

Édifice social. — Terme employé pour définir, par une image, les éléments essentiels d'une bonne Constitution sociale. Ces éléments forment trois groupes, savoir : deux *fondements*, le Décalogue et l'Autorité paternelle; deux *ciments*, la Religion et la Souveraineté; trois *matériaux*, la possession du sol sous ses trois formes (réunies ou séparées), la Communauté, la Propriété individuelle et le Patronage.

Éducation. — La majeure partie de l'Instruction normale : celle qui est puisée par chacun dans les enseignements du Foyer domestique, dans les travaux de l'Atelier, dans les relations du Voisinage, dans l'observation des Faits sociaux et, en général, dans la pratique de la Vie privée et de la Vie publique.

Égalité (Régime d'). — Expression dont le sens légitime est l'état d'une Société où tous les individus remplissent les obligations et possèdent les avantages qui sont assurés par la Constitution essentielle. On abuse de cette expression, dans l'un des trois faux Dogmes de 1789, pour réclamer un état social qui serait incompatible avec la nature de l'homme, parce qu'on y interdirait les Inégalités nécessaires.

Égalité providentielle. — L'un des trois faux Dogmes déduits de l'Erreur fondamentale (la Perfection originelle), par le raisonnement ci-après. Tous les hommes, naissant également parfaits, devraient exercer le même pouvoir et jouir des mêmes avantages dans une Société fondée sur la Justice. Or, jusqu'ici toutes les institutions sociales ont eu pour but de produire l'ordre de choses opposé. Il faut donc rétablir l'ordre providentiel, en détruisant les institutions qui tendent, en quoi que ce soit, à maintenir l'Inégalité des conditions.

Émigration. — Coutume propre aux races fécondes qui habitent un territoire complètement défriché. Elle attire, dans les pays étrangers où la population fait défaut, et dans les Colonies où le sol reste inculte, les individus qui ne peuvent s'établir convenablement au lieu natal. Dans les Familles fécondes, on organise deux régimes opposés : l'*Émigration riche*, propre aux familles stables, qui transmettent intégralement le Domaine patrimonial aux générations successives; l'*Émigration pauvre*, propre aux familles instables, chez lesquelles le partage indéfini du sol engendre des Propriétaires-indigents. L'Émigration est *permanente*, quand elle a lieu sans retour; *momentanée*, quand l'émigrant revient se fixer au pays natal avec une fortune faite; *périodique*, quand l'émigrant revient chaque année après avoir accompli au loin certains travaux temporaires.

Enfance (L') et la jeunesse.

— Elles ont un rôle subordonné au sein des Sociétés modèles. Leur infériorité tient à la persistance de leurs Tendances innées vers le Mal; et, pour ce motif, elles doivent être l'objet d'une surveillance assidue et, au besoin, d'une sévère correction.

Engagements ENTRE LES PATRONS ET LES OUVRIERS (LES TROIS SORTES D'). — Ils correspondent à trois sortes de Constitutions, selon qu'ils sont *permanents forcés, permanents volontaires, momentanés.*

Engagements momentanés. — Organisation du travail dans laquelle les Ouvriers sont liés momentanément : à un Maître; souvent, en outre, à une Corporation; rarement à une Communauté.

Engagements permanents forcés. — Organisation du travail dans laquelle les Ouvriers sont attachés en permanence, par la Coutume ou par la Loi écrite : à un Patron; quelquefois à une Communauté.

Engagements permanents volontaires. — Organisation du travail dans laquelle les Ouvriers sont attachés en permanence : à un Patron, par leur volonté, guidée elle-même par la Coutume ou fixée par des contrats à long terme; parfois à une Communauté.

Engins mécaniques. — Mécanismes qui sont mis en action par diverses sortes de moteurs et qui suppléent à l'intelligence et à l'adresse manuelle des Ouvriers, pour la fabrication ou l'élaboration de certains produits.

Enquêtes (MÉTHODE DES). — Le vrai moyen de Réforme : il consiste à rechercher, par une étude directe, la Coutume nationale des temps de Prospérité ou la pratique actuelle des Sociétés modèles. On la nomme souvent aussi, dans cet ouvrage, Méthode d'observation.

Enseignement scolaire. — La moindre partie de l'Instruction normale : celle qui est donnée par la doctrine et la pratique des Écoles.

Entente touchant le salaire. — La deuxième pratique de la Coutume des ateliers. Elle assure la Stabilité des bons rapports établis dans l'Atelier par la Coutume, en évitant les débats contradictoires relatifs à la fixation du Salaire.

Épargne (HABITUDES D'). — La quatrième pratique de la Coutume des ateliers. Elle contribue à la conservation de la Famille, par la frugalité et l'esprit d'économie qu'elle développe; elle assure en même temps l'établissement des rejetons.

Erreur. — Ensemble des actes et des idées qui, plus encore que le Vice, engendrent à notre époque le Malaise des individus et la Souffrance des nations.

Erreur fondamentale. — Croyance à la Perfection originelle. Opinion introduite en

France au XVIIIe siècle, par des écrivains anglais et allemands; professée ensuite par J.-J. Rousseau; propagée par les salons parisiens; adoptée comme principe par les Réformistes novateurs de 1789, de 1830, de 1848 et de 1870; admise, plus ou moins ostensiblement, par les théories modernes hostiles à l'esprit de Tradition : tel est le cas pour les écoles de l'Évolutionnisme et du Naturalisme. Selon les adeptes de cette Erreur, l'enfant naît avec une tendance innée vers le Bien. En conséquence, le Mal, qui apparaît partout, est le résultat de l'action corruptrice qui, depuis les premiers âges, déprave la nature humaine. De cette opinion, dont la fausseté est universellement connue des mères, des médecins, des maîtres d'école, dérivent logiquement, comme principes réformateurs des Sociétés, trois faux Dogmes : la Liberté systématique, l'Égalité providentielle et le Droit de révolte. L'observation des Sociétés qui appliquent ces Dogmes démontre qu'ils sont incompatibles avec la Paix et la Stabilité.

Esclavage. — Mot fréquemment employé en mauvaise part pour désigner la condition des Serviteurs, sous le régime des Engagements permanents forcés.

Essaimage des familles. — Mot employé pour désigner l'Émigration organisée par les deux sortes de Familles stables.

État. — Ensemble des Populations et des territoires placés sous une même Souveraineté.

Évolutionnisme. — Fausse doctrine qui, avec certaines nuances, est nommée parfois Positivisme. Elle ne se réfute pas elle-même, comme le Naturalisme et les faux Dogmes de 1789, en prenant pour principe un fait manifestement démenti par la nature même de l'homme. Elle se fonde sur une impression commune à beaucoup d'esprits inattentifs. Les plus habiles propagateurs de cette doctrine admettent implicitement que les Nouveautés matérielles, gloire spéciale au XIXe siècle, détruiront, avec le concours du temps, la prépondérance acquise jusqu'à ce jour aux Traditions morales, dans l'Éducation des enfants et le Gouvernement des hommes.

F

Fabrique collective. — L'une des deux organisations de la grande Industrie manufacturière. Régime sous lequel le Patron centralise le Commerce de produits fabriqués, pour son compte, par une population ouvrière. La fabrication a lieu, soit dans des ateliers spéciaux, soit dans les foyers domestiques.

Faits sociaux (OBSERVATION DES). — Vrai fondement de la science des Sociétés, quand elle est guidée par une bonne Méthode et par l'amour de la vérité.

Famille. — L'unité sociale comprenant les personnes qui vivent au même Foyer. Elle présente trois types, correspondant à trois formes de Sociétés.

La *famille patriarcale.* Stable à son Foyer, fidèle à la Tradition. Elle garde d'abord près des parents tous les fils mariés. Quand l'habitation et la subsistance deviennent insuffisantes, elle favorise l'Émigration en un groupe de ménages dotés par la maison-mère.

La *famille-souche.* Stable à son Foyer, alliant la Tradition et la Nouveauté. Les parents gardent et marient seulement près d'eux l'enfant qu'ils instituent « Héritier-associé ». Les autres enfants qui veulent se marier émigrent séparément, pourvus de Dots formées par la totalité des produits épargnés dans la maison-souche.

La *famille instable.* Peu attachée à son Foyer, inclinant vers la Nouveauté. Elle se forme par le mariage des parents, s'accroît par les naissances, puis s'amoindrit par les Émigrations successives des enfants, et se dissout par la mort des parents et la division de leur héritage.

Fécondité UNIE A L'ÉMIGRATION. — Régime des Sociétés prospères, qui fondent ainsi la Stabilité de la Famille et le Bien-être de tous ses rejetons, sur la transmission intégrale du Domaine patrimonial à un Héritier.

Féodalité. — Organisation sociale, réunissant sous une même autorité la Propriété du sol, l'exploitation d'un grand territoire avec le concours de Tenanciers, l'exercice du Patronage et le Gouvernement d'une localité. Les rapports du Patron et des Tenanciers peuvent être, ou volontaires, ou forcés. Ce régime fleurit surtout parmi certaines populations peu agglomérées. Le Patronage, qui en est l'âme, s'y affaiblit quand l'esprit de devoir manque au Patron, quand surtout le sol fait défaut aux rejetons des Tenanciers; et, dès lors, les nouvelles familles privées du Patronage tendent à se constituer sous les régimes de la Propriété individuelle ou de la Communauté.

Fiançailles. — Institution fondamentale chez les races modèles. — Engagement préliminaire du mariage, célébré en présence du ministre de la Religion, des deux Familles et de leurs amis. Selon les meilleures Traditions des peuples prospères, elles stimulent les deux fiancés à s'assurer, par des efforts de travail et d'Épargne, l'habitation, le mobilier et les vêtements qui seront nécessaires au futur ménage. Elles développent ainsi, grâce au plus puissant attrait de l'humanité, les habitudes et les vertus sur

lesquelles sera fondé le bonheur des futurs époux.

Fonctions publiques (Gratuité des). — Régime pratiqué habituellement par les Classes supérieures dans les services qui réclament un grand développement de Vertu.

Force armée. — Moyen de Gouvernement qui, chez les peuples en Décadence, contraint, au besoin, les individus à obéir aux Lois écrites, à se soumettre aux arrêts de la Justice et à respecter la Paix sociale. Ce moyen est trop souvent employé pour provoquer des guerres injustes.

Forestiers. — Ouvriers sédentaires ayant pour principal moyen de subsistance le Salaire attribué à des travaux variés, parmi lesquels figurent surtout: la reproduction et l'abatage des arbres; l'élaboration du bois par le sciage, la fente, la carbonisation et les autres arts pratiqués en forêt; enfin, le transport par charretage, traînage, glissage ou flottage.

Forêts (Art des). — L'une des huit branches principales de Travaux usuels. Ensemble des procédés ayant pour objet la culture, la préparation et le transport des arbres. Il est exercé par les ouvriers forestiers; ceux-ci ont pour rétribution des Salaires réglés selon la nature des travaux et diverses sortes de Subventions.

Foyer domestique. — Habitation : possédée traditionnellement par la Famille patriarcale et la Famille-souche; prise en Location, et souvent changée, par la Famille instable.

Foyer (union indissoluble de la famille et du). — La cinquième pratique de la Coutume des ateliers.

G

Gentleman. — Grand Propriétaire qui réside sur son Domaine et l'exploite avec le concours d'Ouvriers-domestiques ou de Tenanciers. Dans les bonnes Constitutions sociales, il se charge de pourvoir, à titre gratuit, aux intérêts publics du Voisinage, de la Commune et de la Province.

Gouvernants. — Personnes composant les divers groupes délégués par le souverain pour assurer la Paix sociale, chez les races agglomérées, où tous les pères de famille ne sont plus capables, comme chez les races simples, de remplir ce service. Ces ministres du souverain ont seuls le droit de mettre la Force armée au service de la Paix. Ils ont d'ailleurs le devoir de respecter les Traditions qui attribuent aux Ministres de Dieu, aux pères de famille, aux Patrons et aux autorités locales le soin

de conjurer l'explosion des discordes publiques.

Gouvernement. — Ensemble des autorités qui ont mission de pourvoir à la satisfaction des deux Besoins essentiels des Sociétés, en assurant la Paix et la Stabilité. Chez les grandes races riches et lettrées, il comprend les cinq éléments de la Souveraineté : la Théocratie, l'Autorité paternelle, la Démocratie, l'Aristocratie et la Monarchie.

Gouvernés ou particuliers. — Partie de la Population qui est soumise à l'action des Gouvernants. Le mot « sujet » est l'équivalent habituel de cette expression.

Grèves. — Cessation du travail provoquée dans les Ateliers par la lutte des Ouvriers et des Maîtres.

H

Harmonie sociale. — Sentiments habituels dans l'état de Prospérité. Elle se révèle par le bon accord entre les Maîtres et les Serviteurs. Chez les Sociétés modèles, elle se concilie avec le contraste des caractères dans le Foyer, avec l'émulation dans l'Atelier, avec la concurrence entre les Foyers et les Ateliers.

Héritier (INSTITUTION DE L'). — Coutume fondamentale de la Famille-souche. Elle a surtout pour objet d'assurer la transmission intégrale des Foyers et des Ateliers, et de constituer, par l'Épargne, les Dots des autres enfants de la même génération. Suivant les Constitutions sociales, l'héritier est, soit l'aîné des enfants (garçon ou fille), soit l'aîné des mâles, soit l'enfant jugé le plus apte à administrer la Famille, soit enfin le dernier des garçons.

Hiérarchie sociale. — Répartition de l'Influence, des fonctions et du pouvoir entre les membres d'une Société. Chez les Sociétés modèles, elle s'accorde, selon les cas, avec la répartition de la Richesse, du talent, de la Prévoyance et de la Vertu.

Houillères. — Le charbon, qu'on en extrait, assure aujourd'hui, aux Usines à fer qui l'emploient, une supériorité irrésistible sur celles qui continuent à tirer des Forêts leur approvisionnement de combustible. Cette supériorité s'établit dans beaucoup d'autres Industries ; elle s'est développée à ce point que l'époque actuelle sera vraisemblablement nommée dans l'histoire « l'âge de la houille ».

Humanité (L'). — Expression qui semble préférable à celle de « genre humain » pour désigner l'ensemble des Familles humaines, considérées dans leur nature et dans leur histoire.

Hypothèque (USAGE DE L'). — Interdit sous les régimes de Com-

munauté et de Patronage, qui font participer, même les classes imprévoyantes, à la Propriété du sol.

I

Idées dominantes. — Ensemble des opinions qui sont prépondérantes au sein d'une Société. Elles déterminent les Mœurs et les Institutions. Elles engendrent la Prospérité ou la Souffrance, selon qu'elles sont conformes ou opposées à la Constitution essentielle.

Imitation DES MODÈLES CONTEMPORAINS. — Moyen de Réforme indiqué aux peuples souffrants par leurs sages, concurremment avec la Restauration des bonnes Coutumes nationales.

Imprévoyance. — L'un des défauts qui entravent le plus la satisfaction des deux Besoins essentiels. Il abaisse à un état d'infériorité sociale les personnes qui s'abandonnent à l'impulsion de leurs désirs et de leurs appétits, et qui négligent de pourvoir à la vie morale et matérielle de leur Famille.

Indépendance (ASPIRATION A L'). — Tendance souvent exagérée dans les sociétés modernes. Elle méconnaît l'état de Dépendance réciproque qui est la condition normale des sociétés bien organisées. Dans les Sociétés compliquées de l'époque actuelle, c'est souvent chez les supérieurs que cette exagération est le plus marquée.

Induction. — Système de raisonnement par lequel, de plusieurs faits observés, on tire la loi générale qui semble les gouverner tous.

Industrie. — Mot employé souvent, dans le langage économique, comme équivalent des expressions Travaux usuels et Arts usuels. Ainsi que le mot « métier », on l'applique même parfois, dans le langage littéraire, aux Arts libéraux.

Industrie domestique. — Ensemble des travaux distincts de ceux qui constituent la profession spéciale de la Famille. Ils sont pratiqués par les personnes vivant au même Foyer, et fournissent des produits qui sont généralement consommés au sein de la Famille. Parmi ces travaux figurent principalement : le filage et le tissage des matières textiles; la confection des vêtements ; la fabrication ou l'entretien des habitations, des mobiliers et des outils ; l'exploitation des animaux domestiques livrant à la famille le lait, les corps gras, la viande et la laine ; la culture du jardin potager, de la chènevière, du verger et des autres terrains annexés à l'habitation, même chez les Familles qui ne sont pas spécialement vouées à l'Agriculture.

Dans les bonnes Constitutions sociales, ils procurent à la Famille des ressources qui complètent fort utilement le Bien-être assuré par la profession spéciale. Souvent une partie de ces produits est livrée au public sur les marchés voisins, ou aux Foyers non producteurs par le colportage.

Industrie manufacturière. — L'une des huit branches principales des Travaux usuels. Ensemble des arts ayant pour objet de façonner, sous diverses formes, les produits bruts fournis par les autres Arts usuels, savoir : la petite Industrie exercée par un Maître, avec le concours de quelques auxiliaires, Ouvriers et apprentis; la grande Industrie dirigée par un Patron, avec le concours d'ouvriers nombreux, de moteurs inanimés et d'Engins mécaniques.

Inégalité. — L'un des caractères dominants des Sociétés humaines. Elle est légitime quand elle assure le règne de la Paix sociale, selon les nécessités imposées par la nature des lieux, les besoins essentiels, les aptitudes individuelles, les sexes, les âges et les Traditions de famille.

Instabilité. — État de souffrance qui se manifeste, au sein des Familles, par le changement des conditions sociales, parfois même par la privation momentanée des moyens de subsistance. En Occident, elle a été provoquée, dans ce siècle, par les Maîtres plutôt que par les Ouvriers.

Instinct. — Qualité innée des animaux, en vertu de laquelle ils accomplissent spontanément tous les actes qui sont nécessaires à leur Bien-être. Les tendances naturelles émanant de l'Instinct peuvent être plus ou moins modifiées par diverses influences et surtout par le contact de l'homme. L'instinct est l'attribut de l'animal, comme le libre arbitre celui de l'homme.

Institutions. — Ensemble des Coutumes, des Lois écrites et des établissements qui, dans les bonnes Constitutions sociales, pourvoient à la Paix et à la Stabilité, dans la Vie privée et dans la Vie publique.

Instruction normale. — Ensemble des connaissances et des sentiments qui, selon la diversité des lieux et des conditions sociales, complètent, dans une Société prospère, le développement intellectuel et moral de l'individu. Elle est donnée essentiellement par l'Éducation, avec ou sans le concours de l'Enseignement scolaire. Conformément à l'opinion des races jouissant d'une Paix complète, cet état de l'esprit et du cœur constitue la Sagesse : il n'apparaît guère que dans l'Age mûr et ne se complète que dans la Vieillesse.

Intestat (COUTUMES OU LOIS AB). — Mode d'héritage réglé en l'absence du Testament : sous les régimes de Liberté, par la Cou-

tume; sous les régimes de Contrainte, par la Loi écrite. Le régime ab intestat exerce une grande influence sur les sociétés. Il ne supplée pas seulement au testament; il lui imprime à la longue une direction bonne ou mauvaise.

Intolérance du mal. — Opinions et règles de conduite dominantes chez les races soumises à la Constitution essentielle et aux Coutumes qui en dérivent. Elles sont absolues chez les races simples et frugales régies par le Décalogue et l'Autorité paternelle; elles sont généralement affaiblies, dans l'intérêt de la Paix sociale, chez les races compliquées qui ont développé beaucoup la Richesse, la Culture intellectuelle et la Puissance. Elles sont plus ou moins abandonnées et remplacées par « la tolérance du Mal », quand ces races enfreignent formellement la Constitution essentielle. Enfin, les races arrivent au dernier degré de Corruption et touchent à la Ruine, quand l'abus des Cultures intellectuelles va jusqu'à « l'intolérance du Bien ».

J

Justice. — Mot dont le vrai sens est fixé par la pratique de la Constitution essentielle. On en abuse souvent, de nos jours, pour propager les trois faux Dogmes déduits de l'Erreur fondamentale. Dans son acception usuelle, ce mot exprime l'ensemble des décisions à l'aide desquelles les juges, auxiliaires du souverain chez les races compliquées, répriment les attentats contre le règne du Bien ou tranchent les contestations qui s'élèvent entre les sujets. Dans son acception la plus générale, il exprime l'ensemble des règles qui, chez les sociétés modèles, président aux rapports sociaux. Cet ensemble est un idéal qu'on ne saurait résumer, pour l'humanité entière, que par le Décalogue. Elle ne peut être définie dans ses détails par des Lois écrites. C'est une coutume qui s'établit progressivement par la pratique des peuples soumis à la Constitution essentielle. En termes plus brefs, c'est la Paix sociale.

Justice (Organisation de la). — Institution qui concourt à « la paix du souverain » en empêchant par ses arrêts l'usage de la violence dans la Vie privée ou les attentats contre l'ordre public. Ces arrêts sont rendus : chez les races simples, par les pères de famille ou leurs délégués; chez les races compliquées, par des juges que le souverain institue.

Justice (selon Saint Bernard). — « Fidèle gardienne de la probité, sœur de la patience, amie de la paix. »

L

Légistes. — Classe de savants qui font profession de connaître ou d'interpréter les Coutumes et les Lois. En France, ils ont profondément altéré la Constitution sociale, en codifiant les Coutumes, puis en aidant le souverain à les remplacer par des Lois écrites.

Lettrés. — Personnes ayant pour profession exclusive de produire des œuvres littéraires ou d'en propager la connaissance.

Liberté (Régime de). — Expression dont le sens légitime est l'état d'une Société où tous les hommes subissent les Contraintes et possèdent les avantages qui sont assurés par la Constitution essentielle. On abuse de cette expression dans l'un des trois faux Dogmes de 1789, pour réclamer un état social qui serait incompatible avec la nature de l'homme, parce qu'on y interdirait les Contraintes nécessaires.

Liberté systématique. — L'un des trois faux Dogmes déduits de l'Erreur fondamentale (la Perfection originelle), par le raisonnement ci-après. L'homme, naissant parfait, créerait partout le règne du Bien, s'il lui était permis de suivre ses inclinations naturelles. Or, le Mal apparaît partout, et il ne peut provenir que des institutions coercitives qui jusqu'à présent ont été le fondement de toutes les Sociétés. Il faut donc détruire systématiquement toutes les institutions qui entravent, en quoi que ce soit, depuis les premiers temps, la Liberté des individus.

Liberté testamentaire. — Régime indispensable à l'autorité paternelle. Il autorise le père de famille à disposer, sans restriction, de son héritage.

Libre arbitre. — Qualité caractéristique de l'homme, en vertu de laquelle, en présence des mêmes circonstances, il peut prendre des résolutions opposées. La direction habituelle de ses choix engendre, pour l'individu, le Bonheur ou le Malheur, et, pour les Sociétés, la Prospérité ou la Souffrance.

Location (Régime de). — Mode de possession dans lequel le Propriétaire cède, moyennant redevance, la jouissance d'un Foyer domestique.

Loi de Dieu. — Nom donné au Décalogue éternel par tous les peuples prospères.

Loi morale. — Les prescriptions du Décalogue, avec les interprétations établies, chez les peuples fidèles à la Constitution essentielle, par la Religion, la Coutume et les Lois écrites.

Loi morale (Règne de la). — L'un des deux Besoins essentiels des individus et des Sociétés. Il est scrupuleusement pourvu à l'enseignement de cette Loi dans les Sociétés prospères.

Loi suprême (La). — Les commandements de Dieu, coordonnés dans le Décalogue, depuis les premiers âges, chez les races prospères.

Lois écrites. — Prescriptions imposées au peuple par le pouvoir souverain, soit pour établir une pratique nouvelle, soit pour fixer ou modifier une Coutume.

M

Magistrats de Paix. — Propriétaires ruraux résidant sur leur domaine, chargés de la petite Justice locale dans plusieurs contrées et spécialement en Angleterre.

Maîtres. — Personnes de toute condition, dirigeant, soit leur Foyer domestique seulement, soit en outre leur Atelier de travail. Ils sont secondés, dans leurs travaux, soit par leurs familles seulement, soit en outre par diverses catégories d'auxiliaires qu'on peut désigner sous le nom générique de Serviteurs.

Maîtres et Serviteurs. — Dans les Foyers et les Ateliers stables et prospères, il existe entre eux des devoirs et des droits semblables à ceux qui, dans chaque famille, unissent le père et les enfants.

Mal (Le). — Le contraire du Bien, ou l'ensemble des actes et des pensées qui violent le Décalogue.

Malaise. — Expression généralement employée, dans cet ouvrage, avec le même sens que le mot Malheur. Elle signale plus spécialement les nuances qui caractérisent la condition matérielle des individus.

Malheur. — Expression généralement employée, dans cet ouvrage, pour indiquer le résultat produit par l'action réitérée du Mal sur la condition physique et morale des individus.

Maraude. — Habitude de rapine ayant ordinairement pour objet, dans les campagnes, les menues Productions spontanées. Chez les races où règne la Paix, ce désordre est conjuré par la prudence des magistratures locales.

Méthode d'observation (La). — Ensemble des règles adoptées, dans cet ouvrage, pour créer la science des sociétés et pour guérir les maladies sociales. On peut l'appeler aussi Méthode des Enquêtes.

Mines et fonderies (Exploitation des). — L'une des huit branches principales des Travaux usuels. Ensemble des arts qui ont pour objet la recherche, l'extraction et la préparation mécanique des minerais, la fusion des minerais préparés, la production et certaines élaborations de métaux bruts : en résumé, les diverses subdivisions de l'industrie minérale.

Ministres de Dieu. — Voyez Clergé.

Ministres du souverain. — Voyez GOUVERNANTS.

Modèles (LES). — Les Familles et les Sociétés qui vivent en Paix en pratiquant la Constitution essentielle et en évitant les abus qui émanent souvent de la Richesse, de la Science et du Pouvoir.

Mœurs (LES.) — Ensemble des habitudes qui se reproduisent journellement dans une Société, sans lier légalement les individus comme le fait la Coutume. Elles sont, comme les Institutions, le fruit des Idées dominantes. Elles engendrent la Prospérité ou la Souffrance, selon qu'elles sont conformes ou opposées à la Constitution essentielle.

Monarchie. — L'un des cinq éléments de la Souveraineté dans les Sociétés compliquées et prospères. — Pouvoir du chef préposé au Gouvernement de toute Société. Chez les Sociétés modèles, le chef se reconnaît à deux traits principaux : l'obéissance à un devoir, la pratique du Bien; l'exercice d'une fonction, la garde de la Paix publique. Le chef est, tantôt élu, tantôt institué par une Coutume de succession.

Monographies DE FAMILLES. —Objet de la Méthode d'observation, décrite dans cet ouvrage.

N

Nationalités (LE FAUX PRINCIPE DES). — Erreur ou doctrine insidieuse de certains peuples conquérants qui s'appuient, soit sur la similitude des langages, soit sur l'histoire du passé, soit sur la nature des lieux, pour violer le Droit des gens.

Nations prospères. — Elles ont pour caractère distinctif la Paix sociale, sans le concours de la force armée. On y observe, en outre, chez les races simples, la frugalité et les croyances naïves; chez les races compliquées, la Richesse et la Science.

Naturalisme. — Fausse doctrine propagée surtout par certains lettrés allemands. Selon ses diverses nuances, elle est également nommée matérialisme ou nihilisme. Elle prétend établir que les vrais principes du Gouvernement des hommes sont les lois physiques qui régissent les autres êtres de la création.

Nobles. — Individus qui, par des vertus et des services éminents ou par la pratique des grandes traditions de leurs ancêtres, sont devenus les Modèles de la Vie publique.

Noblesse (LA). — L'élite des classes supérieures et dirigeantes, chez les Sociétés modèles. La vraie noblesse réside, non pas dans la transmission du sang, du nom et des titres, mais dans la

pratique de la Loi morale et le dévouement aux intérêts publics. Le noble a pour résidence principale le grand domaine rural et forestier qui lui fournit ses moyens de subsistance. Il perpétue ainsi les Traditions de ses ancêtres; et ilinstitue, par son Testament, l'Héritier le plus capable de les continuer.

Nomades. — Pasteurs et autres races à demeures mobiles.

Nouveauté (Esprit de). — Ensemble des tendances qui portent à modifier, dans un sens favorable ou fâcheux, le régime établi.

Nouveautés (Les). — Ensemble des innovations qui ont en elles-mêmes un caractère fâcheux. Elles peuvent concerner à la fois les Idées, les Mœurs et les Institutions transmises par les ancêtres.

O

Observation des Faits sociaux. — Vrai moyen de certitude pour l'étude et la Réforme des Sociétés.

Ouvriers. — Personnes exécutant les travaux manuels des Arts usuels. Ils s'élèvent souvent, par des transitions insensibles, de la condition la plus modeste à la plus élevée. Selon les cas, ils sont ordinairement classés, en Occident, dans la hiérarchie du Travail, comme il suit: Domestiques, Journaliers, Tâcherons, Tenanciers, Propriétaires, Chefs de métier.

Ouvriers-chefs de métier. — Chefs de ménage, parvenus plus ou moins à la condition de Maîtres, exploitant un métier et rétribués par la totalité des produits de leur travail.

Ouvriers-domestiques. — Ouvriers ordinairement célibataires et n'ayant pas alors de ménage en propre, dans l'Occident; souvent mariés, dans l'Orient et le Nord; toujours attachés au ménage d'un Patron; travaillant exclusivement pour le compte de ce dernier; rétribués, soit par des Salaires, soit, en outre, proportionnellement à leurs besoins par des allocations dites Subventions.

Ouvriers-journaliers. — Chefs de ménage, salariés ou subventionnés; travaillant habituellement pour un seul Patron, parfois pour plusieurs Maîtres, et rétribués selon le nombre de leurs journées de travail.

Ouvriers-propriétaires. — Chefs de ménage, parvenus plus ou moins à la condition de Maîtres, possédant une propriété immobilière, indépendamment des valeurs mobilières et des droits à diverses allocations.

Ouvriers-tâcherons. — Chefs de ménage, salariés, travaillant, tantôt pour un seul Patron,

tantôt pour plusieurs Maîtres, et rétribués selon la quantité des produits fournis par leur travail.

Ouvriers - tenanciers. — Chefs de ménage, exploitant à leur propre compte des immeubles fournis, moyennant redevances, par un Propriétaire; rétribués, sauf le prélèvement du Propriétaire, par les produits de leur travail.

P

Pain quotidien.— L'un des deux Besoins essentiels des individus et des Sociétés. Ensemble des moyens de subsistance fixés en chaque lieu par la Coutume. La satisfaction de ce besoin est assurée à chacun par la pratique de la Constitution essentielle et des Coutumes qui en dérivent.

Paix sociale. — L'un des symptômes évidents de la Prospérité. État d'une Société dont le principal caractère est la conservation de l'ordre public, sans le concours habituel d'une Force armée.

Paroisse. — Circonscription territoriale, qui a pour centre l'église; qui, chez les chrétiens sédentaires, est la première association de la Vie privée; qui, selon la tradition européenne, se confond dans les campagnes avec la Commune.

Partage forcé. — Régime français de Succession dans lequel l'héritage est attribué, par portions égales, aux héritiers désignés par la loi, en vertu de la naissance, indépendamment de la volonté exprimée par le père de famille et de tout devoir accompli par les enfants.

Pasteurs. — Nomades ou demi-nomades ayant pour principal moyen de subsistance le Pâturage, plus ou moins complété par la Chasse, la Pêche et la Cueillette. Ils sont habituellement constitués en Familles patriarcales.

Patron. — Chef de famille qui tient groupées, sous son autorité, à leur complète satisfaction, plusieurs familles vouées à l'exploitation des arts usuels. Chez les races compliquées, les Patrons contribuent beaucoup à perpétuer la Paix sociale. Appartenant à la Vie privée, ils exercent leur influence bienfaisante jusqu'aux limites de la Vie publique. Ils ont pour mobile de leurs actions « l'esprit de Patronage », sentiment qui tient à la fois de « l'amour paternel », inné chez les chefs de famille, et de « l'esprit de paternité », que l'éducation, sous peine de décadence sociale, doit développer, à tout prix, chez les Ministres de Dieu et du souverain.

Patronage.—L'ensemble des Idées, des Mœurs et des Institu-

tions qui tiennent plusieurs familles groupées, à leur satisfaction complète, sous l'autorité d'un chef nommé Patron. Entre toutes les organisations sociales, ce régime est le plus propre à constituer les fortes races. Cette supériorité s'explique par un fait d'autant plus évident que les familles s'agglomèrent davantage sur leur territoire : le Patron, en faisant régner la paix dans son groupe de familles, réduit la tâche des deux pouvoirs publics, qui, à défaut de cette organisation, seraient obligées d'interdire directement à ces mêmes familles les paroles et les actes troublant soit « la paix de Dieu », soit « la paix du souverain ». Le régime du Patronage est d'autant plus solide que le Patron est plus apte à conserver chez ses clients la connaissance de la Loi morale et la possession du Pain quotidien. Cette condition est surtout remplie dans les organisations territoriales qui donnent la grande propriété foncière pour fondement aux arts usuels. Sur les meilleurs types du Patronage européen, le domaine agricole a pour dépendances les forêts, les mines et les ateliers métallurgiques. Cette supériorité se maintient tant que persiste la Loi morale. Quand la corruption survient, le Patron rural résiste mieux que les deux grands pouvoirs publics; mais, à la longue, il est lui-même envahi par le mal. Si en même temps l'agglomération des hommes et la transformation des méthodes de travail ont pour résultat de multiplier les industries manufacturières et de les constituer en dehors de la propriété foncière, tous les éléments auxiliaires du Patronage sont alors détruits; la paix sociale n'a plus pour bases que l'esprit de paternité appuyé sur le Décalogue éternel.

Pâturage. — L'une des huit branches principales de Travaux usuels. Il est exercé dans les Steppes par des Pasteurs nomades ou demi-nomades. Ceux-ci ont pour moyens de subsistance les produits de leurs troupeaux, complétés par la Chasse, la Pêche ou la Cueillette. Dans les régions agricoles, il reste plus ou moins pratiqué par les Sédentaires.

Paupérisme. — État héréditaire de pauvreté spécial à certains Ouvriers de l'Occident, et sans exemple dans l'histoire. Il a pour caractères principaux : le manque de sécurité, la désorganisation de la Famille et la permanence ou le retour périodique du dénûment.

Pauvres (Assistance des). — Institutions diverses ayant pour but, dans les bonnes Constitutions sociales, d'assurer à chacun la possession du Pain quotidien.

Paysans. — Propriétaires ou Tenanciers qui exploitent leur domaine avec le concours de leur famille, complétée exceptionnellement par des Ouvriers-domestiques. La famille trouve sur ce

domaine l'emploi complet de ses bras, sans avoir jamais à chercher du travail au dehors. Elle exerce souvent un droit de parcours sur des biens communaux.

Pêche. — Le principal moyen de subsistance chez les Pêcheurs-côtiers; l'un des moyens principaux chez les Sauvages, et l'un des moyens accessoires chez les Nomades pasteurs et chez les Sédentaires.

Perfection originelle (CROYANCE A LA). — Voyez ERREUR FONDAMENTALE.

Pêche maritime. — L'une des huit branches principales de Travaux usuels. Elle est opérée par des Pêcheurs-côtiers, au moyen de barques. Une branche accessoire de Pêche est pratiquée au moyen d'une sorte de Cueillette sur les rivages, au moment du reflux, par les populatiens riveraines.

Pêcheurs-côtiers. — Ouvriers sédentaires ayant pour moyens d'existence les produits de la Pêche, complétés par ceux de leurs petites exploitations agricoles. Ils sont habituellement constitués en Familles-souches.

Permanence des Engagements. — La première pratique de la Coutume des ateliers. Caractérisée par la Dépendance réciproque du Patron et de l'Ouvrier, qui est indispensable à l'ordre moral et matériel.

Politesse. — Manière d'agir et de parler qui est, pour chacun, un moyen usuel d'Éducation et, pour la Société, un moyen efficace d'Harmonie. Elle a pour objet de marquer trois devoirs réciproques : le Patronage et la paternité chez les supérieurs ; la bienveillance entre les égaux ; le respect chez les inférieurs.

Population (ÉTAT D'ÉQUILIBRE DANS LA). — La Paix et la Stabilité des races agglomérées exigent qu'elle soit tenue en rapport avec les moyens de subsistance. Ce résultat est obtenu : soit par l'accroissement des moyens de travail, soit par l'organisation d'un système régulier d'Émigration.

Population (INSUFFISANCE DE LA). — État d'une localité dont la population est mal répartie : où le nombre des familles ne répond pas aux besoins des Ateliers de travail.

Population (SURABONDANCE DE LA). — État d'une localité dont la population est mal répartie : où les moyens de travail ne répondent pas aux besoins des familles qui l'habitent.

Populations rurales. — Ensemble des familles qui habitent les campagnes et se livrent aux travaux de l'Agriculture, comme Propriétaires ou comme Tenanciers. Dans une bonne organisation sociale, ces familles forment trois classes principales : le Gentleman, le Paysan et le Bordier, caractérisées chacune par l'étendue des domaines occupés. Il faut y joindre les Artisans ruraux, voués dans les

campagnes à certains travaux concernant l'habitation, le mobilier, l'outillage et le vêtement.

Presse périodique (La nouvelle). — Essai tenté par une «Union sociale» de Belgique pour compléter la presse utile, celle qui se préoccupe des deux Besoins essentiels des Populations. La nouveauté consiste à joindre à la grande presse, dirigée par des journalistes de profession, la petite presse locale, dirigée par des hommes qui propagent gratuitement autour d'eux les vérités jugées, dans tous les temps, indispensables à la satisfaction de ces Besoins.

Prêt sans intérêt. — Coutume de Patronage, touchant les besoins accidentels des ouvriers et les avances nécessaires aux jeunes ménages pour l'acquisition du logement, du mobilier et des animaux domestiques.

Prévoyance. — L'une des qualités qui assurent le mieux la satisfaction des Besoins essentiels et impliquent une supériorité sociale. Les personnes qui la possèdent doivent cette supériorité à deux causes: elles résistent à l'exagération de leurs désirs et de leurs appétits; elles pourvoient avec sollicitude à la vie morale et matérielle de leur famille.

Prime. — Addition au Salaire faite en vue d'exciter l'ouvrier à perfectionner son travail sous le rapport de la qualité ou de la quantité.

Principes de 1789. — Ces prétendus principes, les seuls qui soient propres aux novateurs de cette époque, reposent sur l'Erreur fondamentale : la Perfection originelle. On en déduit logiquement trois faux Dogmes, lesquels désorganisent toutes les Sociétés qui les adoptent, savoir : la Liberté systématique, l'Égalité providentielle, le Droit de révolte.

Productions spontanées. — Moyens de subsistance qui sont fournis naturellement par le sol et les eaux, sans le concours du travail humain.

Productions spontanées (Exploitation des). — Sorte d'industrie plus ou moins pratiquée dans la plupart des professions usuelles. Elle est opérée au moyen de la Chasse, de la Pêche et de la Cueillette. Elle est surtout exercée par des races nomades que les voyageurs appellent ordinairement Sauvages. Ceux-ci forment deux catégories distinctes : les Sauvages de la région équatoriale sont généralement dégradés par la destruction de l'ascendant social des vieillards; les Sauvages de la région boréale peuvent être souvent cités comme des Modèles, grâce à la conservation de l'ascendant social des vieillards.

Progrès. — Mot qui exprime le mouvement produit au sein d'une société en voie de perfectionnement ou de Réforme. On l'emploie à tort de nos jours, sous la forme absolue « le progrès », pour affirmer une loi fatale

en vertu de laquelle l'humanité se perfectionnerait sans cesse, quel que fût l'usage du Libre arbitre.

Propriétaire indigent. — Individu attaché à une localité par un lambeau de terre qui ne lui procure aucune ressource appréciable et qui l'empêche indirectement de trouver ailleurs une meilleure condition. Il est un des types sociaux les plus fâcheux, produits par le Partage forcé des immeubles.

Propriétaires. — Personnes possédant des biens dits immeubles, c'est-à-dire les Foyers et les Ateliers, sous les trois régimes de la Communauté, de la Propriété individuelle, du Patronage.

Propriété. — Nom générique qui, dans son sens le plus étendu, comprend les meubles et les immeubles; mais le plus souvent, employé seul, il s'applique exclusivement à ces derniers. Dans une bonne Constitution sociale, les Propriétaires occupent eux-mêmes les Foyers, et ils tirent parti des Ateliers, soit par l'exploitation directe sous le régime de la Propriété individuelle, soit par l'attribution à des Tenanciers sous le régime du Patronage. Il existe un troisième régime de Propriété, dans lequel la possession et les produits appartiennent à une Communauté d'usagers.

Propriété (Constitution modèle de la). — Fondée sur l'alliance de la Communauté, de la Propriété individuelle et du Patronage.

Propriété individuelle. — L'un des trois éléments matériels de l'Édifice social. Mode de possession dans lequel la Propriété et l'exploitation appartiennent exclusivement à une Famille.

Prospérité. — Résultat produit sur la condition physique et morale des sociétés par l'action réitérée du Bien. Elle se manifeste surtout par la Paix et la Stabilité. Elle offre, selon les lieux, les races et les temps, deux termes extrêmes de simplicité et de complication, marqués par la nature des moyens de subsistance. Dans la « Prospérité simple », la subsistance repose presque exclusivement sur la récolte régulière des Productions spontanées du sol et des eaux. Dans « la Prospérité compliquée », la subsistance provient, en majorité, des produits créés par le travail de l'homme. Elle engendre, quand la nature des lieux le comporte, la Richesse accumulée, la Culture intellectuelle et la Puissance politique.

Province. — Circonscription territoriale formant le plus haut degré du Gouvernement local. Elle pourvoit aux besoins très généraux de la Vie publique, que ne pourraient régler ou servir les circonscriptions inférieures du Gouvernement local. Le souverain y est habituellement représenté par un haut fonctionnaire

auquel il délègue une partie de ses pouvoirs. Elle correspond à l'une des cinq formes de la Souveraineté : l'Aristocratie.

Puissance politique (La). — Ensemble des ressources qui fournissent au Gouvernement le moyen d'assurer le règne de la Paix. Trop souvent il en abuse pour opprimer les sujets ou les étrangers; elle devient alors l'un des trois écueils de la Prospérité.

Q

Question sociale. — Problème posé de nos jours par l'état d'Ébranlement ou de Désorganisation qui règne, avec des caractères plus ou moins dangereux, dans les centres manufacturiers de la Grande-Bretagne et de l'Occident. La solution de ce problème se trouve surtout dans le rétablissement de la bonne Harmonie entre les Maîtres et les Ouvriers.

R

Races. — Voyez Sociétés.

Réforme. — Mouvement imprimé à une Société pour guérir la Souffrance émanant de la Corruption. La Méthode employée dans ce but comprend deux moyens principaux : la Restauration des Coutumes nationales des temps de Prospérité ; l'Imitation de la Coutume actuelle des peuples prospères.

Réformistes. — Personnes se donnant pour mission de guérir les Sociétés souffrantes. De nos jours on peut les distinguer en deux catégories principales : les Réformistes-novateurs, qui prennent pour point de départ des conceptions nouvelles sur la nature de l'homme; les Réformistes-traditionnels, qui s'appuient sur les opinions et les Coutumes adoptées, depuis les premiers âges, par les Sociétés prospères.

Régions de l'Europe (Les trois). — Les trois subdivisions établies pour l'étude méthodique des *Ouvriers européens*. Elles y sont nommées, d'après leur situation géographique : l'Orient, le Nord, l'Occident.

Religion. — L'un des quatre éléments moraux de l'Édifice social. Ensemble des dogmes et des rites qui secondent, par l'exercice du culte, l'Autorité paternelle, pour assurer la pratique du Décalogue et le règne de la Paix sociale. Les ministres de la Religion sont, chez les races simples, les pères de famille ou leurs délégués; chez les races compliquées, ils forment les Clergés.

Religion et Souveraineté. — Les deux forces morales dont l'union assure à la fois « la paix de Dieu » et « la paix du souverain ». Cette union est spontanée chez les races simples parce que l'exercice des deux pouvoirs est partout attribué à chaque père de famille. Elle est partagée entre des ministres spéciaux, chez toutes les races compliquées.

Résidence SUR LE DOMAINE. — L'un des principaux devoirs des grands Propriétaires fonciers. Elle constitue un devoir moral, parfois une obligation positive.

Respect de la femme. — La sixième pratique de la Coutume des ateliers. Elle concourt au Bien-être des populations en retenant au Foyer la femme mariée et en protégeant la jeune fille contre la séduction.

Restauration DES BONNES COUTUMES NATIONALES. — Moyen de Réforme proposé aux peuples souffrants par leurs sages, concurremment avec l'Imitation des modèles contemporains.

Révolution. — Nom donné en France, depuis 1789, à onze changements brusques qui ont été opérés par la violence, sous prétexte de Réforme, mais qui ont toujours augmenté la Corruption et la Souffrance.

Richesse accumulée (LA). —Fruits du travail et de l'Épargne qui excèdent les besoins journaliers ou la consommation annuelle d'une Société, et qui constituent ses capitaux disponibles. Comme la Culture intellectuelle et la Puissance politique, elle est le fruit naturel d'une bonne Constitution sociale: mais, comme elle aussi, elle peut devenir, si l'on en abuse, l'un des trois écueils de la Prospérité.

Rivages maritimes. — Ils fournissent, grâce à l'industrie du Pêcheur-côtier, dans beaucoup de localités, surtout en Europe, des moyens abondants de subsistance. Ils sont éminemment propres à créer des familles-souches et des populations stables.

Routine (ESPRIT DE). — Exagération de l'esprit de Tradition, allant jusqu'à repousser les innovations utiles.

Ruine sociale. — Crise suprême d'une Société abîmée dans la Corruption par la discorde et l'instabilité. Elle n'est jamais une loi fatale pour une Société, quelle que soit la durée de son histoire ou l'étendue de sa Souffrance. Elle est peu à redouter chez les Nations simples, où la corruption est relativement rare. Elle est toujours menaçante chez les Nations compliquées, où l'on abuse fréquemment de la Richesse, de la Science et du Pouvoir. En fait, la ruine des Sociétés a toujours pour origine la violation de la Constitution essentielle et des Coutumes qui en dérivent. Il n'y a qu'une exception à cette règle : elle se produit dans les grandes catastrophes qui accompagnent les révolutions du sol et les Désordres atmosphériques.

S

Sagesse. — État de l'esprit et du cœur qui caractérise les sages et en fait partout les meilleurs arbitres de la Paix sociale. Même chez les natures supérieures, il n'apparaît guère que dans l'Age mûr, et il ne se complète que dans la Vieillesse.

Salaire. — Rétribution accordée à l'Ouvrier en échange de son travail. Chez les Sociétés modèles, il comprend deux parties : l'une (le Salaire proprement dit) est proportionnelle aux efforts de l'Ouvrier ; l'autre (les Subventions) est proportionnelle aux besoins de sa Famille.

Sauvages. — Races nomades désignées sous ce nom par beaucoup de voyageurs ; elles ont pour unique moyen de subsistance la récolte des Productions spontanées, par la Chasse, la Pêche et la Cueillette. Les Sauvages se maintiennent en deux états différents, selon la nature des lieux : dans la région équatoriale, ils sont ordinairement dégradés par l'oubli de la Loi morale, dû aux obstacles locaux qui détruisent l'ascendant social de la Vieillesse ; dans la région boréale, ils peuvent être souvent cités comme des Modèles, grâce aux avantages locaux qui maintiennent l'ascendant social des vieillards.

Science (La). — Mot souvent détourné de son sens légitime pour affirmer une erreur, savoir : que les savants modernes remplacent utilement, par leurs découvertes, les vérités traditionnelles de l'Humanité.

Science du monde (La). — Ensemble des connaissances que certains esprits d'élite acquièrent par l'Éducation beaucoup plus que par l'Enseignement scolaire. Ceux qui possèdent ces connaissances, lorsqu'ils sont soumis aux prescriptions du Décalogue, ont une aptitude toute spéciale pour concilier les intérêts matériels avec les intérêts moraux. La science du monde, ainsi définie, est donc indispensable aux Gouvernants et aux Clergés, dont le devoir consiste essentiellement à fonder, sur cette conciliation, le règne de la Paix sociale.

Science du monde SELON SAINT FRANÇOIS DE XAVIER (LA). — « En quelque lieu que vous soyez, n'y fussiez-vous qu'en passant, tâchez de savoir, par les habitants les plus honorables, les inclinations du peuple, les coutumes du pays, la forme du gouvernement, les opinions et tout ce qui touche à la vie civile... Cette connaissance acquise..., vous manierez plus facilement les esprits, vous aurez plus d'autorité sur eux, vous saurez sur quels points vous devez le plus appuyer dans la prédica-

tion... — On méprise souvent les avis des religieux, sous prétexte qu'ils ignorent le monde... Mais, lorsqu'on en rencontre un qui sait vivre et qui a l'expérience des choses humaines, on l'admire comme un homme extraordinaire... Tel est le fruit merveilleux de la science du monde. — Vous devez donc maintenant travailler à l'acquérir, avec autant de zèle que vous en aviez autrefois pour apprendre la doctrine des philosophes et des théologiens. Seulement, ce n'est pas dans les manuscrits, ce n'est pas dans les livres imprimés qu'on acquiert cette science : c'est dans les livres vivants, c'est dans les relations avec les personnes sûres et intelligentes. Avec cette science vous ferez plus de bien qu'avec tous les raisonnements des docteurs et toutes les subtilités de l'école. » (Instructions de Saint François de Xavier au père Gaspard Barzée partant pour la mission d'Ormuz, datées de Goa en 1549.)

Science sociale. — L'ensemble des connaissances qui enseignent comment les Sociétés s'assurent le Bonheur fondé sur la Paix et la Stabilité. Cet enseignement tend surtout à satisfaire, par la pratique de la Constitution essentielle, les deux Besoins essentiels de l'Humanité.

Secours mutuels (Société de). — Institution en vertu de laquelle les associés, ouvriers pour la plupart, se garantissent l'un à l'autre certains avantages en diverses éventualités. On les appelle aussi sociétés d'Assurances mutuelles.

Sédentaires. — Peuples à demeures fixes. Les plus compliqués ont généralement, pour principal moyen de subsistance, l'Agriculture complétée par les sept autres branches de Travaux usuels.

Servage. — Mot fréquemment employé, en mauvaise part, pour désigner la condition de certaines classes de Serviteurs. — Voyez Féodalité.

Serviteurs. — Auxiliaires permanents ou temporaires, de conditions diverses, secondant les maîtres dans leurs travaux. Ils forment deux catégories principales les Domestiques, qui sont attachés au Foyer ; les Ouvriers, qui travaillent dans l'Atelier.

Société. — Groupe de familles vivant sur le même territoire, sous le même Gouvernement.

Sociétés compliquées. — Organisation sociale dans laquelle les Familles, agglomérées sur leurs territoires, fondent leur subsistance sur toutes les branches des Travaux usuels et des Arts libéraux. L'enseignement de la Loi morale et les services de la Religion et de la Souveraineté y sont attribués, en partie, aux Clergés et aux Gouvernants, substitués aux pères de Famille.

Sociétés simples. — Orga-

nisation sociale dans laquelle les Familles, éparses sur leurs territoires, fondent principalement leur subsistance sur l'exploitation des Productions spontanées; où le père exerce, outre le Gouvernement de la Famille, l'enseignement de la Loi morale et les services de la Religion et de la Souveraineté.

Souffrance (La). — Résultat produit, au sein des Sociétés, par l'action réitérée du Mal. Elle se manifeste surtout par la Discorde et l'Instabilité. Elle offre, selon les lieux, les races et les temps, deux termes extrêmes marqués par la fréquence, la durée ou l'intensité du Mal: la Souffrance momentanée, propre aux nations simples, peu accessibles à la Corruption, frappées seulement par les Désordres atmosphériques et facilement guérissables; l'Ébranlement propre aux nations compliquées, toujours travaillées par le Mal : il implique nécessairement, si la guérison se fait trop attendre, la Désorganisation et la Ruine.

Souveraineté. — L'un des quatre éléments moraux de l'Édifice social. Le pouvoir supérieur qui, d'accord avec la Religion, seconde, par la Justice et la Force, l'Autorité paternelle, pour assurer la pratique du Décalogue et le règne de la Paix sociale. Dans les Sociétés les plus simples, la Souveraineté est exercée par le Père de Famille, délégué de Dieu. Dans les Sociétés compliquées, la Souveraineté comprend cinq éléments : la Théocratie dans le monde des âmes; l'Autorité paternelle dans la Famille; la Démocratie dans la Commune; l'Aristocratie dans la Province; la Monarchie dans l'État.

Stabilité. — L'un des symptômes évidents de la Prospérité. État d'une Société dont le principal caractère est la Transmission intégrale des Foyers domestiques et des Ateliers de travail au sein des Familles; où, d'ailleurs, ce régime repose sur des Coutumes séculaires et non sur des Lois écrites.

Steppes. — Territoires constitués, selon que leur latitude est plus ou moins éloignée de l'équateur, par des plaines ou des plateaux dans lesquels la végétation abondante et exclusive des herbes est assurée par l'accumulation des neiges pendant l'hiver. Elles sont éminemment propres à l'exploitation des troupeaux, à l'existence des nomades Pasteurs et à la constitution des Familles patriarcales. Le principal de ces plateaux est la Grande-steppe de l'Asie centrale.

Stérilité des Familles. — Coutume des peuples souffrants, qui croient établir ainsi l'état d'équilibre obtenu, chez les peuples prospères, par la Fécondité unie à l'Émigration.

Subventions. — Partie du Salaire qui est réglée moins par la quantité de travail de l'Ouvrier

que par l'étendue des besoins de sa Famille.

Substitution. — Mode d'héritage dans lequel la Propriété est attribuée à un Héritier, à la condition de la transmettre suivant certaines règles à d'autres héritiers. Parfois la Propriété est seulement confiée à des fidéicommissaires, chargés d'en surveiller l'emploi pour certaines œuvres de bien public.

Succession (Régimes de). — Coutumes ou Lois écrites en vertu desquelles s'opère la transmission de l'héritage. Les principaux éléments de ces régimes sont le Testament, la Coutume ab Intestat, la Substitution et le fidéicommis.

T

Tenancier. — Chef d'industrie exploitant, moyennant redevance au propriétaire, un immeuble où s'exerce l'une des huit branches de Travaux usuels.

Tendances innées. — Elles portent le nouveau-né à la fois au Bien et au Mal. Une bonne Éducation est nécessaire pour développer les premières et réprimer les secondes.

Tenure (Régime de). — Mode de possession dans lequel le Propriétaire cède, moyennant redevance, la jouissance d'un immeuble destiné à l'Agriculture, à l'Industrie manufacturière ou à d'autres Travaux usuels.

Testament (Liberté du). — Une des Institutions qui assurent le mieux le Bonheur et la Stabilité des Familles chez les peuples prospères.

Théocratie.— L'un des cinq éléments de la Souveraineté dans les Sociétés compliquées et prospères. — Portion de l'Autorité publique ou privée qui fait régner la paix dans le monde des âmes.

Tombeaux des ancêtres. — Intimement unis à l'habitation des vivants, chez les Sociétés modèles qui possèdent au plus haut degré le caractère de la Stabilité.

Tour de France. — Voyage exécuté, comme moyen d'apprentissage, par les Ouvriers français.

Tradition (Esprit de). — Ensemble des tendances qui portent une race à conserver les avantages du régime établi. Quand il s'exagère au point de repousser des innovations utiles, il dégénère en esprit de Routine.

Traditions. — Ensemble des Idées, des Mœurs et des Institutions qu'une race a conservées d'âge en âge. Chez les races prospères, elles comprennent tous les fondements de la Prospérité.

Transmission intégrale de l'héritage. — Une des Coutumes fondamentales des peuples sou-

mis à la Constitution essentielle.

Travaux usuels. — Au milieu d'une grande diversité, ils se rattachent à huit branches principales, tantôt associées, tantôt constituant le moyen exclusif ou dominant de subsistance. Ces travaux sont : l'exploitation des Productions spontanées; l'exploitation des Steppes au moyen du Pâturage; la Pêche maritime; l'art des Forêts; l'exploitation des Mines et des arts métallurgiques; l'Agriculture; les Industries manufacturières; le Commerce. Ils sont habituellement réunis chez les races compliquées.

U

Union de l'Église et de l'État. — Voyez Religion et Souveraineté.

Union indissoluble de la Famille et du Foyer. — La cinquième pratique de la Coutume des ateliers. Elle concourt au Bien-être des populations en favorisant la dignité de la Famille, le respect des Traditions, l'Autorité du père et l'Éducation des enfants.

Unions de la paix sociale. — Associations tendant à réformer les Sociétés par l'étude des Familles et des Constitutions sociales. — Expression remplacée habituellement par les mots : Unions sociales.

Usines à moteurs inanimés. — L'une des deux organisations de la grande Industrie manufacturière. Grands Ateliers de travail mus par l'eau, le vent ou la vapeur. On peut y distinguer deux catégories : celle où la force motrice épargne seulement la force musculaire de l'homme; celle où elle supplée, en outre, à l'intelligence et à l'adresse manuelle des Ouvriers, par l'intervention d'Engins mécaniques.

Usure. — Profit excessif tiré des Prêts en argent chez les peuples souffrants. Interdite généralement par la Coutume chez les races simples. Elle est le fléau de la petite Propriété, et l'un des résultats fréquents du morcellement des héritages.

V

Vertu (La). — Ensemble des forces morales qui portent à pratiquer le Bien et à combattre le Mal.

Vice (Le). — Ensemble des défaillances qui portent à faire le Mal et à méconnaître le Bien.

Vice originel. — Reconnu, depuis les premiers âges, par tous les peuples prospères,

il est le point de départ de toutes les fortes Constitutions sociales. Il se résume, d'ailleurs, en un fait évident, à savoir que les enfants naissent avec une inclination marquée vers le Mal. Il n'a jamais été mis en doute par ceux qui vivent en contact intime avec l'Enfance. Il a fait naître, dans tous les temps, des Institutions dont le but principal est de réprimer les inclinations vicieuses qui apparaissent, chez les nouveau-nés, avec les premières manifestations de la volonté. La négation du Vice originel constitue l'Erreur fondamentale. Elle a engendré, par des conséquences logiques, les trois faux Dogmes de 1789.

Vieillesse (La). — Elle constitue essentiellement l'âge de la Sagesse. Elle a acquis cette supériorité en domptant peu à peu les Tendances innées vers le Mal. Elle est préposée avec l'Age mûr à la garde du Bien, chez les peuples modèles.

Vie morale. — Mode d'existence fondé, dans une Société, sur l'obéissance à la Constitution essentielle et aux Coutumes qui en dérivent.

Vie privée. — Branches d'activité sociale placées, chez les peuples prospères, sous la seule autorité des pères de Famille agissant isolément ou spontanément associés. Chez les races souffrantes, le souverain doit souvent intervenir pour conserver ou rétablir la Paix sociale.

Vie publique. — Branches d'activité sociale dans lesquelles le souverain ou ses Ministres interviennent pour maintenir la Paix sociale, en recourant, au besoin, à la Force armée.

Voisinage. — Petit groupe de Familles rurales ou urbaines, rapprochées journellement par des rapports d'intérêt et d'amitié. Sous les meilleurs régimes, il est toujours dirigé par une Autorité sociale.

CHAPITRE XV

PRÉCIS DES RÉSULTATS CONCERNANT LES FAITS OBSERVÉS[1]

§ 1.

L'OBJET ET LE PLAN DU PRÉCIS.

Ce Précis a pour but de classer sous la forme alphabétique les détails de la vie morale et physique des familles étudiées dans les *Ouvriers européens*. Il sera le tableau analytique de la vie de cinquante-sept familles, placées dans des conditions morales et matérielles différentes sous l'influence des lieux et des régimes sociaux. Quand le lecteur aura parcouru cette énumération, il aura vu passer devant lui des familles fournissant leur labeur

1. M. F. Escard a bien voulu prendre la responsabilité de coordonner dans ce Précis les matières contenues dans les six tomes des *Ouvriers européens* : il s'était d'abord rendu apte à accomplir cette tâche difficile en m'aidant à faire les nombreux renvois qui établissent le lien entre le texte du présent volume et les 57 monographies qui forment la matière principale des cinq derniers tomes. Grâce à sa connaissance intime des moralistes et des historiens de tous les temps, M. Escard m'a été aussi d'un grand secours, de concert avec M. Emm. de Curzon, pour trouver la matière des citations intercalées dans les six tomes, et groupées ci-après dans l'Index des auteurs : ces deux collaborateurs apporteraient un concours fort utile aux Unions de la paix sociale pour la rédaction du livre dont je signale l'opportunité dans cet Index (3).

La difficulté qu'offrait la rédaction du Précis n'existait guère pour la 1re édition in-folio. Elle a été due surtout à la nécessité de subdiviser cet in-folio en six tomes in-8°. Cette transformation des *Ouvriers européens* a été plus pénible encore, en ce qui touche la division matérielle des tableaux numériques de la première édition. Cette division a été opérée avec soin par M. Dauphin, sous la direction de M. Ad. Focillon, le plus ancien de mes collaborateurs.

Comme toutes les autres, cette partie de l'œuvre a été soigneusement vérifiée par les amis qui m'ont aidé dans la revision des épreuves. A cet égard, je suis fort redevable à M. A. Rondelet et à M. Cheysson.

aux huit modes principaux de travaux usuels; placées aux divers degrés de la hiérarchie du travail; liées par les divers modes d'engagements à des patrons ou au public. Ce précis fait connaître, en effet, les rapports qui attachent les ouvriers entre eux et aux classes qui les dirigent; il indique les origines de leur bien-être ou de leur malaise, et, parfois, les éléments de la prospérité ou de la souffrance du milieu social où ils sont placés: ainsi se trouvent mentionnées, à la suite des mots qui les désignent, toutes les constitutions sociales européennes et quelques-unes des plus utiles à connaître des autres régions habitées. L'énumération des faits, qui forme la matière de ce précis, a été empruntée à l'observation de tous les peuples de l'Europe par une enquête ininterrompue d'un demi-siècle. A quelques égards, ce précis peut donc être regardé comme un résumé de l'application de la méthode d'observation à l'économie sociale de l'Europe.

§ 2.

LA MATIÈRE ET L'ESPRIT DU PRÉCIS : LES FAITS ET LEURS CONCLUSIONS.

Le lecteur peut tirer lui-même des faits toutes les conclusions qui en découlent; toutefois, en reconnaissant la prépondérance qui doit être conservée à ces faits, il a paru utile de les relier entre eux par une synthèse. Cette synthèse a pour but, surtout, de distinguer le bien d'avec le mal, et, à cet effet, elle met en lumière, tantôt l'obéissance à la « constitution essentielle », tantôt la violation de quelques-uns de ses éléments. C'est ainsi que l'attention du lecteur est spécialement portée vers les sept éléments de cette constitution : le Décalogue, l'autorité pa-

ternelle, la religion, la souveraineté et les trois formes de la propriété foncière. En même temps, on énumère devant lui les maux qui résultent pour les sociétés de l'absence ou de l'amoindrissement de ces règles tutélaires.

§ 3.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR L'USAGE DU PRÉCIS.

Ce précis sera utilement consulté dans trois sortes de recherches : il sera le guide du lecteur pour une exploration générale de l'ouvrage entier des *Ouvriers européens;* il répondra spécialement à l'étude approfondie qu'on voudrait faire, soit, par exemple, de toutes les familles d'une même région, d'une même croyance ou d'un même état social, soit, au contraire, des caractères communs à des familles ouvrières différentes de pays, de religion ou de condition; en outre, par ses renvois nombreux au présent volume, ce précis aidera à la connaissance détaillée de la méthode de la science sociale et de ses résultats acquis.

Pour les faits compris dans les tomes II à VI des *Ouvriers européens,* les renvois sont opérés par trois signes. A l'égard des monographies proprement dites, on a employé trois chiffres : le premier (romain majuscule) indique le volume; le deuxième (petit romain), le chapitre; le troisième (arabe), un ou plusieurs des paragraphes qui représentent les seize subdivisions fixes de chaque monographie. Pour l'introduction d'un volume, le chapitre est remplacé par le signe In.; de même, on a représenté par le signe Ép. les renvois analogues correspondant à un épilogue. En ce qui concerne le présent volume, on a pu se dispenser de citer le chiffre de la tomaison. Enfin,

on a renvoyé souvent de chacun des articles de ce précis à d'autres mots, définis soit dans le *Vocabulaire social* (XIV), soit dans le précis même, en faisant commencer par une grande lettre les termes signalés ainsi au lecteur.

§ 4.

TABLEAU ANALYTIQUE DES FAITS OBSERVÉS DANS *LES OUVRIERS EUROPÉENS.*

A

Abandon de la coutume. — Provoqué, en France, depuis deux siècles, par la corruption des classes dirigeantes, par l'erreur des lettrés et par les contraintes du Partage forcé, IV, VII, 19, 21; V, VI, 18; VI : In. 6 à 8; I, 20; III, 19.

Abeilles. — Traits spéciaux de leur culture chez les Paysans (à l'Abrok) de l'Oka, II, v, 1. — Leur abondance dans les *dehesas* de l'Espagne, IV, v, 21, 22.

Ablutions. — Pratique religieuse des Musulmans, en usage : — chez les Bachkirs (demi-nomades) de l'Oural, II, I, 21; — chez les Paysans syriens (en Communauté), II, VIII, 4.

Abrok ou OBROK. — Redevance annuelle en argent, payée au seigneur russe par la Commune rurale composée des Tenanciers, en remplacement de la Corvée antérieurement imposée à chacun d'eux, II : II, 1, 17; III, 19; v, 25. — Connexion de ce régime avec l'organisation du travail, II : III, 17; v, 17.

Absentéisme (EFFETS DE L'). — En Russie, sur les grandes propriétés seigneuriales, administrées par des Intendants, II, v, 25. — Stagnation qu'il amène dans l'Agriculture, en Espagne, IV, v, 1. — L'un des vices principaux de l'ancien régime français du XVII[e] siècle, IV, VII, 19. — Décadence des mœurs qu'il produit chez les riches Propriétaires, VI, In. 6. — Commence à s'introduire en Allemagne, VI, I, 20.

Abstinence. — Pratique religieuse conservée, avec ferveur, en Orient : — chez les Bachkirs (demi-nomades) de l'Oural, II, I, 3, 9; — chez les Paysans (à Corvées) d'Orenbourg, II, II, 3, 22); — chez les Paysans (à l'Abrok) de l'Oka, II, v, 3; — chez le Forgeron bulgare de Samakowa, II, VI, 3; — chez les Paysans (à Corvées) de la Theiss, II, VII, 3; — chez les Paysans syriens (en

Suisse, par la fécondité du Mariage, sous l'influence de la Transmission intégrale des biens de Famille chez les Paysans, II, vii, 19; III, iv, 19; VI, ii, 18; — devient chaque jour plus difficile en France, par les raisons contraires, VI, iii, 19.

Armes (Possession d') — Elles font partie du matériel des Travaux et Industries, chez les Paysans syriens (en Communauté), II, viii, 6.

Artèles d'Émigrants. — Associations temporaires d'Ouvriers russes, de diverses professions, voyageant en Communauté, II, v, 12, 13, 17, 21.

Artèles urbaines. — Associations temporaires d'Ouvriers russes d'une même profession, travaillant en Communauté, II, v, 12, 13, 20.

Artisans ruraux. — Exemple pris dans une Commune rurale de la Moravie, V, i. — Énumération empruntée à une Commune rurale du Morvan, V, vi, 1.

Arts libéraux. — Leur utilité dans les sociétés compliquées, et la part qu'ils prennent à la Décadence des nations, iv, 11; VI, In. 7.

Assistance des Pauvres. — Mesures pratiquées : — en Russie, II : i, 1; ii, 3, 13; iii, 12, 13; iv, 13; v, 1, 13; — en Turquie, II : vi, 13; viii, 13; — en Hongrie, II, vii, 13; — au Maroc, II, ix, 13. — Principes adoptés à ce sujet par les Communes de l'Allemagne méridionale, VI, i, 19. — Exemples d'institutions collectives d'assistance, en harmonie avec les nouvelles mœurs de l'Occident, VI : ii, 23; vi, 13.

Association (Esprit d'). — En Russie, il féconde toutes les Institutions sociales, II, v, 5, 12, 20, 21.

Associations agricoles. — Composées de Paysans des Communes autonomes du Lunebourg hanovrien, et constituées, sous le nom de Bauerschafts, en dehors de l'autorité publique, III, iii, 19.

Associations de secours mutuels. — En vigueur parmi les Populations désorganisées; exemples : — chez l'ouvrier Mineur d'Idria, VI, i, 13; — chez l'ouvrier Horloger de Genève (Jeune ménage), VI, ii, 13; — chez le Chiffonnier de Paris, VI, vi, 13.

Associations ouvrières. — Leur réalisation partielle, fondée sur le système de l'Abrok en Russie. II, iii, 19. — Elles tendent à se former dans toutes les Sociétés où la Sécurité est insuffisante pour les existences isolées, II, viii, 18. — Causes de l'insuccès des Communautés ouvrières de France, après 1848, VI, vi, 19.

Assurances mutuelles. — Réduites, en Orient, au droit à des Allocations sur des réserves communes de Céréales, II; i, 14; 14, 15; v, 14. — Organisées en faveur des ouvriers anglais, III, vii, 20. — Organisation et sentiments d'antagonisme propres à la société d'Aix-les-Bains (Savoie),

B

D

E

baud (Auvergne), V, IV, 1; — chez le Manœuvre-agriculteur du Morvan (Nivernais), V, VI, 1; — chez le Bordier de la Champagne-Pouilleuse, V, VII, 1; — chez le Charpentier (du devoir) de Paris, V, IX, 1; — chez l'Horloger de Genève (Jeune ménage), VI, II, 1; — chez l'Horloger de Genève (Vieux ménage, VI, II, 20; — chez le Bordier émigrant du Laonnais, VI, III, 1; — chez le Manœuvre-agriculteur du Maine, VI, III, 20; — chez le Bordier-vigneron de l'Aunis (France), VI, IV, 1; — chez le Tisserand de Mamers (Maine), VI, V, 1; — chez le Tisserand des Vosges, VI, V, 20; — chez le Manœuvre de Paris, VI, VII, 1; — chez le Tailleur d'habits de Paris, VI, VIII, 1; — chez le Débardeur de la banlieue de Paris, VI, IX, 1.

Engagements permanents forcés (Régime des). — En vigueur: — chez les Paysans (à Corvées) d'Orenbourg, II, II, 1; — chez le Forgeron de l'Oural, II, III, 1; — chez le Charpentier de l'Oural, II, IV, 1; — chez les Paysans (à l'Abrok), de l'Oka, II, V, 1; — chez le Forgeron bulgare de Samakowa, II, VI, 1; — chez les Paysans hongrois (à Corvées), II, VII, 1; — chez les Paysans syriens (en Communauté), II, VIII, 6, 8; — chez le Menuisier de Tanger, II, IX, 6, 8, 18.

Engagements permanents volontaires (Régime des). — En vigueur: — chez les Paysans syriens (en Communauté), II, VIII, 20; — dans les usines à fer de Dannemora, III, I, 1; — au Hartz, III, III, 1; — à Sheffield, III, VIII, 1; — au Derbyshire, III, IX, 1; — dans les usines à argent de Schemnitz, IV, I, 1; — dans la Carinthie, IV, I, 19; — dans les fonderies au bois du Hundsrucke; IV, II, 1; — dans les métairies de la Toscane, IV, III, 1; — chez les Bordiers de la Basse-Bretagne, IV, VII, 1; — chez les Bordiers de l'Armagnac, IV, VII, 19; — dans les savonneries de la Basse-Provence, IV, VIII, 1; — chez le Mineur d'Idria (Carniole), VI, I, 1.

Enseignement de la science sociale. — Par la coutume, VI, 3. — Par les écrits et par la parole, XVI, 6, 7, 10.

Enseignement primaire. — Contre-poids à opposer à son introduction trop brusque parmi les populations illettrées, IV, VII, 17.

Enseignement primaire obligatoire. — Exemples fournis: — par le Hanovre, III, III, 16; — par la Saxe, IV, II, 22.

Enseignement religieux. — Insuffisance de cette éducation à l'égard des ouvriers anglais, III, VI, 20.

Enseignement scolaire des enfants. — Les faits concernant cet enseignement et les frais qu'il impose sont mentionnés, dans chaque Monographie de famille, aux §§ 3 et 15.

Enseignement secondaire. — Accordé comme Subvention

I

Khoui. — Impôt spécial prélevé, à défaut de protection des autorités publiques, par les Arabes nomades sur les Paysans syriens (en Communauté), II, VIII, 1, 23.

Khoumouis.—Aliment complet sous forme de boisson, obtenu par la fermentation du lait chez les Bachkirs (demi-nomades) de l'Oural, qui lui attribuent une influence préventive contre la phtisie pulmonaire, II, I, 1, 3, 4, 10, 11, 26.

Kirghiz. — Musulmans nomades soumis au protectorat du tzar, à qui ils payent un Impôt en nature, II, I, 18.

Kolime. — Dot payée par le futur aux parents de la promise, chez les Bachkirs (demi-nomades) de l'Oural, II, I, 12 22.

Kotters. — Manœuvres ruraux de Westphalie; avantages qu'ils retirent de leurs Bonnes Mœurs et de leur Stabilité, III, IV, 13, 18.

Kourmane-Baïran. — Cérémonie religieuse de l'Abatage d'une vache achetée, à frais communs, par plusieurs pères de famille, chez les Bachkirs (demi-nomades) de l'Oural, II, I, 21.

Krestianié. — Ouvriers agriculteurs attachés, par l'Abrok, au service extérieur des mines et forges dans la Russie septentrionale, II, III, 17.

L

Laitage ET **Œufs** CONSOMMÉS PAR LES FAMILLES. — Le détail en est donné, dans chaque Monographie, au § 15.

Land society. — Association procurant à l'ouvrier anglais la propriété de son habitation, III, VIII, 3, 18.

Légumes ET **Fruits** CONSOMMÉS PAR LES FAMILLES. — Le détail en est donné, dans chaque Monographie, au § 15.

Legs. — Réaction morale exercée par un legs fait au charpentier (du Devoir) décrit au tome V, IX, 23. — Institué en faveur des familles pauvres de Paris qui se distinguent par la Fécondité unie à l'honnêteté, VI, VII, 19.

Lehngut. — Domaine attribué à chaque famille noble par le gouvernement hanovrien, sous certaines conditions, et transmissible jusqu'au dernier mâle, III, IV, 17,

Lettrés (HIÉRARCHIE DE). — Les dix-huit classes des Ulémas, en Turquie, II, VI, 20.

Liberté. — Comment les faux Dogmes de la Liberté systématique et du Droit de révolte, avec celui de l'Égalité providentielle, désorganisent les Sociétés et font retomber le poids de la Souffrance sur les Familles d'ouvriers, VII, 5.

Liberté testamentaire. — Le régime des Successions est

tuel chez les ouvriers chrétiens de la même région, II, II, 11, 15; III, 9; v, 9, vi, 11; vii, 11.

Liqueurs alcooliques CONSOMMÉES PAR LES FAMILLES. — La nature, la quantité et la valeur en sont indiquées, dans chaque Monographie, aux §§ 9 et 15.

Livrets des ouvriers. — Inconvénients attachés à la délivrance des livrets aux jeunes ouvriers, VI, v, 22.

Location (RÉGIME DE). — Inconnu en Orient. — Rare dans le Nord, mais tendant à s'introduire, pour les Foyers domestiques, à Solingen en Westphalie, III, iv, 13. — En vigueur : — chez le Ferblantier-couvreur d'Aix-les-Bains, IV, iv, 10; — chez le Pêcheur-côtier de Saint-Sébastien, IV, vi, 10; — chez le Pen-Ty de la Basse-Bretagne, IV, vii, 10; — chez le Compagnon-menuisier de Vienne (Autriche), V, i, 6; — chez le Tisserand de Godesberg (Province rhénane), V, ii, 6; — chez le Compositeur-typographe de Bruxelles (Belgique), V, iii, 6; — chez le Manœuvre-agriculteur du Morvan (Nivernais), V, i, 6; — chez le Fondeur (au bois) du Nivernais, V, vi, 21; — chez le Maître-blanchisseur de Clichy (banlieue de Paris), V, viii, 6; — chez le Charpentier (du Devoir) de Paris, V, ix, 6.

Loi agraire. — Établie en Russie, dans le régime de la Commune. (Voyez PARTAGE PÉRIODIQUE.)

Lois écrites (RÉGIME DES). — Son infériorité devant celui de la Coutume, III, 3. — Nécessité de Lois spéciales ou locales dans la situation actuelle de la France, leur unité opposée à la stérilité des Lois générales, IV, vii, 18; VI, iii, 19, 23.

Loterie publique. — Récréation habituelle chez diverses populations pauvres, xi, 6; — pratiquée par le Charbonnier de la Carinthie, décrit au tome III, i, 19, et par le mineur d'Idria, VI, i, 11. — Autre exemple fourni par le Mineur-émigrant de la Galice, V, v, 23.

Loyauté commerciale. — L'une des causes de la prospérité dans les forges de fer à acier de la Suède septentrionale, III, i, 1.

Loyauté (EXCÈS DE). — Circonstances auxquelles Burke a appliqué cette expression, VI, In. 8.

Luxe (TENDANCE AU). — Usitée pour les vêtements, comme une des formes de l'Épargne, chez les peuples orientaux, xi, 4; II, vi, 13, 18; — marquée chez certains ouvriers de l'Occident, par l'imitation de la nourriture, du mobilier ou du vêtement des bourgeois; observée notamment : — chez les ouvriers anglais, III, vi, 12; — chez l'ouvrier Horloger de Genève (Jeune ménage), VI, ii, 5; — chez les ouvriers sédentaires de Paris en général, VI, vi, 16; — chez le Manœuvre à famille nombreuse de Paris, VI, vii, 5; — chez l'ouvrier Tailleur d'habits de Paris, VI, viii, 10.

M

N

O

P

S

T

à la constitution des femmes qui l'exercent, III : III; IV; 8; IV, I; 8; V, II, 8; VI, III, 20.

Travail. — Base du Bien-être dans tout état social, l'amour du travail aide au maintien des bonnes Mœurs; exemples : V : VIII, 3, 22; V, 23; VI, III, 3. — Aversion pour le travail dans une société simple, II, I, 3, 5, 11. — Régime du travail dans les quatre catégories d'ouvriers suédois, III, I, 18. — Principe des améliorations introduites en Angleterre, dans le régime du travail, depuis 1830, III, IX, 18. — Exemple remarquable d'application au travail dans les sociétés compliquées : — chez le Fondeur au bois du Hundsrucke, IV, II. — Activité développée : — à un degré extraordinaire, chez les Blanchisseurs de la banlieue de Paris, V, 18; — à un haut degré, par l'esprit de Prévoyance et le désir de la Propriété, chez le Bordier-émigrant du Laonnais, VI, III, 12, 13. — Préférence à accorder, selon les cas, aux grands et aux petits Ateliers de travail, VI, II, 1. — Organisation du travail chez les Tailleurs de Paris, VI, VIII, 18. — Influence qu'exerce sur le régime du travail la dépravation des Mœurs, VI, IX, 19.

Travail (Droit de). — Conservé pour certains ouvriers, dans l'Occident, contrairement à l'esprit des sociétés modernes, V, VIII, 23; VI, IV, 21.

Travail sans engagements (système du). — Exceptionnel : — dans l'Oural, II, I, 1, 23; — chez les Paysans hongrois (à Corvées), depuis 1848, II, VII, 21; — chez les Paysans syriens (en Communauté), II, VIII, 17; — chez le Nedjar (Charpentier chef de métier) de Tanger, II, XX, 12; — chez le Pêcheur-côtier (maître de barques) de Marken, III, VI, 6, 8. — Presque général dans l'Occident; exemples : — le Ferblantier-couvreur d'Aix-les-Bains (Savoie), IV, IV, 1; — le Pêcheur-côtier de Saint-Sébastien, IV, VI, 1; — les Paysans du Lavedan, IV, IV, 1; — le Paysan du Labourd (France), V, V, 1; — le Mineur-émigrant de la Galice, V, V, 23; — le Maître-blanchisseur de la banlieue de Paris, V, VIII, 1; — le Maréchal-ferrant du Maine, V, VIII, 22; — le Chiffonnier de Paris, VI, VI, 1; — la Lingère de Lille, VI, VI, 20.

Travaux de la Famille. — Ils sont énumérés et évalués, dans chaque Monographie, aux §§ 8, 14, 16.

Travaux publics (Ouvriers nomades des). — Influence fâcheuse qu'ils exercent, en France, sur les mœurs rurales et urbaines : V : VII, 18; VII, 17; — leur mode d'existence, V, VII, 19.

Trousseau. — Filé et confectionné avant le mariage par les jeunes filles et les servantes dans les Familles-souches du Hanovre et du Lavedan, XI, 14; III, III, 19.

Tziganes. — Artisans nomades de la Russie orientale et méridionale, II, I, 18.

U

W

CHAPITRE XVI

PRÉCIS DES RÉSULTATS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉTHODE

§ 1.

LA TRANSMISSION COMPARÉE DE LA SCIENCE, SOIT PAR LES LIVRES, SOIT PAR L'EFFORT CONTINU DE LA PENSÉE, AVEC L'AIDE DE LA PAROLE.

Les événements de 1870 ont eu pour mes concitoyens l'influence salutaire qui émane ordinairement des catastrophes nationales (I, 1). Pour en éviter le retour, les plus zélés ont voulu s'instruire ou enseigner. Malheureusement, ils s'étaient laissé envahir par l'ignorance ou l'erreur; et, malgré leur bonne volonté, ils n'ont pu satisfaire à leur double désir. Ils se sont même éloignés du but en prenant tout d'abord une fausse direction. Au lieu d'écouter les sages qui existent encore à l'étranger et ceux qui ont échappé en France au ravage des révolutions, les hommes, animés parmi nous d'un esprit réformateur, ont dépensé en vain leur dévouement. Depuis 1871, en effet, ils ont constitué des associations éphémères d'enseignement mutuel, ou bien ils ont publié une foule de livres qui n'ont point été lus. La croyance à l'efficacité de l'écriture, qui fausse aujourd'hui les systèmes d'éducation organisés en faveur de la jeunesse, n'a pas été moins inutile dans les œuvres d'amélioration sociale. Au surplus, l'importance croissante attribuée à l'enseignement écrit chez les races compliquées n'est pas due à la préférence spontanée des pères de famille : elle leur est imposée par l'impuissance, chaque jour plus grande, où ils se trouvent de

pourvoir eux-mêmes à l'instruction de leurs enfants (VI, 4).

Pendant les premiers âges, la science des sociétés se transmettait, aux générations successives, par l'enseignement oral du père et par les rapports journaliers de la famille. De nos jours encore, les pasteurs de l'Asie, comme les pêcheurs-côtiers de l'extrême nord, emploient le même système d'enseignement, en y ajoutant la lecture par excellence, celle du Livre Saint. Même chez les races agglomérées de l'ancienne Grèce, où l'enseignement des écoles reposait en grande partie sur l'écriture, on appréciait encore à sa juste valeur l'importance de la parole du maître. A une époque de corruption qui ressemblait beaucoup à la nôtre, où l'art d'écrire avait acquis un haut degré de perfection, l'école de Socrate démontrait, en termes d'une évidence irrésistible, que la parole du sage est plus efficace que l'œuvre du lettré[1].

Cet axiome de la sagesse devient plus vrai à mesure que les sociétés se compliquent davantage. Dans l'état actuel de l'Occident, par exemple, on ne saurait trouver deux écrivains qui s'accordent à exprimer dans les mêmes

1. « Celui qui a la science du juste, du beau et du bon, aura-t-il moins de sagesse que le jardinier dans l'emploi de ses semences? Il n'ira pas sérieusement, après les avoir déposées dans une eau noire, les semer à l'aide d'une plume, avec des mots incapables de se défendre eux-mêmes, incapables d'enseigner suffisamment la vérité... Si jamais il écrit, ce ne sera que pour se divertir qu'il sèmera ses connaissances dans les jardins de l'écriture, tandis que les autres hommes poursuivront d'autres divertissements. Mais il est encore bien plus noble de s'en occuper sérieusement, et, s'aidant de la dialectique, quand on a rencontré une âme bien préparée, d'y semer et d'y planter avec la science des discours capables de se défendre eux-mêmes et de défendre celui qui les a semés, et qui, au lieu de rester stériles, germeront et enfanteront dans d'autres cœurs d'autres discours, qui, immortalisant la semence de la science, donneront à tous ceux qui la posséderont le plus grand des bonheurs de la terre. » (PLATON, *Phèdre;* Œuvres complètes, tome II, p. 398-399. Traduction E. Saisset.)

termes tous les éléments de la vérité sociale. La dissemblance des écrits est la conséquence forcée de l'erreur qui égare beaucoup d'auteurs placés dans un milieu corrompu. Elle persiste même, dans une certaine mesure, au sein des races qui restent soumises à l'empire des traditions éternelles. Des causes nombreuses de divergence existent d'ailleurs chez les auteurs eux-mêmes : elles sont dues aux inégalités émanant des caractères, de l'éducation, des talents acquis et, en général, de toutes les nuances individuelles qui créent la personnalité.

L'impuissance des livres tient en outre à des causes plus profondes, indépendantes de l'auteur qui les écrit et des lecteurs qui s'en inspirent. Le peuple le plus prospère ne saurait trouver un guide suffisant dans le livre écrit par l'homme le plus sage. Dès son apparition, si complet qu'il puisse être, ce livre ne peut répondre aux questions que soulèvent les nombreux incidents de la vie sociale. D'ailleurs, comme je l'ai indiqué (VI, In. 4), la prospérité d'un peuple amène toujours une transformation rapide des besoins, des moyens de subsistance, des mœurs et des idées. Bientôt le livre, resté immuable depuis sa publication, ne sera plus en harmonie avec les circonstances nouvelles qui se seront produites. Le peuple qui l'avait pris pour guide n'y trouvera plus le moyen de garder l'état de paix. Tôt ou tard, la diversité des interprétations individuelles, provoquée par le changement des choses et la modification des hommes, déchaînera la discorde sous le régime nouveau.

La transmission de la science sociale à travers les âges est mieux assurée, si les amis de la vérité se groupent, pour en perfectionner la connaissance, autour du sage le plus capable de les diriger. Cette connaissance se transforme sans cesse, selon le changement des circonstances ;

et par cette évolution lente, toujours accomplie au moment opportun, la science se transmet sans choc par un mouvement en quelque sorte spontané. Il devient alors inutile de résumer la science dans un livre; ou bien ce livre, si on l'écrit, n'est plus qu'un élément auxiliaire et ordinairement revisable de l'enseignement donné par la bouche du sage. En résumé, la vérité sociale se transmet sûrement, si celui-ci l'incarne dans le groupe d'hommes de bien qui l'écoute. Des institutions de cette nature ont existé, dans tous les temps, chez les races riches, lettrées et puissantes, et elles ont été ordinairement revêtues d'un caractère public. J'indiquerai plus loin (5) comment la méthode d'observation fournit le moyen d'organiser, dans la vie privée, des groupes capables de suivre la science sociale dans ses transformations incessantes. Ces groupes ne peuvent aucunement prétendre à remplacer les institutions publiques tendant au même but. Toutefois ils ont sur celles-ci un avantage : ils ne peuvent faire un mauvais usage de leur influence, car ils tomberaient dès qu'ils voudraient en abuser.

§ 2.

ORIGINE ET PROGRÈS DES EFFORTS FAITS, DEPUIS 1848, POUR INCARNER DANS LA VIE PRIVÉE LA MÉTHODE ET SES RÉSULTATS.

Vers 1848, quelques hommes conçurent à Paris la pensée de réunir et de coordonner par une méthode scientifique les vérités de la science sociale (XIII, 3). Ils se rencontrèrent d'abord dans de simples repas de famille qui avaient lieu, chaque semaine, chez moi et chez deux de mes principaux amis. A cette époque de ma vie, j'entreprenais chaque année un grand voyage de six mois, en

Europe. J'avais déjà beaucoup de répugnance pour la politique, qui était la préoccupation favorite de mes convives. Je leur reprochais de se complaire dans un milieu intellectuel fort étroit, et les conviais à étudier, de concert avec moi, les populations des pays étrangers. Je m'appliquais à leur démontrer que les études sociales, œuvre accessoire dans ma vie d'ingénieur, seraient pour eux, dans les travaux du parlement, la source d'une influence légitime. Retenus en France par leurs devoirs et leurs intérêts, mes amis ne suivirent point mon conseil; mais ils en apprécièrent l'utilité. Ils me prièrent de leur communiquer les faits qu'ils ne pouvaient observer eux-mêmes; et ainsi se constituèrent solidement des rapports qui n'avaient d'abord été pour nous qu'une agréable récréation. Peu à peu, mes amis s'habituèrent à me questionner sur la récolte sociale de chaque voyage. Ils m'aidèrent à établir, par des discussions méthodiques, les conclusions induites des faits observés. Ils propageaient chez leurs amis la connaissance de ces conclusions; et ils augmentaient ainsi chaque année le groupe de la réforme sociale. Après les catastrophes de 1848, ils s'associèrent plus directement encore à mes études et me décidèrent à en faire dorénavant mon occupation principale. Enfin, en 1856, lorsque l'Académie des sciences de Paris eut conféré le prix de statistique à la première édition des *Ouvriers européens*, ils m'aidèrent à fonder, de concert avec plusieurs membres de cette Académie, « la Société internationale des études pratiques d'économie sociale ». Ce fut la première institution positive qui se dévoua à propager la méthode d'observation appliquée à la science sociale.

Depuis lors, les premiers auxiliaires de la méthode ont été pour la plupart enlevés par la mort, sans que le

mouvement vers la réforme se soit ralenti. Les catastrophes nationales se sont multipliées et ont aggravé la souffrance matérielle. D'un autre côté, les hommes ramenés au vrai par la souffrance même et par la méthode d'observation deviennent chaque jour plus nombreux. Ils constatent personnellement que l'origine du mal actuel est dans les idées et les institutions dérivées des faux dogmes de 1789. Animés de convictions énergiques qu'ils doivent moins à nos enseignements qu'à l'évidence des faits, ils restaurent dans la vie privée l'esprit de tradition, en prenant pour modèles les grandes époques de l'ancienne France et l'état présent des peuples que le monde admire aujourd'hui. C'est ainsi que les travaux accomplis par la Société d'économie sociale ont fait naître spontanément le Comité de la Bibliothèque sociale, les Unions de la paix sociale, l'Annuaire de l'économie sociale et des Unions[1], les conférences provinciales de France et des pays étrangers, enfin les groupes spéciaux d'enseignement organisés à Paris, et constituant « l'école de la science sociale ». Ces institutions, il est vrai, ne réunissent guère que quatre milliers de personnes. Les hommes qui chercheraient scientifiquement la réforme sociale par une autre voie auraient donc le droit de négliger un si mince résultat. Cependant je ne crois pas exagérer ce qui est dû à la méthode d'observation en disant que ce résultat mérite l'attention de tout homme réfléchi. Tant qu'ont duré les prospérités apparentes du second empire, le personnel de la réforme est resté, en quelque sorte, à l'état latent. Nous ne commençons à nous compter que depuis les cata-

1. Mon ami M. Alexis Delaire s'est spécialement chargé de publier dans l'*Annuaire* les écrits envoyés par les Unions locales au Comité de la Bibliothèque. Il s'est acquitté de ce soin à la satisfaction générale; et j'ai entendu souvent exprimer le vœu que cette publication soit convertie en une *Revue* dont il serait le rédacteur en chef.

strophes de 1870 et de 1871; et l'on m'assure cependant que l'action de notre Bibliothèque sociale est sensible au delà de notre petit cercle. On ne peut d'ailleurs s'étonner qu'un effort de dix années en faveur de la vérité ne réagisse pas plus rapidement contre des erreurs accumulées depuis plus de deux siècles (I, 4). Au surplus, nous nous gardons soigneusement, mes amis et moi, de présenter aux lecteurs nos espérances pour des réalités. Jusqu'à présent, notre moyen de publicité est de procurer à ceux qui en expriment le désir la connaissance de nos travaux journaliers. Fidèle à ce programme, je me borne à faire naître ce désir, en rappelant, par quelques mots, l'origine et l'état actuel des enseignements que nous avons fondés.

§ 3.

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDES PRATIQUES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Comme je l'ai dit (2), la société a été fondée en 1856, au moment où l'Académie des sciences de Paris décernait à la première édition des *Ouvriers européens* le prix de statistique fondé par M. de Montyon. Pour dresser le plan de cette institution, les fondateurs se concertèrent avec les cinq commissaires dont le rapport avait préparé la décision qui fut prise par la savante compagnie. Conformément au vœu exprimé par ces commissaires, notre société voulut atteindre deux buts principaux : poursuivre dans le monde entier les travaux qui jusqu'alors n'avaient guère dépassé les limites de l'Europe; exposer les faits observés par la méthode des monographies de familles et discuter contradictoirement les conséquences logiques qui semblaient en dériver. La société se proposait de publier les

monographies d'ouvriers et les faits de toute nature que ce genre d'études ferait connaître. Elle se réservait en outre de comprendre, dans son plan de publication, les discussions que l'examen de tous ces documents soulèverait dans les huit séances annuelles.

Depuis l'origine de l'institution, ces règles restent subordonnées à un principe fondamental. La société laisse une liberté entière aux opinions émises par les auteurs des documents présentés ou par leurs contradicteurs; mais elle décline, à cet égard, toute responsabilité. Elle ne tranche par un vote, en aucune matière, la distinction du vrai d'avec le faux. Les séances ont un caractère essentiellement privé. Par délibération spéciale, le conseil d'administration autorise l'admission des étrangers. Il leur a même souvent permis d'exposer des faits dûment observés et de prendre part aux discussions. Le conseil a parfois provoqué cette coopération d'étrangers désignés à son choix par une compétence généralement reconnue. Cette tolérance prendrait fin, si elle avait pour effet de troubler la paix des séances. Elle se développera au profit de la vérité, quand l'apaisement des discordes civiles aura rétabli, comme au XVII[e] siècle, les habitudes de discussions courtoises, au milieu des opinions les plus opposées. En résumé, la société n'a jamais pris parti dans les débats irritants de notre époque : elle a été fidèle à l'œuvre de paix et d'union que doit fonder tôt ou tard l'évidence des faits; elle l'a toujours eue en vue, soit en tenant ses vingt-deux sessions annuelles, soit en publiant les dix volumes ayant pour objet les « Ouvriers des deux mondes » et le « Bulletin » de ses séances. Les membres de la société ne font pas intervenir leurs idées préconçues dans les discussions. Le président interrompt ces discussions dès qu'elles ne reposent plus sur des faits bien observés.

§ 4.

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE SOCIALE.

Les livres n'ont guère le pouvoir de modifier les idées et les mœurs des races d'hommes envahies par la corruption (2). Toutefois, à certaines époques malheureuses, ils peuvent devenir des auxiliaires utiles pour les réformes que provoquent les calamités de la nation et la parole des sages. En 1855, la première édition des *Ouvriers européens* a rempli ce rôle modeste. Elle a été un point d'appui pour les hommes que ne rassuraient guère les prospérités apparentes du second empire, et qui, en outre, restaient fidèles à l'esprit de réforme suscité par les deux catastrophes de 1848. L'empereur Napoléon III lut cet ouvrage, dès que le jugement de l'Académie des sciences lui fut connu. Aidé par M. de Morny, son plus habile conseiller en ces matières, il accorda à cet ouvrage une prédilection qui ne se manifesta au même degré que dans notre petit groupe réformiste de 1848 et chez plusieurs hommes d'état des pays britanniques, allemands, danois et suédois. Pénétré des grands principes, dont il avait observé dans ces pays l'action bienfaisante, tandis qu'ils ont été détruits en France par le régime de la Terreur, l'empereur conservait autant que mes amis le désir de la réforme sociale. Il avait dans le succès de mon livre une confiance que j'étais loin de partager. Pendant trois années il en recommanda l'étude à des hommes qui se le procurèrent ponctuellement, mais qui n'en prirent guère lecture. Enfin l'empereur, voyant l'indifférence et même la résistance opposées à la réforme par ceux qui lui étaient attachés, reconnut que le véritable obstacle se trouvait dans les trois faux dogmes qui,

trop souvent, étaient proclamés, dans son entourage, comme les principes de son gouvernement. Il fut ainsi amené à regretter que l'opinion égarée ne m'eût pas permis de maintenir, dans la première édition, les conclusions qu'il trouvait justifiées par la pratique des peuples prospères chez lesquels il avait résidé pendant l'exil. Constatant que les résistances se fortifiaient, il ne cessa pas, jusqu'à la chute de l'empire, de m'inviter à suppléer, par la publication de livres plus petits, à l'action insuffisante de l'in-folio, dont l'édition était d'ailleurs épuisée depuis 1856. Sous cette pression bienveillante, je publiai successivement *La Réforme sociale*, *L'Organisation du travail*, *L'Organisation de la Famille*; et c'est ainsi que se constitua le premier noyau de la Bibliothèque sociale.

En 1869, je me concertai avec le conseil d'administration de la société d'économie sociale pour réunir à cette collection les deux ouvrages qu'elle publie (3). A partir de cette époque, nous nous appliquâmes à livrer au moindre prix possible la Bibliothèque aux institutions de bien public qui se dévoueraient à propager l'enseignement de la méthode d'observation et la connaissance de ses résultats. Pour atteindre ce but, nous acceptâmes les offres d'une célèbre maison de Tours. Cette maison se chargea d'imprimer les éditions successives de nos ouvrages et de les livrer au public moyennant le simple remboursement de ses frais. De notre côté, nous nous engageâmes à livrer gratuitement les manuscrits aux éditeurs et à ne réclamer, pour nos propres frais, aucun prélèvement sur les ventes.

Les amis de la science sociale se sont groupés naturellement autour d'une Bibliothèque ainsi constituée. Ils correspondent avec un trésorier et un secrétaire qui se dévouent, à titre gratuit, à leur service : au premier, ils adressent leurs demandes de livres; au second, ils com-

muniquent leurs vœux ou leurs observations sur la composition des ouvrages; et, le cas échéant, ils seraient bien venus à offrir leur concours ou à présenter leurs critiques. Enfin, en ce qui touche le perfectionnement de l'institution, les représentants des Unions, décrites au paragraphe suivant, sont admis, quand ils en expriment le désir, à se concerter avec les propriétaires des ouvrages.

Le comité de la Bibliothèque, institué dans ces conditions, s'applique à satisfaire tous les intérêts qui se sont ainsi réunis. En outre, comme je l'indiquerai plus loin (10), il offre les garanties désirables contre les abus qui sont en germe dans toute institution humaine. Les sages, qui enseignent par la parole les vérités de la science sociale, se procurent à bon marché le moyen d'action qui leur est utile; mais ils ne sont point inféodés à leurs fournisseurs. Les propriétaires des livres ont la liberté dont ils ont besoin pour exprimer, en termes de leur choix, les vérités induites de la méthode; ils sentent d'ailleurs la nécessité de satisfaire tous les auxiliaires de leur pensée. Cet état d'harmonie n'a jamais été troublé depuis l'origine de l'institution. Il se perpétuera et continuera à donner les bons résultats qui en émanent, tant que l'esprit de renoncement personnel régnera dans le Comité et parmi ses clients.

§ 5.

LES UNIONS DE LA PAIX SOCIALE.

Au nombre des clients du comité de la Bibliothèque se rangent d'abord les Unions de la paix sociale. J'ai donné dans les *Ouvriers européens* le précis de ce moyen de réforme (III, Ép. 6; VI, Ép. 14). Je vais insister ici plus spécialement sur le mécanisme de l'institution.

J'ai souvent signalé dans les *Ouvriers européens* le contraste que présentent, sur l'ancien continent, les populations établies dans deux séries de localités (VI, In. 2 à 5). Au centre de l'Asie, loin de tous les rivages maritimes, habitent des pasteurs qui, grâce aux entraves opposées à tout changement par la nature des lieux, n'ont jamais modifié leur existence simple. En Europe, sur la longue ceinture de rivages maritimes qui limitent les territoires du Nord, de l'Occident et du Midi, les habitants primitifs, venus pour la plupart de l'Asie ou de l'extrême Nord, ont conservé les habitudes de simplicité qu'on peut encore observer dans ces régions. Selon la nature des lieux, ils ont d'abord demandé les moyens de subsistance au pâturage, à la pêche ou à la chasse. Tant que cette situation a duré, ils ont conservé, dans leur nouvelle patrie, la constitution sociale de leurs ancêtres, et ils ont joui du bien-être qui en émane. Le seul pouvoir préposé sous ce régime au gouvernement de la société est spontanément établi d'après la nature même de l'homme et de la famille. Le père, guidé par le Décalogue, assure à ses enfants les bienfaits du culte domestique et de l'autorité souveraine. A cet égard, il a une supériorité innée sur les innombrables formes d'autorité que le besoin de paix a fait instituer depuis les premiers âges : il est plus dévoué à ses sujets, et, par conséquent, il est plus apte à leur inculquer et à maintenir parmi eux la connaissance de la loi morale.

Toutefois cette situation, imposée aux pasteurs de l'Asie centrale, ne peut se perpétuer, hors des régions polaires (III, In. 2), près des rivages maritimes. Selon l'enseignement fourni par l'histoire des races méridionales les plus fameuses, le contact établi avec le reste du monde au moyen de la mer ne tarde pas à ébranler les esprits, à faire

naître de nouveaux besoins et à soumettre les races simples à une suite de transformations rapides que j'ai souvent signalées (VI, In. 4). Dans une première époque, les races maritimes qui ne sont point entravées par la rigueur du climat demandent de nouveaux moyens de subsistance à l'agriculture, à l'industrie manufacturière, au commerce, aux autres travaux usuels et aux arts libéraux. Elles s'agglomèrent sur leur territoire; elles débordent même sur les territoires contigus; elles acquièrent la richesse, la science et le pouvoir; enfin, selon le jugement habituel des historiens, elles prennent peu à peu dans le monde un ascendant légitime. En même temps, une transformation correspondante s'opère dans la nature des pouvoirs sociaux. Sous ce régime de complication, la plupart des familles n'ont plus l'existence douce que procurait à leurs ancêtres, dans l'ancien état de simplicité, la récolte des productions spontanées. Courbé sous le poids du travail, le père de famille n'a pas conservé l'aptitude qui, sous le régime patriarcal, lui permettait, comme pontife et roi, de transmettre à ses enfants la connaissance et la pratique de la loi morale.

C'est alors que la société est contrainte de reconnaître son impuissance, et d'accueillir avec gratitude deux compléments indispensables apportés au Décalogue et à l'autorité paternelle : le culte public, dont les ministres procurent aux âmes « la paix de Dieu » ; la souveraineté, qui, par ses ministres et leurs nombreux agents, contraint au besoin les individus à respecter « la paix du souverain ». Ces pouvoirs complémentaires se développent partout avec la complication des sociétés. Ils sont considérés par les sages comme le lien nécessaire des familles, comme le « ciment » de l'édifice social. Ils fortifient les nations qui commençaient à s'ébranler en s'agglomérant. Parfois même l'al-

liance de la religion et de la souveraineté a élevé le peuple à un état de grandeur et de puissance qui a frappé les contemporains. En revanche, ces phénomènes extraordinaires de prospérité ont été presque toujours les symptômes précurseurs d'une décadence rapide.

Cette décadence est devenue tôt ou tard le trait dominant d'une seconde époque dans l'histoire de la transformation des races simples. Presque partout, elle s'est manifestée par les mêmes phénomènes. Abusant de la richesse et de la puissance qui leur avaient été conférées par les peuples, en reconnaissance de grands services, les ministres des deux pouvoirs sont tombés dans la corruption (V, 4). Ils ont considéré leur fonction, non plus comme une délégation de paternité, faite dans l'intérêt du peuple, mais comme un moyen de se procurer à eux-mêmes les satisfactions attachées aux plaisirs sensuels et à l'orgueil. Le mal, ainsi développé par ceux qui avaient en charge le règne du bien, a pris les caractères les plus contagieux. Il a été inoculé de proche en proche à la nation entière : aux hommes faits, par le mauvais exemple venu d'en haut; à la jeunesse, par l'absence d'un bon enseignement. La souffrance est venue de toutes parts; le peuple en a vu la cause; et la haine a remplacé l'affection accordée précédemment aux pouvoirs publics. Enfin, quand la réforme a trop tardé à se produire, la révolte contre ces pouvoirs et l'usage universel de la violence sont devenus l'état habituel de la société. Les nuances du mal ont d'ailleurs varié selon les temps et les lieux : dans les grands empires de l'antiquité, la décadence avait surtout pour origine les débordements du vice; de nos jours, dans l'Occident, les funestes effets du vice sont singulièrement aggravés par l'erreur. On ne se borne pas à combattre les deux pouvoirs que l'on croit infidèles à leur fonction : on prétend dé-

montrer, en partant d'une fausse conception de la nature humaine, que cette fonction a toujours été nuisible aux peuples. Je n'ai pas à m'étendre ici au sujet des fléaux déchaînés sous nos yeux par ces aberrations. Je me borne à signaler les remèdes que la méthode d'observation peut apporter à des maux sans précédents.

Dès mon enfance, j'ai entendu le récit des souffrances infligées à mes premiers maîtres, sous la pression des catastrophes qui eurent pour origine, en 1661, le vice d'un souverain corrompu et, en 1762, l'erreur d'un lettré présomptueux. J'ai ensuite retrouvé à chaque pas, dans l'histoire, la mention de semblables événements; enfin, depuis mon entrée dans la vie, je n'ai pas cessé d'en subir moi-même les effets. Dès le début de mes travaux, à la vue des effusions de sang qui signalèrent la révolution de 1830, et des désordres sociaux qui en furent la suite, je me trouvais donc tout préparé à voir le but principal de mes recherches dans la solution de la question suivante. Tandis que le castor, l'abeille, la fourmi et les autres animaux sociables gouvernent leurs établissements depuis les premiers âges, dans la stabilité et la paix, l'homme est-il seul condamné à voir ses créations se transformer sans cesse, pour aboutir aux catastrophes et à la ruine?

Sous le régime présent de décadence, je mets de plus en plus au premier rang des devoirs sociaux les études que cette question exige. Elle a été ma préoccupation constante; et, pour la résoudre, je me suis reporté, autant que mes autres devoirs m'en ont laissé le temps, aux enseignements donnés par tous les sages. J'ai consulté les opinions émises par les contemporains sur les causes du mal actuel et sur les remèdes qu'il réclame. J'ai surtout parcouru l'Europe pour demander la lumière aux Autorités sociales. Ces hommes utiles m'ont toujours engagé

ou retenu dans les voies que la méthode signale. En général, ils n'enseignent point la vérité par leur parole ou leurs écrits. Cependant ils remplissent cette haute fonction mieux que ne le font les lettrés : ils montrent le vrai en pleine action dans le cercle où s'exerce leur influence. Partout, en effet, leurs demeures hospitalières offrent le même tableau : la paix sociale fondée, au foyer et à l'atelier, sur la satisfaction des deux besoins essentiels, sur l'organisation d'un bon régime de travail, et enfin sur l'attachement réciproque du maître et des serviteurs. J'ai parcouru, en Europe et en Asie, vingt mille kilomètres dans le seul but de visiter une douzaine de ces Autorités. C'est grâce à ces voyages que j'ai été initié à une foule d'idées et de sentiments que je ne saurais indiquer ici. Ces détails trouveront leur place dans la correspondance sociale qui complétera les petits livres publiés depuis 1871 (XVII, 12). Partout j'ai soumis à ces sages la question que soulève la réforme de nos sociétés occidentales : nous nous sommes reportés ensemble aux enseignements offerts par l'histoire universelle ou par l'observation des peuples contemporains, et toujours nous sommes arrivés à la même conclusion.

Dans tous les temps et dans tous les lieux, le problème de la paix sociale a été résolu lorsque, dans chaque famille, le père a transmis à ses enfants la connaissance de la loi morale et le moyen de gagner le pain quotidien. Chez les races simples et éparses où la récolte des productions spontanées procure une subsistance facile, le père lui-même suffit à ce double devoir. Chez les races compliquées et agglomérées de l'Occident, où les difficultés de la subsistance augmentent rapidement, le père devient insuffisant dans un nombre croissant de familles. Cependant la solution du problème social est encore obtenue si

le père est secondé par les deux pouvoirs publics qui peuvent, sans souci du pain quotidien, veiller sans cesse « à la paix de Dieu » et « à la paix du souverain ».

Si les deux pouvoirs préposés à la paix publique manquent à leurs devoirs, ils corrompent la société; mais quand les familles restées intactes sont assez nombreuses et assez puissantes, quand surtout elles ont à supporter le poids de grandes calamités, elles réagissent efficacement contre les désordres de la vie publique: tel a été le cas au XVIe siècle chez les Français, au XVIIe chez les Anglais et les Allemands, au XVIIIe chez les Suédois. Au contraire, si, comme en France aux temps de Voltaire et de Rousseau, la corruption de la vie publique s'est propagée au point d'envahir presque toutes les familles dirigeantes de la vie privée, la vraie force de réaction fait défaut. Si, en outre, comme il arriva de 1762 à 1789, on demande la réforme aux conceptions chimériques des lettrés, on aboutit bientôt aux catastrophes. Enfin, si les faux réformateurs, se voyant incapables de réorganiser la vie publique, ne reconnaissent point l'impuissance radicale de leurs nouveautés; s'ils attribuent leurs échecs à la résistance, toute naturelle, opposée par le respect de la tradition; si, en conséquence, ils substituent par la force, dans les institutions publiques, leurs erreurs aux principes qui assuraient la paix de Dieu et du souverain, chaque violence nouvelle est pour la nation un nouveau pas vers la désorganisation et la ruine. Ce sont là les tristes spectacles de corruption, d'erreur et de violence que la France a successivement présentés au monde, depuis l'origine du gouvernement personnel de Louis XIV.

Dans la majeure partie de l'Occident, le mal s'est développé par les mêmes causes qui ont agi en France, et il sera guéri par le même remède. On peut entrevoir aussi

que, grâce à l'essor inouï des communications rapides, des phénomènes semblables vont se reproduire au sein des sociétés de l'Orient. Aujourd'hui, dans leur état d'ébranlement et de désorganisation, les nations souffrantes doivent se proposer un double but : elles ont d'abord à restaurer les coutumes qui, dans le passé de la race, avaient le mieux réussi, soit à préserver de la corruption les pouvoirs publics, soit tout au moins à les réformer. Pour soustraire ces mêmes pouvoirs au danger de nouvelles défaillances, les nations ébranlées ont surtout à remettre en honneur dans la vie privée les idées, les mœurs et les institutions aptes à multiplier les familles qui ont en elles-mêmes la force nécessaire pour résister à la corruption des gouvernants. Ce plan de réforme a été suivi par les grandes races qui, après avoir subi une souffrance momentanée, sont parvenues à reconquérir la prospérité et sont maintenant classées parmi les modèles du monde.

Un des exemples mémorables que l'histoire nous offre à ce sujet fut donné par un groupe de sages, dans l'intervalle de douze années qui s'écoula entre la mort de Charles Ier d'Angleterre et la restauration de son héritier. Le jour même où l'infortuné monarque était frappé, un de ces sages écrivit à son fils, alors réfugié dans l'île de Jersey. Il lui exposa que la cause première de la catastrophe était l'inaction imposée au Conseil privé, rouage essentiel de la monarchie, et qu'à son avis l'institution d'un nouveau conseil devait être le point de départ de toute réforme. Le jeune roi revint sur ce point à l'organisation traditionnelle de la monarchie; et le Conseil reconstitué se mit aussitôt à l'œuvre. Grâce à l'unité d'action imprimée par Clarendon, il ramena à la coutume la sympathie des familles influentes, comme celle de l'armée et de son chef. Ainsi éclairée, nonobstant la prospérité due

au génie de Cromwell, la nation, après la mort de ce grand homme, renonça au régime du Protectorat : elle rétablit la monarchie en la personne de Charles II, sans avoir à verser une goutte de sang anglais[1].

Les Unions de la paix sociale s'inspirent à la fois des coutumes nationales et des bons exemples offerts par les autres pays. Dans les diverses localités européennes, il ne s'agit plus des questions qu'il fallait résoudre aux siècles précédents : on se préoccupe seulement de rétablir les éléments de paix et de stabilité, selon les conditions et avec les moyens qui conviennent le mieux au temps actuel. Jusqu'à présent, chaque Union, soit française, soit étrangère, a commencé son œuvre en se concertant avec le comité de la Bibliothèque et en tirant profit des travaux déjà coordonnés dans ses livres. En principe, l'Union n'est liée par aucun programme; en fait, elle s'accorde avec ses voisines pour mettre en pratique les règles suivantes : repousser toute pensée de violence dans l'exécution des réformes jugées nécessaires; éviter toute participation aux débats stériles qu'engendrent aujourd'hui les questions relatives aux nationalités, à la politique et à la religion; rendre cette modération facile aux hommes ardents qui se rattachent à la cause du bien; enfin, les aider à découvrir eux-mêmes, par la pratique de la méthode, les moyens de retrouver la paix. Les Unions se fortifient sans cesse en publiant les faits observés par leurs membres. Elles mettent ainsi chaque jour en plus complète lumière les vérités éternelles qui donnent satisfaction aux deux « besoins essentiels » des peuples et rallient les âmes aux cou-

1. Voir dans la *Diplomatic Review*, recueil publié sous la direction de feu mon ami, M. David Urquhart, un article fort instructif de M. Halsall sur l'histoire du Conseil privé du roi d'Angleterre, dans l'intervalle compris entre la mort de Charles Ier et le règne de la reine Anne.

tumes de la « constitution essentielle ». Elles emploient d'ailleurs simultanément tous les moyens de propagande indiqués dans ce chapitre.

Pour exercer ces propagandes de la vérité, les Unions ne demandent aucun appui aux forces et aux privilèges que confèrent les pouvoirs publics. Elles se tiennent prêtes à communiquer respectueusement les faits qu'elles ont recueillis aux gouvernants qui voudraient eux-mêmes en tirer parti; mais elles n'étendent pas leur action personnelle au delà des limites de la vie privée.

§ 6.

L'ENSEIGNEMENT PAR LES ÉCRITS.

Vers 1874, les Unions se sont constituées en se groupant autour du comité de la Bibliothèque. Émancipées peu de temps après sur les invitations pressantes du Comité, les Unions locales commencèrent à compléter, par leurs propres écrits[1], les livres que la Bibliothèque

1. Dans l'Union du Poitou, M. Emm. de Curzon a indiqué le concours donné à la réforme par les travaux d'un congrès local. Dans l'Union du Limousin, M. A. Delor a décrit les coutumes du moyen âge conservées, avec une ténacité inébranlable, par la corporation des bouchers de Limoges. M. P. de Montaignac, dans l'Union du Bourbonnais, et M. Sumien, dans l'Union de Marseille, ont déterminé la presse locale à servir la cause de la réforme sociale. Dans l'Union provençale, MM. C. de Ribbe et Claudio Jannet ont publié des ouvrages qui ont établi, dans la France entière, la renommée de leurs auteurs. Dans une des Unions belges, M. C. Lagasse a signalé une nouvelle presse périodique qui semble promettre un excellent moyen de réforme. Dans une Union anglaise, M. Saint-George Mivart a pris l'initiative d'un genre de publicité qui associera utilement plusieurs pays pour le redressement de certaines erreurs. La réforme sociale la plus importante, la restauration de l'autorité paternelle, a inspiré des écrits fort utiles aux membres des Unions : tel a été le cas pour M. le comte de Bousies à Mons, M. de Moreau d'Andoy à Namur, M. Howelt à Dunkerque, M. le comte de Butenval à Paris et M. L. Rostaing à Vidalon-lez-Annonay.

centrale continue à leur fournir. Les membres des Unions, tant qu'ils restent en petit nombre, se groupent spontanément autour d'un de leurs confrères. Ce membre est choisi pour remplir une fonction spéciale : il correspond avec le Comité au nom de ses commettants. Enfin chaque membre se procure directement, auprès des autres Unions françaises ou étrangères, les renseignements utiles à la poursuite de ses propres travaux.

En France spécialement, les Unions mettent à profit les journaux de leur localité pour propager l'enseignement des vérités sociales. En outre, les membres disposant de quelques loisirs se préparent à imiter l'exemple donné par une Union belge : ils se concertent pour réunir les matériaux et le personnel d'une nouvelle forme de presse hebdomadaire à bon marché. Les membres ainsi associés ont surtout pour but de s'instruire eux-mêmes afin de se rendre dignes d'enseigner les classes moins lettrées. Ces tentatives semblent être, pour certaines campagnes, le prélude d'une transformation intellectuelle : elles remplaceront par des études sérieuses les lectures futiles des classes aisées; et elles procureront des informations utiles aux familles dont le développement intellectuel ne repose guère aujourd'hui que sur la littérature naïve, parfois grossière, des almanachs.

La fondation de la nouvelle presse hebdomadaire à bon marché est en ce moment l'objet de mes entretiens avec les membres compétents des Unions françaises ou étrangères, qui me font l'honneur de me visiter, soit pour m'instruire, soit pour me demander des conseils. Le sentiment dont cette nouveauté dérive est aussi vieux que l'humanité : c'est le dévouement qui porte les possesseurs de la science à instruire les ignorants. Les vrais historiens de notre temps commencent à trouver dans le passé les

traces de cette vertu[1]. Pendant mes voyages, j'ai recueilli mille indices de son utile action; et, depuis que mon attention s'arrête plus volontiers sur ce détail de la réforme, j'apprends qu'à cet égard de merveilleux exemples sont donnés dans notre propre pays. Je me trouve ainsi ramené, une fois de plus, à la conviction qu'a exprimée le plus ardent fondateur de la démocratie américaine (VI, In. 8), à savoir : que l'aristocratie naturelle de la vie privée est la vraie classe dirigeante. Ainsi averti, je ne saurais trop recommander une œuvre qui, en se multipliant, étendra aux campagnes les bienfaits de l'instruction acquise maintenant aux villes. Des familles rurales et urbaines jouissant de certains loisirs, et comprenant le danger de la situation actuelle, se concertent pour restaurer dans les cœurs l'attachement aux coutumes des bonnes époques, et pour remonter le courant de vice et d'erreur où les Français sont plongés depuis deux siècles. Elles se préparent à créer un petit journal local, pour ajouter quelque force à une première impulsion déjà donnée par des cours oraux et par un almanach. Elles ne se font pas d'ailleurs illusion sur l'impuissance momentanée de leur entreprise, en présence des passions et des malentendus semés journellement au sein des populations par de mauvais écrits. Elles se garderont même de combattre l'influence de ces écrits par le procédé irritant des controverses directes. Elles se borneront à opposer aux erreurs contemporaines les vérités éternelles, scientifiquement démontrées par l'assentiment et la pratique des peuples prospères de tous les temps. Les réformistes-traditionnels, qui se donnent cette mission, ont

1. C'est ainsi que M. l'abbé A. Tollemer nous a fait connaître récemment, par des documents authentiques, la vie journalière du seigneur de Gouberville, qui, à l'époque de Henri II et de Charles IX, se plaisait à instruire par des lectures les gens de sa maison. (*Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1878; page 159.)

appris, en effet, par leurs observations de chaque jour, que la cause première du mal actuel est, non pas dans les attaques dirigées par les égarés contre les institutions fondamentales de l'humanité, mais dans le vice, l'erreur, l'imprudence et l'inertie de ceux qui ont le devoir de les conserver et de les défendre.

En résumé, ceux qui aspirent à fonder la nouvelle presse hebdomadaire, ne se flattent point de reprendre aisément, sur les populations perverties, trompées ou justement mécontentes, l'ascendant perdu par la faute des anciennes classes dirigeantes : ils se proposent avant tout de dire leur *mea culpa* et de se réformer eux-mêmes. Le plan qu'ils élaborent sera développé dans la correspondance sociale (XVII, 12) de la Bibliothèque. En France comme en Belgique, les membres des Unions locales qui tendent a se constituer sur ces bases s'inspirent d'une idée simple qui ne saurait entraîner les mécomptes habituels aux grandes entreprises de la presse périodique. Pour se rendre capables d'enseigner les autres, ils veulent d'abord rechercher, dans les documents du passé et dans l'observation des modèles contemporains, les causes qui donnèrent autrefois le bonheur à la nation, à la province et à la localité. Dès à présent, ils se procurent par ces recherches, poursuivies dans le cercle de la parenté et de l'amitié, un complément agréable aux anciennes habitudes de travail et de sociabilité. Ils veulent créer leur organe hebdomadaire dans des conditions si modestes, qu'ils puissent supporter indéfiniment la dépense annuelle imposée, à chaque famille associée, par ce nouveau moyen de récréation. Ils pourront ainsi attendre patiemment que les populations reviennent à la vérité, sous l'influence d'un enseignement qui se perfectionnera peu à peu, et surtout grâce à l'insuccès réservé tôt ou tard à l'erreur.

§ 7.

L'ENSEIGNEMENT PAR LA PAROLE.

En arrivant au terme de la tâche entreprise il y a un demi-siècle, je me demande souvent comment mes amis et moi avons réussi, en matière de science sociale, à raffermir en nous « les convictions ébranlées » dans l'Occident, après une longue époque de vice et d'erreur. En ce qui me concerne, je trouve la réponse dans le rapprochement de plusieurs circonstances décisives. J'ai observé les sociétés contemporaines avec un amour sincère de la vérité : je dois ce sentiment aux impressions exercées sur mon enfance par une mère et par des maîtres dévoués à Dieu et à la patrie. Quand je me reporte aux travaux qui nous ont permis de fonder nos Unions, je m'assure que les écrits y ont pris une part moindre que la parole. Enfin je trouve qu'il en est de même pour les travaux à l'aide desquels les Unions continuent à se développer. A cet égard, notre expérience journalière confirme la supériorité de la pratique adoptée par les sages qui ont le mieux réussi à conserver ou à raffermir le règne du bien.

Les moyens de recrutement les plus efficaces dont les Unions disposent sont les moins apparents : ce sont les entretiens familiers que provoque, entre nos confrères et leurs amis, le spectacle des souffrances contemporaines. Parmi les autres moyens de propagande figurent les discours prononcés périodiquement, dans diverses sortes de réunions, par des confrères ayant une aptitude spéciale pour ce genre d'enseignement ; les conférences d'étudiants et de personnes de tout âge où se discutent les moyens d'amélioration sociale ; les simples conversations entre les

hommes qui comprennent le danger des erreurs dominantes de l'époque et les maîtres de leur choix, auxquels ils viennent demander la vérité; enfin divers enseignements réguliers et méthodiques qui s'organisent surtout à Paris, et qui tendent plus ou moins à constituer l'école sociale dont il sera question plus loin (XVII, 10).

Dans tous ces enseignements, les livres interviennent seulement comme moyens accessoires. Les vraies sources de la science sont les maîtres chez lesquels la vérité s'est incarnée par l'observation directe des faits sociaux et par de longues méditations. D'après notre expérience journalière, les livres et les extraits qu'on en peut faire sont même peu utiles à ceux de nos confrères qui réagissent avec le plus de succès contre les vices et les erreurs de notre temps. Tous recommandent à leurs élèves de ne point faire entrer des textes écrits dans le plan de leurs discours. Cette recommandation est particulièrement opportune à nos époques troublées, où les dépositaires de la vérité doivent affronter la résistance et subir le choc des pouvoirs publics. C'est, au surplus, la règle que, dans une époque semblable, le Maître par excellence imposait à ses disciples[1]. Suivons nous-mêmes cette règle, en nous préparant, par le travail et le dévouement, à propager la vérité éternelle!

1. « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups; soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes... Vous serez présentés, à cause de moi, aux gouvernants et aux rois pour me rendre témoignage... Lors donc qu'on vous livrera à eux, ne vous mettez point en peine ni comment vous parlerez, ni de ce que vous direz; car ce que vous leur devez dire vous sera donné à l'heure même, parce que ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père qui est en vous. » (*Saint Matthieu*, x, 16 à 20.)

CHAPITRE XVII

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

§ 1.

LES CONTRASTES DE SOUFFRANCE ET DE PROSPÉRITÉ, A TOUTES LES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE.

Depuis les premiers âges de l'histoire, il a existé simultanément, dans les diverses régions du globe, deux sortes de sociétés : les unes « prospères », jouissant du bien-être fondé sur la paix et la stabilité ; les autres « souffrantes », où le malaise a pour symptômes l'instabilité et la discorde. Ces situations opposées se sont perpétuées jusqu'à nos jours, en se modifiant, chez chaque race, avec des nuances infinies. J'ai pu observer ces contrastes en Europe dès le début de mes voyages, et j'ai constaté, depuis lors, les modifications rapides qu'ils subissent selon les temps et les lieux.

§ 2.

LES TROIS CAUSES ÉTERNELLES DE LA SOUFFRANCE : LE VICE, L'ERREUR ET LES ABUS DE LA NOUVEAUTÉ.

Dans les tableaux variés qu'offre l'histoire des sociétés humaines, le trait le plus habituel est le passage de la paix à la discorde ou, en d'autres termes, de la prospérité à la souffrance. Le retour fréquent de cette transformation s'explique par la succession de trois phénomènes sociaux qui ont pour origine les défaillances habituelles de l'humanité. Pendant longtemps, les races prospères se sont lentement formées, sous l'empire de la

constitution essentielle (v, 2), source de toute paix. Elles ont grandi sur des territoires où la subsistance était abondamment fournie par les productions spontanées du sol et des eaux. Ignorées d'abord des peuples commerçants qui écrivaient la géographie et l'histoire, elles se sont multipliées dans le bien-être. Plus tard, mises en contact avec ces peuples, elles sont devenues riches, savantes et fortes tant qu'elles sont restées soumises à la constitution essentielle. Elles ont acquis la renommée, parfois même un grand éclat; mais, presque toujours, c'est à dater de cette époque qu'elles commencèrent à déchoir. En général, elles ont marché vers cette déchéance en faisant sortir, des fruits antérieurs de la prospérité, trois causes de souffrance, à savoir : de la richesse, le vice; de la science, l'erreur; enfin, de la force, de l'erreur et du vice, tous les abus de la nouveauté.

§ 3.

LES ENVAHISSEMENTS ACTUELS DE LA SOUFFRANCE EN EUROPE ET SURTOUT EN OCCIDENT.

Depuis un demi-siècle, je vois en action ces causes de corruption ou de souffrance en Europe et dans les contrées contiguës de l'Asie. Au début de mes voyages, en 1829, la prospérité était générale en Orient. La discorde, déchaînée en France et en Occident par la révolution de 1789, s'était calmée momentanément depuis 1815. Mais voici qu'elle allait reprendre possession des esprits, agiter à Paris les écoles où je terminais mes études, aboutir à la révolution de 1830, désorganiser un royaume voisin et semer partout des germes de souffrance qui se développent maintenant de plus en plus.

La révolution de 1848 a singulièrement favorisé cette

transformation de notre continent. Elle a fait descendre l'esprit de discorde jusque dans les subdivisions inférieures de la vie sociale. Après trois explosions de violence survenues coup sur coup, Paris a été choisi comme patrie de prédilection par tous les hommes ardents qui, dans le reste de l'Europe, ne pouvaient satisfaire à leur gré les tendances vers la nouveauté, l'erreur et le vice. Servi par les nouvelles voies de communication rapide, ce redoutable foyer du mal exerce une action irrésistible sur toutes les localités qui ne possédaient pas des moyens exceptionnels de résistance. Au moment où j'écris ces lignes, je ne vois plus en Europe que quatre oasis de paix et de stabilité. Jusqu'à ce jour, l'Occident reste le principal centre de contagion; mais il semble que nous allons assister à un spectacle inattendu. Le mal continue à se propager d'Occident en Orient; et dans cette direction il s'aggrave, parce que la foi naïve des populations qu'il surprend ne leur a pas donné la force nécessaire pour résister à la corruption. J'en puis juger par un exemple. Pendant seize années de travaux assidus, je me suis trouvé aux frontières orientales de l'Europe en contact avec ces populations simples qui m'offraient les modèles de la stabilité et de la paix : or, j'apprends qu'on voit se manifester parmi elles des éléments de discorde inconnus encore à nos populations désorganisées. Ne semblerait-il pas qu'un contre-courant de mal va se produire désormais, comme le mouvement de la lumière, de l'Oural à l'Atlantique?

§ 4.

LA MÉTHODE EMPLOYÉE PAR L'AUTEUR POUR CONNAÎTRE LES CAUSES DE LA SOUFFRANCE ET LES MOYENS DE GUÉRISON.

Comme je viens de le dire, j'ai débuté dans l'étude des sociétés au moment où l'esprit de discorde, calmé, en ap-

parence, par les régimes du premier empire et de la restauration, commençait à se réveiller. J'employai dès lors tous les loisirs laissés par l'exercice de ma profession à créer la méthode qui a été le point de départ des travaux résumés dans le présent volume. Cette méthode ne présente, au fond, aucun principe nouveau; et l'on peut même ajouter, à la rigueur, qu'avec d'autres formes elle a été employée dans tous les temps. Les formes nouvelles sont moins efficaces que celles dont on a souvent fait usage dans le passé, quand les éléments éternels de la paix sociale étaient moins oubliés. Toutefois la méthode décrite au Livre II a pu seule nous aider, mes amis et moi, à retrouver les lois fondamentales qui, depuis deux siècles, étaient obscurcies ou enfreintes dans notre pays.

Je n'ai point perdu mon temps en efforts d'invention : j'ai simplement mis en œuvre le procédé qui, de notre temps, imprime une impulsion si féconde aux sciences de l'astronomie, de la physique, de la chimie et des trois règnes de la nature. Toutefois, en appliquant cette idée, je n'ai pas copié les sciences qui avaient été les premières nourrices de mon esprit. Je les ai imitées, sans jamais perdre de vue la nature de mon sujet. J'ai pris pour criterium de mes instructions la distinction du bien et du mal, établie par la pratique de toutes les sociétés prospères. Enfin, j'ai cherché le contrôle de mes résultats dans les phénomènes de paix et de discorde interprétés par les Autorités sociales qui gouvernent leur voisinage en s'appuyant sur le respect et l'affection des sujets.

Cette méthode, je n'ai jamais cessé de l'appliquer. Pendant trente-cinq ans j'ai voyagé pour obéir à deux préoccupations principales : le désir de voir en action chez les peuples prospères les traditions du bien et de la paix; le besoin d'apprendre, chez les peuples souffrants, comment

les Autorités sociales résistent à la corruption qui les entoure. Depuis lors, je demande à mes correspondants et à mes visiteurs le récit des changements inouïs qui s'accomplissent en Europe; et je m'applique surtout à tracer fidèlement le tableau du bien et du mal que m'ont offert les sociétés contemporaines. Grâce au dernier acte de violence qui m'a rendu à la quiétude de la vie privée, je puis chaque jour faire un nouveau pas vers la vérité éternelle; mais plus j'avance, plus j'aperçois l'impossibilité de fixer sur le papier tout ce qu'il m'a été donné d'apprendre. L'obstacle n'est pas uniquement dans l'insuffisance de l'écrivain, il est surtout dans l'impuissance des écrits, si bien mise en lumière par l'école de Socrate. L'expérience m'oblige donc à entrer dans une voie nouvelle. Je n'ai plus seulement à compléter la Bibliothèque sociale; j'ai surtout à incarner, par la parole, la vérité dans la jeunesse studieuse qui me consulte.

§ 5.

LE PROBLÈME ESSENTIEL QUE TOUTES LES RACES DOIVENT RÉSOUDRE POUR S'ASSURER LE RÈGNE DE LA PROSPÉRITÉ.

Les sociétés qui ont donné dans l'histoire les meilleurs exemples de bonheur se sont inspirées d'une préoccupation dominante. Elles ont voulu donner satisfaction aux deux « besoins essentiels » de l'individu. Ces besoins sont signalés en tête de la prière habituelle des chrétiens : le premier est la connaissance de la loi morale, sans laquelle l'homme tombe au-dessous de la brute; le second est la possession du pain quotidien, dont la privation a toujours déchaîné la discorde et l'esprit de révolte. C'est à ces deux satisfactions que se réduit, à la rigueur, le problème que la société doit résoudre.

Depuis les premiers âges, toutes les races modèles ont résolu ce problème : elles ont réussi en restant fidèles à des coutumes qui, à première vue, semblent avoir présenté, selon les lieux et les temps, une variété infinie. Toutefois, quand on analyse, dans leurs détails, les coutumes de chaque race, à l'époque où elle trouvait le bonheur dans la stabilité et là paix, on constate bientôt que ces coutumes dérivent toutes d'un petit nombre de principes. Ces règles suprêmes ont été toujours pratiquées par le peuple aux temps de prospérité et proclamées par les sages aux temps de souffrance. Or, aucune race d'hommes n'a possédé le bonheur, si l'édifice social qui l'abritait ne contenait pas au moins sept éléments. En prenant pour criterium la permanence ou la variation de leurs formes, je classe ces éléments en trois groupes, savoir : deux fondements invariables, le respect du Décalogue et le règne de l'autorité paternelle; deux ciments variables et toujours associés, la religion et la souveraineté; trois matériaux, c'est-à-dire les « tenures » du sol, associées ou séparées sous les trois régimes de la communauté, de la propriété individuelle et du patronage. Ces groupes d'institutions sont à la fois nécessaires et suffisants : c'est pourquoi je les nomme, dans leur ensemble, « la constitution essentielle ».

§ 6.

LES DEUX RÉGIMES DE PROSPÉRITÉ : LES RACES SIMPLES ET LES RACES COMPLIQUÉES.

Les races qui conservent le bonheur, en pratiquant la constitution essentielle, restent pour la plupart dans les conditions où leurs ancêtres étaient déjà placés à des époques fort anciennes. Elles se présentent aux observa-

teurs contemporains sous deux régimes qui contrastent par la simplicité ou la complication des existences.

Une « race simple » est une grande famille composée de ménages issus d'un ancêtre commun et portant le même nom. L'importance en est fixée par l'étendue de la localité que le premier ancêtre occupa, en lui donnant son nom. Si, dans cette organisation, un judicieux système d'émigration est organisé pour la population surabondante, les moyens de subsistance sont suffisamment fournis par les productions spontanées du sol et des eaux. Chez les nations ainsi constituées, les familles, très éparses sur le sol, n'ont point à supporter le poids des travaux pénibles qu'impose aux nations compliquées la production des moyens de subsistance. La jeunesse et l'âge mûr suffisent amplement à la cueillette, à la pêche, à la chasse et aux autres travaux attrayants qui se rattachent à la conquête du pain quotidien. Ils se livrent à ces travaux avec passion, et ils sont naturellement enclins à en dispenser les vieillards chefs de famille. Sous l'influence des harmonies éternelles émanant de la nature des hommes et des lieux, chaque père jouit donc des loisirs nécessaires pour s'élever à la fois, par une méditation constante, à l'intelligence de la loi morale et à la connaissance des droits et des devoirs réciproques de ceux qui vivent sous son autorité. Les fonctions du gouvernement se trouvent spontanément dévolues aux pères, parce que ceux-ci réunissent en leur personne les aptitudes nécessaires pour imposer à leurs sujets « la paix de Dieu et la paix du souverain ». Sous ce régime, les pères n'ont pas seulement le pouvoir de faire régner, de leur vivant, la paix et la stabilité : ils forment tout naturellement l'héritier qu'ils jugent digne de perpétuer ces bienfaits chez les descendants.

Une « race compliquée » est un enchevêtrement de

petites familles très agglomérées, issues de divers ancêtres. Le territoire se compose, non plus de localités portant chacune le nom d'une famille, mais de districts dénommés selon la nature du pouvoir local qui, à défaut de l'autorité paternelle, tient les individus réunis. Les moyens de subsistance ne proviennent plus exclusivement des productions spontanées. A mesure que les familles s'agglomèrent, ils sont fournis en proportion croissante par les durs travaux de l'art forestier, de l'art des mines, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, du commerce et des arts libéraux. Les familles qui restent dans l'état d'abondance propre aux races simples ne forment plus qu'une minorité. Les autres familles n'ont pour la plupart que le nécessaire, et le personnel en est réduit aux moindres proportions que comporte l'existence d'une race d'hommes. Loin d'être soutenus par leurs enfants, les pères y sont obligés de pourvoir seuls à l'existence matérielle de tous. Courbés sous le poids de travaux toujours pénibles et parfois répugnants, ils deviennent plus ou moins incapables d'enseigner la loi morale à leur famille et, par suite, de maintenir au foyer domestique et à l'atelier de travail la paix et la stabilité. Il résulte de là que la prospérité ne subsiste que si l'organisation de la société subit une complication remédiant à celle qui est survenue dans le régime des travaux. Ce problème a été résolu, dès les premiers âges, par l'institution de deux corps publics qui suppléent à l'impuissance de la majorité des pères de famille. L'un de ces corps pourvoit à « la paix de Dieu » ; l'autre, à « la paix du souverain ». Dans l'accomplissement de leurs devoirs envers le peuple, ils sont secondés par le petit nombre de familles qui, conservant la vertu avec le loisir dans la vie privée, gardent les traditions de la loi morale. Les ministres de Dieu comme ceux

du souverain obéissent à diverses règles tracées par la coutume. Dans l'exécution, ils s'inspirent d'un sentiment qui doit leur être commun, l'esprit de paternité.

§ 7.

LA PERMANENCE DE LA PROSPÉRITÉ CHEZ BEAUCOUP DE RACES SIMPLES.

Des races simples, vivant dans un état complet de paix et de stabilité, se perpétuent dans certaines régions depuis une époque fort ancienne. Selon les indications que j'ai pu recueillir, elles ont offert de tout temps les caractères que l'on peut encore observer aujourd'hui. Elles ont été fondées par une famille soumise à la loi morale et croyant que cette loi a été révélée par Dieu à l'homme. Les générations successives ont continué à prospérer en respectant les traditions établies par le fondateur, c'est-à-dire en restant soumises au Décalogue et à l'autorité paternelle. Elles persistent avec ténacité à repousser tous les arts usuels autres que le pâturage, la chasse, la pêche et la cueillette.

Ces races simples et prospères abondent encore dans trois régions principales : sur les plateaux de l'Asie centrale; sur le rivage de l'océan Boréal, à l'est et à l'ouest du méridien passant par le cap Nord; dans les forêts du nord de l' mérique et sur les terres glacées qui s'étendent au delà. Elles restent dans l'état initial de simplicité et de bien-être, sous l'influence de trois causes principales. Par la nature même des lieux, elles sont préservées de tout contact avec les marchands : elles ne sont donc exposées, ni à contracter de nouveaux besoins, ni à subir des impressions qui ébranleraient dans leurs âmes les deux fondements de la Constitution, le Décalogue et l'autorité

paternelle. Vivant dans l'abondance, pourvu que l'émigration soit organisée, toutes les familles jouissent des satisfactions que procurent l'égalité des conditions et la récolte attrayante des produits du sol. Les individus sont tellement attachés à leur constitution sociale, qu'ils dépérissent sous le poids de leurs regrets, si, par intérêt pour eux, on tente de leur procurer les avantages propres aux races compliquées les plus prospères. En résumé, les races simples possèdent en elles-mêmes et dans les lieux qu'elles habitent toutes les conditions du bonheur permanent.

§ 8.

LE DANGER IMMINENT DE LA SOUFFRANCE CHEZ TOUTES LES RACES COMPLIQUÉES.

Les races qui trouvent le bonheur dans la complication n'offrent guère que des contrastes avec les races simples et heureuses que je viens de signaler. Chez ces dernières, en effet, plusieurs facultés de l'esprit humain sommeillent dans l'éparpillement des familles ou restent, en quelque sorte, engourdies par la rigueur du climat. Ces races sont même à peu près inconnues du monde entier, parce qu'elles ne donnent aucun signe d'activité, en dehors des localités qu'elles habitent, loin des grandes voies commerciales. Les rares voyageurs qui pénètrent quelquefois dans ces contrées y observent des peuples toujours immobiles, et ils nomment impuissance ce qui n'est que l'attachement au bien conquis par les ancêtres.

Les races compliquées, au contraire, développent leurs talents et leurs vertus dans toutes les branches d'activité auxquelles l'homme peut appliquer ses facultés. Elles excitent l'admiration du monde en créant les merveilles qui émanent des agglomérations urbaines, celles qui se

manifestent surtout par les accumulations de richesse, de science et de force. L'observation des progrès extraordinaires accomplis, à notre époque, dans l'ordre matériel, et les inductions qu'en tirent les réformistes-novateurs font croire à beaucoup d'esprits qu'en principe les races compliquées assureront de plus en plus la prospérité aux nations et le bonheur aux individus.

En fait, cependant, il n'en a jamais été ainsi dans les temps passés; et c'est également la situation contraire qui se manifeste aujourd'hui. Le danger de la souffrance est d'autant plus imminent que les apparences de prospérité nationale sont plus évidentes. C'est précisément l'état de choses qui se produit dans l'Occident depuis l'époque de la renaissance, si vantée par tous les novateurs. C'est notamment ce qui arriva en France sous les gouvernements personnels de Louis XIV et de Napoléon Ier. On n'avait pas encore vu tant de richesse et de luxe, de science et d'art, de pouvoir et de grandeur militaire. Mais quels furent, même avant la fin des deux règnes, les résultats de ces merveilles? Jamais on ne vit éclater tant de souffrance et de dénûment chez les populations, tant de défaillances et d'idées fausses parmi les classes dirigeantes, tant de corruption, d'attentats et de faiblesse chez les pouvoirs publics devant le peuple et l'étranger.

Cette marche vers la décadence n'a pas été continue, dans notre race, depuis la date funeste de 1661 : suivant la loi dominante de l'histoire, elle a été accélérée par quelques succès; elle a été suspendue momentanément par les catastrophes nationales. Les deux souverains illustrés par leurs brillantes conquêtes ont laissé les déplorables exemples qui ont égaré, sous leurs successeurs, presque tous les pouvoirs publics. Au contraire, les terribles effusions de sang de 1793, de 1830, de 1848 et de 1871 ont ramené

la plupart de ces pouvoirs aux meilleures traditions de notre race. Mais, au milieu de ces rapides alternances de mal et de bien, la souffrance reste le trait principal de notre histoire. Sous la tyrannie des gouvernants, la nation se désorganise de plus en plus. Dans la plupart des familles, le père, condamné à un dur travail, est devenu incapable d'assurer à ses descendants la pratique de la loi morale et la possession du pain quotidien. Chez les familles qui ont des loisirs, les parents, dépouillés des fonctions gratuites du gouvernement local, se dégradent dans l'oisiveté, le luxe ou le vice : ceux qui ont gardé quelque respect de la loi morale confient à des maîtres choisis hors de la famille le soin de l'enseigner à leurs enfants, et les préservent ainsi, autant que possible, du mauvais exemple donné par la famille. Quant aux classes dirigeantes de la vie privée ou de la vie publique, qui ont été ramenées au vrai par les catastrophes nationales, elles se concertent depuis la mémorable réforme du 15 mars 1850, pour former cette partie de la jeunesse d'où sortira le salut de notre race. Malheureusement, elles sont entravées, dans leur œuvre de régénération sociale, par le vice, l'erreur et l'abus de la nouveauté, qu'ont légués à notre époque l'ancien régime en décadence et la révolution de 1789.

Au surplus, ce triste résultat des défaillances humaines n'est pas spécial à mon pays. Je l'ai rencontré souvent dans l'histoire des peuples fameux. Au moment même où j'écris ces lignes, je le retrouve, en traits frappants, chez les nations qui, dans une époque antérieure de sagesse, avaient trouvé la force nécessaire pour s'élever aux premiers rangs. L'enseignement donné à cet égard aux nations déchues par les nations enorgueillies de leurs succès est encore plus instructif que celui de l'histoire, parce qu'il s'étale sous nos yeux. C'est le spectacle éternel des abus

de la force; et si je n'y ai guère fait allusion dans cet ouvrage, c'est qu'il serait aujourd'hui malséant à un Français de critiquer, même avec un amour sincère de la vérité, les peuples qui prétendent s'élever au-dessus de son pays.

Dans l'état actuel du monde, les races compliquées qui se déclarent « civilisées » ne sont nullement en droit de revendiquer une supériorité absolue sur les races simples contemporaines, qu'elles nomment avec mépris « sauvages » ou « barbares ». Chez les nations où se montrent les plus brillantes apparences de prospérité, les deux corps publics chargés de suppléer aux défaillances de la majorité des familles ne font pas constamment leur devoir. Souvent même, égarés par l'esprit de domination, ils se disputent l'influence et ne s'entendent que pour opprimer la minorité des familles qui, ayant conservé l'aptitude à maintenir la paix dans leur voisinage, devraient être leurs plus précieux auxiliaires. Chez les races les plus compliquées de l'Europe, ces attentats contre la constitution essentielle ont pour conséquence l'esprit de changement et de révolte, tandis que, chez toutes les races simples contemporaines, l'esprit de stabilité et de paix continue à régner. La supériorité réelle des races simples est, au surplus, le trait le plus persistant de l'histoire. Les pasteurs, qui se perpétuent encore à l'orient et à l'occident du Nil, purent à la suite d'une invasion mémorable restaurer à la fois la vertu et la paix dans l'ancienne Égypte. Moins accessibles à la corruption émanant des Européens, les pasteurs Mongols et Mandchoux avaient réussi, jusqu'à la déplorable expédition de l'armée anglo-française, en 1860, à maintenir dans l'empire chinois, par leur vertu et leurs armes primitives, l'ascendant de la constitution sociale que les fils de Noé fondèrent, il y a 42 siècles, sur l'autorité paternelle.

Assurément je ne songe point ici à combattre de front

les tendances irrésistibles qui inféodent mes contemporains au culte de la richesse, de l'intelligence et de la force. Je voudrais seulement en conjurer autant que possible les abus. A cet effet, je m'adresse aux pères de famille qui restent capables d'acheminer leurs descendants vers la connaissance de la loi morale et la possession du pain quotidien. Je leur propose de nous associer, tout en conservant notre indépendance nationale, politique et religieuse. En résumé, je leur présente, comme but, la paix sociale et, comme moyen de ralliement, le drapeau de la constitution essentielle.

§ 9.

LA CONSTITUTION ESSENTIELLE, SOURCE CONSTANTE DU BONHEUR CHEZ LES RACES SIMPLES, REMÈDE ÉTERNEL A LA SOUFFRANCE CHEZ LES RACES COMPLIQUÉES.

J'ai indiqué dans cet ouvrage comment, avec un nombre toujours croissant de collaborateurs, j'ai pu marcher vers le but et l'atteindre. Ma voie était tracée du moment où j'avais appris qu'en matière de science sociale il n'y a rien à inventer. Cette vérité, révélée par les premières inductions tirées des faits, a été fortifiée par un demi-siècle d'observations nouvelles. Elle se retrouve avec évidence dans ma conclusion définitive. Le retour à la constitution essentielle nous apparaît plus que jamais comme l'unique moyen de salut pour les races ébranlées ou désorganisées par la complication de la vie sociale.

Cependant nous ne nous faisons pas illusion, mes amis et moi, sur les difficultés que nous éprouverons à mettre en œuvre ce moyen de guérison. Les procédés de réforme que nos petites Unions locales apportent à leurs concitoyens sont fondés sur la persuasion; et, par leur nature

même, ils ne peuvent exercer qu'une action lente et pacifique. Sous ce rapport, ils forment un contraste absolu avec les procédés prompts et énergiques qui furent appliqués aux corruptions de l'ancienne Égypte ou de l'empire romain, et qui, dans l'ère moderne, ont plusieurs fois régénéré l'empire chinois. L'ancien système de réforme était naturellement imposé aux races compliquées et corrompues par la prépondérance des races établies sur les territoires immenses où se conservait le régime des productions spontanées du sol et des eaux. Les pasteurs, notamment, constituaient des races éparses complètement séparées des races agglomérées qu'elles devaient réformer. Ils possédaient la force militaire que donnent la frugalité, la pratique de la loi morale, et l'usage des armes de chasse fortifié par l'exercice journalier du cheval. Ils avaient la fécondité, conséquence naturelle des bonnes mœurs et de la multiplication facile des troupeaux. Ils redoutaient les dangers que pouvait amener l'agglomération exagérée des familles; et la difficulté de leur état social consistait surtout à donner une direction utile au courant d'émigration qui emmenait au loin le superflu de la population sur des chariots de bois, attelés de bœufs et de chevaux. La désorganisation d'une race célèbre, enrichie par le commerce, corrompue par les abus du luxe, affaiblie par les haines intestines et les guerres civiles émanant de l'erreur et du vice, avait un retentissement profond jusque dans les steppes les plus éloignées et venait y résoudre le problème de l'émigration. Cédant à l'attrait du pillage et des conquêtes, les trains d'émigrants, précédés par des troupes nombreuses de cavaliers, allaient s'implanter au milieu des populations désorganisées. Enfin, après les avoir soumises par la force, la race conquérante les ramenait à la paix par l'exemple de ses coutumes frugales. Nos

Unions ne sont redevables que sur un seul point à la tradition de ces anciens réformateurs. Elles sont revenues, par l'usage de la méthode, à la connaissance de la constitution essentielle, que pratiquent encore les pasteurs disséminés sur les steppes de l'Asie. Mais, en ce qui touche la restauration des vérités de cette constitution, elles ne sauraient avoir avec eux aucun point de rapprochement. Loin de former une race distincte, les Unions apparaissent comme des points épars au milieu des peuples qu'elles voudraient réformer. Elles ont peine à se recruter, par l'appel à l'expérience et à la raison, chez les familles désorganisées qui les entourent. Souvent même, les membres de ces Unions restent imprégnés à leur insu des erreurs propres à la localité où ils sont nés. Il ne suffit donc pas que les Unions s'implantent au milieu des populations égarées, pour les ramener à la constitution essentielle : il faut, en outre, que leur action soit secondée par celle du temps.

Dans son état actuel, notre petite école sociale ne se flatte pas de provoquer par ses leçons, dans l'Occident, une de ces promptes réformes que les pasteurs accomplirent souvent par leurs invasions en Chine et chez les anciens Égyptiens. Toutefois les résultats obtenus depuis vingt-cinq ans autorisent l'espoir d'un meilleur avenir. Ceux qui restent de bonne foi dans l'erreur seront amenés tôt ou tard par la pression des catastrophes à demander le salut à la méthode; et dès qu'ils en feront usage, ils reviendront d'eux-mêmes à la vérité. L'école continue, d'ailleurs, le mode d'enseignement qui lui a réussi dans le passé. Elle cherche la paix et fuit la discorde. Elle s'interdit tout débat sur les questions nationales, religieuses et politiques qui irritent aujourd'hui les esprits. Elle ne réfute point directement l'erreur : elle se borne à exposer impartialement les

faits et les inductions qui démontrent la vérité. En résumé, nous demandons uniquement à la persuasion la réforme qui, au milieu des grands événements de l'histoire, fut trop souvent imposée par la force. Selon les temps, on a successivement employé, comme moyen d'action, la force, l'enseignement ou l'exemple ; mais, au fond, la souffrance des races compliquées n'a jamais été guérie que par ceux qui gardaient ou retrouvaient la tradition de la constitution essentielle.

§ 10.

L'ÉCOLE DE LA PAIX SOCIALE, ÉTERNEL AUXILIAIRE DE LA CONSTITUTION ESSENTIELLE, DANS LA VIE PRIVÉE.

Il me reste à indiquer, sous la forme la plus brève, les moyens que j'ai employés pour acquérir la science des sociétés. En premier lieu, je réduis à trois déclarations principales l'introduction nécessaire à l'intelligence de ce résumé.

Je dois aux enseignements de ma bonne mère et de cinq maîtres, qui ont successivement façonné mon caractère, les sentiments qui m'ont soutenu au milieu de rudes travaux, à savoir : le respect de Dieu, la frugalité de l'existence, l'amour du travail, le dévouement au bien. J'ai cherché le vrai dans l'observation méthodique des faits sociaux, c'est-à-dire dans les vestiges de l'histoire et dans les bonnes pratiques des peuples contemporains. J'ai induit des faits les principes de la science, en prenant uniquement pour guide la raison gouvernée par la logique, et surtout en me préoccupant d'échapper au joug des idées préconçues.

Cependant, lorsque je me préparais ainsi à la connaissance des hommes par un procédé analogue à celui que

j'appliquais à la connaissance des minéraux, j'éprouvai un moment d'hésitation. Je voyais bien que la méthode était commune aux deux sciences; mais je sentais aussi qu'en moi l'homme et le chimiste ne gardaient pas une égale indifférence à l'endroit des résultats cherchés. Je fus donc tout d'abord conduit à me demander si mon amour de la vérité résisterait à l'influence des habitudes matérielles, intellectuelles et morales que mon éducation m'avait imposées. Heureusement je ne m'arrêtai pas longtemps devant cette difficulté : je pus la résoudre en me reportant à l'interprétation que mon quatrième maître donnait au livre de Montaigne; et, plus tard, la méthode tracée par Descartes m'assura davantage dans la voie où j'étais entré. Dès mon premier voyage, j'avais résolu de conformer ma vie aux vérités que la science pourrait un jour démontrer; mais, en attendant un avenir inconnu, je continuai à prendre la tradition nationale pour règle des besoins journaliers de l'âme, de l'esprit et du corps.

A une époque qui était déjà fort troublée, cette règle aurait été difficile à suivre, si mon maître ne m'avait pas fourni un criterium sûr pour en faire l'application. En 1824, au moment où je partais pour Paris, l'esprit de tradition et l'esprit de nouveauté étaient également dangereux pour un jeune homme abandonné, dans le « pays latin », aux impulsions de son libre arbitre. Les corruptions et les erreurs accumulées par l'ancien régime et la révolution s'étalaient au grand jour; et les vœux mêmes de mes meilleurs condisciples appelaient des remèdes pires que le mal. Je pus néanmoins distinguer le vrai d'avec le faux : j'eus simplement à observer la pratique des Autorités sociales qui m'avaient été signalées par mon maître, et qui, dans leurs foyers domestiques et leurs ateliers de travail, conservaient l'affection et le respect de leurs subordonnés.

Dès mon arrivée à Paris, je constatai la sagesse de l'enseignement que je devais à Montaigne, interprété par mon maître. Je me trouvai tout à coup en présence de l'erreur fondamentale de ce temps : celle qui attribue à l'enfant nouveau-né la perfection originelle; en d'autres termes, celle qui explique l'origine du mal sur la terre par le vice des institutions traditionnelles de l'humanité. Cette erreur ne m'était pas encore apparue dans les écrits de J.-J. Rousseau. Je l'entendis exposer par deux élèves de l'université de Berlin, qui habitaient dans la même maison que moi et devinrent mes compagnons habituels de récréation au printemps de 1825. Je retrouvai la même erreur dans tous mes voyages; et j'ai toujours compris qu'elle touchait au plus grand intérêt des sociétés. J'ai donc écouté avec attention tout ce qu'on m'a exposé à ce sujet; mais j'ai vu sans cesse que la doctrine des novateurs était condamnée par les dépositaires de la sagesse, dans toutes les conditions et dans tous les pays [1].

En jetant ce coup d'œil rétrospectif sur l'ensemble de ma vie, je m'assure que, dans une carrière intellectuelle, le calme et le succès dérivent surtout d'un esprit libre de doute sur les vérités fondamentales qui maintiennent la paix parmi les hommes. J'ai dû ce bonheur aux maîtres de mon enfance. Conformément à leurs leçons, j'ai, en cette matière, conformé ma vie à la tradition nationale. Cette tradition a été, il est vrai, obscurcie de plus en plus autour de moi par la lutte des deux pouvoirs qui devraient s'entendre pour la garder. Elle est en outre directement combattue par les novateurs qui, depuis la Terreur, se

1. Mon camarade Gratry, qui devint le célèbre oratorien, assistait souvent en 1825 aux entretiens que j'avais, avec mes amis allemands, sous les ombrages du Luxembourg. Jusqu'à sa mort, l'erreur fondamentale fut un des objets habituels de nos entretiens.

flattent de fonder le règne de la vérité sur la violence; mais, au milieu de cet ébranlement des idées, j'ai trouvé la certitude au foyer des sages, en Europe et en Asie. En résumé, pour conserver la paix de l'esprit, j'ai remonté dans le passé aux exemples laissés par les hommes illustres de notre race; j'ai écouté l'enseignement pratique donné par les « écoles actuelles de la vie privée ».

Cette conclusion, tirée de ma propre expérience, n'est point une nouveauté. J'en ai trouvé les éléments à deux sources principales : en consultant les savants qui connaissent le mieux les vestiges de l'histoire; en observant chez les peuples contemporains les divers régimes sociaux qui ont régné successivement dans le passé. Chez les races simples, l'école sociale reste toujours organisée auprès de chaque père de famille. Chez les races compliquées et prospères, elle n'est plus représentée que par une minorité : par les Autorités sociales, les gentilshommes et les nobles, intimement unis aux ministres de la religion et de la souveraineté. En France, le haut enseignement de la vie privée, ébranlé par l'ancien régime en décadence, a été désorganisé, depuis l'époque de la Terreur, par des contraintes qui ont rejeté nos familles hors de la tradition de toutes les grandes races. Aujourd'hui, la tradition se retrouve à peine chez quelques familles qui, avec une vertu presque surhumaine, ont résisté à une impulsion antisociale de deux siècles. Les dernières traces de la haute école d'enseignement disparaissent chaque jour; et notre race ignore de plus en plus comment la paix se conservait autrefois dans les foyers domestiques et les ateliers de travail. Les trois classes qui continuent à gouverner la vie privée chez les nations florissantes sont à la fois incapables et exclues de toute direction, au sein de notre nation déchue. Quant aux deux grandes classes qui dirigent

chez nous la vie publique, elles s'annulent elles-mêmes dans un ensemble inextricable d'actes imprudents, de haines et de malentendus.

J'ai indiqué, par une foule de détails, dans les six volumes des *Ouvriers européens*, comment l'école de la vie privée, désorganisée parmi nous, ébranlée dans une grande partie de l'Europe, pouvait être restaurée. La réforme viendra des particuliers, à défaut de l'impulsion plus efficace que pourraient donner, par leurs efforts combinés, les deux corps publics. Cette question sera utilement traitée dans « la correspondance sociale » (XVII, 12). Ici, je dois seulement rappeler, en termes sommaires, ce que mes amis et moi commençons à entreprendre en France et dans les contrées voisines.

Dans l'état de discorde qui désole maintenant la France et la Belgique, l'école de la paix sociale ne peut demander appui aux deux grands pouvoirs publics, sans se rendre suspecte aux hommes qu'elle veut réunir. Elle doit donc agir avec les seules forces de la vie privée. En outre, comme les particuliers sont eux-mêmes profondément divisés au sujet des débats nationaux, politiques et religieux, il faut que notre enseignement ne s'étende jamais jusqu'à ces questions. Toutefois, en restant dans ces limites, l'école conserve un champ d'action plus fécond et plus large que les terrains brûlants sur lesquels s'accumulent, à notre époque, tant de luttes stériles. Au moyen d'une méthode sûre, elle raffermit les esprits ébranlés, en leur signalant le danger de ces agitations inutiles, et en leur montrant les biens qui émanent de la paix. Elle écarte provisoirement les idées secondaires qui provoquent aujourd'hui chez tous des haines ardentes, pour s'arrêter aux idées maîtresses qui ont toujours établi l'union des âmes chez les peuples prospères. Le haut enseignement de la vie privée

résume en neuf points ce qui est essentiel aux sociétés : deux besoins communs à tous les hommes; sept éléments indispensables à toute constitution qui pourvoit à ces besoins.

Depuis 1848, nous nous sommes réunis pour dresser ce plan de travaux et le mettre à exécution. Après avoir réagi, grâce à l'influence salutaire des catastrophes nationales, contre les préjugés que nous avions puisés à des sources fort différentes, après avoir constaté que nous possédions enfin une bonne méthode d'observation, nous nous sommes appliqués à découvrir la vérité, sans jamais nous laisser détourner du but par le choc des aberrations dominantes. Enfin, après vingt-cinq années de travaux assidus, ayant retrouvé ce qui a été connu de tous les temps, nous avons fondé l'école de la paix sociale pour enseigner « la constitution essentielle des sociétés ». Parvenus à ce point de notre entreprise, nous ne nous dissimulons pas les difficultés que nous avons encore à vaincre pour être utiles à nos contemporains. Il y a loin, en effet, des principes fondamentaux que nous enseignons aux applications pratiques qu'il en faut faire à la constitution et aux coutumes locales de chaque race d'hommes. Nous savons que les principales difficultés sont en nous-mêmes : dans l'ignorance et l'orgueil qui règnent toujours plus ou moins, même parmi les hommes de bonne volonté. Notre préoccupation principale est donc d'échapper aux erreurs émanant de ces deux défaillances de l'homme : c'est elle qui crée parmi nous l'impulsion imprimée aux quatre institutions que nous avons successivement fondées.

La société d'économie sociale, la première par ordre de date, est l'institution fondamentale de l'école, parce qu'elle est moins que les autres accessible à l'erreur. Elle a le dépôt de la méthode qui fournit à chacun le moyen,

soit de trouver directement la vérité, soit de découvrir les erreurs qui auraient pu se glisser dans les travaux antérieurement publiés. La Société n'admet, dans ses deux recueils, les faits observés qu'après les avoir soumis au contrôle d'une libre discussion; mais elle n'a point la prétention de distinguer absolument le vrai d'avec le faux: elle soumet sa propre discussion au jugement du public, et elle s'interdit formellement de porter elle-même ce jugement par un vote. Dans ces conditions, les fondateurs n'ont pas craint de demander au gouvernement, après treize années d'expérience, les éléments de stabilité que donne la déclaration d'utilité publique.

La Bibliothèque sociale, fondée solidement en 1869, édite les *Ouvriers européens* et publie les autres vérités constatées par la méthode. Elle constitue une sorte de librairie qui diffère des autres en ce que les auteurs et les éditeurs associés s'interdisent tout profit sur leurs productions. Cette association a pour clients naturels les membres des trois autres institutions. La Bibliothèque est administrée et contrôlée par un Comité spécial indépendant; mais elle est contrôlée plus efficacement encore par ses clients : ceux-ci, en effet, se garderaient d'acheter et de propager les livres qui n'auraient pas leur complète approbation. Le Comité s'est donné à lui-même, par le dévouement à la vérité, le caractère d'utilité publique; mais il juge inopportun de le soumettre à la reconnaissance de l'État.

Les Unions de la paix sociale ont reçu, en 1874, leur organisation définitive. Elles sont composées de particuliers qui se dévouent à propager, dans leurs foyers domestiques, leurs ateliers de travail et leurs voisinages, les principes de la constitution essentielle. Les membres se réunissent par petits groupes, répartis, en France et à l'étranger, sur de nombreux territoires constitués selon les convenances

propres à leur localité. Malgré cet état d'indépendance, ils adoptent une dénomination commune, qui établit un lieu moral entre tous ces groupes. Ainsi dénommée, chaque Union locale acquiert, en outre, le droit de se procurer les ouvrages de la Bibliothèque moyennant des prix inférieurs encore à ceux qui sont accordés aux libraires et au public par les éditeurs.

Enfin, un enseignement spécial s'est organisé peu à peu à Paris, grâce à l'initiative d'un homme qui se dévoue au bien public, et considère la méthode comme un puissant moyen de réforme. Un maître, formé par quarante années de travaux, attaché à cette quatrième institution, enseigne à la fois la méthode, les résultats qu'elle a produits et les moyens pratiques d'application. Le fondateur de l'œuvre est indépendant des pouvoirs préposés à la direction des trois autres. Toutefois il se concerte souvent avec ces derniers pour apporter son concours à la tâche commune. Dans la direction qu'il imprime à ses élèves, il s'inspire d'une pensée principale : il veut former des hommes qui continueront les travaux commencés par l'auteur des *Ouvriers européens* et par la société d'économie sociale. Dans ce but, il les dresse à l'art de trouver eux-mêmes dans le cours de « voyages méthodiques » les vérités sociales qu'ils ne sauraient acquérir par aucun autre moyen.

Une telle entreprise offre, dans notre pays, de grandes difficultés. Depuis cent dix-sept ans, en effet, l'opinion publique des Français est pervertie par des hommes qui se révoltent contre la vérité transmise par les traditions de l'humanité. Ces hommes ne veulent point se donner la peine d'aller eux-mêmes la chercher, à travers le monde, par la méthode d'observation. Ainsi éloignés, par leurs idées préconçues, des sources de lumière émanant

de la tradition et de l'expérience, ils se rejettent vers le procédé, facile, mais infructueux, qui a fait bâtir, dans le cabinet des légistes, tant de systèmes éphémères sur l'erreur fondamentale de 1762 et les trois faux dogmes de 1789. Heureurement le fondateur du nouvel enseignement a constaté la fécondité de notre méthode d'observation. Né sur le rivage où j'ai passé les cinq premières années de ma vie (I, 4), il réagit avec la ténacité normande contre ces erreurs invétérées. Je ne saurais donc trop adjurer mes concitoyens de seconder ses efforts.

Les races célèbres des temps passés ont justifié cet appel en démontrant, par des exemples fameux, l'utilité des voyages. Les peuples modèles de notre époque, pour développer l'habileté manuelle des ouvriers, l'intelligence des patrons et la sagesse des gouvernants, tirent grand profit de ce complément d'éducation. Les écrivains que je cite souvent l'ont signalé à l'attention de leurs contemporains. Ainsi, par exemple, à une époque où la vie intellectuelle et morale était profondément troublée chez les Athéniens, Platon leur recommandait d'aller, « par terre et par mer », chercher la vertu chez « les hommes divins » de tous les pays (XII, 5). Montaigne considérait les voyages comme nécessaires à l'éducation d'une noblesse digne de ce nom ; mais il reprochait à celle que les derniers Valois avaient corrompue d'appliquer ce moyen de perfectionnement à des observations futiles[1]. Après la perturbation introduite par deux révolutions dans les idées et les mœurs de l'Angleterre, Locke signalait l'étude d'une langue étrangère et la conversation des hommes

1. « La visite des pays étrangers est fort propre pour l'instruction... non pour en rapporter seulement, à la mode de notre noblesse française, combien de pas a Santa-Rotonda, ou la richesse des caleçons de la signora Livia ;... mais principalement, les humeurs de ces nations et leurs façons, et pour frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui. » (MONTAIGNE : *Essais*, I, 25.)

qui la parlent comme un moyen de ramener les jeunes gens à la sagesse et à la prudence[1]. Enfin, au moment même où La Fayette cherchait, dans des nouveautés imprudentes, l'amélioration du sort des classes populaires, Thomas Jefferson reproduisait le même conseil, avec une opportunité plus spéciale encore, et en termes charmants qui pourraient fournir une épigraphe au programme détaillé de notre école des voyages[2].

Aux motifs tirés de la tradition des grandes races et des écrits que je viens de citer, je puis joindre ceux que me fournit l'expérience d'une longue vie de travail. Les cinq maîtres qui m'ont introduit dans les voies de la vérité (I, 4; XIII, 3) l'avaient tous acquise en habitant les pays étrangers. C'est en faisant moi-même de longs voyages pendant 35 années, avec une méthode sûre, que j'ai trouvé le complément nécessaire de leurs leçons. Enfin, ce sont

1. LOCKE résume ainsi les deux avantages assurés à un jeune homme par les voyages qui complètent son éducation : « Le premier consiste à apprendre les langages étrangers, et l'autre à se rendre plus sage et plus prudent en conversant avec des hommes et des peuples qui n'ont ni le même tempérament ni les mêmes mœurs, et qui surtout diffèrent par tous ces endroits des personnes de sa paroisse et de son voisinage. » (LOCKE : *De l'éducation des enfants.* Paris, Didot, 1821, in-8°.)

2. Dans sa lettre du 11 avril 1787 à La Fayette, Thomas Jefferson décrit le ravissement avec lequel il a parcouru la Provence à petites journées. Il y joint les réflexions suivantes, que je signale à l'attention des voyageurs de notre école : « Je vous ai souvent désiré. Je crois que vous n'avez jamais fait ce voyage. C'est une connaissance à ajouter à toutes celles que vous avez acquises. Mais, pour le faire avec profit, il faut garder le plus strict incognito; il faut aller, comme je l'ai fait, dénicher les habitants dans leurs chaumières, regarder dans leur pot-au-feu, manger leur pain, se coucher sur leurs lits, sous prétexte de se reposer, mais dans le fait pour s'assurer qu'ils sont assez doux. Vous éprouverez dans ces recherches des jouissances d'un ordre élevé, et vous goûterez un plaisir plus sublime encore quand votre connaissance de leurs besoins vous fournira les moyens de leur rendre leurs couches meilleures ou de placer un morceau de viande dans la chaudière où cuisent les végétaux dont ils se nourrissent. » (L. CONSEIL : *Mélanges sur Thomas Jefferson;* Paris, 1833; tome Ier, page 295.)

les convictions énergiques, acquises à la vue de tant d'hommes et de lieux, qui me donnent aujourd'hui la force dont j'ai besoin pour enseigner, à mon tour, au milieu des aberrations contemporaines, les lois de la paix, symptôme éternel du bonheur. Depuis mon enfance, j'ai observé souvent en Europe trois causes principales de discorde. Le naturalisme et l'évolutionisme, abusant de la zoologie, adoptant l'erreur préconçue de la perfection originelle, ou exagérant les conséquences à tirer des progrès récents de la science et de l'art, enseignent que l'homme peut se passer de Dieu. La violence, se mettant au service de l'esprit de nouveauté, empêche toute conciliation entre les exigences légitimes de la liberté et de l'autorité, de l'égalité et de la hiérarchie, de la vie locale et de la souveraineté, de la famille et de l'État. Enfin, depuis 1829, je vois la paix sociale détruite de plus en plus par un mal tout nouveau ou qui, du moins, était resté partout local ou accidentel : je parle ici de la discorde, organisée en quelque sorte, dans les foyers domestiques et les ateliers de travail, par les luttes intestines du père et des enfants, du maître et des serviteurs.

Le remède aux maux déchaînés par ces trois causes de souffrance m'a été indiqué par la méthode d'observation, appliquée, en dehors de toute idée préconçue, à l'Europe entière. Cette enquête, commencée en 1829, achevée en 1855 et affermie depuis lors par des recherches incessantes, est définitivement justifiée par trois grandes lois sociales qui se révèlent avec une évidence irrésistible. Chez les peuples contemporains où la paix règne avec ses meilleurs caractères, les conditions suivantes sont toujours remplies. Le culte dû à Dieu lui est régulièrement offert, selon la tradition de chaque race, par les particuliers et les gouvernants. Le bonheur dans la vie publique est

assuré par la constitution essentielle : celle-ci est commune à toutes les sociétés, elle est complétée par des coutumes, variables selon les lieux, et se perpétue ou se transforme en chaque lieu, par l'initiative des populations, sans aucun recours à la force. Enfin, le bonheur dans la vie privée repose principalement sur une coutume qui maintient la tradition dans la famille et la permanence dans les rapports du maître avec le serviteur.

Ces institutions des peuples prospères contrastent avec celles des peuples souffrants. Elles sont le contre-pied de celles qui règnent aujourd'hui en France. Mes concitoyens connaissent peu la supériorité offerte à cet égard par les peuples étrangers ; et ils se persuadent même que ces derniers envient nos institutions. Heureusement ceux qui restent ainsi dans l'erreur ont maintenant le moyen de revenir à la vérité beaucoup plus vite que je ne l'ai fait moi-même. Ils n'ont qu'à observer comparativement la France et les pays étrangers par la méthode enseignée, avec tant de dévouement patriotique, dans notre « École spéciale des voyages ».

En résumé, l'école de la paix sociale offre, à première vue, un caractère singulier. Elle comprend quatre institutions distinctes, formées spontanément à diverses dates, dans le cours de 23 années, et complètement indépendantes les unes des autres. Cependant chacune d'elles travaille avec le même instrument, « la Bibliothèque sociale », à une même œuvre, « le bonheur de l'humanité ». Cet état de morcellement apparut tout d'abord comme un fait regrettable aux premières Unions qui se fondèrent, pour ainsi dire d'elles-mêmes, en France et à l'étranger. Les nouveaux associés pensèrent que leur action deviendrait plus féconde, si le fondateur principal de la Bibliothèque acceptait l'action dirigeante que lui offraient les groupes

déjà formés. Sa résistance ayant soulevé de longs débats, il fut unanimement reconnu, par les motifs suivants, que les quatre institutions de l'école seraient inévitablement affaiblies et même désorganisées par un « régime de centralisation ».

La société internationale d'économie sociale, selon la dénomination adoptée par ses fondateurs, se liera intimement aux sociétés étrangères qui adopteront sa méthode; mais elle ne saurait prétendre ni même désirer qu'une science d'observation reste pour elle une spécialité exclusive. La Bibliothèque sociale, dont le comité dirigeant réside à Paris, peut être évidemment imitée en tout autre lieu, avec toute autre langue : ces imitations seront même fort utiles si, à l'exemple de ce comité, elles affirment les principes communs à toutes les sociétés prospères, sans blesser aucune des coutumes locales qui en assurent l'application. Plusieurs Unions sociales ont pu déjà constater que leur action se fortifie, lorsque des hommes dévoués à l'œuvre de paix se sont concertés pour les subdiviser en Unions autonomes de moindre étendue. Enfin, dès qu'une école consacrée à l'art des voyages aura surmonté les difficultés d'un premier établissement, des institutions analogues réagiront aussitôt contre toute pensée de centralisation. Selon les vraisemblances, elles suivront, dans leur développement, la même marche que les autres branches de l'enseignement supérieur : elles formeront progressivement, près des Universités, un cours d'essai, puis des cours officiels, et enfin une section distincte qui pourra être nommée « la faculté de la paix sociale ».

Cependant quelques nuances persistent au milieu de ces opinions sur l'avenir de l'école. Mes amis les plus ardents ne voient pas aussi clairement que moi la décadence infligée depuis trois siècles à notre race par les

excès de la centralisation. Ils s'appuient sur l'histoire pour affirmer que les Français ont souvent montré dans le passé une prédilection spéciale pour les entreprises conçues dans l'intérêt de l'humanité. Ils voient dans notre école une force nouvelle qui ajoutera un chapitre aux récits que l'on a nommés « gesta Dei per Francos ».

Je me plais à m'associer par la pensée à ces généreuses prévisions; mais je résiste autant qu'il dépend de moi, quand mes amis me pressent de préparer la réalisation de leurs espérances, en soumettant à une centralisation forcée des efforts qui doivent rester libres et spontanés. Aussi, quand ils me demandent d'exprimer au moins le vœu que les Français conservent la suprématie, sous le régime actuel de liberté, dans l'œuvre de nos Unions, je rappelle les principes suivants, qu'enseignent, en matière d'ascendant social, la méthode d'observation et l'histoire.

« Toute race noble peut désirer la prépondérance, pourvu que celle-ci ait pour bases la loyauté et la persuasion, non la ruse et la force. D'un autre côté, elle doit toujours accueillir le succès avec une modération entretenue par une juste crainte des défaillances humaines. Plus une nation s'élève, plus elle est menacée de déchoir. Sur ce point la France, après ses grands succès du passé et ses récentes catastrophes, est suffisamment avertie. »

§ 11.

LA CONSTITUTION ESSENTIELLE MISE EN LUMIÈRE PAR L'OBSERVATION COMPARÉE DE TROIS SORTES DE RACES CONTEMPORAINES.

A une époque où les activités prépondérantes de l'Europe s'emploient plus que jamais à propager la discorde, je ne veux pas terminer ce volume sans faire un dernier effort en faveur de la paix. Les résultats de l'œuvre que

j'ai entreprise en 1829 sont encore peu apparents. Elle n'a guère réagi contre le débordement de vice et d'erreur qui restera un trait caractéristique dans l'histoire des deux derniers siècles. Je passe outre néanmoins, car je ne suis plus seul à penser que, de notre modeste entreprise, peut sortir une ère nouvelle de vertu et de vérité.

Comme je l'ai d'abord déclaré dans l'avant-propos de ce volume, je n'ai rien ajouté à la connaissance des grands principes sociaux. En appliquant à l'étude des sociétés la méthode qui est la base de toutes les sciences d'observation, j'ai choisi, parmi les formes que cette méthode peut prendre, celle qui convient le mieux à notre temps. J'ai fourni ainsi au lecteur un moyen simple de constater lui-même les conséquences qu'entraînent, selon les lieux, le respect ou le mépris des principes. Enfin, dans les tomes II à VI des *Ouvriers européens*, j'ai exprimé mon propre jugement sur les diverses sociétés de l'Europe, pour appeler le contrôle des lecteurs et les mettre en mesure de distinguer eux-mêmes le bien d'avec le mal, dans ce genre d'informations. Les Européens et les Asiatiques contigus à la frontière d'Europe offrent aujourd'hui tous les enseignements nécessaires aux voyageurs qui veulent chercher, dans l'observation même des sociétés, les moyens d'apaiser les discordes actuelles et de restaurer la paix sociale. Pour l'exposé des faits que j'ai observés moi-même, j'ai distingué généralement deux catégories : les sociétés prospères qui conservent la paix intérieure sans être secondées par une force armée; les peuples souffrants qui ne sauraient se passer d'une telle assistance. Toutefois, dans l'état actuel des observations recueillies depuis un demi-siècle, il est moins opportun d'étudier toutes les nuances des sociétés contemporaines que de concentrer son attention sur les termes extrêmes. Je conseille donc aux amis de la réforme

de visiter principalement trois sortes de races : les deux sortes de races modèles qui jouissent de la paix sociale, sous les deux régimes opposés de la simplicité et de la complication, et les races chez lesquelles l'état de discorde s'étend jusqu'à la désorganisation.

Les races modèles simples ont toujours eu, pour patrie principale, les steppes européennes et asiatiques situées au centre de l'ancien continent. Là, chaque famille, vouée à l'industrie pastorale, et composée de ménages épars sur son domaine, possède amplement le pain quotidien et pratique la loi morale formulée dans le Décalogue éternel. Selon l'opinion universelle, le père est chargé par délégation spéciale de présider aux rites de la religion et d'exercer les devoirs de la souveraineté. Il trouve dans l'organisation patriarcale tout le personnel dont il a besoin pour s'assurer les loisirs nécessaires à l'accomplissement de cette double tâche. Il délègue lui-même une part croissante d'autorité, à mesure que les années s'accumulent et que se multiplient les descendants. Il confie en tous temps à sa femme une large part du pouvoir domestique; et, avec son concours, il assure au caractère des jeunes filles le respect dont elles auront besoin plus tard, dans leurs ménages, pour transmettre l'esprit d'obéissance à de nouvelles générations. Ensuite, il forme par la pratique de chaque jour l'héritier auquel il doit peu à peu céder son pouvoir. Les rapports mutuels des familles dépendent du régime de propriété qui procure à chacune le pain quotidien, soit par la communauté, soit par la propriété individuelle, soit par le patronage. Elles sont intimement unies, parce qu'elles reconnaissent toutes le même souverain : Dieu, créateur du ciel et de la terre, révélateur du Décalogue. En résumé, les races modèles et simples doivent la paix aux sept éléments de la constitution essentielle : elles ont les quatre

forces morales émanant du Décalogue, de l'autorité paternelle, de la religion et de la souveraineté; elles jouissent du bien-être matériel fourni en abondance, selon les lieux, par l'une des trois formes de la propriété foncière.

Les races modèles et compliquées ont souvent brillé en Europe. Elles peuvent être observées aujourd'hui dans les États scandinaves, sur les rivages maritimes compris entre la Baltique et le Rhin, dans les Alpes des six petits cantons suisses et dans les montagnes du pays basque. Les peuples y jouissent encore de la paix que donne la constitution essentielle; mais ils sont loin de rester dans l'état d'égalité propre aux races simples. L'inégalité vient surtout de l'agglomération qui rapproche sans cesse les familles. Les unes possèdent des domaines, grands ou petits, sous les trois régimes de la propriété; les autres sont complètement dépourvues de toute propriété foncière autre que le foyer domestique. Cependant chaque père de famille se procure des moyens assurés de subsistance, en exploitant les huit branches d'arts usuels et les nombreuses catégories d'arts libéraux. Il n'a plus à gouverner de grandes communautés patriarcales : il n'a sous son autorité qu'un ménage, nommé famille-souche, composé seulement des vieux parents, de l'héritier et de ses enfants. Dans cette condition des sociétés, les pères sont obligés de consacrer tout leur temps à la conquête du pain quotidien. Pour subvenir aux besoins d'une population croissante, le territoire se transforme constamment. La stabilité n'existe plus dans l'organisation matérielle; mais elle persiste dans l'ordre moral. Deux institutions y pourvoient : ce sont les deux corps spéciaux constitués dans l'intérêt public, pour suppléer à l'insuffisance des pères de famille, qui ne peuvent servir, ni la religion, ni la souveraineté. Secondés par ceux qui conservent les vertus et les loisirs acquis à tous

les pères dans la vie patriarcale, ils procurent aux races compliquées les avantages qu'assurent la « paix de Dieu et la paix du souverain ». Une race agglomérée, même prospère, n'a jamais les satisfactions que donne aux races éparses le sentiment de leur dignité et de leur indépendance. Cependant elle obtient souvent des succès qui font l'admiration de ses voisines. Parfois, sous ce régime d'agglomération, une société atteint ces développements extraordinaires de richesse, de science et de force qui sont considérés, par les historiens, comme la plus enviable des conditions.

Cette admiration a été rarement justifiée à la suite des grandes époques de prospérité : en se compliquant davantage, les anciennes nations modèles se sont ébranlées, souvent même désorganisées. Leur décadence a été plusieurs fois signalée dans cet ouvrage; et elle mine plus que jamais sous nos yeux tous les éléments de la constitution essentielle. De 1661 à 1774, la cour de France a corrompu les mœurs et privé de leur fonction sociale les anciennes classes dirigeantes. Les lettrés et les légistes ont continué depuis lors cette œuvre de corruption en se révoltant contre Dieu et la religion; les gouvernants de la Terreur ont détruit l'autorité paternelle et la souveraineté; enfin, trois révolutions ont successivement supprimé, dans notre édifice social, les réparations faites par le premier empire. En ce qui touche les grands symptômes de la paix, la France contraste maintenant avec tous les modèles : elle a perdu notamment les trois formes du respect accordé, chez ces derniers, à Dieu, au père et à la femme.

Je cherche sans relâche la voie que doivent suivre les hommes de paix, au milieu des vices et des erreurs qui ont envahi l'Europe. Je m'assure de plus en plus que tout esprit droit et désintéressé trouvera la vérité dans l'observation comparée des trois régimes que je viens d'indiquer.

§ 12.

LES DEUX ÉTAPES PRINCIPALES DE LA PAIX SOCIALE EN EUROPE.

Deux séries de travaux se présentent comme les préliminaires obligés de la réforme nécessaire à notre temps. Dans l'état général de discorde qui envahit la majeure partie de l'Europe, les hommes qui aspirent à ramener leurs concitoyens vers le bonheur émanant de la paix sociale ont deux étapes à parcourir. Ils doivent d'abord acquérir la connaissance de « la constitution essentielle », sans laquelle aucune race n'a prospéré. Ils ont ensuite à en concilier les éléments avec les idées, les mœurs et les institutions de leur propre pays.

Plusieurs milliers d'hommes ont été préparés à parcourir la première étape. Un enseignement spécial est organisé à cet effet en France; et il a été devancé, dans les pays plus prudents ou moins passionnés pour la nouveauté, par les leçons tirées du cataclysme de 1789. On commence à comprendre que la méthode décrite dans cet ouvrage pourrait remédier aux souffrances actuelles de l'Occident. Toutefois, il reste une distance énorme à franchir pour passer, de cette disposition d'esprit, à un travail efficace. Jusqu'à présent, peu d'hommes parmi nous ont acquis, sur l'œuvre de la réforme, les convictions énergiques qui donnèrent autrefois à sept apôtres la force nécessaire pour opérer la transformation sociale des Gaules. Pour ramener à la vérité les races égarées de l'Occident, les hommes animés de l'esprit de réforme doivent d'abord, selon le conseil donné à son moment de raison par un lettré célèbre (I, 1), raffermir leurs « convictions ébranlées » par l'action des erreurs dominantes. Le meilleur moyen de

retrouver ce discernement du bien et du mal est d'observer, chez certains peuples, les contrastes de prospérité et de souffrance. La voie de ces études préliminaires est maintenant tracée. Malgré ses proportions modestes, l'école sociale de Paris montre déjà comment chaque race peut communiquer, à l'élite de sa jeunesse, l'amour d'une science attrayante. Elle dresse des esprits studieux à étudier comparativement les races modèles et les races désorganisées. Elle les met en mesure d'acquérir, dans des voyages méthodiques, le dévouement à la patrie, l'esprit d'initiative et la puissance d'action, qui ne sauraient être donnés aussi vite par aucun autre enseignement. Tous les amis de la vérité peuvent aujourd'hui s'acheminer eux-mêmes par une méthode sûre vers la connaissance de la constitution essentielle. Après être arrivé à cette première étape, chaque réformiste, en choisissant l'une des routes qui partent de ce point central, sera devenu plus capable d'atteindre le but spécial qui convient à sa nation.

La seconde étape est nécessaire pour procurer le bonheur aux races compliquées, parce que chez celles-ci les principes généraux de la constitution essentielle doivent être complétés par des coutumes nationales et locales. Elle doit être franchie par des voies diverses, parce que les moyens qui créent la paix, but suprême de toute constitution, varient selon la nature des hommes et des lieux. La voie à parcourir devient plus longue et plus pénible, quand augmentent les défaillances infligées à la race par l'amoindrissement des foyers domestiques, l'agglomération des familles, la complication des travaux et la difficulté croissante des moyens de subsistance. Cette voie est courte, au contraire, quand il existe beaucoup de familles connaissant la loi morale et possédant le pain quotidien, quand surtout ces familles sont portées, par l'esprit de paternité,

à suppléer aux défaillances des autres. Alors, en effet, les deux grands pouvoirs publics ont une tâche relativement simple. Ils assurent « la paix de Dieu » et « la paix du souverain », grâce au concours d'un personnel excellent et peu nombreux, recruté au sein des familles d'élite. Dans de telles conditions, ils sont peu exposés à la corruption, qui est l'éternel écueil des hommes publics. En revanche, quand les défaillances se multiplient chez les familles dirigeantes, par le mauvais exemple des gouvernants, le mal s'étend à toute la nation. Enfin, comme je l'ai indiqué (I, 1), la race s'abîmerait peu à peu dans la corruption, si les catastrophes nationales ne venaient promptement apporter les moyens de salut ou tout au moins des avertissements salutaires.

Ce secours est douloureux, mais indispensable aux peuples égarés, et il n'a jamais été refusé par la Providence aux races révoltées contre la constitution essentielle. Dans l'état actuel de souffrance, il n'a manqué, ni à notre pays, ni à la majeure partie de l'Europe ; et il a produit le mouvement de réforme dont ce chapitre offre le résumé. Toutefois ce mouvement est retardé par les divisions profondes qui surgissent presque partout : d'abord entre les diverses nations ; puis, dans chaque nation, entre les croyances religieuses, les intérêts politiques et les classes sociales ; souvent enfin, jusque dans le personnel des partis militants, des ateliers de travail et des foyers domestiques. Il me reste donc à dire comment l'œuvre de la réforme peut être accélérée par une coutume de nos Unions, par « la correspondance de la paix sociale ».

Cette correspondance a commencé au milieu des événements qui se sont accomplis, en France, entre le 4 septembre 1870 et le 31 mai 1871. A cette époque, des lettres dictées par l'anxiété de mes concitoyens et la solli-

citude de mes amis étrangers me furent adressées de toutes parts. Les réponses individuelles que je fis à ces lettres furent résumées et complétées dans une brochure intitulée « La Paix sociale après le désastre », qui fut publiée le 1er juin 1871. Depuis lors, cette correspondance a été poursuivie avec activité. Dans mes nouvelles réponses, j'ai insisté constamment sur une vérité qui, à la longue, a été acceptée par mes correspondants. Quatre mille personnes admettent aujourd'hui les propositions suivantes. Les partis nombreux qui désolent maintenant l'Europe par leurs divisions n'aboutiront qu'à leur propre ruine, s'ils ne cherchent pas le moyen de se rapprocher sur quelque terrain commun. Ce moyen est trouvé : c'est le procédé qui produit l'accord des esprits dans toutes les sciences d'observation; c'est la méthode décrite dans ce volume. C'est elle qui a fourni les résultats coordonnés dans les six volumes des *Ouvriers européens*. En 1874, un premier rapprochement a été opéré par l'institution des Unions de la paix sociale. Enfin, un moyen plus précis vient d'être adopté : c'est la connaissance de la constitution essentielle résumée, dans ce chapitre, en termes très généraux. Plusieurs fragments de cette correspondance ont été publiés en petites brochures, qui ont été vendues, en grand nombre, au prix de revient de quelques centimes. Ils ont beaucoup contribué à établir ce point de ralliement au milieu des divisions contemporaines.

La « correspondance sociale » deviendrait plus utile encore, si les hommes d'élite qui la provoquèrent au milieu des anxiétés de la guerre la continuaient maintenant dans la quiétude de la paix. Ces hommes sont signalés par leurs éminentes qualités à la confiance des partis qui, en se disputant l'influence et le pouvoir, poussent la France à l'abîme. Les représentants de chaque parti ont

donc en ce moment à remplir une haute fonction nationale : rechercher, dans l'histoire et dans l'observation comparée des peuples contemporains, les nombreuses coutumes qui peuvent le mieux concilier les principes généraux de la constitution essentielle avec les aspirations spéciales de leurs amis. Ceux qui me demandèrent conseil, à l'époque où il s'agissait de libérer notre territoire envahi, trouveront, dans le comité de la Bibliothèque, un concours plus efficace pour une tâche plus difficile : celle qui arrachera notre nation aux étreintes de la discorde. En publiant cette édition nouvelle des *Ouvriers européens*, le Comité a fortifié l'enseignement offert par sa Bibliothèque. Au spectacle journalier de nos discordes civiles, il s'est affermi dans la croyance aux éternels principes de la paix. Toutefois il a constaté, plus que jamais, que la restauration en est inutile ou dangereuse, quand elle n'est pas précédée par celle des institutions complémentaires qui assurent à ces principes l'intelligente coopération des hommes. C'est donc à cette restauration préalable que doivent maintenant s'attacher les amis de la paix. Tous les partis doivent remettre en lumière les coutumes et les lois écrites sur lesquelles, chez leur nation ou dans leur localité, doivent s'appuyer le Décalogue, l'autorité paternelle, la religion, la souveraineté et les trois formes de la propriété foncière [1].

1. « Les lois doivent se faire en quelque sorte elles-mêmes, car il faut qu'elles naissent des rapports spéciaux, de la situation particulière du peuple... Le législateur énonce les lois et les coordonne avec l'état du peuple, mais sans cesser d'avoir l'œil fixé sur le but constant et universel de toute société. De là résulte le principe de l'éternelle mobilité des lois unie à leur stabilité; il y a, en effet, dans l'état d'un peuple, des rapports qui demeurent toujours les mêmes, et d'autres qui changent perpétuellement; et le législateur qui, en examinant le présent, s'applique à prévoir l'avenir, ne doit jamais perdre de vue le passé, car le passé contient tout, ce qui est nouveau comme ce qui est ancien. » (Ancillon : *De la Souveraineté;* trad. de l'allemand. Paris, 1816, page 33.)

Le Comité, pour écarter les méfiances opposées à l'œuvre de paix par les partis nationaux, politiques et religieux, se conforme à l'enseignement qui me fut donné dès l'année 1823, par un maître expérimenté (I, 4). Il s'interdit de plus en plus les satisfactions personnelles, les moyens d'influence et les chances de succès que procure, chez les peuples divisés, l'affirmation bruyante des principes rivaux. Cette pratique est, d'ailleurs, justifiée par les heureux résultats qu'obtiennent nos Unions en s'éloignant des débats irritants des politiciens. Sous cette réserve, je me tiens prêt, avec mes amis, à seconder les réformistes-traditionnels de toute nuance qui, en partant de la nature de l'homme et de l'expérience des sociétés, veulent apaiser, en France, les haines et les discordes. Je m'adresse particulièrement aux hommes qui m'ont aidé à fonder les Unions. Je les invite maintenant à compléter cette œuvre de paix, en démontrant à leurs partis respectifs qu'en se ralliant sous le drapeau de la constitution essentielle, ils marcheront, par la voie la plus directe, vers les premières satisfactions qu'ils doivent désirer.

Comme je l'ai indiqué (XIII, 3), les amis qui, en juillet 1848, m'obligèrent à entreprendre la composition des *Ouvriers européens*, se proposaient de restaurer, avec le concours du parlement où ils siégeaient, les principes de la constitution essentielle. Pendant les six années que je consacrai à l'accomplissement de cette tâche, ils s'appliquèrent, de leur côté, mais sans résultat bien apparent, à vaincre les préjugés et les idées préconçues que leurs collègues opposaient à la restauration de ces principes. Lors donc qu'à l'automne de 1854 je leur apportai le manuscrit de la première édition, ils furent unanimes à déclarer que l'opinion égarée ne pourrait supporter mes conclusions. Le plan que j'adoptai, d'après leurs conseils,

était fondé sur les six conclusions suivantes, que l'événement a justifiées de tous points. La première édition, réduite à l'exposé des faits observés, aurait un succès immédiat. La connaissance de ces faits, alors oubliés, réagirait à l'aide du temps contre l'erreur fondamentale, qui, par l'affirmation d'un fait évidemment faux, avait déconsidéré ces principes dans les esprits. Cette réaction serait malheureusement retardée par l'acte de violence qui, en 1851, avait subdivisé en partis hostiles l'admirable groupe réformiste-traditionnel de 1850. En revanche, elle serait sans doute accélérée par de nouvelles catastrophes qui rétabliraient le groupe de la réforme. Grâce à l'influence salutaire de ces catastrophes, les partis seraient ramenés aux sentiments d'union, qui avaient acquis, en juillet 1848, une force irrésistible. Enfin, quand le groupe de la réforme serait ainsi rétabli, avec la transformation opérée dans les esprits par la première édition des *Ouvriers européens*, le moment serait venu de publier la deuxième édition, en y rétablissant l'exposé de la constitution essentielle, supprimé dans la première par mesure de prudence.

Je reconnus bientôt la sagesse du conseil, suivi d'abord à regret. Aussi ai-je résisté avec une ténacité inébranlable aux demandes d'une deuxième édition faites journellement par les amis les plus dévoués à la réforme, comme par les éditeurs les plus perspicaces. Si, après un quart de siècle, je me rends à leur désir, c'est que certains symptômes décisifs démontrent que le moment prévu en 1854 (XIII, 4) est enfin arrivé. Je reproduis, avec des compléments, dans cette deuxième édition, les faits publiés dans la première; mais, cette fois, j'y joins l'exposé de « la constitution essentielle » qui, seule, depuis les premiers âges, crée les races prospères, parce

que, seule, elle donne satisfaction aux « deux besoins essentiels » de l'humanité.

Cependant, selon la prévision émise en 1854 par mes amis, cet exposé ne produira ses fruits qu'après un nouvel effort des hommes qui continuent l'œuvre commencée à cette époque. La constitution essentielle, respectée par tous les peuples, est formellement violée en France par les dures contraintes exercées, par des lois antisociales, jusque dans les ateliers de travail et les foyers domestiques. Ainsi rejetée en dehors de « la civilisation européenne », devenue, depuis ses catastrophes réitérées, un objet de pitié pour ses amis, de convoitise pour les races avides et d'étonnement pour le monde entier, notre race, qui conservait tant de force en 1789, après 128 années de corruption, ne résisterait plus longtemps au travail spontané de désorganisation, dont le mobile est inoculé aux âmes par 117 années d'erreur. Heureusement, je vois surgir partout des hommes qui commencent à apercevoir le danger de cette situation. Vivant de leur travail, ils ne sont pas portés, comme nos « politiciens » le font souvent de bonne foi, à fonder leur fortune sur l'enseignement de l'erreur, l'excitation à la discorde et l'exploitation du trésor public. Tout en mettant nos gros livres à leur disposition, je leur conseille de ne se point contenter de la vérité toute faite, mais de la chercher eux-mêmes, avec l'aide de la méthode d'observation, à ses vraies sources. Ce conseil est maintenant suivi; et c'est par ce motif que l'ère définitive de la réforme paraît être commencée. Revenus à la vérité, moins par nos enseignements que par l'usage de leur propre raison, nos amis voudront la répandre dans leur voisinage. Ils se concerteront avec nous, pour la résumer, sur chaque point où elle fait défaut, soit dans de très petits livres,

soit dans la « nouvelle presse hebdomadaire » constituée, en dehors des partis politiques, pour la restauration de la vie locale (XVI, 6). Enfin, ils nous aideront à faire pénétrer ces écrits dans les moindres subdivisions de chaque parti, dans chaque foyer domestique et dans chaque atelier de travail.

La souffrance, dont cet ouvrage décrit les causes et les principaux traits, ne désole pas seulement notre pays. Elle envahit, de proche en proche, la majeure partie de l'Europe. Le plan de réforme que nous proposons pour la France s'étendra naturellement aux autres pays, dès qu'il sera justifié par ses résultats. Grâce à son organisation, l'école de la paix sociale reste, non indifférente, mais étrangère aux passions qui déchaînent la discorde au sein de l'humanité. Tant qu'elle sera fidèle aux traditions des fondateurs, elle ne s'exposera, ni à froisser les intérêts privés, ni à porter ombrage aux pouvoirs publics. La constitution essentielle, base de son enseignement, n'est spéciale à aucun lieu, à aucune race, à aucune forme de religion ou de souveraineté. Signalant, sans les classer au rang des principes éternels de la constitution, les coutumes variables qui assurent la soumission à ces principes, notre enseignement produit partout la paix. Il atteint ce but suprême de la vie temporelle en élevant les âmes dans une sphère supérieure à celles où s'agitent les intérêts condamnables et les mauvaises passions.

DOCUMENTS ANNEXÉS

« Ce ne sera que par des hommes simples que le luxe n'a pas amollis, que les plaisirs et les arts n'ont pas corrompus, que de fausses doctrines n'ont pas pervertis, qu'une nation tombée dans la décrépitude sera rajeunie. » (DE BONALD : *Méditations politiques tirées de l'Évangile;* tome XII des Œuvres complètes.)

SOMMAIRE

DES DOCUMENTS ANNEXÉS.

Pièce A. — Index des auteurs cités dans les six tomes des *Ouvriers européens.*

Pièce B. — Carte géographique des 57 familles décrites dans l'ouvrage intitulé les *Ouvriers européens*. — Légende offrant la liste complète de ces familles.

PIÈCE A.

INDEX DES AUTEURS

CITÉS DANS LES SIX TOMES DES *OUVRIERS EUROPÉENS*[1]

§ 1.

COMMENT LA NOTION DES BONNES COUTUMES NATIONALES A ÉTÉ DÉTRUITE EN FRANCE PAR LES FAUX DOGMES DE 1789.

Arrivé à Paris, en janvier 1824, pour suivre successivement pendant six années les cours de trois écoles, j'étais prémuni, par les enseignements du maître que je quittais (I, 4), contre les aberrations que propageaient, à cette époque, les historiens modernes, les politiques, les poètes, la presse périodique, la tribune et les cours publics. Je restai d'abord indifférent aux lectures qui passionnaient mes condisciples; puis je les pris en dégoût lorsque j'en vis sortir, en juillet 1830, les effusions de sang qui, depuis lors, se sont reproduites tant de fois. A partir de ce moment, j'abandonnai les écrits qui ne se rattachaient pas à ma profession, aux sciences et aux lettres classiques. Je m'attachai, avec une prédilection presque exclusive, aux « livres vivants », aux foyers domestiques et aux ateliers de travail interprétés par les Autorités sociales de chaque localité.

Les huit premières années de mes voyages à l'étranger m'offrirent des sujets continuels d'étonnement. Je voyais partout apparaître la paix sociale, au lieu des discordes qui

1. Mon ami, M. Emm. de Curzon, est, parmi mes collaborateurs, celui qui a le plus contribué à me faire connaître les préceptes écrits de sagesse et de prudence laissés par les anciens auteurs. Sur plusieurs points, ses discours et sa correspondance ont fortifié mon attachement pour les croyances et les coutumes de notre race, en me les signalant dans les plus vieilles traditions de l'humanité.

désolaient mon pays. Plus j'avançais vers les limites de l'Asie et du Nord, plus ce contraste augmentait. J'en aperçus la cause dès cette première époque, en étudiant comparativement l'Orient et l'Occident. A l'étranger, la prospérité était assurée sous tous les régimes de tradition : par la prépondérance de l'autorité paternelle, chez les races simples; par l'accord de la religion et de la souveraineté, chez les races compliquées. En France, au contraire, la souffrance et l'erreur avaient envahi la plupart des autorités privées et publiques. Depuis lors, le mal s'est encore accru. Ceux qui se flattent d'avoir en dépôt à leur foyer les vieilles coutumes nationales ne sont pas moins acharnés que les novateurs à semer autour d'eux la discorde. D'autres, plus modestes et plus dévoués à la patrie, sont cependant frappés d'impuissance, parce qu'ils sont imbus, sans le savoir, des faux dogmes de 1789. D'autres enfin se complaisent dans leur état d'inertie : en même temps ils s'enorgueillissent volontiers des vertus de leurs ancêtres, et ils encourent ainsi le blâme que le plus grand des maîtres adressait aux Pharisiens[1].

§ 2.

COMMENT LES PRINCIPES OUBLIÉS OU CONTESTÉS DANS L'OCCIDENT PEUVENT ÊTRE RAFFERMIS DANS LES AMES PAR LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Quand j'eus pu voir de mes propres yeux, dans toute son étendue, le contraste extraordinaire qui régnait entre l'Orient et l'Occident, je sentis que j'étais arrivé sur la voie où chacun pouvait retrouver lui-même la vérité per-

1. « Ne dites pas en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père. Car je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. » (*Évangile selon saint Matthieu*, III, 9.)

due. Conformément aux exigences de la méthode scientifique, je m'étais gardé jusque-là d'affirmer les principes; mais je n'hésitai plus, à partir de 1854, qnand j'eus constaté, dans toute l'Europe, la solidité de l'enseignement que j'avais reçu au foyer domestique, près des Autorités sociales et dans les entretiens des maîtres. Je pus désormais démontrer le néant de l'erreur fondamentale du siècle dernier, celle qui attribue à l'homme le pouvoir de trouver en lui-même la paix et la stabilité, sources du vrai bonheur. Jamais, en effet, je n'ai rencontré aucune race contente de son sort, en dehors des localités où le chef de famille commande à la femme, aux enfants et aux serviteurs, en appuyant son autorité sur la délégation que Dieu lui en a faite et sur la pratique de sa loi. Chez les nations où le commerce et les manufactures accumulent les richesses, développent la grande propriété foncière et fondent ainsi la paix sociale sur le patronage, le danger de la corruption est toujours imminent. Les patrons bien avisés savent que ce danger peut venir surtout de leurs enfants. Ils le conjurent par une éducation solide, complétée par les voyages méthodiques dont j'ai signalé l'efficacité. C'est dans ces voyages que se formeront surtout, chez les peuples égarés de notre temps, les hommes capables de restaurer les principes et de conquérir l'ascendant social qu'assurent les grands services.

§ 3.

COMMENT LE RETOUR A LA VÉRITÉ PEUT ÊTRE SECONDÉ PAR LA LITTÉRATURE DES ÉPOQUES D'ERREUR.

La pratique des grands principes sociaux est l'unique source du bonheur. Les sociétés ont souvent compris cette vérité. Elles ont alors confié à des hommes d'élite le soin

de conserver ces principes sous la sauvegarde de la religion et de la souveraineté. En respectant ces deux institutions, les sociétés ont conquis la stabilité et la paix. Enfin, tant qu'elles ont gardé ces biens suprêmes, elles ont excité l'admiration de leurs voisins. Comment donc ces mêmes sociétés ont-elles pu ensuite mépriser ces institutions, se complaire dans le changement et la discorde, puis marcher de chute en chute à leur ruine?

L'histoire des innombrables époques de décadence répond à cette question. Les ministres de Dieu et du souverain, après avoir fait le bonheur du peuple, ont reçu de lui la richesse avec le pouvoir; et c'est alors qu'a commencé le mal. Ils se sont abandonnés aux inspirations de l'orgueil et du vice, puis ils ont méprisé et opprimé ceux qu'ils devaient aimer et servir. Ces alternances de bien et de mal ont été fréquentes en France. Après la souffrance développée sous les derniers Valois, la prospérité s'est lentement rétablie, de 1598 à 1661; depuis lors, la souffrance est revenue et s'aggrave sans relâche.

On ne saurait, il est vrai, méconnaître tout à fait l'aurore d'un meilleur avenir. Au milieu de la corruption générale, les hommes que Platon appelait « divins » sont restés soumis à la vérité éternelle. D'autres y sont revenus sous la pression des malheurs privés et des catastrophes nationales. Depuis l'époque de la Terreur notamment, ces moyens de réforme n'ont pas été épargnés aux ministres de la religion; et il en est, parmi eux, qui donnent depuis 1830 les preuves d'une vraie renaissance intellectuelle et morale, et qui nous rappellent parfois les dévouements du XVIIe siècle. On ne comprendrait pas les méfiances que certains partis opposent encore à la restauration religieuse, si l'on ne se reportait pas aux défaillances du passé.

Lorsque, après une époque de corruption, une minorité

punie et repentante reprend la notion de son devoir, le peuple, détaché de la tradition nationale, n'y revient pas sans résistance. Les premiers groupes formés par le retour aux principes ne prennent pas possession du pouvoir légitime qui en émane, par cela seul qu'ils ont retrouvé la vérité. Ceux que le divin Maître appelait « les enfants de lumière[1] » n'ont pas tout d'abord l'ascendant social acquis aux hommes préposés jusque-là à la direction des esprits et au gouvernement des affaires. Ainsi les groupes qui commencent maintenant la réforme sont, pour la plupart, dans cette situation, devant les classes dirigeantes de l'époque. Ils n'accéléreront la réussite de leur mission que si, grâce à un travail opiniâtre, ils dépassent en sagesse ceux qu'ils prétendent ramener à la vérité complète. En attendant, ils doivent suppléer par l'esprit de conciliation à la prépondérance qui leur fait momentanément défaut, et surtout tempérer leur dévouement par la prudence.

En France, les réformistes-traditionnels trouveront les voies de la conciliation, de la prudence et du travail tracées par la prière d'Esdras[2], l'exemple de saint Paul[3], la pratique des pères de l'Église, rappelée par saint Thomas d'Aquin[4], et les instructions de saint François de Xavier[5].

1. « Les enfants du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière. » (*Évangile selon saint Luc*, XVI, 8.)

2. ESDRAS : I, IX, 6 à 15.

3. SAINT PAUL : *Première aux Corinthiens*, IX, 19 à 22.

4. « Puisque, dans nos controverses avec les païens, nous ne pouvons nous servir ni de l'Ancien ni du Nouveau Testament, attendu qu'ils ne reçoivent pas les saintes Écritures, force nous est de recourir à la raison naturelle, devant laquelle tout homme est contraint de se soumettre, quelque impuissante qu'elle soit à sonder les mystères divins. » — « C'est la méthode qu'ont suivie les premiers docteurs pour détruire les systèmes erronés des Gentils, dont ils pouvaient connaître les dogmes, parce qu'ils avaient été eux-mêmes du nombre des Gentils, ou, du moins, qu'ayant vécu au milieu d'eux, ils avaient étudié leurs doctrines. » (SAINT THOMAS D'AQUIN : *Somme contre les Gentils*, livre I, chapitre II.)

5. Daurignac : *Histoire de saint François de Xavier*, tome II, page 34.

Quand ils pénètrent dans un milieu livré à l'erreur, ils ont à suivre deux règles principales : avouer les fautes de leur passé pour donner confiance en l'avenir; éviter les stériles affirmations de principes et les formes blessantes de discussion, familières aux hommes de proie et de violence. Pour ramener dans le bon chemin les égarés, ils ont un moyen indirect et lent, il est vrai, mais à la longue infaillible : c'est la pratique d'une vie conforme aux principes. Quant aux moyens immédiats d'enseignement, ils sont fournis principalement par les écrivains qui, ayant conquis une haute renommée aux époques antérieures de corruption et de nouveauté, sont chers aux contemporains oublieux ou ennemis des principes. Ces auteurs sont la gloire des races lettrées de tous les temps. Souvent ils ont été les organes de l'erreur, du vice et même de l'impiété. Toutefois, grâce à leur génie, ils restent depuis des siècles, sur certains sujets, des interprètes incomparables de la sagesse humaine. Leurs écrits, prudemment cités, peuvent seuls ramener au vrai les égarés qui travaillent à la ruine de l'Europe, en propageant l'erreur fondamentale et les trois faux dogmes. Les hommes, nombreux de notre temps, qui affirment les principes traditionnels, mais qui en éloignent les novateurs par leurs ardentes polémiques, dédaignent de tirer parti des enseignements fournis par ces écrivains. On voit même parfois les imprudents défenseurs de la vérité détruire eux-mêmes l'efficacité de ces enseignements en critiquant, sans motif, le caractère des hommes incomplets qui les ont donnés. Assurément, les personnes vouées aux polémiques religieuses ou littéraires sont autorisées à critiquer ces sortes d'auteurs, quand on s'appuie sur leur autorité pour propager le vice ou l'erreur; mais telle n'est pas la coutume de notre école. Nous n'avons jamais recours à la polé-

mique pour combattre les aberrations propagées par les écrits des modernes ou des anciens; mais nous appliquons tous nos efforts à l'observation des faits sociaux, pour nous mettre en mesure de distinguer sûrement le bien d'avec le mal, le vrai d'avec le faux. Ce but atteint, nous gardons une juste défiance de notre pouvoir. Nous savons que la vérité, même fondée sur l'évidence des faits, nous rend suspects aux « enfants du siècle » qui, disposant de l'opinion égarée, donnent maintenant l'impulsion, dans la majeure partie de l'Europe, aux idées, aux intérêts et aux gouvernements. Nous prenons exemple sur les sages, précédemment indiqués, qui ont obtenu le plus de succès en combattant les « systèmes erronés » de leur époque. A l'appui de chaque vérité, que nous enseigne la méthode, nous citons les auteurs qui, étant acceptés comme maîtres par les enfants du siècle, ont excellé, sur ce point spécial, comme interprètes de la « raison naturelle ».

Je constate journellement l'utilité de cette pratique pour la réfutation des erreurs de notre temps. Ainsi, par exemple, il en est deux, très nuisibles à la France, qui ont été propagées, avec toutes les ardeurs du prosélytisme, par les disciples de J.-J. Rousseau. Les hommes qui ont acquis une renommée littéraire et politique en s'appuyant sur ces nouveautés ne consentent guère à prêter leur attention à l'exposé des faits évidents qui les réfutent. J'ai trouvé qu'en cette matière les écrits éloquents des hommes de tradition sont encore plus impuissants que le simple usage de la raison. J'ai toujours échoué devant cette classe d'égarés en invoquant l'œuvre entière de Joseph de Maistre, tandis que je réussis très souvent en me servant de deux petits textes de Thomas Jefferson, qui fut, au siècle dernier, le plus habile propagateur des doctrines du *Contrat social* et le vrai fondateur de la démocratie améri-

taine. Le premier texte proclame l'inutilité de la religion en invoquant une erreur peu dangereuse qui peut être réfutée par l'expérience personnelle des mères et des nourrices, mais qui a, depuis longtemps, assuré à son auteur la sympathie des novateurs contemporains. Le second texte démontre par les faits, avec une évidence irrésistible, que le principe de la souveraineté est, chez une grande nation, non dans la démocratie, mais bien dans l'aristocratie du talent et de la vertu. Ces deux textes sont cités dans le tome sixième des *Ouvriers européens* (VI, In. 8).

Je vis pour la première fois, dès mon adolescence, mon maître, M. Dan de La Vauterie, employer avec succès cette méthode de persuasion. Il fondait surtout son enseignement sur les écrits de Cicéron et de Montaigne : il en faisait usage pour rallier à la tradition nationale les hommes qui en avaient été détachés par les vices de l'ancien régime en décadence; il s'en servit également, comme je l'ai expliqué (1, 4), pour me mettre en garde contre la politique imprudente que suivaient alors les hommes de tradition. Mon ami, M. Emm. de Curzon, grâce à son érudition, tire journellement un parti utile de cette méthode, pour propager la vérité sociale au moyen de textes fournis par les lettrés de tous les temps. Depuis la fondation de nos Unions, je l'applique souvent moi-même à la réfutation des idées préconçues et des préjugés de notre époque. Enfin j'ai trouvé, pour ma propre instruction, chez certains lettrés entachés d'erreur, des vérités fort utiles que je n'avais pas su tirer directement de la connaissance des principes. A ce sujet, deux exemples vont expliquer ma pensée.

En premier lieu, lorsque j'eus découvert, sur le mode d'action du charbon dans la fusion des minerais, des faits qui modifiaient complètement la théorie métallurgique, je me confirmai d'abord dans l'espoir que je pourrais

quelque jour améliorer le sort de mes semblables, en tirant de l'observation des familles une nouvelle théorie sociale. Toutefois, après de longs efforts, je me trouvai fort soulagé quand j'eus enfin aperçu que le Décalogue éternel est la théorie suprême, quand surtout Socrate, Montaigne et Montesquieu m'eurent appris qu'en cette matière il n'y a rien à attendre de la nouveauté.

En second lieu, les longs entretiens que j'avais eus chez Victor Lanjuinais avec Tocqueville (XIII, 3), avant la révolution de 1848, m'avaient présenté sous un faux jour la constitution sociale des États-Unis d'Amérique. Je voyais, dans l'Occident, la souffrance augmenter et la paix sociale se détruire à mesure que se développait la corruption des classes riches. D'accord sur ce fait avec Tocqueville, je ne savais pas réfuter la conclusion erronée qu'il en tirait, à savoir : que le salut de l'Occident, comme le bonheur de l'Amérique, aurait pour base la prépondérance de la démocratie. J'ai donc conçu une vive gratitude pour le démocrate Jefferson, qui, avec sa connaissance approfondie des deux pays et sa perspicacité extraordinaire, avait réfuté d'avance l'erreur de Tocqueville par l'affirmation de deux faits dont l'exactitude est de plus en plus évidente. En 1787, la démocratie rurale de l'Amérique était une souveraineté légitime, parce qu'elle était capable de choisir « l'aristocratie naturelle » digne de gouverner. A la même époque, la démocratie urbaine de l'Occident (qu'il appelait *la canaille*) était incapable de faire un pareil choix. En 1813, Jefferson, se référant aux événements accomplis en France depuis vingt-cinq ans, expliquait pourquoi la liberté conquise par des hommes « entassés dans des limites resserrées et plongés dans les vices qu'entraîne une pareille situation » avait été « employée à la destruction des intérêts publics et privés ».

En résumé, c'est avec raison que les universités européennes persistent, moyennant quelques précautions, à faire entrer, dans l'éducation de la jeunesse, certains livres des époques de corruption et d'erreur. Grâce aux formes incomparables qui en ont assuré la conservation, ces livres sont des auxiliaires pour la science sociale, en ce qu'ils enseignent souvent le moyen de vivre en paix. Les principes de la constitution essentielle, qui procure aux sociétés ce bien suprême, sont connus, en effet, depuis les premiers âges, tandis que les hommes, en s'agglomérant, tendent de plus en plus à les oublier. Ces principes sont d'une simplicité extrême, quoique les coutumes au moyen desquelles on les met en pratique se multiplient et se compliquent sans cesse. La méthode d'observation est donc pour la science des sociétés un instrument indispensable; mais les conclusions induites des faits observés seront toujours utilement complétées par les opinions qus ont été émises à ce sujet, chez toutes les races. Il est désirable que ce rapprochement entre les diverses époquei de l'histoire soit facilité par un livre que l'on pourrait intituler : « La sagesse de tous les temps. » Beaucoup d'ouvrages répondent en partie à ce besoin. Ce qui leur manque en général, c'est une méthode qui permette de trouver aisément chaque texte. Pour atteindre ce but, on établirait un premier groupement des matières d'après les sept éléments de la constitution essentielle; puis on les subdiviserait selon les principales coutumes locales qui dérivent de chaque élément. Ce livre pourrait provoquer une communauté d'efforts chez nos Unions de la paix sociale. Sans compromettre en rien l'indépendance des localités, il les rattacherait, par de nouveaux liens, au Comité de la Bibliothèque.

§ 4.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA RÉDACTION DE LA LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

Les noms des auteurs sont rangés, dans cet index, suivant l'ordre alphabétique. Les citations extraites de leurs écrits sont résumées dans des textes sommaires qui facilitent les recherches. Ces textes sont d'ailleurs placés, à la suite de chaque nom, dans l'ordre où ils se succèdent dans les six tomes des *Ouvriers européens*. Le passage auquel se rapporte chaque citation est marqué par deux chiffres indiquant : le premier, le tome ; le second, la page. On s'est dispensé de citer le tome pour les renvois relatifs au présent volume. F. L.-P.

§ 5.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

F. B.

PIÈCE B.

CARTE GÉOGRAPHIQUE

DES 57 FAMILLES DÉCRITES DANS LES SIX TOMES DE L'OUVRAGE INTITULÉ *LES OUVRIERS EUROPÉENS*

LÉGENDE

OFFRANT LA LISTE COMPLÈTE DE CES FAMILLES.

§ 1.

COMMENT LA CARTE ET SA LÉGENDE COMPLÈTENT ET RELIENT LES ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ÉTUDE MÉTHODIQUE DES FAMILLES.

Les personnes qui ont fait un usage habituel de la première édition (in-folio) des *Ouvriers européens* en ont consulté les détails plus souvent qu'ils ne l'ont lue avec suite. En conséquence, elles ont tiré grand profit des tables analytiques et des nombreuses subdivisions établies dans les textes courants et les monographies. Les détails ont été singulièrement multipliés dans cette seconde édition. Il a donc été utile de mettre à la disposition du lecteur des moyens nouveaux de se reporter promptement aux éléments principaux qu'il a besoin de consulter. Parmi ces innovations, il trouvera souvent opportunes la carte géographique ci-jointe et la présente légende. Ces documents auront parfois une utilité très spéciale, quand le lecteur entreprendra une recherche concernant la description méthodique des ouvriers et de leurs familles, les lieux qu'ils habitent, leur classement dans la hiérarchie du travail, enfin la constitution sociale de la région contiguë à leurs demeures. Pour ces quatre objets de recherche, le

lecteur devra généralement consulter les subdivisions suivantes des six volumes.

Pour la *description méthodique :* le présent volume, chapitres VI à XII ; la liste de la légende et les titres des 57 monographies, objet principal des tomes II à VI.

Pour les *lieux habités :* la carte géographique ci-jointe et la présente légende.

Pour le *classement social :* le présent volume, chapitre XII ; les budgets domestiques des 57 familles, aux tomes II à VI ; la distinction des trois sortes de familles, établie, dans la légende, par les trois signes (p), (s), (i) ; sur la carte, par des points de trois couleurs différentes.

Pour la *constitution sociale :* le présent volume, chapitre IV ; les paragraphes 13, 17 et suivants, complétant les monographies ; les trois régions (Orient, Nord et Occident), désignées sur la carte par trois couleurs ; la distinction des trois sortes de familles, établie sur la carte et la légende.

§ 2.

LISTE DES 57 MONOGRAPHIES DÉCRITES, AVEC MENTION DES TROIS SORTES DE FAMILLES, DES TROIS RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES ET DES CINQ SORTES DE POPULATIONS.

Cette liste est, en quelque sorte, une table générale pour les tomes II, III, IV, V et VI des *Ouvriers européens*. Chaque famille est désignée par un résumé du titre placé en tête de la monographie correspondante ; elle est marquée par un chiffre arabe, qui est reproduit sur la carte au lieu que cette famille habite. Une lettre placée à côté de ce chiffre indique s'il s'agit : d'une famille patriarcale (p), d'une famille-souche (s) ou d'une famille instable (i). Ces fa-

milles sont réparties entre les cinq tomes II à VI, correspondant à cinq sortes de populations, savoir : — II, Orient (populations stables); — III, Nord (populations stables); — IV, Occident (première série, populations stables); — V, Occident (deuxième série, populations ébranlées); — VI, Occident (troisième série, populations désorganisées).

TOME DEUXIÈME.

L'ORIENT.

FAMILLES PATRIARCALES. POPULATIONS STABLES.

Monographies, avec budgets.

1 (p). — Bachkirs, pasteurs demi-nomades. — Village de Mochmet (monts Oural). — 150 kilom. N.-N.-O. de Troïtsk. — 170 kilom. S. d'Ekaterinebourg.

2 (p). — Paysans et charrons (à corvées). — Village de Tachli (steppes de terre noire). — 80 kilom. N.-E. d'Orenbourg. — 120 kilom. S. de Sterlitamak.

3 (p). — Forgeron et charbonnier des usines à fer de l'Oural. — Bourg de Laïa (forêts avec pacos). — 20 kilom. N. de Nijni-Taguil. — 140 kilom. N.-N.-O. d'Ékaterinebourg.

4 (p). — Charbonnier et marchand de grains des laveries d'or de l'Oural. — Bourg de Nijni-Taguil (forêts avec pacos). — 120 kilom. N.-N.-O. d'Ékaterinebourg. — 120 kilom. E. de la rivière Tchoussovaïa.

5 (p). — Paysans et portefaix émigrants (à l'abrok). — Village d'Éractour (forêts, prairies et champs). — Rive droite de l'Oka. — 380 kilom. O.-S.-O. de Nijni-Novogorod.

6 (p). — Forgeron bulgare de Samakowa (minerais de fer et forges de la rivière Isker). — 24 kilom. S.-S.-O. de Sophia. — 36 kilom. O. de Tatarbazardjik.

7 (p). — Iobajjy ou paysans hongrois (à corvées). — Bourg de Hatvan (plaine de la Theiss, près des monts Matra). — Route de Pesth à Erlau. — 55 kilom. E.-N.-E. de Pesth.

8 (p). — Paysans (en communauté) de Bousrah (plaine du Haouran). — Village de Bousrah (lisière du désert de Syrie). — 130 kilom. S. de Damas. — A l'est du Jourdain.

9 (p). — Menuisier-charpentier de Tanger. — Ville de Tanger (Maroc). — 10 kilom. E. du cap Spartel (détroit de Gibraltar).

TOME TROISIÈME.

LE NORD.

FAMILLES-SOUCHES. POPULATIONS STABLES.

Monographies, avec budgets.

10 (s). — Forgeron de Dannemora (Suède). — Village d'Osterby (mines de fer). — 45 kilom. N.-N.-E. d'Upsal. — 70 kilom. S.-S.-E. de Gèfle.

11 (s). — Fondeur du Buskerud (Norvége). — Paroisse de Modum (mines de cobalt). — 25 kilom. N.-O. de Drammen. — 55 kilom. O. de Christiania.

12 (s). — Mineur du Hartz. — Ville de Clausthal (mines d'argent et de plomb, ouvertes à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer). — 15 kilom. S.-S.-O. de Goslar.

13 (i). — Armurier de Solingen. — Bourg de Solingen, entre Bonn et Elberfeld. — 10 kilom. de la rive droite du Rhin.

14 (s). — Pêcheur-côtier de Marken. — Ile de Marken, dans le Zuyderzée. — 1,200 mètres du continent.

15 (i). — Coutelier de Londres. — White Friars street. — Entre la Tamise et Fleet street.

16 (i). — Coutelier de Sheffield. — Banlieue de Sheffield (Yorkshire). — Sur la rivière Sheaf. — A 150 mètres de l'agglomération urbaine.

17 (i). — Menuisier de Sheffield. — Ville de Sheffield, dans le Yorkshire. — Maisons éparses de la banlieue.

18 (i). — Fondeur à la houille du Derbyshire. — Village entre Derby et Nottingham. — Au nord du Leicestershire.

TOME QUATRIÈME.

L'OCCIDENT.

FAMILLES-SOUCHES OU PATRIARCALES.

POPULATIONS STABLES.

Monographies, avec budgets.

19 (p). — Fondeurs slovaques de Schemnitz (Hongrie). — Fonderie d'argent, à 2 kilom. de Schemnitz. — Montagnes traversées par la rivière Gran. — Rive gauche du Danube.

20 (i). — Fondeur du Hundsruck. — Usines à fer au bois. — Village de Sayn. — Petite plaine longeant la rive droite du Rhin. — 12 kilom. de Coblentz.

21 (i). Métayer de la Toscane. — Ferme de La Torre. — Territoire de la commune du Bagno-a-Ripoli. — 8 kilom. E. de Florence.

22 (i). — Ferblantier-couvreur. — Petite ville d'Aix-les-Bains (Savoie). — 8 kilom. N. de Chambéry. — Près le lac du Bourget.

23 (s). — Métayer de la Vieille-Castille. — Village de Revilla. — Littoral du golfe de Biscaye. — 7 kilom. S. de Santander.

24 (s). — Pêcheur-côtier de Saint-Sébastien. — Ville et port de Saint-Sebastien. — Province basque du Guipuzcoa.

25 (s). — Bordier, dit Pen-ty, de la Basse-Bretagne. — Rivage de la mer, à Penanvour. — A l'ouest de Pont-l'Abbé, arrondissement de Quimper.

26 (s). — Paysan-savonnier de la Basse-Provence. — Commune de Peynier. — 35 kilom. E.-N.-E. de Marseille. — 18 kilom E. d'Aix.

27 (s). — Paysan du Lavedan. — Domaine du Mamelon-Vert, avec un haut pâturage, dit Germ. — A un demi-kilom. du pont de Cauterets (Hautes-Pyrénées).

Précis, sans budgets.

28 (s). — Charbonnier de la Carinthie. — Hutte mobile du charbonnier. — Forêt à 10 kilom. S. de Iudenburg. — Hautes forêts voisines des hauts fourneaux de Lölling.

29 (s). — Luthier de la Saxe. — Ville de Mark-Neukirchen. — Versant septentrional de l'Erzgebirge. — A 24 kilom. S.-E. de Plauen.

30 (s). — Brassier de l'Armagnac. — Vignobles de la commune de Casaubon (Gers). — 33 kilom. O. de Condom.

TOME CINQUIÈME.

L'OCCIDENT (suite).

FAMILLES INSTABLES. POPULATIONS ÉBRANLÉES.

Monographies, avec budgets.

31 (i). — Compagnon-menuisier de Vienne (Autriche). — Faubourg du Wieden, au sud-ouest de la ville. — 1 kilom. de la porte de Carinthie.

32 (i). — Tisserand de Godesberg (Province rhénane). — Bourg de Godesberg. — En face des montagnes du Siebengebirge. — 7 kilom. S. de la ville de Bonn.

33 (i). — Compositeur-typographe de Bruxelles. — Faubourg de Louvain, à Bruxelles (Belgique). — Commune de Saint-Josse-ten-Noode. — Voisinage de la Senne.

34 (i). — Mineur de Pontgibaud. — Village de Barbecot (Puy-de-Dôme). — Au pied de la chaîne trachytique des Puys. — Filons d'argent et de plomb.

35 (s). — Paysan-basque du Labourd. — Ainhoa, canton d'Espelette (Basses-Pyrénées). — Vallée de la Nivelle. — Route de Bayonne à Pampelune. — 2 kilom. de l'Espagne.

36 (i). — Manœuvre-agriculteur du Morvan. — Village et commune de Saint-Léger (Nièvre). — 6 kilom. S.-O. de Château-Chinon. — 12 kilom. N.-E. de Moulins-Engilbert.

37 (i). — Bordier-agriculteur de la Champagne pouilleuse. — Commune de Beaumont, canton de Suippes. — A 20 kilom. de Reims et de Châlons. — Près du canal souterrain de la Vesles.

38 (i). — Maître-blanchisseur de la banlieue de Paris. — Commune de Clichy. — Rive droite de la Seine. — Terrain d'alluvion (aquifère), entre les collines de Montmartre et du Mont-Valérien.

39 (i). — Charpentier (du Devoir) de Paris. — Quai central, sur la rive droite de la Seine, près de la Cité.

Précis, sans budgets.

40 (s). — Luthier du Werdenfels. — Bourg de Mittenwald (Haute-Bavière). — Vallée de l'Isar, près des frontières du Tyrol.

41 (s). — Mineur-émigrant de la Galice (résidence d'été). — Village de Villalba (domaine rural). — 55 kil. S.-S.-E. du port de la Corogne. — 33 kilom. N. de Lugo.

41 *bis*. — Mineur-émigrant de la Galice (résidence d'hiver). — Villanueva-del-Rio (mines de houille). — 33 kilom. N.-N.-E. de Séville.

42 (i). — Fondeur au bois du Nivernais. — Village de Vandenesse (Nièvre). — 20 kilom. S.-O. de Château-Chinon.

43 (i). — Maréchal ferrant du Maine. — Commune de Louvigny (Sarthe). — 12 kilom. O. de Mamers.

TOME SIXIÈME.

L'OCCIDENT (suite).

FAMILLES INSTABLES. POPULATIONS DÉSORGANISÉES.

Monographies, avec budgets.

44 (s). — Mineur de la Carniole. — Ville d'Idria (mines de mercure). — Sur la rivière Idriza. — 22 kilom. E.-N.-E. d'Ober-Laibach.

45 (i). — Horloger de Genève (Jeune ménage). — Fabrique collective d'horlogerie. — Rive droite du Rhône.

46 (i). — Bordier-émigrant du Laonnais. — Commune de Bourguignon, canton d'Anisy-le-Château. — 8 kilom. O.-S.-O. de Laon (Aisne).

47 (i). — Bordier-vigneron de l'Aunis. — Village de la Genillière, commune de l'Houmeau. — 5 kilom. N. de la Rochelle (Charente-Inférieure).

48 (i). — Tisserand de Mamers. — Faubourg de la ville de Mamers (Sarthe).

49 (i). — Chiffonnier de Paris. — Faubourg Saint-Marceau. — Entre le Panthéon et le Val-de-Grâce.

50 (i). — Manœuvre à famille nombreuse. — Ville de Paris. — Faubourg Saint-Martin. — Près de l'ancienne barrière de La Villette.

51 (i). — Tailleur d'habits de Paris. — Près de la barrière Blanche.

52 (i). — Débardeur de Port-Marly. — Commune de Port-Marly. — Route de Paris à Saint-Germain. — 2 kilom. de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

Précis, sans budgets.

53 (i). — Horloger de Genève (Vieux ménage). — Ville de Genève. — Rive droite du Rhône.

54 (i). — Manœuvre-agriculteur du Maine. — Commune de Louvigny, canton de Mamers (Sarthe).

55 (i). — Tisserand des Vosges. — Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).

56 (i). — Lingère de Lille. — Fabrique d'objets de lingerie, à Lille (Nord).

57 (i). — Auvergnat-brocanteur. — Ville de Paris. — Rue Simon-le-Franc. — Quartier Sainte-Avoie.

FIN


CARTE
des
57 FAMILLES
décrites dans l'ouvrage intitulé
LES OUVRIERS EUROPÉENS
par
F. LE PLAY
OCÉAN GLACIA
OCÉAN ATLANTIQUE
ILES BRITANNIQUES
MER DU NORD
MANCHE
MER BALTIQUE
MER ADRIATIQUE
MER MÉDITERRANÉE
Mer Ionienne
AFRIQUE
MAROC
Dublin
Londres
Paris
Bruxelles
Berlin
Copenhague
Stockolm
Vienne
Lisbonne
Madrid
Rome
Naples
Corse
Sardaigne
Sicile
Alger
Tunis
Tripoli
Tanger
PARIS ET BANLIEUE



Cravé et imp. par Erhard, 12 rue Duguay-Trouin.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

LIVRE PREMIER

LES ORIGINES DE LA MÉTHODE

CHAPITRE Ier. — LES SOCIÉTÉS, LA SCIENCE SOCIALE ET LA MÉTHODE.

CHAPITRE II. — LES SOCIÉTÉS ET LA NATURE DES LIEUX.

CHAPITRE III. — LES SOCIÉTÉS ET LA NATURE DE L'HOMME.

CHAPITRE IV. — LES SOCIÉTÉS ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE.

CHAPITRE V. — LES CONSTITUTIONS SOCIALES.

LIVRE DEUXIÈME

LA DESCRIPTION DE LA MÉTHODE

CHAPITRE VI. — LA PROSPÉRITÉ, LA SOUFFRANCE ET LA RÉFORME.

CHAPITRE VII. — LES FAMILLES D'OUVRIERS CHEZ LES RACES COMPLIQUÉES.

CHAPITRE VIII. — LA MÉTHODE DES MONOGRAPHIES DE FAMILLES OUVRIÈRES.

CHAPITRE IX. — LES MONOGRAPHIES DE FAMILLES OUVRIÈRES.

CHAPITRE X. — LES MOYENS D'EXISTENCE DES OUVRIERS ET LE BUDGET DES RECETTES AVEC LES PRINCIPAUX ARTICLES DE CE BUDGET.

CHAPITRE XI. — LE MODE D'EXISTENCE DES OUVRIERS ET LE BUDGET DES DÉPENSES

AVEC LES PRINCIPAUX ARTICLES DE CE BUDGET.

CHAPITRE XII. — LES MONOGRAPHIES DE FAMILLES ET LES CONSTITUTIONS SOCIALES.

LIVRE TROISIÈME

L'HISTOIRE DE LA MÉTHODE ET SES RÉSULTATS

CHAPITRE XIII. — PRÉCIS HISTORIQUE CONCERNANT LA MÉTHODE.

CHAPITRE XIV. — PRÉCIS DES RÉSULTATS CONCERNANT LE CHOIX DU LANGAGE.

CHAPITRE XV. — PRÉCIS DES RÉSULTATS CONCERNANT LES FAITS OBSERVÉS.

CHAPITRE XVI. — PRÉCIS DES RÉSULTATS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XVII. — RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

DOCUMENTS ANNEXÉS

FIN DE LA TABLE



